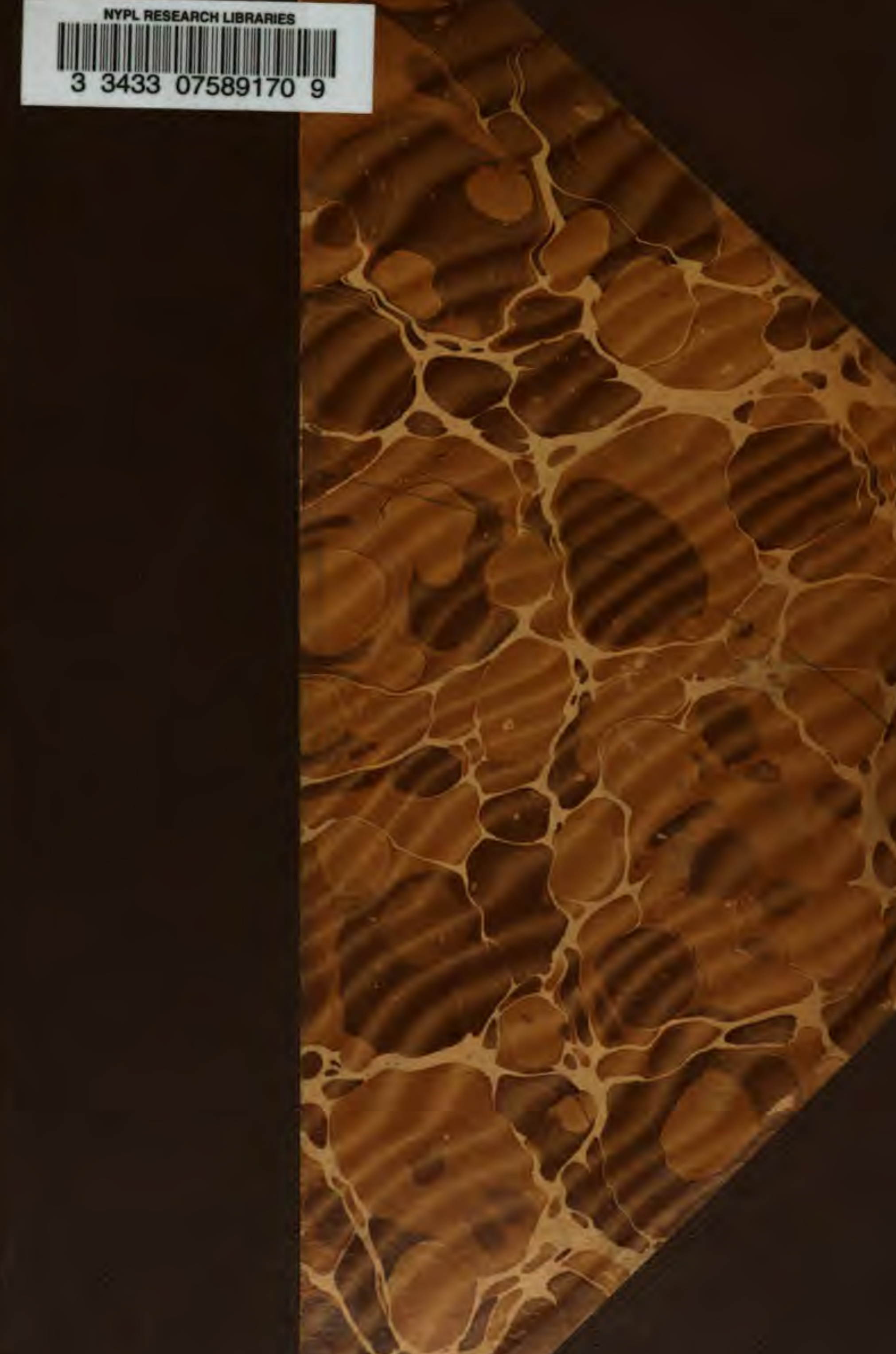
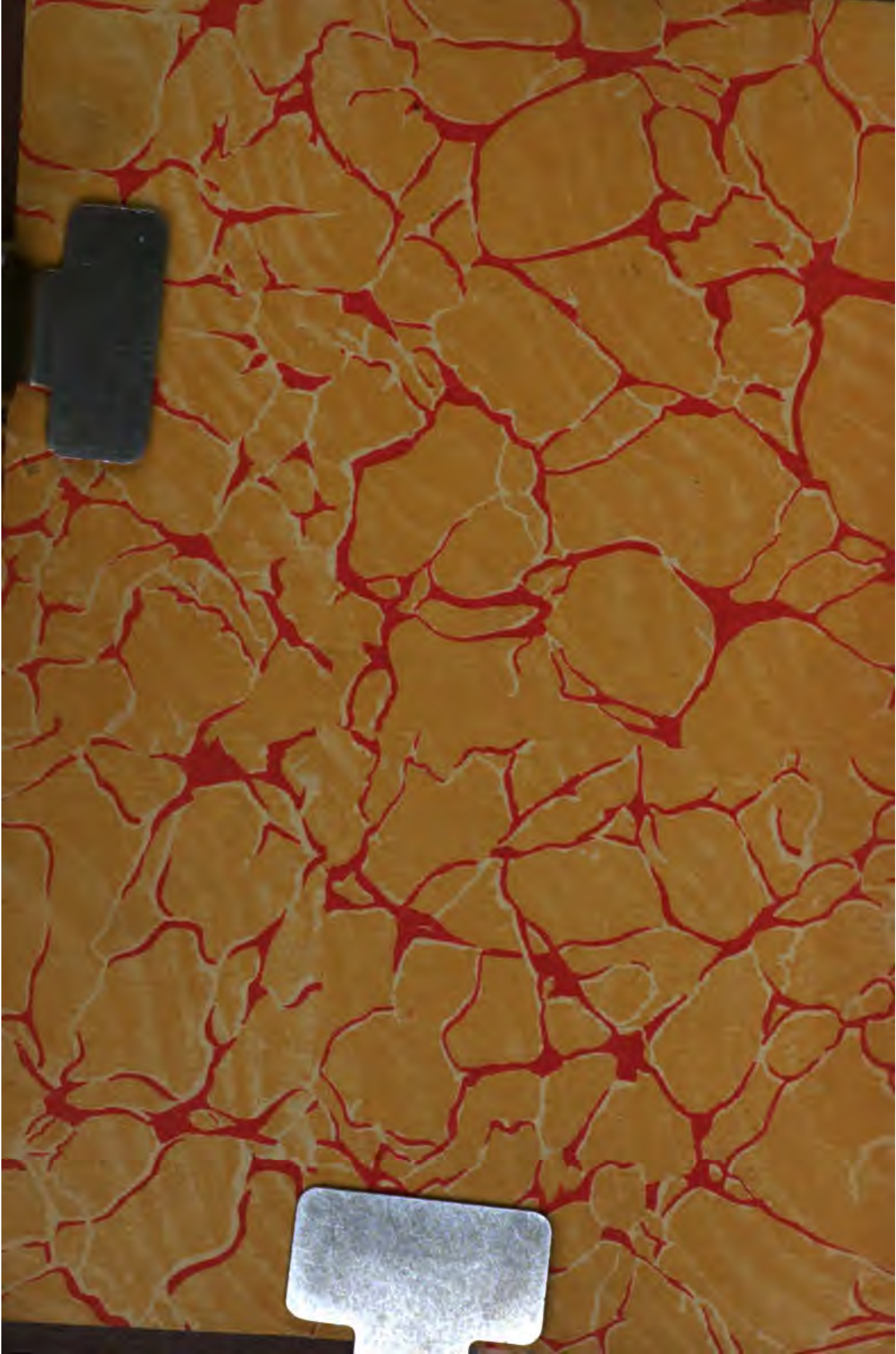

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07589170 9





DPE

Ducrest de Villier

HISTOIRE

DE RENNES,

PAR

E. DUCREST DE VILLENEUVE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE NANTES,

ET

D. MAILLET,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE RENNES, CORRESPONDANT DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES.

AVEC DEUX ANCIENS PLANS DE LA VILLE.

RENNES,

CHEZ ÉDOUARD MORAULT, LIBRAIRE,

RUE ROYALE, N° [illegible].

1845.



HISTOIRE

DE RENNES.

RENNES. — IMPRIMERIE DE J. M. VATAR.

HISTOIRE

DE RENNES,

PAR

E. DUCREST DE VILLENEUVE,

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE
DE NANTES,

ET

D. MAILLET,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE RENNES, CORRESPONDANT
DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES
TRAVAUX HISTORIQUES.

RENNES,

CHEZ EDOUARD MORAULT, LIBRAIRE,

RUE ROYALE, N. 10.

1845.

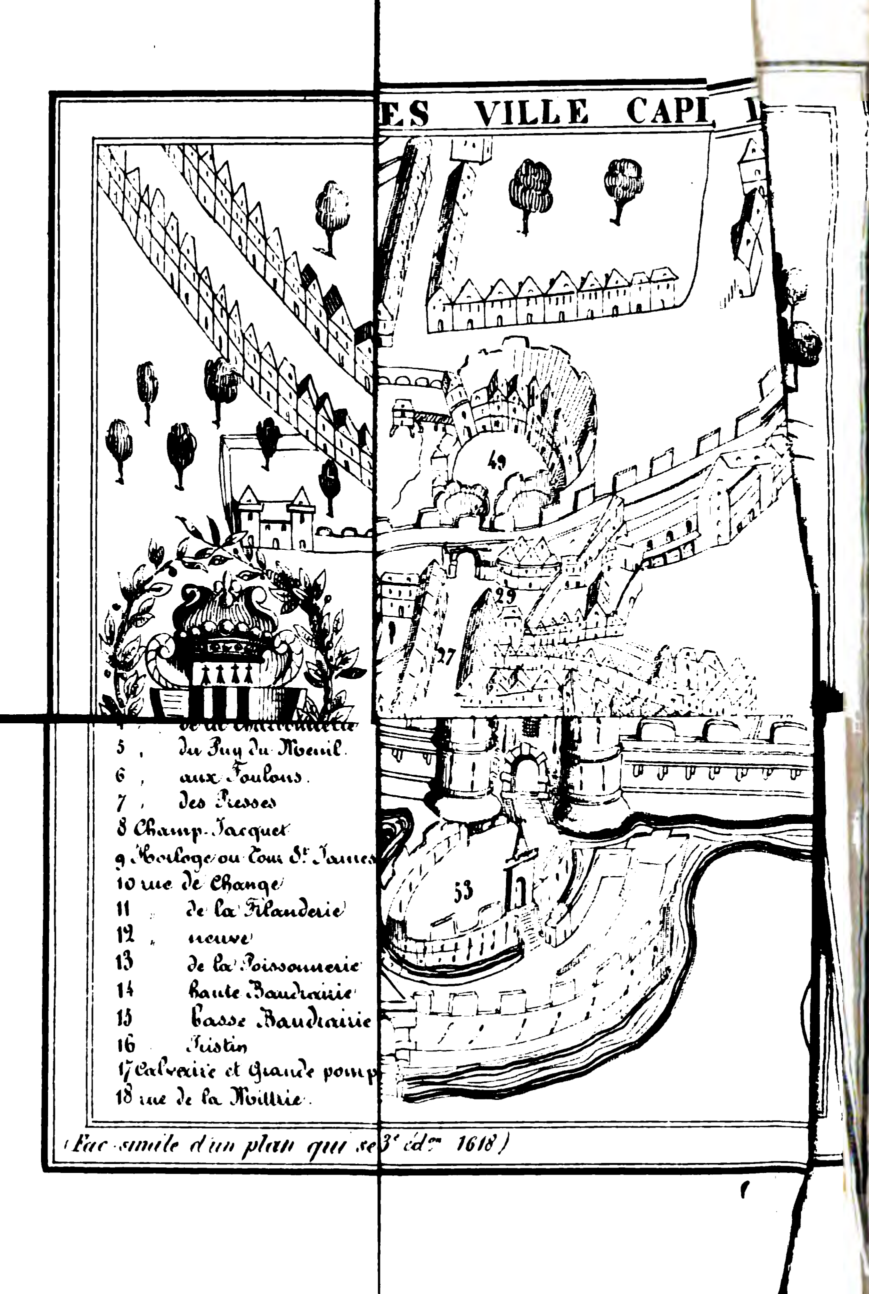
AVERTISSEMENT.

La rédaction de cet ouvrage a été faite par M. Ducrest de Villeneuve, sur les documents, la plupart inédits, recueillis par M. Maillet. Cependant M. Ducrest en a fourni qui lui sont particuliers.

Tous les exemplaires sont revêtus de nos signatures.

Maillet

L. Ducrest de Villeneuve



(Fac-simile d'un plan qui se 3e édon 1618)

HISTOIRE

DE RENNES.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Si la vie des nations a certaines analogies avec celle de l'homme, l'histoire d'une ville n'en offre pas de moins frappantes, et l'on peut tracer sa biographie comme celle d'un être collectif qui parcourt les diverses phases de l'existence humaine dans toutes leurs vicissitudes, depuis la naissance jusqu'à la mort. Combien de cités en effet ont atteint ce dernier période et attestent, par leurs débris encore épars sur le sol, quelle fut la puissance de leur âge mûr! La Bretagne nous en offrirait plus d'un exemple. L'histoire conserve dans ses pages les noms célèbres de Blabia, Ossismii, Corseul et Kerity-Penmarch.

Rennes, dont l'origine touche à l'existence de ces cités antiques, Rennes a survécu à ses illustres contemporaines; mais nul ne peut compter les jours que lui réserve la Providence dans l'écoulement des siècles. C'est à nous, ses enfants, d'étudier avec un soin pieux cette longue série des années de l'aïeule, d'interroger ses souvenirs, de suivre dans leur développement séculaire les causes de sa prospérité ou de ses souffrances, et de féconder les enseignements qui en résultent pour le bonheur de son avenir. L'âge d'or, on l'a dit avec raison, est devant

nous. L'étude du passé est l'un des guides les plus sûrs qui puissent nous y conduire.

Quelle méthode suivrons-nous dans cette étude? Quels jalons fixerons-nous pour nous réconnaître dans le vaste champ que nous nous proposons de parcourir?

Il en est deux principaux qui diviseront d'abord pour nous tout le sujet en deux grandes parties. Le premier, planté à la limite la plus reculée des âges historiques, portera cette inscription sur quelque débris d'armure gauloise: *Temps anciens!*

Le second jalon s'élèvera à l'entrée de la grande époque révolutionnaire de 1789, qui rompit avec l'ancienne forme sociale, et, préparée elle-même par les âges précédents, ouvrit une nouvelle voie à l'avenir, dont nous développons notre part. L'enseigne aux trois couleurs nous indiquera sur quelque champ de bataille des bords du Rhin, cette seconde limite historique, sous le nom de *Temps modernes!*

Dans le premier intervalle, les temps anciens, trois divisions frapperont nos regards. Nous y verrons s'agiter successivement, dans leur ordre chronologique, trois peuples différents, auxquels se liera l'existence de notre cité Rennaise. Les Gaulois en feront, sous le nom celtique de *Condate*, ce que César appela l'*oppidum des Rhedones*, l'une des premières et des plus importantes cités d'Armorique. Les Romains conquérants y établiront leurs soldats et leurs temples, et occuperont le pays sans le dompter complètement. Les Franks de Clovis, après la chûte du grand empire, se jetteront sur ses débris et envahiront à leur tour la cité rennaise, qui s'agitera sans cesse sous leur joug, et s'associera à toutes les luttes pour l'indépendance nationale. Quand les Franks auront passé avec leurs dynasties de rois Mérovingiens ou Carolingiens, et seront devenus des Français sous les descendants de Hugues Capet, de nouvelles divisions se formeront dans les annales de notre cité: les capitaines-gouverneurs, par la nécessité des temps,

céderont aux bourgeois qu'ils appelleront au conseil et armeront en milice, une part de leur ancienne autorité militaire, et la communauté de ville prendra naissance; la religion chrétienne, venue dans notre cité vers la fin de la domination romaine, élèvera ses temples sur les ruines de ceux que le paganisme y avait laissés à son passage; l'industrie naîtra, et la ville étendra l'enceinte de ses fortifications; la guerre de Blois et de Montfort lui fera partager les longues souffrances de la Bretagne; la duchesse Anne, en devenant deux fois reine de France, l'unira à son nouveau royaume, mais sous certaines conditions, que François Ier modifiera plus tard; la Ligue viendra l'agiter de nouveau jusqu'à ce que Henri IV entre dans ses murs et confirme ses priviléges communaux; son parlement créé par ses anciens ducs sera confirmé par les rois de France, et lui maintiendra son titre de capitale bretonne qu'elle partageait avec Nantes; un terrible incendie, en la dévastant, renouvellera sa physionomie physique.

Un changement non moins complet, à cette époque, va s'opérer dans sa physionomie morale, et les luttes du Parlement et des Etats contre les édits bursaux des rois de France indique l'avenir qui se prépare.

Le second intervalle historique, désigné sous le nom de temps modernes, s'ouvre en ce moment. Les journées de janvier 1789 en sont la première date. La cité rennaise qui, l'une des premières, leva le drapeau révolutionnaire, subit bientôt le contre-coup des événements qui surgirent successivement sous l'Assemblée Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire. Le Consulat, l'Empire et la Restauration sont autant de chapitres nouveaux de sa biographie, quoique moins remplis sans doute. Enfin un dernier et rapide coup-d'œil jeté sur les faits qui se sont accomplis dans l'intérieur de la cité depuis dix ans, complétera pour nous cette monographie que les siècles et nos descendants continueront toujours inachevée.

En suivant ce double fil de nos annales rennaises, cette double série d'événements par lesquels notre ville est parvenue au point où nous la voyons aujourd'hui, nous nous demanderons à chaque pas quels progrès sûrs et providentiels elle a faits dans le cours de sa destinée, comment elle a reflété les grands faits de l'histoire générale, de quelle couleur elle les a empreints en les subissant dans sa sphère, sous quelles nuances s'est produite chez elle, à ses divers âges, la triple forme politique, religieuse et littéraire, les trois aspects généraux de la pensée humaine dans tous les cas, dans tous les actes de l'humanité.

Sans cesse préoccupés de la vérité historique, frappés d'une utile crainte pour toute pensée systématique, pour toute vue incomplète ou préconçue, nous chercherons, avec une avidité curieuse et infatigable, dans les documents originaux que nous a laissés chaque époque, la véritable interprétation des événements, l'aspect sous lequel ils se sont produits aux contemporains, et les résultats logiques qu'ils contenaient en germe et qu'ils ont développés.

Mais, nous devons le dire, dans les détails qui se présenteront sur notre route, les palais des grands, les champs de bataille et les mouvements de la place publique, ne nous donneront pas toujours ni exclusivement la véritable explication des choses humaines. Nous chercherons plus haut cette explication, ce revers caché et trop souvent négligé de la médaille. Les croyances, qui font la vie et la destinée des peuples, nous la donneront quelquefois.

Telles seront nos principales bases, notre critérium, pour juger chaque époque historique de notre cité, sans la séparer jamais des idées contemporaines qui motivent et ne justifient pas, sans l'isoler du grand ensemble, dont elle faisait partie physiquement et providentiellement.

Et sous ce dernier aspect, nous n'omettrons pas de signaler, en tenant justement compte des efforts de l'indé-

pendance nationale, la tendance non interrompue de la cité à s'unir au tout Français, à cette chaîne dont la Bretagne n'était naturellement qu'un anneau, et qui, après avoir resserré entre elles les diverses parties de l'antique Gaule, deviendra à son tour un simple chaînon destiné à se rattacher à cette autre plus vaste chaîne qui s'étendra harmonieusement quelque jour sur tout le globe, malgré les efforts inintelligents et aveugles des individualités, qui ne perdront pas leur nationalité pour être confondues dans la même alliance fraternelle, et pour se donner la main, selon la parole du poète.

CHAPITRE II.

TEMPS ANCIENS.

ÉPOQUE GAULOISE.

Quand les premières migrations des peuples eurent abandonné la Haute-Asie, le berceau commun du genre humain, pour venir, poussés comme les flots par une main divine, peupler une partie de l'occident sous le nom de Celtes, de la grande famille des Cimmériens, ou Kimris, l'une de ces races nomades, substituant le nom de *Galls* à son ancienne désignation, trouva enfin le terme de ses stations séculaires dans le pays qui s'appela depuis *terre des Galls*, ou Gaule, d'après la traduction latine du mot celtique. Parmi les tribus qui composaient la nation gallique, on comptait comme l'une des plus puissantes celle des *Armoriques*, ainsi nommée de sa situation le long des côtes de l'Océan. Elle se divisa dans notre péninsule en six peuplades ou *cités*, au nombre desquelles

on remarquait les *Rhedones*, qui ont laissé leur nom latinisé et abrégé à notre ville.

Le sol où s'établirent les Armoriques de la péninsule, et en particulier les Rhedones, était-il habité avant eux par des peuples autochthones? C'est ce que l'histoire ne dit nulle part dans les quinze à seize siècles où remontent ses documents avant l'ère chrétienne. Il peut être permis de croire que le pays envahi n'était pas totalement désert à cette date la plus reculée des annales écrites de l'espèce humaine en Occident; mais cela importe peu, il nous semble, au commencement réel de l'histoire d'une ville. Dans tous les cas, on doit penser que les conquérants s'assimilèrent bien complétement le peuple indigène, puisqu'il n'en est pas resté de trace historique.

Une question plus importante et non moins insoluble, dans l'absence de toute autre preuve qu'une simple induction, est celle de savoir si les Rhedones élevèrent une ville à la place où depuis est restée celle de Rennes, ou sur tout autre point de leur territoire. L'importance de cette peuplade, prouvée par ses médailles et le récit de César, le nom celtique même de *Condate*, latinisé et appliqué à leur cité par le géographe Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne, enfin la description que nous a transmise le conquérant romain des fortifications des villes gauloises, toutes ces raisons nous autorisent à croire que les Rhedones avaient quelque part dans leur territoire, une forteresse, ou *oppidum*, selon la langue romaine, à l'exemple de tous les peuples de la Gaule et de leurs voisins de la même origine et de la même confédération, les Vénètes. Quand ils passèrent de l'état de bande nomade ou de peuple pasteur à celui de tribu, ou de peuple fixé au sol et propriétaire, ils durent sentir le besoin de se mettre à l'abri des attaques de leurs ennemis, et de se créer des appuis non seulement dans leurs confédérations, mais dans la construction de ces

forteresses, qui sont devenues le germe de tant de villes encore florissantes.

Nous penchons donc pour l'existence d'un *oppidum* dans la cité ou territoire des Rhedones, et le nom de *Condate*, qui nous a été conservé, nous indique assez où nous devons le placer. Ce n'était pas inutilement et au hasard que les Celtes donnaient ce nom, qui indiquait la nature des lieux, à leurs villes fortifiées, presque toujours situées au confluent de deux rivières, et dont plusieurs ont laissé à leurs héritières leur dénomination primitive, transparente encore sous les modifications des idiômes modernes.

Arrêtons-nous un instant pour reconnaître ce fait et l'origine du mot *Condate* dans une savante et courte dissertation que nous adresse à ce sujet M. Moët de la Forte-Maison, qui nous pardonnera de le mettre ici en rapport avec nos lecteurs :

« Monsieur, à l'étymologie du nom des Rhédons, et conséquemment de Rennes, leur capitale, qui prit d'eux la dénomination de *Rhedones* au IVe siècle, vous désirez joindre dans l'histoire de Rennes l'étymologie de *Condate*, qui était le premier nom de cette ville. La signification de *confluent* qu'on donne à ce mot, dites-vous, se trouve partout, mais on ne sait dans quel dialecte la retrouver. Apprenant que j'ai fait des recherches à ce sujet, vous aimeriez à en connaître le résultat, et il vous serait agréable d'en reproduire les prémices dans l'histoire de l'antique *Condate*, situé au confluent de l'Ille et de la Vilaine.

» Une foule de lieux, il est vrai, portent le nom de *Condat*, *Condate*, *Condé*, *Candes*, *Candé*, et tous sont au confluent de deux rivières, comme Bergier et Du Cange l'ont fort bien démontré, le premier, dans son histoire des grands chemins de l'empire romain (*liv.* III, *ch.* 39, *n.* 15), et le second, dans son Glossaire. « *Condate* est » un vieux mot gaulois, ou certainement familier en

» Gaule, et qui dénote un confluent, *quasi à Condendo,* » *seu congregando, seu confluendo,* comme le veut Ni- » colas Bergier, dit Du Cange; » d'où il résulte que ces deux savants hommes reconnaissaient l'antiquité de ce terme, mais qu'ils en ignoraieut l'origine. Adrien de Valois (*Notit. Gall.*, p. 155) l'avait dit après Bergier : « *Condate autem, vetus est nomen Gallicum, confluentes* » *designans : quod nos patriâ linguâ nunc Condé;* » et on trouve cet autre passage dans le Traité des Langues du P. Thomassin (t. II, p. 465) : « *Condate* est un terme » celtique demeuré à plusieurs places où il y a des *con-* » *flans :* Condé en est demeuré et vient peut-être de » *condere,* où une rivière se cache dans l'autre. » Ainsi, on le voit, presque tous ces auteurs conviennent que *Condate* est un mot celtique ou gaulois signifiant *confluent;* mais aucun d'eux n'en peut donner la véritable origine. D'Anville seul (*Not. de la Gaule*, p. 256), par un erreur qu'on ne saurait expliquer, voulait qu'il signifiât *cuneus,* coin, plutôt que confluent.

» D. Carpentier, dans son supplément au Glossaire de Du Cange, dit bien que c'est à tort que Ménage a attaqué l'opinion de Du Cange dans son histoire de Sablé (p. 250), où il prétend, sur la foi d'un ancien auteur, que *Condate* veut dire en effet *confluent,* mais qu'il vient du latin *condere.* Cependant, D. Carpentier lui-même n'a rien dit qui justifiât le sentiment de son savant prédécesseur, et, dans cet état de cause, j'ai pensé qu'il convenait de rechercher de mon côté si le mot *Condate* avait réellement une origine celtique. Je crois en avoir acquis la preuve, et il est bien juste qu'elle se trouve consignée dans l'histoire de *Condate Rhedonum,* l'un des lieux les plus considérables qui portaient ce nom. La voici :

» *Condate* est un mot celtique dont la première partie *can ou ken* est une préposition gallo-kimrique équivalant, disent D. Le Pelletier et Davies, au *cum* des Latins, qui

se rendait par *con* dans les mots composés. La seconde partie de ce mot vient du verbe *taithiaw*, en construction *daithiaw*, *itinerare*, *ambulare*; d'où *ym-daith* ou *ym-deithiaw* (avec le préfixe pronominal *ym*, si fréquent en gallois), aussi *itinerare*, *ambulare*, et *ym-ddattod*, *fluescere*.

» De là il est évident que *kendaith*, *kendatt* ou *Condate*, selon la forme latine que les Romains ont donnée à ce nom, était en effet un mot gaulois, et qu'il répondait parfaitement au *confluens* des Latins, dont nous avons fait *confluent* et *conflans*, c'est-à-dire *marchant*, *coulant* ou *s'écoulant ensemble*.

» Les Bretons, en se réfugiant en Armorique, ont apporté avec eux le nom de *Kemper*, qui, dans leur dialecte, signifiait *confluent*. Ils le donnèrent à Quimper-Corentin ou *Kemper-Odet*, situé au confluent de l'Odet et du Steir; à Quimperlé ou *Kemper-Ellé*, situé à celui de l'Ellé et de l'Isèle; et à quelques villages tels que *Kemper-Ver* et *Kemper-Guezennec*, etc. Mais le nom de *Condate* est plus ancien, et de plus incontestablement gaulois et armoricain, puisqu'on le trouve répandu en Gaule et même dans toutes les contrées comprises sous le nom d'Armorique: témoin *Condate Rhedonum* (Rennes), *Condivicnum* (Nantes), en Gaulois *Condiwic'h* ou *Condiwic'hen*, c'est-à-dire *ville* ou *bourg du confluent* (la finale du mot *wic'h-en* étant un suffixe explétif ou d'excellence équivalant au *ens* des Latins) (1); *Condate super Itonam* (Condé-sur-Iton); *Condate Turonum* (Cande); Candé, en Anjou, etc.

» L'un et l'autre noms, au reste, sont tombés en désuétude depuis long-temps, et ce n'est que par les actes de Bretagne qu'on sait que *Kemper* signifiait *confluent*. Ce mot vient cependant régulièrement de *cyf*, *cym* ou *kem*, suivant l'orthographe bretonne, en latin *cum*, et de *bêra*,

(1) De là le nom de *Guichen*, c'est-à-dire *bourg*, à quatre lieues de Rennes.

couler, qui primitivement paraît avoir eu le sens plus restreint de découler. Les Bretons, aujourd'hui, disent *Aber*, un confluent, une embouchure de rivière.

» Veuillez recevoir, Monsieur, la réitération de mes sentiments distingués, et me croire comme toujours,

» Votre bien dévoué serviteur,

« MORT DE LA FORTE-MAISON. »

Aucun confluent de quelqu'importance, autre que celui de l'Ille et de la Vilaine, n'existant dans le territoire des Rhedones, qui s'étendait de Dol, ou du pays des Diablintes, au mont Saint-Michel, *mons Jovis*, et à Fougères, *Filgerium*, c'est vers la jonction de ces deux rivières, dont les Romains nous ont transmis les noms latinisés, *Isola* et *Doenna*, ou *Herius fluvius*, c'est sur la colline au pied de laquelle elles viennent mêler leurs eaux qu'il faut chercher l'ancienne forteresse ou l'oppidum gaulois des premiers habitants connus de notre pays.

Le témoignage de César peut nous servir à reconstruire même ses remparts : des poutres de quarante pieds de long étaient couchées et liées entr'elles parallélement et carrément sur le sol; l'intervalle qui les séparait était comblé de terre, avec un revêtement de pierres. Les assises se superposaient ainsi, dans le même système, jusqu'à la hauteur exigée par les règles de l'art militaire du temps. Cette construction offrait par sa régularité un aspect qui plaisait à l'œil, et par sa solidité une défense sûre et à l'épreuve de l'incendie et du bélier. L'intérieur de cette fortification n'était sans doute rempli pour tous monuments que de huttes couvertes en pailles, ainsi que l'atteste ailleurs le conquérant-écrivain. Les Gaulois n'habitaient guères les villes que dans les moments de nécessité. Ils y déposaient leurs richesses, mais ils préféraient, près de leurs troupeaux, l'air et la liberté des champs. La tribu chez eux n'avait pas encore perdu tous les instincts nomades de la bande.

Leurs temples s'élevaient dans les lieux les plus reculés des landes et des forêts. Le territoire des Rhedones en possédait un, qui existe encore aujourd'hui, dans la commune d'Essé. Là, se réunissait un collége druidique intermédiaire entre celui de Carnac et ceux du pays de Chartres. C'était l'un des anneaux de cette chaîne théocratique qui enserrait le pays et en réunissait les divers éléments sociaux sous la même domination.

Cette théocratie s'était cependant modifiée depuis son origine, et quand le polythéisme grossier venu avec les premières migrations eut fait place au panthéisme mystérieux introduit, sous le nom de Druidisme, par l'invasion Kimrique, un nouveau pouvoir s'éleva peu à peu en face de celui des prêtres. L'ordre privilégié des chevaliers voulut monter du second rang au premier, et partager, souvent envahir l'autorité absolue.

Les Druides, ou hommes des chênes, retirés dans leurs forêts sacrées, conservèrent néanmoins toujours sur le peuple leurs anciens moyens d'influence par l'action de leurs Ovates ou Eubages, et de leurs bardes, formant les deux degrés inférieurs du sacerdoce, et chargés de pénétrer au foyer de la famille pour y diriger l'éducation domestique, pour y distribuer aux guerriers le blâme ou l'éloge, comme ils le faisaient en public les jours de grandes solennités nationales. Lorsque les sacrifices humains devinrent plus rares et plus dispendieux, ils conseillèrent au peuple qui n'y pouvait atteindre des offrandes de monnaies ou d'autres richesses aux fleuves et lacs sacrés (1).

C'est à cet usage, qui survécut même au culte druidique, que l'on doit attribuer en partie ces fréquents dépôts de médailles de diverses époques que l'on retrouve aujourd'hui encore dans nos sources et nos rivières.

Les Rhedones furent surtout fidèles à cette pratique re-

(1) César, liv. 6, ch. 17; Diodor., liv. 5, p. 305; Strabon, liv. 4, p. 188.

ligieuse, si l'on en juge par l'énorme quantité de ces objets que l'on exhume à chaque fouille opérée pour des travaux d'utilité publique dans le cours de cette rivière qu'ils nommaient leur fleuve sacré, *herius fluvius*, selon la traduction latine.

L'importance de ce peuple dans la confédération armoricaine, prouvée par sa numismatique, l'est aussi par l'étymologie celtique de son nom. En effet, par une exception assez rare, un cavalier est empreint sur sa monnaie, et la racine celtique de son nom signifie courir. Il fournissait sans doute aux armées gauloises une grande partie de leurs guerriers équestres. Quand leur ville quitta sa dénomination primitive et kimrique de *Condàte*, pour prendre, suivant l'usage assez fréquent, celle du peuple qui l'habitait, le mot celtique latinisé *Rhedones* devint, dans les efforts naissants de la langue romane, *Rhednes*, puis enfin *Rennes* (1). Par une erreur d'oreille assez commune, ou par une homonymie non moins fréquente dans toutes les langues, le peuple celtique de la péninsule armoricaine, reproduisit la forme nouvelle de ce mot par un autre qui pour qnelques-uns, signifie *Reine*, dernier vestige de l'antique importance traditionnelle de la cité des Rhedones.

Partie essentielle de l'organisation toute militaire de la nation, ils ne furent pas les derniers dans les progrès que fit le génie gaulois aux arts de la guerre. Ils prirent part à toutes les luttes soutenues par la confédération pour l'indépendance nationale, et sans aucun doute, ils soutinrent les Venètes dans leur résistance à César.

Le lieutenant de ce dernier, P. Crassus, après une promenade militaire à travers une partie de l'Armorique, avait écrit à son maître qu'elle était domptée et soumise au peuple romain. Il n'avait pas trouvé d'ennemis à combattre, parce que le temps de la révolte n'était pas arrivé.

(1) Album Breton, livraisons 6 et 7, Lettre de M. Moët de la Forte-Maison.

En effet il ne tarda pas à en avoir la preuve. Dès l'année suivante, la disette se fit sentir aux légions qui occupaient le pays sous ses ordres. C'était la ressource accoutumée du vaincu, et tous les efforts du vainqueur tendaient à prévenir ce danger. Des ôtages avaient été exigés comme garantie de la tranquillité et de l'exactitude du paiement de l'impôt en nature. En le refusant, les insurgés pensèrent qu'ils obtiendraient la restitution de leurs ôtages. Pour en être plus sûrs, ils prirent eux-mêmes des ôtages du vainqueur, en retenant prisonniers les commissaires romains que leur envoya P. Crassus pour réclamer des envois de grains ou menacer de la vengeance de César. Ce dernier était alors en Italie où l'appelaient souvent les intérêts de son ambition. Les cités armoricaines profitèrent de son absence pour organiser une ligue générale dans le but de secouer le joug de Rome encore mal affermi. Les délégués du pouvoir romain sont expulsés de toutes parts; les chefs gaulois unissent leurs peuples dans une vengeance commune; des secours sont obtenus des frères de l'île de Bretagne. Ne sont-ils pas de la même origine kimrique? Quand tout est prêt, et que l'étincelle partie du pays des Vénètes a embrâsé toutes les cités maritimes, que Crassus croyait avoir soumises en s'y montrant, on envoie un message au jeune lieutenant de César (1) : Si Crassus veut recouvrer ses envoyés, qu'il rende ses ôtages!

César, on le sait, répondit à ce message par une conquête plus réelle que celle de Crassus, mais qui lui coûta de longs et pénibles efforts, et se termina par un combat naval où la puissance des Vénètes ne succomba pas sans gloire.

Est-il possible que les Rhedones n'aient pas pris part à cette lutte pour l'indépendance nationale, bien qu'ils ne soient pas spécialement désignés dans le récit du vainqueur?

(1) César, liv. 3, ch. 7 et 8.

Les deux peuples entre lesquels ils étaient situés, les Diablintes et les Namnètes, Dol et Nantes, ne sont-ils pas pas rangés au nombre des confédérés? Si, seuls entre les cités armoricaines, ils s'étaient isolés de la cause nationale, César n'eût pas manqué sans doute de nous en instruire, en félicitant les traîtres, comme il le fait à propos de son invasion dans l'île bretonne. Mais il dit en termes généraux que toute la côte maritime suivit rapidement l'exemple donné par les Vénètes, et s'il néglige ailleurs de comprendre les Rhedones dans l'énumération qu'il fait des alliés de l'insurrection, c'est qu'il se borne aux principaux, comme autant de jalons qui comprennent leurs intervalles.

Il n'est guères plus vraisemblable que les Rhedones soient demeurés neutres et comme indifférents à ce grand mouvement national. La conformité de langue et d'origine les entraînait vers le parti des insurgés, qui d'ailleurs eussent pu les forcer au besoin de suivre l'exemple général. Faut-il supposer que César, en s'acheminant lui-même en personne, comme il le dit, à la tête de ses troupes de pied vers le territoire des Vénètes, traversa le pays des Rhedones et l'empêcha de se soulever en l'occupant? Il eut été trop tard; car c'était pendant son absence que s'était formée la ligue, et les Rhedones avaient dû y accéder dès ce moment. Si César passa sur leur territoire ou sur celui des Namnètes, il put le faire sans obstacle; la guerre était transportée dans les marais beaucoup plus faciles à défendre des Vénètes. La population guerrière des Rhedones, comme celle des Namnètes, devait être absente. Aussi César ne dit-il rien de la route qu'il suivit ni des obstacles qu'il put y rencontrer.

Nous venons de voir, d'après le récit de César même, que les Vénètes avaient appelé à leur secours les habitants de l'île de Bretagne (*Breit*). Il y avait bien des siècles déjà que des échanges de population s'étaient faits entre l'île bretonne et la péninsule armoricaine. Au VIe siècle avant

l'ère chrétienne, une puissante invasion de Kimris poussée en avant par d'autres invasions, et commandée par le chef Hésus, avait débordé du Rhin sur l'Armorique, en déplaçant ou s'assimilant la population des Galls qui l'occupait, et cette même invasion, sous un second chef, s'était jetée sur l'île à laquelle elle avait donné le nom de *Prydain*, devenu *Britannia*, puis Bretagne, et avait là aussi refoulé dans les montagnes l'antique population des Galls. Cette communauté d'origine avait établi entre les deux localités des relations qui ne s'étaient plus interrompues. D'après les Triades bretonnes, deux migrations principales de peuples de même race, mais désignées déjà sous des noms différents, s'opérèrent de l'Armorique dans l'île de *Bryt* ou Prydain : celle des *Lloegrwys* ou Logriens, qui s'établirent au sud de l'île, et celle des *Brythons*, qui donnèrent leur nom à toute la population insulaire, et obtinrent comme les premiers, sans violence, disent les vieilles annales, un lieu où asseoir leur colonie.

C'est donc à cette époque reculée, mais dont la chronologie ne peut fixer la date, que remontent historiquement les premiers échanges connus de population entre l'île bretonne et l'Armorique. C'étaient déjà deux sœurs, dont la cadette finit par adopter le nom de l'aînée.

Ceux des émigrés Kimris, qui plus tard, sous le nom de Rhedones, s'établirent dans le territoire où s'éleva depuis Condate, fournirent sans doute leur contingent à ces bandes que d'anciennes habitudes portaient sans cesse à de nouveaux déplacements.

Mais quand ils eurent pris les mœurs de la vie sédentaire, la colline située au confluent de ces deux rivières, dont l'une fut appelée *Doënna*, et qui formaient à leur point de jonction (*Condate*) une sorte de défense naturelle par des marais impraticables, cette colline leur parut propre à asseoir la forteresse qui protégerait au besoin leurs biens et leurs familles contre les ravages des bandes, se morcelant

de plus en plus, et vivant de ce qu'elles enlevaient à leurs frères d'origine.

Alors les Rhedones, auxquels leur habileté comme cavaliers avait valu ce nom, les Rhedones eurent leur monnaie particulière qu'ils frappèrent eux-mêmes, et qui fut empreinte d'un signe honorable et distinctif, le cheval, emblême de leur puissance et de leurs croyances religieuses. Leurs transactions commerciales avec les peuples voisins s'opérèrent, selon l'usage, sur des points limitrophes du territoire avec les Vénètes et les Namnètes; ils eurent leurs assemblées particulières, leur *mallum*, qui dans les grandes circonstances, comme celle de l'invasion romaine, se confondit pour l'intérêt général dans celui de la nation entière. Ils élevèrent partout, au bord des rivières, sur les landes et dans les forêts, ces monuments de leur culte, dont il nous reste encore des vestiges dans ces nombreux menhirs, dolmens, épars sur nos champs, et surtout dans cette galèrie couverte, ou ce sanctuaire druidique de la commune d'Essé, prés duquel on retrouve encore le ruisseau du sang, et ces roches funéraires posées au milieu de l'eau, et sous lesquelles ils inhumaient les restes mortels de leurs chefs, pour les mettre à l'abri des profanations du vulgaire.

Mais, selon l'usage constant, ces monuments religieux étaient tous situés en dehors de l'oppidum. La cité à laquelle les Rhedones ont légué leur nom n'en contenait aucun. Un cercle de cabanes s'étendait le long des parois intérieures de l'enceinte, laissant au milieu d'elles une vaste place où se réunissaient les guerriers, où ils se défendaient une dernière fois quand les murailles étaient escaladées par l'ennemi. La forme de cette enceinte se modifiait selon les accidents du terrain. Quelquefois ce n'était qu'un lieu de refuge pendant la guerre comme chez les Vénètes, si l'on en croit le témoignage de quelques antiquaires, fondé sur celui des historiens qui prétendent que la civilisation

gauloise était moins avancée au nord et dans l'Armorique en particulier. Nous ne rechercherons pas si l'oppidum des Rhedones était ville ou refuge; si ce n'était même primitivement que la maison d'un riche gaulois au milieu des bois qui couvraient les bords des deux rivières; ou si enfin c'était un *vicus*, un amas de cabanes du peuple, des clients ou des soldats de quelque chef, comme ceux dont parle César (1). Nos ancêtres dans cette période ne vivent plus pour nous que de la vie générale de l'histoire; il nous suffit de savoir qu'il existait là, selon toute vraisemblance, un établissement gaulois qui a servi de germe à la ville que nous habitons, que l'on y parlait le celtique, et que cette langue y a laissé des traces encore persistantes aujourd'hui dans la racine de divers noms de lieux que n'a pu effacer en les altérant la double couche de civilisation romaine et franke.

CHAPITRE III.

ÉPOQUE ROMAINE.

§ Ier.

AVANT LE CHRISTIANISME.

56 av. J.-C. — Nous avons vu César pénétrer dans l'Armorique, et en subjuguant les Vénètes, abattre ainsi d'un seul coup la puissance de toutes les peuplades celtiques groupées dans la péninsule armoricaine, qui s'étaient confédérées pour lui résister. Pendant qu'il les battait sur mer dans la Vénétie, l'un de ses lieutenants, Q. Titurius Sabinus, les battait au nord, sur les confins du territoire des Unelles, où ils s'étaient réunis sous le commandement du Gaulois Viridovix (2). Une soumission générale fut la

(1) Comment. lib. 7.
(2) Comment. lib. 3, ch. 17.

conséquence de cette double victoire des Romains. Les Rhedones durent se courber sous le joug commun, non pas sans impatience, ni sans chercher près de leurs Druides, dans la liberté des forêts, une compensation à la ruine de l'indépendance nationale. En effet, quatre siècles environ s'écoulèrent avant qu'ils pussent trouver une occasion de se venger de leurs vainqueurs.

Cependant l'occupation romaine, durant cette longue période, fut purement militaire. Les vainqueurs élevèrent de distance en distance sur toute la péninsule armorique, comme ils avaient fait dans le reste de la Gaule, une suite de camps fixes ou stations, qu'ils placèrent dans les lieux les plus faciles à défendre, et, selon leur art stratégique, dont Polybe et Végèce nous ont transmis les règles, presque toujours sur les collines près des rivières. Toutes les fois qu'ils rencontrèrent une forteresse gauloise sur l'un de ces points militaires qu'ils recherchaient, ils y fixèrent l'une de leurs stations, comme ils avaient fait de leurs camps, *castra hativa*, pendant la conquête, dans les *oppida* qu'ils prenaient ou trouvaient abandonnés par l'ennemi en fuite (1).

La ville des Rhedones dut, l'une des premières, être choisie par eux comme un poste favorable à l'occupation. C'était la première maille de ce réseau de fer qu'ils voulaient étendre sur le pays.

Les *metatores* ne cherchèrent donc point un autre emplacement pour le camp à demeure qu'ils voulaient fonder. Dans le triangle formé par l'Ille et la Vilaine au nord et au sud, et à l'est par un cours d'eau emprunté à cette dernière, ils élevèrent un *vallum* en briques (2) et en pierres, dont le périmètre était plus étendu que celui de l'ancien retranchement gaulois. Les vestiges retrouvés de cette en-

(1) Comment. lib. 7, ch. 11.
(2) T. XV. Mém. de l'Acad. des Inscript.

ceinte prouvent que la station romaine fut fixée exclusivement sur le coteau qui borde l'Ille, vers le côté nord du triangle, et que le mur de clôture s'étendait comme la corde d'un arc entre les points extrêmes désignés depuis par le versant, qui domine le moulin Saint-Martin et le Bourg-l'Evêque, en passant par les points intermédiaires des petites Ursulines, des Capucins, de la rue Haute, de l'ancienne église Saint-Etienne et du Séminaire. Sur toute cette ligne on a retrouvé à diverses époques, et notamment à celle où vivait M. de Robien, au XVIII[e] siècle, des fragments de ce mur encore debout, un massif de tour ronde dans les champs derrière l'étoile des Capucins, un grand nombre de briques romaines, enfin des médailles de la même époque.

Les fondateurs de la nouvelle ville, car le camp devint bientôt cité, conservèrent son nom celtique en le latinisant, et *Kendatt* devint *Condate* et *Condatum*. La Gaule du Nord, dont elle faisait partie, et que César avait nommé la Gaule chevelue, subit bientôt d'autres divisions arbitraires sous la main des vainqueurs. Le territoire des Rhedones passa avec l'Armorique successivement dans les trois subdivisions que l'on fit de la province romaine, nommée Lyonnaise, et fut définitivement rangée dans la dernière, dont la ville de Tours devint la capitale.

En même temps que le camp primitif devenait ville et se peuplait à l'intérieur d'ateliers, de magasins, d'hôpitaux, de maisons qui remplaçaient les tentes et les baraques du soldat, le culte élevait à l'extérieur, selon la coutume, ses temples mythologiques. L'occupation étrangère ne pouvait oublier ses Dieux. N'est-ce point la base des mœurs d'une nation? Puis l'exemple et l'habitude, comme il arrive toujours, devaient convertir à la foi nouvelle un certain nombre d'indigènes, et consolider ainsi la conquête. L'espace compris entre la ville et la rivière qui coulait au sud sous le nom ancien de *Doënna*, fut

consacré avec ses bois à ce double but de piété et de politique. Le premier monument religieux fut construit près de la ville, dans un lieu que l'on nomme encore la Cité, et dédié à Thétis ou Minerve; le second, plus éloigné de l'enceinte, fut consacré à la déesse Isis et fondé dans le lieu où s'éleva depuis l'abbaye Saint-Georges; enfin un troisième, construit dans l'intervalle entre les deux premiers, se nommait la *Vision des Dieux*. C'était une tour qui rappelait aux Romains le Panthéon de la ville conquérante, et s'élevait dans l'endroit où furent depuis la chapelle Saint-James et l'horloge publique.

Ces trois temples, dédiés aux dieux de la conquête, ne furent vraisemblablement pas les seuls, bien que les autres n'aient pas laissé de traces chez les chroniqueurs qui ont recueilli ce que la tradition racontait des premiers. On peut ajouter aux preuves testimoniales, qui résultent de leur récit une preuve matérielle de l'existence de l'un de ces temples. Il existe dans le faubourg de Paris un bloc de granit qui a servi long-temps de piédestal à une croix rouge plantée, suivant l'usage, sur ce débris du culte idolâtrique, conservant encore les symboles sculptés de la déesse Isis.

Junon Monète avait aussi près de la nouvelle ville son temple destiné à conserver l'or et l'argent monnayés, si l'on en croit l'inscription trouvée en 1741, selon Ogée, sous une lame de bronze, près de la place de la Vieille-Monnaie, dans le terrain dépendant de la porte Mordelaise. D'après ce document, les prêtres de la déesse, dans un temps de guerre, enfouirent leurs vases sacrés non loin des prés que baigne la rivière, qui portait alors le nom de *Vivonia*. Ils exprimaient l'espoir de voir un jour, sous un prince équitable et lorsque le calme serait revenu au pays d'Armorique, retrouver les trésors enfouis et relever le temple de Junon Monète; car l'or, disaient-ils, brille surtout par l'usage vertueux qu'on en fait. Il est à

regretter que ce monument n'ait pas été conservé; mais faut-il en nier l'existence parce qu'elle est fondée sur un seul témoignage, quand aujourd'hui même nous voyons perdre sous nos yeux ou s'égarer en des mains privées tant de précieux vestiges de l'antiquité celtique et romaine de notre ville, que la commission, trop tard instituée pour leur conservation et leur explication, sera impuissante à exhumer de nouveau de l'ombre où ils se cachent. Il ne restera d'autre preuve historique de leur existence que les procès-verbaux peut-être où elle consignera ses regrets et quelques détails privés plus ou moins précis et affirmatifs.

En 1774, une découverte du même genre que celle dont nous venons de parler, vint révéler l'introduction du culte de Bacchus dans la ville gallo-romaine, qui portait encore le nom de Condate à l'époque où nous sommes. La démolition d'une maison canoniale du chapitre de Rennes, située au côté oriental de la place de la Vieille-Monnaie, fit découvrir dans le sol, à une profondeur de deux mètres, un vase ou patère d'or représentant en relief, sur une platine incrustée au fond, une fête bacchanale encadrée de seize médaillons, portant des figures d'empereurs et d'impératrices, depuis Adrien (118) jusqu'à Septime Sévère (195) et Julia Augusta. Un grand nombre de médailles isolées furent trouvées en outre dans le même lieu; elles étaient toutes impériales. Quatre d'entre elles, destinées à être portées, et munies dans ce but de chaînes et d'anneaux, étaient empreintes d'un côté de l'effigie de Posthume (261) et de l'autre, de ces mots : *Indul. pia Posthuma Augusta*. Quant aux autres, au nombre de 94, elles embrassaient un espace de deux cents ans (70 à 270), de Néron à Aurélien. Enfin une médaille d'or d'Antonin-le-Pieux (145) fut rencontrée aussi plus tard dans les fouilles du même bâtiment. Tous ces trésors archéologiques, transmis par le chapitre au duc de Pen-

thièvre, alors gouverneur de Bretagne, furent déposés au cabinet des médailles à Paris, et peuvent encore là du moins témoigner de la vraisemblance de nos conjectures.

Un autre temple consacré à Minerve existait aussi, non loin de l'endroit où s'éleva depuis la porte Mordelaise, si l'on ajoute foi aux témoignages traditionnels recueillis par MM. de Robien et Ogée.

Pour compléter les documents existants sur les temples que la colonie romaine édifia aux abords de sa conquête chez les Rhedones, nous ne devons pas omettre l'inscription gravée sur une pierre de granit placée depuis dans la construction de la porte Mordelaise, où l'on peut la voir encore. Les caractères de cette inscription se trouvent renversés, et aujourd'hui un peu frustes; mais on peut y distinguer pourtant ces abréviations lapidaires : *Imp. Cæs. M. Antonio Gordiano pio fel. aug. p. m. tr. p. cos. o. R.*, que l'on s'accorde à traduire ainsi : « A l'empereur » César, Marc Antoine Gordien, pieux, heureux, auguste, » grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne et » consulaire, tous les Romains. »

Cette pierre fut sans doute placée dans un temple, et fit partie peut-être d'un autel votif en mémoire de l'avénement de Gordien III au pouvoir impérial en 238. Cette désignation *cos.*, consul, n'étant suivie d'aucun nombre qui indique, suivant l'usage invariable, que le personnage auquel elle se rapporte ait été consul plus d'une fois, on ne peut l'appliquer qu'à Gordien le jeune, qui fut le troisième, et qui, contrairement aux autres Gordiens, prit tous les titres énumérés dans l'inscription avant son second consulat. L'avénement de Gordien III à l'empire fut de plus célébré dans les provinces avec une joie et des solennités inusitées (1). Cette consécration d'un événement heureux dans un temple, comme une action de grâces aux Dieux, n'est donc nullement invraisemblable.

(1) Art de vérifier les dates.

Une autre preuve matérielle du même genre a été trouvée dans la démolition d'une partie des murs de l'enceinte de l'ancienne cité, qui succéda à la ville romaine, et dans laquelle on dût employer, par l'ordre même des empereurs (1), les matériaux profanes provenant des temples païens. Un bloc de pierre carré, sans autre sculpture qu'une croix, en forme de thau égyptien, et déposé aujourd'hui dans la cour du Musée provisoire des tableaux, appartient, il semble, à quelque temple romain renversé par le Christianisme, qui s'en sera servi pour édifier les fortifications du moyen-âge, d'où l'ont exhumé les travaux de la civilisation moderne. C'est un *ara* (2) ou petit autel domestique creusé, à sa partie supérieure, de deux cavités propres à recevoir les réchauds sur lesquels on brûlait les entrailles des victimes. Les lignes gravées en croix sur l'une des faces de la pierre désignaient le côté qui devait être tourné au levant. On voit sur quelques médailles romaines, entre autres de Maximin, prédécesseur de Gordien III, de petits autels de la même espèce, où sacrifie le génie du peuple romain.

Tels sont les vestiges découverts jusqu'ici des monuments du culte romain implantés sur le sol de notre ville par la conquête. Le temps et des fouilles intelligentes pourront en produire d'autres peut-être au grand jour archéologique; mais ceux qui existent suffisent déjà pour établir d'une manière certaine, quoique moins complète, la preuve du séjour des Romains dans notre cité, et de l'importance qu'ils y attachèrent, comme l'un des points principaux de l'occupation militaire sous laquelle ils courbèrent le pays pendant près de quatre siècles.

Comment gouvernèrent-ils cette ville gauloise de Condate, qu'ils avaient étendue et rebâtie? Il n'est pas pro-

(1) Édit de Théodose.
(2) Manusc. de M. de Penhouët.

bable que les indigènes, qui n'y habitaient guères avant les conquérants, y soient restés de gré ou de force, quand elle fut occupée et bouleversée par leurs ennemis. Ils durent fuir dans leurs forêts près de leurs Druides, qui leur prêchaient la foi proscrite, et firent survivre leur culte à toutes les persécutions. Ce ne fut sans doute que peu à peu et progressivement, avec les bienfaits répandus par César sur la Gaule chevelue, qu'une partie des habitants consentit à revenir dans les villes embellies par les arts romains, et firent avec les vainqueurs des alliances de famille, qui protégèrent un jour ceux-ci, quand ils furent proscrits à leur tour.

Les habitudes de la civilisation romaine, au moins celle qui régnait dans les armées, se développèrent donc à peu près exclusivement dans la cité armoricaine des Rhedones. La population toute militaire qui l'occupa primitivement à cette époque de la conquête en fit une sorte de colonie, moins les priviléges, sous les ordres absolus d'un lieutenant de César. Quelques écrivains pensent que Crassus fut ce premier gouverneur ou légat du proconsul. Si l'on admet qu'il quitta, pour gouverner Condate, le commandement de la septième légion placée sous ses ordres à Angers, ou qu'il en transféra le cantonnement, ce que ne nous apprend pas le conquérant lui-même, il ne doit pas paraître plus difficile d'admettre qu'il importa chez les Rhedones quelques institutions, quelques règles d'administration, qui sont devenues la source de celles qu'amenèrent les âges suivants. Ainsi les lois municipales de notre ville, l'autorité suprême de ses gouverneurs, n'eurent peut-être pas d'autre origine que le pouvoir absolu délégué à Crassus ou à tout autre chef inférieur par César, et les concessions faites nécessairement aux habitants par ce lieutenant de la conquête et ses successeurs.

Le chef, quel que soit son nom, laissé à la tête de la station romaine fondée dans l'ancienne Condate, eut à

s'occuper du classement de la population vaincue, et de ses travaux sur le sol en même temps que de sa condition sociale.

César, en pacifiant la Gaule chevelue, n'employa à ce but aucun des moyens violents qui suivent ordinairement la conquête. Il lui laissa toutes ses institutions nationales, celles du moins qui pouvaient se concilier avec la soumission due au vainqueur. Il ne proscrivit point le culte druidique, et chercha, par une prudente tolérance, à s'assimiler ses dieux, sous le nom d'*Indigètes*. La sauvage religion gauloise persista néanmoins sans mélange dans l'esprit du peuple, comme un ferment de révolte toujours prêt; mais elle se cacha dans les forêts, et les hautes classes l'y laissèrent se réfugier et rêver le retour de l'indépendance.

L'humiliation du tribut fut déguisée sous le nom de solde militaire, qui s'éleva à quarante millions de sesterces (8,200,000 f.); mais les exemptions furent nombreuses et prodiguées aux villes et aux familles qui se placèrent sous le patronage du vainqueur. Les promesses de nouvelles et plus grandes faveurs ne furent point épargnées. Bientôt la légion de l'Alouette entière, composée de Gaulois, fut dotée du droit de cité romaine. Chaque ville aspira à ce précieux privilége, et pour l'obtenir se dévoua à César.

Il paraît néanmoins que les Rhedones ne se signalèrent pas par leur affection pour le conquérant, car l'histoire ne parle point des bienfaits qu'ils en auraient reçus. Ils partagèrent pourtant les bénéfices du système de modération suivi par César dans l'administration de sa conquête.

Après César, et quand son fils adoptif vint continuer son œuvre politique, la plupart des villes de la Gaule, lorsqu'elles ne furent pas supprimées par le vainqueur pour crime de rébellion, changèrent leur dénomination primitive, ou lui donnèrent la forme latine. C'était rompre les anciennes traditions gauloises. Condate fut nommée, en

ce temps peut-être, *civitas rubra*, ville rouge, de la couleur des briques qui formaient ses murailles. D'autres villes gauloises prirent alors le même nom pour la même cause (1), et il est bien constaté que Rennes a été long-temps désignée ainsi; Ptolémée seulement indique une autre origine à cette désignation, qui serait dérivée, selon lui, de l'ancien nom des Rennais, *Arrubiens*, d'où l'épithète *rubra*.

La république n'était plus; l'empire avait commencé avec Octave, sous le nom d'Auguste. La cité des Rhedones, rangée avec l'Armorique dans le domaine impérial, dut s'épuiser pour assouvir la faim insatiable des délégués du prince auquel elle avait le ruineux honneur d'appartenir. Les établissements de municipes qui furent si communs sous Auguste dans l'occident ne laissèrent point de traces dans notre ville.

Cependant, par une compensation politique, et par suite de l'indifférence religieuse chez les Romains, à l'époque dont nous parlons, le culte des vaincus fut respecté, ou plutôt, au moyen de symboles plus ou moins vrais, on affecta de ne voir que la même idée divine sous des noms différents. Le conquérant de la Gaule chevelue, César lui-même avait déjà écrit que les Gaulois ont sur les dieux à peu près la même opinion que les autres peuples (2). Ce rapprochement, qui devait un jour être funeste à Rome, continua de s'opérer, afin qu'un grand niveau régnât sur le monde romain dans le droit, la politique et la religion. Mercure fut confondu avec Teutatès, Jupiter avec Hésus. Notre ville vit adorer dans le même temple les dieux de la conquête et ceux du pays. Ce fut une sorte de droit de cité accordé aux dieux vaincus comme aux peuples qui les adoraient.

Cette tolérance qui allait bientôt disparaître, cette ten-

(1) Renouard, Essais hist. sur le Maine, t. I, p. 48.
(2) Com. bell. Gall., 6, 17.

dance vers l'unité religieuse qui préparait les esprits au christianisme, firent éclore dans les lois le principe de l'abolition de la servitude, qui reçut ainsi son application humaine avant que la religion nouvelle vint en faire une application plus générale. L'esclave fut protégé et devint affranchi.

L'un de ces affranchis, un Gaulois, Licinius, ne rougit pas de pressurer son pays au nom d'Auguste. Les Rhedones furent, à ce qu'il paraît, à l'abri de ses exactions, et n'entendirent que de loin le bruit des victoires de Drusus et de Tibère contre les bandes germaniques. Tibère apprenait alors pour la première fois son nom, destiné à devenir si redoutable, aux peuples qui bénissaient en lui un protecteur et le fils adoptif de l'empereur. Auguste proclamé grand pontife et le dieu tutélaire de la Gaule, vit partout des autels s'élever en son honneur. Rennes lui en consacra quelques-uns, dont on retrouve aujourd'hui les débris; mais un culte nouveau allait naître en Orient, et renverser l'orgueil humain des autels qu'il s'était dressés à lui-même.

§ II.

ÈRE CHRÉTIENNE.

La Gaule devait entendre parler long-temps encore, sans la comprendre, de cette religion à laquelle l'empire romain puiserait la grande unité qu'il cherchait depuis sa naissance. Les Rhedones resteront bien des siècles encore fidèles aux dieux étrangers importés dans ses murs et associés à ses dieux indigènes; ils conserveront même dans sa pureté, au fond des bois et des déserts qui les environnent, le culte druidique, dont les monuments n'ont pas tous été renversés par la puissance romaine. La commune d'Essé, non loin de notre ville, possède encore son grand dolmen, son autel des sacrifices et son ruisseau du

sang, qui alors étaient cachés au fond d'une épaisse forêt, et n'étaient guères inquiétés par le voisinage des deux stations romaines, dont on trouve encore des traces sur la butte du Châtelier, en Janzé, et dans le bois de Sainte-Christine, en Coësmes.

En attendant le jour qui doit lui apporter la lumière venue d'Orient, la Gaule chevelue fait ses efforts pour atteindre la civilisation romaine. Elle ouvre dans tous les sens des routes militaires qui, en consolidant l'occupation, amèneront aussi le commerce et les arts de l'Italie. L'une de ces voies, venant de Lyon, la grande métropole, s'embranchait par Angers sur la ville des Rhedones, d'où elle se dirigeait vers l'intérieur de la péninsule armoricaine, en se bifurquant dans toutes les directions où s'était élevée une nouvelle ville. Des bornes milliaires, des établissements de tout genre, des ressources de toute espèce vinrent se placer le long de ces routes, qui ne faisaient quelquefois qu'améliorer celles qu'avait suivies avant elles le vieux commerce gaulois. Les diverses couches de civilisation qui ont passé depuis sur le sol des Rhedones, ont effacé toutes les traces de cette antique voie dans la traverse de notre ville, mais les environs possèdent encore des fragments de ces travaux de l'art romain, et l'on pourrait en trouver quelques-uns peut-être dans les communes de Piré, Visseiche, le Rheu, Moigné et Mordelles. Deux routes principales aboutissaient à Rennes, l'une par l'est venant d'Angers (*Juliomagus*), l'autre par le nord, venant de Granville (*Reginea*), et se dirigeaient vers Carhaix, Vannes, Corseult, Blain, Redon, Fougères, Dol (1).

C'est à la même époque qu'il faut rapporter la présence dans notre ville d'une légion venant d'Espagne, et qui aura sans doute participé à ces travaux de grande communication. Les colonies de *Bilbilis* chez les Celtibères, de *Cæ-*

(1) Notice de M. Bizeul, et Géographie des G. par Walckenaër.

saraugusta (Sarragosse) et de *Valentia* chez les Edetani, dans l'Espagne Tarragonaise, avaient envoyé jusqu'en notre pays cette légion, ou plutôt ces soldats enrôlés sous l'aigle romaine, par un de ces changements de garnison que la politique de Rome faisait exécuter aux troupes à sa solde sur les points les plus éloignés de l'empire. Après dix-huit siècles, on a retrouvé dans le lit primitif de cette rivière *Doënna*, qu'ils avaient sans doute rendue navigable, des monnaies qui attestent leur séjour sur ses rives, et le lieu d'où ils étaient partis. L'une est celle de ce *municipium Augusta Bilbilis*, dont le nom se lit empreint sur le revers, au-dessous d'un cavalier tenant une haste; l'autre, celle de la colonie de *Cæsaraugusta*, qu'a fait revivre Sarragosse, et qui indique comme la première qu'elle appartient à l'époque d'Auguste; une troisième porte la galère prétorienne et les initiales de *Colonia Julia Valentia*; une quatrième enfin indique dans le nom de *Copia*, celui peut-être d'une autre colonie espagnole qui s'est perdu, ou du moins une variété de la monnaie de *Valentia* dont elle se rapproche d'ailleurs par quelque similitude. Il ne faut pas omettre de remarquer, comme une preuve de plus à l'appui de notre induction numismatique, que les colonies et municipes, dont on a retrouvé les monnaies dans le lit de la Vilaine, sont toutes de l'Espagne Tarragonaise, à l'exception de Nîmes toutefois, qui a fourni une grande partie de ces médailles coloniales. Ne peut-on pas néanmoins conclure, à cette exception près, que l'Espagne, sous le règne d'Auguste, a donné à notre ville la garnison romaine qui la peupla et lui apporta la monnaie des villes qu'elle venait de quitter (1)?

Une autre induction que l'on peut tirer de l'immense quantité et de l'espèce de médailles romaines trouvées au

(1) Nous devons ces inductions numismatiques à l'obligeance érudite de M. le docteur J. Aussant.

même lieu, c'est que les légions dirigées sur notre ville pour y séjourner, quand elles ne venaient pas d'Espagne et des colonies que nous avons citées, sortaient directement d'Italie ou de la métropole lyonnaise, sans s'être arrêtées dans les villes qui avaient leurs monnaies particulières. En effet, ces médailles s'élevant au nombre de plusieurs mille, embrassent, sans compter quelques as et deniers consulaires du temps de la république, une période de plus de quatre siècles, de Jules-César à Valentinien, et n'offrent pas, aux exceptions près signalées ci-dessus, une seule monnaie frappée dans d'autres établissements que ceux de l'Italie ou de Lyon. Ce sont toutes monnaies au type impérial, sans mélange d'aucun signe de fabrique spéciale. Les légions qui les ont apportées, n'avaient donc séjourné auparavant dans aucun lieu, où elles pussent les échanger contre des monnaies coloniales. Lyon seul était le grand entrepôt, l'hôtel des monnaies de l'empire transalpin; aussi celles qui sortent de cette source sont-elles plus communes que les autres.

On pourrait contester que les légions seules aient contribué à l'introduction de ces monnaies dans notre ville, et il serait tout aussi vraisemblable de l'attribuer en partie au commerce; mais ce dernier qui se faisait alors plutôt par échange que par valeurs représentatives, n'aurait pu adopter dans ce dernier cas la monnaie romaine, que par suite de la présence des légions et de l'introduction par elles du signe monétaire, dont elles se servaient.

En même temps que ces légions traçaient des routes séculaires à travers les bois qui couvraient jusqu'aux approches de la ville, elles durent aussi s'occuper de la navigation de la rivière, qui leur offrait une nouvelle voie de communication. Les travaux de ce genre exécutés par elles sur d'autres points de la Gaule ne permettent pas de douter de ceux qu'elles entreprirent sur notre Vilaine, et si les siècles n'en ont rien laissé subsister, ce n'est pas

une raison pour nier leur existence passée, qui semblerait suffisamment attestée par la découverte des monnaies dont nous venons de parler.

Les accidents de la navigation ne sont-ils pas une des causes qui les ont enfouies sous les couches argileuses du lit de la rivière? Les usages religieux n'ont-ils pas eu aussi leur part, la plus grande peut-être, dans ce dépôt qui n'a pu être toujours fortuit? Une offrande se faisait au fleuve sur lequel on allait entreprendre quelque trajet qui pouvait devenir périlleux. Chaque soldat recevait même dans ce but, avant de s'embarquer, une pièce de monnaie, espèce de don propitiatoire, offert par lui à la divinité qu'il voulait se rendre favorable. Est-il probable qu'on eût laissé sans soins un cours d'eau si utile, si vénéré, *herius fluvius?* Il est permis de croire, sans trop de témérité, que sa profondeur et la ligne de son parcours ne furent pas alors ce qu'elles devinrent depuis. Les couches dans lesquelles étaient déposées les monnaies, et la ligne sur laquelle on les a rencontrées sont des preuves assez admissibles de notre double assertion (1).

L'agriculture aussi, profitant des bienfaits de la paix du règne d'Auguste, faisait des progrès qui, en répandant l'aisance, ne contribuaient pas moins que le reste à l'amélioration générale du pays. Mais la culture intellectuelle était lente dans ces esprits grossiers de la Gaule chevelue qui sortait à peine de sa barbarie. Les écoles n'y prospéraient pas encore et ne fournissaient pas, comme la province Narbonnaise, sa moisson d'hommes illustres. Son soleil sortira lentement des nuages qui l'obscurcissent.

Quinze ans s'étaient écoulés depuis la naissance de J. C., lorsqu'Auguste mourut et laissa l'empire à Tibère.

(1) Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici textuellement, à l'appui de notre opinion, l'excellent mémoire de M. le docteur Toulmouche sur ce sujet, qui sera bientôt, nous l'espérons, imprimé ailleurs.

La cité romaine des Rhedones était loin de s'attendre au mouvement profond qu'imprimerait au monde d'alors l'événement qui s'était passé en Judée. Eloignée du théâtre où s'agitaient de si hauts intérêts peu compris alors, elle ne s'inquiéta guères que des changements qui s'opéraient autour d'elle. Peut-être cependant apprit-elle que le tyran de Rome, Tibère, informé par le rapport officiel de Pilate de ce que c'était que le dogme chrétien, avait proposé au sénat de le ranger parmi les choses sacrées, et même après avoir banni de Rome les chrétiens par un sénatus-consulte, avait menacé de mort leurs délateurs (1). Les empereurs romains ne lui furent connus que par leurs effigies empreintes sur les monnaies que les légions importèrent dans ses murs. A chaque nouveau règne, les médailles du prédécesseur recevaient une empreinte ou contremarque qui leur conservait leur valeur monétaire, et elles continuaient leur circulation dans les mains des habitants, et leur usage religieux comme offrande au fleuve où elles ont été retrouvées de nos jours. Du reste, les institutions restaient les mêmes; rien n'était changé aux habitudes gouvernementales du peuple conquis. L'empire allait tout seul, comme l'a dit notre Châteaubriand.

Quelques faits néanmoins s'accomplissaient en silence autour de notre ville, et lui préparaient un avenir imprévu. On ne peut les omettre sans rompre la liaison du présent avec le passé. Nous les glanerons de loin en loin, là, où ils se présenteront.

La constitution de l'empereur Antonin, surnommé Caracalla, qui dota du droit de cité romaine tous les habitants de l'empire, par une raison fiscale, fut-elle proclamée dans notre ville? Rien ne nous apprend que les Rhedones aient reçu avec quelqu'enthousiasme ce bienfait payé qui les assimilait à leurs vainqueurs. Il n'est pas probable

(1) Eusèbe, Cæs. chron.

cependant qu'on leur ait fait grâce du prix de la nouvelle liberté qu'on leur vendait. Chaque fait important qui surgissait dans l'empire avait son retentissement aux bords de la *Doënna*. Les traces qu'a laissées chez nous l'avénement de Gordien III, le petit-fils des Césars africains, prouvent assez que tout ce qui se passait dans le monde romain avait son écho affaibli dans nos murs.

Ce fut sous le règne de l'empereur Philippe, qui succéda à Gordien, que parut en Gaule la seconde mission évangélique. C'est de Rome et non de Smyrne qu'elle partit cette fois. Le pape Fabien envoya dans diverses directions en Gaule sept évêques destinés à catéchiser les contrées encore étrangères aux principes de la nouvelle doctrine religieuse. L'un de ces évêques, nommé Gatien, vint à Tours, chef-lieu administratif de la troisième Lyonnaise, dans laquelle était comprise l'Armorique et le pays des Rhedones. Mais chez ces derniers le druidisme n'était pas encore étouffé par le paganisme romain, et ce double obstacle devait s'opposer long-temps à l'introduction du christianisme. Cependant c'était un nouveau pas fait vers ce but, et l'on pouvait déjà prévoir l'époque où la cité des Rhedones aurait à son tour son premier évêque.

Les empereurs continuèrent à se succéder rapidement au trône des Césars. Philippe le céda à Décius, qui, renversé par le despotisme des légions, fut remplacé par Gallus, dont Æmilianus prit bientôt la place, pour la céder à Valérien. La Gaule, secouant pour un temps le joug de Rome, eut ses Césars provinciaux, sous le nom de Tyrans, et notre ville envoya ses délégués au sénat gaulois. Les médailles frappées à l'occasion de ce grand événement attestent, par leur présence dans le sol des Rhedones, que ces derniers participèrent à l'enthousiasme général. Les noms glorieux de Posthume, Victorinus et Tetricus, sont restés sur les monnaies exhumées du lit de notre rivière. Ce sont des témoignages suffisants de la par-

ticipation de notre cité à tout ce qui s'accomplit alors dans la Gaule romaine.

Mais cette ère d'indépendance eut bientôt son terme. L'empereur Probus, qui admit les Germains dans les légions (276), colonisa avec des prisonniers diverses parties du territoire gaulois, incultes et dépeuplées. Ce fut peut-être l'origine de ces populations de *Létes*, dont nous verrons bientôt le pays des Rhedones avoir sa part.

Déjà l'Armorique avait ses adeptes à la foi nouvelle, et il est permis de croire qu'elle s'était répandue parmi les Rhedones, puisque leurs voisins, les Namnètes, qui avaient alors Saint-Clair pour évêque (305), eurent aussi leurs martyrs, Donatien et Rogatien. Cependant, si les Rhedones virent naître à cette époque chez eux la communauté chrétienne, ils ne possédèrent pas un nombre assez grand de fidèles pour élever un temple et demander un évêque. Une petite chapelle seulement fut dédiée chez eux à la reine des anges, sous le nom de Notre-Dame de la Cité, près de l'ancien temple païen consacré à Minerve.

Ce fut alors qu'ils virent arriver dans leur territoire l'une de ces colonies de Germains que Maximien transféra sur différents points de l'empire, sous le nom de *Létes* (1) ou colons militaires, après qu'ils eurent été repoussés des rives du Rhin, où les empereurs les avaient établis pour en défendre le passage contre les barbares. Ces *Létes* furent installés, sous la condition de l'impôt et du service militaire, dans les terres incultes et dépeuplées qui relevaient plus spécialement du domaine impérial, et ils reçurent le nom de *Leti armorici*, Létes de l'Armorique. Le pays même s'appela long-temps *Letania*. Le territoire des Rhedones fût-il plus particulièrement habité par ces

(1) Selon le code Théodosien et les lois barbares, Léte, origine du mot leude, viendrait de l'allemand leute, gentes, peuple. Une notice de M. Moët de la Forte-Maison, sur ce sujet, doit bientôt répandre de nouvelles lumières sur la signification de ce mot.

Létes que les autres parties de la péninsule armoricaine? Cela est probable. Les Namnètes seuls durent partager avec les Rhedones le fléau de ce dangereux voisinage; car ils se trouvaient sur les frontières de cette population insoumise contre laquelle on sentait le besoin d'élever des obstacles, comme aux bords du Rhin contre les barbares.

S'il nous était permis de disserter ici, nous aurions pu réunir ce que la critique historique a dit de l'origine des Létes et de la signification de leur nom, que le code Théodosien traduit par *Gentiles*, et que d'autres font venir de l'allemand, *leute*, gentes, explication qui ne sera pas la dernière. M. Moët de la Forte-Maison en prépare une nouvelle puisée plus près encore des sources; mais ces recherches ne sont pas du domaine de l'histoire locale. Leur résultat seul lui appartient. Nous laisserons donc l'induction pour les faits qui nous pressent.

Après la double abdication de Dioclétien et de Maximien, Constance Chlore et Galerius vinrent terminer l'ère des persécutions contre les chrétiens, et préparer l'avénement du premier César qui osa faire asseoir près de lui le christianisme sur le trône impérial. Constantin parut, et son règne développa bientôt dans toute la Gaule les germes qu'y avait déjà jetés la foi nouvelle.

Un demi siècle s'écoula encore cependant (362), selon quelques traditions, avant que les Rhedones jetassent les fondements de leur première église, non loin de la petite chapelle ou de l'oratoire de Notre-Dame de la Cité, à l'endroit où s'éleva depuis leur cathédrale sous l'invocation de Saint-Pierre. Rien ne prouve cependant qu'ils eussent alors un évêque.

Le temps approchait d'une nouvelle indépendance pour les provinces. Gratien avait hérité de l'empire d'Occident; il avait pour favori le chef d'une tribu franke. Depuis long-temps admis comme auxiliaires dans les armées romaines, les barbares avaient fini par arriver aux premiers

rangs. Ne devaient-ils pas devenir empereurs à leur tour? Gratien ne tarda pas à voir sa puissance contestée par un rival qui, proclamé dans la Grande-Bretagne, « fondit sur » les Gaules, accompagné de trente mille soldats, et suivi » d'une population nombreuse qui se fixa en partie dans » l'Armorique (1) » (383). Ce rival, c'était Maxime; et cette population nombreuse qu'il laissa dans notre pays, était commandée par un chef national, sous le titre de *Conan*, roi, auquel la reconnaissance populaire avait ajouté l'épithète de *Mériadec*, très-glorieux. Ce chef devait devenir la tige souvent brisée des rois bretons; mais il s'écoulera bien des années encore avant qu'il ait secoué le joug romain. Etabli dans l'Armorique par Maxime, qu'il avait secondé dans sa tentative d'usurpation, et confirmé dans son pouvoir par Théodose, empereur d'Orient, le successeur de Gratien, il attendit patiemment l'occasion de se saisir, dans le démembrement du grand empire, du lambeau de territoire dont on lui avait délégué l'administration. Il ne prit d'abord que le titre de *Conan*, ou chef des *Lètes* armoricains. En effet la notice de l'empire indique qu'il y avait parmi ces Lètes des peuples de l'île bretonne, qui avaient été refoulés par les pirates germains. C'était une première migration dans notre péninsule.

Quoi qu'il en soit, rien ne fut changé qu'un homme à l'administration romaine. La cité des Namnètes, dit-on, devint le séjour ordinaire du nouveau chef breton, qui pressentant et préparant l'avenir, gouverna avec assez d'habileté pour se faire aimer de cette population composée en grande partie de ses compatriotes; ce qui dut rendre beaucoup plus facile sa tâche et l'exécution de ses desseins.

Les circonstances semblaient de jour en jour se disposer à lui être favorables : les empereurs se succédaient sans

(1) Etudes Hist. Châteaub., p. 181, l. 3.

pouvoir rétablir l'ordre dans les Gaules inondées de barbares. « L'empire latin romain, dit Châteaubriand, n'était » plus que l'empire romain barbare : il ressemblait à un » camp immense que des armées étrangères avaient pris » en passant pour une espèce de patrie commune et tran- » sitoire. »

Au milieu de tous ces désordres de l'Occident, les provinces armoricaines se constituèrent en républiques fédératives (1). Le Conan qui gouvernait la péninsule, dut prendre part à ce mouvement, puisque c'était un pas de plus vers l'accomplissement de ses projets. Les troupes romaines abandonnées par Rome (409), entrèrent dans cette fédération et achevèrent ainsi de se naturaliser dans le pays dont la garde leur avait été confiée. Le préfet des Létes placé dans la cité des Rhedones, selon la notice de l'empire, si ce préfet, dont le nom ne nous est pas connu, était un autre que Conan lui-même, s'associa à cette ligue qui avait pour but la défense commune contre le flot des invasions barbares débordant de toutes parts. Le nom de *Franks* donné à ces Létes par la même notice, nous semble prouver que cette peuplade germanique, différente de celle de Clovis, avait paru dans notre pays, comme auxiliaire des Romains, et soumise aux lois des terres létiques long-temps avant la date, (497) où son homonyme se présenta comme conquérante sur nos frontières devenues bretonnes.

Au temps dont nous parlons, le christianisme avait fait de grands progrès chez les Rhedones. Saint Clair, l'évêque des Namnètes, avait commencé à les catéchiser, et depuis lors la foi chrétienne n'avait cessé de s'étendre. Les temples des divinités payennes étaient désormais abandonnés, et quelques-uns renversés par la ferveur des néophytes, qui ne faisaient en cela qu'obéir aux édits des empereurs. Si

(1) Zosime, p. 829. Quâdam republicâ constitutâ.

nous en croyons l'un de nos meilleurs chroniqueurs et la parole d'un de nos évêques du XIe siècle, qui ont omis, il est vrai, de nous transmettre la preuve de leur assertion, la cité des Rhedones aurait eu dans Saint Modéran, en 558, son premier pasteur; Saint Just lui aurait succédé, et la tradition s'est chargée de constater l'existence de ce dernier, en nous conservant sa mémoire dans le nom d'un faubourg de notre ville. Le lieu nommé la barre Saint-Just était, selon l'usage des faubourgs, fermé par une barrière, non loin de laquelle se trouvait situé hors ville, conformément à l'édit de Théodose le jeune, le cimetière consacré à la sépulture des clercs et des laïcs. Saint Just fut inhumé dans ce cimetière et donna son nom à la barrière du faubourg. Après lui l'existence de ses successeurs présumés, Electran, Jean, Riothime, est beaucoup moins prouvée encore. Il est probable cependant que la communauté chrétienne qui avait grandi chez les Rhedones, comme ailleurs, devait avoir un chef spirituel, quelque faible qu'elle fût encore au commencement du Ve siècle. Les édifices religieux avaient commencé de s'élever en dehors de la ville, selon l'usage suivi alors, pour remplacer les temples des faux dieux qui étaient presque tous en dehors des murs, et aussi pour empêcher la population rurale d'affluer dans la ville fermée sous prétexte de dévotion.

On fait remonter à cette époque la fondation des églises Saint-Germain, Saint-Etienne et Toussaints. Il est difficile d'admettre cette opinion, du moins pour la première de ces églises, quand on réfléchit que Saint Germain vint chez les Bretons et à leur prière, négocier une paix entre eux et les Alains, sous le règne d'Audren, en 447. La reconnaissance publique aura sans doute attendu que sa sainteté ait été consacrée par l'église avant de l'honorer comme un patron de plus au ciel.

Quoi qu'il en soit de la date plus ou moins reculée de

celui-ci, les établissements religieux naissaient de toutes parts à l'époque dont nous parlons. On n'en était plus, chez les Rhedones, au temps où de simples oratoires ou chapelles, comme Notre-Dame de la Cité, s'élevaient dans quelque coin obscur, comme un modeste témoignage de la tolérance des empereurs. La première cathédrale avait vu dans nos murs terminer ses arceaux en plein cintre et sa grossière ornementation d'architecture romane. Le clergé pourtant était sans doute encore peu nombreux, et loin d'être organisé comme il le fut peu à peu dans la suite. Vannes, Dol et Quimper fondaient aussi, sous la protection du Conan Mériadec, leurs premières églises, et recevaient leurs premiers pasteurs, à l'exemple des Rhedones et des Namnètes. La Grande-Bretagne, abandonnée par les Romains aux ravages des Barbares, continuait de nous envoyer ses proscrits et ses pasteurs, qui s'établissaient dans nos cités comme parmi des frères qu'ils n'avaient quittés que pour un temps.

Cependant l'empire s'écroulait sous les coups d'Alaric; un soldat, nommé Constantin, se faisait reconnaître empereur des Gaules pour la dernière fois; les Barbares menaçaient l'Armorique à son tour, et celle-ci, dans l'impuissance où était Rome de la protéger, résolut de se défendre elle-même et de secouer entièrement un joug qui, depuis vingt-six ans, n'était plus guère qu'une fiction respectueuse (409).

§ III.

RENNES AU TEMPS DES ROIS BRETONS.

(410). Le moment était venu qu'attendait sans impatience et depuis si long-temps le Conan Mériadec qui gouvernait la péninsule armoricaine au nom de ceux qui ne la possédaient plus que de nom. Ne pouvant plus compter sur d'autre appui qu'elle-même, elle proclama son in-

dépendance, renversa tout ce qui voulut y faire obstacle, et tendit les bras à tous ceux qui voulurent s'unir à ses efforts pour repousser l'étranger. Quel pouvait être le chef de ce mouvement national, si ce n'était celui qui avait gouverné si sagement jusqu'alors les populations qui se séparaient de Rome, après avoir vainement imploré son secours? Le Conan, auquel les Romains avaient décerné le titre de chef de la province armoricaine, n'eut point à décorer d'une nouvelle et plus pompeuse dénomination son pouvoir qui ne relevait plus de personne. Il fut toujours le Conan Mériadec, qui depuis est devenu son nom propre, dans l'absence pour nous du véritable. Qu'importe ensuite que la postérité ait traduit ce nom gaëlique de conan par *duc* ou *roi?* Il n'en était pas moins pour les populations qu'il continua d'administrer comme par le passé, le *chef suprême*, au-dessous et à côté duquel il n'y avait que le peuple lui-même qui l'avait maintenu à sa tête. Les chefs secondaires ne partageaient pas encore la puissance du Conan, sous forme de délégation féodale. Les anciennes formes administratives romaines continuèrent d'être observées au moins dans les villes. Les garnisons n'avaient pu refuser de s'associer au mouvement populaire, et renonçant pour un temps dont elles ne pouvaient prévoir la durée, à leur patrie politique, elles avaient adopté la nouvelle d'autant plus facilement que sous leurs enseignes il y avait peu ou point d'Italiens. Ces derniers dès long-temps avaient abandonné le service militaire aux alliés, auxiliaires barbares ou non.

Les Rhedones accoutumés comme les autres habitants des cités, aux formes de l'administration romaine, ne virent rien changer au mode de gouvernement qu'ils avaient subi jusqu'alors. Ils n'eurent même pas la pensée de revenir à des usages gaulois depuis long-temps oubliés, et qui n'étaient plus pour eux qu'une civilisation arriérée. Une fois qu'on avait été romain, il semble qu'on ne pouvait

plus renoncer aux avantages que ce titre avait apportés. N'était-ce point l'effet du progrès providentiel des nations? Aussi cette séparation de Rome fût-elle d'abord plutôt apparente que réelle au fond, et pour la rendre vraie il fallait encore bien des années et plus d'une invasion, plus d'un flot d'émigrés de la Bretagne insulaire.

Cependant la couche de civilisation romaine n'était pas si bien empreinte dans notre Armorique, qu'elle en eût effacé toutes les anciennes traces gauloises. Le druidisme vivait encore au fond des forêts, et sur le sol même des Rhedones. Le christianisme poursuivait jusque dans leurs retraites les plus cachées ces ferments d'agitation et de paganisme, en renversant partout les signes de l'ancien culte, et leur substituant les symboles chrétiens.

Les barbares s'étaient montrés aux frontières de la péninsule et avaient été repoussés là, comme sur tous les autres points de la province armoricaine, qui, en dehors même de cette péninsule, s'étaient presque tous rangés sous le pouvoir protecteur de Conan Mériadec. Après les barbares, les Romains vinrent à leur tour, conduits par le préfet des Gaules, Exuperantius, pour ressaisir par l'épée le pays qui leur avait été enlevé par la révolte. Les Romains furent aussi repoussés; leur prestige s'était éclipsé avec leur puissance. On ne voulait plus d'eux d'autre joug que celui de la raison qui régnait dans leurs lois. Les anciens vainqueurs luttèrent vainement pendant trois ans contre les vaincus, vainqueurs à leur tour. Ils finirent par traiter avec eux, comme avec des alliés, et le poète latin, Rutilius Numatianus, célébra cette réconciliation désirée.

Un autre poète contemporain, Ausone, le Bordelais, nous a conservé le souvenir du conseiller intime du Conan Mériadec, le littérateur Silvius Bonus; souvenir épigrammatique, il est vrai, mais qui n'en prouve pas moins la supériorité d'intelligence du prince breton.

(419-420.) De nouvelles colonies d'émigrés vinrent sous son règne de la Grande-Bretagne, chassées par les barbares, et attirées vers la péninsule armoricaine par l'espoir d'y trouver des frères qui partageassent avec eux leur terre et leur pain. Ils ne s'étaient pas trompés; le Conan Mériadec les accueillit comme de nouveaux sujets auxquels il devait protection. Il leur donna des terres pour se nourrir et des armes pour se défendre. Mais en quelle partie de la péninsule les fixa-t-il plus particulièrement? Cette question a son rapport indirect avec la nationalité bretonne contestée des Rhedones. Nous pensons, et nous en développerons ailleurs les raisons (1), que cette émigration, comme les précédentes, et surtout celle qui accompagna le Conan à la suite de Maxime, n'affectèrent pas de se fixer dans un lieu plutôt que dans un autre. Mille circonstances particulières, inconnues aujourd'hui, déterminèrent le choix de la place qu'elles adoptèrent ou qu'on leur donna par familles plutôt que par masses. Ne rencontrèrent-ils pas des parents, des amis, des alliés, parmi ceux qui les avaient précédés sur le sol hospitalier de la péninsule? La langue ne pouvait être alors un motif de préférer les parties les plus reculées du territoire soumis au Conan. N'y avait-il pas partout des villes, des stations, des camps romains qui empêchaient la langue des proscrits d'être plus exclusivement parlée sur un point que sur un autre? Ce fut plus tard et lors des invasions frankes, après 497, que la population bretonne galloise, qui émigra de la Bretagne insulaire, se retira de préférence vers le fond de la péninsule où elle était sûre de trouver ses compatriotes, et prit pour limite extrême la ligne formée par la Vilaine, le Meu et la Rance.

Mais ce n'est point ici la place d'une dissertation historique. On ne peut être bref quand on disserte. Nous

(1) Annales de la société royale académique de Nantes.

n'avons voulu que toucher en passant un point qui a quelque contact avec l'histoire de notre ville.

Revenons au Conan Mériadec qui, après avoir guerroyé pendant onze ans contre les barbares que la Gaule s'assimilait peu à peu, mourut en 421, sans laisser sa couronne à l'un des nombreux enfants issus, disent les chroniqueurs, de son union avec la sœur de Saint Patrice.

Ici s'ouvre sous nos pas une nouvelle occasion de disserter que nous éviterons encore, en invitant toutefois le lecteur à se tenir en garde contre ce que les chroniqueurs racontent depuis le Conan Mériadec jusqu'à Nominoë. L'érudition même de Gallet et des Bénédictins qui l'ont copié n'a pu ou n'a pas voulu, il en faut convenir, éclaircir les faits de cette période. Nous avions le projet de l'étudier près des sources, quand nous avons appris que M. Moët de la Forte-Maison s'occupait, à propos des Létes, d'un travail qui rétablira la vérité quelquefois obscurcie par le patriotisme breton, quand il s'agit de nos origines. Nous y renverrons donc le lecteur, en glanant néanmoins au milieu des récits souvent erronés de la chronique les faits relatifs à notre ville, qui nous sembleront le mieux prouvés.

Laissons donc de côté l'existence des successeurs du Conan Mériadec, et la généalogie fort obscure de Salomon, Grallon, Audren, Erech, Eusèbe et Budic, qui firent triompher successivement des intérêts de familles ennemies, sur des portions plus ou moins étendues de la péninsule, et prirent chacun dans leurs domaines, *regnum*, le titre de roi ou chef suprême, *Conan*.

Ce qu'il nous importe de savoir ici, c'est que du temps de Grallon, en 459, on trouve dans l'histoire des conciles le nom du premier évêque des Rhedones, dont l'existence soit bien constatée. Febediolus assista par procureur au concile de Fréjus.

Notons aussi, sans l'affirmer pourtant, que vers 450

les Rhedones eurent pour chef Gwitcaël, un des fils du roi Audren, avec le titre de Comte. Mais malheureusement l'existence de ce roi Audren n'a guères d'autre preuve que le nom de la ville de Châtelaudren, et l'absence de tout autre nom à mettre à sa place.

Ce qui est moins douteux, c'est qu'Anthemius avait remplacé Febedolius sur le siége épiscopal en 465, puisqu'il souscrivit à cette époque au concile tenu à Vannes.

Dix ans après, Saint Amand le remplaça, et l'ancienne Condate, la civitas rubra, ville rouge, adoptait peu à peu le nom du peuple qui l'habitait. *Rhedones* devenait *Rhednes*, et il n'y avait pas loin de là à la dénomination actuelle. La forme du nom gallique imposé à l'ancienne cité facilitait encore cette métamorphose.

La vie de Saint Melaine nous apprend qu'alors régnait à Vannes un chef nommé Eusèbe, qu'il ne faut pas prendre pour un breton, mais pour un de ces chefs qui se substituaient par la force à la place de la dynastie régnante, et en commençaient une nouvelle bientôt renversée à son tour. Nos rois bretons n'étaient pas tous de la même race, et faisaient déjà l'apprentissage de l'instabilité des trônes.

Le roi Vénète Eusèbe eut avec l'évêque de Rennes des rapports que nous ne pouvons à ce titre passer sous silence. Saint Amand n'était plus, et Saint Melaine lui avait succédé. Ce dernier, ayant guéri la fille du roi, dont le nom Aspasie indique assez l'origine étrangère, il fut récompensé par le don de la paroisse de Comblessac, qui l'aida à soutenir le monastère élevé par lui à Platz sur les rives de la *Vicenonia* ou *Vingenna*, comme Grégoire de Tours appelle notre rivière de Vilaine. L'influence bienfaisante de Saint Melaine sur son siècle protégera la nouvelle Bretagne contre les nouveaux conquérants qui s'approchent. Déjà les Franks sont à ses portes; ils auront bientôt un roi chrétien de leur nation sur le trône des Gaules. Le frank *HLODOWIG* envoie ses bandes dans

toutes les directions soumettre ce qui n'a pas encore subi sa domination. La péninsule armoricaine résiste seule, et déjà elle est cernée de tous côtés par les établissements des bandes germaines de Clovis. Elle succombera à son tour, mais jamais complétement, après de longs efforts, et toujours prête, à la moindre occasion, à secouer le joug des barbares, qui n'ont avec elles aucunes sympathies de langue, de mœurs, de traditions. Le territoire des Rhedones, comme celui des Namnètes, verra commencer ces luttes acharnées, qui finiront par lui imposer momentanément une colonie de Franks, qu'un rejeton de l'une des familles de ses anciens rois viendra bientôt repousser de son sein, toujours vierge dans sa nationalité.

CHAPITRE IV.

ÉPOQUE FRANKE.

§ Ier.

RENNES SOUS LES ROIS BRETONS (SUITE).

Hoël, qui reçut le nom de grand, chassa du territoire de Rennes les nouveaux hôtes qui s'y étaient établis depuis quatre ans (509) sous le nom de Frisons. C'est pendant cette période d'occupation barbare que l'évêque Saint Melaine, qui avait achevé la conversion des Vénètes commencée par Saint Clair, et était devenu puissant par la sagesse de ses conseils près du roi frank Clovis, accrut encore sa renommée et son influence au concile tenu à Tours en 511. C'est alors qu'il devint un appui pour la Bretagne, et s'il y reconnut la suzeraineté du roi frank, ce fut plutôt personnellement et comme suffragant du métropolitain de Tours, qu'au nom des populations bre-

tonnes pour lesquelles il se fût vainement engagé. Son diocèse était occupé par des barbares; il agissait sagement en se créant contre eux un protecteur, dont ils n'osaient récuser la puissance.

Si les Rhedones, pendant la durée de l'occupation, eurent un gouverneur frank, comme l'affirme M. Augustin Thierry, il est probable qu'ils en furent délivrés par la victoire d'Hoël, et qu'ils ne relevèrent plus que du prince breton, dont ils avaient accueilli le retour avec tant d'enthousiasme, comme tout le reste de la Bretagne. Le roi franck lui-même, à ce qu'il paraît, ne vit pas avec beaucoup de peine cette expulsion des Frisons (515), puisqu'en apprenant la victoire d'Hoël, il se contenta de l'inviter à venir à sa cour, en le félicitant de ses succès. Hoël accepta l'invitation, il se rendit près de Clotaire (Clovis était mort depuis 511), et fit alliance avec lui, sans avouer ni reconnaître aucune dépendance à son égard, sans en être même sollicité par Clotaire, qui n'avait pour but peut-être que de se donner un allié puissant et utile à ses projets de conquête du reste des Gaules.

A son retour, Hoël songea à consolider l'indépendance de son pays, en enlevant le clergé breton à la domination franke de l'archevêque de Tours. Saint Samson, archevêque d'York, dans la Bretagne insulaire, s'était réfugié dans la petite Bretagne. Hoël créa pour lui un archevêché à Dol. Le métropolitain de Tours ne se vit pas enlever son autorité sans de vives et longues réclamations. De là naquirent des débats qui durèrent des siècles, et dont la conclusion seule importe à notre histoire.

Saint Melaine était mort en 530 dans son monastère de Platz, et son corps, amené en grande pompe à Rennes, avait été inhumé dans le cimetière où l'avait précédé Saint Just. Une riche basilique s'éleva sur sa tombe, et Saint Patern, évêque d'Avranches, vint, si l'on en croit Fortunat, établir un monastère près de cette église. Ce

fut le premier que Rennes vit fonder près de ses murs. Si, comme d'autres l'affirment, Saint Melaine lui-même fonda ce monastère, il faut qu'il se soit servi, pour cette œuvre, du concours de Saint Patern, ce que ne dit pas la biographie de ce dernier. Nous suivrons, à travers les siècles et à mesure que nous les rencontrerons, les vicissitudes de l'existence de cet établissement, qui, dans le principe, ne fut que le successeur de ces oratoires élevés dans les cimetières sur la tombe des saints, et auxquels on attachait quelques moines pour prier et veiller à la garde des reliques vénérées.

Après trente-deux ans de règne pacifique, Hoël laissa son royaume à cinq fils, qui l'affaiblirent en le divisant, selon la coutume. Hoël II eut en partage le pays de Rennes (545). Judual, son fils, qui fut surnommé Alain-le-Fainéant, devint, quelques années après (560), comte de Rennes, sous la suzeraineté du roi frank Clotaire; mais la soumission aux Franks n'était qu'un joug passager qu'on subissait le moins long-temps possible. Warroch, comte de Vannes, entreprit de le secouer, et le pays de Rennes devint encore une fois le champ de bataille où s'agita l'indépendance de la Bretagne. L'influence de Saint Melaine n'existait plus; Febediolus II, son successeur, avait déjà été remplacé par Victorius en 560.

Chilpéric, roi de Soissons, qui avait eu dans son partage la conquête bretonne de Clotaire, vint au Mans à la tête d'une armée sommer Guérech ou Warroch de reconnaître la suzeraineté des Franks, et de leur payer tribut. Warroch, pour toute réponse, entre dans le pays de Rennes (579), où commande en leur nom Alain-le-Fainéant. Il y met tout à feu et à sang, il y fait des prisonniers, enlève un riche butin, et regagne paisiblement son comté de Vannes, sans que personne songe à l'inquiéter dans sa retraite. Cependant trois jours après, non pas sans arrière-pensée, il se hâte de faire la paix et se

soumet à payer mille sols de tribut annuel. Chilpéric veut de plus recouvrer la ville de Vannes; Warroch lui promet tout, même son propre fils en ôtage. Chilpéric se retire, n'ayant plus rien à exiger. Aussitôt Warroch lui députe l'évêque de Vannes, Ennius, avec de nouvelles propositions. Chilpéric, irrité, chasse l'ambassadeur, malgré son saint caractère. Warroch recommence la guerre; mêmes ravages impunis commis par lui sur le territoire de Rennes, et cette fois il n'a pas besoin d'une paix trompeuse pour éloigner l'ennemi.

Sept ans après seulement (586), Chilpéric mort, son fils Clotaire II, ou plutôt son tuteur ou son oncle Gontran, roi d'Orléans, veut enfin soumettre les Bretons restés indomptables. Il leur envoie Beppolen, qui avait épousé la nièce de Saint Félix, évêque de Nantes. Ce chef des troupes frankes se présente devant Rennes, et se voit repoussé par les habitants. Il ne peut se faire admettre dans la ville dont il a reçu le gouvernement au nom du roi frank. L'année suivante il revient avec de nouvelles forces, et réussit cette fois; mais à peine est-il parti, que les habitants se soulèvent et massacrent son fils, qu'il avait laissé pour commander à sa place (1).

Ainsi se trouvèrent déjouées, au moins pour quelque temps, les intrigues que Frédégonde ourdissait contre Gontran jusque dans la Bretagne. L'esprit d'indépendance qui animait les Bretons dans tous ces mouvements, et qu'on flattait pour en tirer parti, ne se doutait guère qu'il servait d'instrument aux passions haîneuses de la dynastie franke.

Sur ces entrefaites (590), Alain-le-Fainéant s'éveillant de sa honteuse apathie, se ligue avec Warroch, et tous les deux font de nouvelles incursions sur les territoires

(1) Grég. de Tours. Mémoire sur l'hist. de Bret. Annales de la société académ. de Nantes. 10e vol., p. 384.

de Nantes et de Rennes. Gontran y envoie de nouveau Beppolen avec un autre chef nommé Ebracaire. Tous deux succombent. Rennes et Nantes, dit Grégoire de Tours, dont nous avons tiré tous ces détails, n'en restent pas moins soumis aux gouverneurs qu'y avait établis Gontran.

Mais bientôt Warroch trouve un nouvel appui dans les secours secrets de la reine Frédégonde, et dans Canao, ce fils qui l'avait déjà aidé à battre Ebracaire et Beppolen. Ils envahissent le pays de Rennes et de Nantes. Childebert II, qui avait succédé à Gontran, fait marcher une armée en Bretagne. Une bataille opiniâtre est livrée entre Rennes et Vitré, dans un lieu dont le prieuré d'Allion a depuis consacré la mémoire. Les Franks sont vaincus. Rennes et Nantes rentrent au pouvoir des Bretons, après 47 ans d'usurpation sans cesse contestée et souvent repoussée depuis Hoël-le-Grand.

Ce fut la dernière victoire de l'intrépide comte de Vannes; il mourut, et Alain-le-Fainéant le suivit de près dans la tombe, où il emportait du moins l'honneur d'avoir tenté d'effacer la honte de son surnom. Avant de mourir, il avait donné à Saint Armel le lieu qui porte encore son nom dans le territoire de Rennes. La domination des Franks n'était ni assez complète, ni assez continue pour empêcher, sans leur participation, ces sortes d'actes de souveraineté des princes qu'ils prétendaient soumettre.

Hoël III, fils d'Alain, lui succéda, et livra encore aux Franks une grande bataille, qui lui assura la possession paisible de toute la Bretagne, y comprises les villes de Rennes et de Nantes. Une paix de 18 ans la guérit à peine des maux qu'elle avait soufferts. Les rois Franks, dit Frédégaire, n'en firent plus mention dans leurs partages.

Après Hoël, Salomon II régna vingt ans sans que ses droits sur les villes de Rennes et de Nantes fussent contestés par les rois franks, non plus que sur le reste de la péninsule.

Peu avant le règne de Salomon, et l'épiscopat de Grégoire de Tours qui raconte le fait, un incendie détruisit l'église élevée par les fidèles sur le tombeau de Saint Melaine à Rennes. Enseveli sous les débris enflammés des poutres et des riches tapisseries, il ne fut pas atteint par les flammes, bien que son enveloppe fut en bois. L'incendie éteint, on se hâta d'arriver, à travers les décombres, jusqu'au tombeau du Saint, que l'on trouva intact sous un amas de charbons embrâsés. Le peuple qui était accouru en foule, en poussant des lamentations, changea ses larmes en cris de joie et de pieuse admiration.

Le monastère ou l'habitation des religieux qui veillaient à la garde des restes mortels de leur saint patron, ne fut pas épargné par le feu, et ils furent obligés de chercher momentanément une autre retraite. La basilique et le monastère demeurèrent en ruines jusqu'au règne de Salomon II, et à l'épiscopat de Duriotère, élu vers 605, après la mort de Victorius. Alors seulement, grâces aux largesses du prince breton, les deux édifices se relevèrent non moins somptueux; les revenus de l'abbaye furent augmentés, et tous ses anciens droits confirmés. Quels étaient alors ces droits et ces revenus? Peu de chose encore en comparaison de ce qu'ils devinrent; ceux que les monastères naissants commençaient à se créer dans une grande vue d'unité, contre les rois, les seigneurs et les évêques, par les immunités, les vassalités et les mille influences de l'esprit de suite de ces grands corps sur les personnes et la propriété. Nous noterons à leur passage chacun de ces droits productifs quand il naîtra.

Salomon II fut inhumé avec pompe dans l'église du monastère qui l'honora comme son second fondateur.

Un évêque de Léon, Saint Goulven, qui vint mourir à Rennes vers cette époque, fut aussi enterré avec pompe dans la même abbaye de Saint-Melaine.

Sous les successeurs de Salomon II, Rennes retomba

au pouvoir des Franks avec d'autres parties de la Bretagne. Elle avait aussi ses rois fainéants, mais non ses maires du palais pour sauver du moins son indépendance. Pépin lui envoie des gouverneurs qui la pressurent, usurpent les revenus de ses églises, et se font évêques d'épée sur les siéges vacants. Celui de Rennes, qui depuis Duriotère avait été occupé par Guillaume en 655 et Didier en 682, fut usurpé à la mort de ce dernier par Agathée, gouverneur pour les rois franks, puis par Amolon, qui rendit enfin la mitre au légitime successeur de Didier, Saint Modéran II.

Les vexations exercées par ces nouveaux tyrans produisirent à la fin dans le peuple l'énergie qui n'existait plus dans les chefs. Les Bretons se soulèvent, font des courses sur les terres des Franks; Pépin vient lui-même les soumettre et s'avance jusqu'à Vannes. Bientôt l'insurrection éclate dans la Cornouaille, où devaient mourir sous l'épée des lieutenants de Charlemagne et sous celle de Louis-le-Débonnaire, les derniers restes d'indépendance bretonne; mais la lutte devait être longue et digne à la fois du vainqueur et du vaincu.

Rennes avait pris part à la révolte, et la première elle eut à résister au vainqueur, qui s'en empara, et la détruisit, dit-on. Ce ne fut pas du moins si complètement qu'elle ne fut bientôt rétablie. Il est probable que ce fut alors (824) qu'elle abandonna l'emplacement de la ville romaine pour adopter la place où elle s'est développée depuis le long des rives de la Vilaine.

Pour mieux assurer la conquête du grand empereur et la sienne, Louis-le-Débonnaire nomma son lieutenant en Bretagne, Nominoë, un Breton, dont la fidélité lui était connue, comme gouverneur de Vannes. De cette source va renaître l'ancienne indépendance bretonne. Louis-le-Débonnaire mort, Nominoë ne se crut pas lié envers ses successeurs. Charles-le-Chauve vint au Mans, non pas à

Rennes ou à Nantes, réclamer ses droits de suzeraineté sur la Bretagne. Nominoë se soumit en apparence; mais il saisit bientôt l'occasion de proclamer son indépendance.

Prévoyant cependant qu'on ne le laisserait pas jouir paisiblement de son nouveau pouvoir, il entre en armes dans le comté de Rennes, s'en empare, achève les fortifications commencées autour de la ville depuis le temps de Louis-le-Débonnaire, et y attend l'armée de Charles-le-Chauve. Cette armée vint, mais ne se battit pas; elle se dispersa avant d'être vaincue. La puissance des rois franks commençait à déchoir en Bretagne.

Nominoë et son allié Lambert, comte de Nantes, dépouillé par Charles-le-Chauve, poussent alors leurs conquêtes au-delà du pays de Rennes et de Nantes, jusqu'aux portes d'Angers. Charles-le-Chauve, occupé de ses dissensions de famille, se borne à menacer les Bretons. Nominoë étend ses conquêtes dans le Poitou. Charles vient l'y trouver, et traite avec celui qu'il ne pouvait vaincre.

Mais à peine débarrassé des Franks, Nominoë vit insulter sa nouvelle puissance par les Normands, dont il lui fallut acheter le départ, après trois défaites consécutives. Ces terribles ennemis une fois éloignés, Nominoë ne songea plus qu'à se faire reconnaître comme roi, malgré la défense de Charles-le-Chauve; mais il fallait se faire couronner par la puissance ecclésiastique, pour que ses droits ne fussent plus contestés. Les moyens énergiques qu'il employa pour aplanir les obstacles que lui suscita son clergé, prouvent encore son indépendance complète de la puissance des rois franks. Il déposa quatre évêques opposants, leur donna des successeurs plus faciles, créa deux nouveaux évêchés, Tréguier et Saint-Brieuc, puis se fit couronner dans l'église de Dol, à laquelle il rendit, d'autres disent donna, son titre de métropole.

L'évêque de Rennes ne fut pas du nombre des opposants. C'était alors Auriscand II qui avait succédé à Etienne,

élu en 844, d'après le Capitulaire de Charlemagne, qui avait donné au clergé et au peuple le droit d'élire leurs évêques. Louis-le-Débonnaire rendit ce droit aux églises. Avant Etienne, deux autres évêques, Rothand et Auriscand Ier, avaient successivement occupé le siège épiscopal par élection, après l'abdication de Modéran II, en 720. Nous devons dire cependant que l'espace de cent vingt-neuf ans qui s'écoula de Modéran II à Gernobrius, qui souscrivit au concile de Querci en 849, est rempli par des noms que tous les historiens n'admettent pas.

Quelle que soit la cause de cette lacune, qui n'a peut-être pas d'autre origine que le profond désordre de ces temps, on ne peut guères admettre que le siége épiscopal de Rennes soit resté tout-à-fait vacant pendant un aussi long intervalle.

850. Un synode et un concile menacèrent successivement le roi breton, qui ne répondit qu'en portant la guerre sur les terres des Franks, et en s'emparant des villes du Mans et d'Angers, tandis que Charles-le-Chauve, par une diversion inattendue, entrait en Bretagne et prenait Nantes et Rennes; mais Nominoë accourut, Charles avait déjà fui. Le roi breton, après avoir ruiné les fortifications de ces deux villes, qu'il considérait désormais comme trop attachées aux intérêts franks, ou trop exposées à servir de boulevard contre lui, le roi breton porta de nouveau la guerre vers le Mans et Angers, et mourut dans cette campagne, frappé par le bâton pastoral de l'évêque Angevin, disent les annales de Metz.

Il laissa la royauté à l'un de ses fils, Erispoë. Rennes avait alors pour comte un autre de ses enfants nommé Gurvant. Charles-le-Chauve vint se faire battre une quatrième fois en Bretagne (851). Vaincu dans une nouvelle bataille livrée près de la Vilaine, sur le territoire de Redon, l'empereur frank dut s'estimer heureux de voir accepter ses propositions de paix. Les chroniqueurs des

pays franks, qui voyaient tous les événements de leur époque, et jugeaient ceux des époques antérieures à travers le prisme de la royauté franke qui les dominait, ont écrit, dans les annales de Saint-Bertin, qu'Erispoë vint trouver Charles à Angers, et lui ayant livré les mains en signe d'hommage, en reçut non seulement les insignes royaux, mais encore tout ce qui avait formé l'étendue des états de son père, et de plus les villes de Nantes et de Rennes. Nous avons vu que l'autorité de Charles-le-Chauve sur ces deux villes n'avait jamais été que celle d'un maître de passage, souvent expulsé de sa conquête. Il donnait ce qui ne lui appartenait pas; car le droit du plus fort, le seul titre de ses prédécesseurs depuis la conquête des Frisons, était passé du côté du nouveau chef. Il est probable, comme la suite des faits nous le prouvera, que ce droit de suzeraineté réservé par le roi frank fut purement nominal. Le traité de paix conclu à Angers laissa Erispoë maître réel et indépendant en Bretagne, puisque Charles ne cessa de chercher et de saisir les occasions de limiter la puissance qu'il avait d'abord accordée au roi breton.

Une circonstance favorable ne tarda pas à s'offrir (852): un neveu de Nominoë, Salomon, disputa la couronne à son cousin Erispoë, et prit pour arbître Charles-le-Chauve, qui s'empressa d'accepter, et, violant le traité d'Angers, donna le tiers de la Bretagne au réclamant. Erispoë refusa de se soumettre à cette décision; Charles-le-Chauve vint pour la cinquième fois porter la guerre en Bretagne. Erispoë vaincu abandonna le comté de Rennes à Salomon, qui, sans doute par reconnaissance de ne pas perdre davantage, se reconnut vassal de la couronne de France.

L'évêque de Nantes, dépossédé par Nominoë, fut alors réintégré sur son siège, et Warnarius occupa celui de Rennes. Charles-le-Chauve allait s'assurer la possession du reste de la Bretagne, en unissant son fils à la fille

unique d'Erispoë, lorsque Salomon, prévoyant ce qu'il perdrait à cette alliance, assassina son cousin dans une église, au pied de l'autel où il s'était réfugié. Ce crime, qui demeura impuni pour le moment, rejeta dans un avenir plus ou moins éloigné l'union de la Bretagne au royaume frank, dont elle devait faire partie tôt ou tard.

Charles-le-Chauve, pour venger son allié, prépara une sixième campagne contre la péninsule bretonne. Le résultat fut le renouvellement du traité d'Angers. Electran II occupa vers cette époque le siége épiscopal de Rennes. En 874, Salomon mourut assassiné à son tour, comme sa victime Erispoë, dans l'église d'un monastère. Avec Salomon périt la royauté bretonne. La vassalité de la Bretagne jusqu'alors contestée, ne le fut plus que dans la forme de l'hommage rendu par les chefs qui la gouvernèrent exclusivement sous les titres de comtes et ducs. Celui de roi ne reparut plus même par intervalles, comme autrefois, dans l'époque où nous allons entrer?

Arrêtons-nous un instant au seuil de cette ère nouvelle, et demandons-nous ce qu'était Rennes en ce moment, quelles modifications l'ancienne ville romaine avait subies au milieu de ces événements; enfin quelles tendances d'avenir se manifestaient dans sa nouvelle constitution, inévitables résultats du milieu où elle se trouvait.

Nous avons dit qu'en 824, après le siége qu'en fit Louis-le-Débonnaire, l'ancienne ville romaine, ruinée par le vainqueur, se releva, non pas à la même place, mais à celle où depuis elle s'est développée jusqu'à nos jours, le long de la Vilaine. Nominoë, qui termina sa première enceinte, lui donna la forme d'un ovale, dont l'axe le plus long s'étendait de la porte Mordelaise à Saint-Yves, en passant dans son périmètre par des points les uns déjà nommés, les autres connus depuis sous les noms de placis Conan ou Vieille-Monnaie, près de la petite chapelle Saint-Denis, où il y avait une poterne sortant sur le pré Raoul;

la porte Mordelaise, la porte Saint-Michel, près de laquelle, sur une motte intérieure, s'élevait le château ducal; la tour de l'horloge ou Saint-James, à côté de laquelle s'ouvrait la porte Jacquet; la rue de la Pompe, près de la Vieille-Laiterie, la rue Tristin, la porte Baudraëre, la porte Aivière, *aquaria*, sur la Vilaine; et enfin la poterne qui depuis porta le nom de Saint-Yves, puis la tour du Furgon. Cette enceinte fortifiée, ouverte par trois portes et deux poternes, était enveloppée de larges douves où coulait la Vilaine, nommée alors *Vicenonia*, dans la plupart des actes du temps. La forêt qu'on trouve aujourd'hui à deux lieues vers l'est, s'étendait alors jusqu'aux abords de la porte Jacquet. L'intérieur de la ville ne possédait qu'une église cathédrale sous l'invocation de Saint Pierre, et la petite chapelle de Notre-Dame de la cité. Des rues étroites et tortueuses, ouvertes au hasard plutôt que sur un plan donné, quelques hôtels jetés çà et là selon le caprice des possesseurs, tel était l'aspect intérieur de la ville des comtes de Rennes.

Voilà pour la topographie. Quelle était la population qui habitait ses murs? Comment était-elle classée? Quelles étaient ses mœurs, ses lois et son industrie?

On dirait, après le récit des événements où le nom de Rennes s'est trouvé intéressé, que cette ville, depuis la chûte de l'empire romain, était devenue un camp toujours armé, où se relevaient sans cesse les Bretons et les Franks, à peu près au même titre et à des intervalles plus ou moins rapprochés. Cependant il y avait dans ce camp de passage une population permanente, qui ne faisait pas grand bruit, subissant les événements plutôt que les dirigeant, mais se formant peu à peu et sans interruption pour un avenir qui désormais n'était pas éloigné, et lui créerait une place dans cette société, où elle n'en avait aucune encore bien distincte et reconnue.

Le comte et l'évêque avaient succédé aux magistrats

romains dans l'administration civile et militaire. La population s'était rangée sous ces deux chefs inégalement, bien qu'au même niveau de vassalité, à quelques rares exceptions près. La recommandation et la concession des bénéfices, favorisées par l'immunité accordée aux évêques, avaient promptement groupé dans leur dépendance, sous les noms de serfs, létes, fiscalins et colons, la plupart de ceux qui possédaient quelque chose, et même ceux qui ne possédaient rien. Les mœurs de cette population étaient celles de ses maîtres; là où l'exemple contagieux du vice n'avait pas été donné trop souvent, les préceptes évangéliques avaient progressé; mais ailleurs, et il faut le dire, presque partout, la barbarie, mêlée à la corruption romaine, avait produit de tristes résultats.

Les corporations n'étaient pas nées encore. Cependant, par une tendance naturelle à se protéger mutuellement, les ouvriers des divers métiers se groupaient par rues, et ces rues prenaient le nom de l'industrie qui les habitait. Rennes ne possédait-elle pas les rues de la Cordonnerie, de la Laiterie, de la Filanderie, de la Baudrairie, de la Fannerie et de la Charbonnerie? Chaque rue payait à son seigneur une redevance en nature des produits de son industrie, outre celle de quelques deniers due pour la *manse*. La vie industrielle, qui avait besoin de sûreté, s'était refugiée dans les villes protégées par leurs murailles, sous l'autorité de l'évêque qui y faisait son séjour habituel, et qui défendait ses vassaux bien plus efficacement que le comte presque toujours absent, et dont le pouvoir n'était pas toujours respecté par les barbares, comme celui de l'évêque. Les marchés se tenaient une fois par semaine, non sur les places de la ville, mais sur celle du Champ-Jacquet, située en dehors de la porte de ce nom, et qui fut la première affectée à cet usage, d'où lui vint cette dénomination qui semble rappeler le sobriquet de Jacques Bonhomme donné au peuple, ou le costume appelé Jac-

quette qu'il portait; à moins qu'avec un document moderne on n'aime mieux voir dans ce nom celui d'un jardinier qui habitait ce lieu et approvisionnait le marché de légumes. Une nouvelle redevance était due au seigneur évêque ou comte par chaque étalagiste. Ce n'était pas la seule; la ville était distribuée en manses ou habitations, dont la propriété appartenait au seigneur, et dont l'usufruit était concédé viagèrement; un cens acquittait le prix du bénéfice concédé, et, sous forme d'aveu plutôt que d'impôt ou fermage, constituait le revenu du seigneur, comte ou évêque. Un service militaire était de plus dû au comte et parfois à l'évêque. L'impôt public n'existait pas encore; la redevance en tenait lieu.

Le monastère de Saint-Melaine, grâce à ses immunités, avait aussi ses vassaux et ses redevances, en un mot sa part de population qui dépendait de lui.

Quant aux seigneurs, petits propriétaires d'alleux, de fiefs, et intermédiaires entre le comte gouverneur et la classe des serfs, ils n'habitaient guères la ville. Leurs manoirs fortifiés dans la campagne étaient préférés par eux; ils y étaient plus rois. Si quelques-uns possédaient un hôtel dans la ville, ils n'y paraissaient guères que dans les grandes circonstances. Ils n'y avaient point de serfs, si ce n'étaient les gens de la maison, attachés au service personnel du maître.

On peut donc se figurer la ville comme une ruche, où les abeilles s'enferment soigneusement pour travailler dans leurs alvéoles, mais sans autre organisation et sans autre loi que la volonté absolue du chef. Les hommes libres habitaient en dehors des murs. Cependant cette foule, sans droits, sans priviléges, qui n'avait encore que des obligations à remplir, luttait sourdement contre les entraves qui l'opprimaient de toutes parts, et attendait l'occasion d'acquérir à son tour ces droits qu'on lui refusait, parce qu'elle ne possédait pas. Il fallait en effet que de la concession

et de la redevance elle s'élevât à la propriété pour obtenir cette place qu'elle n'osait encore réclamer, et qui la menerait un jour à la liberté, et de la liberté bien comprise à la puissance; mais elle n'avait rien encore; elle obéissait, et souffrait de toutes les chances de la fortune de ses maîtres. Tous ces changements de pouvoirs qu'elle avait subis, ne s'étaient pas opérés sans de cruels déchirements pour elle. Si le vainqueur la décimait, le retour du propriétaire légitime ne lui pesait pas moins par les efforts qu'il fallait faire pour réparer ses pertes; mais ces tortures, sans qu'elle s'en doutât, étaient autant de pas qui la conduisaient au but, et la faisaient croître. Nous en aurons plus d'une preuve, poursuivons.

§ II.

RENNES SOUS LES DUCS BRETONS.

874. Après Salomon, le dernier roi breton, la puissance tomba tout naturellement aux mains des seigneurs conjurés qui l'avaient fait périr. Deux d'entre eux, et les plus notables sans doute, Pasquiten et Gurvant, que nous avons déjà nommés, se partagèrent sans obstacle une partie des états de leur victime, abandonnant le reste à leurs complices qui se firent indépendants comme eux.

Charles-le-Chauve renouvela ses prétentions fondées sur le traité fait avec Erispoë, mais n'ayant pas d'armée pour les appuyer en ce moment, il ne fut pas écouté.

La discorde ne tarda pas à naître entre Pasquiten et Gurvant; ce dernier qui comme nous l'avons dit, était comte de Rennes, et avait eu de plus dans son partage toute la partie septentrionale de la péninsule, ainsi que le Cotentin, donné par Charles à Salomon, vit bientôt entrer Pasquiten à la tête d'une armée dans le territoire de Rennes. Abandonné d'une partie de ses troupes et ef-

frayé de la présence des Normands, que son rival n'avait pas craint d'appeler à son aide, Gurvant ne s'en présenta pas moins au combat dans le faubourg même de Rennes, vers l'ouest, déjà envahi par l'ennemi. Cette intrépidité le sauva. Pasquiten fut vaincu et s'enfuit. Ses alliés les Normands s'emparèrent de l'abbaye de Saint-Melaine, s'y retranchèrent et s'y défendirent ; puis, après avoir ruiné le monastère qui les avait protégés, ils s'enfuirent pendant la nuit vers Redon où étaient leurs vaisseaux.

877. Trois ans après, Pasquiten informé de la maladie de Gurvant, revient avec les Normands assiéger Rennes. Gurvant se fait porter sur le champ de bataille, et meurt après la victoire. Pasquiten, vaincu une seconde fois, fut assassiné par ses alliés les Normands : juste récompense du crime d'appeler l'étranger dans son pays !

Judicaël remplaça son père dans le comté de *Rennes*. Alain III succéda à son frère dans le comté de *Vannes*.

Le roi des Franks, Charles-le-Gros, renouvela les prétentions de ses prédécesseurs à la souveraineté absolue de la Bretagne; mais les Normands l'assiégeaient dans Paris; il n'était guère à craindre.

Alain III, agissant déjà comme duc de Bretagne, s'occupa de relever de ses ruines l'abbaye de Saint-Melaine : mais il n'eut guère que le temps de commencer cette œuvre pieuse qu'un autre devait achever. Il donna aux moines, pour activer la restauration de leur monastère, la dîme des droits perçus en son nom sur la monnaie frappée à Rennes à son effigie.

Après sa victoire sur les Normands à Questembert, les Bretons le nommèrent Alain-le-Grand. Ce surnom glorieux ne lui fut pas moins mérité par sa généreuse conduite envers le fils de Judicaël, Bérenger, auquel il laissa le comté de Rennes. Deux fois encore il vainquit les Normands, et les Franks ne contestèrent pas une seule fois son autorité pendant les trente ans que dura son règne. Le premier il prit exclusivement le titre de duc en Bretagne.

Les Normands après lui inondèrent encore la Bretagne. Il paraît que Rennes, mieux défendue peut-être, échappa à leur fureur; ils n'avaient pas oublié les deux défaites qu'ils y avaient essuyées sous Gurvant.

942. Pour comble de malheur, Charles-le-Simple, devenu roi des Franks, donna la Bretagne à ces Normands, pour s'en débarrasser, par suite du traité de Saint-Clair-sur-Epte. C'était leur donner ce qu'il ne possédait ni de droit ni de fait, et ce qu'eux au contraire avaient en leur pouvoir, quand ils le voulaient.

Dès lors plus de Bretagne indépendante, plus de nationalité bretonne. Ce ne fut pendant long-temps qu'une tenue de Normandie, pour laquelle faisaient hommage au roi des Franks les ducs normands, qui avaient obtenu pour leurs hordes errantes un établissement à l'embouchure de la Seine.

Les Bretons cependant ne se laissèrent pas subjuguer sans résistance. Rollon n'exerça jamais sur eux qu'une autorité violente, sans cesse contestée par les armes. Malgré les ravages qu'il commit pendant cinq ans sur notre territoire; malgré les efforts de son fils Guillaume-Longue-Epée, les Bretons se soulevèrent tous d'un commun accord, le même jour, pour exterminer leurs oppresseurs (931). Ils les attaquèrent sur tous les points à la fois, et les battirent même en bataille rangée près du petit bourg de Trans, dans le diocèse de Rennes. Tant de valeur et d'énergie n'eurent aucun succès durable contre une nuée de barbares qui revenait toujours plus épaisse après une défaite.

Le comte de Rennes, Bérenger, trop faible pour lutter contre un tel torrent, attendit que le ciel lui envoyât un allié pour venger la Bretagne. Rennes cependant resta sous sa dépendance, grâce à sa soumission au vainqueur. Son successeur fut moins heureux ou moins habile. En 955, il avait laissé pour successeur son fils, Conan Ier, sur-

nommé le Tort. Celui-ci se prétendait seul descendant légitime de Salomon III. Hoël, fils d'Alain et comte de Nantes et de Vannes, envahit le comté de Rennes et porta ses ravages jusques sous les murs de la ville, dont Nodoard était alors évêque. Conan eut la lâcheté de laisser l'ennemi se retirer avec son butin sans l'inquiéter dans sa marche. Il se vengea par d'autres pillages, et ces représailles entre les deux compétiteurs durèrent 27 ans sans autre résultat que de dévaster le pays.

Geoffroi, devenu comte de Rennes à la place de son père, Conan-le-Tort, prit le titre de duc de Bretagne, en s'appuyant sur l'alliance du duc de Normandie, qui lui donna sa sœur Havoise en mariage.

C'est à dater de cette époque que le titre de duc reçut une signification plus spéciale, inférieure à celle de roi, supérieure à celle de comte. Là, s'ouvre aussi une nouvelle époque dans nos annales comme dans celles de la France. Avec la royauté de Hugues-Capet l'histoire des Franks finit, et celle des Français commence. L'influence française va désormais succéder à celle des Franks en Bretagne.

CHAPITRE V.

ÉPOQUE FRANÇAISE.

§ Ier.

RENNES SOUS LES DUCS BRETONS AU TEMPS DES CAPETIENS.

Geoffroi fut le premier duc breton sous la vassalité normande. La Bretagne ne fit plus qu'alterner entre la suzeraineté de seconde main de la Normandie et celle plus directe de la France. En l'absence de son suzerain et pro-

tecteur le comte d'Anjou, et malgré l'appui de son tuteur le vicomte de Thouars qui se faisait appeler comte de Nantes, Judicaël fut forcé de changer de maître et de devenir le vassal de Geoffroi, qui non content de cette marque de soumission, le fit bientôt assassiner pendant qu'il se rendait à sa cour.

Avant son départ pour Rome, où l'appelait le repentir, Geoffroi confia le gouvernement du duché à sa femme et à son frère, l'évêque de Rennes, Théobald, qui siégeait depuis l'an 990. Geoffroi, en revenant de Rome, trouva la mort qu'il avait infligée à sa victime. Son corps fut transporté à Rennes et inhumé dans l'église de l'abbaye Saint-Melaine. C'était le Saint-Denis des princes bretons. Ce fut à cette époque de la mort de Geoffroi que les habitants de Rennes, qui se créaient déjà une sorte de bourgeoisie, accordèrent aux chanoines du chapitre Saint-Pierre un droit de bouteillage ou de *Juste Saint-Père*, selon le langage du temps. Ce droit consistait à lever un pot sur chaque tonneau dans la ville et banlieue. C'est la plus vieille preuve écrite qui nous soit restée de l'existence de la cathédrale (1008).

Geoffroi mort, son fils Alain V, quoiqu'enfant, lui succéda dans les deux comtés de Rennes et de Vannes, avec la couronne ducale, sous la tutelle de sa mère Havoise. (1027.) A son retour d'une expédition dans le Maine, comme allié du comte du Mans, il épousa à Rennes la fille du comte de Chartres, Berthe, qu'Alain Cagnart, comte de Cornouailles, avait enlevée pour venger son prince du refus qu'il avait éprouvé. La cérémonie se fit avec une grande pompe; le peuple eut des réjouissances et les seigneurs de riches présents.

Le siége épiscopal de Rennes qui, après la mort de Théobald, avait été occupé par son fils Gautier en 1012, l'était maintenant par Warinus ou Guarinus.

Après une horrible famine qui dura trois ans en Bre-

tagne, les évêques réunis en concile provincial ordonnèrent de s'abstenir de chair le samedi, à moins qu'une grande fête ne se trouvât ce jour-là. Ceux que leur santé ou leur indifférence empêchait d'observer cette règle, devaient nourrir trois pauvres chaque samedi. Avant ce temps, l'abstinence n'avait lieu que le vendredi, en mémoire de la passion de notre Sauveur. Un concile réuni à Rome sous Grégoire VII confirma cette nouvelle abstinence le 29 novembre 1078.

En 1018, et peut-être dès l'an 1006, Alain V avait fondé, sous le nom de Saint-Georges, à Rennes, une abbaye de bénédictines, dont sa sœur Adèle fut la première abbesse. Méditant, dit la charte de fondation, sur les moyens d'arriver aux biens éternels par les biens temporels, le duc Alain V offrit d'abord à Dieu sa sœur, le trésor le plus précieux qu'il possédât sous le soleil, puis il accomplit le désir manifesté par cette dernière de se consacrer à une vie sainte, en faisant construire pour elle, à la distance d'un stade des murs de la ville, une magnifique abbaye sous la protection de Saint Georges. Des vignes fécondes, des champs fertiles, deux moulins, une rivière poissonneuse et de belles prairies sur les rives de la Vilaine, qui se nommait encore *Vicenonia*, firent partie de la donation primitive, ainsi que le bourg *non exigu* de Tinténiac.

Un monastère qui existait long-temps avant cette époque sous le nom de Saint-Pierre-de-*Marcheil*, dans un des faubourgs de Rennes et devant la porte principale de la ville, celle dite Mordelaise, fut aussi concédé par le duc à l'abbesse de la nouvelle abbaye. D'autres dons non moins importants furent faits au monastère qui s'élevait. La duchesse Berthe, veuve d'Alain-Barbe-Torte, donna la paroisse de Gouesnou, qui faisait partie de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon; la duchesse Havoise conceda une terre qu'elle avait reçue de Geoffroi en présent de noces; la vicomtesse Roianteline, en faisant admettre à Saint-Georges les neuf

religieuses qu'elle avait instituées, donna les terres de la Chapelle-Janson et de Saint-Siginon, ainsi que beaucoup d'autres; le duc à son tour dota d'amples revenus la nouvelle abbaye, et parmi les nombreux priviléges qui lui furent octroyés se trouvait celui de vendre et d'acheter partout et quoique ce fût.

L'église du monastère, destinée à devenir paroissiale, s'éleva en style roman, non loin de l'ancien temple payen consacré à la déesse Isis, et dont nous avons parlé sous l'époque romaine.

La sœur d'Alain, dont l'écusson portait aux armes d'argent semées d'hermines enlevées de sable, vit bientôt accourir autour d'elle les filles des plus nobles maisons du pays. Les seigneurs de Porhoët et de Fougères offrirent leurs filles à Dieu pour tenir compagnie à la princesse. L'évêque de Rennes, Gautier, qui n'était pas encore remplacé par Warinus, sollicita une place pour sa mère Odeline et sa sœur. L'usage alors s'établit et persista de ne recevoir dans cette abbaye, comme religieuses ou comme pensionnaires, que des filles nobles. Les plus anciennes familles de Bretagne se firent même un honneur d'avoir à Saint-Georges une religieuse de leur nom et de leur sang.

La construction des bâtiments fut longue. Peut-être faut-il regarder comme l'époque de leur achèvement ces dates de 1030 et 1032, données par quelques historiens comme celles de la fondation, qui évidemment eut lieu plus tôt, l'abbesse elle-même l'ayant fixée en 1018 dans une requête présentée le 22 octobre 1735 au conseil de la communauté de ville.

Le jour où l'abbaye et son église romane furent enfin terminées et en état de recevoir l'abbesse et ses compagnes, celles-ci y furent installées avec pompe par le duc et la duchesse de Bretagne, les comtes de Penthièvre, de Cornouaille et de Nantes, les neuf évêques et tous les seigneurs bretons qui étaient à la cour ducale.

Alors l'abbesse prêta la première ce serment qui devait être répété sans altération par les 45 abbesses qui lui ont succédé ; serment dont la formule nous a été transmise sur un vieux manuscrit bysantin du IXe ou Xe siècle, contenant les quatre évangiles :

« Madame l'abasse vous jurez aus sains évangilles ci-présens, garder, observer les libertez, anciennes coustumes, constitutions et statuz, drois et actions dou moustier de Saint-George de Rennes, sans violation ne venir en contre par vous ne par autre, ou temps avenir.

» (Dige l'abasse ainsin le jure et touchege le livre).

» Item, Madame, vous jurez tous les droiz, biens, actions et autres choses, quelles qu'elles soint audit moustier de Saint-George, spectantes et appartenantes, deffendre, garder et garanter et en bon estat tenir à vre poveir, et nulles des choses doudit moustier aliéner, et les choses aliénées à vre povoir en estat deu rapeler.

» (Dige l'abasse ainsin le jure et touchege le livre).

» Item, Madame, vous jurez que les pictances, portions et autres quelcunques deuz de antiquité à vos religiouses seours, chapelains et autres, paierez ou ferez paier comme acoustumé est anciennement et que bien les tracterez en lour religion et deuement.

» (Dige l'abasse ainsin le jure et touche le livre). »

Ce serment, qui fut d'abord formulé en latin, ne fut traduit, selon toute apparence, en langue usuelle, qu'au XVe siècle. Désormais l'abbaye de Saint-Georges sera mêlée à presque toutes les pages de l'histoire de Rennes ; nous aurons donc souvent l'occasion d'en parler.

Un autre établissement religieux, presque aussi important, eut lieu quelques années après, sous le règne d'Alain-Rubriz. Ce fut la fondation du prieuré de Saint-Cyr, sur la rive droite de la rivière d'Ille, et qui fut d'abord confié aux moines de Saint Julien (1037).

Warinus, alors évêque de Rennes, souscrivit à l'acte de cette fondation.

Alain, avant sa mort, donna la dîme de ses revenus sur la seigneurie de Rennes à l'abbaye de Saint-Melaine (1059). Des sols et des deniers d'argent à son effigie furent aussi frappés à Rennes.

Son fils Conan II lui succéda, et soutenu par son frère Geoffroi, dit le Bâtard, qui avait été mis en possession du comté de Rennes, conquit son royaume sur son tuteur, Eudon, comte de Penthièvre, et se fit couronner duc à Rennes par l'évêque Mainus.

1054 Ce fut ce même Geoffroi qui, par le conseil de sa femme Berthe de Dol, acheva la reconstruction du monastère de Saint-Melaine, commencé par Alain III en 877. Mais cette restauration avait tellement langui, qu'elle n'avait fait qu'ajouter de nouvelles ruines aux anciennes, et qu'il n'y restait plus qu'un seul moine fort misérable. Geoffroi députa vers l'abbé de Saint-Florent de Saumur, qui lui envoya le moine breton Even pour administrer le monastère et le rétablir dans son ancienne splendeur. Peu d'années après les bâtiments étaient achevés, la bibliothèque munie de bons livres, la sacristie pourvue des ornements du culte, et cent moines profès habitaient la communauté, qui depuis cette époque fut soumise à celle de Saint-Florent.

On frappa alors à Rennes une nouvelle monnaie nommée sols *popelicains*.

En 1076, sous Hoël V, fils de Conan, l'abbé de Saint-Melaine, Even, fut nommé archevêque de Dol et sacré par Grégoire VII; mais Even, en prenant le pallium, se réserva l'administration de son abbaye, et y fut inhumé cinq ans après.

Saint-Georges obtint des libéralités du comte Geoffroi la vaste prairie qui depuis prit le nom de l'abbaye à laquelle elle appartenait.

C'est vers cette époque, 1079, sous le pontificat de Grégoire VII, que Rennes vit pour la première fois un

concile s'assembler dans ses murs. Amatus, évêque d'Orléans, y présida comme légat du Saint-Siége, et Sylvestre de la Guerche, auquel le comte Geoffroi avait abandonné tous ses droits sur le faubourg qui devint épiscopal, siégea comme évêque de Rennes dans ce concile, dont un des canons prononça « qu'un homme mis en pénitence ne pou-» vait faire le commerce, ni porter les armes, si ce n'était » pour la défense de l'église, de l'état, des pauvres et de » ses amis particuliers. »

Alain-Fergent succéda à son père Hoël V (1084). La guerre civile, que son père n'avait pu éteindre, continua d'embrâser la Bretagne et de diviser les seigneurs qui devaient la protéger. Parmi ceux-ci, le premier auquel Alain s'attaqua fut le comte de Rennes, Geoffroi-le-Bâtard, qui d'abord lutta contre lui en rase campagne, puis s'enferma bientôt dans la ville. Il augmenta ses fortifications du côté de l'est, mais la ville assiégée n'en tomba pas moins au pouvoir d'Alain-Fergent, et ce fut à lui qu'elle dut un nouvel et notable accroissement.

Les anciens remparts furent d'abord reconstruits presqu'entièrement, et d'après un meilleur système; puis une nouvelle enceinte se forma à l'est de la première, en renfermant dans son cordon projeté de tours et de murailles crénelées le Champ-Jacquet et l'abbaye Saint-Georges. Cette enceinte commençait à la porte Châtelière, aujourd'hui Saint-Michel, se dirigeait vers la porte aux Foulons, la tour Le Bat et la porte Saint-Georges; puis enveloppait l'abbaye, suivait le cours de la Vilaine sur laquelle s'ouvraient les deux portes Saint-Germain et Aivière, et venait se terminer à la tour de l'ancienne prison ou d'Apigné. La ville fut ainsi plus que doublée dans sa superficie; sa population ne devait pas tarder à croître en proportion. Commencée par Alain-Fergent, cette seconde enceinte ne fut guère terminée que sous le duc Jean V.

Alain qui avait envoyé le comte de Rennes, Geoffroi,

mourir prisonnier à Quimper, se fit couronner à Rennes, qui avait le privilége de voir poser le cercle ducal par la main de ses évêques sur la tête des princes bretons, et qui était considérée par eux comme la capitale de la Bretagne.

Le nouveau duc, qui pour soutenir la guerre avait été obligé de vendre une de ses terres mille sols et un cheval aux moines de Quimperlé, vainquit une seconde fois Guillaume-le-Conquérant devant Dol, le força à une paix honorable, et obtint la main de sa fille Constance. Rennes célébra cette union par des fêtes.

L'ermite Pierre prêchait alors la première croisade (1095) dont le projet formé par Grégoire VII remontait à l'an 1074, mais dont l'exécution ne fut résolue que dans le concile de Clermont en 1095, sous le pape Urbain II. Alain fut des premiers à prendre la croix, et il partit accompagné d'Alain son fils, de Raoul de Montfort, de Conan le fils de l'ancien comte de Rennes Geoffroi, de Botherel, comte de Lamballe, de Riou de Lohéac, d'Alain, sénéchal de Dol, et de beaucoup d'autres seigneurs.

Avant son départ pour la terre-sainte, Alain-Fergent avait perdu sa femme Constance, fille de Guillaume-le-Conquérant. Elle fut inhumée le 15 août 1090 dans l'abbaye de Saint-Melaine, sous la tour de l'église, ainsi que l'atteste une inscription dont nous parlerons plus tard, à l'époque de sa découverte.

Le siècle d'Alain-Fergent semblait destiné à de grands événements. L'ermite Pierre avait par son éloquence déterminé les princes à s'expatrier pour le bien de la chrétienté. Un autre homme non moins enthousiaste ramena la pénitence et la réforme dans les mœurs dégénérées du clergé. Robert d'Arbrissel, aujourd'hui Arbresec, village où il était né à quelques lieues de Rennes, se mit à prêcher avec un zèle ardent contre les désordres de son temps. Parmi ses sectateurs se trouva un moine de l'abbaye de

Saint-Jouin-lez-Marne, en Poitou, nommé Raoul de la Futaye, qui vint fonder dans la forêt de Rennes, au lieu de Nid-de-Merle, deux couvents contigus, l'un d'hommes, l'autre de femmes, qu'il plaça sous la protection de Saint-Sulpice et sous la règle de Saint-Benoît, avec des constitutions particulières. L'abbesse administrait les deux couvents, et la première fut Marie, fille d'Etienne, roi d'Angleterre. Cette abbaye, qui avait plusieurs monastères sous sa dépendance, relevait immédiatement du Saint-Siége. Marbode, évêque de Rennes, qui avait succédé à Sylvestre de la Guerche, assista à cette fondation.

Ce fut aussi vers ce temps que naquit au Pallet, près de Nantes, Pierre Abeilard, la gloire et la victime du siècle suivant.

Cinq ans après son départ, Alain était de retour à Rennes, et son premier soin fut de s'occuper de régulariser l'action de la justice en Bretagne. Dès 1087, il avait réuni tous les notables de son duché, surtout les évêques, afin de délibérer sur les règles à établir pour une bonne organisation judiciaire. Ce fut sans doute d'après les conseils de cette assemblée qu'Alain institua à Rennes un sénéchal devant lequel on pouvait appeler de tout jugement porté par les juges du pays, hors ceux de Nantes : cette ville avait son sénéchal particulier. Celui de Rennes présidait une cour d'appel qui prononçait ses sentences brièvement, sans formalités ni sophistiqueries, dit d'Argentré. Puis pour juger l'appel des sénéchaux de Rennes et de Nantes, Alain créa une cour souveraine, sous le nom de Parlement, siégeant plus ou moins de temps, selon l'abondance des affaires et la volonté ducale. Quand il plaisait au duc d'y siéger en personne et dans son état royal, l'ordre des préséances était réglé pour chacun de ceux qui y avaient entrée par leur rang social, depuis les hauts barons jusqu'au moindre banneret.

Tel fut en Bretagne le germe de cette institution parle-

mentaire que nous verrons se développer de siècle en siècle, et que nous suivrons avec intérêt dans chacun de ses accroissements, comme la dépositaire et la protectrice des priviléges nationaux de la Bretagne.

L'évêque de Rennes, Marbode, qui passait pour l'un des hommes les plus instruits de son temps, ne fut pas étranger peut-être aux sages conseils qui dirigèrent l'œuvre du prince breton (1108).

Un synode ou concile provincial, composé d'évêques et d'abbés, se réunit vers cette époque à Rennes, sous la présidence de Baldric, qui rapportait de Rome le pallium d'archevêque de Dol, et Alain y assista près de Marbode.

Conan III, dit le Gros (1112), poursuivant l'œuvre de son père, prit les petits vassaux et les serfs sous sa protection, sans crainte de s'attirer l'inimitié des grands. Tandis qu'en France s'organisaient les communes, le duc breton, comprenant les besoins de son peuple, cherchait à créer les institutions qui le protégeraient contre la violence féodale. Ces commencements de réforme, quelque faibles qu'ils fussent, relativement à nous, n'en étaient pas moins alors un progrès véritable; mais, pour atteindre son but, Conan eut à lutter contre ceux à qui profitait l'oppression. Il ne borna pas cependant ses bienfaits à punir les grands coupables. Il donna aux habitants des villes le droit d'élire parmi eux des magistrats, nommés échevins, traduction des *Scabini* de Charlemagne, pour administrer les affaires de la cité ou communauté de ville.

C'est donc à cette époque que l'on peut vraisemblablement faire remonter les premiers éléments de l'administration municipale à Rennes. Les siècles suivants la complétèrent sans doute et la modifièrent beaucoup; mais ils ne firent, comme nous le verrons, que développer le germe qui existait bien avant le duc Conan-le-Gros, et dont celui-ci favorisa la première éclosion. L'on ne saurait dire pourtant quelle fut à Rennes cette organisation pri-

mitive, d'où découlèrent toutes les autres, car les preuves écrites que ce siècle eût pu nous transmettre ont été détruites par l'ignorante insouciance des temps postérieurs.

La famine qui sévissait en Bretagne et en France à cette époque (1126), affligea Rennes d'une manière particulière. Les habitants, dans leur désespoir, implorèrent le secours de leur duc et de la duchesse, sa mère, qui sans doute firent des efforts impuissants et tardifs pour les soulager. Les désordres de la société étaient la cause première du mal, et il n'était pas au pouvoir de Conan-le-Gros d'y remédier. Du moins ses secours partiels ne manquèrent pas aux Rennais, et soulagèrent quelques misères individuelles.

Deux ans après un autre malheur, qui devait devenir trop fréquent dans notre ville, vint mettre le comble à ses maux. Un incendie détruisit un grand nombre de ces maisons de bois, si communes dans les villes d'alors, et qui devaient plus d'une fois se relever pour être de nouveau la proie des flammes. Le duc se trouvait à Rennes au moment de ce sinistre, et son humanité trouva encore bien des infortunes à consoler.

Il n'y eut pas jusqu'au monastère de Saint-Melaine qui n'eut aussi sa part de souffrance. Il fut frappé d'excommunication pour une cause dont la connaissance n'est point parvenue jusqu'à nous, et l'évêque Marbode eut la pénible mission d'en faire observer les règles.

Peu de temps après, il renonça aux fonctions de l'épiscopat, qu'il transmit à Rotalde, pour aller mourir tranquille dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, son pays natal. Son épitaphe nous a transmis un éloge pompeux de ses vertus et de sa science, et il nous reste de lui un portrait satyrique de notre ville en rimes latines redoublées.

Le successeur de Rotalde, l'évêque Hamelin, qui prit l'anneau pastoral en 1127, autorisa deux habitants de

Rennes à terminer par un duel les litiges existant entre eux, et dont la justice ne pouvait venir à bout. Le duel était une preuve écrite dans les lois barbares ; l'église n'avait pu encore l'effacer entièrement.

Alain, qui succéda à Hamelin en 1141, fit de nombreuses donations aux abbayes de Saint-Melaine, Saint-Georges et Saint-Sulpice.

Le prieuré Saint-Michel fut fondé à Rennes vers cette époque par la veuve d'Alain Fergent, Ermengarde d'Anjou, et sa chapelle construite sur la tour au Comte, vis-à-vis du château ducal. C'est par suite de cette fondation que la porte Châtelière prit plus tard le nom de porte Saint-Michel.

La chapelle Saint-Lazare, que le duc fit construire dans le même temps au faubourg du sud, fit donner à ce lieu le nom de faubourg du Lazare, qu'il ne changea que trois siècles après pour celui de la Madeleine, bien qu'une chapelle de ce nom y existât également à l'époque dont nous parlons.

Une erreur d'économie politique, bien pardonnable alors, et peut-être le dangereux exemple des rois de France, firent commettre au duc de Bretagne l'imprudence d'altérer les monnaies en augmentant leur valeur nominale. Cette mesure eut son résultat ordinaire de porter le trouble dans toutes les transactions, et de faire naître des plaintes de toutes parts. Les habitants de Rennes furent des premiers à réclamer et à demander le rétablissement de la monnaie à son taux primitif, ce que la force des choses dut amener promptement.

Conan confirma par une charte (1148) le don fait par Alain III au monastère de Saint-Melaine de la dîme sur la fabrication de la monnaie.

Tout le bien qu'il avait fait devait se trouver compromis par des dissensions dont il sèmerait lui-même le germe. Sa vie allait finir, et le progrès s'arrêter avec elle. Conan

III, sur son lit de mort, portes ouvertes, et devant quiconque voulut en être témoin, fit cette funeste déclaration : que le seul fils qu'il eut n'était pas le sien, et qu'il ne reconnaissait pour son héritière que sa fille Berthe, issue de Mathilde d'Angleterre. Cinquante ans de guerres intestines pour la Bretagne suivirent cette malheureuse déclaration. Pendant que le fils désavoué, Hoël, et sa sœur Berthe se disputaient les lambeaux de la succession de leur père, un étranger, un Anglais, allait la leur ravir. Les Nantais, imprudents, avaient appelé cet étranger, frère du roi d'Angleterre, pour se donner à lui, *Hoelli cagente inertiâ* (1), par suite de la lâcheté d'Hoël, qu'ils avaient d'abord reconnu comme suzerain.

Cependant le nouveau comte de Nantes mourut bientôt, et la Bretagne pouvait retourner à ses princes nationaux. Conan IV, le fils d'un premier mariage de Berthe et d'Alain-le-Noir, de la maison de Penthièvre, fut proclamé duc; mais il eut besoin de l'appui de l'Angleterre, qui exigea en paiement le comté de Nantes. Malgré cette concession, Conan vit son duché presque réduit au comté de Rennes, et encore lui fallut-il lutter pour l'obtenir. Eudes, vicomte de Porhoët et mari de Berthe en secondes noces, s'y était fait reconnaître par les habitants. Conan, après s'être emparé des châteaux de Hédé et de Montmuran, vint assiéger Rennes en 1155. La ville, bien approvisionnée et bien défendue, devait tenir long-temps; mais le duc Conan, qui fut surnommé le Petit, semblait résolu à tenter les plus grands efforts pour s'en emparer. Eudes, dans l'espoir de l'éloigner plus vîte par une défaite, fit une sortie et vint l'attaquer dans son propre camp, avec la meilleure partie de ses forces. Après un combat opiniâtre, Eudes fut vaincu, et prit la fuite, sans pouvoir rentrer dans la place, qui capitula quelques jours après. Conan

(1) Script. Rer. Franc., t. 12, p. 560.

alors fit son entrée ducale à Rennes, et fut reconnu par les seigneurs bretons, pendant qu'Eudes, réfugié à la cour du roi de France, Louis VII, appelait un nouvel ennemi à déchirer la Bretagne.

Il ne tarda pas à y rentrer. Conan, abandonné d'une partie des seigneurs, ses grands vassaux, réclama les secours du nouveau roi d'Angleterre, Henri II. Celui-ci vint et lui fit payer cette fois sa protection de l'abandon de toute la Bretagne, sauf le comté de Guingamp, que le faible Conan se réserva. Bientôt Constance, sa fille unique, âgée de six ans, fut fiancée à Geoffroi, le troisième fils d'Henri II, âgé de dix ans, et assura ainsi la possession de la Bretagne à la race angevine des Plantagenet (1166).

§ II.

RENNES SOUS LES DUCS BRETONS DE LA RACE DES PLANTAGENET.

« Dès-lors, il n'y eut plus de nation en Bretagne, dit » Augustin Thierry, mais un parti français et un parti » angevin ou normand. La vieille langue nationale s'altéra » peu à peu dans la bouche des pauvres et des paysans; » eux seuls y tinrent fidèlement, et la conservèrent à » travers les siècles. — Le clergé, ajoute-t-il ailleurs, » s'empressa de complimenter en langue latine l'homme » qui venait au nom de Dieu visiter et consoler la Bre- » tagne; mais le droit divin de l'usurpation étrangère ne » fut pas reconnu universellement, et les amis de la vieille » patrie bretonne, se rassemblant de tous les cantons, » formèrent contre le roi Henri une confédération par » serment à la vie et à la mort. »

Quoi qu'il en soit, la Bretagne perdit bientôt son dernier défenseur, Raoul, baron de Fougères; Henri d'Angleterre la traita comme une conquête, après avoir abattu l'insurrection générale, dont les derniers efforts s'étaient

éteints avec Raoul, de Fougères. Le roi de France, Louis-le-Jeune, vainement appelé par les Bretons, eût la lâcheté, contrairement à ses intérêts, de les laisser succomber sous leur ennemi commun. La Bretagne devint, comme tant d'autres en France, une province de plus des vastes états de la maison Plantagenet. Henri d'Angleterre fit couronner son fils Geoffroi à Rennes en 1169.

Cette cérémonie, qui avait eu lieu plus d'une fois à l'avénement des ducs précédents, s'était peu à peu complétée par de nouveaux détails, que le chapitre jugea nécessaire de consigner dans ses archives (1), afin d'arrêter d'une manière invariable la marche de la solennité. Le couronnement du fils de Henri II servira à nous en donner une idée.

Le duc, accompagné de son père et suivi d'une partie des seigneurs bretons, se présenta à la porte Mordelaise, dont le pont-levis ne s'abaissa que lorsqu'il eut prêté le serment suivant entre les mains de l'évêque, en présence du chapitre : « Vous jurés à Dieu la foy catholique, et » l'église de Bretaigne en ses libertés défendre et garder; » les barons et les nobles de Bretaigne et leurs libertés » observer, et au peuple de Bretaigne vraye justice à votre » povair exhiber. »

Le duc répondit : « ainsi le jure. »

La porte ducale alors s'ouvrit, et le duc entra dans la ville avec son cortége. L'évêque Alain, le bienfaiteur de Saint-Melaine, avait été remplacé en 1156 par Etienne de la Rochefoucault, ancien abbé de Saint-Florent, qui avait été inhumé, d'après son vœu, à la porte communiquant de l'église dans le cloître de Saint-Melaine. Robert, qui lui avait succédé en 1166, céda bientôt le siége épiscopal au chapelain du roi d'Angleterre, Etienne de Fougères, qui fut élu en 1168, comme s'il eut été appelé pour couronner le fils de son maître.

(1) Ancien pontifical du chapitre de Rennes.

Le duc, après son entrée, fut conduit processionnellement dans la cathédrale Saint-Pierre, où il fut laissé toute la nuit pour faire sa veille d'armes devant l'autel du saint patron. Le lendemain, après matines, le duc fut conduit en son logis, le château ducal près de la porte Châtelière, où il se reposa *à son ploisir*, jusqu'au moment où la procession en chappes vint le *quérir audit logeis* pour se rendre à la grand'messe. Au moment où il sortit de sa chambre, l'évêque de Rennes prononça l'oraison *omnipotens sempiterne Deus*, etc. Alors deux autres évêques bretons, en costume pontifical, se placèrent à la droite et à la gauche du nouveau duc, et la procession se mit en marche, précédée de la croix et du saint évangile, en chantant : *Ecce ego mitto angelum meum*, etc. Immédiatement après l'évêque de Rennes, marchèrent les barons, les nobles et le peuple; et quand on arriva à la porte de l'église, l'évêque de Rennes s'arrêta pour dire l'oraison *Deus qui scis*, etc. Puis la procession entra dans l'église en chantant le psaume *Domine in virtute tuâ*, etc. A l'entrée du chœur, orné de tapisseries, on fit une nouvelle station, pendant laquelle l'évêque répéta l'oraison *omnipotens*, etc. Après quoi l'épée et la couronne ducale furent placées aux mains de deux chanoines. L'oraison *Deus*, etc., achevée, la procession entra dans le chœur, richement paré de tentures; les deux chanoines en chappes chargés de l'épée et du cercle ducal allèrent se placer, l'un avec l'épée nue au côté droit de l'autel, l'autre avec la couronne au côté gauche. Le duc fut conduit près du grand autel à son *accoudouer*, où il s'agenouilla accompagné des deux évêques déjà désignés. L'évêque de Rennes, aussi à genoux et sans mitre à son *accoudouer* vers le milieu du grand autel, entonna l'hymne *Veni, Creator*, etc. La litanie des saints fut récitée ensuite, et quand on fut arrivé à ces mots : *ut dominum apostolicum*, l'évêque Etienne se leva, et se tournant vers le duc, toujours à genoux, il prononça ceux-ci : *ut hunc*

ducem nostrum, etc., pour appeler sur sa tête la bénédiction céleste. Après la litanie, l'évêque se tourna de nouveau vers le prince en disant l'oraison *Deus qui es justorum*, etc. A la fin de l'oraison, le chanoine chargé de l'épée nue la présenta à l'évêque, qui la *bailla* au duc après l'avoir bénite, et en disant à *moyenne* voix : « L'on » vous a baillé cette épée au nom de Monseigneur Saint » Pierre, comme anciennement a esté fait aux roys et ducs » de Bretaigne, vos prédécesseurs, en signe de vraye jus» tice, pour deffendre l'église et le peuple, qui vous est » commis comme prince droiturier; que Dieu veuille que » ce soit par cette manière que vous en puissés rendre » vray compte au jour du jugement au sauvement de vous » et dudit peuple. »

L'évêque Etienne ceignit alors au duc le *feurre du dit épée*, et lui posa *révérentement* le cercle ducal sur le chef, en disant à basse voix : « On vous baille ce cercle ou nom » de Dieu et Monseigneur Saint Pierre, qui désigne que » vous recevés votre puissance de Dieu le tout-puissant, » qui comme cercle rond n'a fin ni commencement, duquel » aurés loyés et couronne perpétuelle en Paradis, faisant » votre devoir par bon gouvernement de voustre seigneurie » à la exaltation de la foy, protection de l'église et deffense » de vos subgets, que vous octroie Dieu par sa sainte » grâce. »

Le duc s'approcha ensuite de l'autel sur lequel il étendit la main pour prêter le serment dont l'évêque prononça la formule : « Vous jurés à Dieu, à Monseigneur Saint» Pierre, aux saincts évangiles et reliques, qui cy sont pré» sentement, que les libertés, franchises, immunités et » anciennes coutumes de l'église de Rennes, de nous et » de vos hommes, tendrés sans les enfraindre de tort, » force, violence, inquiétations, oppressions et de toutes » novalités quelconques, nous et nos hommes garderés et » ferés garder à votre povair. »

Le duc la main sur l'autel répondit : *Amen!* Puis il vint s'agenouiller à son *accoudouer*, pendant que l'évêque récitait les oraisons : *Respice, omnipotens Deus, etc.*, après lesquelles il entonna le *Te Deum laudamus, etc.*, que le chœur acheva. La procession sortit ensuite de nouveau par la grande porte, le duc marchant le dernier, l'épée nue à la main. Elle fit le tour de l'église en prenant par la droite, et rentra par la même porte. Le duc alors conduit de rechef à l'autel, le *feurre* lui fut déceint, et l'épée baillée au maréchal qui devait la tenir durant la messe. Tandis que le prélat revêtait les ornements pour officier, le duc reçut à son *accoudouer* l'hommage des barons présents. Chacun d'eux vint à son tour, tête nue, sans éperons ni épée, s'agenouiller devant son nouveau suzerain, et plaçant une main dans la sienne, répondre à haute voix : Je le jure! à ces paroles prononcées par le duc : « Vous connaissez être notre homme lige, pour raison de votre » terre, et jurez à Dieu par la foi de votre corps, que » vous nous servirez comme tel contre tous ceux qui peu» vent vivre et mourir, fors contre le roi, notre sire. »

Chacun d'eux après son serment reçut le baiser ducal sur la bouche. Henri d'Angleterre compta les absents. La messe du Saint-Esprit fut dite par l'évêque avec les oraisons ordinaires : *Pro rege et duce*, et *Deus qui miro ordine, etc.* A la bénédiction, les paroles suivantes furent prononcées par l'évêque : « *Benedicat tibi Dominus, cus-* » *todiatque te, et sicut super populum te voluit esse du-* » *cem, ita in præsenti sæculo felicem et æternæ felicitatis* » *tribuet esse consortem. Amen.* »

Enfin après la messe, le duc fut conduit au palais épiscopal, voisin alors de la cathédrale, et un homme cria à la porte de toute la force de ses poumons : « Le duc tiendra » cour ouverte, et ceux qui voudront assister à son dîner » n'en seront pas empêchés. » L'invitation fut sans doute acceptée par un grand nombre de curieux qui ne manquent

jamais là où il y a des fêtes. Le jeune duc fit à son tour hommage à son frère Henri, duc de Normandie. La vassalité de la Bretagne ainsi reconnue à titre d'arrière-fief, Henri d'Angleterre qui y régnait au nom de son fils, n'eut plus d'autre désir que de satisfaire sa haine, au mépris de ses serments, contre les seigneurs bretons qui n'avaient pas assisté au couronnement. Eudes, le plus puissant et qui lui était le plus odieux, fut condamné comme rebelle par un tribunal institué à Rennes, sous l'autorité du roi étranger. Ses domaines confisqués furent ravagés par le fer et la flamme; son château et sa ville de Josselin devinrent une solitude. Le faible Louis VII eut au moins le courage politique d'offrir un asile au proscrit.

Sur ces entrefaites, Conan-le-Petit, le dernier duc de race bretonne, mourut ignominieusement dans son comté de Guingamp (1171). Henri d'Angleterre s'empara de sa succession, et vit augmenter le nombre de ceux qui reconnurent la suzeraineté de son fils. D'autres relevèrent leur bannière abattue, et parmi eux des premiers, Raoul de Fougères; la Bretagne fut en proie à de nouveaux fléaux. La famine, disent les chroniques, enleva près d'un tiers de la population.

Un concile provincial, si l'on en croit D. Morice, se tint à Rennes vers cette époque (1176), et l'évêque de Rennes Etienne, qui faisait rebâtir le palais épiscopal, y assista sous la présidence de l'archevêque de Tours, Barthelémy. Le christianisme saisissait toutes les occasions d'adoucir les mœurs barbares du temps, en se faisant, quand il le pouvait, un appui nécessaire du pouvoir même le plus corrompu. Les religieux de Grandmont obtinrent, dit-on, de Henri II, une loi qui fut publiée sous son nom en Bretagne, et qui défendait de saisir les biens des vassaux pour payer les dettes du seigneur, à moins qu'ils ne se fussent constitués ses cautions (1177).

Le mariage de Constance, la fille de Conan-le-Petit, et

du jeune duc Geoffroi eut enfin lieu, les fiancés ayant atteint l'âge nubile (1182). Henri II exigea un nouvel hommage et légua cent marcs d'argent à l'abbaye de Saint-Sulpice-lez-Rennes. La discorde ne tarda pas à naître dans la famille anglaise, et Geoffroi, qui avait pris les rênes du gouvernement dans son duché, se jeta dans le parti de ses frères contre leur père. Celui-ci envoya une armée en Bretagne assiéger Rennes. Le château, que les chroniqueurs nomment la tour, fut pris et incendié. Geoffroi vint à son tour assiéger les vainqueurs dans leur conquête, qu'ils avaient restaurée, et les força de se rendre à discrétion. Mais ce second siége ne coûta pas moins cher à la ville que le premier : l'incendie ravagea ce qui avait été épargné, et l'abbaye Saint-Georges devint cette fois la proie des flammes (1183).

Réconcilié, non pas sans arrière-pensée, avec son père, Geoffroy, à son retour d'un voyage en Angleterre (1185), convoqua à Rennes, sous le nom d'assise, une assemblée de barons et d'évêques, ou parlement, à l'exemple des rois de France. Cette assise du comte Geoffroi, dont les archives de Vitré nous ont conservé le texte, avait pour but d'empêcher la ruine de l'aristocratie qu'amènerait infailliblement le partage des successions. Six articles réglèrent tout ce qui était relatif aux aînés et juveigneurs des grandes maisons nobles du pays. Le temps apporta des modifications à ces statuts; nous les retrouverons et les noterons chemin faisant. Quant aux successions roturières, dont il ne fut pas question dans cette assemblée, les garçons avaient droit, d'après la coutume, aux deux tiers des biens, et les filles à l'autre tiers, en ligne directe; mais en ligne collatérale, les hommes héritaient des hommes et les femmes des femmes.

Parmi les évêques convoqués par le duc Geoffroi à cette assemblée, on comptait Herbert, élu à Rennes en 1184, après la mort de Jacques, qui lui-même avait remplacé en

1182, Philippe, le successeur d'Etienne, et le restaurateur en 1180 de la première cathédrale de Rennes, menaçant déjà ruine. Le baron de Fougères, Raoul, qui avait fait sa paix avec le vainqueur, siégeait aussi dans cette réunion législative ainsi que beaucoup d'autres comtes et barons dénommés dans l'acte dont le préambule porte ces mots remarquables: « Faisant le gré aux évêques et aux barons, » o le commun consentement, feisme assise, etc. »

C'était, depuis Alain-Fergent, le second essai de parlement, qui n'avait encore de commun que le nom avec cette haute cour de justice destinée plus tard à enregistrer les édits des rois de France, et était plus éloignée encore de cette convocation des trois principales classes, sous le nom d'Etats de la province; mais le germe était déposé dans cette première institution, pure transformation elle-même des coutumes antiques des diverses races déposées dans la péninsule armoricaine par l'émigration ou la conquête. Le temps devait amener les changements infaillibles et parallèles à ceux de la France, qui aboutirent à notre siècle.

L'évêque avait cessé avec la première race franke son rôle de *défenseur* unique des intérêts populaires des villes; il avait siégé, dès la seconde race, dans les assemblées barbares comme représentant des intérêts du clergé; la troisième race, principe de la véritable dynastie française, avait commencé d'introduire l'unité de langage et le titre de *baron*, était venu désigner ceux des plus puissants vassaux qui entouraient le suzerain à la guerre et dans ses conseils ou parlements. Le treizième siècle allait amener dans ces assemblées un troisième élément, les hommes de loi, qui en feraient notre parlement moderne.

Mais continuons d'observer les vicissitudes jetées dans l'existence de notre cité par les événements de l'histoire du pays. Le drame des faits est souvent la meilleure philosophie de l'histoire.

Il en est un surtout qui peint d'une manière exacte les notables changements survenus à cette époque dans les idées et les mœurs. Le temps n'était plus où le faible cherchant un protecteur, disait au puissant : « De ma vo-» lonté pure et franche, sans avoir été ni forcé ni sé-» duit, je livre à vous et à vos héritiers, ma personne » et celle de mes enfants, pour porter le joug de la ser-» vitude. » Cet état de servitude, qui n'était qu'une transition de l'esclavage à un état meilleur, commençait à devenir moins général depuis que les communes et les croisades avaient introduit les actes d'affranchissement : « Sachent tous, disait un seigneur, qu'en vue d'obtenir » la rémission de mes péchés, par cet acte d'affranchis-» sement, j'ai donné à mon serf la liberté; de telle sorte » qu'il est entièrement délivré de tout joug de la servi-» tude. Je lui remets de plus en entier mon droit de pa-» tronage, son pécule et ses possessions, promettant et » jurant que jamais, ni par moi ni par mes successeurs, » je n'irai contre cette liberté que je lui rends, et pour » que ce présent acte ait toute la stabilité possible, j'ai » prié mon seigneur de le confirmer par l'apposition de » son sceau, et nous, par la grâce de Dieu, avons jugé » à propos de mettre ici notre cachet. »

Les croisades auxquelles surtout on devait ce progrès dans l'état des personnes et de la propriété, les croisades se renouvelaient chaque demi-siècle. La troisième se préparait. Un grand nombre de Bretons y prirent part comme aux deux premières.

Cependant le duc Geoffroi ne marcha pas à leur tête. Il était toujours en discorde avec son père. Après sa mort (1186), la duchesse Constance, qui n'avait alors qu'une fille, prit le gouvernement de la Bretagne qu'elle conserva jusqu'à l'époque où elle put faire reconnaître par les barons le fils qu'elle mit au monde cette même année 1186, et qui porta le nom d'Artur, malgré l'ordre du

roi d'Angleterre. C'était une protestation contre la domination anglaise. Le nom d'Artur, le héros compagnon du roi Hoël-le-Grand, semblait promettre à la Bretagne un prince national, un vengeur. Artur ne devait être que malheureux.

Le roi de France, Philippe-Auguste, et le roi d'Angleterre, Henri II, réclamèrent d'abord la tutelle du jeune prince. Henri s'étant emparé de la duchesse Constance, la remaria de gré ou de force à un simple seigneur anglais, Raoul, comte de Chester, son neveu. Les seigneurs bretons indignés chassèrent Raoul à la mort d'Henri. Constance pendant sept ans régna au nom de son fils. Richard et Philippe-Auguste étaient partis pour la terre sainte. Elle fit recouvrer à la Bretagne un peu d'indépendance. Une assemblée générale des barons convoquée par elle à Rennes, reconnut comme duc de Bretagne le jeune Artur à peine âgé de neuf ans (1196). Ce ne fut qu'un engagement provisoire de soutenir le fils de leur ancien duc, en attendant le jour où il pourrait recevoir la couronne ducale et les serments de ses grands vassaux. On lui donna pour gouverneurs Guehenoc, évêque de Vannes, et Alain de Dinan, sénéchal de Bretagne.

Ce fut cinq ans après (1201) qu'Artur, âgé de quatorze ans, revint à Rennes pour s'y faire couronner. La porte Mordelaise s'ouvrit, selon la coutume, devant son serment de protéger les libertés de l'église, celles des barons et du peuple. L'évêque de Rennes, Pierre de Dinan, lui ceignit l'épée et lui posa le cercle ducal. Il reçut les hommages des barons à son *accoudouer*, et jura à son tour, la main sur l'autel, de conserver leurs franchises, en prenant à témoin Dieu et Monseigneur Saint-Pierre.

Il n'entre point dans notre plan de raconter toutes les infortunes de l'existence d'Artur. Nous n'écrivons pas l'histoire de Bretagne. Nous nous bornerons à rappeler que, deux ans après son couronnement, il mourut assassiné à Rouen par Jean-sans-Terre, le frère de Richard-Cœur-de-

Lion, auquel la Bretagne dut les plus horribles dévastations qui l'eussent jamais affligées. La nouvelle de la mort tragique d'Artur souleva tout son duché. Les prélats et les barons, qui n'avaient pas tenté un seul effort pour empêcher le crime, s'assemblèrent à Vannes, sous la présidence de Guy de Thouars, veuf de la duchesse Constance et tuteur d'Alix, sa fille aînée, héritière de la couronne ducale. Cinquante-cinq évêques, barons, comtes ou vicomtes assistèrent à cette réunion, dans laquelle on compta le sénéchal de Rennes, Guillaume, et l'évêque Pierre de Dinan, qui avait couronné le malheureux Artur.

Cette assemblée, qui n'était point encore les états, mais qui représentait alors les seules forces vitales du pays (le troisième élément n'était pas encore arrivé à la vie politique), cette assemblée délégua d'abord le pouvoir à Guy de Thouars, qui prit le titre de duc, au nom de sa fille Alix. L'évêque de Rennes, Pierre de Dinan, et Richard, maréchal de Normandie, furent ensuite députés pour demander justice au roi de France du meurtre de son vassal. Philippe-Auguste fit condamner l'assassin d'Artur par les pairs du royaume, et s'empara des terres qu'il possédait dans le royaume de France. Bientôt Guy de Thouars, par une inconstance que rien ne pouvait justifier, passa brusquement dans le parti du roi d'Angleterre (1205). Il ne tarda pas à porter la peine de cet acte impolitique désapprouvé par le pays et la masse des seigneurs bretons. Assiégé dans Nantes par Philippe-Auguste, il fut obligé de se soumettre, en lui cédant non seulement cette place, mais encore celle de Rennes, en reconnaissant sa suzeraineté immédiate sur toute la Bretagne, en abandonnant la tutelle de sa fille qui fut proclamée duchesse, et en se contentant du titre de régent.

Philippe-Auguste était à peine retourné à Paris, que Jean-sans-Terre vint à son tour ravager la Bretagne. Après avoir échoué devant Nantes, il s'en vengea sur les environs

de Rennes, et sur une partie de son territoire nommé *La Mée*, dont Ercé-en-Lamée (Erceius in medio) occupait un des points. Une trève de deux ans délivra enfin le pays de ces courses périodiques de l'Angleterre et de la France, qui en faisaient un champ de bataille continuel; mais les deux ans expirés, la guerre ne tarda pas à renaître (1209).

Pierre de Fougères, neveu de l'évêque Etienne du même nom, succéda vers cette époque (1210) à Pierre de Dinan, et fut sacré, selon D. Morice, par l'archevêque de Tours, dans un concile tenu à Rennes.

Philippe-Auguste, qui avait consenti au mariage d'Alix avec Henri d'Avaugour, de la maison de Penthièvre, craignit de réveiller l'indépendance bretonne en donnant l'héritière de Bretagne à la plus ambitieuse des familles du pays. Il n'hésita pas à violer sa parole, et chercha dans sa maison un prince qui, en épousant Alix, lui répondît de la nouvelle province annexée à son royaume, sous les conditions de vassalité directe.

Alors finit la branche des ducs bretons de la race des Plantagenet, et commença celle des ducs bretons de la maison de France. C'est une nouvelle époque dans nos annales; c'est un pas de plus vers l'unité, dont la Bretagne devait être un élément. Cependant il fallut encore plus de trois siècles avant que, je ne dis pas la fusion, mais l'union officielle fut complète.

§ III.

RENNES SOUS LES DUCS BRETONS DE RACE FRANÇAISE.

Le parti français avait fini par l'emporter en Bretagne sur le parti angevin ou normand, et cela devait être, puisque les rois anglais en qui se personnifiait ce dernier parti, perdaient l'une après l'autre leurs possessions françaises, dont notre Du Guesclin leur arracherait le dernier lambeau.

Philippe-Auguste donna la main de la jeune duchesse de Bretagne à son neveu, Pierre de Dreux, arrière petit-fils du roi de France Louis-le-Gros. Une branche cadette de la dynastie capétienne allait donc régner en Bretagne; mais celui qui le premier était appelé à y porter la couronne ducale, ne le fit pas sans se soumettre à de rudes et humiliantes conditions. Philippe prenait ses précautions. Il exigea préalablement de son neveu la promesse sacramentelle d'hommage lige pour lui et ses barons, et de caution de sa fidélité. Il lui permit à ce moyen d'épouser Alix, âgée de douze ans, et de se faire couronner à Rennes duc de Bretagne. La cérémonie eut lieu le 27 janvier 1213 avec tous les détails que nous avons déjà décrits, et l'évêque Pierre de Fougères y présida. Pierre de Dreux fit à son suzerain, le roi de France, l'hommage lige prêté déjà à Paris, et ne reçut celui de ses barons qu'avec cette clause : « sauf la fidélité du roi de France, notre sire. » Il s'engagea de plus à ne priver ces derniers de leurs fiefs qu'après leur condamnation par la cour du roi. Quant aux cautions promises, il offrit Robert II, son père, son frère aîné Robert, son oncle Philippe, évêque de Beauvais, qui engagèrent leurs domaines pour garantir sa fidélité.

Peu soucieux d'éloges, pourvu qu'il attèignît son but, le nouveau duc chercha sans cesse à abaisser le clergé par la noblesse, et la noblesse par le clergé. L'évêque de Rennes eut sa part des persécutions, et ne tarda pas à augmenter le nombre de ses ennemis, en l'excommuniant. Pierre Mauclerc, comme on le surnommait depuis sa jeunesse, saisit le temporel de Pierre de Fougères.

Du reste notre ville ne se mêla guère à toutes les agitations du règne de Pierre de Dreux, que par l'intervention de son évêque et de son successeur, Josselin de Montauban, qui menaça le prince excommunié de délier ses sujets de leur serment de fidélité.

Jean Gicquel, qui succéda à Josselin de Montauban sur

le siége épiscopal, suivit Pierre de Dreux à la croisade de Saint Louis, en 1248. Il y combattit, dit-on, vaillamment les infidèles, mais la chronique de Joinville qui cite ses exploits, ne dit pas s'il fut fait prisonnier comme le duc breton et le roi de France, à la bataille de la Massoure.

Rennes à cette époque avait vu creuser de nouveaux fossés autour de la partie nord-ouest de son enceinte. Les titres postérieurs qui les attribuent à Pierre de Dreux les désignent sous le nom de *fossés Gahier*, sans expliquer la cause de cette dénomination, qui, comme celle de la tour Le Bat, vient peut-être de celui qui surveilla les travaux.

Parmi les fondations religieuses fréquentes à la même époque dans la cathédrale, sous le nom de Chapellenies, il en est une qu'il faut citer, parce que le chanoine qui la créa donna dans ce but sa bibliothèque, chose d'une grande valeur au XIIIe siècle. L'abbaye de Penpont s'empressa de la demander et l'obtint, à la charge de desservir la fondation pieuse. La petite chapelle Saint-Martin, près de l'hôtel-de-ville, fut assignée au nouveau chapelain qui ne cessa d'y officier que lorsqu'elle tomba en ruines. Il continua alors à l'un des autels de la cathédrale.

Nous devons noter aussi que l'abbaye de Saint-Melaine ne suffisait plus à faire desservir par ses moines les bénéfices nombreux dont elle était dotée; elle cherchait à se faire relever du serment qu'elle avait prêté de ne jamais concéder ses bénéfices à des prêtres séculiers.

Avant de partir pour la terre sainte, Pierre de Dreux avait réuni les états à Rennes et avait abdiqué en faveur de son fils, devenu majeur. Celui qu'on avait surnommé Mauclerc, prit alors le simple titre de chevalier, seigneur de Braine.

Jean de Bretagne, premier du nom, et surnommé le Roux, épithète qui ne convenait qu'à ses cheveux, hérita de toutes les traditions gouvernementales de son père et

continua son œuvre avec la même ténacité. Il en donna une preuve dès le début, en refusant, le jour même de son couronnement, de prêter le serment accoutumé : « Vous jurez à Dieu la foi catholique et l'église de Bre- » tagne en ses libertés défendre et garder. » Il n'avait pas hésité à prêter l'autre moitié du serment : « Les barons » et les nobles de Bretagne en leurs libertés observer, et » au peuple de Bretagne vraie justice à votre pouvoir ex- » hiber. » Il n'en fut pas moins couronné duc par l'évêque de Rennes, Jean Gicquel. Les prélats espéraient que leurs plaintes au pape suffiraient pour ramener le duc dans la bonne voie ; ils ne crurent pas devoir refuser les insignes du pouvoir à celui que le roi de France avait déjà reconnu comme duc de Bretagne, en recevant son hommage avant la cérémonie du couronnement.

Malgré les sages efforts de Saint Louis pour terminer les différends entre le duc, les barons et les évêques, le droit de *régale*, qu'enviait depuis long-temps l'ambition ducale, rouvrit une inépuisable source de discorde, au moment même où l'on venait de traiter en présence du roi à Nantes. L'évêque de Rennes y eut sa part comme les autres. Ce n'était plus alors Jean Gicquel, le croisé. Mort en 1258, après avoir fondé un anniversaire dans sa cathédrale, il avait été remplacé par Gilles, qui occupa pendant un an à peine le siége épiscopal. Maurice de Trésiguidi lui succéda en 1260, et cita le duc à la cour du roi de France en 1265, pour y répondre aux griefs qu'on lui imputait. Jean Ier répondit par une fin de non-recevoir qu'il citait aussi l'évêque pour les torts qu'il avait à lui reprocher. L'affaire en resta là. Il faut rendre à Saint Louis la justice de dire que, contrairement à ses intérêts, il repoussait souvent de pareils ajournements et les renvoyait à la cour ducale. Néanmoins l'usage s'introduisait peu à peu, au préjudice de la suzeraineté bretonne, de citer le duc à la cour de France. Il y était parfois con-

damné, et se soumettait au jugement porté contre lui; témoin ce procès qu'il perdit contre l'héritière du seigneur de la Roche-Derrien, à laquelle il fut obligé de rendre son château, injustement retenu par Pierre Mauclerc qui, d'après la loi féodale, l'avait reçu en dépôt pendant la guerre seulement.

Une réconciliation momentanée au sujet de la régale entre les puissants du siècle laissa quelque repos au pays, et l'archevêque de Tours en profita pour réunir un concile provincial à Rennes (1275), dans l'espoir d'y déraciner quelques-unes des causes de ces discordes fatales au pouvoir comme à l'église. On peut se faire une idée, d'après les canons de ce concile, d'une partie des désordres enfantés par ces discussions, moins religieuses que temporelles. La peine de l'excommunication fut prononcée contre celui qui frapperait un évêque, un abbé ou une abbesse; qui tuerait ou mutilerait un ecclésiastique et brûlerait sa maison. Les descendants même du coupable étaient frappés, jusqu'à la troisième génération, de l'incapacité de recevoir la tonsure. Aucune église paroissiale, disait encore un de ces canons, ne pourra être affermée, sans que le fermier puisse disposer d'une portion pour exercer l'hospitalité. Les mœurs du temps ne se peignent-elles pas plus vivement dans ces tableaux naïfs et sans intention que dans la page la plus pittoresque d'un écrivain moderne?

Nous trouvons vers cette époque, à la date de l'année 1286, la première preuve écrite de l'existence des halles dans notre ville. Le duc Jean achete une rente de 45 l. sur la *cohue* de Rennes d'avec le sieur Hamon de Plumaugat, qui la tenait lui-même, par une semblable transmission, du sieur Raoul de Montfort. Cohue était la désignation primitive de la halle aux viandes ou boucheries.

La ville de Rennes sembla rester étrangère aux événements historiques du règne de Jean-le-Roux, comme elle

l'avait fait à ceux du règne de Pierre Mauclerc. Il ne faut pas croire cependant que dans cet intervalle qui embrasse pour ainsi dire tout le XIIIe siècle, 1213 à 1286, notre ville n'ait pas grandi comme tant d'autres en libertés plus ou moins complètes sous le nom de priviléges, arrachés aux seigneurs par la nécessité des temps. C'est là qu'il faut noter les origines de cette bourgeoisie qui formera peu à peu un troisième élément social. Sans doute la Bretagne n'a pas eu ses communes jurées comme la France, mais ses villes eurent, sous d'autres noms, leur réforme progressive dont la marche, lente il est vrai, ne s'arrêta plus depuis Conan qui l'avait commencée à l'exemple de la France. Tout ce qui se faisait là avait son contre-coup plus ou moins prompt en Bretagne.

Dans le principe, nous l'avons dit, le seigneur concéda des franchises à ses hommes. Ils sortirent de la servitude, qui était déjà un pas sur l'esclavage, pour entrer sous différents noms, dans la condition d'affranchis, moyennant une redevance, qui ne les garantissait pas d'une foule d'exactions. Qu'importe! tout progrès coûte. L'affranchissement amena d'autres priviléges. Ceux qui, comme les habitants de Rennes, ne furent pas assez forts pour obtenir une charte communale, ceux-là se bornèrent à des franchises, dont les seigneurs prirent moins d'ombrage, et qui suffirent à l'ambition des bourgeois et manants, sujets de l'évêque ou du comte. Ce furent d'abord de petites associations qui se formaient, sous le nom de corporations, afin de protéger les intérêts de telle ou telle classe d'artisans contre toute oppression de quelque part qu'elle vînt, et de régulariser aussi la perception des droits dûs au seigneur. Rennes avait déjà ses halles, soumises à la redevance seigneuriale, et prêtant un abri sûr aux diverses industries. Des magistrats locaux, sous le nom germanique d'échevins, administraient déjà les affaires communes; de là à la communauté de ville, qui n'était

pas née encore, il n'y avait qu'un pas, et ce pas ne tardera point à être franchi.

Il en sera de même pour la milice bourgeoise. Elle était une conséquence forcée du temps et des choses; mais il fallait attendre que le seigneur y vît son intérêt particulier. La cause qui avait amené la révolution communale continuait d'agir sur tout ce qui l'entourait, à des degrés différents. La condition nouvelle des colons, leur admission au rang de propriétaires, devait produire des effets analogues dans les villes de commune, et dans les villes de bourgeoisie ou de priviléges seigneuriaux.

A côté des progrès de cette classe bourgeoise qui devait bientôt laisser derrière elle une de ses parties, celle des non-propriétaires ou manants, il faut placer cette longue liste des droits de vasselage imposés par la seigneurie à ceux qu'elle avait favorisés de quelque concession. Parmi ces droits, les uns militaires étaient dus à l'*ost* du seigneur; les autres fiscaux n'étaient que des taxes, comme le droit de four bannal qui existait à Rennes au profit du chapitre, dans la rue qui a conservé son nom, d'autres enfin étaient un hommage honorifique rendu à la puissance du suzerain. Ainsi le droit de *quintaine*, appartenant à l'abbé de Saint-Melaine, obligeait tous les nouveaux mariés à se présenter, le dimanche de la Quasimodo, devant le palais abbatial, à cheval et armés d'une baguette de bois, qu'ils devaient briser du premier coup, sous peine d'amende, et en allant au pas, contre un poteau décoré des armes de l'abbé. Le lieu où s'acquittait ce droit, qui devenait une fête populaire, porta longtemps le nom de rue de la Quintaine (aujourd'hui rue de Fougères). On fit aussi de ce jeu féodal un exercice militaire, en revêtant le poteau d'une armure complète de chevalier, et en lançant sur ce but au galop des cavaliers qui devaient le frapper de la lance au passage. L'adresse du joûteur consistait à heurter dans son milieu le pivot armé, pour ne pas le faire

pirouetter, car les spectateurs étaient toujours prêts à poursuivre de leurs huées le maladroit chevalier qui s'était exposé aux coups de son mobile adversaire. Ce n'était là qu'une des espèces de quintaines.

L'abbaye de Saint-Georges avait aussi ses droits seigneuriaux de même nature, qu'on transforma en taxe fiscale contre celui qui ne voulut pas s'y soumettre : le droit de quintaine avait son pendant féodal dans *la chevauchée de Madame l'abbesse*. Tous les mariés de l'année, dépendant de l'abbaye, étaient tenus, le jour de la mi-carême, de parcourir à cheval le champ de foire, au milieu des clameurs des marchands, dont ils renversaient impunément les échoppes, quand ce cri : Gare la chevauchée de Madame l'abbesse! n'avait pas été assez puissant ou assez prompt pour les faire plier bagage. Immédiatement après cette course au clocher à travers la foire de la mi-carême, qui se tenait alors vis-à-vis la porte Jacquet, l'escadron des nouveaux mariés allait se ranger devant la grande porte de l'abbaye Saint-Georges, et recevait là pour récompense, un morceau de pain et de lard. Les marchands seuls dont l'échoppe avait été culbutée et les marchandises gâtées, n'étaient point indemnisés. C'était un singulier moyen d'encourager l'industrie et de l'attirer à cette foire de la mi-carême. Elle n'en bravait pas moins toutes les chances d'avanies, dans l'espoir de vendre aux curieux attirés par la chevauchée de Madame l'abbesse.

Les nouvelles mariées de la juridiction de l'abbaye de Saint-Georges étaient soumises à leur tour, comme leurs maris, à une redevance féodale honorifique. Le premier dimanche de carême, elles se rendaient après vêpres, à Saint-Hellier, dans l'un des faubourgs de Rennes. Là elles franchissaient d'un saut, en chantant le couplet d'usage (1),

(1) Je suis mariée,
Vous le savez bien;
Si je suis heureuse,
Vous n'en savez rien.

une pierre d'environ un pied de haut. La foule qui dans tous les temps a été avide de spectacles, ne manquait pas d'aller à Saint-Hellier voir sauter les mariées. Quelques-unes préféraient de payer l'amende plutôt que de s'exposer aux rires ou même aux éloges de la multitude. La cérémonie ne pouvait plaire qu'aux maris de l'an passé.

L'abbaye de Saint-Georges avait de nombreux priviléges, que les siècles ne firent qu'accroître. Il n'était pas jusqu'au chapitre de la cathédrale qui devait aussi son hommage à l'abbesse. Le mardi de Pâques, les chanoines allaient chanter une grand'messe à l'abbaye, et les religieuses reconnaissantes leur préparaient une *bouillie urcée*, destinée à être mangée après l'office. Mais pour s'assurer qu'elle méritait bien son épithète, le grand chantre avant tous plongeait l'index dans la chaudière, et en retirait un échantillon suffisant pour vérifier la qualité obligée du mets présenté. Chacun alors goûtait à son gré, et il ne paraît pas que l'appétit des chanoines fût hostile à ce goût privilégié de la bouillie de madame l'abbesse, car après s'en être régalés de manière à prouver qu'il n'entrait pas de flatterie dans leur consommation, ils en rapportaient chez eux de pleines écuelles. Les choristes, les musiciens suivaient l'exemple des maîtres, et c'était plaisir de les voir, les bons chanoines, s'en revenir tous processionnellement, l'aumusse sur le bras gauche, et le plat de bouillie dans la main droite.

Reprenons le fil des événements historiques qui s'accomplissaient autour de notre cité, et dans lesquels son existence, toujours intéressée par le résultat, ne l'était pas cependant d'une manière immédiate et continue.

Le règne de Jean-le-Roux avait vu bannir de nouveau les juifs et libérer leurs débiteurs. Rennes qui, comme toutes les villes à cette époque, avait parqué les malheureux Israélites dans une rue fermée, vit cette rue déserte au moins pour quelque temps, car les bannis ne devaient pas

tarder à y rentrer un à un, sans bruit et moyennant finance au duc, comme il arrivait après chacune de leurs expulsions. Leur avare ténacité ne s'effrayait d'aucuns dangers.

Maurice de Trésiguidi avait été remplacé en 1282, sur le siége épiscopal de Rennes, par Guillaume de la Roche-Tangui. Ce fut ce dernier qui couronna dans sa cathédrale Jean II, comme duc de Bretagne (1286). Le fils de Jean-le-Roux fit son entrée solennelle à Rennes, au milieu des acclamations de joie du clergé, de la noblesse et du peuple. Chacun saluait à sa manière le nouvel espoir qu'il voyait naître. Quelques-uns ne devaient pas tarder à se désabuser. Le nouveau duc allait suivre la même voie que son père, et continuer son œuvre avec moins de rigueur, mais non moins de persévérance.

Il réunit à Ploërmel, en 1294, les chevaliers, écuyers et archers que devaient lui fournir les seigneurs de fief pour composer son *ost*, avec lequel il devait aller prendre en Gascogne le commandement de l'armée anglaise destinée à agir contre la France. L'évêque de Rennes, Guillaume de la Roche-Tangui, fut obligé d'y fournir son contingent comme les autres, malgré son mécontentement et sa résistance ouverte au sujet des taxes fiscales de tierçage et de past nuptial, dont le duc avait obtenu l'abolition. Combien d'hommes devait-il? On ne sait. Nous apprenons seulement que son camérier, son muletier, son boulanger et son fournier furent exempts du service féodal.

L'oscillation habituelle de sa conduite ramena bientôt Jean II dans le parti de Philippe-le-Bel, qui, par un acte d'habile politique, le récompensa de ses services en le créant pair de France et en érigeant la Bretagne en duché-pairie (1298). Il fallut, pour tranquilliser les Bretons, et surtout la duchesse Yoland, qui se rendit l'interprète de leurs craintes, que le roi de France déclarât formellement que « la coutume de la duché de Bretaigne n'en

» pourrait être estrécie en aucunes choses, ni le droit de » la duchesse et de ses enfants amenuisié » (1).

Ce n'est pas tout; Philippe-le-Bel, pour s'attacher la Bretagne par un nouveau lien, donna sa nièce Isabeau de Valois en mariage au petit-fils de Jean II, et fit don à ce dernier, sur la châtellenie de Thorigné, d'une rente de 1,000 livres, que le sénéchal de Rennes, Robin Raguenel, et Thomas Boutier, chevalier, furent chargés de recevoir par procuration ducale.

L'année suivante, l'évêque de Rennes fut du nombre de ceux qui se rendirent au synode que l'archevêque de Tours réunit à Châteaugontier. Le religieux mineur, frère Jean-de-Semois, avait alors remplacé depuis 1297, sur le siége épiscopal, Guillaume de la Roche-Tangui, qui, en 1294, avait uni l'église de Noyal-sur-Vilaine à la chambrerie de Saint-Melaine.

Le duc Jean II modifia comme son père l'assise du comte Geoffroi, en empruntant aux établissements de Saint-Louis des règles qui ont servi depuis d'éléments à la coutume de Bretagne. Sans s'inquiéter des actes de suzeraineté de Philippe-le-Bel en Bretagne, actes qui dépassaient souvent ses promesses, Jean II faisait son testament (1302), dont l'un des exécuteurs désignés était l'archidiacre de Rennes, Alain de Châteaugiron, qui devait bientôt devenir évêque de Rennes. Parmi les nombreux legs de ce testament, il faut distinguer celui destiné à marier les pauvres demoiselles, et les 30,000 livres pour l'entretien d'un certain nombre d'hommes d'armes qui iraient en Orient à la prochaine croisade.

Nous devons suspendre un moment notre récit pour dire quelques mots de l'une des premières célébrités du XIII[e] siècle, qui commença et finit en Bretagne, en jetant sur Rennes à son passage un rayon de sa gloire.

(1) Déclaration donnée à Poissy.

Yves Helory, né au manoir de Kermartin, au diocèse de Tréguier, en 1255, vint à Rennes, vers 1278, après avoir terminé ses études à Paris et à Orléans. Un docte père cordelier interprétait alors l'écriture sainte dans notre ville avec un grand succès. Yves de Kermartin suivit ses leçons, et s'éprit d'un tel zèle pour la bible, que toutes les nuits, il l'avait sous la tête quand il dormait, « et jamais sans bible ne l'eût-on rencontré. » Les hagiographes devinrent aussi sa lecture habituelle. Il en fit des extraits dont il composa un recueil intitulé : *Fleurs des Saints*. Ce précieux livre n'est point parvenu jusqu'à nous.

Bientôt son pieux professeur lui fit naître le désir de se consacrer au service de Dieu et de l'église. Il prit les ordres, et l'archidiacre de Rennes, qui se nommait alors Maurice, en fit son official ou juge ecclésiastique. Son intégrité ne tarda pas à devenir proverbiale. On disait : Saint Yves de vérité ! et les exploits d'huissiers se nommèrent des images de Saint-Yves. Mais le peuple rennais tout en admirant l'équité de ses jugements, ne cessa de lui prouver une ardeur litigieuse, que le pieux official s'évertuait en vain à calmer. Avocat des pauvres, il faisait pour eux les frais de jugement, quand ils avaient bon droit. Il ne plaidait que des causes justes. On ferait un manuel pour les avocats des sentences qu'il prononça.

L'évêque de Tréguier, Alain de Bruc, le sollicitait de revenir près de lui, et même le réclamait comme son diocésain. L'amour du sol natal entraîna le Trégorrois. Il quitta sans regret notre ville et son officialité qui lui valait 50 livres de rente, et partit à pied, après avoir distribué aux pauvres le prix d'un cheval que lui avait donné l'archidiacre pour voyager plus commodément.

Il ne nous appartient pas de le suivre dans le reste de sa carrière. Nous retrouverons son souvenir dans l'hôpital qui, après sa canonisation, naquit et existe encore à Rennes sous son nom.

Artur de Bretagne succéda à son père Jean II et vint à Rennes, selon l'usage, prendre possession de la couronne ducale. Gilles II était alors évêque; il était le second à passer sur le siége épiscopal depuis frère Jean de Sémois, qui avait eu pour successeur direct Yves Ier. Gilles II fut le premier évêque breton à reconnaître le duc pour son suzerain. Cette soumission ne préserva pas son temporel d'être saisi par les officiers ducaux, et affermé pour une somme de mille francs. Il occupa pendant un an à peine ce siége épiscopal, où s'était assis quelques mois seulement son prédécesseur. Il fallut le céder à l'archidiacre de Rennes, Alain Ier de Châteaugiron, qui s'y arrêta un peu plus long-temps, mais non sans quelques difficultés. Son élection d'abord contestée, fut enfin confirmée après la mort d'un concurrent, que lui avait donné l'archevêque de Tours.

En 1309, le duc Artur II réunit à Ploërmel l'assemblée des Etats qui jusqu'alors n'avait été composée que des barons et du clergé, et dans laquelle on vit pour la première fois un troisième élément pris dans le peuple sur lequel pesaient principalement les droits de tierçage et de past nuptial, que l'on venait de modérer. C'était donc le plus intéressé dans la cause. Il était juste que l'on ne repoussât pas, sans le consulter, la réforme en sa faveur, qu'apportait la nouvelle bulle.

Telle fut l'origine de cette institution qui fit de la Bretagne un pays d'états où, à la différence des pays d'élection et d'imposition, l'assemblée des trois ordres conservait le droit de régler et d'ordonner les contributions dues au suzerain. Nous avons vu, dès l'époque gauloise, naître et subsister, sous différents noms, des assemblées où se débattaient les grands intérêts de la nation. Les réunions druidiques, au sein des forêts, devinrent le *mallus* des Francs, puis les champs de Mars et de Mai de l'empereur Karl-le-Grand, qui se morcelèrent bientôt en une infinité

de cours féodales. Ces cours prirent près du roi ou du suzerain des grands vassaux le nom de *parlement* (1), lorsqu'il y réunissait ses barons, sous sa présidence, pour délibérer sur les affaires publiques, ou juger les appels à sa justice souveraine. Quand l'avénement des communes et de la bourgeoisie eut commencé de ruiner la féodalité, et que l'impôt public naquit à la place des redevances du vassal à son suzerain, la nécessité vint d'appeler à ces assemblées, où siégeaient la noblesse et le clergé, les représentants de ces bourgeois des villes, auxquels le trésor épuisé du suzerain était forcé de demander une aide. Ainsi une idée purement fiscale fut pour le tiers-état l'origine d'un droit politique, qu'il réclama plus tard au nom des principes de liberté et de droit naturel.

Ce fut là le berceau des états généraux que nous verrons reparaître dans toutes les grandes crises. La Bretagne qui, dans ses institutions politiques, avait subi toujours les influences françaises, imita encore son exemple à l'époque dont nous parlons; et il ne pouvait guère en être autrement, puisque les mêmes nécessités existaient: l'occasion seulement fut différente. Les états réunis à Ploërmel par Jean II n'eurent à prononcer que sur une modération d'impôt, en faveur du peuple.

Le parlement de Bretagne, nous devons le noter en passant, prend aussi sa source dans les mêmes faits. Ce ne fut, pour ainsi dire, qu'une division de cette assemblée, qui siégeait près du suzerain, celle qui jugeait les appels des juridictions inférieures. L'autre donna naissance aux états généraux; celle-ci devint exclusivement une cour souveraine destinée à prononcer en dernier ressort sur les questions litigieuses, civiles et criminelles, ou à juger les appels des sentences rendues dans les justices subalternes. Nous la verrons se développer avec les temps modernes,

(1) *Parlamentum*, synonime de *colloquium*. (Du Cange.)

et occuper une grande place dans l'histoire de notre ville.

Dès l'époque où nous sommes (1309), l'autorité de ce parlement fut consacrée et reconnue par le roi Philippe-le-Bel, au sujet d'une sentence du sénéchal de Rennes, dont l'évêque de Saint-Malo interjeta appel au parlement de France, qui le renvoya au parlement de Bretagne, seul souverain sur les cours bretonnes inférieures.

Philippe-le-Bel fut le premier roi de France qui appela les députés des villes dans les assemblées du clergé et de la noblesse en 1302. Artur II de Bretagne fut donc sous ce rapport notre Philippe-le-Bel.

Artur II mourut bientôt (1312) au château de l'Isle, près la Roche-Bernard, laissant la couronne ducale à Jean III, son fils, surnommé le-Bon; mais il laissa aussi d'un second mariage et d'un autre lit un fils du même nom, le célèbre Jean, comte de Montfort, dont le souvenir sera souvent mêlé aux événements de l'histoire de Rennes, pendant la longue crise qui va bientôt éclater en Bretagne.

Jean III vint se faire couronner à Rennes avec les cérémonies ordinaires par l'évêque Alain Ier de Châteaugiron.

Nous devons noter à cette époque l'existence de l'église dédiée à Saint Sauveur. Sans doute elle avait été élevée longtemps avant 1310, sans qu'on puisse préciser la date, puisqu'un acte de cette année et de l'évêque que nous venons de nommer, confère un canonicat dans la cathédrale de Rennes à messire Bertrand de Mouton, en le qualifiant recteur de Saint-Sauveur. Cette qualification suffit-elle pour induire que cette église était déjà paroisse? Le titre de recteur était-il l'équivalent de celui de curé comme aujourd'hui dans nos campagnes bretonnes? L'affirmative détruirait cet autre fait, conservé par la tradition ecclésiastique, que Saint-Sauveur ne fut qu'une trève de Toussaints, jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle l'évêque

Ch. F. de la Vieuville l'érigea en paroisse ; mais ce dernier fait lui-même détruit celui qui en ferait une paroisse dès le XIVe siècle. Entre ces deux contradictions apparentes, il est plus naturel de penser que ce rang de paroisse ne fut réellement reconnu à la trève ou au prieuré de Saint-Sauveur que par l'évêque de la Vieuville, malgré la qualité de recteur donnée à son desservant, et les trésoriers qu'elle posséda dès 1591. Quoiqu'il en soit, l'origine de Saint-Sauveur acquiert une date certaine, sinon précise, d'après les faits que nous venons d'exposer, et notre but principal est atteint.

Après cette digression que nous ne pouvions éviter, revenons aux faits généraux de l'histoire de la cité toujours mêlés aux grands événements qui affectent le pays.

Jean III compléta son couronnement en rendant l'hommage accoutumé au roi de France ; puis, par une décision papale suivie de négociations, il fit écarter de la couronne ducale les enfants issus du second mariage de son père, et parmi lesquels se trouvait le comte de Montfort, dont nous avons parlé, et qui devint le duc Jean IV, malgré les haineuses précautions de Jean III.

Une réforme dans les monnaies commencée par Philippe-le-Bel, fut achevée par son fils, sous le règne de Jean III (1315). Celles de Bretagne, selon l'inventaire qui en fut dressé, portaient alors les armes de Dreux, au quartier d'hermines, avec cette légende : *Johannes Dux ;* et au revers une croix entourée de l'exergue : *Britannia*. La valeur des deniers et des mailles de Bretagne fut aussi fixée à 19 s. 6 d. pour les premiers, et à 16 s. 9 d. pour les dernières, dans le cours public. Une petite monnaie de cuir, piquée d'un clou d'argent, avec empreinte d'hermines, était aussi en usage alors, sous le nom de monnaie noire, d'après le même document.

Les colléges de Cornouailles et de Tréguier furent fondés par deux bretons vers cette époque à Paris (1317).

Le temps n'était pas encore venu de fonder de si utiles institutions dans les villes bretonnes ; mais l'exemple est donné; il ne tardera pas à être suivi, et Rennes sera l'une des premières.

Philippe-le-Long et Charles-le-Bel avaient clos la première liste des rois capétiens. La branche des Valois commençait une nouvelle série de rois de France, qu'il est utile de signaler, ne fût-ce que pour aider la mémoire.

§ IV.

RENNES AU TEMPS DES DUCS BRETONS DE RACE FRANÇAISE (SOUS LES VALOIS).

(1328). Jean III suivit en Flandres le nouveau roi de France, Philippe VI, non uniquement par devoir féodal, mais par *pure courtoisie*, comme le roi lui-même le déclara.

Devenu veuf pour la seconde fois pendant la guerre de Flandres, il épousa à son retour dans l'église de Chartres Jeanne de Savoie, et le comte Jean de Montfort unit sa destinée à celle qui devait si bien la défendre, l'illustre Jeanne de Flandres, l'héroïne de la guerre dont nous allons bientôt raconter les incidents relatifs à notre ville.

Les prélats bretons se soumirent au règlement que le nouveau roi de France leur imposa, ainsi qu'à son clergé, pour limiter leur juridiction, dont ils étendaient toujours les bornes. Le siége épiscopal de Rennes était alors occupé par Guillaume Ouvroing, qui avait succédé à Alain II de Châteaugiron, archidiacre de Rennes et neveu d'Alain Ier.

Vers le même temps (1330), le duc réunit, sous le titre d'*ancienne coutume*, les dispositions législatives dont Jean II avait commencé le recueil.

L'abbé de Saint-Melaine obtint peu après l'autorisation de créer à son bénéfice une foire annuelle le 14 septembre.

L'industrie faisait aussi des progrès, même sous les liens du fisc seigneurial, comme la bourgeoisie était née sous le joug même de la redevance féodale.

Privé d'enfants malgré ses trois mariages, et toujours préoccupé de craintes pour l'avenir, le duc conçut, dit-on, la résolution extrême d'échanger avec le roi de France le duché de Bretagne contre celui d'Orléans; mais si cette résolution était extrême, elle n'était guère moins irréfléchie; ses barons l'en firent apercevoir. Tout esprit de nationalité n'était pas éteint en Bretagne; on le verra dans plus d'une circonstance encore, et long-temps après l'union officielle et politique à la couronne de France. On voulait bien y reconnaître une haute protection de suzeraineté, mais sous condition d'indépendance complète dans tout ce qui ne tenait pas au devoir féodal.

Jean III renonça bientôt à son projet impossible, pour en concevoir un autre d'une exécution plus facile. Il maria sa nièce (1337), la jeune comtesse Jeanne de Penthièvre, dite la Boiteuse, avec le neveu du roi de France, Charles de Blois, de la maison de Châtillon. Ce furent là les héritiers qu'il se choisit pour se rassurer contre l'avenir. On s'habitua à les regarder comme tels en Bretagne, du moins parmi les prélats et barons.

La ville de Rennes leur donna de bonnes preuves de fidélité pendant la guerre, que ne pouvaient manquer d'élever les prétentions rivales de Jean de Montfort, le frère exclu au profit de la nièce, et qui eut aussi ses partisans dans les bourgeois et les seigneurs.

Mais ne devançons pas les événements : Rennes, paisible encore pour quelques mois, fonda son premier hôpital sous le patronage de Sainte Anne, en dehors de ses murs (1340) vers le nord, là où depuis est restée la place de ce nom. Un gardien et des gardiennes administraient cet établissement sous la surveillance des bourgeois.

La crise attendue éclata l'année suivante (1341). Jean

III venait de mourir; Jean de Montfort, plus prompt et plus habile que son rival, mit à profit sa présence sur les lieux; il ne pouvait laisser aux mains de ce dernier la ville qui avait le privilége de poser la couronne ducale sur la tête de chaque nouveau suzerain de la Bretagne; il vint donc l'assiéger. Ses libéralités et la crainte de son pouvoir lui avaient promptement composé une armée. Un grand nombre de villes se soumirent à lui sans coup férir et sur une simple sommation. Arrivé devant Rennes, « il » fit tendre ses tentes et ses gens loger entour la ville et » entour les faubourgs, » selon le langage du bon Froissart, qui nous a laissé un naïf et curieux récit de ce siége. Henri de Spinefort commandait dans la place comme gouverneur et capitaine, élu par les habitants, dit le chroniqueur contemporain. Pleins de confiance dans sa bravoure et sa loyauté, ils ne songèrent d'abord qu'à se défendre, malgré le défaut d'approvisionnements. Aussi, pour éloigner plus tôt l'ennemi, le capitaine réunit « deux cents » hommes de bonne volonté, et un matin, à l'aube du » jour, il se précipita sur les assiégeants, abattit tentes et » logis, et en tua aucuns. » Mais l'alarme fut bientôt donnée, et, pour ne pas avoir affaire à toute l'armée, le capitaine Henri se retirait vers la ville, lorsqu'il fut attaqué par un chevalier et sa compagnie, chargés du guet de nuit. La rencontre fut rude et menaçait de se prolonger. Pendant ce temps, l'armée des assiégeants arrivait par groupes et allait cerner les deux cents hommes du capitaine Henri. Quand ceux-ci « virent le faix qui leur crois» soit, ils se déconfirent et s'enfuirent vers la cité tant » qu'ils purent; mais il en demeura grand'foison de morts » et de pris. »

Parmi ces derniers se trouva le chevalier « que tant » aimoient, » Messire Henri de Spinefort. Conduit devant le comte Jean de Montfort, celui-ci lui ordonnna de se présenter devant la cité, et fit sommer les habitants de se

rendre, sous peine de voir leur capitaine pendu en face de la porte. Grande rumeur dans la ville à cette menace! Les grands bourgeois et le peuple s'assemblèrent, comme à l'ordinaire sans doute, en l'église cathédrale. Le débat fut long et fort peu paisible; « car le commun avoit grand' » pitié du chevalier, et avoit peu de pourvéances pour le » siège longuement soutenir. Aussi vouloient-ils la paix. » Mais les grands bourgeois qui étoient bien pourvus ne » s'y vouloient accorder. » Au milieu de ce conflit, la discorde ne tarda pas à naître : les grands bourgeois, « qui étoient tous d'un lignage, » s'isolèrent du peuple et invitèrent ceux qui étaient de leur avis à se ranger de leur côté. Leur groupe s'éleva jusqu'à deux mille. Le peuple s'émut alors et s'excita au combat par des injures, Les coups commencèrent bientôt à pleuvoir sur les grands bourgeois, qui perdirent beaucoup des leurs et « crièrent » merci. Adonc cessa le hutin, et coururent ceux du com- » mun ouvrir les portes. »

Le comte de Montfort fit son entrée en la cité de Rennes « à grand fête; » mais il laissa « son ost tout » coi loger aux champs. » Tous les habitants, grands et petits, lui rendirent hommage et le reconnurent comme suzerain, et l'évêque Guillaume Ouvroing lui posa le cercle ducal. Ce fut là tout son couronnement, la victoire devait faire le reste.

Henri de Spinefort, qui s'était fait estimer par son courage, fut admis dans le conseil ducal par Jean de Montfort.

Ce dernier, pendant les trois jours qu'il passa à Rennes, réconcilia le peuple avec les bourgeois, puis il installa une administration municipale et judiciaire qui devait, pensait-il, lui être dévouée pendant son absence. Un prévôt, des baillis, des échevins, des sergents et quelques autres officiers, dont nous retrouverons plus tard les noms honorifiques, furent, selon notre chroniqueur, les divers mem-

bres de cette institution, qui n'était pas à son origine. Cependant, c'est la première fois que nous rencontrons ces désignations administratives, qui devinrent si communes dans la suite, et que nous trouverons désormais presque à chaque pas.

Le quatrième jour après son entrée à Rennes, Jean de Montfort en sortit, y laissant Guillaume Cadoudal comme capitaine-gouverneur.

Bien des événements surgirent alors, qui ne concernent notre ville que par leurs résultats, et qu'il nous suffira d'indiquer pour ne pas rompre le fil historique. Condamné par les pairs de France, Jean de Montfort se vit arrêté au milieu de ses succès par une trahison. Prisonnier au Louvre, il céda le champ de bataille à son rival, Charles de Blois. La Bretagne semblait par cet événement délivrée de la guerre civile; mais l'intrépide comtesse Jeanne de Montfort n'était pas femme à se laisser abattre à la première adversité. Elle entreprit de soutenir les droits de son époux et de son fils en bas âge.

Elle était à Rennes lorsqu'y parvint la nouvelle de la captivité de son époux. Craignant l'effet qu'elle devait produire sur le zèle des habitants, elle les réunit aux abords de la cathédrale, lieu habituel des réunions solennelles, ou peut-être sur le placis Conan, le seul espace ouvert dans l'étroite enceinte de la ville d'alors, qui n'avait pas encore dépassé les limites que nous avons décrites ailleurs. Là, elle présenta à la foule des gens de toute classe son jeune fils, nommé Jean, comme son père, et s'écria d'une voix qui faisait violence à sa douleur :

« Ha! seigneurs, ne vous déconfortez mie, ni ébahis-
» sez pour Monseigneur que nous avons perdu; ce n'étoit
» qu'un seul homme : véez ci mon petit enfant qui sera,
» si Dieu plaît, son restorier, et qui vous fera des biens
» assez. Et j'ai de l'avoir en planté : si vous en donnerai
» assez, et vous pourchasserai tel capitaine et tel main-
» bour par qui vous serez tous bien reconfortés. »

Après avoir ranimé le zèle de ses partisans à Rennes, elle alla ainsi faire reconnaître son fils dans toutes les villes et forteresses qui suivaient sa fortune, et s'enferma dans Hennebond, où elle ne resta point oisive.

Les hostilités recommencèrent par un nouveau siége de Rennes. Charles de Blois, qui était demeuré à Nantes, y vit revenir avec la belle saison l'armée des seigneurs français auxquels il devait la soumission de cette ville. Ils se dirigèrent ensemble vers Rennes, et lui livrèrent plusieurs assauts; mais cette fois la place était bien approvisionnée et vaillamment défendue par Messire Guillaume de Cadoudal, gentilhomme du pays breton. Elle devait tenir longtemps; mais le siége traînant en longueur, « quand » les bourgeois et le commun de la cité eurent assez souf» fert, et qu'ils ne véoient aucun secours de nulle part » venir, ils se voulurent rendre; messire Guillaume ne s'y » voulut accorder. » Ils se révoltèrent, mirent leur capitaine en prison, et ouvrirent leurs portes à Charles de Blois, l'an de grâce 1342, à l'entrée de mai, dit Froissart. Les partisans de la comtesse de Montfort eurent la vie sauve; messire Guillaume de Cadoudal lui demeura fidèle et retourna près d'elle à Hennebond, pendant que les bourgeois de Rennes échangeaient leur ancien serment contre un nouveau, qu'ils devaient mieux garder à messire Charles de Blois.

Ce dernier après cette facile conquête, s'en alla échouer devant Hennebond, défendu par l'héroïque comtesse. Les détails dramatiques de ce siége n'appartiennent point à notre cadre. Il nous suffit de dire, en regrettant ce que nous laissons de côté, qu'après son échec à Hennebond, Charles de Blois fut moins malheureux à Auray et à Vannes, qu'il ne garda pas longtemps.

Après la reprise de cette dernière ville par l'héroïque comtesse et ses alliés les Anglais, Jeanne de Montfort regagna Hennebond, son asile inexpugnable, et une partie

des Anglais, environ trois mille hommes d'armes et autant d'archers, vint assiéger Rennes, sous le commandement des comtes de Salisbury, Pembrock et Suffolk. Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, sa femme, en étaient sortis quatre jours auparavant pour se rendre à Nantes, où ils seraient, pensaient-ils, plus à portée des secours de France. Mais prévoyant une attaque pour la ville qu'ils venaient de quitter, ils y avaient laissé « grand' foison de » chevaliers et d'écuyers. »

Le roi d'Angleterre lui-même amena bientôt une partie de ses forces devant Rennes, et laissa l'autre continuer le siége de Vannes, repris de nouveau par les partisans de Charles de Blois. Mais à peine arrivés au camp devant Rennes, où les assiégeants les reçurent avec joie, les Anglais furent conduits à Nantes dans l'espoir d'y surprendre Charles de Blois. Le siége de notre ville continua de traîner en longueur, et les bourgeois ne parurent pas s'en inquiéter cette fois, soit que le blocus peu rigoureux n'empêchât pas toutes communications au dehors, soit que les chevaliers laissés par Charles de Blois sussent contenir l'impatience de la bourgeoisie.

Mais l'armée française entrait enfin en Bretagne par Nantes, sous le commandement du duc de Normandie, suivi d'un grand nombre de seigneurs français. Il était urgent de prendre un parti. Celui qu'adopta le roi Edouard fut de rappeler les troupes qu'il avait laissées devant Nantes, et de continuer les siéges de Vannes et de Rennes.

Cette dernière ville eut à soutenir un rude assaut qui dura un jour tout entier. Mais les Anglais *n'y conquirent rien;* « Ançois y perdirent des leurs, et en y eut des » morts et des blessés grand foison, car il y avoit dedans » de bons chevaliers et écuyers de Bretagne, le baron » d'Ancenis, le baron Du Pont, messire Jean de Males- » troit, Yvain Charruel et Bertrand Du Guesclin, écuyer,

» cils ensonnièrent (1) si vaillamment, avec l'évêque de
» ladite cité, qu'ils n'y eurent point de dommage. »

Voilà l'illustre nom de Du Guesclin prononcé pour la première fois dans l'histoire. Né en 1320 (2), il n'avait encore que vingt-deux ans à l'époque dont nous parlons. Mais déjà la ville qu'il défendait si jeune avec tant de vaillance, et qui lui devrait bien plus encore par la suite, avait été plus d'une fois témoin des prouesses de son éducation de chevalier. Qu'on nous permette de citer brièvement celles dont notre ville fut le théâtre ; c'est une partie de ses annales.

Aux environs de la cathédrale Saint-Pierre, sur une partie de l'emplacement qu'occupe encore aujourd'hui l'ancien hôtel Pinieux, reconstruit au XVIe siècle, aux abords de la porte Mordelaise, il existait au XIVe siècle un noble manoir, que l'usage avait déjà désigné sous le nom d'*ostel*, et qui était habité par un membre de la famille Du Guesclin. C'était un oncle du jeune Bertrand.

> Icilz oncles avoit la soie antes espousée,
> Une moult riche dame.....

dit le chroniqueur *Cuvelier*, trouvère du XIVe siècle, et contemporain du héros, dont il rima la biographie.

Echappé de la maison paternelle où il était prisonnier depuis quatre mois, Du Guesclin à peine âgé de treize ans, vint un jour demander un asile à ses deux parents de Rennes l'*onnourée*.

> Quant son ante le vit, si fu moult tormentée.
> Dame, dist ses mariz, vous estes rassotée,
> Il convient, et c'est drois, jeunesce soit passée.

Le fugitif fut donc bien accueilli par l'oncle indulgent qui le réconcilia avec son père, et le garda une année pour

(1) Ils bésoignèrent, combattirent.

(2) D'autres le font naître en 1311, 1314 et même 1324. Nous avons pris la date la plus généralement adoptée.

diriger dans une meilleure voie cette ardeur martiale, qui lui avait attiré la colère paternelle ; mais, selon la réflexion poétique du trouvère, jeunesse n'était pas encore passée. Il ne tarda pas à en donner une nouvelle preuve, et pourtant il avait quelques années de plus.

Une lutte populaire eut lieu dans la ville; Bertrand y remporta le prix « un beau chappel d'or et d'argent ouvrez », et revint blessé recevoir les soins et les reproches de sa belle tante, qui lui recommanda de ne plus se compromettre avec les chétifs. Pour le mettre à même de se comporter en fils de chevalier, on lui fit présent d'une armure et « d'un roussin trottant qui pas trop bon n'étoit ». Il ne manqua plus à ses devoirs de gentilhomme et même à de plus sacrés. Plus d'une fois, dit le poète, « sa robe » devestoit et puis aux poures gens doulcement la don» noit. » En 1338, Rennes célébra par des fêtes le mariage de Jeanne de Penthièvre avec Charles de Blois. Bertrand ne pouvait y manquer. Il s'y distingua d'une manière brillante, inconnu, sous une armure d'emprunt, et ne refusa la joûte que devant son père, qui en reconnaissant bientôt le nom de son courtois adversaire, lui rendit non seulement son affection, mais le combla de présents d'armes et de chevaux.

Après cette digression indispensable, qu'on excusera sans doute, comme une trève aux guerres incessantes qui déchirèrent la Bretagne, nous reprendrons notre récit de siéges et de dévastations, dont cette époque est pleine.

Mais d'abord cherchons le nom de l'évêque de Rennes qui, dit Froissart, travailla si vaillamment pour sauver la ville avec les preux chevaliers auxquels Charles de Blois en avait confié la garde. C'était, selon nous, Yves de Rosmadec, déjà cité plus haut, et de la grande maison de ce nom, dont l'origine toute bretonne révélée par le cartulaire de Landevennec remonte au VI[e] siècle. Il avait dû succéder vers 1341 à Guillaume Ouvroing.

Les Anglais repoussés avec perte n'en restèrent pas moins devant Rennes, et se vengèrent de leur échec en étendant le cercle de leurs dévastations dans les alentours.

Cependant l'approche de l'armée française délivra, pour quelque temps du moins, notre ville de la présence de ses ennemis. Elle attendit avec anxiété le résultat des événements dont un autre lieu allait devenir le théâtre.

Avant d'être menacée d'un nouveau siége, elle changea deux fois d'évêque. Artaud, *Arcandus*, selon l'appellation latine, succéda à Yves de Rosmadec en 1548 ou 1549; et Charles de Blois fit commencer la reconstruction de la cathédrale qui menaçait ruine depuis long-temps, et ne fut terminée que dix ans après.

Dans cet intervalle, de graves et nombreux événements se pressèrent pour notre ville. Le nouvel évêque, Pierre de Laval, qui en 1554 y prit possession du siége épiscopal, devait succomber pendant la crise qui, dans la grande lutte, menaçait notre cité.

L'abbaye de Saint-Georges, qui avait vu se succéder sous sa mitre abbatiale, les demoiselles des plus nobles maisons de Bretagne, possédait pour abbesse, à l'époque où nous sommes, Alix de Matefelon, bénite par l'évêque Arcandus, et qui afféagea un emplacement situé devant son monastère. Elle n'était pas la première à se créer ainsi des vassaux; c'était un quatrième pouvoir né à Rennes depuis le commencement du XIe siècle, et qui, avec le duc, l'évêque et l'abbaye de Saint-Melaine, partageait les redevances féodales dues par les manants et bourgeois de la cité. L'abbaye de Saint-Georges, fondée par Alain Rubriz et si bien dotée par lui, possédait même depuis Conan-le-Gros un droit d'octroi sur le blé et le sel transportés de Nantes à Rennes. Trois deniers par boisseau avaient été concédés à son abbesse, Adèle de Bretagne, par le duc son neveu. Des droits de bouteillage lui avaient aussi été accordés sur Quimper-Corentin. Chaque élection d'ab-

besse, et on en comptait déjà vingt-et-une, était devenue l'occasion d'une donation pieuse à l'abbaye, dont les intérêts se trouvèrent ainsi mêlés à ceux de presque toutes les localités de la Bretagne. Nous en retrouverons plus d'une fois la preuve.

Et ici déjà nous avons à citer un fait devenu fameux, qui rappelle près du nom de Du Guesclin celui de la première abbesse de Saint-Georges. Cette dernière permit, dit-on, à un sien vassal que quelques historiens appellent Donoald, de bâtir, vers 1056, un château qui prit le nom de Montmuran, dans la paroisse des Iffs, évêché de Saint-Malo, sous la condition d'hommage lige et devoirs de chambelnage envers elle et ses successeurs.

Ce château de Montmuran (1), à l'époque où nous sommes parvenus, fut témoin du combat qui mérita à Du Guesclin le titre de chevalier. Mais revenons à notre ville.

Le duc de Lancastre, après la victoire du prince de Galles à Poitiers, entra en Bretagne avec les forces qu'il commandait, et vint mettre le siége devant la bonne cité de Rennes, le 3 octobre 1356. Nous avons déjà signalé dans cette armée la présence du jeune comte de Montfort, « qui jà s'armoit et chevauchoit », dit Froissart. La comtesse de Montfort, toujours à Hennebond, envoya près de son fils un grand nombre de gens d'armes et aussi plus d'un seigneur breton.

Le « tort-boiteux de Pennehort, » comme l'appelle le trouvère *Cuvelier*, le sire de Penhouet, comme nous le nommerons, était capitaine-gouverneur de la ville, et avait près de lui « bonne chevalerie, » dans laquelle on comptait le vicomte de Rohan, le sire de Laval, Charles de Dinan et Olivier de Mauny. Bertrand Du Guesclin n'avait pu en grossir le nombre. L'armée ennemie avait fermé toutes les issues quand il se présenta. Réduit à l'inquiéter,

(1) M. Bizien du Lezart, propriétaire actuel du château, conserve avec un soin digne d'éloges, les débris de ce monument national.

il n'y manqua guère, et s'acquit bientôt un terrible renom dans le camp et près du chef anglais.

Ce dernier, qui avait dû donner plusieurs assauts inutiles à la place pendant l'hiver, résolut de la prendre par surprise, en faisant creuser une mine qui lui procurerait une entrée secrète dans ces murs, qu'il ne pouvait emporter de vive force, et l'acquitterait ainsi du serment qu'il avait fait de planter son pennon sur ces remparts inexpugnables.

La ville fortifiée était encore à cette époque enfermée dans l'étroite enceinte que nous avons décrite au IXe siècle, et dont le plus grand diamètre s'étendait de la porte Mordelaise à la porte Aivière sur la Vilaine. En dehors de cet ovale on trouvait, il est vrai, comme une espèce de seconde enceinte inoffensive, les abbayes de Saint-Melaine, Saint-Georges et Saint-Cyr, les églises de Saint-Germain, Saint-Etienne et Toussaints, le prieuré de Saint-Pierre de Marcheil et le faubourg dit l'Evêque. La population éparse dans cette zône extérieure s'était réfugiée dans la ville à l'approche des Anglais. Les abbayes avaient fermé leurs portes et attendaient paisiblement, et presque toujours respectées comme les églises, la fin du siége, qui semblait s'être converti en blocus.

Cependant l'abbé de Saint-Melaine, Jean Lebart, n'avait pas jugé à propos d'attendre l'ennemi dans les faibles murs de son abbaye. Il avait acheté dans la rue du Four-du-Chapitre, près d'une chapelle élevée et dédiée par eux à Saint Melaine, que le peuple surnomma le petit, quelques maisons où il vint se loger avec ses moines. Par convention avec les chanoines sur le terrain desquels ils se trouvaient, ils devaient vendre leur propriété et retourner à leur abbaye dès que la paix serait faite.

Les travaux de la mine se poursuivaient cependant en silence. L'armée, inactive en apparence, ne semblait occupée que de protéger ses convois contre les attaques in-

cessantes de Du Guesclin, qui toujours, dit le poëme, « étoit sur la costière. »

Pendant cette espèce de suspension d'armes, dont s'étonnaient les assiégés, « il avint un jour, dit Froissart, » qui nous fournit ici un nouveau trait de mœurs, que » un chevalier anglois qui s'appelait Monseigneur Jean » Bolleton, appert homme d'armes durement, avait été » déduire aux champs tout son épervier, et pris six per- » drix. Si monta tantôt à cheval, armé de toutes pièces, » ses perdrix en sa main, et vint devant les barrières de » la cité, et commença à écrier à ceux de la ville que il » vouloit parler à Monseigneur Bertran Du Guesclin. » Olivier de Mauny se trouvait en cet instant sur les murs à observer les mouvements de l'armée anglaise. Il demanda au chasseur armé de pied et cap « s'il vouloit » vendre ou donner ses perdrix aux dames qui là dedans » étoient encloses. »

La famine, qui commençait à se faire sentir dans la ville, donnait l'air d'une bravade à l'action du chevalier anglais. Il ne tarda pas à confirmer cette conjecture du breton Olivier de Mauny : « Par ma foi, répondit-il, si » vous osiez marchander de plus près et venir jusqu'à moi » pour combattre, vous avez trouvé marchand. » — Et » à Dieu le veut, répondit Olivier : « Attendez-moi et je » vous paierai tout sec. » Sur ce, le chevalier breton se fit descendre des murs dans le fossé, les traversa tout armé, « fors du harnois de jambes et des gantelets, et » vint à son marchand qui l'attendait d'autre part. » Un combat à outrance eut lieu aussitôt, en présence du duc de Lancastre et des dames de la ville accourues sur les murs pour le voir. Olivier de Mauny fut vainqueur, et emmena prisonnier son marchand de perdrix. Il le présenta avec son gibier aux dames, qui le reçurent « moult » liement et l'honorèrent fort grandement. » Mais la victoire avait coûté cher au chevalier breton. Il était blessé

grièvement, et la ville ne pouvait lui fournir les herbes qui devaient le guérir. Il appela son prisonnier et lui promit la liberté sans rançon, s'il voulait lui obtenir un sauf-conduit signé et scellé par le duc de Lancastre, pour sortir de la ville, lui quatrième, pendant un mois, jusqu'à parfaite guérison. Monseigneur Jean de Bolleton accepta et s'obligea de revenir prendre ses fers, s'il ne réussissait pas. On le fit sortir, et il alla présenter sa requête au duc de Lancastre, qui l'accueillit favorablement, et « assez le rigola des perdrix. » Muni du sauf-conduit demandé, Monseigneur Jean retourne incontinent se présenter à son maître, qui tint sa parole de chevalier, et le mit aussitôt en liberté. Ils partirent ensemble de la bonne cité de Rennes, et allèrent trouver le duc de Lancastre, qui leur fit « grand'chère ». Il retint même Olivier de Mauny, et le logea richement, mettant de plus à sa disposition ses chirurgiens et médecins, « qui le visitoient tous les » jours, et aussi le duc l'alloit voir et conforter moult » souvent. » Quand il fut guéri et qu'il se mit en devoir de prendre congé de tous ceux qui l'avaient si bien traité, le duc de Lancastre « lui donna moult belle vaisselle et » lui dit : Mauny, je vous prie, que vous me recom- » mandez aux dames et damoiselles, et leur dites que » nous leur avons souhaité souvent perdrix. » Olivier de Mauny revint à Rennes, où il fut reçu joyeusement de tous, grands et petits, « et des dames, auxquelles il conta » moult de ses nouvelles. »

Charles de Blois cependant ne venait point secourir la ville, qui se devouait pour lui. La mine avançait, et les vaillants défenseurs de la cité allaient être surpris par une camisade, ainsi qu'on appelait ces attaques nocturnes, dans lesquelles les soldats, pour se reconnaître, revêtaient des chemises par dessus leurs armures. Heureusement, pendant que Charles de Blois sollicitait l'appui de la France, trop occupée de ses propres désastres, Du Gues-

clin épiait toutes les occasions d'être utile aux assiégés. Non moins tourmenté qu'eux de l'oisiveté de l'armée anglaise, il cherchait à s'en procurer des nouvelles et à connaître ses projets, lorsqu'un jour il rencontre un «chevaucheur», qui lui apprend que les travaux de la mine avancent.

A cette nouvelle, Du Guesclin fait attacher le valet à un arbre, et court attaquer le camp ennemi. Il y met un tel désordre, qu'ils crurent avoir sur les bras l'ost de France, et qu'il emmena quatre chevaliers prisonniers.

Pourtant son but n'était pas atteint, il n'avait pu se frayer un passage pour entrer dans la ville. Il se retira de nouveau dans la forêt voisine, en attendant une meilleure occasion. Il crut l'avoir trouvée un jour qu'ayant surpris un chevalier, le baron Poole, il le renvoya au duc de Lancastre sous la condition de lui obtenir l'entrée de la ville assiégée, mais le duc refusa; le baron revint, suivant l'usage, se constituer prisonnier, et les soldats, plaisantant sur la prononciation de son nom, répétèrent que l'aigle bretonne avait plumé la poule anglaise.

Le duc de Lancastre qui, selon quelques historiens, avait dit qu'il aimerait mieux voir entrer cinq cents archers dans Rennes que Du Guesclin tout seul, fit poursuivre les travaux de la mine avec plus d'activité encore.

Il devenait urgent d'en informer le capitaine de Penhouët. Du Guesclin y réussit. Aussitôt, dit le trouvère Cuvelier,

> Là fist li Tors-Boisteux commander à haut ton,
> Que chascun pendist un bacin en sa maison,
> Cilz qui prez des créneaux avoient mansion,
> Et par yceulz bacins entendirent le son.

D'autres historiens ajoutent qu'on plaça des balles de plomb dans les bassins, et que l'agitation de ces balles fit découvrir l'endroit où l'on minait.

Mais il y a plus; un miracle, si l'on en croit quelques documents postérieurs, s'opéra dans l'église prieurale dédiée à Saint-Sauveur, et fit connaître que la mine était arrivée

près du puits situé alors dans cette église. Les cierges s'allumèrent, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes la nuit, et la statue de la Sainte Vierge inclina la main du côté de la mine. L'auteur ecclésiastique (1) qui a raconté ce miracle, dont Alain Bouchart seul avait parlé avant lui, vivait, il est vrai, dans le XVIIe siècle; mais il a basé son récit sur une tradition qui existait depuis plus de trois cents ans, sur des pièces tirées des archives de Saint-Sauveur, aujourd'hui détruites, enfin sur une inscription trouvée (2) en 1658 sous la base de la statue miraculeuse, honorée, depuis le XIVe siècle, d'un luminaire perpétuel entretenu sur la rue et de dévotions particulières, à l'époque desquelles les trésoriers étaient tenus de fournir de la paille dans l'église aux pélérins. Malheureusement, excepté une bulle de 1670, les preuves sur lesquelles eut pu se fonder l'écrivain moderne n'existent plus aujourd'hui, et l'une d'elles, l'inscription, nous prouve qu'il faudrait rapporter le miracle en question à une autre époque que celle qui nous occupe, et fixer l'opération de la mine à une date où Rennes n'était point assiégée, et où la guerre, qui venait de recommencer, était transportée par Charles de Blois et Montfort du côté de Quimper.

Dans l'absence des preuves primitives, dans le silence de l'inscription, qui n'indique pas l'objet du miracle, il est permis peut-être, non pas de le nier, mais de penser que la mine anglaise n'en a pas été l'occasion. En effet, les efforts mêmes que l'écrivain moderne a faits, sinon pour établir, au moins pour confirmer cette opinion, prouvent que la tradition sur laquelle elle s'appuyait avant lui n'était admise que comme une opinion pieuse.

(1) Le R. P. Fauterel, ami du père Albert de Morlaix, et mort en 1687.

(2) Dame de miracle et vertus
Par toy avons paix et concorde,
Impètre envers ton fils Jésus
Qu'il nous fasse miséricorde.
L'an mil trois cent quarante-cinq ce miracle advint.

Quelle que soit celle qu'adopte le lecteur, la mine n'en fut pas moins éventée, à la grande joie des habitants. Bertrand de Saint-Pern, auquel le sire de Penhouët avait confié la surveillance des bassins, fit contreminer l'endroit où retentissaient les coups souterrains. A dix ou douze pieds de profondeur on trouva l'ennemi qui, s'apercevant qu'il était découvert, se retirait à la hâte en comblant la mine, comme le blaireau que la tranchée chasse dans son terrier. Mais, malgré ses efforts pour tromper ceux qui le poursuivaient, il ne put échapper à leur activité, et bientôt l'eau, l'huile bouillante, la poix fondue le menaçèrent de toutes parts, et en firent périr un grand nombre. Le reste fut atteint, quelques instants après, par Bertrand de Saint Pern, Geffroy de Saint-Barthélemi, Du Pont, connétable de la ville, et quelques braves soldats qui les suivirent. Après avoir tué tout ce qu'ils rencontrèrent, ils incendièrent la charpente qui soutenait les terres, et la mine se combla d'elle-même.

Cet échec humilia le duc de Lancastre. Le siége durait depuis plus de quatre mois; une année nouvelle avait commencé, et une seule place arrêtait toutes les forces de l'Angleterre.

Mais la famine n'eut pas le pouvoir de faire sortir les habitants de leurs murs, comme l'espérait le duc de Lancastre. Ils songèrent encore moins à capituler. Le duc, croyant leur tendre un piège,

> Fist bien quatre mil pors venir et assambler,
> Es prez près des fossez le fist trestous aler.

C'était dans le pré Raoul, à l'ouest de la ville, vers l'endroit où se trouvait l'ancien champ de foire, et non loin du lieu nommé depuis Mail-Coquelin.

La tentation dut être vive d'aller enlever ces porcs qui semblaient les narguer. Les bons bourgeois allaient y céder, mais leur bon capitaine les en empêcha. Il fit chercher non sans peine, et amener une truie qu'il suspendit par

une corde au-dessus de la poterne qui s'ouvrait entre la rivière et la tour du Furgon, à l'endroit même où l'on a de nos jours creusé un bassin près de Saint-Yves.

Les cris de la truie suspendue par les pieds et que l'on tiraillait à dessein, produisirent l'effet qu'on en attendait.

> Onques n'i ot porcel ne s'en'venist corant,
> A la porte tout droit, telle vie menant
> C'on n'i oïst tonner le Père tout-poissant.

Le pont-levis était abaissé, la poterne ouverte, on lâcha la truie en l'entraînant dans la ville, et tous les porcs la suivirent.

Les Anglais cependant, avertis par le bruit, accouraient de leur côté « à force chevauchant; » mais quand ils arrivèrent, la poterne était fermée et sa herse abattue.

Les assiégeants, dit la tradition, qui a aussi sa mesure de probabilité historique, narguèrent à leur tour les Anglais, en criant du haut des murs : au lard! au lard! à vendre! Le souvenir de l'événement se conserva fidèlement dans la mémoire du peuple, dont les enfants criaient encore dans les rues, il y a quelques années, sur ceux qu'ils avaient pu attraper : au lard! au lard! au lard!

Cependant, ce faible secours épuisé, la disette n'en parut que plus horrible. Il fallait à tout prix prévenir Charles de Blois de la détresse de sa bonne cité de Rennes. Le sire de Penhouët réunit, un jour qui était « merquedis », tous les bourgeois dans la cathédrale, et leur exposa son projet d'envoyer quelqu'un vers le duc à Nantes pour le supplier de venir à leur secours. Tous applaudirent à la proposition du gouverneur, mais personne ne s'offrait à l'exécuter, lorsqu'un bourgeois

> . ... Corageux et hardiz,
> Qui en la ville avoit trois filles et trois filz,

mais qui manquait de pain et pour eux et pour lui, se leva au milieu de l'assemblée silencieuse et demanda la parole :

Seigneur, dit li bourjois, droit en l'ost m'en irai,
Au fort duc de Lencloistre de vous me plainderai,
Si du roi des Françoiz je lor recorderai,
Qu'il nous vient secourir, bien dire lor sarai;
Le chemin et le lieu trestout lor montrerai.
Si je puis eschaper, à Nantes m'en iray
Et à Charles de Bloiz vo message ferai.
Penscez de mes enfans, et je m'aventuray
Dieux volt morir pour moi, et je pour lui morrai!

D'unanimes félicitations accueillirent cette offre généreuse de dévoûment. Le sire de Penhouët prit la parole pour remercier, au nom de l'assemblée et de toute la ville, celui qui se dévouait pour le salut de tous, et dont l'histoire est coupable d'avoir oublié le nom glorieux. Il ajouta, après avoir expliqué par quel moyen il ferait sortir de la ville le généreux messager :

Si prie celui Dieu qui fist la rose en may,
Qu'il vous lait retourner, et en couvant vous ai
Que vostre enfant aront de telz biens com j'arai.

Le digne bourgeois fut reconduit en triomphe dans son humble demeure. Les cloches manifestèrent la joie générale, et l'on attendit le lendemain avec anxïété.

Le jour attendu avec tant d'impatience d'une part et de résignation de l'autre, vint enfin éclairer de ses premiers rayons les murs de la bonne cité de Rennes. L'une des portes de la ville s'ouvrit; le sire de Penhouët exécuta une sortie simulée, afin de faire tomber le bourgeois, comme transfuge, dans les mains des Anglais. Tout arriva comme il l'avait prévu. Pendant que le gouverneur rentrait dans la ville, le bourgeois fut conduit devant le duc de Lancastre, qui l'interrogea sur la situation des assiégés. Celui-ci lui avoua qu'ils étaient en proie à la plus horrible famine; mais qu'ils comptaient pour le lendemain sur un convoi que leur amenait une puissante escorte, et par un chemin qu'il a soin d'indiquer. Le duc de Lancastre fit aussitôt partir dans cette direction la meilleure partie de ses troupes. Les assiégés, témoins de ce premier succès de leur ruse, augmentèrent encore par leur joie, du haut

des murs, l'erreur où étaient les Anglais. Le bourgeois profita du mouvement pour s'évader; il courut sur la route de Nantes; mais surpris par la nuit, il s'abrita dans une mâsure, qu'il ne quitta qu'aux premières lueurs du jour pour reprendre son chemin. Il ne tarda pas à rencontrer Du Guesclin, qui d'abord le prit pour un espion, et se mit en devoir de le faire pendre au premier arbre voisin. Instruit cependant par le pauvre bourgeois de ce qui se passait dans le camp ennemi, Du Guesclin suspendit l'exécution, jusqu'à ce qu'il se fût assuré de la vérité. Puis bientôt convaincu de la bonne foi du messager, il le laissa continuer sa route vers Nantes, disent les uns, il l'emmena avec lui, disent les autres, en envoyant quelqu'un à sa place vers Charles de Blois, puis il s'élança, suivi des siens, vers Rennes, avec la ferme résolution d'y entrer cette fois.

Le jour naissait à peine, lorsqu'il se précipita sur le camp anglais avec une telle impétuosité, que l'ennemi crut avoir affaire à une armée entière. Surpris dans le sommeil, il se leva en désordre. Les tentes furent culbutées, l'incendie s'alluma de toutes parts, avant qu'il pût se réunir et organiser la résistance. La mort et la désolation s'étendirent partout. Du Guesclin cependant ne se laissa pas entraîner au-delà du but qu'il s'était proposé. Il enlève un convoi de vivres de deux cents chariots destiné au camp, et se présente à la porte de la ville. Elle lui est ouverte aussitôt. Les habitants, attirés sur les murs, avaient été témoins de sa victoire. Ils l'accueillent avec l'enthousiasme de gens que l'on rend à la vie, et l'escortent en triomphe jusqu'à ce vieil «ostel» de son oncle, où il avait passé une partie de sa jeunesse.

Du Guesclin, après quelques instants de repos, manda les charretiers qu'il avait forcés de le suivre avec les vivres qu'ils conduisaient aux Anglais; il les fit payer généreusement, leur rendit leurs équipages et les congédia en les

invitant à saluer de sa part le duc de Lancastre, et à ne plus lui fournir de vivres, s'ils tenaient à conserver leur vie. Les charretiers, ajoutent quelques historiens, obéirent ponctuellement à Du Guesclin, et, dépassant un peu sa recommandation, ils dirent au duc de Lancastre, qui ne les en punit pas : « Sire, Bertrand se recommande à vous, » et dit que par Dieu il vous verra le plus tost qu'il » pourra, et a assez de vivres lui et ses gens, et quand » il vous plaira des vins de la cité, il vous en envoyera, » et du boschet aussi pour adoucir votre cœur. »

Il n'y avait, en effet, rien d'insultant dans cette démarche ni dans ces paroles, pour le temps dont nous parlons. C'était, de la part de Du Guesclin, une galanterie chevaleresque, dont le duc de Lancastre lui sut bon gré, et dont il lui témoigna sa reconnaissance en lui envoyant un héraut d'armes chargé de lui offrir un sauf-conduit pour venir au camp, où tous désiraient le voir. Bertrand traita magnifiquement le hérault; il lui fit don d'un riche habit et d'une bourse de cent florins. Puis, accompagné de trois gentilshommes, il le suivit au camp, mais dans un modeste équipage, que relevaient seules la beauté de son coursier et la fierté de son maintien. Les Anglais, rangés sur son passage, le considéraient avec curiosité, et ce ne fut qu'à travers leurs flots pressés, mais respectueux, qu'il parvint à la tente où l'attendait le duc de Lancastre. Celui-ci avait envoyé quatre seigneurs à la rencontre de son hôte; Jean Chandos, surnommé le Du Guesclin de l'Angleterre, le reçut à l'entrée de la tente, où était réunie toute la cour du prince anglais. Bertrand, suivant l'usage de la chevalerie, mit un genou en terre en abordant le duc. Celui-ci, avec non moins de politesse, lui tendit la main pour le relever, et lui témoigna, par l'accueil le plus honorable, toute l'estime qu'il faisait de sa valeur; mais il chercha vainement à l'enlever au parti qu'il suivait. On se déshonorait alors à changer de ban-

nière, selon les circonstances. Le duc en éprouva plus d'admiration pour le beau caractère du héros breton. Il faut remarquer que parmi les raisons qu'il allégua pour ébranler sa fidélité, il ne chercha point celle que de nos jours on eût pu déduire de l'amour du pays. C'est qu'elles n'existaient pas, et que Du Guesclin croyait, tout aussi bien que les partisans de Montfort, combattre dans l'intérêt de son pays. L'indépendance de la Bretagne existait pour lui sous la haute vassalité de la France, plutôt que sous la protection de l'Angleterre, qui, depuis l'extinction des Plantagenet et l'avénement de Pierre de Dreux, avait perdu tous ses droits à la suzeraineté du duché breton. Ce n'est pas que Du Guesclin se fît aucun raisonnement de cette espèce; l'instinct et l'habitude de la domination française, peut-être aussi des traditions de famille, l'avaient porté de préférence vers Charles de Blois, le protégé de la France. Il faisait mieux encore; il travaillait à son insu à souder un des anneaux de la grande chaîne de l'unité française, qui tendait à se former sur les débris de la féodalité, déjà ébranlée de toutes parts, et que la main de Louis XI allait bientôt faire crouler tout-à-fait.

La légitimité de Charles de Blois ne reposait pas pour Du Guesclin sur celle de ses droits, dont il ne s'inquiétait guère. En effet, le duc de Lancastre ayant affirmé qu'ils étaient douteux, Du Guesclin demeura silencieux et indifférent à cette assertion; mais quand le duc ajouta que cent mille hommes seraient sacrifiés avant que Charles de Blois s'emparât de la couronne, « tant mieux! s'écria » Bertrand, ceux qui demeureront en seront plus riches! » La naïveté de son argument fit sourire le duc, qui n'insista pas.

Pour se placer au point de vue des personnages des siècles passés, le plus sûr est souvent de s'en tenir à leurs paroles, ou à celles que leur prêtent leurs contemporains.

Pendant l'entretien dont nous venons de parler, un

chevalier anglais, nommé Guillaume Bremborough, frère de celui qui commandait au château de Fougerai, et y avait été tué par Du Guesclin, s'avança brusquement vers ce dernier et lui dit : Vous êtes gentilhomme ; vous avez tué mon frère ; je viens le venger ; vous ne me refuserez pas le combat à trois fers de glaive, trois fers de hache et trois coups de dague.

Bertrand lui tendit la main avec fierté et lui offrit six fers au lieu de trois, s'il le désirait, et ajouta qu'il pouvait compter sur lui, quand il voudrait.

Le combat fut fixé au lendemain matin. Bertrand prit congé du duc de Lancastre, qui le fit reconduire avec les mêmes honneurs qu'à son arrivée, et lui donna son plus beau coursier, dont il promit de se servir le lendemain pour la joûte.

Quand le sire de Penhouët et les autres seigneurs qui l'attendaient à la porte de la ville apprirent qu'il avait engagé sa parole de chevalier pour un duel, honorable sans doute selon les idées du temps, mais qui pouvait priver la ville d'un de ses meilleurs défenseurs, et qui n'était peut-être qu'un piége tendu à sa bonne foi par l'astuce anglaise, dans laquelle il y a toujours de l'esprit normand des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, tous se récrièrent contre la généreuse imprudence qu'il allait commettre, et tentèrent de le faire renoncer à son engagement. Sa tante, sa bonne tante surtout, joignit ses prières à celles de ses autres parents ; rien ne put l'ébranler. Un serment pour Du Guesclin était chose sacrée.

Le lendemain, malgré le conseil du sire de Penhouët, il ne s'arma que d'une cotte de mailles, d'un bouclier et d'une lance. Il entendit la messe et communia, puis mangea un morceau de pain trempé dans du vin, et se disposa à monter à cheval ; mais sa tante lui ménageait un nouvel assaut de tendresse, qu'il repoussa par une franche et railleuse brusquerie : « Ma tante, répondit-il, à la

» prière qu'elle lui faisait d'ôter son casque pour l'em-
» brasser, allez à l'hostel baiser votre mari, et songez à
» faire préparer le dîner, car je serai de retour avant
» qu'il soit prêt. »

Le sire de Penhouët lui fit alors ouvrir l'une des portes de la ville, et Du Guesclin, en sortant, trouva les trompettes envoyées par le duc de Lancastre pour le conduire sur la lice où devait avoir lieu le combat. Défense avait été faite d'approcher des deux champions de plus de vingt lances. L'armée anglaise d'un côté, de l'autre les assiégés sur leurs murs, assistèrent de loin, avec une curieuse anxiété, à cette lutte, où était engagé l'honneur des deux partis.

En courant la première lance, Bertrand perça l'écu du chevalier et creva son haubert et son hoqueton, mais sans faire couler le sang de son adversaire. Le chevalier à son tour frappa si rudement le bacinet de Du Guesclin, que « petit s'en failli que tout oultre n'ala. » Mais Bertrand demeura ferme comme un roc sur ses arçons. La seconde et la troisième lance furent également inoffensives. La joûte allait se terminer ainsi, lorsque Du Guesclin demanda au chevalier une quatrième lance : elle lui fut accordée. Plus habile ou moins courtois cette fois, il frappa le chevalier «sous le blazon», le transperça de son glaive, et l'étendit «tout navré» sur le sable. Il s'empara de son cheval, selon les lois de ces sortes de combats, et le donna au héraut que lui envoya le duc de Lancastre pour le féliciter et lui garantir la sécurité de son retour.

En rentrant à Rennes, Bertrand fut accueilli par des acclamations d'autant plus vives, qu'on avait craint pour sa liberté et pour ses jours. Sa bonne tante, qui n'avait pu retenir ses larmes à son départ, ne fut pas la moins joyeuse de le revoir sain et sauf. Le bon dîner, qu'il avait si bien gagné, lui fut offert au milieu de ses nobles compagnons d'armes, tous heureux de sa victoire.

Que devint cependant le bourgeois député vers Charles de Blois? Selon les uns, il rentra à Rennes avec Du Guesclin; selon les autres, il se rendit à Nantes, où il trouva le duc, qui assembla dix mille hommes, avec lesquels il n'osa attaquer les Anglais, eux que Du Guesclin faisait trembler avec ses soixante compagnons. Le trouvère contemporain Cuvelier se tait sur ces diverses circonstances, et ne s'occupe même plus du généreux bourgeois depuis sa rencontre avec Du Guesclin. C'est évidemment une lacune que chacun peut remplir à son gré avec les récits des autres chroniques, moins sûres sans doute, mais très-vraisemblables et indispensables dans l'absence d'autres documents.

Le duc de Lancastre, craignant de nouvelles attaques qui le forceraient à lever le siége, résolut de le presser. Il avait fait, dans ce but, construire une de ces hautes tours mobiles en bois, que l'on approchait des murs, au niveau desquelles s'abattait un pont-levis, qui livrait passage aux assiégeants. Cette machine, fort en usage alors dans les siéges, où elle offrait un secours moins périlleux que l'escalade ou la sape, et plus prompt et plus sûr que la mine, causa un grand effroi aux assiégés. Mais Bertrand Du Guesclin et le sire de Penhouët les délivrèrent de ce nouveau danger. Après avoir repoussé l'assaut qui fut donné au moyen de cette tour ou de cette « truie », comme on disait alors, ils résolurent de l'incendier au milieu même de ceux qui la gardaient. Ils sortirent de la ville avec cinq cents archers, au jour naissant, repoussèrent les Anglais commis à la garde de la tour, et y firent attacher le feu grégeois, qui la dévora malgré les peaux de bœufs et les lames de fer dont elle était couverte extérieurement. Le duc de Lancastre accourut, mais inutilement, pour la protéger. Le comte de Pembrock, qu'il avait envoyé pour cerner les Bretons, fut pris entre ceux de Du Guesclin et la nouvelle troupe qui sortit de

la ville, ainsi qu'il avait été réglé. Il fut défait et entraîna le duc de Lancastre dans sa fuite. Du Guesclin et le sire de Penhouët rentrèrent victorieux dans la ville.

Ce succès pourtant ne devait contribuer qu'à prolonger le siége. Le duc de Lancastre tenait à remplir son serment; la famine, un moment éloignée, revenait avec toutes ses horreurs; Charles de Blois abandonnait sa bonne cité de Rennes et s'était retiré du côté de Jugon. Il ne restait plus guère aux malheureux habitants qu'à négocier une capitulation la plus honorable possible. Les Anglais, souffrant eux-mêmes de la disette, ne demandaient pas mieux que de parlementer. On en chercha de part et d'autre l'occasion.

L'évêque de Rennes la fit naître. C'était alors Guillaume; car son prédécesseur, Pierre de Laval, qui avait vu commencer le siége, était mort au mois de janvier de l'année 1357, et l'on approchait du mois de juillet.

Un meurtre avait été commis dans l'une de ces églises que nous avons désignées en dehors des murs. L'évêque Guillaume demanda, dit Dom Morice, au duc de Lancastre un sauf-conduit pour procéder avec sécurité à la cérémonie de la réconciliatien du temple souillé. Le duc y consentit, et la cérémonie achevée l'évêque alla le remercier dans sa tente. Le prélat y fut accueilli avec politesse et invité à dîner avec les chevaliers qui l'accompagnaient. Le siége devint naturellement le sujet de la conversation. L'amour-propre de part et d'autre rendit les premières paroles peu conciliantes. Le duc ayant prétendu que la ville se rendrait à discrétion, l'évêque répondit fort sensément qu'une trève avait été signée à Bordeaux le 23 mars 1357 entre la France et l'Angleterre, que la Bretagne y avait été comprise, et qu'on avait lieu de s'étonner que l'ordre de lever le siége ne fut pas encore parvenu au duc de Lancastre.

Cet ordre avait en effet été signé et expédié par Edouard

le 28 avril 1357, ainsi que le prouve la date de ses lettres encore existantes, et conservées dans la collection de Rymer (1). En avait-on réellement différé le départ, malgré leur date? Avaient-elles été retenues en route? Le duc les avait-il gardées? Toutes ces suppositions sont vraisemblables, et la dernière ne l'est pas moins que les autres, si l'on pense que le duc a pu les dérober pour gagner du temps, et trouver ainsi l'occasion d'accomplir son serment.

Quel que soit le motif de cette conduite du chef anglais, la réponse ferme et vraie de l'évêque le rendit plus traitable. Sans répondre directement à Guillaume, il consentit à entrer en négociation avec lui et les chevaliers qui l'entouraient, sauf l'approbation du gouverneur et des bourgeois de la ville. On convint donc provisoirement que les habitants paieraient cent mille écus au duc, qui, pour éviter le pillage, ne prendrait possession de la ville que par procureur; que le sire de Beaumanoir en serait nommé capitaine jusqu'à la fin de la trève, et qu'elle serait ouverte aux Anglais toutes les fois qu'ils en auraient besoin pour le service de leur roi.

Ces conditions arrêtées, l'évêque et les chevaliers rentrèrent de suite dans les murs de Rennes. La délibération s'ouvrit à l'hôtel-de-ville, où siégea Bertrand.

Pendant ce temps le duc de Lancastre, sur les instances du légat du pape, reçut l'ordre d'obéir aux lettres dont nous avons parlé, et qui arrivèrent enfin le 30 juin. Cependant il chercha encore un expédient pour se délier de son serment au moins en apparence. Du Guesclin lui fournit le subterfuge au moyen duquel il espérait tromper le ciel et sa conscience. Il lui offrit d'entrer lui dixième dans la ville, pour s'acquitter de son vœu, en plantant son étendard sur les murs.

(1) Tom. VI, p. 13 et 26.

Avant d'accepter cette proposition, qui ne lui déplaisait pas, les choses avaient bien changé. Le duc envoya, disent quelques historiens, six chevaliers en députation dans la ville, chargés en apparence de traiter en son nom, mais avec la mission secrète d'observer l'état de la place et de lui en rendre compte, afin d'arrêter sa résolution en conséquence.

Quoiqu'il en soit, une trève de trois jours fut convenue, pendant laquelle le duc de Lancastre entra dans la ville avec dix chevaliers, comme on le lui avait proposé, sous le prétexte, dit le trouvère contemporain, de voir les édifices, mais sans apporter le pennon aux léopards qu'on lui avait permis de planter un instant sur la porte. Il est évident qu'il voulait observer par lui-même avant de se décider.

Il fut reçu avec tous les honneurs d'usage. Si l'on en croit certains historiens, on le traita même comme un vainqueur; le sire de Penhouët lui aurait présenté les clefs de la ville qu'il n'avait pas conquise; les ordres religieux et les communautés de Saint-Georges, Saint-Melaine, Saint-Cyr, l'auraient complimenté et lui auraient offert les présents du vaincu. Cela est difficile à croire; Du Guesclin et Penhouët ne se seraient point soumis à des politesses qui dépassaient les exigences de la chevalerie. Sans doute ils ne manquèrent à aucune de ses lois dans l'accueil qu'ils firent au duc de Lancastre; mais on peut croire qu'ils en restèrent là. Le trouvère contemporain ne dit rien qui nous autorise à penser le contraire.

La nouvelle ruse que conseilla Du Guesclin en cette circonstance nous semble une nouvelle preuve de la dignité que l'on mit dans les rapports publics avec le duc anglais. En effet, une ordonnance prescrivit aux habitants, avant son entrée, d'exposer chez les marchands et dans les hôtels tout ce qu'ils possédaient encore de vivres, et il s'en trouva, dit le chroniqueur contemporain, beau-

coup plus qu'on n'eût pensé; car depuis long-temps on ne mangeait qu'en cachette; « cilz qui avoit à vivre le » gardoit fermement. »

Le duc de Lancastre, en voyant cette abondance à laquelle il ne s'attendait guère, se dit : « J'envoierai querre » le mien pennon. » Il jugea que c'était ce qu'il avait de mieux à faire. Pendant que Du Guesclin lui offrait le vin de la bienvenue au milieu des chevaliers réunis, il envoya en effet chercher son pennon;

Et quand li ducs le tint sur la porte monta,
Aux créneaux par devant la banière posa.

Puis on le reconduisit avec honneur vers la porte par laquelle il était entré, suivi de ses dix chevaliers; Bertrand, toujours railleur, lui apprit en ce moment que Charles de Blois était à Jugon, qu'il était temps que le siége fût levé; puis il lui demanda où serait maintenant la guerre. « Soyez sûr, répondit le duc, que je vous le ferai » savoir, intrépide Bertrand. »

Après ces mots, dont le ton proteste contre l'humiliante et feinte capitulation supposée plus haut, le duc et son escorte franchissent le pont-levis, et dans ce moment,

Li pennons qui estoit sur la porte posez
Li fu encontre terre droit à ses piez jetez,
En huant tellement qui fu tous ahontez.

Et parmi les cris injurieux qui furent alors proférés, quelques historiens citent celui-ci : Il a bien été dit qu'elle y serait mise, mais non pas qu'elle y resterait.

Ce mouvement d'indignation populaire, qu'on ne fit rien pour prévenir ou pour punir, prouve mieux encore que l'on n'avait pas besoin de s'humilier même par une vaine fiction devant les Anglais. Le duc de Lancastre dévora silencieusement l'insulte faite à sa bannière, et, forcé par les ordres de son roi, leva le siége quelques jours après, le 5 juillet 1357.

Il n'est guère probable, après cela, que les cent mille

écus des conventions préliminaires aient été payés au duc de Lancastre, ainsi que l'affirment quelques documents. Cela n'était pas nécessaire; la trève forçait l'ennemi à se retirer. Aussi le poëte contemporain ne dit rien de cette contribution tout-à-fait gratuite qu'auraient payée les habitants de Rennes. La paix était déjà une marchandise assez chère; mais ici il n'était pas besoin de l'acheter, et nos aïeux sans doute n'auraient pas eu l'insigne bonhomie de payer ce qu'on était obligé de leur donner.

Le duc de Lancastre, avec son armée diminuée de moitié, se retira vers Auray.

Charles de Blois, qui n'avait pas eu le courage de secourir la ville que Du Guesclin avait protégée avec soixante hommes, vint au moins, après la levée du siége, remercier les habitants de leur dévoûment à sa cause, et témoigner sa reconnaissance à l'héroïque Bertrand. Il lui donna la châtellenie de la Roche-Derrien, et l'honora de l'accolade chevaleresque, signe évident de la plus haute estime. Du Guesclin, fidèle à son humeur batailleuse, jura de ne point laisser de repos à son épée qu'il n'eût conquis tout le duché pour Charles de Blois.

La guerre sérieuse allait bientôt recommencer et achever d'épuiser la Bretagne, que frappaient de toutes parts de nouveaux impôts. Les villes réparaient leurs murailles avec le produit de l'impôt nommé *devoir de clouaison*, levé par les habitants et employé par le gouverneur; bourgeois et artisans livraient leurs dernières ressources pour ce travail utile à tous; les châteaux se fortifiaient et s'approvisionnaient; le peuple des serfs et des vassaux fournissait l'aide féodale. Enfin Charles de Blois glanait partout pour payer sa rançon.

Le duc de Lancastre était retourné en Angleterre; mais la Bretagne n'en était guère plus heureuse; le partisan anglais, Robert Knolle, la ravageait avec sa bande. C'était le plus redouté; mais non pas le seul qui violât la trève.

Ce fut vers l'an 1358, pendant que la guerre de la Jacquerie désolait la France, qu'un vénérable prêtre du diocèse de Tréguier, nommé Eudon, d'autres disent Jean Le Bouteiller, vint fonder à Rennes, sous l'approbation de l'évêque Guillaume, un hôpital qu'il plaça sous la protection de Saint Yves, dans l'intérieur de la ville, entre la porte de Vilaine et la herse qui fermait la rivière au point où se trouvait le pont des Murs. Rennes possédait déjà, en dehors de son enceinte, un autre hôpital, sous le nom de Sainte Anne, situé à l'angle nord-ouest de la place qui porte encore cette dénomination, et près de l'endroit où s'éleva depuis l'église dédiée à Saint Aubin; mais son peu d'étendue et sa situation firent sentir le besoin d'en avoir un plus vaste et plus à l'abri des ravages de la guerre. La fondation du pieux compatriote de Saint Yves fut donc accueillie comme un bienfait. Les constructions qui formèrent cet établissement ne furent pas d'abord toutes celles que nous avons vues depuis, avant que les quais en eussent emporté une partie. La chapelle primitive ne fut qu'un petit édifice situé dans l'enclos de l'hôpital, et dont les restes ont été épargnés par les travaux des quais. Celle plus vaste, qui lui succéda et qui existe encore, ne fut élevée que vers la fin du XVe siècle, dans le prolongement de la rue qui prit le nom de l'hôpital. La communauté de ville, dans les siècles suivants, augmenta beaucoup les édifices de la première fondation, comme nous le noterons à sa date. Dans le principe, conformément à la volonté du fondateur, les prêtres, gardiens de l'hôpital, car les religieuses hospitalières n'y furent admises que long-temps après, étaient nommés par l'aumônier de Saint-Melaine et la communauté de ville, lorsqu'elle naquit à la fin du XVe siècle. Avant elle, les notables bourgeois appelés par le capitaine-gouverneur à prendre part à l'administration de la ville, exercèrent sans doute ce droit, qui leur avait été délégué par le pieux

fondateur. Ces gardiens, élus par les bourgeois, étaient obligés de représenter à ces derniers en leur hôtel, le premier jour de chaque année, les clefs et les comptes de l'hôpital, dont l'administration leur était confiée. Nous verrons de siècle en siècle se modifier les formes de cette administration, mais longtemps persister la cérémonie de la présentation des clefs, comme signe de dépendance.

Le petit hôpital Sainte-Anne subsista encore deux siècles après la fondation de celui de Saint-Yves; mais il s'amoindrit de plus en plus, et n'était plus guère qu'un simple prieuré ou chapellenie, lorsqu'il fut définitivement réuni à son successeur, toujours grandissant.

A peine l'évêque Guillaume eut-il ratifié l'utile fondation de Saint-Yves, qu'il fut remplacé sur le siége épiscopal de Rennes par Pierre de Guémené. La cathédrale, dont la reconstruction avait été commencée en 1180 par l'évêque Philippe, était enfin achevée, grâce aux dons pieux de Charles de Blois. Le nouvel évêque, Pierre de Guéméné, la consacra et y fit son entrée solennelle le 5 novembre 1359. C'était la seconde cathédrale depuis celle dont l'histoire atteste l'existence avant l'an 1007. Elle ne devait pas être la dernière; deux autres sœurs devaient lui succéder à la même place jusqu'à nos jours; mais aucune ne devait la surpasser en beauté, si l'on en croit les contemporains. « Sa nef étoit vaste et magnifique; la naissance et la vie du Sauveur étoient représentées en or sur le retable du maître-autel. On y admiroit quatre grandes colonnes en cuivre, et la chapelle Saint-Claude, fondée par Pierre L'Allegoc. » Ses stalles, ses balustrades, ses statues en bois offraient dans leur travail toutes les délicatesses de la sculpture du temps, qui nous a laissé tant de chefs-d'œuvre en ce genre.

Pendant que Rennes augmentait, ou restaurait ses édifices religieux, quels événements se passaient autour d'elle et se préparaient à l'entraîner dans leur cours?

La Bretagne vit bientôt revenir les troupes anglaises, commandées par le duc de Lancastre, malgré les efforts de Charles de Blois pour se tenir en dehors des querelles des deux rois de France et d'Angleterre. Rennes cette fois eut encore pu voir commencer un nouveau siége; ce fut Dinan qui attira les forces de l'ennemi.

Notre ville fut témoin, vers cette époque (1362), d'une pieuse cérémonie, qui contribua peut-être à augmenter son zèle pour les intérêts du prince, dont elle avait embrassé la cause.

Charles de Blois, chez qui l'ambition n'étouffait pas la piété, alla chercher à Lamballe des reliques de Saint Yves, canonisé depuis 1347, et qui lui avaient été données par l'évêque de Tréguier. Il les porta pieds nus dans les trois églises de Rennes, auxquelles il les avait destinées, la cathédrale Saint-Pierre et les deux églises abbatiales de Saint-Georges et de Saint-Melaine. C'était une faveur pour notre ville que de posséder quelques-uns des restes mortels du saint qui l'avait habitée il n'y avait guère plus d'un demi-siècle; et cette faveur elle aimait à la devoir à celui qu'elle avait adopté pour son suzerain. Du reste, ce ne fut pas la seule dont celui-ci la gratifia en cette circonstance; il fit élever et fonda sous l'un des collatéraux de la cathédrale une chapelle en l'honneur des rois bretons Saint Salomon et Saint Judicaël, des martyrs nantais Donatien et Rogatien, et du bienheureux Saint Yves, dont les reliques allaient en faire l'ornement le plus précieux. Ce ne fut pas tout : il fit ouvrir dans le transsept gauche de la même église deux grandes fenêtres, qu'il décora de vitraux coloriés à ses frais. Il donna des statues, des tableaux, des chapes de velours aux armes de Bretagne, semées d'oiseaux d'argent brodés, des draps d'or, des tapisseries de Flandres, les Gobelins de l'époque, et une foule d'autres riches ornements, qui lui méritaient les bénédictions humaines, en attendant celles

auxquelles il aspirait dans son cœur. Il eût volontiers renoncé aux grandeurs de la terre et rendu la paix à la Bretagne, s'il n'avait eu à lutter contre l'ambition de sa femme, Jeanne de Penthièvre, et contre les intérêts plus puissants et plus tenaces encore du roi de France, son protecteur, dont il subissait l'influence inévitable.

« Mieux auroit valu pour moi, disoit-il à l'un de ses » amis, son biographe, que j'eusse été fait mineur que » d'être nommé duc, car la Bretagne ne peut être en paix » avec moi. — Que ne suis-je chartreux, disait-il à un » autre ! »

Malgré ses louables désirs, il lui fallut recommencer cette guerre antipathique à sa sainte vocation, et qui devait lui être funeste. Ses partisans l'entourèrent bientôt avec leurs gens d'armes. Le roi de France lui envoya Du Guesclin avec les Bretons qu'il commandait en Normandie. Les deux héroïnes, l'intrépide comtesse de Montfort et Jeanne de Penthièvre, étaient désormais disparues du champ de bataille, et l'avaient cédé, l'une à son fils, l'autre à son époux. Elles suivaient de loin, avec une ardente inquiétude, les chances de cette lutte dont elles avaient elles-mêmes soutenu le fardeau avec tant d'honneur.

1364. Charles de Blois réunissait son armée à Nantes. Sa femme, l'ambitieuse Jeanne de Penthièvre, au moment de le quitter, lui adressa les paroles suivantes, dit Froissart, « présent Monseigneur Bertran Du Guesclin et au» cuns barons de Bretagne : — Monseigneur, vous en » allez défendre et garder mon héritage et le vôtre, car » ce qui est mien est vôtre, lequel Monseigneur Jean de » Montfort nous empêche et a empêché un grand temps » à tort et sans cause; ce sçait Dieu et aussi les barons » de Bretagne qui ci sont, comment j'en suis droite hé» ritière. Si vous prie chèrement que nulle ordonnance » ni composition de traité ni d'accord ne veuilliez faire,

» ni descendre que le corps de la duché ne nous demeure. »

Muni de ces instructions et de ce mandat impératif, Charles de Blois, « qui étoit moult doux et moult cour- » tois, et qui par aventure se fut volontiers condescendu » à paix, et eut été content d'une partie de Bretagne à » peu de plait, » se dirigea avec son armée vers la ville de Rennes, où il séjourna quelque temps, pour se reposer et aviser à ce que l'on ferait. Son plan de campagne n'avait pas été dressé par l'impérieuse comtesse, qui faisait frapper des médailles à l'effigie de son époux, avec cette légende : *Aut Cæsar, aut nihil.* Il fallut en venir aux mains le dimanche 29 septembre 1364; la bataille se livra dans une plaine à quelque distance d'Auray, vers l'endroit où sont aujourd'hui la chapelle des martyrs et la Chartreuse. Charles de Blois y perdit la vie; Du Guesclin, dont on n'avait pas suivi les conseils stratégiques, y fut fait prisonnier « après des prodiges de valeur; Clis- » son Olivier du coup d'une hache fut féru en travers, » qui lui abattit la visière de son bassinet, et lui entra la » pointe de la hache en l'œil, et l'eut depuis crévé; mais » pour ce ne demeura mie qu'il ne fut encore très-bon » chevalier. »

La mort de Charles de Blois et la captivité de Du Guesclin donnèrent la victoire à Jean de Montfort, qui ne combattit pas moins vaillamment que ses chevaliers. Quelque temps après, messire Jean de Craon et le maréchal Boucicaut, à l'abri de la trève qui fut convenue, « vin- » rent séjourner en la cité de Rennes. »

Comme les autres cités de Bretagne, elle attendait avec une anxiété pleine d'espérance la fin de cette guerre de vingt ans passés, dont elle avait eu sa bonne part. Tous ses vœux étaient pour la paix, et puisqu'il n'y avait plus qu'un des prétendants, elle pensait sagement, comme le roi de France, qu'il valait mieux le reconnaître et se soumettre en cela aux décrêts de la Providence, que de

courir les chances de nouveaux désastres, et de passer peut-être sous la domination de l'Angleterre. On n'attendait pour se rendre qu'une occasion honorable, celle où le nouveau duc ferait hommage au roi de France, et viendrait recevoir dans les murs de Rennes, selon l'usage antique, cette couronne ducale qu'il avait si bien gagnée. Du reste, aucun événement important n'avait eu lieu dans notre cité depuis le siége de 1357, si ce n'est l'arrivée des reliques de Saint Yves, dont nous avons parlé, et la préconisation du nouvel évêque, Raoul de Tréal, qui avait succédé à Pierre de Guémené en 1364. Chanoine de Rennes, d'une famille riche et noble, il partagea entre les pauvres et son église l'abondance dans laquelle le ciel l'avait fait naître. Il ne craignit pas l'inimitié des puissants et la malveillance des petits, en faisant observer rigoureusement les lois de l'église.

Jean de Montfort avait fait vœu, pendant la bataille d'Auray, de fonder à Rennes une église et un monastère sous l'invocation de la Sainte Vierge, et sous le nom de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en souvenir de celle que lui apporta le héraut qui lui annonça la mort de Charles de Blois. Il confirma ce vœu dans les états, qui, selon Ogée, se réunirent à Rennes en 1366; ils commencèrent alors à se tenir tous les ans, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Il fut arrêté que le nouveau monastère serait de l'ordre de Saint Dominique, et aussitôt, sur l'avis du provincial de France, le couvent de Dinan envoya à Rennes des frères Jacobins, qui s'établirent dans la chapelle ducale de Saint Vincent, près le cimetière de l'hôpital Sainte-Anne, hors ville. L'église paroissiale de Saint-Aubin, dont nous rencontrons le nom pour la première fois, bien qu'elle existât depuis quelques années, sans que nous puissions préciser la date de sa fondation, l'église dédiée à Saint Aubin fut concédée vers le même temps aux Jacobins venus de Dinan pour fonder le nou-

veau monastère. Le recteur de cette église s'opposa bientôt à cette concession, qui n'était que le premier pas d'un voisinage trop dangereux pour lui, et voulut éloigner le nouvel établissement. L'évêque, Monseigneur Raoul de Tréal, intervint et concilia tous les intérêts. La petite chapelle Saint-Vincent, trop étroite pour enfermer le monastère promis aux Jacobins, vit s'élargir successivement les limites de son terrain, par des concessions de maisons voisines, et l'on se disposa sérieusement à tracer le plan de l'édifice que devait inaugurer le duc Jean IV.

Ce dernier se rendait alors à Paris pour rendre son hommage au roi de France : il le fit « tel que ses prédécesseurs l'avaient fait aux rois précédents, » formule qui sauvait le danger des explications, et qui, par cette raison, fut accepté de part et d'autre, après quelques efforts inutiles pour décider si par ces mots on entendait que l'hommage était lige ou non. Il fallut laisser aux événements le soin de trancher la difficulté. Les faits sont les meilleurs logiciens en pareil cas.

Jean IV vint l'année suivante à Rennes poser la première pierre du monastère de Bonne-Nouvelle. C'était le 2 février; une procession solennelle de tout le clergé, dans laquelle figurèrent l'abbesse de Saint-Georges, marquise de Rieux, et l'abbé de Saint-Melaine avec le duc et sa cour, se dirigea de la cathédrale vers la porte Mordelaise, sortit de la ville au milieu d'une grande affluence de peuple, et se rendit aux environs de l'hôpital Sainte-Anne, où l'on avait tracé les fondations du nouveau monastère. Quand l'évêque eut terminé les cérémonies religieuses de la bénédiction, le duc revêtit un tablier de peau liséré d'hermines, prit une truelle et un marteau d'argent doré, puis frappa sur la première pierre en se déclarant fondateur. Il déposa ensuite cent florins à l'offrande, et son généreux exemple fut si bien suivi par les seigneurs et le peuple entier, que les frais de l'édifice furent en partie couverts par cette collecte.

1372. Jean IV ayant appelé les Anglais en Bretagne, Du Guesclin reçut l'ordre d'y entrer à la tête de quatre mille hommes d'armes, avec lesquels il guerroyait dans le Poitou. Il se mit aussitôt en marche, non sans quelque secret plaisir peut-être, dans l'espoir de se venger de l'Anglais qui possédait son château de la Roche-Derrien; il passa sous les murs de Rennes sans s'y arrêter. Cette ville n'avait pas été des dernières à se tourner vers la France et à faire son guet et bonne garde, comme dit Froissart, pour ne pas tomber dans les mains des Anglais. Du Guesclin n'avait donc rien à craindre d'elle; aussi ne voulut-il point la grever même du logement de ses troupes. Il poursuivit sa marche et ne s'arrêta que vers Gaël, où il rencontra enfin le duc à la tête de sept cents lances. Celui-ci s'étant bientôt exilé en Angleterre (1373), Du Guesclin, accompagné de quatre mille armures de fer, prit « le chemin de » la bonne cité de Rennes et de la Bretagne bretonnante, » pour tant qu'ils étoient et ont toudis été plus favorables » au duc de Bretagne, que les François appeloient le » comte de Montfort, que la douce Bretagne. »

Les habitants de Rennes, où commandait le comte de Laval, déliés de leur serment à Jean IV, furent sommés d'en prêter un nouveau à Charles V; ils n'eurent garde de fermer leurs portes au nouveau connétable de France, qui « prit les fois et les sermens qu'ils se tiendroient es- » tables,... et puis passa outre et s'en vint jusqu'à la » bonne ville de Dinan.........»

Quelque temps après, le 20 août (1373), il revint à Rennes et y réunit quelques-uns des principaux seigneurs bretons, et leur proposa d'ordonner, pour le paiement des troupes, la levée d'un fouage de vingt sols par feu dans les cinq évêchés de Rennes, Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc et Vannes. L'impôt fut en effet établi extraordinairement et en l'absence des états; c'est la première fois qu'une pareille irrégularité se rencontre dans notre his-

toire, et rien ne fait présumer qu'il y ait eu des réclamations contre un pareil acte de pouvoir, ni de la part de la France, ni de celle de Jean IV; on ne sait même si l'ordonnance qui intervint fut approuvée par l'assemblée des états dans un temps plus calme.

Rennes avait vu au mois de janvier de cette même année le second mariage de Du Guesclin avec Jeanne de Laval, dame de Tinténiac. Sa première femme, Tiphaine Raguenel, était morte en 1371 sans lui laisser d'enfants. Les fêtes qui célébrèrent cette nouvelle union du grand connétable furent, dit-on, magnifiques, et occupèrent la ville pendant plusieurs jours : une entrée ducale n'y eut pas causé plus de mouvement. Le cœur des Rennais était tout à ce Du Guesclin, dont ils avaient vu poindre la grande renommée.

Charles V crut les circonstances opportunes pour mettre son projet sur la Bretagne à exécution : il fit citer le duc fugitif au parlement à Paris le 4 septembre 1378. Rennes fut l'une des trois villes où l'ajournement fut signifié indûment, puisque le duc n'y avait ni représentant ni domicile. Quoi qu'il en soit, le roi, entouré des pairs, tint un lit de justice le 9 décembre suivant, et le duc y fut déclaré déchu de la dignité de pair, puis soumis à la confiscation de son duché pour avoir défié son suzerain et porté les armes contre lui.

Une clameur universelle s'éleva de tous les points de la Bretagne contre ces ambitieuses prétentions du roi de France. Les esprits n'étaient pas mûrs pour cette assimilation que les siècles seuls devaient amener inévitablement, mais qu'il fallait savoir attendre en la préparant. On se récria de toutes parts contre la politique cauteleuse de Charles V; on ne se borna pas à crier. Le roi eut beau obtenir l'assentiment de son connétable, du vicomte de Rohan, d'Olivier de Clisson et du sire de Laval, le pays entier se prononça énergiquement contre lui : des

associations se formèrent pour résister par la force aux projets de Charles V contre l'indépendance bretonne. On voulait bien reconnaître sa haute suzeraineté, mais sous de certaines conditions réglées par le droit féodal. C'était là en effet la base qu'il fallait ruiner avant d'édifier l'ordre monarchique, qui ne pouvait s'y asseoir convenablement. Sans doute la féodalité s'écoulait peu à peu, mais il en restait encore plus dans les esprits que dans les choses, et assez du moins pour faire long-temps obstacle au nouvel ordre politique qui commençait à poindre.

La ville de Rennes fut l'une de celles qui donna le premier exemple de ces « alliances » entre les nobles et les bourgeois pour la défense du droit ducal. Le 26 avril 1379, quinze chevaliers, cent vingt-sept écuyers et dix-sept bourgeois, se réunirent au château sous l'influence de Raoul, sire de Montfort et de Lohéac, et jurèrent, dit l'acte qui en fut dressé, « les ungs ès aultres à eux » entre aider à la garde et deffense du droit duchal de » Bretaigne contre toutes personnes qui voudront avoir la » saësine et possession dudit duché, excepté à qui elle » doit appartenir de droite ligne, et ont accordé et or- » donné messire Amaury de Fontenoy, seigneur de la » Motte-au-Vicomte, leur capitaine et garde de la ville et » chasteau de Rennes, et aura vingt-deux compagnons à » la garde du dit chasteau. » Ces paroles précisent mieux que tout ce que nous eussions pu dire le but et l'étendue de cette association. Pour la présenter renfermée dans ses bornes légitimes et ne pas prêter à un siècle des idées qui appartiennent à un autre, nous continuerons de laisser parler eux-mêmes les associés, en faisant des extraits de l'acte que nous craindrions de transcrire ici tout entier.

Nous venons de voir le but et les forces de l'alliance. Quels étaient ses moyens financiers? Et en outre, dit l'acte « ont juré et accordé les dits messire Amaury, et » les dessus nommés tous et chacun que les profits et

» émoluments de la ville et pays de Rennes et envyron,
» tant ordinaire que extraordinaire et du fouage à présent
» ordonné estre levé d'un franc par feu sur le terrouer
» du päys et baitliaige de Rennes, duquel chaicun des
» dessur nomméz soy est assentis, seront levez, et receuz
» par le recepveur général qui sur ce a esté ordonné, et
» distribuez par celuy missire Amaury, missire Regné de
» Beloczac, mis. Guy de Sevigné, Jeh. Raguenel, et Al-
» lain Duplesseix. »

L'impôt n'était pas assis sans doute très-régulièrement de cette manière, mais l'urgence le justifiait, et nous en avons déjà vu un exemple précédemment. Les formes ne peuvent être toujours suivies exactement en temps de guerre civile. Les membres de l'alliance comptaient d'ailleurs sur l'esprit national pour ratifier et approuver leurs décisions, émanées d'une assemblée où il manquait, il est vrai, l'un des éléments des états. En effet l'ordre du clergé n'y était pas représenté, et rien ne fait connaître que l'évêque de Rennes, Monseigneur Raoul de Tréal, ait pris part à ce mouvement, peut-être parce qu'il était purement militaire, et que le temps était passé où les évêques endossaient la cuirasse et ceignaient l'épée pour leurs querelles ou celles de leurs suzerains.

Si quelqu'un trahissait l'alliance, tous les autres devaient lui courir sus comme à leurs propres ennemis. La *maire* et plus grande et saine partie des chevaliers, écuyers et bourgeois de la ville était appelée à donner son avis dans le cas où il s'agirait de rendre la place. Les mots de *rébellion* et de *pardon* qui se trouvent dans l'acte, semblent prouver que les associés ne se croyaient pas bien sûrs de leur droit, ou qu'ils se ménageaient de loin la clémence du vainqueur en cas de défaite. Ils avaient juré cependant de mourir; la victoire ne leur semblait pas encore certaine à ce prix.

« Promectons et jurons tous et chaicun, disaient-ils,

» que jamès la dicte ville et chastel ne seront mys en
» aultres mains que celles où ilz sont à présent pour don
» ne promesse qui nous seront faicte jucques à tant que
» nous ayons pour nous, nos alliez et pour notre recep-
» veur quictances, pardons, et remissions de la rébel-
» lion. »

L'acte une fois dressé et revêtu des sceaux des contractants fut déposé entre les mains de missire Jehan de Champaigne, chevalier, seigneur de la Montaigne, qui le transmit sain et entier à ses descendants, lesquels en laissèrent prendre une copie authentique le 14 août 1488, et c'est cette copie faite pour la maison d'Acigné qui nous est parvenue sans altération sous la date de 1516.

Indépendamment de ces associations particulières pour la défense des villes, les sires de Montfort, de Beaumont et de la Hunaudaie, qui avaient pris la haute direction de la ligue sous le titre de maréchaux, organisèrent une armée pour combattre en rase campagne et secourir les villes assiégées. Il n'y eut plus qu'un parti en Bretagne, celui qui voulait repousser l'étranger.

Le roi de France ému, et non moins surpris de cette agitation bretonne, réunit à Angers une armée qui prit le chemin de Nantes sous les ordres d'Olivier de Clisson. Mais déjà lui et Du Guesclin se sentaient trop bretons pour faire la guerre à des Bretons. Seuls, ils chancelaient au fond du cœur dans leur fidélité absolue au roi de France quand ils n'avaient plus l'Anglais en face. En se présentant devant Nantes, Clisson invita secrètement les habitants à la résistance; ceux-ci refusèrent d'ouvrir leurs portes, et Clisson se retira en simulant une défaite, entraînant le duc de Bourbon surpris dans sa retraite sur Angers.

Le 3 août 1379, l'incorrigible Jean IV, après avoir signé un traité assez onéreux avec les Anglais, débarqua à Dinan, où vinrent le trouver aussitôt les chefs de la

ligue et les seigneurs les plus puissants. La comtesse de Penthièvre elle-même parut joyeuse de sou retour. Il eut bientôt trois cents lances autour de lui. Le connétable de Rennes lui en amena soixante.

Ce titre de connetable que nous rencontrons ici pour la première fois, dans l'organisation administrative de la cité, était donné au chef de la milice urbaine. Il faisait partie de ce corps que nous trouverons plus tard désigné sous le nom de communauté de ville, et qui peut-être existait déjà, sinon complètement, au moins dans une grande partie de ses éléments.

Rennes, comme toutes les villes de privilége seigneurial, et non d'origine communale ou municipale, n'avait connu d'abord que l'autorité suprême de ses capitaines-gouverneurs qui, dans certains cas, appelaient à délibérer les notables bourgeois. Mais quand cette convocation facultative des principaux habitants fut peu à peu devenue un droit concédé, il est vrai, mais indestructible, le capitaine délégua une partie de son pouvoir à l'un de ces habitants, sous le nom de connétable, et l'établit en quelque sorte son lieutenant, car il siégeait immédiatement après lui, et présidait l'assemblée en son absence. Il le délivrait aussi de tous les soins inférieurs relatifs à la surveillance des fortifications, à la fermeture des portes et à la tenue de la milice. A l'époque dont nous parlons, cet emploi de connétable était d'autant plus nécessaire que souvent la ville, privée de capitaine par suite des troubles, était seule chargée du soin de pourvoir à sa défense. La milice, recrutée parmi les habitants eux-mêmes, ne reçut que plus tard et progressivement l'organisation régulière que nous lui verrons dans le siècle suivant. L'histoire ne nous a pas transmis le nom de celui qui exerçait à Rennes les fonctions de connétable, et fut envoyé à Dinan avec soixante lances près de Jean IV. Ce dernier quitta Dinan pour se rendre à Rennes, où il entra solennelle-

ment le 20 août 1379, au milieu des flots du clergé et du peuple qui l'accueillirent par de joyeuses acclamations, tant les choses étaient changées.

Ces entrées solennelles avaient leurs règles. La procession du clergé se rendait avec l'évêque et son chapitre, l'abbesse de Saint-Georges et l'abbé de Saint-Melaine, à la porte de la ville par laquelle devait arriver le prince ou le haut personnage auquel on rendait les honneurs. La milice se mettait sous les armes et sortait à sa rencontre; les notables bourgeois composant la communauté de ville venaient remettre les clefs; une jeune fille adressait un compliment; d'autres sur des échafauds dressés dans les rues tendues de tapisseries, représentaient d'ingénieuses allégories; les cloches sonnaient de joyeuses volées; le canon tirait sur les remparts; à son arrivée au château le prince recevait un présent de confitures et de quelque belle pièce d'orfévrerie; le peuple à son tour, pendant que le prince dînait somptueusement avec les notables, trouvait dans les carrefours des barriques de vin ou d'hydromel *effoncées* dans lesquelles il puisait pour animer les danses qui exprimaient sa joie.

(1380). La guerre commença l'année suivante par le siége de Dinan dont s'empara Clisson. La flotte anglaise qui venait au secours de Jean IV fut détruite par la tempête. Les barons assemblés consentirent à traiter avec le roi d'Angleterre, et huit d'entre eux lui furent députés avec des pleins pouvoirs. Pendant ce temps, les états se réunirent et envoyèrent au roi de France une supplique signée par l'évêque de Rennes, Raoul de Tréal, et par l'abbé de Saint-Melaine, Jean Le Bart, pour les gens de l'église. Cette supplique protestait du dévouement des états à Charles V et demandait la conservation de la couronne ducale sur la tête de Jean IV. Le roi accueillit bien Brient de Lannion, qui fut chargé de lui présenter la

requête des états, et il consentit à accepter la médiation du comte de Flandres.

(1380). Quelques mois après, la nouvelle de la mort de Du Guesclin, devant le château de Randon, venait frapper de deuil la Bretagne et la France. Son corps, au lieu d'être porté à Dinan selon le vœu exprimé dans son testament, était inhumé à Saint-Denis parmi les aïeux du roi qu'il avait si bien servi de son épée (13 juillet 1380).

Charles V suivit bientôt son connétable dans la tombe. L'armée anglaise débarquée à Calais parvint, après de longues marches, en Bretagne. Le duc, alors à Hennebond, envoya le sire de Montbourcher vers le comte Buckingham qui commandait ces dangereux alliés, dont il aurait bien voulu se défaire maintenant. Il le fit prier de s'arrêter aux environs de Rennes et de l'y attendre. Le chef anglais se rendit à ses désirs, mais parvenu à Rennes, il en trouva les portes fermées. Les habitants consentirent cependant à recevoir dans leurs murs le comte de Buckingham, avec une suite de sept à huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient Latimer et Knolles. Quant à l'armée, elle se logea dans les faubourgs déjà étendus du Bourg-l'Evêque, le plus ancien de tous; de Saint-Hellier, qui commençait à naître; du Lazare, nommé depuis la Magdeleine, et enfin dans les nombreuses habitations qui s'étaient élevées autour des églises extérieures et des abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges.

Les Anglais demeurèrent ainsi quinze jours à Rennes dans une position demi-hostile. Le duc, malgré ses promesses, ne venait pas les y trouver; sa position n'était guère moins embarrassante; ses alliés et ses sujets le tiraient en sens contraire; faire pencher la balance de l'un ou de l'autre côté pouvait lui devenir également funeste. Cependant le comte de Buckingham étant sorti de Rennes pour aller vers lui, il se mit en marche et lui avoua

franchement à la première rencontre la difficulté de sa position à l'égard de ses sujets. L'Anglais lui proposa de les traiter en rebelles. On décida provisoirement que l'armée anglaise se retirerait à Hédé, tandis que le duc irait délibérer à Rennes, avec les conseillers du comte de Buckingham, sur ce qu'il y avait de plus opportun à faire. Le siége de Nantes fut résolu; le comte de Buckingham revint alors à Rennes et y donna des fêtes aux barons et chevaliers bretons, au grand scandale des bons bourgeois, qui n'étaient *mie* anglais. On s'engagea même par serment; c'était dès-lors la ressource usitée, bien que toujours impuissante.

Jean IV crut devoir expliquer et justifier sa conduite par un acte public assez étrange, qui n'eut d'autre résultat que de lui aliéner encore une fois l'esprit de ses sujets, en montrant sa partialité pour les Anglais. Il manda pour en être témoins ses conseillers, parmi lesquels était Mathieu Raguenel, qui exerçait alors à Rennes les fonctions de magistrat civil et criminel, sous le nom d'*alloué*.

Rennes devait avoir au XIVe siècle un sénéchal ou un bailli comme juge supérieur, et un prévôt comme juge au premier degré.

Elle avait aussi un autre magistrat sous le nom d'*alloué*. C'était un lieutenant de bailli ou sénéchal (ou plutôt peut-être une dénomination propre à tous les officiers de haute justice en Bretagne). Nous ne devons pas omettre de dire que Rennes possédait dès-lors un auditoire, surnommé de la *Feillée*, et situé près et vis-à-vis du château ducal.

Le roi de France, Charles VI, consentit en 1381 à la paix que demandait le duc de Bretagne, et celui-ci en jura l'observation à Guérande, après avoir fait examiner le traité par des commissaires, au nombre desquels se trouvait l'évêque de Rennes; puis il se rendit à Paris pour y prêter l'hommage accoutumé, après avoir pris toutefois

l'avis des Etats réunis à Rennes dans le couvent de Bonne-Nouvelle, achevé depuis quelques années. Ce fut dans cette assemblée que Jean IV institua l'ordre de l'Hermine, double chaîne d'or ou d'argent, dont l'hermine formait les anneaux et les extrémités, et qui portait la devise : *A ma vie* (1). Les femmes étaient admises dans cet ordre comme les barons et chevaliers. La valeur de la décoration se réglait sur l'importance du décoré.

Rennes venait de changer d'évêque. Guillaume de Bris avait succédé à Raoul de Tréal dès 1383, mais il ne fit son entrée solennelle qu'en 1385, et se dispensa du repas obligé et préalable à Saint-Melaine, moyennant 60 sols d'or.

(1386). Deux ans après, les états étaient de nouveau convoqués à Rennes, le 11 mai, pour accorder des subsides; l'assemblée fut nombreuse, et l'on y vit siéger l'évêque de Rennes et l'abbé de Saint-Melaine, ainsi qu'un seigneur de la *Feillée*, dont le nom donné au lieu où se réunissaient les juges de la ville fait penser que ce lieu était un ancien hôtel peut-être de cette famille. Cette année Rennes eut encore un nouvel évêque. Antoine Lovier remplaça sur le siége épiscopal Guillaume de Bris, et c'est sans doute lui qui siégea aux états, bien qu'il n'ait fait sa soumission à la chambre apostolique que le 5 octobre de cette même année.

Charles VI voulut interdire au duc le droit de frapper la monnaie blanche. Ce droit avait cependant été reconnu par Charles V comme inhérent à la couronne ducale. Aussi Jean IV résista et fixa le cours de sa monnaie. Il n'y avait alors que le franc d'or qui fût frappé à son effigie. Il en fixa le taux à vingt sols.

Quelques faux monnayeurs furent condamnés par le parlement à être bouillis, puis pendus selon la coutume.

(1) Voir pour l'explication de cette devise la lettre de M. Moët de la Forte-Maison, insérée dans la 6e livraison, 2e série de l'Album Breton.

Rennes possédait alors un hôtel et une cour des monnaies. Cet hôtel était situé sur le lieu qui porta depuis le nom de place de la Vieille-Monnaie, aux environs de l'hôtel-de-ville, entre la tour du Chêne et celle du Furgon, à l'ouest de l'enceinte fortifiée. Les officiers et même les simples ouvriers, leurs familles même et jusqu'à leurs domestiques, jouissaient de priviléges que nous trouverons détaillés plus tard dans des lettres ducales et royales. Exempts de toutes les charges et impôts qui pesaient sur le reste des habitants, ils relevaient encore d'une juridiction particulière; ils avaient leur prévôt, leurs grands maîtres, formant la cour des monnaies, qui prononçait dans tous les cas, sauf meurtre, larcin ou rapt. Le crime de fausse monnaie tombait aussi sous sa compétence, mais concurremment avec les baillis, sénéchaux et autres juges royaux du parlement. Elle marchait après la cour des aides, et ses membres, selon leur degré hiérarchique, portaient la robe de velours, de satin ou de taffetas noir.

Anselme de Chantemerle occupait en 1390 le siége épiscopal de Rennes; il avait succédé en 1589 à Antoine Lovier. Honoré du pallium, il fit son entrée solennelle l'année suivante, en commençant, selon l'usage, par la visite préliminaire à l'abbaye de Saint-Melaine.

(1391). Le nouvel évêque accompagna le duc à Tours où l'avait mandé le roi de France, pour entamer de rechef des négociations toujours inutiles. Après un traité qui semblait devoir terminer tout différend, Jean IV revint en Bretagne, et y fit faire à Rennes une enquête sur les droits qui lui avaient été contestés. L'abbé de Saint-Melaine, Jean Lebart, fut un des témoins de l'enquête par laquelle il fut constaté que les ducs de Bretagne avaient toujours reçu les serments de leurs vassaux avec cette formule : *plus proche au duc qu'à nul autre* ; qu'ils avaient de tout temps fait battre des monnaies blanches, d'or et d'argent, et des monnaies noires, c'est-à-dire, de cuivre;

et que pour preuves de cette assertion, un grand nombre de ces monnaies avaient été trouvées au château de Nantes dans le trésor ducal après la mort de Jean II; qu'ils possédaient tous les droits royaux dans leur duché, et que depuis Pierre Mauclerc seulement l'appel de la justice ducale au roi n'avait lieu que dans le cas de faux jugement ou déni de justice.

Jean Lebart, l'abbé de Saint-Melaine, affirmait spécialement que parmi les monnaies qui avaient été trouvées en 1586, pendant la réparation d'un sien hébergement nommé Fontaine-Renault, il y avait des monnaies blanches marquées du coin de plusieurs ducs, et très-anciennes. — Un autre témoin disait qu'il avait vu la monnaie dite de cuir au nombre des pièces du trésor de Jean II, ainsi que beaucoup d'autres d'or et d'argent remontant à des dates très-reculées.

Cette enquête fut faite devant le procureur de Rennes, Pierre Maschefer, et le sénéchal de ladite ville, Robert Bochereul. L'Alloué, dont le nom n'est pas cité, y siégeait près d'eux.

Il faut noter que le roi de France reconnut l'antiquité et la solidité de tous ces droits, qu'il confirma de nouveau ainsi que les priviléges de toute sorte dont jouissait la Bretagne.

Les états furent convoqués à Rennes en 1595 pour juger différentes causes particulières, comme parlement du mois d'août, et « y entra Monsieur en son estat et habit » royal, ayant à sa dextre les évêques de Rennes, Dol, » Nantes, Quimper, Vannes, et les abbés de Saint-Me- » laine, Saint-Méen, Saint-Jagu, Quimperlé et Prières. »

Ces états approuvèrent aussi sans doute le nouvel impôt qui devait être le prix de la paix publiée par ordre du prince dans toute la Bretagne. Les hostilités n'en continuèrent pas moins sourdement et plus nuisibles peut-être.

Un parlement, sous le nom d'états, fut encore réuni à

Rennes en 1398, du 9 au 17 septembre, en la maison des halles à la viande, ou *cohue* de Rennes, que l'on avait préparée et disposée à cet effet. Cet édifice était alors situé, d'après l'indication des anciens plans de la ville, sur une partie du terrain traversé par les rues de Toulouse et de la Monnaie.

(1399). Julienne Du Guesclin, la sœur du grand connétable, et qui était alors abbesse de Saint-Georges, après avoir été religieuse à Saint-Sulpice et prieure aux Scoëtz, près Nantes, consentit, pour trois ans, à la levée d'un fouage de vingt sols sur les habitations de ses vassaux des paroisses de Tinténiac et de Hédé, pour la reconstruction du château de cette dernière ville. Le nouvel impôt de création ducale faisait, on le voit, des progrès. Le clergé lui-même s'y soumettait, par exception et concession spéciale, il est vrai, dans le but unique de soulager le peuple, en prenant une partie du fardeau; mais enfin c'était un premier pas. L'évêque de Saint-Malo seul, soutenu par le roi de France, refusait de se soumettre à tous ces subsides qui semblaient germer comme une semence. Triste semence en effet déposée dans le sol par la guerre civile.

Jean IV mourut bientôt à Nantes, et y fut inhumé le 2 novembre dans l'église cathédrale. Il laissait quatre fils. Pierre l'aîné, Artur, Gilles et Richard.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis sa mort, que le duc d'Orléans vint au nom de la France réclamer, les armes à la main, la tutelle du prince mineur, âgé de onze ans. Mais les barons de Bretagne repoussèrent ces prétentions, et résolurent de garder leur prince jusqu'à sa majorité.

(1400). La paix semblait ainsi assurée dans un temps de minorité qui lui est si peu favorable. Quelques discussions de juridiction épiscopale vinrent seules la troubler pour un instant. Rennes vit l'archevêque de Tours, pendant une visite pastorale dans le duché, sommer l'évêque

et le chapitre de Dol, qui l'avaient insulté, de venir lui faire amende honorable en notre ville. Ils niérent son autorité; l'excommunication ne tarda pas, et cette querelle continua long-temps encore.

C'est à la date de 1400 qu'il faudrait, selon Ogée et le manuscrit de Languedoc, faire remonter l'existence du plus vieux titre actuellement aux archives de la ville de Rennes. Le plus ancien relaté par l'inventaire est de 1419, et cet inventaire est dressé par le sieur Languedoc, comme greffier de la communauté de ville. Au reste, nous verrons plus tard comment et par quelles causes ont été détruites les pièces à jamais regrettables, antérieures au XVe siècle. Cette pièce de 1400 devait être un compte d'après lequel on pouvait se faire une idée de la topographie de la ville, telle que nous l'avons déjà indiquée. Il fournissait aussi sans nul doute des détails statistiques qui malheureusement ne nous ont pas été transmis textuellement, mais que nous retrouvons en partie dans un almanach de 1769, qui les donne comme extraits du même document. Quant à celui qui porte la date de 1419, c'est un mandement du duc Jean IV.

Après avoir ainsi fixé le commencement de nos archives municipales, du moins pour ce que les siècles nous en ont laissé, continuons notre récit chronologique; chacun des titres que nous possédons encore viendra s'y classer à sa place utile.

La chapelle de la Madeleine, située dans le faubourg du Lazare, et qui datait de 1140, avait vu s'élever près d'elle le second hôpital de Rennes, consacré aux ladres. Cet établissement, alors fort riche, commençait à substituer son nom à celui de Lazare, dans la dénomination du faubourg. Un commis quêtait en ville pour ces ladres, qui ne pouvaient s'y montrer.

(1404). Le jeune duc, qui changea son nom de Pierre en celui de Jean V, fit son entrée solennelle à Rennes le

22 mars, et s'y fit couronner par l'évêque Anselme de Chantemerle, selon les rites usités que nous avons déjà décrits. La duchesse, sa mère et tutrice, y assista à la tête de toute la noblesse. Les députés des églises cathédrales et du tiers-état y figurèrent aussi pour la première fois. Olivier de Clisson arma chevalier dans cette cérémonie le prince, ainsi que ses deux frères Artur et Gilles.

Après la cérémonie religieuse, le nouveau duc, au lieu d'inviter publiquement, selon la coutume, à son dîner au château quiconque voudrait y assister, accepta le festin que lui offrait la ville dans cet édifice des grandes halles, ou *cohue*, qui avait déjà vu siéger le parlement trois ans auparavant.

(1402). L'année qui suivit le couronnement de son fils, majeur selon la fiction de la coutume, mais encore mineur de fait, la duchesse abdiqua sa tutelle de mère en épousant le nouveau roi d'Angleterre, Henri IV. Elle replaçait ainsi son pays sous une double influence qu'il avait trop long-temps subie.

La France, craignant qu'on ne lui ravît la sienne, accourut la première sur les lieux enviés, et pour s'assurer un gage de souveraineté, elle se fit donner la tutelle du jeune duc et de ses frères. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, l'oncle de Charles VI, vint à Nantes réclamer, à titre de grand oncle, l'administration ducale pendant la minorité. Les riches présents qu'il répandit parmi les seigneurs donnèrent à ses droits une grande évidence. Il jura sur les évangiles qu'il respecterait les libertés de la Bretagne et rendrait aux Bretons leurs princes dès qu'il en serait requis. Les évêques de Rennes, Nantes, Vannes, Léon et Tréguier, lui donnèrent leur assentiment, de même que les sires de Laval, Châteaubriant, Montfort, Quintin, de la Hunaudaie, Montauban et Coëtquen. Les autres, et à leur tête le sire de Clisson, le comte de Pen-

thièvre et le vicomte de Rohan, s'opposèrent à ce que la garde des princes passât en des mains étrangères. Un simple ordre du roi de France abattit cette opposition, et les jeunes princes furent conduits à Paris par le duc de Bourgogne, qui désormais disposa du pouvoir par lui-même ou par ses délégués, Amaury de Fontenoy, capitaine-gouverneur de Rennes, et Guillaume Deslin, sénéchal de la même ville.

La soumission apparente de la Bretagne aux volontés de celui qui gouvernait la France pendant la folie du roi, n'en cachait pas moins de secrètes défiances, qui se manifestèrent par des associations sous la forme religieuse. Ainsi plusieurs gentilshommes du pays de Rennes se réunirent le 28 décembre 1402, et dressèrent un acte où l'on trouve ces mots :

« Considérant estre utile chose ès noble d'un païs estre » unis et alliés ensemble, à s'entr'aimer, soutenir et garder leur fet et chevance l'un de l'autre au pouvoir d'un » chacun, ordonnons une confrairie en l'honneur de la » bénoiste Vierge Marie, en l'église d'Argentré, au jour » de l'Assomption, pour dîner ensemble, aux frais des » confrères, selon l'ordonnance du prévôt, et pour savoir les affaires que les uns des frères auront à besongner des autres, après les messes dites. »

Les fondateurs de cette confrérie, reste effacé des traditions de la chevalerie, étaient Guillaume et Louis de Sévigné, Robert d'Epinay, Jean de la Frette, Guillaume Arthur, seigneur de l'Arturaye, Jean de Domagné et Jean Brunel; le moyen-âge allait finir; ses institutions étaient peu à peu remplacées par d'autres; la forme s'était modifiée avec les idées. L'exemple donné par les gentilshommes rennais devint fécond, et l'association prospéra tant que durèrent les circonstances pour lesquelles elle était née.

(1404). Le jeune duc, majeur à quinze ans, reprit le

pouvoir ducal des mains de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, et rendit l'hommage accoutumé au roi de France. L'évêque de Rennes, Anselme de Chantemerle, était alors l'un des membres du conseil privé attaché à la personne du jeune duc.

Ce conseil n'était pas la seule précaution prise contre la jeunesse du nouveau duc. On lui organisa une maison, on établit des règlements parmi lesquels nous trouvons celui-ci : « Mondit sieur de Bretagne ne donnera joyaux » ni vaisselle, robes, chevaux, or, argent, ne autre chose » que monte plus haut de cent sols à la fois, sans le » conseil de trois ou quatre conseillers, desquels il faudra » que le chancelier soit l'un. »

Ce chancelier n'était autre que l'évêque de Rennes, dignité que plus d'un prélat breton avait occupée à la cour des ducs précédents. On lui avait assigné mille livres de pension annuelle sur le revenu des sceaux, et en outre, ajoute le réglement, « cent sols pour chacun jour qu'il sera mandé » par Monsieur pour aller hors de son hostel ou de la » ville de Rennes pour les affaires et besoignes de Mon» sieur. » Les autres officiers étaient tous rétribués proportionnellement à leur grade.

L'un d'eux, le sénéchal de Rennes, Robert Brochereul, recevait deux cents livres par an.

Malgré cette nouvelle source ouverte, près de tant d'autres, à l'écoulement des deniers publics, les exemptions d'impôt se multipliaient d'une manière onéreuse.

C'est ainsi que l'abbaye de Saint-Georges à Rennes était exempte de toute taxe d'octroi, d'après l'acte même de sa fondation.

Les évêques reconnaissaient par leur serment que leur temporel était au pouvoir du suzerain direct de la Bretagne. Néanmoins ils exigeaient des lettres de non préjudice et même l'avis des états avant de permettre sur leurs domaines la levée de ces impôts de nouvelle création, dits

novalités. Le principe d'isolement qui dominait toutes les institutions au moyen-âge, devait persister longtemps encore dans quelques-unes de ses conséquences.

(1405). Agé de seize ans, le jeune duc se dégagea de la curatelle du sire de Laval, et envoya des députés réclamer sa femme, la fille de Charles VI, à la cour de France. Le jour où elle fit son entrée solennelle à Rennes, les bourgeois lui offrirent deux bassins, 25 plats et 14 écuelles d'argent à ses armes, pesant 134 marcs.

Les Anglais menaçant encore la Bretagne d'une descente, le duc ordonna au sire de Châteaugiron d'assembler la noblesse en armes à Rennes, pour la porter de là sur le point menacé. Ce soin fut inutile, et l'Angleterre subit elle-même la descente qu'elle méditait en Bretagne.

(1406). Ce siècle, qui n'était pas mûr pour l'unité d'où naît la force, faisait cependant des efforts isolés pour arriver un jour à ce but qu'il entrevoyait dans ses moments lucides. Ainsi un synode prescrit aux curés, sous l'inspection de l'évêque, la tenue de registres des baptêmes. C'était un commencement d'état civil, un germe que l'avenir encore éloigné devait féconder, à l'aide du parlement. Rennes ne fut pas plus heureuse sans doute que le reste du pays, et rien n'atteste que cette garantie sociale y fut mieux comprise qu'ailleurs. Aucun registre de cette époque ne nous est parvenu.

(1409). Ce fut dans ces circonstances que Rennes vit démolir son château qui tombait en ruines. Cette opération, peu opportune sans doute, nous est apprise par une lettre ducale du 1er juillet 1409, qui déchargeait Amaury de Fontenoy de la capitainerie.

L'espace qu'il occupait près de la porte Châtelière, depuis Saint-Michel, à gauche de ladite porte dans l'intérieur de la ville, fut sans doute afféagé, et vit dans la suite s'élever l'hôtel de la Rivière.

Le manoir épiscopal offrit souvent depuis l'hospitalité

aux ducs pendant leurs séjours dans leur bonne ville de Rennes.

(1440). Plusieurs années vont maintenant s'écouler, sans que notre ville figure en rien dans les événements qui devaient cependant réagir si puissamment sur elle et sur toutes les villes de Bretagne. Elle semble demeurer témoin impassible des agitations qui fermentent ou éclatent autour d'elle.

(1445). L'abbé de Saint-Melaine, Pierre de la Morinaye, demanda et obtint la permission de porter les ornements pontificaux.

(1446). Jean V continua vainement ses efforts pour tirer la royauté française du péril où l'avait jetée la discorde; il quittait son duché plein d'espérance, et revenait toujours plus découragé. Ce fut dans un de ces voyages qu'en passant à Rennes, le 7 juillet, il confirma par une nouvelle ordonnance le droit des bourgeois de lever eux-mêmes le devoir de *clouaison*. Chacune de ces ordonnances ne reconnaissant le droit que pour un temps limité, il fallait les renouveler souvent. On faisait ainsi du droit une simple concession.

(1447). L'année suivante les états furent convoqués à Rennes, le 5 juillet. Les Anglais ravageaient la Normandie et menaçaient la Bretagne; il était urgent de pourvoir à la sûreté des places bretonnes. Heureusement une trève vint rendre inutiles tous les préparatifs.

(1448). Toujours occupé de son rôle de médiateur, Jean V fut secondé dans sa bienveillante mission par l'une des grandes célébrités du siècle, le dominicain Vincent Ferrier, qui remplit tout l'occident de ses prédications, et vint terminer en Bretagne ses courses apostoliques.

Le jour où il vint à Rennes apporter le fruit de sa parole évangélique, l'évêque, Anselme de Chantemerle, suivi de tout le clergé, de la noblesse, des magistrats et de la bourgeoisie, alla le recevoir hors ville avec la pompe

réservée aux princes, et lui offrir l'hospitalité du manoir épiscopal. Vincent Ferrier refusa humblement et demanda un asile au couvent de Bonne-Nouvelle. Pendant les trois jours qu'il passa à Rennes, il prêcha sur la place Sainte-Anne, au milieu d'une foule attentive que n'aurait pu contenir aucune des églises de la ville. Toutes les maisons qui commençaient à peupler ce lieu, ouvrirent leurs fenêtres aux auditeurs impatients, et virent jusqu'à leurs toits se couvrir des plus imprudents. La parole du saint prédicateur arrivait sans effort à toutes les oreilles, et descendait dans tous les cœurs. C'était un grand bienfait, et le seul possible alors, que cette voix pure et forte venant rappeler les principes de la morale éternelle, au milieu de ces temps de désordres !

Le roi d'Angleterre, débarqué en Normandie, voulut entendre lui-même cette voix qui, dans un faible corps, avait tant de puissance. Il envoya un ambassadeur au dominicain. Vincent Ferrier n'hésita pas à se rendre près du roi, dans l'espoir de devenir l'instrument de la paix. Il trouva cette fois une oreille sourde, et revint découragé à Rennes, d'où il partit immédiatement pour Vannes. Il y mourut le 5 avril 1419, et fut inhumé dans la cathédrale, qui vit célébrer sa canonisation trente-sept ans après en juin 1456.

Jean V faillit suivre son pieux conseiller dans la tombe. Demeuré gravement malade à Rennes, il ne dut sa guérison, dit la chronique, qu'au vœu qu'il forma d'accomplir une dévotion fort répandue alors. Le voyage des sept saints de Bretagne fut exécuté par lui avec le sire de Porhoët, dès qu'il fut rétabli.

Cependant le duc de Bourgogne avait été assassiné, et la France troublée de nouveau après une espérance de paix. La Bretagne avait vu ses frontières ravagées par l'Anglais vers la Normandie; le roi d'Angleterre s'adjugeait la couronne de France et se portait l'héritier présomptif de Charles VI.

Malgré les nouveaux embarras de sa guerre avec les Penthièvre, le duc ne laissa pas de s'occuper des diverses parties de l'administration de son duché. Il fit, sous le nom de constitutions, divers réglements pour la justice, dont les uns avaient pour but d'abréger la forme judiciaire et de poser des obstacles à l'ardeur des plaideurs comme à la rapacité des sergents; les autres fixaient les conditions d'admission pour les juges aux divers degrés de la hiérarchie : sénéchaux, alloués, baillis et lieutenants; d'autres encore régularisaient divers usages en les plaçant sous la sanction de la loi et sous sa régle uniforme. C'est par l'une de ces ordonnances, en 1425, que Jean V tenta de nouveau d'introduire l'unité des poids et mesures dans son duché, en statuant qu'il n'y aurait dans tout le pays qu'un poids, une aune pour les draps et les toiles, et une mesure pour les picotins d'avoine.

Après la justice, le duc s'occupa d'une partie non moins essentielle de l'administration, celle des monnaies. C'est alors, dans une ordonnance ou lettre ducale donnée au parlement à Vannes, le 30 septembre 1420, que furent confirmés et développés les priviléges, franchises, libertés des officiers et ouvriers de la monnaie de Rennes et de Nantes, déjà accordés par ses prédécesseurs. Les exemptions privilégiées dont ils jouissaient s'étendaient aux tailles, tutelles, coutumes, péages, impôts, fouages, subsides, osts, changes, chevauchées, réparations de villes, guet, gardes de portes, etc. Cependant ces priviléges cessaient pour ceux des ouvriers monnayeurs qui, sans cause légitime, ne se présentaient pas au travail quand ils en étaient requis. Le nombre de ces ouvriers était fixé par le parlement, et inscrit sur un rôle tenu par leurs officiers. Chacune des personnes de leur famille ou de leur domesticité qui avait droit aux mêmes priviléges, devait faire inscrire son nom sur ce rôle. L'abus si séduisant en pareil cas devenait impossible au moyen de cette liste officielle sur

laquelle figuraient deux gardes, deux prévôts, un syndic, un greffier, un sergent, un essayeur, un tailleur, quarante-six maîtres ouvriers, sept maîtresses ouvrières, deux requiteresses, trente-quatre requiteurs, neuf maîtres monnoyers, seize ricochons ou apprentis, obligés de servir un an et jour sans salaire, « quoiqu'ils fussent d'estoc et de » ligne pour avoir droit en la monnoie. »

On créa à cette époque une monnaie nommée *gros*, qui valait vingt deniers; mais alors les deniers perdaient une partie de leur valeur, et c'est dans ce temps que les sols tombèrent de quinze à douze deniers, valeur qu'ils ont conservée depuis.

Pendant le séjour qu'Artur de Richemont, frère de Jean V, fit à Rennes en 1421 comme ambassadeur du roi d'Angleterre, bien que son prisonnier depuis la bataille d'Azincourt, il conseilla au duc d'accroître l'ancienne enceinte fortifiée, pour enfermer dans la ville une partie de ses faubourgs, devenus plus grands qu'elle. Le duc y consentit; mais il chargea son frère de l'exécution. Les bourgeois furent consultés et approuvèrent le projet du comte de Richemont, que l'avenir, à leur insu, leur réservait pour suzerain. Ce dernier traça donc la nouvelle enceinte, qui fut appelée la *Ville-Neuve*. C'était la même que celle tracée par Alain Fergent, ou peut-être Geoffroi le bâtard, et dont les fortifications étaient restées en projet, tandis que la population n'avait cessé d'y croître.

Une ligne de fossés et de palissades furent sa première défense. Les tours et les remparts ne s'élevèrent que peu à peu et plus tard autour de cette nouvelle ville, dont le périmètre embrassa le Champ-Jacquet, la rue aux Foulons, la rue Neuve, celles du Puits du Mesnil, des Francs-Bourgeois, de la Charbonnerie, de la Fannerie, les quartiers Saint-François, Saint-Georges, Saint-Germain, les Baudrairies et la Haute-Parcheminerie. Trois nouvelles portes, dites aux Foulons, Saint-Georges et Saint-Ger-

main, ouvrirent cette enceinte. La porte Aivière fut même remplacée par la porte Vilaine, plus voisine de la rivière, et s'ouvrant sur l'îlot de Joculé. A peine au bout de huit mois l'enceinte palissadée était-elle finie, qu'un grand nombre de familles normandes vinrent demander un asile, chassées par la guerre anglaise et cherchant un point où continuer leur industrie. Le duc Jean V les accueillit, leur fit donner des lettres de naturalisation, et répartit dans les autres villes bretonnes ceux que ne put contenir sa bonne ville de Rennes, plus grande alors de moitié. La place qu'ils occupèrent a conservé le nom de leur industrie. Leur moulin à fouler était dans les fossés de la porte qui ouvrait leur quartier. (Le seigneur de Betton, Jean de Saint-Gilles, fut chargé de la direction des travaux, aux appointements de 200 livres, et spécialement de construire l'une des rues de la nouvelle ville, que l'on appela la rue Neuve.) Enfin les portes Jacquet et Baudrairie, devenues inutiles, furent supprimées, et cette destruction compléta les changements survenus dans la topographie de la ville.

Isolé des grands événements qui bouleversaient la France, Jean V ne cessa de s'occuper activement de clore sa nouvelle ville de Rennes. Vers la fin de l'année 1424, il commit et établit Jehan de Parthenay, connétable de Rennes, pour faire venir et contraindre les habitants des *mettes*, villes et villages, à travailler aux fortifications de Rennes.

Le seigneur de Betton fut confirmé par un nouveau mandement ducal dans la surveillance et direction des travaux. Jehan du Tiercent lui fut adjoint le 19 septembre 1425, et son office de maître d'hôtel du prince ne l'empêcha pas d'accepter ces nouvelles fonctions qui lui prescrivaient de hâter et de faire avancer l'ouvrage.

Artur de Richemont venait d'être fait connétable de France. Il leva en Bretagne de nouvelles troupes pour sou-

tenir la faible royauté de Charles VII. Le vide qu'allait causer cette levée dans les garnisons bretonnes fit prendre le parti d'armer ce qu'on appelait alors les communes; c'est-à-dire que chaque paroisse fut tenue de fournir, selon son importance, trois, quatre, cinq ou six hommes armés, choisis par des commissaires qu'elle nommait elle-même.

Les villes gardèrent sans doute leur milice complète pour la défense de leurs murs, et furent dispensées de la nouvelle levée.

Le duc fit enfin son hommage au roi de France à Saumur, et ne tarda pas à revenir en Bretagne, où les Anglais vinrent l'attaquer.

Rennes les vit étendre leurs ravages jusqu'à ses portes, sans pouvoir tenter même de les repousser, si ce n'est par une ambassade au duc de Bourgogne leur allié.

(1426). Cependant, peu confiant dans l'issue de la négociation, le duc convoqua le ban et l'arrière-ban de ceux qui lui devaient le service de l'ost. Le connétable lui-même, Artur de Richemont, se rendit à Rennes; il prit Pontorson, puis échoua devant Saint-James, ses troupes l'ayant abandonné faute de paiement. Peu aguerries et poursuivies par l'ennemi, elles s'enfuirent en entraînant leur chef jusqu'à Rennes, où elles portèrent la terreur. Les Anglais ne tardèrent pas en effet à revenir et à piller les alentours. Le connétable vint venger sa défaite et les repousser au-delà de Pontorson, que l'on fortifia.

(1427). Enfin une guerre ouverte fut déclarée par l'Angleterre à la Bretagne pour la punir de son nouveau traité avec le roi de France. L'archidiacre de Rennes fut envoyé avec d'autres ambassadeurs vers le général anglais, comte de Warvich, qui les repoussa. Pontorson assiégé capitula.

Mais une capitulation bien moins honorable encore menaçait la Bretagne. Des députés anglais arrivèrent et y

furent reçus par le duc comme des amis que l'on redoutait et que l'on croyait adoucir par des présents. Les états furent convoqués, et privés cette fois de toute énergie nationale, n'eurent pas honte d'approuver ce qu'on leur proposait, l'avénement d'un roi anglais sur le trône de France; Henri VI suzerain de la Bretagne! Par crainte ou par avilissement, un grand nombre de seigneurs bretons ratifièrent ce traité, que le courage d'une femme devait déchirer. Quelques chapitres, quelques communautés de ville imitèrent le lâche exemple des barons et chevaliers. Nous ne trouvons pas dans cette longue énumération de courages abattus le nom des bourgeois de Rennes. Leur évêque, Guillaume Brillet, qui devait succéder cette année-là même à Anselme de Chantemerle, apposa sa signature à cet acte comme évêque de Saint-Brieuc. On était au 8 septembre 1427. Anselme, l'ami du connétable, avait été inhumé le 1er dans sa cathédrale, où il avait institué la fête de la Présentation de la Vierge. Chaque paroisse de son diocèse avait reçu par son testament un calice de la valeur de vingt francs.

Une protestation s'éleva bientôt contre le honteux traité que les uns avaient ratifié par force, les autres par crainte, aucun d'un consentement libre. Le vicomte de Rohan, qui n'était pas à l'assemblée des états, désavoua la signature de son fils, le comte de Porhoët, et celui-ci la retira en protestant contre l'usage qu'on en voulait faire. Cet exemple fut malheureusement le seul. La faiblesse attendait les événements.

La providence les préparait, pendant que le duc de Bretagne jouissait de sa honteuse paix, troublée cependant par les hostilités que les bandes anglaises ne cessaient de commettre sur les frontières bretonnes.

(1428). Il fallut un ordre du nouveau roi de France Henri VI pour les arrêter, et encore cette défense n'eût-elle d'effet que pour un temps fort court. L'archidiacre

de Rennes fut de nouveau à ce sujet envoyé en ambassade vers le régent de France Bedford, qui daigna accorder à ses amis les Bretons une trêve de deux mois. Il fallut lever un fouage pour en obtenir à prix d'or la prolongation.

Pendant que Charles VII laissait prendre son royaume pièce à pièce, et tomber sa couronne fleuron à fleuron; pendant que commençait le fameux siége d'Orléans, la nouvelle ville de Rennes continuait son enceinte fortifiée et remplaçait peu à peu, par des remparts crénelés garnis de tours, la faible palissade derrière laquelle elle s'était mise à l'abri. Entre la porte aux Foulons et la porte Saint-Georges se trouvait une pièce de terre, sur la ligne des fortifications, et dans laquelle il était utile de construire une tour. La pièce de terre, qui n'appartenait pas au meûnier de Sans-Souci, mais à Guillaume Chapillon, n'en était pas moins difficile à conquérir, même pour cause d'utilité publique. C'était un fief qui relevait de l'abbaye de Saint-Melaine. Les religieux et l'abbé formèrent opposition aux projets des architectes-connétables sur leur propriété féodale. L'alloué, lieutenant du sénéchal, intervint, et par une sentence expropria l'abbaye « pource que le » bien de la chose publique est à préférer au bien parti- » culier. » L'indemnité à payer aux religieux fut fixée à 39 l., plus à une rente de 6 d. payable comme obéissance à l'abbé de Saint-Melaine, le jour de la foire accordée à l'abbaye. Les miseurs furent donc autorisés à faire les fonds pour construire la tour projetée dans la pièce de terre en litige, et cette tour prit le nom de *Le Bat*, parce que le miseur plus spécialement chargé de sa construction se nommait ainsi.

Un receveur particulier fut institué quelques mois après par mandement ducal pour la perception des deniers destinés à la réparation et édification tant de la vieille que de la nouvelle clôture.

La rue Neuve, confiée aux soins de Jean de Saint-Gilles, fut terminée en cette même année (1428).

(1429). Jeanne d'Arc, l'héroïne française, arrivait devant Orléans à la tête de l'armée, ranimée par son exemple et sa foi dans un secours divin. Quelques jours après, les Anglais avaient levé le siége, et leurs conquêtes leur échappaient une à une, sous les pas de l'héroïque bergère de Vaucouleurs.

Le connétable Artur de Richemont vint joindre sa bannière à celle de Jeanne d'Arc, et lui adressa en l'abordant ces paroles remarquables : « Jeanne, on m'a dit que » vous me vouliez combattre. Je ne sais si vous êtes » de par Dieu ou non. Si vous êtes de par Dieu, je ne » vous crains rien; car Dieu sait mon bon vouloir. Si » vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. »

La faiblesse de Charles VII avait tenté, par le conseil de ses favoris, d'éloigner un de ses plus fermes appuis après Jeanne d'Arc. Cet appui lui revenait malgré lui quand l'autre allait bientôt lui manquer, et il l'éloigna encore. Artur n'en persista pas moins dans son dévouement au pays.

La Bretagne vivait tranquille près de cette tourmente qui agitait la France, déchirée à la fois par la guerre civile et la guerre étrangère. L'existence rennaise, non moins calme en face de tant de dangers, ne s'occupait guère que du progrès de ses fortifications, de la fondation d'une chapellenie de Saint Côme et Saint Damien dans la cathédrale par Olivier du Tertre, ou de la renommée d'un carme né dans ses murs, et qui ne devait pas être moins célèbre par ses prédications que par sa mort. Thomas Connecte, à son retour de la Flandre et de la Picardie, remplit les villes bretonnes du bruit de ses sermons. Comme Saint Vincent Ferrier, mais d'une éloquence bien différente, il prêchait sur les places publiques et y séparait, par une corde tendue, les hommes d'avec les femmes.

Doué d'une parole véhémente, il fit surtout la guerre au luxe féminin. Les dames et damoiselles n'osèrent plus porter de *hennin* en sa présence.

(1430). Charles VII avait été couronné à Reims; mais il n'avait pas reconquis son royaume, et la guerre civile l'affaiblissait dans sa lutte contre la guerre étrangère. Jeanne d'Arc, tombée aux mains des Bourguignons, fut livrée par eux aux Anglais.

Le duc de Bretagne ne s'était ému de tous ces événements que pour envoyer son confesseur féliciter Jeanne d'Arc de son entrée à Reims. Il était vite rentré dans son calme égoïste, qu'il utilisait du reste au profit des petits intérêts de son pays. Ainsi il renouvela un traité de commerce avec l'Espagne.

Rennes avait aussi sa part de cette activité ducale à l'intérieur de ses états; ses rues étaient pavées comme les grands chemins qui y aboutissaient. L'ordonnance du 12 mai 1430 est la première que nous trouvons sur ce sujet. Cependant elle n'induit pas à croire que les pavés n'existassent pas déjà, bien que fort imparfaits sans doute. A cette époque, la charretée de sable ne coûtait pas un sol.

Un autre progrès de notre ville nous est appris à la même date. Jusqu'alors il n'a pas été question de pièces de canon pour la défense des murs; en 1430 Pierre Le Taillandier, qui était garde des clefs des portes de la ville, est nommé *gouverneur* de l'*artillerie*. Il y avait près d'un siècle que les canons avaient paru pour la première fois au siége de Bécherel (1373).

(1431). Il y a plus; l'égalité d'impôt était déjà une tendance de ce siècle qui faisait effort sur tous les points pour rompre le réseau de la féodalité. Nous voyons dans le compte d'un miseur de notre ville une dépense autorisée dans le but d'obtenir des lettres ducales, qui obligeassent tous les habitants à la contribution, généralement et sans exception aucune.

Le duc Jean V ne pouvait à coup sûr accorder aux bourgeois de Rennes un tel privilége. L'égalité des charges ne pouvait être un fruit du XVe siècle. Si quelques-uns en entrevirent la possibilité, d'autres devaient recueillir et payer cher une telle moisson.

La paix fut du moins l'objet des démarches incessantes du prince breton. C'est à la diplomatie qu'il confiait toujours le soin de l'obtenir; l'archidiacre de Rennes, Hervé Uguet, fit partie d'une nouvelle députation, qu'il envoya encore inutilement au roi d'Angleterre et aux ducs de Bourgogne et de Savoie.

(1435). L'évêque de Rennes, Guillaume Brillet, originaire de Vitré, fut autorisé par le concile de Bâle à lever un impôt sur le clergé breton. On accorda à l'église ce qu'on refusait au duc. Mathieu Bertrand, l'abbé de Saint-Melaine, fut un des délégués du clergé de Bretagne à cette assemblée, qui, comme toutes les réunions humaines, vit naître une dispute de préséance entre les députés bretons et ceux de Bourgogne.

(1440). Rennes achevait enfin son enceinte fortifiée, et commençait à reconstruire l'auditoire de la Prévôté ou de la Feillée, vis-à-vis l'emplacement qu'occupait l'ancien château à l'est de la porte Saint-Michel. C'était son palais de justice, l'auditoire commun de toutes les juridictions qui s'exerçaient dans la ville. Trop étroit jusqu'alors, on avait senti le besoin de l'agrandir.

Pendant ce temps, le duc s'occupait de ses négociations pacifiques et de nouveaux traités de commerce avec l'Angleterre et les Pays-Bas; mais la meilleure base, la paix, manquait toujours à ces projets commerciaux.

Le connétable, de son côté, sauvait la France d'une nouvelle guerre civile, en étouffant la praguerie. Charles VII jetait le premier germe des armées régulières et permanentes dans son ordonnance sur la discipline militaire. Gilles de Laval, maréchal de Retz, était brûlé à Nantes

pour des crimes plus réels que ceux de sorcellerie, dont on l'accusait.

(1441). Si l'enceinte fortifiée de Rennes était à peu près terminée, il paraît que la dépense n'en était pas soldée, ou qu'il existait déjà de nouveaux projets d'agrandissement qui furent exécutés plus tard, car uné levée de mille réaux d'or fut ordonnée sur la ville de Rennes pour l'augmentation et fortification de cette ville.

(1442). Nous penchons à croire qu'il s'agit ici à la fois de l'ancien et du nouvel et futur accroissement. Nous retrouverons des traces de cet impôt à une époque où étaient déjà en activité les travaux de cette troisième enceinte. De nouvelles lettres ducales en prescrivirent la levée.

Henri de Villeblanche était alors capitaine de la ville, et c'est à lui que fut confiée l'exécution de cette nouvelle enceinte, dont le périmètre embrassa toute cette partie nommée la basse ville, située sur la rive gauche de la Vilaine. Elle partait de la buanderie de Saint-Georges, vis-à-vis la rue des Voisins, se dirigeait vers le sud à la porte Villeblanche, ainsi appelée du nom du capitaine; puis se repliant vers l'ouest, enveloppait l'église Toussaints, près de laquelle s'ouvrait une seconde porte, et enfin rejoignait la vieille tour du Furgon, après avoir couvert le Champ-Dolent, qui avait déjà la destination qu'il conserva depuis, et eut dès-lors sa porte particulière. Celles de Saint-Germain et de Vilaine devinrent à leur tour inutiles et furent supprimées, non pas détruites, mais afféagées à divers particuliers.

Comme le premier accroissement, le second dont nous parlons ici fut d'abord simplement défendu par des palissades et des fossés.

La taxe de mille réaux ou royaux ne fut pas la seule créée pour l'accomplissement de ces travaux. Les habitants supportèrent et payèrent à cette occasion une quantité de

devoirs sur toute espèce de marchandises, et, cela ne suffisant pas encore, ils demandèrent et obtinrent le devoir d'*appétissement sur les brevages*.

Le duc Jean V ne devait point voir achever de si grands travaux, ni la paix, pour laquelle il avait fait tant de vœux, consolider enfin la royauté de Charles VII. Il mourut le 28 août 1442 au château de la Touche, près Nantes, et fut inhumé à Tréguier, selon son vœu.

François de Bretagne, son fils aîné, lui succéda, et vint se faire couronner à Rennes, après avoir épousé à Auray Isabelle d'Ecosse. Ce fut le 7 décembre, au milieu de l'affluence de toute la noblesse bretonne, qu'eut lieu dans nos murs cette cérémonie qui consacrait les droits de nos ducs. François Ier vint de Ploërmel descendre, suivant l'usage, à l'abbaye de Saint-Melaine, et le lendemain, après une courte prière à Saint-Etienne, la plus vieille paroisse de la ville, il se présenta à cheval à la porte Mordelaise, qui ne s'ouvrit que par ordre de l'évêque, pour demander au prince ce qu'il voulait. — Recevoir de vos mains, dit celui-ci, les insignes du pouvoir ducal. — Il prêta alors son premier serment, puis il se retira pour quitter le costume noir et prendre la robe de drap d'or, sous laquelle il fit son entrée solennelle.

Sans revenir sur les détails déjà donnés, nous dirons que le duc fit sa veille d'armes dans une chambre voisine de la cathédrale; que le sire de Blossac, grand écuyer de Bretagne, porta l'épée ducale dans un fourreau enrichi de pierreries, pendant la procession qui eut lieu, après le couronnement, à Notre-Dame de la Cité, et où les quatre premiers bacheliers de Bretagne portèrent le dais sous lequel marcha le duc; qu'enfin ce dernier fut fait chevalier par son oncle, le connétable de Richemont, à l'offertoire de la messe qui suivit la procession.

(1443). Les fêtes durèrent huit jours, et toutes les classes de la population en eurent leur part. Le nouveau

duc s'y montra, dit-on, magnifique plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Ce devoir accompli, le duc, rendu aux inquiétudes de la vie politique, résolut de continuer le rôle de médiateur suivi par son père. Il députa son frère Gilles de Bretagne en Angleterre. Les hostilités n'en furent pas moins reprises avec ardeur en France. Les Anglais ne craignirent même pas de venir assiéger La Guerche, à quelques lieues de Rennes.

Guillaume Du Guesclin, et quelques autres gentilshommes qui y commandaient, capitulèrent après une délibération orageuse, et le duc fut obligé de racheter la place l'année suivante.

Effrayée de ces continuelles insultes à sa neutralité, Rennes poussait avec activité les travaux de sa triple enceinte. Ce fut cette année que la tour Le Bat fut couverte d'un pavillon, ainsi que l'atteste le marché passé avec l'ouvrier le 9 mai 1443.

(1444). Un grand portier, avec le titre de capitaine des portes de la ville, fut aussi nommé à cette époque, et des sous-portiers complétèrent cet office, dont jusqu'alors les attributions n'avaient pas été bien définies.

Le duc, afin de hâter la clôture de Toussaints et de son faubourg, et d'offrir un abri sûr aux habitants des alentours en cas de nouvelle invasion, ordonna, par ses lettres du 26 janvier 1444, d'appeler à la corvée toutes les paroisses voisines à qui devait profiter ce travail. Ainsi Toussaints, Saint-Hellier, Saint-Georges, Saint-Laurent s'y rendirent en masse, et à tour de rôle. Les fossés se creusèrent, et les remparts s'élevèrent avec rapidité sur la ligne encore existante aujourd'hui. La taxe de mille réaux, dont nous avons déjà parlé, fut de nouveau ordonnée. L'intendant des petits officiers de François Ier, Guyon de Carné, reçut même à cette occasion six saluts d'or, dont il donna quittance aux bourgeois qui lui avaient offert cette somme en reconnaissance de ses démarches

pour leur faire obtenir cette taxe. C'était payer le droit de s'imposer.

Le capitaine de la ville, Henri de Villeblanche, reçut la même gratification des généreux bourgeois. Le duc à son tour crut devoir exciter ou récompenser son zèle par un don spécial. Sous prétexte de l'aider à édifier son portail de *Bagar*, il lui donna les perrières de la rue Hue, et quelques terrains voisins du presbytère de Saint-Aubin; il y ajouta même les bois et ardoises des vieux portaux de la ville, quand ils seraient réédifiés. On voit que le chambellan, le grand maître d'hôtel, le capitaine savait cumuler des bénéfices de plus d'une sorte. Le bien comme le mal a sa source dans le passé.

(1445—1447). Trois années de guerres et de pillages s'écoulèrent ensuite, pendant lesquelles notre ville ne compta guère d'autres événements remarquables qu'un changement d'évêque et le passage de quelques ambassadeurs anglais et espagnols, auxquels il fallut offrir, selon l'usage, des présents de vins et d'épices.

Guillaume Brillet se démit de ses fonctions épiscopales en faveur de son neveu Robert de la Rivière, chanoine et chantre de Saint-Pierre, en 1447.

(1448). Rennes vit fonder à cette époque dans ses murs une nouvelle communauté, celle des Carmes. Jean, sire de Malestroit, maréchal de Bretagne, leur donna pour commencer leur établissement l'hôtel du Vicomte, situé entre la rue des Dames et celle du Chapitre, se réservant deux lits au couvent lorsqu'il viendrait à Rennes. Le frère Olivier Jacques, des Carmes de Nantes, fut nommé par le duc même procureur du nouveau monastère.

D'autres soins plus graves préoccupaient alors notre ville. Les Anglais, toujours à ses portes, la menaçaient de nouveau du côté de la Normandie. On craignait une surprise; on n'avait pas de courrier qui pût épier leurs

démarches; on donna quarante sols à un homme pour aller au mont Saint-Michel savoir des nouvelles des Anglais, de leurs intentions et entreprises.

(1449). Ils ne vinrent pas; la diplomatie leur fit encore diversion; mais ils n'étaient pas loin; il fallait se mettre en défense. Les fortifications n'étaient pas près d'être finies. On s'occupait alors de deux portaux dans l'enceinte qui devait envelopper l'église Toussaints et la chapelle Saint-Thomas. Les premiers varlets de chambre des anciens ducs, qui avaient autrefois possédé l'emploi de grand portier ou de capitaine des portes, n'en furent plus exclusivement revêtus; mais la nomination en appartint toujours au duc.

La surprise de Fougères par les Anglais prouva bientôt l'utilité et l'urgence des précautions prises. De malheureux réfugiés, chassés de la place escaladée et pillée par l'ennemi, vinrent implorer un asile. On les logea dans une maison particulière, dont le propriétaire reçut de la ville dix livres par quartier pour sa location d'urgence.

Une dispute de préséance vint, au milien des craintes plus sérieuses de l'invasion, distraire les bourgeois de Rennes. L'abbé de Saint-Melaine avait à lutter dans chaque cérémonie publique pour obtenir la place qui lui était due et que lui contestaient l'abbesse de Saint-Georges et l'archidiacre de Rennes. Le pape, consulté par l'abbé, qui se rendit lui même à Rome, remit l'affaire à l'arbitrage de l'évêque de Rennes, du sénéchal de la même ville, et de trois autres personnes, qui prononcèrent en faveur de l'abbé, et lui reconnurent des droits à la première place après l'évêque.

Ce dernier avait été envoyé par le duc François en ambassade à la cour de France, après la prise de Fougères, pour demander des secours; on n'obtint qu'une négociation; mais il fallut plus tard avoir recours aux armes; on reprit Fougères. Le duc alors revint à Rennes

et y congédia son armée; moins prudent en cela et moins habile que son suzerain Charles VII, qui avait réussi à organiser des compagnies permanentes, plus utiles, parce qu'elles devenaient plus aguerries.

Le diocèse de Rennes fut sur le point d'être morcelé pour former le nouvel évêché de Redon, créé par Nicolas V, à la sollicitation de François I[er]; mais la bulle qui confiait à l'évêque de Saint-Brieuc l'exécution des ordres du souverain pontife fut bientôt révoquée, sur la réclamation des prélats aux dépens desquels devait s'arrondir le dixième évêché breton.

(1450). Les Anglais perdaient chaque année une partie de leurs conquêtes en France : la Normandie allait leur échapper. Leurs démarches en faveur du prince Gilles avaient tourné contre lui. Ce fut à Rennes et dans les vignes des Jacobins que la mort de ce malheureux prince fut décidée dans un entretien secret entre son véritable ennemi Artur de Montauban et Olivier de Méel, son géôlier au château de la Hardouinaye. L'ordre du crime fut donné au nom d'un frère, et exécuté par des bourreaux subalternes le 25 avril. On sait les derniers moments si touchants de cette vie à laquelle n'avait manqué aucune des souffrances qu'il soit possible de supporter ici-bas. La faim, le poison et la violence furent employés par les assassins pour terminer une existence que n'avaient pu user les cachots dans lesquels on la traîna pendant quatre ans de Dinan à la Hardouinaye. Si l'on en croit quelques écrivains, Rennes aurait vu aussi pendant plusieurs jours la grande infortune de Gilles de Bretagne passant de Dinan à Châteaubriant. Mais il ne nous semble pas suffisamment prouvé que les cachots de la tour Le Bat, à peine achevée, aient été choisis pour le prince à son passage, de préférence aux tours de l'enceinte primitive, dont l'une, la tour du Furgon, près de l'hôtel du gouverneur, avait plus d'une fois été consacrée à de pa-

reils usages. Les bourgeois de Rennes, occupés alors de la construction des tours et portes du Champ-Dolent, ainsi que de la porte Toussaints, dont le duc François avait ordonné l'édification par ses lettres du 8 avril, furent indignés, comme toute la Bretagne, de la mort de ce prince, que le connétable Artur de Richemont avait en vain défendu de tout son pouvoir, et que les états convoqués à Redon n'avaient osé condamner. François Ier, tourmenté par ses remords et peut-être aussi l'esprit frappé de cet appel à la justice divine fait au nom de la victime, sur les grèves de Saint-Michel, par le religieux qui avait reçu ses dernières paroles, François Ier vint mourir au mois de juillet près de Vannes, à ce château de plaisance qui avait vu finir déjà tant de puissances humaines, peu tranquilles sur les mérites de leur vie terrestre.

Son corps fut transporté à Redon, où il avait choisi sa sépulture. Il laissait la couronne à son frère, Pierre II, qui vint se faire sacrer à Rennes au mois de septembre avec les formalités accoutumées, et y recevoir l'hommage de ses barons et chevaliers. Françoise d'Amboise, sa femme, l'accompagna dans cette cérémonie et s'y fit reconnaître duchesse.

Tous deux firent de riches présents à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. La prison de la sénéchaussée fut alors construite derrière l'auditoire de la *Feillée*, à la porte Saint-Michel. Cet auditoire ou tribunal venait d'être achevé. Les juges des seigneurs siégèrent au rez-de-chaussée, et ceux de la juridiction ducale au premier étage. Henri de Villeblanche, qui venait d'ajouter un nouveau titre, celui de gouverneur, à tous ceux qu'il possédait déjà, fit élever dans l'apside de la cathédrale la chapelle de Saint-André ponr lui et son épouse, Renée de Bargas. De pareilles fondations étaient très-communes à cette époque. Chaque famille puissante avait son enfeu dans son église paroissiale, et en devenait l'une des protectrices et bienfaitrices.

Ce fut Jean de Coëtquis qui couronna Pierre II. Robert de la Rivière était mort dès le commencement de l'année, et le clergé de Rennes avait désigné Jean de Coëtquis pour son successeur; mais le pape transféra Jacques d'Espinai, évêque de Saint-Malo, sur le siége épiscopal de Rennes, et nomma Jean de Coëtquis à Saint-Malo. Le duc refusa de recevoir dans sa capitale Jacques d'Espinay, qu'il accusait de complicité dans la mort de Gilles de Bretagne. Le pape céda après avoir essayé de justifier le prélat suspect, qui se trouva dépourvu, le siége de Saint-Malo ayant été donné à un autre.

Pierre II montra ainsi en plus d'une occasion dans quel sens il fallait entendre le surnom de Pierre-le-Simple que le peuple lui avait donné dans son caustique bon sens. L'hommage qu'il rendit à Charles VII, dans le château de Montbason, ne fut pas différent de celui de ses prédécesseurs, bien que le roi de France eut enfin reconquis son royaume par l'épée de son brave connétable, le breton Artur, qui avait achevé l'œuvre commencée par Jeanne d'Arc.

La paix désormais reconquise par l'expulsion des Anglais permit de s'occuper de l'administration intérieure avec plus de soin qu'on n'avait pu le faire jusqu'alors, malgré la bonne volonté de quelques ducs précédents. L'abus des asiles ou *minikis*, et la réforme ecclésiastique, devinrent l'objet d'une bulle sollicitée du pape. Les états, d'abord convoqués à Vannes, vinrent terminer leur session à Rennes, l'année suivante. On y érigea trois nouvelles baronnies, Derval, Malestroit et Quintin. Après quelques disputes de préséance, les divers membres prirent place dans l'ordre suivant : le duc, et à sa droite, au niveau des évêques, le comte de Richemont, le comte de Laval; les barons à la gauche, le président de Bretagne aux pieds du prince, et à sa gauche le sire de Guémené-Guingamp, tenant, selon le privilége de sa maison, le carreau où

reposait la couronne ducale; Henri de Villeblanche, le grand-maître-d'hôtel, derrière et un peu plus bas; à droite du président, sur la même ligne, Thomas de Québriac, grand écuyer, seigneur de Blossac; près de lui, un peu plus bas, Tangui, bâtard de Bretagne; la chambre des comptes s'asseyait entre le siége ducal et le parquet du greffier. Les conseillers-clercs aux pieds des barons; l'évêque de Rennes et celui de Dol alternaient à la tête des prélats; les abbés venaient après les évêques, et aux pieds de ceux-ci les conseillers laïques; les prieurs conventuels et les députés des neuf chapitres de Bretagne; ceux des vingt-trois bonnes villes avaient aussi leur place hiérarchique dans l'assemblée, ainsi que les bannerets, chevaliers, écuyers.

Quelques ordonnances ou constitutions réglementaires furent publiées dans cette réunion d'états, qui jugea aussi comme parlement ou cour judiciaire souveraine. Les blasphémateurs, les sergents, les notaires, les avocats, le droit de guet, les exemptions d'impôt devinrent le sujet d'une foule de sages dispositions qui, en prouvant le vice de l'ancienne organisation, démontraient la nécessité d'une haute surveillance, d'une suprême direction, vers laquelle tendait le siècle à son insu, mais dont les fils encore épars avaient de la peine à se réunir dans la même main.

Les industriels que l'invasion anglaise avait chassés de Normandie, et dont une partie s'était fixée à Rennes dans sa nouvelle enceinte, continuaient d'abonder en Bretagne. On promit une exemption d'impôts à ceux qui s'établiraient à Vannes.

Deux événements remarquables, au moins dans les fastes de notre cité, vinrent frapper l'attention de ses habitants dès le commencement de l'année suivante (1455). Déjà une dispute de préséance s'était élevée en 1449 entre l'abbesse de Saint-Georges et l'abbé de Saint-Melaine, et des arbitres indiqués par le pape l'avaient terminée en faveur

de l'abbé. Mais l'abbesse ne tarda pas à renouveler ses prétentions, qui peut-être, sous une apparence frivole, cachaient des vues d'avenir plus étendues, ou n'étaient que le développement du germe ambitieux renfermé dans l'origine ducale de l'abbaye. Toutes ces discussions sur les relations hiérarchiques, qui prennent tant d'importance à l'âge moderne où nous entrons, étaient autant de protestations instinctives contre l'envahissement des idées nouvelles que l'on sentait venir, autant d'actes par lesquels on cherchait à confirmer d'anciens droits que l'on craignait de voir échapper, et souvent aussi des tentatives pour se créer de nouveaux priviléges destinés à remplacer ou appuyer les anciens.

Quoi qu'il en soit, l'abbesse de Saint-Georges et l'abbé de Saint-Melaine avaient droit chacun à une chaise, aux grandes solennités, dans la cathédrale. Celle de l'abbé serait-elle placée avant celle de l'abbesse? Là était le nœud de la question; aucun des prétendants ne voulait céder. L'affaire menaçait de devenir grave; les vassaux d'une part et d'autre prenaient parti pour et contre. Le pape fut encore appelé à prononcer, et comme la première fois, il le fit en faveur de l'abbé de Saint-Melaine, dont les droits étaient incontestablement d'une source plus antique, sinon plus illustre. De plus il glissa dans ses considérants un avis sévère pour les religieuses, qui « oubliaient les lois de la clôture et de la modestie, se mêlant dans les assemblées publiques et s'offrant aux regards des hommes, sans crainte d'offenser l'Etre suprême à qui elles se sont consacrées. »

Le duc moins rigoureux intervint aussi dans le différend, et décida que l'abbé offrirait par *galanterie* le premier siége à l'abbesse, qui le refuserait par *humilité*. Les parties acceptèrent cette solution délicate d'un débat d'amour-propre aux yeux des spectateurs désintéressés.

Le second événement dont s'occupèrent les esprits des

bourgeois de Rennes fut l'arrivée et le séjour dans leur ville d'un évêque d'Ecosse et d'un conseiller du roi du même pays, envoyés comme ambassadeurs pour se plaindre du peu d'égards que l'on montrait à la veuve de François Ier, duchesse douairière, Isabeau d'Ecosse, et ils ne concluaient à rien moins qu'à mettre le duché sous le séquestre pour le rendre aux deux filles de la duchesse, Marguerite et Marie, malgré le testament de François Ier.

Le roi de France auquel ils étaient adressés, les renvoya au duc de Bretagne qui était alors à Brutz, dans la maison de l'évêque Jean de Coëtquis.

Ils s'y présentèrent, et, après les compliments d'usage, le duc Pierre leur conseilla de s'assurer par eux-mêmes, près de la duchesse Isabeau, de la vérité de ce qu'ils affirmaient. Visitée par eux, elle répondit à leurs questions qu'elle était contente de son sort, et ne voulait point quitter la Bretagne. Désabusés sur ce point, ils renoncèrent à leurs prétentions sur l'autre, mais tout cela ne se fit pas sans un grand nombre d'entrevues à Brutz et à Rennes, qui excitèrent la curiosité inquiète des bourgeois. Ce ne fut pas sans plaisir qu'on leur fit les présents du départ.

(1454). Jacques d'Espinay, exclu du siége épiscopal de Rennes, avait fait le voyage de Rome, obtenu un bref du pape, et regagné la confiance de Pierre II. Jean de Coëtquis consentit à sa translation à Tréguier; Jacques d'Espinay devint évêque de Rennes.

(1455). Quelques fêtes à l'occasion de mariages dans les maisons de Rohan et de Laval amenèrent à Rennes un prince de Navarre qui y fut reçu avec magnificence par le duc et la duchesse. L'un de ces mariages, qui était celui de Marie de Bretagne, fille cadette d'une des filles de François Ier, avec Jean de Rohan, fit lever un fouage de cinq sols sur les terres de ce dernier, avec le consentement des états et de Pierre II. Déjà les grands vassaux

ne pouvaient plus lever d'impôts dans leurs domaines, s'ils n'étaient autorisés par la coutume ou le suzerain en son parlement.

Un autre mariage, plus important pour la tranquillité future de la Bretagne, fut celui de Marguerite de Bretagne, fille aînée de François Ier, avec le comte d'Etampes, selon le vœu du feu duc, qui avait voulu confondre ainsi les droits de la maison de Penthièvre avec ceux de la maison de Bretagne. Cette alliance, approuvée par le roi de France, le fut aussi par les états bretons ouverts à Vannes le 13 novembre, en la grande salle des halles. Le sénéchal de Rennes y porta la parole pour exprimer leur consentement, indispensable en toute grande circonstance.

Le nouvel évêque de Rennes, Jacques d'Espinay, assistait aussi à ces états qui, malgré l'autorité de plusieurs précédents, exclurent les femmes de la couronne ducale. Les souvenirs de la guerre civile n'étaient pas effacés. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les deux princesses Marie et Marguerite de Bretagne furent introduites dans la salle même des états, avec les deux duchesses, les dames et les damoiselles de leur suite, et que Marguerite y fut fiancée en présence de l'assemblée au duc d'Etampes par l'évêque de Nantes. Un arrêt confirma le mariage et déclara que la princesse renonçait à succéder au duché tant que la ligne masculine ne serait pas éteinte.

La France, délivrée de ses ennemis, recommençait ses prétentions contre les droits du suzerain breton. C'était le travail de la grande unité qui suivait son cours au sommet comme au bas de l'échelle féodale. Les relations des grands états avec les petits, du suzerain avec ses grands vassaux subissaient la même influence de centralisation que celle du grand vassal avec ses inférieurs. Le duc Pierre II fit faire une enquête juridique pour constater les droits royaux qu'on lui contestait, et les anciens usages du pays de Bretagne que l'on voulait abolir. L'abbé

de Saint-Melaine, Mathelin, fut l'un des commissaires chargés de cette enquête. Elle fut adressée à Charles VII avec de fermes remontrances; mais enquête et remontrances ne pouvaient terminer un tel débat, que les siècles seuls devaient user dans leurs progrès lents, mais inévitables.

Rennes était moins occupée de ces soins d'avenir éloigné que des embarras du présent. Elle continuait toujours ses fortifications comme pour une guerre prochaine. Deux nouvelles tours, celle de Chicogné et celle de Plaisance, près de la porte Blanche, furent ajoutées à son enceinte; l'artillerie destinée à protéger ces nouveaux remparts fut inventoriée.

(1456). On dressa aussi l'inventaire des salpêtres, souffres et poudres qui se trouvaient dans la tour Saint-James, servant de dépôt aux munitions de guerre.

Les bourgeois de Rennes ne s'occupaient pas seulement des projets de défense. Un des grands plaisirs de l'époque, les mystères, s'introduisaient chez eux. Un mandement ducal leur alloua la somme de 50 livres pour les frais des échafauds destinés à la représentation des mystères lors de l'entrée du prince à Rennes.

Le duc réglementa, par un édit du 1er mars 1456, l'ancienne prévôté établie à Rennes dès le siècle précédent. Elle jugea les questions mobilières et les causes criminelles qui en provenaient. On appela des jugements du prévôt au sénéchal ou à son lieutenant l'alloué, qui jugèrent les causes interlocutoires aux plaids sur semaine, les causes définitives au grand siége, aux plaids généraux. Quatre sergents ou huissiers de la prévôté furent institués pour faire les ajournements. Enfin l'édit se termina par ces mots : *car tel est notre bon plaisir*, qui devint la formule usitée des actes du souverain, à l'exemple des rois de France. La monarchie grandissait de jour en jour, et son esprit s'infiltrait partout.

Le duc Pierre, qui s'était fait recevoir l'année précédente chanoine de Saint-Martin, de Tours, comme d'un titre recommandable aux yeux de son clergé, n'en montrait pas moins à son égard une fermeté qui ne se démentit en aucune circonstance.

Il mourut à Nantes le 22 septembre 1457, au milieu des soins que lui prodiguait cette Françoise d'Amboise, qu'il n'avait pas toujours traitée avec les égards dus à son rang et à sa pieuse affection.

Le connétable de France lui succéda, selon le testament de François Ier, à défaut d'héritiers mâles, et prit le nom d'Artur III. Ardent à venger la mort de son neveu Gilles de Bretagne, il avait chargé le sénéchal de Rennes de poursuivre ceux des complices qui avaient échappé jusqu'à ce moment, et parmi lesquels se trouvait le grand-maître-d'hôtel Henri de Villeblanche, capitaine de Rennes, qui fut jeté en prison, puis élargi.

Tombé en disgrâce, il ne présida pas aux apprêts de l'entrée solennelle du nouveau duc, qui vint prendre à Rennes la couronne ducale le 30 octobre 1457. Les Bourgeois firent de grands préparatifs pour cette solennité, et ils en votèrent les frais dans l'assemblée de la communauté de ville, présidée par le capitaine, qui remplissait alors les fonctions de maire, dignité dont plus d'une transition sépare encore l'époque où nous sommes.

La cérémonie de l'hommage au roi de France fut pour ce dernier une occasion de renouveler ses prétentions, même envers celui auquel il devait son trône. Le duc, indigné, répondit qu'il consulterait les états; c'était une base inébranlable sur laquelle il fallait toujours s'appuyer dans les circonstances difficiles.

(1458). La fermeté d'Artur l'emporta. Il reçut le baiser du suzerain l'épée au côté, c'est-à-dire qu'il ne fit point d'hommage lige. Il refusa le serment de la pairie, qu'il n'acceptait pas, et le roi se contenta de dire : « Il sait « bien ce qu'il a à faire, on s'en doit rapporter à lui. »

Artur III ne devait pas occuper longtemps ce trône ducal, dont il maintenait si fièrement l'indépendance. Il mourut après quinze mois de règne, et fut inhumé à Nantes (28 décembre). Le surnom de justicier, qu'il emporta dans la tombe, témoigne de son équité rigoureuse.

(1459). Le fils de Richard de Bretagne succéda à son oncle Artur sous le nom de François II, selon la prévision du testament de François Ier, et vint prendre à Rennes la couronne ducale au mois de février 1459. Jacques de Luxembourg, alors capitaine de la ville depuis la disgrâce d'Henri de Villeblanche, présenta les bourgeois au nouveau duc à sa joyeuse venue.

François II institua peu de temps après un second connétable à Rennes en la nouvelle clôture qui avait été faite. Un seul avait suffi jusqu'alors; mais il lui sembla que sa surveillance serait désormais trop étendue. Les bourgeois n'en jugèrent pas ainsi. Ils réclamèrent contre l'innovation, comme préjudiciable sous le double rapport financier et militaire. Les anciens gages de 60 livres, portés depuis à 100 livres, allaient s'accroître encore, et la garde de la ville, *morcelée* entre les deux connétables, manquerait d'unité et souvent d'harmonie. Ce ne fut que l'année suivante que le duc prononça sur cette difficulté. En attendant, Guillaume de Villeblanche fut institué connétable de la ville neuve.

La même année, à son retour de Montbazon, où, comme son prédécesseur, il avait prêté l'hommage simple à Charles VII, François II fit une ordonnance sur la monnaie, en conséquence de laquelle on fabriqua à Rennes ainsi qu'à Nantes des espèces nommées grands et petits blancs, d'une valeur de dix et de cinq deniers. Une autre monnaie, qui circulait sous le nom de *plaques*, fut réduite de douze à onze deniers, et la monnaie étrangère, qui affluait à un taux exagéré, fut décriée et interdite.

Le duc sollicita près du pape l'établissement de l'uni-

versité nantaise que l'avenir devait transférer à Rennes. Née au cloître de Notre-Dame à Paris, cette institution de l'université en s'étendant n'avait pas encore perdu la trace de son origine toute ecclésiastique.

(1460). Les plaisirs qui devaient former un des caractères distinctifs du règne de François II, commencèrent aussi dès lors à usurper une bonne partie de la vie du prince. Ce fut au milieu des tournois donnés pendant son séjour à Nantes, qu'il s'occupa des réclamations des bourgeois de Rennes au sujet des deux connétables. Il décida par ses lettres du 24 avril que l'un d'eux, Artur Brécart, aurait la garde des portes Mordelaise, Saint-Michel, aux Foulons et Saint-Georges, ainsi que la surveillance du guet établi du même côté de la rivière; que l'autre, Guillaume de Villeblanche, aurait la garde des portes Champ-Dolent, Toussaints, Villeblanche, et de la poterne des arches, ainsi que le commandement du guet dans la même clôture; que tous les deux, placés sous les ordres du capitaine de la ville, messire Jacques de Luxembourg, recevraient chaque jour de lui ou de son lieutenant le nombre de gens nécessaires au guet et à la garde des portes; qu'ils remettraient audit capitaine, ou en son absence, à son lieutenant, *par chacun vespre*, les clefs des portes et ouvertures; qu'ils partageraient entr'eux la somme de 120 l. de gages, *et non plus large*, à prendre sur les deniers affectés à la réparation des murs; enfin qu'ils ne pourraient s'absenter sans se faire remplacer par un lieutenant ou sous-connétable, *suffisant et agréable* au capitaine ainsi qu'aux bourgeois.

Du reste le capitaine ou son lieutenant ne pouvaient également s'absenter que chacun à leur tour; ils devaient résider en ville, et ils étaient chargés d'ordonner le petit guet, et de prêter assistance aux bourgeois et habitants.

Les murs que l'on s'occupait ainsi de garder étaient loin encore pourtant d'être finis. Le premier procès-verbal

de l'état des travaux date de cette époque, et constate une large lacune à combler. Les particuliers expropriés n'étaient même pas encore indemnisés, et ne le furent que longtemps après. L'indemnité préalable n'était pas devenue alors un principe de législation.

François II semblait oublier près de sa nouvelle maîtresse, Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, et au sein des fêtes qu'il lui donnait à grands frais, notre ville si dévouée à ses intérêts, ou s'il s'en souvenait par fois, c'était pour y puiser de quoi fournir à ses royales dépenses de toilette. Ainsi la tour Saint-James, qui tenait à cette partie des anciennes fortifications devenues inutiles par suite de la nouvelle enceinte qui les avait enfermées dans la ville, fut afféagée en son nom à un financier nommé Olivier Bauld, pour une paire de gants de cuir blanc de chevrotin, payable chaque année au 1er mai, et cent écus d'or neuf pour arrhes du contrat. Est-ce un acte de pure libéralité, ou une preuve de la valeur des gants à cette époque?

La nouvelle de la mort de Charles VII vint surprendre le duc au milieu de ses plaisirs. On était au 22 juillet 1461. La Bretagne en porta le deuil, et ce fut un Breton, Tanneguy Duchâtel, qui fit conduire à Saint-Denis ce roi que ses courtisans avaient abandonné. Louis XI, le fils rebelle, disgracia celui qui avait rendu les derniers devoirs à son père.

L'avénement de ce nouveau roi sur le trône de France devait inquiéter le duc de Bretagne, car indépendamment de la difficulté de l'hommage, bien d'autres contestations naîtraient sans doute avec un prince dont la politique astucieuse laissait partout deviner son but d'abaissement des grands vassaux.

L'unité monarchique allait faire un pas immense.

Rennes en 1464 n'avait pas encore complété son enceinte. Les nouvelles portes et leurs boulevards ne furent

terminés que longtemps après, malgré l'activité que François II ordonna de mettre à l'achèvement des travaux. Inquiet de ces préparatifs et des progrès de la conspiration dite du bien public, dont il n'ignorait pas l'existence, Louis XI convoqua une assemblée à Tours pour tâcher de dissoudre la ligue dirigée contre lui, en lui enlevant l'un de ses plus fermes appuis, le duc de Bretagne.

Pendant le cours de ces événements, dont le détail appartient à l'histoire de France, Rennes, tranquille, vit son évêque Jacques d'Espinay ouvrir un synode, où il excommunia tous ceux qui s'élevaient contre ses prétentions ambitieuses. A l'exemple de l'évêque de Nantes, il recommanda aux curés l'utile innovation des registres des morts, naissances et mariages. D'autres statuts du même synode prononcèrent une amende de dix sols contre ceux qui diraient des choses inutiles à l'église, qui s'appuieraient sur l'autel ou les fonts baptismaux, et recommandèrent les processions ordonnées pour les croisés les premiers dimanches de chaque mois.

La tour de Saint-James, qui avait été afféagée pour une paire de gants à Olivier Bauld, lui fut donnée à l'époque où nous sommes (1466), et le duc François, dans ses lettres, le désigne sous le titre de trésorier des guerres.

Les fortifications intérieures appartenant à la seconde enceinte, et qui longeaient la rive droite de la rivière depuis le pré Rond, près Saint-Georges, jusqu'au pont de Vilaine, près Saint-Yves, furent données par François II à la ville de Rennes, qui, pour en tirer parti, ne tarda pas à les arrenter à diverses personnes, moyennant une redevance au domaine et un prix d'*attrait* aux habitants. Jean Bruslon, de la paroisse de Saint-Germain, arrenta de cette manière le portail du pont de Vilaine, qu'on écrivit *Villaigne* jusqu'au XVIIe siècle.

Depuis que le château avait été démoli, le duc, pendant ses séjours à Rennes, descendait souvent au palais

épiscopal. En 1467 ce fut le connétable Artur de Brécart qui lui donna l'hospitalité dans son hôtel du Puits-Maugé. Chaque soir on y conduisait vingt bourgeois armés pour la garde du prince.

Rennes, à cette époque, n'avait point encore d'horloge publique. La résolution d'en avoir une étant adoptée, la tour située derrière la chapelle Saint-James parut convenable pour la placer. Mais cette tour avait été donnée à un seigneur de la cour ducale; on lui proposa de la vendre, il y consentit. Quelles dimensions, quel poids aurait la cloche? Un grand débat s'éleva à ce sujet parmi les bourgeois. Pour bien fixer le point de la discussion et préciser les désirs de chaque parti, on fit faire le dessin de ladite cloche sur les parois intérieures des murs de la cathédrale par Jean Letessier, qui reçut pour cet ouvrage trente sols de monnaie de la main des miseurs Jean du Mesnil et Jean de Mellon. Le duc intervint et trancha la difficulté. Il écrivit à Antoine de Lamet, écuyer et lieutenant du capitaine, ainsi qu'à Jehan Dubois, conseiller trésorier de l'épargne et procureur des bourgeois, qu'il voulait et « que c'était son plaisir que la dite horloge » fut faite de façon telle qu'il en fut bruit et renom. » La volonté ducale une fois connue, l'opposition se tut, et l'on s'occupa de trouver des ouvriers.

Pendant que ces graves questions d'intérieur s'agitaient dans notre bonne ville, Louis XI continuait ses intrigues diplomatiques contre la Bretagne, pour en faire sortir son frère, réfugié à la cour ducale, et il finissait par envoyer une armée sur les frontières bretonnes. Le duc François faisait lever alors la milice nommée les *bons corps*. À Rennes, les cinquanteniers de la milice bourgeoise et dix notables par quartier se réunissaient, à une heure après midi, en l'église et moustier de Saint-François pour aviser à la sûreté de la ville, menacée d'un siége.

Le siége n'eut pas lieu, et l'invasion fut arrêtée par

une trêve, suivie du traité d'Ancenis. Le prince réfugié ne quitta cependant pas immédiatement la Bretagne; mais les craintes d'hostilités étant éloignées, et la paix devenant de plus certaine, les bourgeois de Rennes reprirent leur projet d'horloge publique (1469). Les miseurs Jean du Mesnil et Jean de Mellon, ainsi que le receveur Jean Thoraux, furent autorisés à passer un marché avec Alain et Jean Gabart, père et fils, paroissiens de la Lemosinière, évêché de Nantes, pour la fonte de l'horloge et de ses appeaux ou moindres cloches. On était au 17 janvier; la cloche devait être livrée à la Pentecôte suivante. Le métal fourni par la ville serait déposé au Champ-Jacquet, où devait s'opérer la fonte. La cloche devait avoir, selon l'acte notarié devant Potfrais et Brullon, « par le bas du dedans » d'icelle huit pieds francs du pied au duc; » le poids était fixé à vingt-quatre ou trente mille livres, celui des appeaux à douze cents livres, l'un de cinq cents, l'autre de quatre cents, le troisième de trois cents livres; quant au son, l'on exigeait qu'il fut *bon et raisonnable*. Le prix convenu était de 500 écus d'or, plus 12 écus pour deux robes. L'ouvrage fut commencé aussitôt, mais la fonte fut manquée. On dirigea des poursuites contre les fondeurs, auxquels le duc François fit remise des dommages-intérêts qu'on leur demandait.

On se remit immédiatement à l'œuvre (1470). Le pays jouissait d'un calme favorable à de pareils travaux. Jean et Alain Gabart se disposèrent à exécuter de nouveau les clauses de leur marché. On leur livra trente-neuf mille cent trente-quatre livres de métal, et mille livres d'étain pour la cloche, plus deux mille deux cents livres de fonte et trente livres d'étain pour les trois appeaux. L'opération réussit cette fois. Les miseurs Pierre Bourneuf et Jacques Bouchard furent chargés de pourvoir à la fourniture des câbles et cordages nécessaires à l'ascension de la cloche dans la tour Saint-James. Le câble qui la monta pesait

trois cent dix livres, et coûtait 10 deniers la livre. Les charpentiers reçurent 25 livres d'indemnité.

Les autres dépenses, qui furent acquittées pour cet objet l'année suivante par les miseurs, nous apprénnent que la communauté de ville, réunie au manoir épiscopal, arrêta les travaux de maçonnerie, de charpente et de plomberie, qui firent de la tour un édifice remarquable. Les carrières de Saint-Cyr fournirent une partie de la pierre, disent les documents contemporains, remplis de détails statistiques les plus circonstanciés sur le prix des journées des divers ouvriers, celui des matériaux et des mouvements mécaniques de l'horloge.

Un autre soin non moins grave appela bientôt l'attention de la communauté. Le duc François, détournant de leur allocation spéciale les fonds destinés aux réparations des murs de ville, avait assigné sur cet impôt, nommé devoir de Clouaison, 60 livres de pension à « son bien » amé et féal médecin Me Gilles Touraud. » Les bourgeois résistèrent autant qu'ils purent à cet envahissement; mais de nouvelles lettres du prince vinrent leur signifier sa volonté, quelqu'illégale qu'elle fût. L'élément monarchique, qui se faisait jour sur les débris de la féodalité, ne gardait pas toujours la mesure convenable dans ses empiétements. « Gardés qu'il n'y ait faulte, disait la lettre, » et y faictes en manière qu'il n'ait cause de plus nous » en faire complainte, et que plus n'en oyons parler. » L'usurpation n'avait pas besoin de se justifier; elle avait au moins le mérite de la franchise bretonne.

Rennes, qui avait vu passer plusieurs fois dans ses murs les négociateurs de ces traités toujours incertains et si fragiles que le moindre choc les brisait, poursuivait avec une prudente activité l'armement de ses nouvelles fortifications. La diplomatie ne put amener la paix; de nouvelles intrigues s'ourdirent contre Louis XI (1474). Le duc de Bretagne y fut entraîné par sa faiblesse et l'in-

fluence toute-puissante qu'avait sur lui son nouveau favori Pierre Landais.

Cependant, par le traité de Senlis (1475), le roi et le duc se jurèrent réciproquement de ne point s'assassiner ni se faire assassiner l'un l'autre. Les bourgeois de Rennes célébrèrent par des réjouissances publiques ce retour momentané de la paix. Les Carmes profitant de ce moment de repos, obtinrent une nouvelle libéralité de François II, qui leur concéda le four commun, trois maisons et deux jardins en échange d'un étroit terrain près de Saint-Yves.

La paix qui venait d'être ratifiée par le vœu du pays ne l'avait pas été par le favori de François II. Il se mit à l'œuvre pour la troubler, en poussant son maître vers l'alliance anglaise. Les préparatifs secrets recommencèrent, et ce fut à cette occasion que le duc ordonna aux capitaine, sénéchal et procureur des bourgeois de la ville de Rennes, de procéder à l'inventaire des armes, vivres et munitions qui existaient chez chacun des habitants. La communauté fit marché pour se procurer de nouveaux canons, et paya 205 livres 15 sols pour façon de quatre de ces machines en fer qui pesaient 5,292 livres (1). On amassa trois milliers de pierres de canon pour le service de l'artillerie, ce qui prouve que les boulets de fer n'étaient pas encore exclusivement employés. Les poudres et salpêtres furent aussi l'objet des soins du capitaine de Rennes, sire de Rieux, maréchal de Bretagne.

La tour Le Bat fut achevée vers cette époque, et le miseur qui lui avait donné son nom en présenta le compte à la communauté de ville en 1480. La milice, sous le commandement de ses dixainiers et cinquantainiers, comme aux jours voisins de son origine, se divisa en *guet* chargé de la tranquillité de la ville, et *garde* préposée à la sûreté

(1) Le canon retrouvé en 1843 dans les débris de la tour Le Bat, était peut-être l'une de ces masses.

des portes ou au besoin à la défense des fortifications. Tout homme, manant et habitant de la ville, y était enrôlé à sa majorité. Des tambourins, espèces de timbales, la précédaient dans ses marches solennelles et guerrières. Cette organisation régulière et permanente ne datait guère chez nous que de l'exemple donné par la France, sous Charles VII, et le connétable Artur de Richemont. Jusque là on voit bien la bourgeoisie sujette au guet et garde, mais sans équipement uniforme, et avec de nombreuses exemptions en temps de paix.

Les ressources financières se développaient dans une progression parallèle. L'impôt est un rejeton de l'industrie. La traite foraine perçue sur les marchandises, depuis le siècle précédent, devint l'objet d'une ordonnance du parlement qui arrêta les abus commis par les fermiers des devoirs. Le revenu du poids public à Rennes appartenait au duc. Un droit ou devoir de fenestrage et d'étalage était payé par les artisans de tous métiers tenant « fenêtres sur rue ès fiefs du seigneur, évêque ou comte, » à moins qu'ils n'eussent un privilége d'exemption. » Ainsi les ouvriers usant de martel, ciseau et forcel étaient soumis au droit, tandis que les éperonniers, menuisiers, barbiers et fourbisseurs de harnais en étaient exempts.

L'abbesse de Saint-Georges exerçait un droit de passage sur les marchandises en transit sur son fief; mais on voit que l'unité manquait à l'emploi de tous ces revenus, et que l'utilité publique s'y trouvait peu intéressée.

Jacques d'Espinay, interdit par suite d'enquête à la sollicitation de Pierre Landais, mourut en 1482 à son château d'Espinai, près de Vitré, et fut inhumé dans l'église collégiale de Champeaux. Le siége épiscopal de Rennes se trouva ainsi vacant, selon les désirs de Pierre Landais, et son neveu, Michel Guibé, évêque de Dol, y fut transféré aussitôt. Un autre de ses neveux, Jean Guibé, devint capitaine de Rennes.

En cette même année, les bourgeois de Rennes qui avaient tenu leurs assemblées tantôt au manoir épiscopal, tantôt aux halles ou dans la cathédrale, depuis la démolition du château ducal, formèrent la résolution d'acheter une maison où ils pussent se réunir régulièrement, et qui servît d'hôtel de ville, comme on l'appela depuis. Alain de Champaigné leur vendit dans ce but et pour cet usage une maison avec cour et jardin, prés de la porte Mordelaise, adossée aux murs de la ville, et joignant, dit le contrat, « d'un côté la maison et herbrégement de M. André » Lefranc, d'un bout au pavé et rue qui conduit de la » porte à l'église Saint-Pierre, et d'autre bout à la cha- » pelle de Notre-Dame de la Cité, par aucuns endroits » et par autres à l'herbrégement et maison prébendale de » M. Jehan du Locquet, chanoine de Rennes. » Les conditions de la vente étaient de payer 57 sols de rente aux Hospitaliers, successeurs des Templiers, plus la somme de 500 l. au propriétaire. Telle fut l'origine de cet ancien hôtel de ville où nous verrons l'institution communale subir diverses fortunes, selon les siècles et les envahissements du pouvoir central. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'il changera de lieu et viendra, après un immense désastre, s'asseoir au milieu de la cité.

Quels étaient les offices qui donnaient droit à siéger dans l'assemblée des bourgeois? Le contrôle le plus ancien de tous avait été primé dès les XIIIe et XIVe siècles, par ceux de connétable et de procureur des bourgeois, qui porta dans la suite le nom de maire. Les miseurs et repareurs venaient après. La plus importante des attributions du contrôle, à l'époque où nous sommes (1482), était de garder l'une des clefs des lettres et comptes de la ville, l'autre étant aux mains du procureur. Du reste, le capitaine, et en son absence le lieutenant, présidait toujours l'assemblée.

Il faut noter ici l'introduction de l'imprimerie à Rennes

(1485). Notre ville dut ce progrès à deux hommes nommés Josses et Pierre Bellescullée, nés peut-être dans ses murs. La reconnaissance publique, muette à leur égard, n'a pas omis de nous apprendre l'origine normande de Pierre Hurel et de Jehan Guilbert, qui furent chargés de fondre une nouvelle cloche pour l'horloge publique. On leur livra pour cette opération, qui eut lieu le 27 janvier 1484, trente-et-un mille sept cent cinquante-sept livres de métal, dont douze cents livres furent consacrées aux appeaux. Le menuisier Jean Saliou reçut 520 livres pour descendre la vieille cloche cassée qu'on voulait remplacer, et monter la nouvelle qui ne semble pas avoir été plus forte à en juger par le métal employé.

Les halles furent aussi l'objet des soins de l'administration communale. Des lettres de François II sollicitées par les bourgeois ordonnèrent l'établissement de trois nouvelles halles, « attendu le grand circuit de la ville, la » quantité du peuple, et aussi pour augmenter les reve- » nus du domaine. » L'une de ces halles, qui prirent comme l'ancienne le nom de cohue, fut située près le pont de *Jauculet*, et destinée à la Poissonnerie; l'autre établie aux abords du pont Saint-Germain, servit de seconde boucherie; la troisième prit le nom de *Chartage*, peut-être parce qu'on y vendait les cuirs et parchemins, auxquels pourtant elle n'était pas exclusivement réservée. C'était aussi le marché à l'avoir ou bêtes vives, et à certaines denrées; les poids et balances, dont le revenu appartenait au duc, y étaient de plus établis dans un des bas-côtés. Ces trois halles furent construites moitié des deniers de la ville, moitié aux frais du trésor ducal.

La fille aînée de François II, Anne de Bretagne, qui devait hériter de la couronne ducale, comme la duchesse Alix, fit le 6 mars 1484, son entrée solennelle en la ville de Rennes, à l'âge de huit ans, et les miseurs lui offrirent, au nom de la cité, et en vertu de délibération

des bourgeois, le don de joyeuse advenue qui consistait en vaisselle d'argent du poids de 80 marcs. Elle ne descendit pas au manoir épiscopal, mais dans une maison située entre l'hôtel de la Monnaie, alors sur le placis Conan, et la porte Mordelaise, ce qui indiquerait à peu près la position du nouvel hôtel de ville.

Sur ces entrefaites, la chute du favori Landais vint délivrer la Bretagne des craintes d'une guerre civile. Anne et Isabeau sa sœur furent proclamées par les états héritières de François II, pour repousser les prétentions de la France. Dans la prévision de nouvelles hostilités, on projeta un accroissement de l'enceinte de la ville de Rennes au nord, et un édit prescrivit même la levée d'un subside sur les vins pour cet objet. La nouvelle ligne de murailles devait partir de la pointe du boulevard de Saint-Georges, se diriger vers la clôture des vignes de Saint-Melaine, en enveloppant la Motte du même nom, atteindre la barre Saint-Just, près des fossés *Agabiés*, puis descendre aux moulins de Saint-Martin sur la rivière d'Ille, longer ladite rivière jusqu'au pont l'Evêque, et se replier à cent pieds de là vers la tour du Chêne, au-dessous de la porte Mordelaise, où elle se rattachait à l'ancienne fortification. Mais ce projet renouvelé par la duchesse Anne et Henri IV demeura toujours sans commencement d'exécution. Le temps allait devenir de moins en moins favorable à de pareils travaux.

Trois nouvelles portes, celles de Saint-Just, de Saint-Martin et de l'Evêque devaient ouvrir cette vaste enceinte, qui embrassait l'espace occupé par l'ancienne ville romaine, et prouvait l'accroissement de la population. Henri Duval, maître-d'hôtel de François II, avait remplacé Jean Guibé, le neveu de Landais, dans la dignité de capitaine de la ville, dont l'artillerie était dirigée par deux anglais, Thomas Ysot et Guillaume Fléchier.

La guerre prévue allait éclater. Le duc d'Orléans s'était

réfugié à la cour ducale. Trois corps d'armées envoyés par la régente de France, Mme de Beaujeu, entraient en Bretagne, sous le commandement de Saint-André, du comte de Montpensier et du sire de la Trémouille (1487). François II sortit alors de Nantes, qui devait attirer les premiers coups, et vint à Rennes, pendant que ses troupes se réunissaient par ses ordres à Malestroit. Le duc d'Orléans, le futur Louis XII, l'accompagna dans notre ville, et les bourgeois réunis en communauté le 10 mai décidèrent « qu'il serait fait don au prince français pour sa » première joyeuse advenue à Rennes, en la compagnie » du duc de Bretagne, de deux grands pots, deux flacons, » deux grands bassins et douze tasses en argent, le tout » pesant cent marcs, au prix de 12 l. 10 s. le marc. » Le duc François, durant son séjour, s'occupa de l'achèvement des fortifications, et dans ce but établit un impôt sur le vin étranger débité dans l'évêché de Rennes.

Le guet fit ses rondes au flambeau dans notre ville. C'était une précaution qui se renouvelait dans toutes les circonstances importantes. L'éclairage public, encore inconnu, ne possédait point alors d'autres ressources.

Dans la prévoyance d'un siége, on résolut d'établir un moulin à blé dans l'intérieur de la ville. L'un de ceux qui l'approvisionnaient était situé au lieu de la *Garaboetaye*, et se mouvait par le moyen d'un cheval. C'était le plus considérable; on entreprit de le transporter au couvent de Saint-François. Le maître charpentier chargé de l'opération y employa 96 journées. Il fut décidé qu'un autre moulin serait aussi établi pour le même usage et de plus pour fourbir les harnais.

Les fossés furent élargis; on construisit en dehors de nouveaux ouvrages de défense, et l'on rasa les faubourgs après avoir indemnisé les habitants. Il est bon d'observer, pour se faire une idée de la topographie suburbaine de la ville, que le bourg l'Evêque ne consistait alors qu'en

un amas irrégulier de maisons et jardins situés entre les fossés de la ville et le pré Raoul, jusqu'au carrefour Jouaut, où fut l'hôtellerie des Quatre-Bœufs. Cet espace s'appelait aussi terroir de Mordelaise. C'était ainsi que le terroir de Champ-Dolent s'étendait hors des murs jusqu'en face de Salleverte.

Pierre de Saint-Pern, alors connétable, dirigea les nouveaux travaux de défense. C'est à la prière des habitants qu'il avait consenti à se charger de si importantes fonctions en un pareil moment. Cet hommage si honorable rendu par la ville à ceux de ses concitoyens qu'elle honorait de son estime, ne fut pas le seul en ces circonstances critiques. Un autre habitant nommé Jehan Leclerc avait été fait prisonnier par les Français sur la lande de la Pillarde. Soit par témoignage d'estime, soit par besoin réel de sa capacité en un tel moment, la communauté des bourgeois s'assembla et vota une somme de dix livres pour aider à payer sa rançon.

François II quitta bientôt Rennes, et alla passer, avec le duc d'Orléans, la revue de ses troupes réunies à Malestroit. Nantes fut bientôt assiégé; Philippe de Montauban, qui commandait à Rennes, se joignit à Amaury de la Moussaye pour se jeter dans la ville menacée. Ils n'y réussirent qu'en petit nombre, et après avoir été attaqués et défaits sur la route.

Rennes à son tour fut inquiétée. Charles VIII qui s'était rapproché de son armée, vint à Vitré, et la garnison qu'il y laissa, exerça des ravages jusqu'aux portes de notre ville, que l'armée bretonne vint couvrir un instant, mais qu'elle abandonna bientôt pour observer l'armée française et l'empêcher de pénétrer en Basse-Bretagne. Elle n'y put réussir. Des négociations amenèrent cependant une trêve, et le maréchal de Rieux en fut le conservateur dans le pays de Rennes. On répandit le bruit dans notre ville que, malgré cette trêve, les Français avaient l'intention de venir la

nuit du 6 juin 1488 piller les faubourgs et s'y fortifier. Les bourgeois firent sortir des troupes pour faire le guet dans la partie menacée. L'ennemi n'osa paraître quand il vit que l'on était sur ses gardes.

Mais la diplomatie n'avait pu produire la paix. L'armée bretonne eut ordre de se réunir à Rennes et se porta sur Fougères assiégé. Sa défaite à Saint-Aubin-du-Cormier menaça notre ville de nouveaux dangers. La Trémouille, qui commandait l'armée ennemie, s'approcha bientôt de nos murs, et envoya des hérauts sommer la ville de se rendre. Les habitants chargés seuls de sa défense demandèrent un délai de quatre jours pour envoyer consulter le duc sur la capitulation. Leur proposition ayant été repoussée par le vainqueur, ils s'assemblèrent pour délibérer dans la cathédrale. Les avis furent partagés, mais enfin le parti de la résistance l'emporta. Qui porterait la réponse au vainqueur? Jean Le Vayer, chanoine de Rennes, le sire du Plessis-Balisson et Jacques Bouchart, greffier du parlement, ne craignirent pas d'accepter cette dangereuse mission, du choix de leurs concitoyens. Ils se rendirent à la principale porte de la ville, où les attendaient les hérauts envoyés par le duc de la Trémouille, et Jacques Bouchart se chargea de porter la parole : « Ne » pensez pas, dit-il, que vous soyez déjà seigneurs de » Bretagne et que vous ayez aussi facilement le surplus. » Vous devez tout premièrement considérer que le roi n'a » aucun droit en ceste duché. Vous savez comment il en » print au roi Philippe de Valois à Crécy en 1346, quand » lui, qui accompagné estoit de cent mille hommes, fut » défait par dix mille anglais, et aussi du roi Jehan près » Poitiers, où les français par leur fierté perdirent leur » roi. Vous autres français ferez assez d'entreprises de » guerre et de bataille tant qu'il vous plaira ; mais celui » qui sans fin règne là sus donne les victoires. Ne vous » en attribuez pas la gloire; c'est à lui qu'elle appartient.

» Le roi ne demandait pour obtenir la paix que la ville » de Fougères. Or avez vous maintenant Fougères, et » demandez encore Rennes. Seigneurs, je vous fais assa- » voir que en ceste bonne ville de Rennes il y a quarante » mille hommes, dont les vingt mille sont de telle résis- » tance que, moyennant la grâce de Dieu, si le seigneur » de la Trémouille et son armée viennent l'assiéger, au- » tant y gagneront-ils que devant Nantes. Nous ne crai- » gnons le roi ne toute sa puissance. Partant retournez » au seigneur de la Trémouille, et lui faites part de la » joyeuse réponse que nous avons faite, car de nous n'aurez » autre chose pour le présent. »

Cette fière réponse, faite sans rodomontade, suffit pour éloigner l'ennemi. La Trémouille, convaincu de la résistance sérieuse qu'il éprouverait, se porta sur Dinan et Saint-Malo, qui se rendirent.

Le traité du Verger, près d'Angers, vint bientôt terminer la guerre : le duc s'obligeait à renvoyer les étrangers, à ne marier ses filles que sous l'agrément du roi, et à lui laisser en gage Saint-Malo, Fougères, Dinan et Saint-Aubin-du-Cormier. La mort ne tarda pas à frapper le duc François dans sa retraite à Couëron; une chute y termina sa vie pleine d'humiliations, qu'il dut à la faiblesse de son caractère. Sa fille aînée, la jeune duchesse Anne de Bretagne, hérita de la couronne ducale à l'âge de douze ans, sous la tutelle du maréchal de Rieux et l'influence de sa gouvernante, madame de Laval. Le conseil de régence comptait encore le sire d'Albret, les comtes de Dunois, de Comminges, et le chancelier de Montauban. Chacun d'eux avait ses vues particulières pour le mariage de la princesse. C'était installer la discorde au timon de l'état.

Retirée à Guérande, la duchesse écrivit aux bourgeois de Rennes pour les prier de lui envoyer six notables qui l'aidassent de leurs conseils. Ils firent partie des états convoqués à Redon pour ratifier le traité du Verger.

Les besoins du trésor ducal ayant forcé la duchesse à l'aliénation d'une partie de son domaine dans sa bonne ville de Rennes, les bourgeois en profitèrent pour racheter les rentes assises sur leurs maisons et héritages de la ville et des faubourgs. Cet affranchissement eut lieu jusqu'à la concurrence de mille livres, entre les mains de M. Rolland de la Villéon, procureur de madame la duchesse, et pour payer la solde des allemands et gens de guerre à son service.

Le roi de France, malgré le traité du Verger, continuait la conquête de la Bretagne par l'intermédiaire du vicomte de Rohan, son lieutenant-général. La jeune duchesse, menacée d'un enlèvement à Redon, se dirige sur Nantes, où l'accueille l'enthousiasme populaire. Les habitants de Rennes, en apprenant qu'elle est retournée à Redon après quinze jours de séjour à Nantes, députent vers elle pour la supplier de venir dans leurs murs. Elle y fit son entrée solennelle avec tous les honneurs accoutumés. Les témoignages du dévouement le plus sincère furent mis à ses pieds.

Michel Lebart, sieur de la Riotelière, homme d'armes de la duchesse, était alors l'un des connétables de la ville. Un impôt du vingtième, ou, comme on disait, du *vingtain sol*, fut créé par la suzeraine pour les besoins de la guerre. Une monnaie de cuir avec un petit point d'argent au milieu fut mise en circulation pour subvenir aux dépenses ordinaires, tant était grande la pénurie du trésor ducal.

Heureusement la paix fut enfin proclamée. Le héraut de Bretagne Espy reçut quatre florins pour en faire les bannies dans les principales villes. Des fêtes et des dîners la célébrèrent à Rennes (1490). Les intrigues entre les nombreux prétendants à la main de la duchesse continuèrent avec plus d'ardeur. L'un d'eux, l'archiduc Maximilien, ou, comme on disait alors, le roi des Romains, épousa Anne de Bretagne par ambassadeur à Rennes,

mais avec un certain mystère, qui prouvait que cette mesure ne lèverait pas toutes les difficultés.

Dans la prévision de l'avenir, les nouveaux remparts de Rennes avaient enfin été achevés sous les yeux de la duchesse, qui, au milieu de ses embarras, avait perdu sa jeune sœur Isabelle, inhumée l'année précédente dans le chœur de la cathédrale.

Sur la requête de l'abbesse de Saint-Georges, les bourgeois avaient ordonné aux miseurs de faire élever un rempart de bois et de terre, nommé *taudis*, sur la partie de la muraille qui enveloppait le jardin de l'abbaye, afin d'empêcher l'ennemi de plonger du regard dans ce jardin, s'il venait à se loger dans le monastère de Saint-Melaine, dont les terrasses voisines dominaient l'enceinte des religieuses. Cet exhaussement du rempart était aussi destiné à battre la rue Hüe et à défendre les abords de la rivière aux environs de la porte Saint-Georges.

L'armée de Charles VIII s'avança bientôt vers Rennes, car la paix n'avait été qu'une trêve. On était alors au mois de juin 1491. La duchesse fit ses préparatifs de défense. Enfermée dans la ville et n'ayant d'autres ressources que celles qu'elle pouvait lui fournir, elle fit un emprunt sur les bourgeois par un mandement au nom de Maximilien et d'Anne, roi et reine des Romains. De son côté, le conseil de ville envoya à ses frais « des gens en habits » dissimulés, » ainsi nommait-on les espions, pour surveiller les mouvements de l'armée ennemie et parer à toute surprise de la ville. L'ost des Français, alors à Bain, n'osa approcher plus près de Rennes. Sa retraite inopinée et la fausse nouvelle de l'arrivée des secours anglais répandit l'allégresse dans la ville, qui célébra ce double événement par des feux de joie et des pipes de vin défoncées aux carrefours. Des vedettes n'en étaient pas moins expédiées de tous côtés sur les traces de l'ennemi. N'ayant pas d'armée pour tenir la campagne, on

s'en fiait à la vigilance des espions et à la force des murailles. Guillaume de Champeaux se laissa surprendre « aux écoutes » vers Cesson, et fut racheté pour huit écus par la communauté.

L'armée française s'était dirigée de nouveau sur Rennes, après avoir renforcé les garnisons de Basse-Bretagne. Ce fut alors que le prince d'Orange et le comte Dunois firent part à la duchesse des intentions matrimoniales du roi de France. Tout ce qu'on put obtenir d'elle dans son indignation, fut qu'elle enverrait le prince d'Orange vers Charles VIII pour lui demander la paix. Le roi de France y consentit, et, agissant en vainqueur, il convoqua les états à Vannes en son nom, puis il vint camper à la tête de son armée à une lieue de Rennes. La duchesse, qui avait souffert sans murmurer toutes les usurpations royales que lui imposait la nécessité, se vit assaillie de nouvelles sollicitations en faveur du conquérant, qui voulait lui imposer sa main. Elle résista encore malgré sa détresse. Le duc d'Orléans entra secrètement à Rennes, et ajouta ses instances à celles des autres membres du conseil de la duchesse. Ebranlée enfin dans sa résolution, et délaissée par celui qui eût dû la défendre, elle abandonna la solution de la difficulté aux seigneurs que Rennes enfermait dans ses murs, et qui se constituèrent en états. La nécessité fit encore loi; tous opinèrent pour le mariage projeté. Anne de Bretagne se soumit. Le duc d'Orléans en porta la nouvelle au roi, qui, impatient de voir la duchesse, demanda et obtint la permission d'entrer dans la ville. L'entrevue des jeunes princes et les promesses qu'ils échangèrent devinrent le premier pas vers une paix solide, et le principal anneau de cette chaîne qui devait lier indissolublement la Bretagne à la France.

Mais il fallait dissimuler encore; car les ambassadeurs de Maximilien étaient à Rennes. Un traité de paix servit de voile aux intentions secrètes, dont l'accomplissement

était renvoyé à une autre époque, à un autre lieu. Parmi les conditions qui firent l'objet du traité, on stipula que la ville de Rennes serait confiée au prince d'Orange jusqu'à la décision des arbitres appelés à prononcer sur les droits en litige; que les troupes étrangères en sortiraient, sauf la garde de la duchesse; que les gens d'église et les habitants de Rennes seraient maintenus dans leurs droits et priviléges.

Le roi se retira avec son armée en Touraine, et quelques jours après Anne de Bretagne l'y suivit, accompagnée de députés des bourgeois, qui devaient assister à ses noces aux frais de la communauté. Des dispenses avaient été demandées au pape pour annuler le premier mariage non consommé; mais elles n'étaient pas arrivées; ce qui n'empêcha pas, vu l'urgence, le second mariage de s'accomplir le 6 décembre 1491, en présence des députés de la communauté de Rennes, qui écrivirent à leurs collègues le 8 décembre suivant une épître naïve, dont le style ne convient plus aux mœurs du XIXe siècle, ce qui n'implique pas absolument le blâme du temps passé et l'éloge du nôtre. Des fêtes célébrèrent à Rennes et dans toute la Bretagne ce mariage qui ramenait la paix tant souhaitée, mais qui livrait le pays sans garantie aux mains du roi de France.

L'avide besoin de la paix étouffa dans leur germe toutes les protestations qui auraient pu naître en ce moment; il est permis de croire que la jeunesse de la duchesse, malgré sa fermeté déjà éprouvée, la rendit plus facile à tant de dangereuses concessions, qu'elle retira plus tard quand l'âge l'eut instruite.

En perdant sa duchesse, à qui elle était restée si fidèle, Rennes n'eût guère d'autre souvenir d'elle qu'une ordonnance signée Charles VIII et Anne, qui prescrivait la perception du droit créé sur les boissons en 1417 pour l'achèvement des fortifications, ce qui ne prouve pas

qu'elles n'étaient point réellement terminées. L'impôt survit souvent à sa cause; cette tendance ne date pas de nos jours. Il ne faut pas oublier pourtant que les priviléges, libertés et franchises de la ville de Rennes furent reconnues et confirmées par Charles VIII quelque temps après le mariage, grâce aux sollicitations sans doute des bons députés, qui se plaignaient dans leur lettre « de n'avoir » rien besogné touchant leurs charges. »

Revenu de sa première surprise et délivré des circonstances difficiles qui l'avaient rendu si souple, le pays sentit tout ce qu'il avait perdu par son silence. Les états résolurent de faire d'humbles représentations pour réparer le mal autant que possible. Le roi les accueillit avec bienveillance; le maître pouvait octroyer sans conséquence ce qu'on lui demandait.

Un nouvel événement fixa d'ailleurs en ce moment l'attention publique : la reine Anne avait donné le jour à un dauphin; on se livrait à la joie. La communauté des bourgeois ordonna des réjouissances qui furent célébrées à Rennes « par des morisques, momeries, baux, banquets, » feux, vins effoncés par les carrefours, habillements et » autres cérémonies toutes puériles et grotesques. »

La ville fit cette année même une dépense plus utile, et qui atteste ses progrès intellectuels. Une maison pour les écoles fut construite aux frais de la communauté sur le placis de la Vieille-Monnaie, à huit pieds de distance de la chapelle Saint-Martin.

Un autre progrès non moins intéressant pour notre ville s'y accomplit à la même époque. Avant 1492 ce n'était que hors des murs et à des distances plus ou moins grandes que l'on pouvait se procurer de l'eau potable. Le puits du Mesnil et quelques autres épars dans la ville ne fournissaient qu'une eau commune et insuffisante pour les besoins de la population intérieure. La communauté des bourgeois, frappée de cet inconvénient, que tant de

de siéges avaient rendu plus sensible encore, fit placer des tuyaux en bois couverts de plomb (1495), qui conduisirent dans l'enceinte les eaux d'un source abondante située sur la route de Dinan. Enfermée dans un vaste bassin, que l'on nomma le puits Laurent, du nom du propriétaire indemnisé et exproprié, cette source reçut les eaux de plusieurs autres dans son cours vers la ville. La plus importante fut celle du champ de Goulebrune. L'aqueduc principal qui réunissait ces divers affluents, entrait dans la ville sous la protection des sentences du sénéchal et des arrêts du parlement, en passant sous la rivière d'Ille, versait sa première eau aux habitants du faubourg Saint-Martin, près de la chapelle Sainte-Marguerite, puis gravissait vers la place Saint-Pierre et alimentait une fontaine vis-à-vis la cathédrale.

Cet utile établissement, qui dura trop peu, reçut dans la suite une extension et des modifications que nous signalerons à leurs dates.

L'hôtel de ville occupa aussi à cette époque l'activité des bourgeois. Nous les avons vu acheter en 1482 une maison destinée à leurs réunions près de la porte Mordelaise; mais il paraît que ladite maison n'avait pas encore été appropriée à sa nouvelle destination, ou qu'elle avait paru insuffisante, car on résolut d'en construire une autre à la même place. Un seigneur d'Epinai s'y opposa même sous je ne sais quel prétexte; l'œuvre n'en fut pas moins poursuivie.

La duchesse, ou plutôt la reine Anne, comme elle se faisait appeler, aida dans leurs dépenses publiques les habitants de sa bonne ville de Rennes, en les exemptant « des tailles, aides, subventions, fouages pour les terres » et héritages tenus par mains et leur appartenant en » propriété. » Le mandement donné en son nom par le général des finances déclare que cette faveur est accordée aux habitants de Rennes « pour l'intérêt des deniers par » eux prêtés à la duchesse Anne. »

Le roi était à Lyon, sur la route d'Italie, lorsqu'il ordonna (1494) que la chancellerie de Bretagne serait désormais fixée à Rennes, et n'alternerait plus avec Nantes.

Le parlement subit l'année suivante une modification sollicitée depuis longtemps par ses propres membres. Ses réunions, presque toujours annuelles, avaient dépendu cependant de la volonté du prince; ce qui n'était pas sans inconvénient pour le jugement des appels. Charles VIII fixa à l'avenir ses convocations périodiques du 1er septembre au 8 octobre de chaque année. Il eut soin à cette occasion de faire entrer quelques Français dans le nombre des conseillers.

C'est en 1497 que pour la première fois nous trouvons des traces écrites de l'existence du papegault dans notre ville. Le duc François II l'avait institué dès 1460, selon Ogée. Le document que nous consultons dit seulement qu'une somme de 12 l. était attribuée par édit de François II au roi du papegault, et que l'on tirait l'oiseau ainsi nommé sur une butte près de la porte Saint-Michel.

Un événement bien important pour la Bretagne fixa en ce moment l'attention publique. Une lettre de la duchesse à ses bourgeois de Rennes les invitait (8 mai 1498) à lui envoyer deux bons personnages pour assister au service solennel du roi Charles VIII à Amboise. La communauté s'assembla, et, par délibération du 15 mai, élut Alain Lemarec, sénéchal de Rennes, conseiller de la duchesse, Jehan Hagomar, bourgeois, général des monnaies, puis sur nouveaux ordres, Yves Bruslon, procureur des bourgeois.

Après leur départ, la communauté se réunit de nouveau afin de voter et de régler les dépenses nécessaires pour célébrer convenablement la joyeuse advenue de celle qui s'intitulait toujours « vraye duchesse de Bretagne », et qui était veuve et reine douairière à vingt-deux ans. Elle arriva le 28 septembre, et fit son entrée par la porte

Blanche. On lui offrit un présent de dix-huit plats et trente écuelles d'argent pesant 152 marcs. Ses fourriers, ses varlets, ses deux hérauts, Bretagne et Etampes, ainsi que deux trompettes à cheval qu'on avait fait venir de Vitré, reçurent chacun un écu; on en donna six au maréchal-des-logis Quistinic, mais les deux chevaucheurs du prince d'Orange, capitaine de la ville, ne reçurent qu'un écu chacun.

Les états furent appelés près de la duchesse, et la communauté eut à prendre de nouvelles mesures pour aviser au logement des nombreux étrangers qui allaient inonder la ville. Une réquisition de lits fut faite dans les faubourgs et paroisses voisines par Geffroy Piedevache et deux sergents, « afin de meubler les tours et portaux où devaient » loger les gens de la suite de la duchesse et ceux des » états. » Gilles de Beaulieu était alors connétable, et dut présider à cet aménage comme préposé à la garde des fortifications où les étrangers allaient recevoir l'hospitalité.

Anne de Bretagne rétablit les séances alternatives de la chancellerie à Rennes et à Nantes, et confirma les priviléges des monnayeurs dans notre ville.

Avant de quitter la France, et conformément à une clause spéciale de son premier contrat de mariage, la veuve de Charles VIII avait promis d'épouser Louis XII, bien qu'il fut marié, et aussitôt qu'il aurait fait annuler son union avec Jeanne de France, la fille de Louis XI. C'était une iniquité que la politique encore devait justifier. La conscience publique, bon juge en matière d'équité, se révolta contre la condamnation de Jeanne de France, et applaudit pourtant au mariage de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Elle voulait la fin et blâmait les moyens. On eut pu en effet épargner à la victime les affronts humiliants dans lesquels on pensait trouver des preuves impossibles qui tournèrent à la honte des juges.

Le contrat qui intervint (1499) entre le roi et sa nou-

velle épouse n'omit rien de ce qui avait été oublié à dessein dans le premier. « Voulons, dit un mandement signé » comme corollaire du contrat, entendons, accordons et » promettons garder et entretenir ledit pays et sujets de » Bretagne en leurs dits droits et libertés, ainsi qu'ils ont » joui du temps des feus ducs prédécesseurs de notre dite » cousine. » Tout cela était juré en foi et parole de roi. Du reste le contrat avait aussi prévu le cas de survie de l'un des époux, mais le roi de France cette fois n'aurait sur le duché que des droits d'usufruit. Ce ne fut pas non plus sur les terres de France, comme la première fois, mais à Nantes qu'eut lieu le mariage, par stipulation expresse et comme témoignage d'indépendance complète. A peine les fêtes qui célébrèrent la seconde union de la Bretagne à la France furent-elles terminées, que Louis XII, suivant les traces de son prédécesseur, alla conquérir le Milanais.

§ V.

RENNES SOUS LE RÈGNE DES VALOIS-ORLÉANS.

Nous rencontrons dans l'histoire de notre cité, dès le commencement du nouveau siècle, sous la date du 28 mars 1500, une lettre curieuse du confesseur de la reine et duchesse aux nobles, bourgeois, manants et habitants de Rennes, qui prouve que l'abbaye de Saint-Georges avait dévié, peut-être sous l'influence pernicieuse de la richesse, des règles sévères de son institution, et que ces désordres étaient devenus assez publics pour que la communauté de ville crût devoir supplier la reine d'intervenir. Une émeute avait aussi eu lieu dans la ville au sujet d'un mandement du roi auquel on refusait l'obéissance, peut-être par suite de cette habitude de n'obéir qu'à ses souverains particuliers. La duchesse intervint et tout alla bien.

Pendant que Louis XII conquérait et perdait le Mila-

nais, la reine Anne donnait le jour à une princesse qui fut nommée Claude, et qui devait accomplir le grand fait de l'union définitive.

L'évêque de Rennes, Michel Guibé, vint à mourir à cette époque (1502), et le frère de l'abbé de Saint-Melaine, Guy Le Lionnois, fut élu à sa place par le chapitre. Mais la duchesse désapprouva ce choix, et nomma, disent Du Paz et Albert de Morlaix, son aumônier, Pierre Le Baud, le premier historien de la Bretagne. Mais il paraît que Le Baud n'accepta point, si toutefois le fait de sa nomination est réel, car dès le 21 mai 1502, l'évêque de Tréguier, Robert Guibé, frère de l'évêque décédé, occupa le siége épiscopal de Rennes.

Notre ville, en perdant son évêque, perdit encore son ancien gouverneur, le prince d'Orange, qui avait joué un rôle important dans les négociations du premier mariage de la duchesse. Celle-ci députait alors en Bretagne le sieur de Mondragon pour visiter en son nom les villes, cités et forteresses du duché, aux frais des habitants, et lui en faire un rapport détaillé qui l'instruisit des forces sur lesquelles elle pouvait compter. Le roi continuait de se faire battre en Italie.

Pendant que l'orage grondait encore au loin, notre ville poursuivait paisiblement ses améliorations. Elle achetait pour ses écoles, d'avec Renaud de Montbourcher, seigneur du Bordage, une maison et dépendances situées près de la rue de la Cordonnerie, et touchant aux remparts de la ville.

La duchesse, que le maréchal de Gié avait voulu empêcher de venir en Bretagne pendant une maladie du roi, résolut, dès qu'il fut guéri, d'exécuter le voyage projeté, dont le but fut un pélérinage à Notre-Dame du Folgoët. Le jour où elle se présenta aux portes de sa bonne ville de Rennes, qui n'avait pas appris sans regret le procès haineux intenté au maréchal, Pierre de Rohan, elle y

trouva de grands préparatifs pour célébrer son arrivée. La communauté des bourgeois n'avait rien épargné à cet égard des magnificences de l'époque. Elle avait envoyé à Paris un menuisier, nommé Martin Thomas, chargé d'amener deux compagnons peintres pour décorer les échafauds qui furent dressés à divers carrefours, notamment à celui de la Charbonnerie, et à bout de Cohue, non loin du pilori. Jehanne Piehours, jeune fille élue par le procureur des bourgeois, fut chargée de jouer certaines feintes sur ce théâtre en plein air. Une autre jeune fille, Guillemette Palluel, avait été choisie pour présenter les clefs de la ville à la reine, en lui récitant aucuns versets et rondeaux. Une joûte à pied eut lieu dans un circuit de barrières, au milieu des Lices, et deux perrons ombragés d'arbres furent dressés, l'un pour les juges et spectateurs du combat, près la douve de Mordelaise allant à Saint-Aubin, l'autre à bout de Cohue pour quelque momerie. Une galerie « et façon de chaire levée, avec un degré pour » y monter, fut élevée pour un autre spectacle près du pi» lori dans la ville, au devant de la maison Escoufflart. »

A l'arrivée du héraut qui précédait la princesse, le procureur des bourgeois, Guillaume Séjourné, le controleur Thomas Feillée, et Vincent Levallois partirent pour aller à sa rencontre. Son séjour à Rennes fut court. Après son départ, les fontaines publiques occupèrent encore la communauté. On s'aperçut du désavantage d'avoir fait passer sous la rivière d'Ille, au pont Saint-Martin, l'aquéduc qui amenait les eaux de Saint-Grégoire. On entreprit de les faire passer sur le pont, afin de rendre les réparations plus faciles et moins fréquentes. Une nouvelle source située dans la prairie du Bignon, près de celle du Marais, en la paroisse Saint-Martin, fut comprise dans le système hydraulique qui alimentait les fontaines, et l'on ouvrit celle du Cartage.

Au milieu de ces soins d'administration intérieure, les

bourgeois de Rennes reçurent l'ordre d'envoyer leurs députés aux états généraux convoqués à Tours (1506). Michel Tierry, seigneur de la Prévalaye, fut un de ceux désignés pour représenter notre ville en cette circonstance solennelle, et la communauté lui alloua 40 l. pour ses frais de voyage.

Après ces états, où la main de Claude de Bretagne fut promise au comte d'Angoulême, depuis François Ier, la duchesse vint à Nantes inaugurer le magnifique tombeau que, par son ordre, l'habile ciseau de l'artiste breton, Michel Columb, élaborait depuis longtemps pour le duc François II. Parmi les seigneurs et prélats que réunit cette cérémonie, il faut compter le nouvel évêque de Rennes, Yves Mayeuc, le Léonnais, qui de simple dominicain était devenu confesseur de la reine, puis avait succédé à Robert Guibé, au commencement de l'année 1507.

Les migrations de la communauté de ville qui, comme nous l'avons vu, avaient cherché à se fixer des 1482 dans une maison acquise près de la porte Mordelaise, n'en avaient pas moins continué depuis, à défaut de reconstruction de ladite maison qui, dans l'état où elle se trouvait, ne pouvait convenir à sa nouvelle destination. En attendant, la tour Mordelaise, le vestiaire de la cathédrale, la salle du chapitre des pères Cordeliers, la maison de l'un des échevins, sise au grand bout de Cohue, avaient été tour à tour, ainsi que l'évêché, le lieu des réunions de la communauté nomade; et malheureusement les titres avaient continué d'être rongés par les rats sous les siéges de messieurs les échevins. Le mal fut cependant arrêté par celui d'entre eux qui prêta sa maison, et fit faire un coffre à trois clefs où les titres furent déposés, jusqu'au moment où l'hôtel de ville projeté s'éleva enfin sur la place de la Vieille-Monnaie (1509).

Les événements de l'histoire de la cité vont s'éloigner de plus en plus de ceux de l'histoire générale. L'influence

française agira d'une manière différente sur notre existence communale. Ses intérêts particuliers la domineront presqu'exclusivement. Il est vrai que cette préoccupation eut sans doute été la même en tout autre temps, au milieu de cette épidémie, due surtout à l'enfance de l'hygiène publique, qui frappa toutes les classes d'une manière effrayante, et força l'abbé de Saint-Melaine de se retirer avec ses moines dans l'abbaye du Tronchet.

Il est à remarquer cependant que malgré de si justes motifs d'indifférence pour tout ce qui ne touchait pas à leurs souffrances, les bourgeois, chargés de l'administration de la cité, ne cessèrent pas de s'occuper activement de ses progrès, dont presque tous, il est vrai, avaient pour résultat le perfectionnement de cette hygiène publique si négligée, qui devait du moins à l'avenir contribuer à éloigner le retour du fléau sous lequel on gémissait (1510).

Une délibération du 7 avril ordonna l'ouverture de deux nouvelles pompes ou fontaines, l'une au carrefour de bout de Cohue, l'autre près de la halle ou cohue de Cartage, dont le devis avait été présenté sans résultat deux ans auparavant à la communauté. L'hôpital Sainte-Anne fut agrandi. Maître Jacques de Tours, docteur en l'art et science du médecin, fut retenu à Rennes pour y exercer sa profession, qui comptait alors peu ou point de praticiens dans notre ville. On lui avait promis 60 l. de gages par an; il se plaignit de n'en avoir reçu que 40. La communauté ordonna de lui en payer 20, outre les gages ordinaires des médecins au service de la ville.

Guy de Laval était alors gouverneur de Bretagne, et avait succédé au prince d'Orange dans cette dignité, qui avait pris naissance sous Charles VIII, et que Jean de Chalons avait le premier occupée de 1495 à 1510.

Un autre souvenir du règne de Charles VIII fut transmis à Rennes en ce temps par la duchesse reine, qui

envoya au monastère des Jacobins son manteau et sa couronne ducale, sa première robe de noces, et trois ornements d'église complets, dont le premier, le plus riche, fut orné des pierreries qui décoraient les autres objets donnés. Il va sans dire que de nouveaux priviléges accompagnèrent ce magnifique présent, digne d'une reine qui consacrait ainsi à Dieu les symboles d'une puissance passée.

Tandis que Louis XII et Bayard faisaient au pape une guerre à laquelle prenaient part plusieurs seigneurs bretons, les connétables de Rennes Artur du Pan et César Coësnon passaient la revue des francs archers de l'évêché (1511) qui pouvaient être appelés par le roi au premier revers. C'était là pour notre ville le seul écho de ses conquêtes en Italie. Bientôt les Anglais inquiétèrent les côtes bretonnes; le capitaine de Rennes, Jehan de Mondragon, reçut l'ordre de se mettre en mesure; les états furent convoqués pour voter un subside. On arma une flotte dont Jean de Trouinel eut le commandement. Le vaisseau la Cordelière, à la construction duquel Rennes avait contribué, s'illustra dans un combat fameux, où son nom et celui de son capitaine Porzmoguer commencèrent leur immortalité.

Cette victoire, si chèrement achetée, fut suivie d'un événement bien plus important encore pour la Bretagne : la mort de celle que les Bretons appelaient toujours leur duchesse Anne (1515). Quand cette triste nouvelle parvint à Rennes, la douleur y fut unanime et profonde. L'évêque Yves Mayeuc, qui n'avait pas cessé d'être le confesseur de la reine, l'avait assistée dans ses derniers moments. C'était la dernière tige de l'antique race ducale qui venait de périr dans un sol étranger; c'était le dernier anneau de l'indépendance bretonne qui venait de se briser.

Anne de Bretagne laissait cependant une fille, qui prit

après elle le titre de duchesse. Les apparences étaient conservées encore, mais elles ne devaient pas l'être longtemps. A peine les bourgeois de Rennes avaient-ils célébré le service funèbre pour le repos de l'âme de la duchesse-reine, qu'un commissaire vint au nom de Louis XII, comme père et tuteur de madame Claude, duchesse de Bretagne, prendre le serment des officiers et gens de la ville. On offrit comme présent d'usage audit commissaire une pipe de vin d'Anjou. Le capitaine Jehan de Mondragon reçut aussi son présent d'installation, consistant en deux grands pots d'argent du poids de 15 marcs.

Toutes ces dépenses, prescrites par la coutume, n'empêchaient pas les habitants d'en faire de plus utiles. On reconnut la nécessité de substituer un nouveau mode d'aqueduc aux tuyaux de bois recouverts en plomb qui amenaient l'eau dans la ville; et pour faire face au surcroît de dépense qu'entraînerait ce changement, on demanda au roi l'autorisation de percevoir pendant deux ans une taxe de 20 sols par pipe de vin vendue au détail dans l'une des neuf paroisses de la ville. Le produit de cet impôt devait être uniquement consacré à l'achèvement des fontaines et à la confection de tuyaux plombés et cimentés.

Cette intervention royale dans le droit ancien que les bourgeois avaient de s'imposer eux-mêmes pour cause d'utilité publique, comme dans le devoir de clouaison, ne tarda pas à se manifester sous un autre aspect par un édit sur les artisans. La royauté française, minant sans cesse dans sa base tout ce qui faisait obstacle à la grande unité vers laquelle elle tendait, comme vers l'élément le plus sûr de sa puissance, attaquait ou cherchait à réglementer les confréries toutes les fois qu'elle en trouvait l'occasion. Ces associations, nées sous le lien religieux, contre les exactions des seigneurs au moyen-âge, faisaient ombrage au suzerain qui, travaillant d'instinct au profit

de l'avenir, cherchait à les abattre d'abord dans son intérêt privé comme une dernière féodalité, en les soumettant peu à peu à ses ordonnances, qui ruinaient le principe constitutif de l'association industrielle.

L'édit dont nous parlons statuait que « tous artisans et » gens de métier, de quelqu'état qu'ils fussent, pourraient » demeurer dans la ville de Rennes, user de leurs mé» tiers, tenir ouvriers et vendre en cette ville leurs ou» vrages et choses dont ils s'entremettent, ainsi que tous » les autres artisans reçus ès frairies, et nonobstant qu'ils » n'y soient reçus. » Nous verrons que plus tard les confréries de notre ville, fortes de leur cohésion et de la pénurie du trésor, trouvèrent moyen de se soustraire à cet édit et à beaucoup d'autres publiés dans le même esprit, et pour lesquels les temps n'étaient pas mûrs. Déjà les efforts de Charles VI en France avaient échoué contre elles, et l'habileté de Louis XI avait été obligée de transiger, pour s'en faire, il est vrai, des alliées.

La veille de la mort de Louis XII, qui suivit de près sa bretonne dans la tombe, le 31 décembre 1514, un commissaire royal arrivait à Rennes au nom de François Ier, pour prendre les serments de joyeux avénement que devaient prêter les bourgeois. Cette précoce mesure d'extrême prévoyance fut confiée au même homme qui déjà en avait été chargé à la mort de la duchesse Anne. Les dépenses faites à cette occasion par la communauté, qui révèlent un coin des mœurs de l'époque, s'élevèrent à la somme de 33 liv. 8 s. 4 d., et les présents d'usage consistèrent en un poinçon de vin d'Orléans, une pipe de vin d'Angers, vingt-deux chapons de Cornouailles, à 45 s. la douzaine, trois douzaines de perdrix, et trois douzaines et demie de bécasses. La grande salle des Jacobins, où furent reçus les serments, était tendue d'une tapisserie destinée à ces réunions solennelles, et qui voyageait avec les états selon le lieu où ils étaient convoqués.

Quelques mois après la formalité du serment, la communauté reçut (1515) un second messager du roi, un chevaucheur de ses écuries, Jehan Le Texier, chargé de lui présenter des lettres du jeune successeur de Louis XII, qui s'intitulait duc, souverain seigneur de la Bretagne, et faisait part à « ses très-chers et bien amez bourgeois » de Rennes du voyage qu'il avait dessein d'entreprendre » pour le recouvrement du duché de Milan. » C'était les préparer à une demande de subsides.

Quant au titre de souverain seigneur qu'il se donnait, il avait pris soin de le rendre valide en se faisant faire par Mme Claude, sa femme, deux cessions de ses droits, à titre d'héritage perpétuel; et pour faire immédiatement acte d'autorité, il fixa le parlement à Vannes, comme l'avait fait d'abord Louis XII; mais une nouvelle translation devait plus tard l'en faire sortir de nouveau pour n'y plus revenir.

La suzeraineté du roi de France n'était pas cependant si entière sur les villes bretonnes, qu'il n'eût besoin parfois de leur adhésion. Ainsi quand il promit d'abord au futur roi d'Espagne, Charles d'Autriche, la main de la princesse Renée, seconde fille de Louis XII et de la duchesse Anne, il désigna Rennes comme l'une des bonnes villes qui devaient garantir le traité, et le 6 janvier 1516 les bourgeois prêtèrent par son ordre serment de fidélité au roi d'Espagne, ainsi qu'ils l'écrivirent sur leurs registres; puis bientôt une autre combinaison politique étant survenue, il expédia un nouvel ordre auxdits bourgeois de consentir au mariage de sa fille aînée, Louise de France, avec le roi d'Espagne, « et de lui prêter en tant que besoin serment de fidélité; » ce qu'ils firent incontinent et sans observations; les serments, on l'a déjà vu, n'étaient pas plus économisés autrefois qu'aujourd'hui. Ceux-ci pouvaient l'être, même politiquement, car aucun des deux traités n'eut de résultat, et le roi d'Espagne, dont

François Ier avait voulu capter l'alliance, n'empêcha pas ce dernier de faire la conquête du Milanais, qu'il ne devait pas plus garder que Charles VIII.

Au retour de sa campagne d'Italie, et tandis que l'abbé de Saint-Melaine, Noël Du Margat, réparait et réformait son abbaye, le roi écrivit « à ses très-chers et bien amez » les bourgeois, manants et habitans de sa bonne ville » de Rennes, pour lui envoyer à Paris, le 15 mars 1517, » deux bons personnages idoines et experts pour avoir » leur avis sur quelle voie et chemin pouvoir trouver » pour enrichir son dit royaume et le soulager en toute » chose, après que par la voie de la guerre, il soit par- » venu à faire paix avec les ennemis du royaume, telle- » ment qu'il ne reste à présent, si ce n'est de adviser » faire venir de tous les lieux de son dit royaume gens » experts pour avoir sur ce leur avis. » En conséquence de ce désir du roi, Pierre Bertrand, seigneur de la Riolaye, Thomas Feillé, contrôleur, et Julien Lamy, furent élus par la communauté et envoyés à Paris près du souverain, qui, sans qu'on s'en doutât, préparait les voies à l'accomplissement de son projet d'union de la province. Pour en avancer l'exécution, et voir par lui-même si le terrain était suffisamment préparé, il résolut de faire un voyage en Beetagne.

Aussitôt que l'intention du roi fut connue à Rennes, la communauté ouvrit une délibération pour préparer une joyeuse entrée au nouveau suzerain, qui venait se faire reconnaître (1518). Le comte de Laval, alors capitaine-gouverneur, fut autorisé à faire toutes les dépenses nécessaires. Il ne paraît pas que tant de zèle ait valu aux Rennais le moindre privilége, ni qu'ils aient même profité de cette circonstance pour solliciter quelque concession de la bienveillance royale. Les états continuèrent de siéger à Nantes, malgré la réclamation tardive de notre ville, qui, par compensation, obtint un an après le passage

du roi l'établissement d'une foire franche durant quinze jours.

Nous trouvons vers cette époque (1521) la première date certaine de l'existence dans notre ville des frères mineurs de l'observance de Saint François, vulgairement nommés Cordeliers, et qui étaient, croit-on, établis à Rennes depuis le XIVe siècle. Ils obtinrent du capitaine-gouverneur, comte de Laval, la permission de prendre trois pieds de terre le long des jardins de leur couvent vers les murs et la tour Le Bat, pour faire élever une muraille à leur jardin, de hauteur à n'être point vus par les passants sur lesdits murs.

Les craintes de guerre conçues au départ du roi se réalisèrent bientôt pour la Bretagne. Rennes eut à souffrir des désordres qui en furent la suite; amis et ennemis lui devinrent également redoutables. Sur l'avis qu'un grand nombre d'aventuriers et gens de guerre voulaient passer par notre ville, les bourgeois s'assemblèrent et résolurent de s'opposer à ce dangereux passage, en pointant plusieurs pièces d'artillerie sur les murailles et aux portes.

Un autre événement non moins grave pour notre cité touchait à son accomplissement. La tentative de réforme essayée au commencement du siècle par la duchesse Anne en l'abbaye de Saint-Georges était demeurée sans résultat, malgré l'enquête ordonnée et la bulle de Sixte IV, fulminée en 1474 sur les plaintes de l'abbesse, Olive de Quelen. Le roi envoya (1523) un archer de sa garde pour conduire et mener vers la reine sœur Marie de Kermeno et quelques autres religieuses des plus rebelles; il adressa en même temps des lettres à Messieurs les bourgeois pour les inviter à prêter main-forte à cet archer, si besoin était. Les religieuses, sommées d'obéir à l'ordre du roi, répondirent « qu'elles ne sortiraient que par force et violence, » et qu'elles étaient en franchise dans leur église. » L'ar-

cher de la garde, les bourgeois et les gens de justice se retirèrent alors, craignant d'encourir les censures apostoliques en violant l'église et le cimetière, ce qui était crime de sacrilége, et ils se bornèrent à envoyer un député au roi pour lui faire part de l'embarras où ils se trouvaient. Les choses, il paraît, restèrent encore dans le même état pendant quelques années, jusqu'à ce que l'évêque Yves Mayeuc vint enfin rétablir la discipline, comme nous le verrons plus tard.

L'émotion que tous ces événements durent causer dans la ville était à peine calmée, lorsque les bourgeois ordonnèrent de refaire à neuf l'image de Saint Michel, placée dans la tour de l'horloge, avec le diable au-dessous, en bois couvert de plomb. « Et sera le dit image de Saint » Michel, dit la délibération, dessous le dit plomb due- » ment étoffé d'or, et icelui diable pareillement de pein- » ture y convenable, le quel image de Saint Michel tour- » nera la tête, haussera le bras, ayant l'épée en sa main, » à chacune des heures que la dite horloge sonnera, et » aussi à chacune des heures buglera et criera le dit diable » étant sous le dit image Saint Michel. » Les merveilles » de l'horlogerie allemande commençaient de s'importer chez nous; Rennes avait aussi son Jacquemart figuré par l'archange Saint Michel.

François I[er], battu et prisonnier, n'avait échappé aux mains de Charles-Quint qu'en laissant ses deux fils en ôtage à Madrid; pour contribuer à payer la rançon de ses enfants, il demanda par un édit aux bourgeois de Rennes 10,000 l. pour leur part. Le sénéchal de Rennes et le président de Bretagne, Gilles Lerouge, furent chargés par l'édit de remontrer aux habitants la nécessité de cette dépense, que, par une première allocution, ces derniers réduisirent à la somme de 3,000 l., parce que « plusieurs » se prétendant nobles d'extraction refusèrent de se sou- » mettre à la cotisation. »

L'abbaye de Saint-Georges, oubliée au milieu de ces malheurs du pays, n'avait eu garde d'adopter elle-même la réforme qu'on voulait lui imposer. Yves Mayeuc eut de nouveau recours à la puissance royale (1527), et réussit cette fois à vaincre l'obstination féminine.

La libéralité un peu prodigue de François Ier se manifesta aux habitants de notre ville par le don qu'il fit au comte de Laval, leur gouverneur, de l'usufruit de l'ancien comté de Rennes. Cet exemple était un ordre pour la communauté, qui s'empressa d'offrir au riche usufruitier une coupe d'argent vermeil doré, prisée 125 l. 11 s. 11 d. Que l'on ne nous reproche pas de relever avec tant de scrupule tous ces minces détails de cadeaux obligés, qui nous semblent compléter la physionomie des temps anciens. Rien n'est inutile en histoire; le fait le plus minime a sa signification, son enseignement, vu à sa place et dans son cadre.

Les difficultés pour le paiement de la rançon royale ne s'aplanissaient point à Rennes. Les poursuites commencèrent, mais la résistance continua. Les bourgeois, effrayés du résultat, députèrent Michel Champion, leur procureur, vers le seigneur de Laval, pour solliciter une réduction, « vu le grand nombre de procès entamés; » mais le roi ne cédait pas en fait d'impôt. Les contraintes allèrent leur train, et la ville répondit des non-valeurs.

(1532). L'époque importante préparée avec tant de soins par les rois de France était venue enfin pour la Bretagne; les destinées providentielles de notre pays allaient s'accomplir. Le grand acte de l'union, tant de fois ébauché par des tentatives incomplètes, allait recevoir sa conclusion entre les mains du successeur de Charles VIII et de Louis XII, qui avait moins fait qu'eux peut-être pour atteindre ce but, mais qui n'ignorait pas les obstacles qui lui restaient à vaincre. L'esprit de nationalité est vivace; c'est un élément qu'une bonne politique doit plutôt chercher à s'assimiler qu'à étouffer.

François Ier, conseillé par son chancelier Duprat, s'était ménagé plus d'une intelligence dans le pays qu'il voulait achever de conquérir par les armes de la diplomatie. Son fils aîné, François de Valois, qui, d'après le testament de sa mère, la feue reine Claude, portait le titre de duc de Bretagne, n'avait point encore paru dans son duché, ni fait, selon l'usage, son entrée solennelle à Rennes. Les états demandèrent l'accomplissement de cette antique formalité, et exprimèrent le désir de connaître leur nouveau souverain. Le roi saisit cette occasion d'entamer l'affaire secrètement préparée; il répondit qu'il ne se rendrait au vœu des états que lorsqu'ils auraient voté l'union définitive de la Bretagne à la France, et son assimilation aux autres provinces du royaume, quant aux principes qui réglaient la transmission de la suzeraineté. Pour les mettre immédiatement en demeure d'agir, ils furent convoqués à Vannes, tandis que le roi vint demander l'hospitalité à la belle comtesse de Châteaubriant, Françoise de Foix, afin de surveiller de plus près ses amis et ses ennemis. On sait qu'après de longs et vifs débats, l'assemblée présenta au roi la supplique exigée, et celui-ci, par trois édits consécutifs, garantit le maintien des droits et priviléges de la province.

L'entrée solennelle du nouveau duc, qui prit le nom de François III, vint compléter les promesses faites aux états, et satisfaire la juste impatience du pays, qui voyait là une garantie apparente de ses antiques libertés. La communauté délibéra et décida qu'on ferait un emprunt de 5,000 l. ou 100 écus au soleil pour la dépense de l'entrée du roi et du dauphin, son fils, à Rennes, comme duc de Bretagne. On apprit le 9 août 1532, par un messager, que le dauphin-duc arriverait trois jours après. En effet, le 12, vers onze heures du matin, le prince se présenta aux abords de la ville, mais n'y entra point immédiatement. Le roi ne l'avait point accompagné, selon l'espoir

des habitants. Le seigneur de Châteaubriant, Jean de Laval, gouverneur de Bretagne, l'époux de Françoise de Foix, escortait le jeune prince, ainsi qu'un grand nombre d'autres seigneurs. Ils descendirent, selon la coutume, à l'abbaye de Saint-Melaine, au bruit de l'artillerie des remparts, au son de la grosse horloge, frappée « en manière » de tocsin. »

Le lendemain, la milice et les gens de pied accoutrés en aventuriers portant piques, hallebardes ou hacquebutes, précédés de trompettes ornées d'écussons aux armes de la ville, sortirent des murs au nombre de 1500 hommes et défilèrent devant le prince, placé sur un riche échafaud élevé à la porte de l'abbaye, et assis sur un fauteuil de velours vert, au milieu de son cortège debout. Un compliment en vers fut présenté au duc par chaque capitaine avec le rôle de sa compagnie. La troupe de la bazoche, au nombre de 500 hommes, défila à son tour en habits de satin et de taffetas; puis le clergé séculier et régulier en habits de chœur avec croix et bannières; les religieux de Saint-Melaine avec leurs reliques; le capitaine de la ville, René de Montbourcher, seigneur du Bordage, suivi des officiers municipaux et de 200 bourgeois, en riche costume aux armes de la ville, adressa au prince une harangue à laquelle répondit le magistrat, garde-scel, du Désert; le corps des sergents vint ensuite, avec les notaires et avocats bien montés, et précédant le sénéchal Pierre d'Argentré, qui descendit de cheval pour faire sa harangue officielle.

Immédiatement après succéda le chapitre de la cathédrale avec ses reliques. Le duc, quittant son fauteuil, se mit à leur suite sur un cheval caparaçonné de velours noir, et entouré de seigneurs et d'évêques, au son de la grosse horloge frappée à coups égaux. Ce ne fut pas cette fois à la porte Mordelaise, mais à la porte aux Foulons, qu'il se présenta contre l'usage. Ce n'était pas d'ailleurs le

seul changement opéré dans nos anciennes coutumes. Le peuple, à l'arrivée du prince, cria : Vive le duc! et l'artillerie se fit entendre.

Les vieilles formalités ne furent cependant pas toutes oubliées à cette entrée du dauphin, duc de Bretagne. L'évêque, Yves Mayeuc, suivi du sire de Châteaubriant, fit ouvrir la porte avant qu'on y eût frappé, il est vrai, mais il se présenta avec le livre des évangiles et les reliques, sur lesquelles il fit prêter au prince le serment accoutumé, avant de lui permettre d'entrer. La partie de ce serment qui concerne la noblesse, les villes et le peuple, fut prêtée entre les mains du sire de Châteaubriant. Alors des « pucelles habillées de serge » présentèrent les clefs au prince qui entra, sous un riche poêle de satin, mi-pers et mi-blanc, semé de fleurs de lys d'or et d'hermines.

Les rues étaient tendues de tapisseries; six échafauds ou théâtres étaient dressés sur les diverses places, et on y représentait, par les soins d'Adrien Jehan, des *vôlleries*, peintures et feintes.

Le cortége ducal se rendit à Saint-Pierre, où le prince entendit les vêpres, puis se retira au palais épiscopal. Il ne fit point la veille d'armes comme les anciens ducs. Le lendemain il fut couronné dans la cathédrale avec les cérémonies observées dans le vieux temps. Il créa six chevaliers, parmi lesquels fut le sénéchal de Rennes, Pierre d'Argentré, père de l'historien dont nous aurons à parler plus tard, et l'ancien procureur des bourgeois, François Bruslon, seigneur de la Muce.

Après le dîner, où fut invité le peuple, selon le vieil usage, le nouveau duc entendit vêpres au monastère de Saint-Georges. Celui de Bonne-Nouvelle avait autrefois la visite privilégiée.

Au retour qui s'effectua au bruit de l'artillerie et au milieu de la milice, le prince reçut, au nom de la ville, des mains du seigneur du Bordage, une hermine d'or de

430 écus avec étui, entourée de six lys emblématiques, et couronnée d'un chapeau de triomphe. Une harangue inévitable accompagna l'offre de ce symbole de l'union, et le duc témoigna sa satisfaction en ôtant son bonnet.

La cérémonie était à peine terminée, que le duc reçut un message de son père pour l'aller joindre à Nantes. Il quitta Rennes le lendemain, 15 août, accompagné de la milice et d'une partie de la population, qui le reconduisirent jusqu'à la lande Salibart, où l'on fit une décharge d'honneur.

Michel Champion, procureur des bourgeois, écrivit tout le détail de la fête sur vélin, et présenta son récit à la communauté, qui lui alloua pour salaire 50 écus au soleil.

(1533.) A peine échappée à ces dépenses, qui devaient lui valoir la bienveillance du nouveau duc, la ville ne recula point devant d'autres frais non moins nécessaires d'administration intérieure. La communauté utilisa le don qui lui avait été fait du prieuré ou chapelle de Saint-Thomas. Elle y installa à ses frais un collége et y transféra ses écoles de la rue de la Cordonnerie, près de la synagogue. Un principal et divers régents, à sa nomination, y donnèrent des leçons publiques, sous sa surveillance.

(1539.) Après la mort de son jeune duc François III, empoisonné en Italie, la Bretagne était rentrée dans la main du roi, comme usufruitier aux fins du testament de la reine Claude; mais le titre de duc appartenait au nouveau dauphin Henri, qui en prit en effet possession, ainsi que des droits de son père, que celui-ci lui abandonna, à titre d'avancement d'hoirie, expression contre laquelle le parlement protesta justement.

Rennes obtint à cette époque des lettres patentes qui l'autorisèrent à rendre la Vilaine navigable, et, pour atteindre ce but, à lever un impôt de 6,000 l. sur les riverains, dans la ville et aux environs; plus 18,000 l. sur

la généralité de la Bretagne, pour la confection des écluses qui furent commencées aussitôt.

C'était un grand progrès pour notre ville que cette nouvelle voie ouverte à son commerce, et il ne faut pas oublier que le nom de Léonard de Vinci s'y trouve attaché, comme ingénieur (1540). Le grand peintre avait un instant quitté ses pinceaux pour venir étudier et tracer sur le terrain l'œuvre utile accordée aux Rennais par son royal protecteur. Quelques seigneurs, moins soucieux du bien public que de leurs intérêts, plaidèrent au parlement pour leurs moulins et pêcheries ; ils furent indemnisés et l'œuvre continua.

(1541). Un autre travail, non moins considérable, fut commencé l'année suivante dans notre cité. La cathédrale achevée et consacrée en 1359 par l'évêque Pierre de Guémené, avait besoin d'être reconstruite, non pas en tout, mais en partie. Cette dernière conjecture devient assez vraisemblable à la lecture de l'inscription lapidaire trouvée sous l'une des tours, qui furent seules élevées à cette époque :

Jacta fuerunt molis hujus fundamenta, septembris XV, *anno Christi* MDXLI.

Une seconde inscription trouvée à leur base portait ces mots :

Paulo tertio, pontifice Maximo ; Francisco primo Gallorum Rege ; Henrico Britonum Duce, Yvone Redonum præsule.

L'évêque Yves Mayeuc, désigné par ces derniers mots, n'assista point cependant à la cérémonie ; il mourait dans son manoir de Bruz quelques jours après, et était inhumé dans la cathédrale.

Claude Dodieu son coadjuteur lui succéda sur le siége épiscopal de Rennes, et devint l'une des célébrités diplomatiques de son temps.

(1542.) Les travaux exécutés sur la Vilaine pour faci-

liter la navigation allaient enfin porter leurs premiers fruits. Le vendredi, 5 janvier 1542, Jan Aulnette et Jan Arouin étant miseurs, la population fut appelée par eux au cimetière Saint-Yves, au son des tambours, fifres, trompettes qui précédaient la communauté de ville en robes de cérémonie. La grille ou herse qui fermait la rivière entre deux tours s'éleva solennellement sous sa voûte pour laisser passer le premier bateau qui arrivait de Redon, chargé de vin. La joie populaire, secondée par les dépositaires des intérêts publics, consacra toute cette journée à des réjouissances qui ne s'éteignirent qu'avec le dernier feu de joie et la dernière danse en plein air au carrefour de la Laiterie.

(1543.) Un édit rendit bientôt à notre ville la faveur qu'elle sollicitait, en ordonnant que les séances du conseil et chancellerie de Bretagne seraient pour toujours à Rennes.

Le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, en arrivant à Rennes pour mettre à exécution les ordres du roi relatifs à l'appel du ban et de l'arrière-ban, avait reçu les honneurs de l'entrée solennelle, puis était allé loger aux Jacobins, après avoir fait sa visite obligée à Saint-Pierre. A son départ, il laissa un Italien nommé maistre Baptiste, son architecte, pour s'occuper des fontaines publiques.

(1544.) A son retour, il descendit aux Cordeliers, partageant ainsi entre les diverses maisons religieuses, une faveur toujours enviée par elle, à raison de ses fructueuses conséquences. La ville, moins ambitieuse et moins habile, n'avait pas alors d'hôtel qu'elle pût offrir aux grands personnages qui la visitaient. Ses officiers supérieurs logeaient dans les tours et porteaux.

Tandis que Charles-Quint faisait une invasion en Champagne et forçait François Ier à un traité désavantageux, notre ville s'occupait paisiblement des chevaliers du papegault. Il est vrai que, sous prétexte d'un jeu public, cet exercice formait d'excellents archers et arquebusiers

pour l'armée du roi ou la défense des villes. A l'époque où nous sommes, l'invention de l'arquebuse étendit les règles et les ressources de l'ancien jeu. On éleva, selon quelques documents, sur la tour du Chêne, derrière l'hôtel de ville, une nouvelle butte pour le papegault de l'arquebuse, qui devait bientôt faire disparaître celui de l'arbalète. Les privilèges accordés par le duc François II à celui qui était proclamé roi du papegault furent confirmés par François Ier et Henri II. Ils y ajoutèrent même une exemption de tous devoirs d'impôts et billots pour trente à cinquante tonneaux de vin.

(1545.) Un mouvement militaire se manifestait sur tous les points pour le départ des divers contingents appelés par François Ier dans sa guerre contre Charles-Quint. M. de Lorges, avec sa compagnie de gens de guerre, passait à Rennes, et y était fêté par les bourgeois qui lui offraient un dîner de joyeuse venue.

Les travaux de navigation se poursuivaient néanmoins avec une lente persévérance à travers ces ruineuses et improductives conséquences des guerres de François Ier. Il accordait de nouvelles lettres patentes aux habitants de Rennes pour la levée de l'impôt destiné à la confection des écluses.

(1547.) La paix avec l'Angleterre avait suspendu, sinon terminé les différends de la France avec l'étranger, lorsque la mort vint frapper François Ier à Rambouillet. Henri II lui succéda et confondit ainsi dans sa personne le double titre de roi de France et duc de Bretagne. C'était la dernière des transitions par lesquelles avait passé l'acte d'union, avant de toucher à son entier accomplissement. Désormais aucun intermédiaire ne séparait plus la couronne ducale de celle de France; toutes deux reposaient sur la même tête. L'indépendance bretonne n'avait plus d'autre garantie que la volonté et la bonne foi royales. Les coutumes, il est vrai, et les mœurs nationales, plus

que les traités, devaient longtemps encore opposer un puissant obstacle aux caprices éventuels de cette volonté monarchique, et la forcer à ménager certaines transitions dans ses tendances vers la grande unité, où elle entraînait les anciens états féodaux, comme autant de satellites dont elle était le centre d'attraction.

La Bretagne, quand les armes ne pouvaient plus rien pour sa nationalité, semblait avoir calculé sagement ce que la protection de la France lui vaudrait de calme, et ce qu'elle lui laisserait de vestiges de son ancienne indépendance.

(1548.) Le temps des luttes et des haînes nationales était passé pour nous; l'habileté diplomatique devait seule régler les réserves de la soumission. La première de ces réserves pour notre ville devait être sans doute la conservation de ses priviléges municipaux, que les siècles dans leur cours avaient successivement confirmés et développés, en les modifiant selon le besoin de chaque époque.

Des lettres patentes du 26 mars 1548, datées de Chantilli et signées Henri permirent, sur leurs remontrances, « aux notables, bourgeois et habitans de la ville d'eslire » d'entr'eux jusques au nombre de treize, par l'advis et » délibération desquels les affaires qui s'offriront en la » communauté d'icelle ville pourront estre délibérées,... » tout ainsi que si la maire et la plus saine partie des » habitants y auroit assisté et donné advis. »

Les degrés hiérarchiques entre les divers membres de ce conseil restaient les mêmes qu'autrefois. Le capitaine et son lieutenant y présidaient toujours et fixaient les réunions; le sénéchal, les connétables, les miseurs y avaient droit d'entrée.

Les priviléges octroyés aux maires et échevins des autres bonnes villes du royaume furent accordés à ceux de Rennes. Ainsi, pendant l'année de leur élection, ils jouirent de

l'exemption des devoirs d'impôts, billots, droits d'entrées pour le vin et le cidre de leur crû.

Mais en échange de ces concessions, ils s'engageaient à se réunir au nombre de six au moins, au premier ordre du capitaine ou de son délégué, sous peine d'y être contraints « par prinse et exécution de leurs biens, emprisonnement et détention de leurs personnes, si mestier est, » et par toutes aultres voies dont est raisonnable. »

La première réunion des treize bourgeois élus pour former la communauté, aux fins de l'édit du 26 mars de l'année précédente, eut lieu le 22 décembre 1549 en la maison publique de ville, sous la présidence du *procureur du roi*, après lequel siégeaient le procureur des bourgeois et les capitaines de la milice, parmi lesquels se faisait surtout remarquer François-Henri du Bois-Orcant, dont l'influence était toute-puissante sur ses collègues. Les connétables ne siégeaient qu'après lui; seul il prétendait hériter de l'absolu pouvoir des anciens capitaines gouverneurs.

Il faut noter ici en passant, que le plus ancien registre des délibérations existant actuellement aux archives de la mairie, est de cette même année 1549, et s'ouvre par le compte rendu de cette première réunion de la communauté nouvellement élue.

Les revenus de la ville consistaient à cette époque dans le produit de diverses *fermes* nommées clouaisons des vins, de la mercerie, des draps, de la cuiraterie, de la ferronnerie, des peaux, des laines, du curage des rues, des bêtes à pied fourché, de la poissonnerie. La location de cette dernière halle était faite à condition d'y construire des échoppes, puits et cabarets.

Le pavage des rues était aussi donné à ferme, c'est-à-dire, adjugé au rabais; de là dérive peut-être par tradition le mauvais état de nos voies urbaines.

(1551.) Une guerre plus réelle et moins bruyante que

celle de la France contre l'empereur, se faisait incessamment contre les franchises bretonnes. Henri II, pour se procurer de l'argent, introduisit en Bretagne, comme il l'avait déjà fait en France, la vénalité des charges avec le principe de transmission héréditaire. Il supprima le conseil de chancellerie qu'il avait réformé, et il institua à sa place quatre siéges présidiaux, dont l'un fut fixé à Rennes et composé de sept conseillers, un avocat et un greffier. La compétence de ces nouveaux tribunaux fut la même que celle de la chancellerie.

Ce fut alors qu'un édit termina la discussion pendante entre les sénéchaux de Rennes et de Dinan, en ordonnant que ce dernier obéirait à la juridiction supérieure de l'autre.

Gilles de Romelin, écuyer, sieur de Mille, et Thomas de la Piguelaye, sieur de la Massue, étaient à cette époque connétables de Rennes. Les anciens offices n'étaient pas tous détruits, mais tous allaient peu à peu subir une modification en attendant une transformation complète. Cette tendance inévitable se révéla surtout par des demandes réitérées de confirmation, qui semblent indiquer des craintes prévoyantes. Ainsi les offices de connétables et de procureur des bourgeois furent alors confirmés, sur requête de la communauté, par deux édits consécutifs de la même année.

Les fréquentes demandes de subsides étaient un autre symptôme de la persistance secrète avec laquelle on minait les libertés garanties à la Bretagne par le traité d'union. Le vote devenait obligé, et l'enregistrement des édits royaux une simple formalité. 60,000 l. étaient de nouveau imposées sur les villes closes de Bretagne, et les députés chargés de la répartition se réunissaient à Nantes.

(1553.) C'était le temps des réformes et des innovations que le XVIe siècle. Les nobles subirent comme les autres cette nécessité de l'époque. Ceux d'entre eux qui tenaient fiefs, maisons et terres relevant de Rennes avaient été

dispensés par Charles VIII des convocations de ban et arrière-ban, sous la condition de se dévouer à la garde de la ville. Il paraît qu'ils cherchèrent à se dégager de cette obligation; la plus grande négligence s'était introduite dans le service du ban et de l'arrière-ban, car les bourgeois adressèrent à ce sujet une supplique au roi, qui leur ordonna « de se tenir armez à la deffence de la » dicte ville en temps de guerre et lorsque besoing sera, » et aussi d'eulx monstrer en armes, chascun selon sa fa- » culté et richesse par devant le capitaine dudict Rennes » ou son lieutenant quant par luy sera ordonné et en- » joint. »

On ne se doutait guère qu'une pareille mesure pût être de longtemps utile, dans les circonstances où l'on se trouvait. Aussi s'exécuta-t-elle sans réclamation apparente.

La guerre civile ou étrangère était loin encore. Le roi continuait de s'occuper de nouvelles institutions ou de la réforme des anciennes. Il était venu en Bretagne et y avait signé l'édit d'intolérance contre les cultes non catholiques. Pendant son séjour à Châteaubriant, où il passait pour se rendre à Nantes, la communauté de Rennes fit offrir au garde des sceaux qui l'accompagnait de *bonnes et excellentes haquenées*, qu'elle avait fait acheter aux foires de la Noyalle et du Guerlesquin par le grand portier, Antoine Rebours, auquel il fut alloué dix écus d'or au soleil pour ses dépenses.

De retour à Fontainebleau, Henri II, à la requête du gouverneur, le duc d'Etampes, et des seigneurs bretons, réforma le parlement déjà modifié par le duc François II et par Charles VIII. Ce parlement, nommé les grands jours, et dont nous avons développé ailleurs l'origine, siégeait un temps trop court pour la prompte exécution des affaires de justice placées sous sa compétence comme cour souveraine. Le roi entreprit de lui donner une nouvelle organisation. Sous le nom de parlement ordinaire,

il lui prescrivit deux séances par an, dont l'une se tiendrait à Rennes pendant les mois d'août, septembre et octobre, l'autre à Nantes du 1er février au 30 avril. Les six autres mois étaient consacrés aux séances de la chambre des vacations, c'est-à-dire au jugement des procès criminels qui formaient sa compétence.

Les priviléges, exemption du ban et de l'arrière-ban et de tous subsides, dont jouissait le parlement de Paris, furent accordés à celui de Bretagne, dans lequel on eut soin de faire entrer une majorité toute française.

(1554.) L'alternative entre Rennes et Nantes pour les séances du nouveau parlement devait inévitablement ranimer de vieilles prétentions mal éteintes. La lutte ne tarda pas à recommencer. Un édit du roi prescrivit de prendre à ce sujet l'avis des états de la province, et en attendant ordonna aux deux villes de payer par moitié la somme de 10,000 l. Elles obéirent, mais à la charge à celle « des » dictes deux villes qui auroit ladicte séance de rembour- » ser à l'aultre ville ce qu'elle auroit payé. » Rien ne fut négligé des deux côtés pour s'assurer le succès. Le vicomte de Méjusseaume, François Dugué, gouverneur de Rennes, et le sieur de Mézières furent députés en cour par notre ville, qui avait déjà à Paris son procureur-syndic, Gilles Lezot de la Ville-Geffrai.

Les états prononcèrent en faveur de Rennes, malgré l'éloquence de maître Chopin, le défenseur des intérêts de Nantes. Cette décision pourtant ne devait pas être définitive.

(1557.) Les inquiétudes belliqueuses manifestées quatre ans auparavant par les bourgeois de Rennes au sujet de la défense de leurs murs, allaient se trouver justifiées à leur insu. Le jour de Pâques, une lettre du gouverneur de Bretagne parvint au capitaine de la ville, Tierry du Bois-Orcant, datée de Lamballe, et lui annonçant la présence des Espagnols sur les côtes de Vannes et d'Auray.

Les bourgeois s'empressèrent d'envoyer, avec leur réponse au gouverneur, deux de leurs meilleures pièces d'artillerie avec 60 boulets, 500 livres de poudre de munition, 20 livres de poudre fine.

La ville prit de son côté ses précautions. Les *monstres* de la bourgeoisie et de la noblesse furent ordonnées par le gouverneur pour la garde de la cité. On amassa du salpêtre, on fabriqua de la poudre, on inspecta, on inventoria l'artillerie.

Heureusement l'ennemi ne vint pas, et l'on continua de s'occuper de soins intérieurs. Ce fut alors que l'hôpital Sainte-Anne fut réuni à celui de Saint-Yves et placé sous la direction du prévôt de ce dernier, en attendant qu'il fût supprimé tout-à-fait.

Nantes qui avait succombé dans ses prétentions au sujet du parlement, ne cessa de solliciter près du prince, et vint à bout de faire réformer la décision des états. Henri II, oubliant qu'il avait demandé lui-même leur avis, fixa à Nantes les séances de ce parlement, que l'on se disputait et qui n'était pas à sa dernière migration. Les esprits s'habituaient ainsi à ne voir dans le pouvoir royal, qu'une machine gouvernementale soumise à une oscillation perpétuelle sous l'influence de la finance et de l'intrigue.

(1558.) C'était là une dangereuse éducation; mais d'autres dangers plus pressants s'approchaient. Les éléments de la guerre civile et religieuse s'amassaient autour de notre ville. La France nous avait envoyé le protestantisme. Tandis que les Anglais et les Hollandais dévastaient, en 1557, le Conquet et Saint-Mahé, la nouvelle secte envahissait nos frontières de l'est, sous la protection du frère de l'amiral Coligny, Dandelot, allié à la maison de Rieux, et sous celle de la vicomtesse de Rohan, au château de Blain. Rennes avait reçu de Vitré la doctrine de Luther, continuée et réformée par Calvin. Déjà elle possédait ses

églises calvinistes, et dans ses environs, la Motte-au-Chancelier, le Bordage, la Rigaudière, la Magnane et la Corbonnaye devinrent autant de succursales.

Bernardin Bochetel, secrétaire du roi, remplaça cette année Claude Dodieu sur le siége épiscopal de Rennes.

(1559.) Deux ministres dirigeaient alors les églises calvinistes du diocèse de Rennes. Le premier, nommé Dufossé, était breton; le second, qui se fit désigner successivement sous les noms de Duvivier et Du Gravier, avait été appelé par son prédécesseur pour le seconder dans ses fonctions. Il fut installé par lui dans une maison isolée du faubourg Saint-Hellier, nommée Bouzille, où les calvinistes se réunissaient secrètement la nuit. Ces réunions n'en étaient pas moins connues, et la première étincelle pouvait, comme à Nantes, allumer l'incendie populaire. L'imprudence d'un jeune sectaire faillit la faire naître. Jean de la Lande de Marcillé, ayant proféré publiquement des invectives contre les catholiques, fut saisi et emprisonné. Il fallut avoir recours au crédit de Madame de Laval pour obtenir sa liberté.

La célébration de la cène, de quelques précautions qu'on l'entourât, augmentait encore les dangers des calvinistes. C'était un attrait de plus. Malgré la menace des édits royaux, la cérémonie eut lieu la veille des Rameaux dans une maison dite de la Prévalaye, non pas le manoir de ce nom dans la campagne voisine, mais l'hôtel appartenant au même seigneur dans l'enceinte même des fortifications. L'audace était grande; elle demeura assez secrète pour rester impunie. Le parlement d'ailleurs fournissait déjà ses adeptes à la nouvelle secte; c'était autant d'appuis.

Pendant que le premier synode calviniste se tenait à Paris, le ministre Du Gravier, laissé à Rennes par son collègue, se rendit le 16 mai au château de la Rigaudière, commune du Teil, où le comte de Maure l'avait fait appeler pour baptiser sa fille.

Le succès avec lequel la cène avait été célébrée une première fois à Rennes, et les progrès toujours croissants que faisait le calvinisme, inspirèrent le désir de renouveler la cérémonie à la fête de la Pentecôte. Plus prudents cette fois néanmoins, les réformés se réunirent hors ville, à la Motte-au-Chancelier, chez le sieur Des Roussières. L'assemblée fut nombreuse, et le secret éventé par un portier de la ville, qui vit le lendemain les sectaires se présenter aux portes avant leur ouverture. Les chanoines avertis firent arrêter neuf individus, qu'on relâcha bientôt, vu leur peu d'importance. Le ministre Du Gravier s'éloigna prudemment, et attendit à Vitré et au Bordage la fin de l'orage qui menaçait.

Pendant cette retraite volontaire, il baptisa la fille du seigneur de la Magnane, maison aux environs du Bordage. Ces baptêmes devenaient une coutume parmi les gentilshommes convertis à la nouvelle doctrine.

Un autre ministre, Du Bois, dit Le Baleur, fut appelé à Rennes au retour de Du Gravier, mais il se fixa bientôt à Vitré par les conseils de l'association.

Les chances de succès de la réforme s'accrurent encore à la mort de Henri II, frappé dans un tournoi par la lance d'un de ses favoris. Le faible François II, l'époux de la petite reine d'Ecosse, monta sur le trône de France déjà envahi par l'audace des Guise et la politique astucieuse, oscillante de Catherine de Médicis. La discorde ne pouvait tarder à naître ; les princes du sang allaient conspirer pour rétablir leur pouvoir méconnu, et les protestants devenaient naturellement leurs alliés.

Mais avant de nous occuper de ces grands événements, jetons un coup-d'œil sur ce qui se passait à Rennes, au milieu de ces germes de guerre civile, dont elle subissait aussi l'influence inévitable.

Les états se réunirent au mois de septembre de cette année dans notre ville, et pendant leur durée, le ministre

Du Gravier prêcha dans un jardin où venaient l'écouter un grand nombre de gentilshommes convertis.

Les habitants sollicitèrent du nouveau roi le renouvellement et la confirmation des droits, dons, franchises, priviléges et exemptions reconnus par ses prédécesseurs. Ils firent présenter leur supplique par le duc d'Etampes, auquel ils offrirent le cadeau d'usage.

La réunion de l'hôpital Sainte-Anne à celui de Saint-Yves ne s'était pas opérée sans conteste. La ville avait été obligée de plaider et de prouver que l'administration de l'hôpital Sainte-Anne lui avait appartenu anciennement. La même preuve, facile à établir au besoin pour les autres hôpitaux, ressort de ce que nous avons dit jusqu'ici sur chacun d'eux.

(1560.) Enfin un édit fixa de nouveau à Rennes les séances du parlement de Bretagne, et modifia son organisation intérieure.

Ce retour à l'arrangement primitif indiqué et fixé par les états fut suivi de près de l'échec de la conspiration d'Amboise, dont le contrecoup ne tarda pas à se faire sentir à Rennes. Les gentilshommes calvinistes s'y étaient d'abord réunis; puis, pour échapper plus sûrement à la persécution, ils avaient pris le parti de courir la campagne en armes et de tâcher de s'y faire des prosélytes. Le sieur de Bouillé, alors gouverneur de Rennes, mit la ville en état de défense; il fit garder les portes, armer les bourgeois, et amasser des pierres par les femmes dans les maisons. Cinquante arquebusiers commandés par le sieur De Gué étaient venus renforcer la garnison. Le gouverneur Bouillé demanda quatre ou cinq cents hommes de plus aux habitants, qui reculèrent devant cette dépense.

Le duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, vint lui-même s'enfermer dans la ville pour mieux veiller à sa défense. L'agitation des esprits était extrême. Le sieur du Bois-Orcant, capitaine, son lieutenant le sieur d'Apigné,

le connétable sieur de Ligouyer, se rendirent près du gouverneur pour lui signaler la maison de Bouzille, appartenant au sieur Mesmenier Escoufflart, comme le repaire secret des protestants. Ils décidèrent par leurs instances le duc à monter sur le rempart entre la porte Blanche et la tour Gaye pour observer les mouvements qui se faisaient dans cette maison. C'était la nuit; une lumière aperçue fit croire qu'une réunion calviniste y avait lieu en ce moment. L'imagination entendit le chant des psaumes. L'attaque fut aussitôt proposée et résolue; on traînait déjà des pièces de canon. Le duc, par une prudence qui devint bientôt suspecte, arrêta cet enthousiasme, en remettant le siége au lendemain.

Les deux ministres Du Fossé et Du Gravier, qui se trouvaient seuls dans la maison avec la famille du propriétaire, s'évadèrent aussitôt qu'ils furent avertis des projets de leurs adversaires. Quand ceux-ci vinrent en armes le lendemain, jour de Pâques, et conduits par le prévôt, pour fouiller la maison, ils n'y rencontrèrent que la servante et sa maîtresse. Quelques jeunes gens arrêtés à la porte de la ville furent relâchés par ordre du gouverneur.

Après cet incident, les réformés devinrent plus prudents. Ils n'étaient encore que soixante à Rennes; leur nombre était sans doute moins redouté que leurs doctrines. Le troupeau devenu craintif se partagea en petites sections de douze personnes, dont une seule était chargée des relations avec les autres.

Pour repousser les calomnies qui excitaient la persécution, les membres du faible consistoire de Rennes publièrent leur profession de foi, qu'ils firent tomber dans les mains des magistrats par une voie détournée. Le paquet jeté pendant la nuit dans la haute cour avec une lettre d'envoi fut trouvé et porté le matin au sénéchal, qui en donna lecture, et ordonna des poursuites contre les auteurs. Des placards calvinistes avec ce titre, *les*

grands pardons, furent affichés clandestinement sur les murs, et arrachés presque aussitôt par ordre des ecclésiastiques.

Cette tentative de justification eut un résultat tout contraire à celui qu'en attendaient les réformés. La haine du peuple contre eux ne fit que s'accroître. Malheur à celui qui était reconnu dans les rues! Il était heureux d'en être quitte pour des injures. Celle de *huguenot* (1) était interdite par les édits mêmes; aussi ne la trouve-t-on point dans les récits contemporains. L'imagination populaire avait carte blanche pour le reste du vocabulaire.

Les placards menaçants étaient aussi des armes fréquemment employées. L'un d'eux, représentant une potence et une cage où était un homme, fut affiché à la porte du médecin Melot, suspect de calvinisme. L'un des membres du consistoire rennais, nommé Biard, fut désigné de la même manière à la haine du peuple.

Cependant un nouveau synode s'assemblait à Caen en Normandie, et le ministre Du Gravier y était député avec Mesmenier Escoufflart. Les agitations de la France se faisaient sentir de plus en plus en Bretagne. La ligue, dissoute par l'échec d'Amboise, se reformait secrètement. Le prince de Condé, son chef muet, faisait circuler ses émissaires, et la guerre civile s'organisait.

On s'attendait partout à une prochaine explosion. Le moindre incident émouvait les esprits inquiets. Le bruit courut un jour à Rennes que la maison de Mesmenier Escoufflart s'écroulait dans la Vilaine sous la vengeance divine. La foule inonda aussitôt les abords de la porte Blanche. La rivière, débordée par la pluie, avait miné la muraille de la ville du côté de cette maison de Bouzille, si mal famée, et creusé dans la contrescarpe une large

(1) On sait que le mot huguenot, qui signifie en allemand confédéré, allié par serment, fut détourné de son sens primitif, et appliqué plus tard comme une injure.

ouverture par où l'eau se précipitait comme dans un gouffre. La curiosité, désappointée, n'en vit pas moins dans cet événement un sinistre présage, et dans les rigueurs de la saison un nouveau motif de haine contre les sectaires. Les occasions ne pouvaient manquer à cette haine pour éclater.

Le 12 juillet une procession propitiatoire fut ordonnée par le clergé. En passant à la pompe du Cartage devant la boutique d'un tailleur protestant nommé Michel Cérisier, vers le coin de la rue Saint-Yves, les Cordeliers, qui ouvraient la marche, crièrent à l'artisan de se découvrir; celui-ci refusa d'obéir; les Carmes et les Jacobins passèrent à leur tour sans rien dire; mais bientôt les chanoines de la cathédrale, dit le manuscrit protestant, que nous suivons à défaut d'autre document primitif, les chanoines vinrent en aide aux Cordeliers, et leur exemple animant le peuple, les injures allaient faire place au sang, si l'imprudent calviniste ne se fût évadé.

Ces essais d'émeute ne pouvaient rester isolés. Le 16 juillet une nouvelle procession eut lieu, motivée, comme la première, par les intempéries extraordinaires de la saison, que l'on attribuait aux huguenots. La victime fut cette fois un apothicaire nommé Alain Levêque, suspect plutôt que convaincu de calvinisme. En passant devant sa boutique, la populace, qui avait désormais l'élan désiré, y fit pleuvoir une grêle de pierres, et, ne pouvant se saisir du malheureux qu'elle poursuivait, elle l'exécuta du moins en effigie. On dressa un bûcher dans un carrefour; un garcon pâtissier, qui peut-être avait fourni les fagots, y mit le feu et y précipita un mannequin sous le costume de l'apothicaire.

Sur la requête de ce dernier, le garçon pâtissier fut arrêté. En se faisant l'exécuteur des hautes œuvres, il avait donné son signalement, que complétait encore l'absence d'une de ses oreilles.

Cette arrestation ne fit qu'augmenter l'effervescence du peuple, et les efforts que l'on tenta pour arrêter les désordres ne contribuèrent qu'à les rendre plus violents. Ainsi, les réformés ayant demandé aux magistrats l'exécution de l'édit de tolérance à leur égard, le peuple poursuivit des cris au feu! au feu! brûle! brûle! les sergents chargés de publier l'ordonnance qui défendait toute voie de fait ou injure contre les religionnaires.

Le capitaine de la ville, sur les ordres du gouverneur, ayant invité le trésorier de Saint-Pierre, abbé de Rillé, à modérer le zèle excessif des prêtres et des moines, celui-ci n'en continua pas moins à entretenir l'animosité contre la réforme, tout en se conformant en apparence aux ordres qui lui étaient communiqués par l'autorité temporelle, dont il se souciait fort peu.

L'évêque Bernardin Bochetel ne paraît pas avoir pris part à tous ces mouvements, soit qu'il fût absent, ou que, n'ayant pas été sacré, il s'abstînt de se mêler des affaires de son évêché, dont il ne tarda pas à se démettre.

Le capitaine de la milice ne s'était pas borné à recommander le calme au bouillant trésorier de Saint-Pierre; il avait ordonné aux cinquanteniers et dizainiers de surveiller les mouvements du peuple, et il les avait rendus responsables de ses excès; mais rien ne pouvait arrêter l'impulsion qu'on lui avait donnée.

Le 25 juillet une troisième procession eut lieu et amena une nouvelle scène. En passant dans la rue Saint-Sauveur, la maison du médecin Melot fut assaillie; les portes cédèrent sous la grêle des projectiles; la populace se précipita dans la maison, et trouva le médecin dans son cabinet avec le curé de la paroisse rurale de Goven, et un apothicaire nommé La Flèche, appelé sans doute pour recevoir les prescriptions du docteur. Les trois pauvres diables eurent beau protester de leur innocence et de leur

orthodoxie, ils furent accablés de coups. L'apothicaire perdit dans la mêlée une partie de sa longue barbe. Le curé n'échappa qu'à grande peine à la fureur aveugle du peuple, qui le prenait pour le ministre protestant. Quant au docteur Melot, il fut traîné en prison avec sa femme enceinte. La maison fut pillée et dévastée.

Les têtes une fois montées ne pouvaient pas rester en si beau chemin. On cria de toutes parts à Bouzille! à Bouzille! (1) et la foule se précipita vers cette maison, la pilla et traîna le propriétaire, Mesmenier Escoufflart, en prison.

Que devenait l'autorité au milieu de tous ces troubles? Le sénéchal, usant de violence comme ceux qu'il voulait punir, entra dans la cathédrale avec des sergents en armes. Il fit saisir à l'autel, pendant qu'il officiait, le porte-croix Tanneguy Audren, et le fit jeter en prison immédiatement. Plus heureux que lui, d'autres prêtres qui devaient être arrêtés le même jour, s'enfuirent et se cachèrent. Le clergé, mais surtout le chapitre, et à sa tête l'abbé de Rillé, protestèrent contre un pareil acte qui violait toutes leurs franchises; mais le sénéchal demeura inébranlable et garda son prisonnier.

Le ministre protestant Du Gravier, qui ne sortait à Rennes qu'avec l'épée au côté, dans un fourreau de velours, afin qu'on ne le reconnût pas, s'évada le jour même de la sédition, et se retira au Bordage, chez le sieur de Montbourcher. De là, il se rendit à Lamballe, près du gouverneur le duc d'Etampes, qui n'était point encore informé de ce qui venait de se passer à Rennes. Il en obtint une audience et une promesse de protection légale, dans le cas où les réformés ne sortiraient point des bornes de la modération.

(1) Le nom de cette maison semble indiquer un genre de construction fort commun aux environs de Rennes.

Le ministre Du Gravier s'engagea, au nom de ses coréligionnaires, à demeurer dans les bornes de la liberté légale qui leur était assurée par les édits, et il retourna au Bordage. Quelques jours après, le 31 juillet, le duc d'Etampes se rendit à Rennes, *bien accompagné*. Son premier soin en arrivant fut de faire publier à son de trompe une ordonnance qui défendait d'insulter les protestants; et pour en surveiller l'exécution, des corps de garde furent placés dans les principaux quartiers de la ville. Le lendemain, le gouverneur donna audience aux Cordeliers, chez lesquels il était descendu selon sa coutume. L'abbé de Rillé porta la parole et se chargea d'exprimer, avec sa violence ordinaire, les plaintes du clergé. Le sénéchal répondit avec non moins de véhémence. Le gouverneur fut obligé de congédier l'assemblée sans rien résoudre. Une nouvelle procession eut lieu sans accidents. Peu de jours après, il renvoya le jugement des prisonniers au parlement qui siégeait encore à Nantes, malgré l'édit du 4 mars 1560, qui le transférait de nouveau à Rennes, et qui ne fut exécuté que longtemps après l'édit du mois d'août de la même année.

Le médecin Melot et Mesmenier Escoufflart partirent donc pour Nantes, sous la protection du prévôt des maréchaux et de ses archers. Le peuple faillit encore se soulever en voyant qu'on lui arrachait ses victimes. Le prêtre dépendant de la juridiction ecclésiastique fut laissé à Rennes. Il y a apparence que les trois accusés furent renvoyés hors de cause, car les récits contemporains n'en parlent plus (1).

Si l'association protestante était forcée d'être calme en apparence, elle n'en était pas moins active pour la propagation de ses doctrines. Elle comptait même sur l'appui

(1) L'absence d'un ou deux feuillets dans le Ms. de Crevain nous a privés peut-être de renseignements positifs à cet égard. Les arrêts du parlement peuvent seuls combler cette lacune, qui sera remplie dans l'*Histoire du Parlement de Bretagne*, dont s'occupe M. Ducrest de Villeneuve.

du gouverneur lié avec leurs chefs, auxquels il avait promis de faire soulever la Bretagne en leur faveur.

Mais le prince de Condé, l'âme du parti, venait d'être arrêté et condamné à mort aux états d'Orléans, sous l'influence des Guise. Heureusement l'arrêt n'était pas signé, quand François II mourut presque subitement d'un abcès à la tête, le 5 décembre 1560, à l'âge de près de dix-sept ans, après seize mois vingt-quatre jours de règne. Charles IX, qui lui succéda, n'avait que dix ans. Catherine de Médicis s'empare de la régence et rend la liberté au prince de Condé. La France, flottante entre l'anarchie et le despotisme, retombe dans les angoisses de la guerre civile.

(1561). Les calvinistes, en recouvrant leur chef d'une manière si inattendue, crurent que le moment de triompher était venu pour eux. Les appuis dont ils se sentaient entourés leur donnèrent l'audace de se produire au grand jour; ils ne cachèrent plus leurs réunions. Le peuple de Rennes fut sur le point de devancer la Saint-Barthélemi. Il attaqua les calvinistes pendant la nuit, et ce ne fut qu'à grand'peine que la force armée empêcha le massacre général.

Mais les événements qui s'accomplissaient en France devaient entraîner la Bretagne. Catherine de Médicis se rapproche des protestants pour balancer le pouvoir des Guise, et entretient ainsi l'incendie. Les Guise de leur côté forment leur triumvirat avec le vieux connétable de Montmorency et le maréchal courtisan de Saint-André. En vain le vertueux chancelier de L'Hospital, seul dévoué au bien public, fait, pour calmer les divisions, des efforts généreux. Ils ont pour unique résultat un édit nouveau de tolérance, lequel accorde aux calvinistes la liberté du culte, sans leur permettre d'assemblées dans les villes, et défend aux catholiques, prédicateurs et autres, aucune insulte contre les religionnaires.

Cette mesure, qui devait ramener le calme, rapproche au contraire la catastrophe. Le massacre de Vassy, en mars 1563, va devenir le premier flambeau de la guerre civile.

Les églises réformées s'étaient propagées en Bretagne; on en comptait déjà dix-sept à dix-huit. La nouvelle doctrine avait pénétré même dans le pays breton, et de la Roche-Bernard s'était étendue à Muzillac, Vannes, Hennebond, Pontivy. On commençait à prêcher publiquement à huis ouvert. Le gouverneur de Rennes, Bouillé, écrivait au duc d'Etampes qu'il craignait que les protestants, qui s'armaient, ne s'emparassent de Saint-Malo sous la protection de l'Angleterre. Un synode calviniste s'ouvre à Châteaubriant, et Rennes y envoie ses deux ministres Du Fossé et du Gravier.

La même année, un autre synode est tenu à Rennes dans un lieu qui n'est pas désigné, mais accordé sans doute par tolérance hors des murs, depuis l'édit de Saint-Germain.

Rennes, malgré la faveur des édits, ne comptait encore que 50 à 60 sectaires.

Au milieu de ces troubles, la communauté de ville eut le mérite de ne pas abandonner ses utiles travaux d'amélioration intérieure. Une donation de 1500 l. faite aux hôpitaux de Saint-Yves et de Sainte-Anne par M. de Bruslon de la Muce, lui donna la faculté d'établir dans ces deux maisons des ateliers de travail pour les pauvres orphelins des deux sexes, qui y apprenaient un métier pour l'avenir. Une femme attachée à l'un de ces ateliers apprenait aux jeunes filles les travaux de la lingerie.

C'est à la même libéralité que la communauté dut de pouvoir rétribuer un barbier et un chirurgien attachés auxdits hospices pour traiter, panser et médicamenter les pauvres des maisons-Dieu de Saint-Yves et Sainte-Anne.

Occupés de ces soins administratifs, les habitants de

Rennes poursuivaient encore à cette époque la translation du parlement qui siégeait toujours à Nantes, malgré les deux édits de François II. Des lettres de Charles IX « ap- » pelèrent les bourgeois de cette dernière ville à déclarer » les raisons de leur opposition », qui devait durer longtemps encore.

(1562.) Rennes vit arriver de temps en temps dans ses murs, sous l'escorte des archers du prévôt, les prisonniers calvinistes livrés à la justice du parlement. Désormais notre ville semblait lasse de l'émeute, ou surveillée par l'autorité à la fois forte et modérée qui la maintenait dans la limite légale des édits. Les protestants purent, sans être troublés, tenir leurs assemblées à huis ouverts. Ils accueillaient même des frères fugitifs de toutes les parties de la France, et leur procuraient un abri sûr.

Quoique tranquille, la Bretagne n'en prit pas moins ses précautions contre l'invasion possible de la guerre civile. L'exemple de la Normandie était trop voisin pour qu'elle ne tremblât pas au seul récit des horreurs qui s'y commettaient. Aussi le gouverneur de Rennes, M. de Bouillé, publia successivement cinq ordonnances toutes relatives à la sûreté de la ville. La milice mieux disciplinée se tint prête à l'appel de ses chefs; ceux-ci reçurent une solde pour stimuler leur zèle.

La communauté s'occupa aussi sérieusement à cette époque de la subsistance des mendiants, et délibéra trois jours, sans résultat apparent, sur cette grave question, qui devait nous être transmise dans le même état, après bien des essais infructueux.

Un de ces retours si fréquents de la politique de Catherine de Médicis avait retiré aux protestants les concessions légales qui leur avaient été faites. D'abord on leur défendit de s'assembler, puis on ordonna aux ministres de sortir de Bretagne dans un délai de quinze jours, sous peine d'être pendus. L'exécution de ces ordres rigou-

reux fut naturellement adoucie par la modération du gouverneur. Il eut, si l'on en croit Dom Morice, ou plutôt son continuateur, à prévenir l'exécution d'une Saint-Barthélemi projetée à Rennes contre les huguenots, le jour même de l'enregistrement de l'édit de pacification.

Le 1er février 1563, la communauté écrivait au duc d'Etampes, et une délibération des nobles, bourgeois et habitants avait lieu le 26 mai suivant au sujet de cette translation du parlement qu'ils étaient enfin parvenus à maintenir, et qu'on leur disputait encore. La versatilité de la volonté royale avait malheureusement accoutumé les esprits à ne rien considérer comme définitivement stable.

La peste, dont les Nantais avaient fait un des motifs de leurs réclamations, fut pour notre ville l'occasion d'un nouvel et utile établissement, sous le nom d'hôpital de la Santé, au lieu de la Croix-Rocheraud, et destiné exclusivement aux mendiants pestiférés. Avant cette époque, ils étaient reçus à Saint-Yves, et ceux qui mouraient étaient inhumés dans une pièce de terre dépendant de cet hôpital, près de la croix désignée sous le nom de Rocheraud. Une aumône volontaire dans sa quotité, mais non dans son principe, et recueillie d'après les rôles des capitaines cinquanteniers, fut le premier secours accordé au nouvel établissement.

Les protestants, conformément au dernier édit, avaient réclamé un lieu où tenir leurs assemblées dans la ville. On le leur refusa, et Charles IX, à la requête des nobles, bourgeois et habitants de Rennes, finit par défendre « l'exer- » cice de la nouvelle et prétendue religion réformée dans » ladicte ville et fauxbourgs. »

(1564.) En attirant le parlement dans ses murs, notre ville avait pris l'obligation de lui fournir un abri convenable pour ses séances. Le couvent de Saint-François ou des Cordeliers lui ouvrit son enceinte, et la communauté y fit construire plusieurs salles boisées et parquetées « afin

» d'y tenir la cour de parlement. » Mais ce n'était qu'un provisoire; elle obtint des lettres du roi qui lui permirent de bâtir un palais. C'était un projet dont l'accomplissement dépendait surtout du temps. Nous en suivrons le progrès d'année en année.

La Bretagne perdit l'année suivante (1565) l'homme qui avait le plus contribué à la préserver des fureurs de la guerre civile. Le duc d'Etampes, Jean de Brosse, héritier de la maison de Penthièvre, mourut au mois de février, en priant les Bretons qui auraient à se plaindre de sa conduite modérée, d'observer qu'elle était indispensable pour éviter de plus grands maux. Son neveu, Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, lui succéda dans les fonctions de gouverneur; mais le zèle, dont il avait déjà donné des preuves en Normandie, ne promettait pas à la Bretagne les mêmes chances de tranquillité.

Le roi, accompagné de sa mère, parcourait alors les provinces pour tâcher d'étouffer les derniers germes de discorde, en maintenant chacun dans ses droits. Il vint en Bretagne, et Rennes à son tour reçut sans doute sa visite, si l'on en croit les détails des dépenses faites pour l'*espérée venue et entrée* du roi en cette ville.

Gilles Raton, sieur de la Ville-Anfray, était alors l'un des connétables; mais il fut bientôt destitué comme rebelle. A quel propos? On ne sait. Peut-être était-il coupable de calvinisme; à moins qu'il n'ait été victime d'une conspiration dans laquelle entra le gouverneur de Martigues contre les Coligny.

Si les détails nous manquent sur ce fait de la destitution de l'un des chefs militaires de la cité, nous en trouvons de plus complets sur des événements moins graves et qui durent moins émouvoir nos ayeux. Ainsi la grosse cloche de l'horloge qui s'était fendue l'année précédente, fut sciée au commencement de celle-ci par. Jehan Jolif,

forgeur, qui reçut pour ce travail la somme de 100 l. L'épaisseur de la lèvre qu'il dut brunir et limer était de 8 pouces.

La démission de l'évêque Bernardin Bochetel laissa vacant le siége épiscopal de Rennes, qui fut occupé cette même année par Bertrand de Marillac, frère de l'archevêque de Vienne, et qui avait fait ses preuves de talent comme prédicateur, pendant quarante ans, dans l'ordre des frères mineurs, talent dont il ne cessa de donner de nouvelles preuves durant son épiscopat.

La suppression des petites juridictions fut encore un bienfait dû sans doute aux conseils du vertueux L'Hospital. Par suite de cette mesure, si utile aux justiciables, la sénéchaussée de Rennes réunit à sa juridiction celles de Saint-Aubin-du-Cormier, de Hédé, et du fief de Fougères en la ville de Rennes.

(1566.) Le voyage de Charles IX en Bretagne, qui avait un peu calmé les esprits, fut bientôt suivi des conférences de Bayonne et de l'exécution du comte d'Egmont en Flandres, qui réveillèrent un instant toutes les inquiétudes assoupies. Le nouveau gouverneur vint à Rennes avec sa femme et descendit aux Jacobins, qui avaient eu jadis le privilége des réceptions princières. M. de Bouillé était alors son lieutenant-général.

(1567). Les huguenots de France avaient de nouveau pris les armes sous la conduite du prince de Condé; et ce dernier, après avoir échoué dans sa tentative d'enlèvement sur la personne du roi, succomba dans la plaine de Saint-Denis. Les calvinistes de Bretagne, effrayés, se réfugièrent de nouveau à Blain, sous la protection du vicomte de Rohan, ou tachèrent de se faire oublier comme à Rennes, en attendant des temps meilleurs.

Aussi leur présence se fit-elle à peine sentir dans notre ville à cette époque, et l'on s'y occupa de toute autre chose. Les bourgeois de Rennes avaient entrepris de sou-

mettre au droit sur les boissons toutes les personnes qui en étaient exemptes, telles que l'évêque, les chanoines et le chapitre, l'abbesse et les religieuses de Saint-Georges, les nobles, les gens d'église ou de justice. Il n'était pas facile de plier tant de privilégiés sous la règle commune. Ils l'obtinrent cependant, et des lettres du roi en date du 21 janvier firent faire ce nouveau progrès au principe équitable de l'égalité d'impôt.

Il faut noter ici une autre innovation qui s'introduisait silencieusement dans le sein des états, ou parlement général, jadis le grand conseil des ducs de Bretagne.

Le second ordre, celui de la noblesse, n'était composé, sous les derniers ducs, que des princes du sang, des comtes, des barons, des bannerets, des chevaliers, des bacheliers et écuyers. Il fallait être seigneur de fief pour voter dans les états ces levées de deniers, qui portaient sur les sujets immédiats des seigneurs. Les nobles qui ne possédaient pas de fiefs en étaient ainsi exclus, et ne commencèrent à y figurer qu'en 1567, par suite des troubles civils, et de la pénurie où le parti royaliste se fut trouvé réduit plus tard en n'appelant que de la haute noblesse dans les réunions d'états, qu'il forma pour lui servir d'appui. Cette admission d'une nouvelle classe dans la cour souveraine ne fut pas révoquée dans la suite, et de là date seulement le privilége de la petite noblesse de siéger aux états. De là aussi un abus qui régna longtemps, celui d'accorder voix délibérative à des jeunes gens de dix-sept ans, parce qu'ils étaient gentilshommes. Ceux pourtant qui dérogeaient en se livrant au commerce non maritime, ou en tenant des terres à ferme, étaient momentanément exclus, jusqu'à ce qu'ils se fussent réhabilités, conformément à l'art. 561 de la coutume de Bretagne.

Pour compléter le peu qu'il nous est permis de dire sur ce sujet dans une histoire de Rennes, nous continuerons de donner ici quelques détails sur l'organisation intérieure de l'assemblée des états.

Le président du tiers était le sénéchal de la ville où ils étaient convoqués. La question de la présidence une fois décidée, il en surgissait une autre plus difficile à régler, celle de la préséance des divers membres du même ordre entre eux. La date de la promotion fut adoptée pour fixer le rang des évêques et des abbés; quant aux députés des chapitres, ceux du diocèse où se trouvaient les états, avaient le pas sur les autres. La noblesse fut obligée d'admettre la confusion des rangs, sauf quelques places réservées aux plus anciennes familles, et dont l'une appartenait au doyen, titre par lequel on désignait, non le plus âgé, mais le plus ancien et le plus assidu des inscrits sur le registre des états. Une pension de 500 l. était la récompense de son zèle, qui n'était pas le seul stimulé par un semblable moyen. Le roi nommait des pensionnaires, dont les anciens services étaient rétribués sur un fonds alloué par les états.

Il n'y avait de préséance reconnue entre les divers membres de l'ordre du Tiers, que pour les députés de la ville où siégeaient les états.

Le jour indiqué pour l'ouverture de l'assemblée, le greffier commençait d'inscrire sur un registre les membres qui étaient tenus de se présenter à lui. Le troisieme jour cette liste était close, signée par les présidents des trois ordres et déposée au greffe. Ceux qui avaient négligé de s'y faire inscrire dans le délai prescrit, ne pouvaient entrer aux états, à moins d'excuse admise par les commissaires royaux pour cause d'accident ou de maladie.

Dans l'origine, il n'y avait point de lieu fixe pour la tenue des états; la volonté ducale, puis celle du roi, furent la seule règle à cet égard.

Les membres des états ne furent point d'abord défrayés de leurs dépenses pendant la session. Aussi plusieurs se retiraient avant la clôture. Pour obvier à cet inconvénient, on défendit au greffier de délivrer aucun certificat

de présence aux députés avant la fin des séances ; puis bientôt on alloua une taxe de trois écus par jour aux députés de la noblesse, et de deux écus à ceux du tiers. Nous verrons plus d'un remède appliqué sans fruit à cet abus des absences, qui n'est pas encore éteint de nos jours.

Quant à l'inviolabilité des députés, bien qu'elle existât de fait, elle ne fut pourtant consacrée par un arrêt que dans le siècle suivant.

Les états avaient près d'eux un certain nombre d'officiers qui complétaient leur organisation. C'étaient le syndic, le greffier, le trésorier, les substituts du syndic, le héraut et le maréchal-des-logis. Le prévôt des maréchaux leur fut adjoint dans la suite ; il était obligé de veiller avec ses officiers à la sûreté des états, et de fournir une escorte d'honneur aux présidents.

Nous avons nommé les commissaires du roi ; c'étaient ses délégués, qui venaient signifier sa volonté à l'assemblée, et en faire en son nom l'ouverture. Ce mandat royal était le plus souvent confié au gouverneur ou à son lieutenant, à un prince du sang, à des maréchaux de France, ou des ducs et pairs.

Les états avaient aussi leurs commissaires qui étaient de droit le grand-maître des eaux et forêts, les trois présidents, les procureurs et avocats généraux, le premier et deuxième présidents, le procureur-général de la chambre des comptes, l'intendant et le premier commissaire du conseil.

Quant à la distribution des divers membres dans la salle, et pour ainsi dire la mise en scène, voici à peu près ce qu'elle était : au fond s'élevait un théâtre avec plusieurs degrés, sur lequel s'étendait un grand dais de velours violet et blanc, orné de fleurs de lys jaunes sur le fond violet, et d'hermines sur le fond blanc, avec des franges de soie de mêmes couleurs. Deux fauteuils étaient

placés sous ce dais, l'un à droite pour le président du clergé, l'autre à gauche pour le président de la noblesse. Chacun d'eux avait à ses côtés, sur des bancs garnis de tapisserie, l'un les évêques de la province, l'autre les barons et anciens gentilshommes. Dans le retour des murs parallèles, des bancs disposés en amphitéâtre recevaient à droite et à la partie supérieure le clergé; à la partie inférieure le tiers-état isolé par une barre de bois; à gauche, la noblesse qui occupait tout ce côté.

Le président du tiers-état était assis en tête des siens, sur un tabouret orné de drap vert, et s'appuyait sur une boiserie couverte d'un drap de même couleur.

Deux bancs posés en travers et à l'extrémité de ceux de la noblesse étaient occupés, l'un par le syndic, le trésorier et le substitut; l'autre un peu plus élevé par le greffier et son commis. Près de ce dernier, une loge ou stalle élevée de trois marches était réservée au héraut pour bannir les fermes.

Une petite estrade entre les deux amphithéâtres et sous le dais, supportait le fauteuil du premier commissaire du roi. La même estrade portait aussi sur ses marches à droite et à gauche, les fauteuils du gouverneur et des deux lieutenants-généraux.

Au-dessous de l'estrade sur le plancher du théâtre, étaient placés des deux côtés les siéges des autres commissaires. Les lieutenants du roi se mêlaient parmi la noblesse.

Du reste la salle était tendue de tapisseries à grands écussons, partis de France et de Bretagne, surmontés de couronnes à hauts fleurons.

L'assemblée, après s'être constituée, envoyait une députation des trois ordres chercher les commissaires royaux. A son arrivée, le premier prenait la parole, demandait la levée des deniers et le don gratuit. Les commissaires, suivant les circonstances, avaient le pouvoir de différer de quelques jours l'ouverture des états.

Telle était, autant que la parole peut la peindre, la physionomie de cette assemblée que les faits nous peindront mieux encore. Ces renseignements, malgré leur aride briéveté, suffisent à l'intelligence des événements où les états interviendront souvent, comme seuls gardiens des derniers priviléges qui constituaient encore la nationalité bretonne.

Nous avons eu l'occasion de nommer parmi les commissaires des états le grand-maître des eaux et forêts. Il y avait en Bretagne sept maîtrises, dont la première était à Rennes (1), et qui connaissait des abus, malversations ou entreprises dans les bois du roi ou des particuliers, tant au civil qu'au criminel, et contre toutes sortes de personnes. Elles étaient divisées en juridictions ordinaires et extraordinaires. Les appels de la première ressortissaient à la seconde, devant le parlement, où le grand-maître avait le droit de présider alors, et qui jugeait en dernier ressort.

Maintenant reprenons le fil du récit qui s'est arrêté, mais non pas brisé dans nos mains.

(1569.) Les désordres survenus à la suite de la guerre civile avaient augmenté considérablement le nombre des malfaiteurs. On augmenta la maréchaussée de Rennes d'un lieutenant et de six archers. On créa aussi des pistoliers, mais ils furent presque aussitôt supprimés.

Cette année vit encore le principe de l'égalité d'impôt confirmé par une nouvelle déclaration du roi qui portait que les subsides pour les fortifications seraient levés sur tous les habitants, sans aucune exemption, en la maison de ville, et par devant le gouverneur ou son lieutenant, les connétables et autres officiers.

Un autre principe, celui de la centralisation adminis-

(1) Les autres étaient Nantes, Vannes, Fougères, Le Gâvre, Carhaix, Villecartier.

trative, faisait aussi des progrès. Les miseurs, qui avaient toujours rendu leurs comptes en communauté, devaient les rendre à la chambre des comptes, depuis l'ordonnance d'Orléans.

(1570.) Julien Gasche et Jean Deshayes étaient alors miseurs à Rennes, et ils furent les premiers soumis à la nouvelle règle. Leur compte de cette année prouve que la taxe pour les gages des juges présidiaux s'élevait encore à Rennes à 250 l. par an. On y trouve aussi la défense significative d'appeler patrimoniaux, ainsi que le voulaient les bourgeois, les deniers provenant de la ferme des diverses *clouaisons*, que nous avons déjà désignées. La France, pour s'immiscer plus facilement dans leur administration, tâchait de déguiser leur origine sous le nom de deniers *d'octroi*, qu'elle leur imposait.

Cependant l'abbaye de Saint-Georges eut le crédit de se soustraire à cet impôt, en faisant entériner à la cour de parlement des lettres de confirmation de ses anciens priviléges. Les bourgeois firent de vains efforts pour la soumettre à la loi commune.

Les fouages aussi étaient compris à cette époque sous la dénomination de deniers d'octroi levés chaque année par ordre des états, sur le pied de 2 s. 6 d. par feu. Cet impôt qui, dans l'origine en 1570, ne se levait qu'en temps de guerre, et sur les seigneurs qui relevaient prochement des ducs, était devenu, on le voit, comme il arrive toujours, un impôt permanent et annuel. On avait dû chercher alors à secouer le fardeau; de là les feux de fouage affranchis et annoblis.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes, fut nommé gouverneur de la Bretagne, mais il n'y vint pas immédiatement prendre possession de son gouvernement. Sa présence était nécessaire à l'armée où il avait déjà rendu de grands services.

Les anciens édits de pacification remis en vigueur,

Rennes vit rentrer ses calvinistes dans l'exercice de leur culte. Cependant Bécherel et Carhaix furent plus spécialement désignés pour les prédications de la réforme en Bretagne. Les diverses églises calvinistes s'y relevèrent peu à peu, et l'on vit à Vitré, par un rare compromis, les deux croyances ennemies se partager également le pouvoir communal et la garde de la ville.

(1571). Des états extraordinaires avaient été convoqués à Rennes, et on leur demandait une somme de 300,000 l. pour solder les Suisses que l'on avait fait venir pendant les troubles. Les états ordinaires, ou grands états, auxquels la même demande avait été soumise, en avaient requis la modération. Pour toute réponse, on assembla les petits états, dits extraordinaires, dont les troubles avaient fait une nécessité pour que l'administration ne restât pas suspendue. On croyait avoir plus facilement raison d'une assemblée moins nombreuse. Cependant les commissaires du roi n'obtinrent que 120,000 l., et l'évêché de Rennes y fut compris pour la somme de 20,885 l. 10 s., qui devait être payée sans distinction de priviléges, « si mieux n'ai- » ment (les récalcitrants) bailler à ferme leurs maisons » et bien roturiers à gens contribuables. » La communauté fut obligée d'emprunter cette somme à 10 p. %.

Ses dépenses ordinaires ne lui permettaient pas de faire des économies. Elle eut à réparer cette année les fontaines et les pompes de la ville, au Cartage près les porches. Ses revenus s'améliorèrent, il est vrai, de la perception des droits sur la Vilaine, qui commença vers cette époque.

Mais des événements plus graves devaient signaler cette époque à la postérité. Le massacre de la Saint-Barthélemi vint jeter la terreur en Bretagne; chaque ville s'attendait à le voir commencer à son tour. L'ordre en fut donné par le nouveau parlement; mais le noble exemple de Nantes qui refusa d'obéir, fut suivi par les autres villes, et le lieutenant, M. de Bouillé, sembla se ranger du même parti

en n'insistant pas pour l'exécution d'un ordre sanguinaire, qui eût de nouveau mis le pays en feu.

Le silence des documents contemporains ne permet pas le doute sur la tranquillité de notre ville, à la nouvelle du massacre. Rennes tomba sans doute dans le calme de la stupeur, que devait bientôt remplacer la plus vive indignation. Son ministre s'éloigna et il eut pu rester.

Pendant toutes ces agitations, dont notre ville écoutait le retentissement lointain, elle perdit son évêque Bertrand de Marillac, qui fut remplacé par le savant chanoine de Notre-Dame de Paris, Aimar Hennequin.

Les états se tinrent encore à Rennes cette année, et un édit y créa quatre offices de notaires pour le bailliage; il y en avait 54 dans la sénéchaussée.

Les temps de la ligue approchaient. La Bretagne allait perdre sa tranquillité. Cependant elle ne se doutait pas encore des dangers qui la menaçaient; elle fournissait des munitions, tenait ses états à Rennes, et applaudissait de loin, malgré la différence des croyances, aux exploits de deux de ses enfants, le brave Lanoue, et René de Rohan, baron de Frontenai.

(1575.) C'est à cette époque que cesse dans notre ville l'usage de l'arc et de l'arbalète. Les nouvelles guerres avaient fait adopter l'invention encore bien grossière de l'arquebuse, que celle du pistolet ne devait pas tarder à perfectionner.

L'administration supérieure était renouvelée en Bretagne. Un nouveau gouverneur, Henri de Bourbon, venait de remplacer le duc de Montpensier, qui n'y avait point paru. Son lieutenant-général, M. de Bouillé, était remplacé par M. de Tournemine, baron de la Hunaudaye et sire de La Guerche. L'organisation du parlement se complétait par la création de la Tournelle, dont les fonctions spéciales étaient de juger les causes criminelles.

Sur la foi de l'édit de mai, auquel on donna le nom

de paix de Monsieur, parce qu'elle était due au duc d'Alençon, l'héritier présomptif de la couronne, les calvinistes de Rennes s'étaient réunis, le 7 juin, dans cette ville, chez M. Du Boisdulier, « où était logée dame Françoise de » Tournemine, douairière de Rohan. » Le ministre Guéno y prêcha publiquement, puis quelques jours après à Brie. Ce calme, dont on jouissait à peine depuis quelques mois, fut tout à coup troublé par ces mots : La sainte Ligue! qui commençaient à circuler comme un sinistre présage.

Les états généraux ayant été convoqués à Blois sur ces entrefaites, Rennes y envoya son nouvel évêque Aimar Hennequin, qui fut accompagné de M. de Coëtquen pour la noblesse, et de M. Lefourbeur, procureur-général-syndic, pour le tiers. On sait que le résultat de ces états, auxquels ne se trouva pas un protestant, fut de placer le faible Henri III à la tête de la ligue, qu'il était incapable de diriger. Le duc de Guise en était le chef réel, et devait bientôt usurper sous ce titre toute l'autorité royale, que Catherine même était impuissante à lui disputer. La religion protestante fut de nouveau proscrite, malgré les efforts des députés du tiers de la Bretagne, et ceux du même ordre des autres provinces de la France. La lutte était inévitable.

Aux états qui s'assemblèrent encore à Rennes cette année, on demanda que les diocésains pussent être contraints par leurs évêques à observer les fêtes.

Le lieutenant-général messire de la Hunaudaye fit une levée de francs-archers. Les symptômes de guerre civile commençaient à se manifester même dans la tranquille Bretagne.

Le ministre Du Gravier revint cependant à Rennes cette année. Seize églises calvinistes existaient encore en Bretagne, sans compter celles qu'on appelait seigneuriales ou domestiques dans les châteaux comme au Bordage, ou à la suite d'un seigneur, comme celle attachée au comte de Laval.

La Bretagne vit à cette époque la lieutenance générale partagée pour la première fois en deux divisions, dont Rennes, le chef-lieu de la première, appartint au sieur de la Hunaudaye déjà nommé.

Henri III, ou plutôt ses conseillers, parmi lesquels se trouvait l'illustre De Thou, maintinrent le privilége accordé à notre cité de conserver le parlement, et trouvèrent encore le temps de s'occuper des intérêts de notre cité, en ordonnant que « l'arrentement des places et maisons » de ville et environs d'icelle, les marchés pour la réfec» tion des pavés se feraient en l'assemblée de la commu» nauté, et que les preneurs pourraient bâtir aux condi» tions imposées par elle ou son représentant le procureur » des bourgeois. » Le roi, dans cette ordonnance, donnait à Rennes le titre de ville principale de notre pays de Bretagne.

Rennes, qui ne semble plus s'occuper qu'accidentellement des menaces assoupies de la guerre civile, voit entrer dans ses murs son nouveau gouverneur le prince de Dombes, qui vint tenir les états et logea d'abord aux Jacobins avec sa femme, puis au manoir épiscopal.

Ce fut à cette occasion sans doute que la communauté leva vingt soldats, à la solde de 10 l. par mois, pour faire monter la garde aux portes de la ville, de crainte de surprise. On ne se fiait pas trop à la paix. Il y avait toujours de l'inquiétude dans les esprits.

Parmi les délibérations les plus remarquables des états dont nous venons de parler, il faut noter celle qui eut pour objet la liberté et l'exemption du droit de commerce des îles; mais surtout l'humble remontrance qui eut pour but de supplier le roi « de considérer que les dons qu'il » fait dérangent ses affaires et causent la ruine du peuple. »

(1579.) L'argent semblait le but de chaque mouvement du pouvoir. Ainsi les offices des notaires créés il y a à peine six ans, sont supprimés et réunis au domaine du

roi, qui s'en réserve la vente au plus offrant. Mais il fallait indemniser les titulaires pour le droit d'hérédité qu'on leur enlevait; ceux de Rennes furent taxés à 185 l. 16 s. On ne dit pas sur quelle base cette évaluation fut assise.

Tout semblait mobile et provisoire sous ce gouvernement chancelant. On changeait, sans prévoyance du lendemain, ce qui avait été fait la veille. Assiégé de sollicitations en sens contraire, le faible Henri III cédait à chacune à son tour. Ainsi, sur la requête de la communauté de Rennes, il dispensa ses miseurs de rendre leurs comptes, ainsi qu'il l'avait décidé, devant la chambre des comptes, et, par lettres patentes vérifiées au parlement, il les obligea « de compter devant le gouverneur et habitants en mai- » son de ville. »

Les lettres, dont nous n'avons guère eu l'occasion de parler jusqu'ici, attirèrent l'attention des états à l'époque où nous sommes.

Des noms glorieux, des efforts quoique obscurs, la naissance des écoles sous la protection de la communauté de ville, avaient révélé les nouveaux besoins nés du progrès social; Rennes avait fourni son contingent dans ces premiers essais d'émancipation de l'esprit humain. Pierre Le Baud, le conseiller de la reine Anne, avait le premier entrepris de tirer nos annales bretonnes des chroniques isolées où elles gisaient incomplètes; Alain Bouchart, avocat au parlement, suivit ses traces et les dévança; enfin Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes depuis 1547, et l'héritier de Pierre Le Baud son grand oncle maternel, entreprit en 1580, à la prière des états, d'écrire une nouvelle histoire de Bretagne, pour l'impression de laquelle l'assemblée vota une somme de 6,000 l. qui devait être remise à l'auteur, et ne le fut qu'à son fils.

Ses travaux de jurisconsulte ne contribuèrent pas moins au mouvement intellectuel imprimé au XVI[e] siecle en Bre-

tagne, et que d'autres noms continuèrent dans la suite au milieu même de ses troubles.

(1582.) La Bretagne allait à son tour se voir entraînée dans les agitations de la ligue. Une ambition particulière devait bientôt l'arracher à son calme prudent, et la plonger dans les fureurs de la guerre civile qu'elle avait presque oubliées. Le duc de Mercœur, Philippe-Emmanuel de Lorraine, avait obtenu de la faiblesse de Henri III le gouvernement de la Bretagne, qu'on enleva sans motif et fort imprudemment au prince de Dombes. Epoux de Marie de Luxembourg, l'héritière des droits des Penthièvre, le nouveau gouverneur allait bouleverser la Bretagne pour tenter de faire revivre les droits périmés que la duchesse avait reçus de ses ancêtres.

Les états furent convoqués à Rennes; le duc y fit enregistrer ses lettres de provisions, et usa habilement de son pouvoir pour se concilier les esprits, en signant une ordonnance qui promettait l'exportation des blés, jusqu'alors trop absolument défendue. Il est vrai que la prohibition ne fut levée que dans des limites assez étroites; mais c'était un précédent qu'on espérait étendre et renouveler.

(1583). Le parlement avait craint la contagion qui régnait à Rennes, et était allé ouvrir ses séances à Dinan. Rennes s'inquiéta de ce précédent, dont on pouvait abuser; elle réclama, et des lettres patentes enjoignirent à ladite cour « de désemparer de Dinan, et d'aller tenir le » parlement à Rennes, défendant aux présidents et con- » seillers et autres officiers de le tenir ci-après en autre » lieu qu'en ladicte ville de Rennes, où il est établi du » consentement et par l'advis des états du pays de Bre- » tagne. »

Rennes, comme toute la Bretagne, tranquille en présence de la ligue qui n'avait plus de huguenots à y combattre, et n'était plus guère qu'un prétexte à couvrir les projets

ambitieux du gouverneur, Rennes à l'abri des fléaux politiques ne fut pas si heureuse contre des fléaux d'un autre genre. L'incendie, qui déjà semblait son ennemi le plus à craindre, avait dévoré tous les édifices de l'hôpital Sainte-Anne. Cet établissement était alors affermé à Jean Chesnot, et comme il fut prouvé que c'était par sa faute que le sinistre avait eu lieu, une sentence rendue en la cour de Rennes à la requête du procureur-syndic et des prévôts de Saint-Yves, condamna ledit Chesnot à rebâtir à ses frais les édifices incendiés.

(1586.) Pendant que Nantes, sous l'influence de Mercœur, se dévouait à la ligue, par sympathie pour les idées nationales autant que par haine contre les huguenots, Rennes ne songeait qu'à introduire les Jésuites dans ses murs.

Rennes, nous l'avons dit, possédait depuis 1555 un collége installé dans l'ancien prieuré de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui avait été donné à la communauté. Elle nommait le principal et les régents de cet établissement, qui avait remplacé ses anciennes écoles de la rue de la Cordonnerie. La célébrité des Jésuites, et peut-être la double influence de l'évêque Aymar Hennequin et de l'abbé de Saint-Melaine, inspirèrent aux bourgeois de la communauté le désir de confier aux nouveaux Pères la direction de leur collége qui, malgré les soins du corps de ville, devait tomber dans un état d'infériorité funeste à son existence. Les intérêts de la ville exigeaient même qu'on suivît les progrès intellectuels de l'époque. On décida donc, après mûre délibération, à laquelle assistèrent un délégué de l'évêque de Rennes et de l'abbé de Saint-Melaine, que l'on offrirait aux Jésuites, sous de certaines conditions, la possession du collége Saint-Thomas, que la communauté s'engageait à étendre à ses frais et selon le besoin; elle s'obligeait de plus à fournir tout ce qui était nécessaire à la subsistance des Pères. Ce n'était qu'un projet dont l'exécution ne pouvait être immédiate.

(1587.) L'année suivante, le provincial des Jésuites, Clément Du Puy, vint prêcher le carême à Rennes, et le traité offert par la ville au général de la société qui résidait à Rome, fut conclu sous le consentement de ce dernier. Les états qui, cette année comme la précédente, siégeaient encore à Rennes, approuvèrent la délibération de la communauté, votèrent une somme de 3,000 écus en faveur du nouvel établissement, et imposèrent aux donataires la condition d'enseigner gratuitement le peuple et de faire graver, en mémoire de ce bienfait, les armes du roi et celles de Bretagne sur le portail de leur église.

Toutes ces faveurs, qui furent suivies de bien d'autres, ne purent hâter d'un jour la naissance de l'établissement désiré. Le projet devait être renvoyé au siècle suivant, au retour de la paix, au règne de Henri IV.

De graves événements s'accomplissaient au dehors. Le duc de Mercœur qui, à l'ombre de la ligue, poursuivait secrètement ses projets, vint enfin à Rennes et descendit au manoir épiscopal. Son séjour qui dura peu n'a pas laissé de trace dans notre ville. Il dut s'apercevoir que le terrain était mal préparé pour le plan qu'il méditait.

Rennes avait envoyé pour la représenter aux sanglants états de Blois, Biet du Couldray, procureur des bourgeois, De Rieux et l'évêque Hennequin. On y agita la nécessité du consentement des trois ordres pour prendre une décision.

On connaît les résultats de cette malheureuse assemblée qui, après la mort du duc de Guise, s'empara du pouvoir, ou du moins des lambeaux qui flottaient à sa portée. La déchéance de Henri de Valois est prononcée par la Sorbonne, le parlement est mis à la bastille; Mayenne, le frère de la victime, est nommé lieutenant-général du royaume; enfin Henri excommunié n'aura bientôt plus d'autre asile que le camp des réformés. La ligue va faire éclore ses fureurs dans nos murs, et ouvrir une nouvelle transition dans notre récit, en plaçant une nouvelle branche royale sur le trône de France.

§ VI.

RENNES SOUS LA LIGUE ET LA BRANCHE DES BOURBONS.

Le duc de Mercœur, après s'être rendu maître du château de Nantes par une ruse de sa femme, dut songer à soulever Rennes au nom de la ligue, pour laquelle s'étaient déjà prononcées presque toutes les villes de Bretagne. Une circonstance vint le servir à souhait. Il avait fait emprisonner le premier président au parlement de Bretagne, Claude de Faucon, seigneur de Ris, par lequel Henri III lui avait envoyé des dépêches. Le parlement réclama bientôt, et demanda au duc la liberté de son président. Mais les membres qu'il lui députa pour cet objet se laissèrent gagner, et ne revinrent à Rennes que pour seconder les projets du gouverneur. Aymar Hennequin fut le meilleur appui de ces projets. Il s'adjoignit l'évêque de Dol, Charles d'Espinay. On fit, si l'on en croit Ogée, trois processions générales pour la conservation de la foi catholique; quelques-uns y marchèrent en chemise, d'autres pieds nus, avec des cierges et des flambeaux, à l'imitation de ce que faisait Henri III à Paris.

Outre ces instruments, le duc de Mercœur en employait d'autres non moins utiles et qui agissaient à différents niveaux. Ainsi le gentilhomme Talhouët fit dans le parlement et en dehors des prosélytes, parmi lesquels se trouvait le sénéchal Bertrand d'Argentré, l'historien et le jurisconsulte breton.

Le gouverneur de Montbarot, homme ferme, voulut étouffer dès leur naissance toutes ces intrigues. Appuyé d'un arrêt du parlement, qui tout en réclamant la liberté de son président, défendait au duc de Mercœur de lever des gens de guerre ou d'établir des garnisons dans la province, le sieur de Montbarot s'empara des points importants des fortifications, et y plaça une garde sûre, pendant

que le sieur de la Hunaudaye, lieutenant-général, opérait des visites domiciliaires chez les ligueurs, et convoquait le ban et l'arrière ban pour le service du roi.

Inquiet de ces mouvements, le sieur de Talhouët s'empara de la tour aux Foulons. Le lendemain l'émeute éclata; on courut aux armes, on barricada les rues sous prétexte de repousser les huguenots qui arrivaient du Bordage, à l'appel du sieur de la Hunaudaye. Le parlement s'assembla pour aviser aux moyens de calmer l'agitation; deux présidents furent députés avec le sénéchal Guy Meneust pour haranguer le peuple. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut que les clefs de la ville seraient confiées au président Barin, qui en répondrait, et à la porte duquel on mit une garde.

L'alloué Raoul Martin, qui était à la tête des factieux, plaça des corps-de-garde dans tous les carrefours, sur les murs de la ville, donna le mot du guet et mit en réquisition jusqu'aux procureurs.

Le sieur de Montbarot se renferma dans la tour Mordelaise, et la Hunaudaye alla demander l'hospitalité au sénéchal Guy Meneust de Brequigny.

Les ligueurs s'étaient aussi emparés de la porte Toussaints et fortifiés dans son boulevard, lorsque le lendemain matin le lieutenant de Montbarot, Dubreil, s'étant présenté à cette porte pour entrer, après avoir passé la nuit dehors à la recherche de dépêches du roi, il fut repoussé comme espion des huguenots, et bientôt arrêté dans le faubourg de la Madelaine par les soldats de Mercœur. Il fut conduit au château de Nantes.

Informé de ce qui se passait à Rennes, le duc de Mercœur se hâta d'y arriver. Il se trouvait alors à Lohéac, après s'être emparé de Redon. La porte aux Foulons étant au pouvoir des siens, ce fut par elle qu'il entra, le soir du jour même où s'était passée la scène que nous venons de raconter.

Le lendemain il convoqua les habitants à l'hôtel-de-ville, et révéla sans détours ses intentions contre le roi. Il était le plus fort; on plia la tête sous l'orage.

Montbarot cependant fit seul résistance. Sommé de rendre la porte Mordelaise et de sortir de la ville, il répondit qu'il n'obéirait qu'au roi, et appela à son secours les cinquanteniers de la milice. Quatre ou cinq jeunes gens seuls se rendirent à son appel. Le duc de Mercœur développait en ce moment ses projets ultérieurs sur la Bretagne devant le parlement. Averti de l'opiniâtreté de Montbarot, il s'interrompt brusquement, sort de la salle et se dispose à faire le siége de la porte Mordelaise. Il la fait investir par deux de ses capitaines, puis après avoir logé des troupes dans les tours aux Foulons, Saint-Georges et de la porte Blanche, il fait une nouvelle sommation à Montbarot; elle est repoussée comme la première. On emploie la négociation. Le sénéchal et l'alloué Raoul Martin sont envoyés en parlementaires vers le gouverneur assiégé; il préfère de mourir avec sa femme et ses enfants, dit-il, plutôt que de commettre la lâcheté qu'on lui demande. Le duc fait alors ses dispositions pour battre la tour avec du canon; il s'empare des maisons voisines d'où il peut lui faire plus de mal. Montbarot, sans espoir d'être secouru, consent alors à capituler; il se retire vie et bagues sauves à sa maison de la Martinière. Le duc installe à sa place un de ses partisans nommé Charonnière.

Rennes était ainsi au pouvoir de la ligue. Elle ne devait pas y rester longtemps, car la force est un lien qui dure peu. Pendant que Mercœur, fier de son succès, allait surprendre Fougères et investir Vitré, les habitants de Rennes députèrent vers le roi à Tours, et celui-ci ne pouvant mieux, leur écrivit de chasser les ligueurs, laissant à leur gré le choix des moyens. A défaut de la force, on eut recours à la ruse. Une conspiration s'ourdit sous l'in-

fluence du sénéchal Guy Meneust, et des deux presidents Barin et Harpin. Le corps des notaires, resté fidèle au roi, fut mis dans le secret; on avait besoin d'eux. Ils devaient monter la garde le 5 avril; ce fut le jour choisi pour l'exécution. Montbarot ne pouvait être oublié; on l'envoya prévenir de se présenter aux portes au moment de l'explosion.

Elle eut lieu le jour fixé. Dès le matin, c'était un mercredi, le sénéchal sortit de sa maison une hallebarde à la main, et donna le signal convenu en criant : Vive le roi! Les conjurés aussitôt s'élancèrent dans les rues, qu'inonda bientôt le peuple avide de voir ce qui allait se passer. Il ne soupçonnait pas qu'on lui avait réservé un rôle actif dans le drame qui commençait. Les présidents Harpin et Barin devinrent les orateurs qui l'excitèrent à prendre part à l'action. On déserta pour les entendre la chaire d'un prédicateur de la ligue, qui déclamait en ce moment contre le roi. La ville et les faubourgs se soulevèrent en un instant; Montbarot vint se mêler au mouvement. Les agents de Mercœur, Charonnière et le capitaine Jean furent arrêtés. Le prédicateur, décrété de prise de corps au nom du parlement, accepta le généreux appui du sénéchal qui le fit évader, bien qu'il eût juré de mourir à son poste.

Ce fut ainsi que Rennes échappa à la ligue; elle resta désormais fidèle au roi. Les gentilshommes royalistes y accoururent de toutes parts. Le duc de Mercœur, alors à Fougères, fit vainement diligence pour réprimer l'insurrection. Un charbonnier de la forêt lui apprit en chemin que la révolution était complète, bien qu'elle n'eût duré qu'un jour. Le duc retourna au siége de Vitré qu'il dirigea lui-même à la tête de quelques milliers de paysans.

Le parlement, dans lequel il se trouvait cependant quelques ligueurs, enregistra les lettres du roi, proscrivit la ligue, et défendit, sous peine de mort, de prendre les armes sans l'ordre du sieur de Montbarot.

Rennes hérita de la faveur royale, au préjudice de Nantes livré à la ligue. Un édit du 12 avril ordonna la translation de la chambre des comptes dans notre ville, et elle y vint siéger au couvent des Carmes, où l'on fit à ce sujet quelques constructions nouvelles. Le bureau des finances et la cour des monnaies reçurent aussi l'ordre de quitter Nantes dans un délai de quinze jours, sous peine de nullité de leurs actes. Une autre faveur que notre ville dut à la même cause, fut celle de la translation dans ses murs de l'université nantaise, qui ouvrit, deux ans après, ses leçons au couvent des Carmes chaussés.

Le parlement, poursuivant la réaction commencée, déclara le duc de Mercœur rebelle, et le roi confirmant cet arrêt dépouilla le coupable de sa dignité de gouverneur, dont il revêtit le comte de Soissons. Un autre arrêt condamna les complices, et autorisa ceux qui avaient à se plaindre d'eux à se saisir de leurs biens *sans autorité de justice*.

Bientôt à la nouvelle de l'échec éprouvé par le nouveau gouverneur, qui fut fait prisonnier à Châteaugiron, Rennes crut que le duc de Mercœur allait tomber sur elle avec toutes ses forces. On se mit en état de défense; on redoubla de précautions. Les ligueurs furent expulsés de la ville; on défendit aux Carmes et Jacobins d'attaquer le roi dans leurs sermons, et de supprimer la prière qui lui était consacrée; enfin tous les gentilshommes des environs furent appelés sous les armes pour la défense de la ville. Le gouverneur Montbarot enleva les clefs de la porte Saint-Georges à l'abbesse, qui ne recouvra plus cet antique privilége. C'était alors Gabrielle de Maure, tante de la duchesse de Mercœur.

Sur ces entrefaites, deux députés étant venus de Vitré demander du secours pour les assiégés, Lavardin y fut envoyé avec 6 ou 700 chevaux, malgré le besoin qu'on pouvait avoir de sa présence. Montbarot même l'y suivit

avec quelques autres gentilshommes; mais ils revinrent bientôt tous à Rennes, de crainte qu'il ne fût attaqué en leur absence. En effet, bien que le duc de Mercœur fût retourné au siége de Vitré, le faubourg Saint-Hellier fut un jour pillé, au moment où l'on s'y attendait le moins; mais ce n'était qu'un piège pour attirer la garnison au dehors. La Hunaudaye qui commandait n'en fut pas dupe, et eut le conrage de rester dans la ville, malgré les pillages que les troupes de Mercœur ne cessèrent de commettre dans les paroisses voisines. Quelques sorties habilement dirigées eussent pu, sans compromettre la sûreté de la place, protéger et délivrer les pauvres paroisses dévastées.

Mais une nouvelle armée conduite par un nouveau gouverneur venait secourir le pays. Le prince de Dombes, Henri de Bourbon, si impolitiquement dépouillé du gouvernement de la Bretagne au profit de Mercœur, avait remplacé le malheureux comte de Soissons, qui pourtant s'évada bientôt du château de Nantes, mais réclama vainement son ancien titre. Le 15 août le nouveau gouverneur arriva à Rennes par Châteaubriant et Bain, avec deux mille hommes d'infanterie, 200 chevaux, de l'artillerie et des munitions. Le manoir épiscopal avait été meublé pour recevoir le prince. Un magasin de blé avait été fait dans la maison du Cartage, pour nourrir les troupes qui l'accompagnaient, et qui furent logées chez les bourgeois, auxquels fut accordée une indemnité.

Le prince en arrivant se rendit à la cathédrale pour prêter serment. Le lendemain il présenta au parlement ses lettres de créance, et à la communauté la lettre de Henri III, en date du 5 juillet, qui lui donnait ses pouvoirs. Sa harangue au parlement excita un grand enthousiasme.

Rennes, au milieu de cette joie, ne s'attendait guère à la fatale nouvelle qui allait lui révéler des événements déjà vieux de plus de dix jours. Une lettre du roi à l'adresse

de la communauté, vint lui annoncer l'assassinat de Henri III.

Ce compte rendu de l'événement fait par la victime elle-même devait, comme on l'avait espéré, calmer toutes les inquiétudes, et maintenir les fidèles dans leur devoir, lorsque le lendemain une seconde lettre arriva, datée du 2 août, et à l'adresse de MM. les échevins et habitants de Rennes. Celle-ci était signée du roi de Navarre, Henri IV, qui avait tracé ces mots de sa main à la marge : « Contenez mon peuple en mon obéissance, et vous assurez de la volonté que j'ai de vous soulager et gratifier. »

Le duc de Mercœur tenta de soulever Rennes; mais le sénéchal de Fougères qu'il y envoya dans cette intention fut arrêté, condamné et pendu. Le duc usa de représailles sur le juge de Laval, son prisonnier.

Les ligueurs de Rennes qu'on n'avait pas tous expulsés commençaient à s'agiter. Le prince de Dombes, pour calmer cette effervescence, dont les suites pouvaient devenir dangereuses, vint au parlement faire reconnaître Henri IV, et rassurer les esprits sur la religion du nouveau roi, qui avait promis *par écrit* de se faire instruire dans la foi catholique sous le délai de six mois. Alors toutes les indécisions cessèrent, et Henri de Bourbon fut proclamé solennellement dans notre ville le 11 septembre.

Un service fut célébré en l'honneur de Henri III, et l'on prêta serment à Henri IV sous la condition qu'il se ferait catholique. Des commissaires furent nommés pour se rendre dans toutes les villes bretonnes y recueillir les adhésions et détruire les calomnies répandues contre l'orthodoxie du prince.

Le parlement de Rennes était ainsi le premier à reconnaître Henri IV. Pendant qu'il donnait ces preuves de dévouement au nouveau roi, Mercœur continuait ses conquêtes, presque sous les yeux du prince de Dombes, trop

faible pour s'y opposer. Les ligueurs qui dévastaient les environs de Rennes furent enfin repoussés par une sortie du sieur de Bastenai. Chaque jour apportait la nouvelle de quelque ville enlevée par eux. On vit arriver à Rennes le sénéchal de Quimper, forcé d'abandonner cette place tombée au pouvoir de la ligue.

Cependant on avait redoublé de précautions pour la sûreté de notre ville. On avait fait une ordonnance pour se procurer des arquebuses, et celles que possédait la milice étaient soumises à une inspection régulière; des maisons voisines de la porte Saint-Michel avaient été abattues pour qu'elles ne pussent servir d'abri à l'ennemi, et les rentiers qui les habitaient avaient été déchargés de leurs rentes.

Le prince de Dombes avait proposé aux habitants de loger cent arquebusiers à cheval et cent hommes de pied dans les fauboùrgs pendant l'hyver, pour les protéger contre les courses des ligueurs. Une taxe devait être établie pour leur solde sur toutes les maisons sans exception, ni privilége d'église, noblesse ou justice.

(1590.) Le duc de Mercœur répondit à l'arrêt de proscription du parlement de Rennes, en créant un autre parlement à Nantes (8 janvier), au nom du nouveau roi de France, Charles X, proclamé par la ligue.

Ce fut après l'un des licenciements forcés que le prince de Dombes faisait de ses troupes, qu'il revint à Rennes et reçut les remontrances du parlement avec toute l'insouciance d'un jeune homme qui songe avant tout à son plaisir. Les courses de bague, alors fort en vogue, lui firent bientôt oublier la harangue du premier président. Il était descendu au manoir épiscopal, toujours veuf de son prélat, et devenu l'hôtellerie des grands seigneurs de passage.

La communauté ne s'endormait pas comme le prince. Après avoir dressé un règlement pour la tenue de ses as-

semblées, elle réorganisa sa milice, et la divisa en quatre cantons qui chacun avaient leurs couleurs différentes et leurs chefs distincts, sous le commandement suprême du gouverneur Montbarot. Ainsi le canton du Champ-Jacquet, en bleu, avait quatre capitaines cinquanteniers; le canton de la tour du Chesne ou de l'hôtel de ville, en violet, en avait cinq; le canton de Saint-François, en gris, avait le même nombre; le canton de Saint-Thomas, en jaune, n'en avait que quatre. Du reste chaque canton avait de plus un capitaine et un lieutenant qui commandaient aux cinquanteniers et obéissaient au gouverneur.

Ce dernier, non moins actif que la communauté, fit aussi faire à cette époque des retranchements derrière la rue de la Reverdiais, sorte d'ouvrage avancé qui protégeait le faubourg et les abords de la porte aux Foulons.

Enfin une procession solennelle, à laquelle assistèrent le parlement, la noblesse et tous les corps de citoyens, eut lieu pour ranimer le zèle et demander à Dieu le retour de la paix.

Mercœur, pendant ce temps, faisait une nouvelle tentative sur Vitré, que sauvait l'intrépidité du sergent-major Raton. Le jeune prince de Dombes interrompait un instant ses jeux pour assister au service anniversaire célébré en mémoire de Henri III dans la cathédrale, en présence du parlement et de la noblesse, sauf quelques dissidents. Enfin il sortait de Rennes pour arrêter les courses de Mercœur, et, à la tête de 40,000 hommes échouait devant Dol, licenciait encore son armée, et revenait à ses plaisirs dans notre ville.

Tandis que la Basse-Bretagne était en feu, les états s'assemblaient à Rennes (27 décembre) dans la grande salle des Jacobins ; aucun évêque ne s'y trouva. La ligue les avait tous entraînés à l'exception de celui de Tréguier, qui envoya un chanoine comme son délégué. Cinq membres seulement y représentèrent l'ordre du clergé, sous

la présidence de l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montalais; quarante gentilshommes composèrent l'ordre de la noblesse que présida le sieur de la Muce-Ponthus; le tiers fut formé des députés des sept bonnes villes restées fidèles au roi, et pour compléter l'assemblée, on y fit entrer les réfugiés et quelques prieurs, contre l'usage. Le prince de Dombes s'y présenta suivi des commissaires royaux, qui exposèrent, suivant la coutume, les demandes de subsides au nom du roi. Elles furent presque toutes accordées.

De nouvelles processions eurent lieu, ainsi qu'un service particulier célébré aux Cordeliers au nom du parlement pour Henri III. On exécuta en effigie les membres de la cour souveraine illégale instituée à Nantes par le duc de Mercœur.

Ogée assure que la première séance de la chambre des comptes eut lieu cette année seulement à Rennes dans les salles qu'on lui avait fait préparer, au couvent des Carmes, l'année précédente.

Il faut noter aussi qu'à cette époque la charge de contrôleur des octrois était déjà vénale et coûtait 400 écus au soleil, plus neuf écus de marc d'or; les gages s'élevaient à 24 écus.

(1591.) La guerre continuait toujours plus acharnée depuis l'arrivée des Espagnols; mais Rennes n'y prit aucune part qu'en acquittant ses impôts, et en se tenant sur ses gardes, car elle savait que la ligue la *muguetait*. Les habitants de trois lieues à la ronde furent appelés, par arrêt de la cour, à travailler aux fortifications. Une casemate, dite caponière, fut construite à la porte Saint-Michel; les habitants se taxèrent volontairement pour la réparation des murs et des fossés; les cabarets ou échoppes de la butte du Champ-Jacquet et de la Pompe furent assujétis à une redevance plus forte. Le gouverneur Montbarot, qui se souvenait de sa capitulation dans la tour

Mordelaise, résolut de quitter ce domicile pour un plus sûr, et choisit la tour aux Foulons. La communauté lui fit construire un logis neuf dans le boulevart de cette porte, et l'on y ajouta tous les travaux dont l'art des fortifications pouvait alors l'entourer.

La milice, toujours sur pied, demanda pour prix de ses fatigues que ses capitaines fussent exempts de fouages et tailles. On ne sait s'il fut fait droit à leur requête.

Le prince de Dombes, en apprenant les succès de la ligue, s'arracha enfin aux délices de Capoue, après avoir accepté le festin offert par la communauté à ses lansquenets. Le breton célèbre Lanoue, si estimé même de ses adversaires en religion, vint rejoindre le prince, ainsi que l'avaient demandé les états. Les deux armées se retrouvèrent encore en présence, et s'observèrent pendant deux jours sans en venir aux mains. Cette fois la prudence de Mercœur fut la cause de cette inaction. La guerre de siéges recommença, et Lanoue mourut à celui de Lamballe.

Le retour du prince de Dombes à Rennes attira bientôt l'attention ailleurs. Le lieutenant-général La Hunaudaye, tombé malade à Vitré, voulut se faire apporter dans notre ville. Il mourut en chemin dans sa litière. Ses funérailles furent célébrées avec pompe le 6 janvier dans l'église Bonne-Nouvelle, en présence de tous les corps judiciaires, religieux, civils et militaires.

Les états de la ligue avaient été tenus cette année (1592) à Vannes. La Bretagne pouvait être perdue pour le roi, si Henri IV n'eût remédié aux suites du désastre avec son activité et sa prudence ordinaires. Il résolut de rappeler le prince de Dombes, et d'envoyer le maréchal d'Aumont à sa place. Mais le premier, revenu à Rennes, ne se pressait pas d'obéir. En attendant son successeur, qui d'ailleurs n'arrivait pas, il commença une guerre intestine avec le parlement et la noblesse, qui sollicitaient son éloignement. Toujours occupé de ses plaisirs et des

charmes de la jeune douairière de Kervenno, il laissait Mercœur tenir la campagne et poursuivre ses succès. Le parlement s'assembla et députa vers le roi les deux présidents Barin et Harpin, chargés de lui présenter leurs plaintes et un plan de trêve pour mettre fin aux troubles qui désolaient la province. On écrivit aussi au maréchal d'Aumont pour le prier de hâter son arrivée. Mais le prince de Dombes, soupçonnant les démarches secrètes de ses ennemis, fit épier et enlever le message aux portes de Rennes. Cette voie de fait ne pouvait rester sans représailles. Le parlement s'opposa aux levées de deniers que voulait faire le prince, et celui-ci fit chasser de la ville, comme ligueur, l'un des présidents, Bruslon de la Musse, qui avait fait la plus vive opposition à ses projets. Irrité de ce nouvel acte de despotisme, le parlement députa plusieurs de ses membres vers le duc pour obtenir des explications. Il refusa d'en donner à d'autres qu'au roi, et fit chasser un autre conseiller nommé Raoul. Enfin les états s'assemblèrent à Rennes aux Jacobins, et calmèrent ces irritations qui s'envenimaient chaque jour. Le maréchal d'Aumont y fit présenter une instruction pour la levée de l'armée. Henri IV, alors sous les murs de Rouen, signa un édit qui créait un corps de ville à Rennes, à la requête des nobles, bourgeois, manants et habitants. Ce corps municipal devait être composé de six échevins, d'un procureur-syndic et d'un greffier. L'édit prétend que jusque-là il n'y avait eu à Rennes aucune maison de ville et échevinage pour la direction des affaires communes. Nous avons vu que ce corps existait de fait depuis longtemps sous le nom de communauté de ville. L'édit de Henri IV, quoi qu'il en dise, ne pouvait donc avoir pour objet qu'une confirmation des anciens droits reconnus par tous les souverains qui s'étaient succédé sur le trône de France, depuis l'union de l'ancien duché à la couronne. Il est vrai qu'il était de la politique des rois de France d'effacer,

autant que possible, la trace de l'origine d'anciennes libertés que l'on pouvait avoir besoin de supprimer ou de modifier un jour. Le temps des modifications était même déjà venu, et c'en était une qu'opérait l'édit en question. Charles et Julien Busnel, ce dernier sieur de la Retardaye et de la Merrandière, reçurent à cette occasion des lettres de noblesse. Ce précédent fut souvent imité par les successeurs de Henri IV, et créa presqu'un privilége en faveur de ceux des membres de notre corps de ville qui avaient acquis un certain nombre d'années d'exercice.

La nouvelle assemblée ne s'occupa pas avec moins de zèle que l'ancienne des devoirs qui lui étaient imposés. Elle fit un règlement pour les chevaliers de l'arbalète qui s'assemblaient encore à la butte du Champ-Jacquet, malgré les progrès de l'arquebuse. Elle continua avec ardeur les travaux de ses fortifications, et réussit même à y faire contribuer les officiers de la chancellerie, en les obligeant de fournir, sans préjudice à leurs priviléges, 46 hommes pour travailler un seul jour par mois. Enfin elle remit à des temps plus tranquilles la fête du papegault, afin d'éviter de faire une consommation inutile de munitions, et de distraire de ses fonctions de surveillance la garde ordinaire de la ville.

(1595.) La lieutenance générale de Bretagne continua d'être divisée. Le marquis de Coëtquen succéda au sieur de la Hunaudaye dans le commandement dont Nantes était le chef-lieu. Le marquis de Sourdéac commanda dans la Basse-Bretagne; mais pour ne pas blesser Montbarot, qui avait rendu de si grands services, on le laissa maître du diocèse de Rennes, au détriment du marquis de Coëtquen.

Les états avaient appuyé ses réclamations à cet égard. Le procureur des bourgeois, Bonabes Biet, fut député en cour pour présenter au roi, selon la coutume, les remontrances de ces états, avec François Le Porvost, chanoine,

et le baron de Crapado, chevalier, qui fut arrêté comme rebelle avant d'atteindre le but de son voyage

En effet, une conspiration avait été ourdie à Rennes même par le marquis d'Acérac pour livrer la ville au duc de Mercœur, et le baron de Crapado, d'abord complice, devint traître, puis victime. Le prince de Dombes, devenu récemment duc de Montpensier, qui avait contre le baron de vieux ressentiments à venger, fit saisir le conspirateur malgré ses révélations avec un de ses complices, L'Estang-Breil-Marin, et les fit juger tous les deux en conseil de guerre. Condamnés au dernier supplice, ils furent exécutés immédiatement, et la population ne vit pas sans effroi leurs têtes placées au bout d'une pique sur le sommet de l'une des tours de la porte Blanche. Les soupçons s'étendirent jusque sur les dames de la Musse et de Châteauneuf, qui furent chassées de la ville, ainsi que le beau-frère de Crapado, Chastelier Préauvé. Le marquis d'Acérac, le plus coupable, fut le seul qui échappa, grâce au crédit de son parent Sourdéac. Henri IV blâma le duc de Montpensier d'avoir soustrait les criminels à la juridiction ordinaire du parlement.

Ce duc gouverneur, si généralement détesté, partit enfin de Rennes (14 février) avant l'arrivée du maréchal d'Aumont, laissant la Bretagne sans direction unique.

Le duc de Mercœur, après avoir refusé de publier la trêve conclue en France, marcha de nouveau sur Rennes et vint se loger à Fontenai, dans ses environs, en attendant le résultat des intelligences qu'il s'était ménagées dans notre ville. Les habitants inquiets avaient envoyé demander du secours au maréchal. Saint-Luc arriva, entra dans Rennes à la vue de l'ennemi, qui demeura encore quinze jours à Fontenai, sans vouloir accepter le combat que lui offrait sans cesse Saint-Luc, logé dans les faubourgs.

Cet événement fit demander au roi de nouveaux secours

qu'il ne put accorder, mais il hâta l'arrivée du maréchal d'Aumont, qui vint enfin assez à propos pour faire lever le siége de Moncontour, entrepris par Mercœur en quittant Rennes. La trêve ordonnée fut alors publiée en Bretagne, et les deux partis suspendirent leurs hostilités, du moins dans quelques parties de la province.

(1594.) La trêve dont nous avons parlé étant expirée avec l'année 1593, les préparatifs de guerre, qui n'avaient pas cessé, reprirent une nouvelle ardeur.

Le maréchal d'Aumont, après une courte expédition sur Laval, revint à Rennes, où il apprit presqu'en même temps la nouvelle importante de l'entrée de Henri IV à Paris. Elle fut célébrée avec enthousiasme en notre ville par un *Te Deum* dans la cathédrale, et une procession à Bonne-Nouvelle, à laquelle assistèrent les différents corps civils, militaires et judiciaires. Le maréchal, blessé, la suivit à cheval entre les présidents Harpin et Rogier, à la tête du parlement. Il fut défendu d'ouvrir les boutiques pendant la solennité.

A peine était-elle terminée, le capitaine Fontlebon, qui commandait au château de Québriac, mais qui se trouvait à Rennes depuis plusieurs jours, vint prêter serment de fidélité au roi entre les mains du maréchal, tant pour lui que pour ses compagnies de chevau-légers, d'arquebusiers à cheval et gens de pied formant la garnison de la place qui lui était confiée.

Le bon effet que devait produire cet exemple, menagé peut-être à dessein, faillit être gâté par le zèle intempestif du parlement, qui fit saisir et emprisonner pour dettes ce gentilhomme venu à Rennes sur la foi d'un sauf-conduit. Le maréchal demanda aussitôt sa mise en liberté; le parlement refusa; une malheureuse collision allait s'ensuivre. Le maréchal se rend militairement à la prison, fait enfoncer les portes et sortir le prisonnier. Le parlement restant prudemment dans les formes, fit rapporter un procès-verbal d'effraction, auquel il ne donna pas suite.

Mais la vengeance qui ne pouvait éclater se fit jour par de petits moyens. Une requête fut présentée au parlement par les habitants de Rennes pour se faire décharger d'un impôt créé par le gouverneur. Ce dernier, selon les formes, fut appelé dans l'assemblée, qui s'éleva unanimement contre lui, et l'impôt fut aboli.

Cette fois du moins les querelles des grands étaient profitables aux petits. L'exemple de la violation de la loi n'a pas toujours été aussi peu dangereux.

Toutes les chances revenaient au parti royaliste. De nouveaux renforts amenés de France par Montmartin arrivèrent à Rennes précédés de Saint-Luc, qui, sans attendre la fête qu'on lui préparait, les quitta aussitôt pour se rendre aux nouvelles conférences d'Ancenis, où assistèrent les présidents Harpin et Barin, et qui n'eurent pas plus de succès que les premières. Ces tentatives infructueuses étaient comme des transitions obligées que préparaient, pour atteindre leur but, Henri IV et son conseiller Sully.

Le gouverneur Montbarot avait, pour seconder leurs desseins, été souvent forcé de s'absenter de Rennes, et de sa tour aux Foulons qu'il y avait prise pour domicile. Les habitants présentèrent une requête au roi pour demander la résidence continuelle de leur gouverneur dans leur ville, « attendu les entreprises de M. de Mercœur », qui ne songeait guère en ce moment à les attaquer.

Busnel, sieur de la Touche, était alors connétable de Rennes, et les environs, jusqu'à la maison des Loges, étaient pleins de troupes royalistes de la suite du maréchal ou sous les ordres de Montmartin. Ces troupes, dont une partie résidait aussi dans la ville, furent conduites au siége de Corlay, où Fontenelle s'était enfermé et capitula, grâce à une ruse assez grossière.

Pendant ce temps-là, les états s'ouvraient à Rennes aux Jacobins, deux fois dans la même année, et l'évêque de

Rennes y présidait. Peu à peu les dissidents se ralliaient à la cause triomphante, et une sorte de fusion obligée s'opérait. A la fin de la session, la joie qu'avait causée à Rennes la nouvelle de la trêve récemment conclue, fut encore augmentée par celle de l'absolution du roi. Un *Te Deum*, une procession de la cathédrale à l'église Toussaints, des feux de joie, le bruit du canon et des cloches célébrèrent cet heureux événement qui semblait valoir un traité de paix.

L'intempérie de la saison et l'abondance des pluies avaient cependant amené bien des causes de tristesse, en répandant la disette dans le pays. On ordonna une nouvelle procession, et la communauté, malgré les secours qu'elle eut à distribuer aux malheureux, n'en fit pas moins les dépenses nécessaires pour la sûreté et la salubrité de la ville.

Elle créa un système d'éclairage, qui tout imparfait qu'il fut, n'en rendit pas moins de grands services alors. Par son ordre, des lanternes furent placées de douze en douze maisons aux frais des habitants.

Une citerne fut construite sur les Lices pour fournir de l'eau à la pompe du Cartage qui en manquait. Les miseurs chargés de ce travail reçurent l'ordre d'apposer au sommet de cette citerne les armes de la ville et du sieur de Montbarot. René de Saint-Pern, sieur de Champalaune, était alors connétable et avait succédé à son père Busnel, sieur de La Touche (1596). L'évêque de Rennes, Aymar Hennequin, mourut au commencement de l'année suivante, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Sébastien, près d'Yves Mayeuc, dans la cathédrale. Arnaud d'Ossat, le négociateur de la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége, et qui depuis fut cardinal, occupa le siége épiscopal de Rennes; mais il ne vint point dans son diocèse.

Le maréchal de Brissac vint prendre le commandement

en chef. Il fit son entrée à Rennes le 25 octobre par la porte Blanche, avec tous les honneurs dus à sa dignité, et se rendit incontinent à la cathédrale, où il prêta serment entre les mains du trésorier François Le Provost. Quelques jours après, il se présenta au parlement, où ses lettres de créance avaient été préalablement enregistrées.

Pendant que les négociations continuaient pour la paix à Chenonceaux, les états s'ouvrirent à Rennes aux Jacobins. Il s'y fit une innovation que nous devons noter au passage. Comme il ne se trouvait aucun baron dans l'assemblée pour présider l'ordre de la noblesse selon la coutume, on prit le parti d'élire un gentilhomme à la majorité des voix des trois ordres. Le choix tomba sur Renaud de la Marzélière, mais on déclara expressément que « cela » ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir. » Nous verrons pourtant ce précédent se renouveler, toujours sans préjudice pour la coutume.

(1597.) La fin de la trêve ramena la reprise des hostilités. D'autres inquiétudes vinrent encore augmenter l'embarras, ébranler la fidélité de bien des dévouements incertains. Le duc de Mercœur faisait répandre des bruits alarmants sur la santé du roi, sur les échecs éprouvés par ses armes. L'imagination aidant, on le croyait perdu. La misère du peuple contribuait à faire naître cet effroi de l'avenir. Une partie des habitants était réduite à mendier dans les rues, tant le blé était cher. Qu'était-ce donc de la population des campagnes? La communauté, toujours fidèle à ses devoirs, vint au secours des malheureux par des aumônes publiques. On vota à cet effet, en vertu de lettres royales, la levée d'un écu par pipe de vin hors du cru de la province, et un sol par pipe de vin blanc clairet débité à Rennes. L'impôt même volontaire sera toujours la meilleure manière de régulariser l'aumône et de la rendre vraiment utile.

Pendant ce temps, le maréchal de Brissac, après une

faible démonstration pour réprimer les désordres auxquels la Basse-Bretagne était surtout en proie, rentrait à Rennes où l'agitation des esprits lui faisait craindre quelqu'explosion, et laissait à Sourdéac le soin de poursuivre Fontenelle. Le maréchal, en s'enfermant à Rennes, ne put y loger ses troupes à cause de la cherté des vivres. Il les cantonna dans les villages aux environs, où elles se barricadèrent de crainte de surprise.

Mercœur ne songeait point à les attaquer en ce moment. Les choses en étaient là, lorsque Montmartin apporta un jour à Rennes, au parlement et à l'hôtel de ville, des lettres du roi qui annonçaient son arrivée. « Nous » ferons tout ce que le roi voudra, s'écria-t-on d'une » commune voix dans les deux assemblées; puisque nous » avons employé nos vies pour son service, nous pou- » vons bien employer nos biens pour notre délivrance. »

L'ouverture des états eut lieu presque aussitôt pour voter les fonds nécessaires à l'expédition royale. On mit à ce vote pourtant la condition expresse que la levée n'aurait pas lieu si le roi ne venait pas. Des précautions furent prises pour que l'impôt ne fût pas détourné de son allocation. Un coffre à quatre serrures et trois cadenas devait recevoir les fonds confiés au trésorier des états, qui n'en disposerait qu'en présence de deux députés de chaque ordre, munis chacun d'une clef. L'impôt devait être restitué, si le voyage du roi n'avait pas lieu. Cet unique et curieux exemple de bonne foi n'a pu être donné; on doit le regretter, mais la présence de Henri IV eût été plus regrettable encore.

La mort de Mme de Montbarot, qui survint à la même époque, fut pour Rennes l'occasion de prouver la tolérance qui s'était introduite dans les esprits depuis les temps qui avaient précédé la ligue. Mme de Montbarot était protestante. Ses funérailles furent célébrées selon le rit de cette croyance, sans qu'aucun signe de méconten-

tement public vînt troubler la cérémonie. Les gentilshommes et les officiers du gouverneur portèrent le soir, vers huit heures, à Saint-Aubin, le corps de la Dame, enfermé dans un cercueil de plomb, et le déposèrent dans l'enfeu de la famille, en présence d'un grand nombre de calvinistes qui suivaient le convoi, précédé d'une longue ligne de pauvres en habits noirs, sous la surveillance du gardien de Saint-Yves. Le recteur de Saint-Etienne, Pierre Alléaume, quelques échevins, des membres du parlement se mêlèrent au cortége qu'escortait la foule des bourgeois attirés par la curiosité.

(1598.) Cet incident passé, on revint à la grande préoccupation, l'arrivée de Henri IV. « Dites à mes servi-
» teurs, avait-il dit à Montmartin en l'envoyant à Rennes,
» que je me suis résolu de me faire duc de nom et d'ef-
» fet de Bretagne; je y porte la paix et la guerre; je y
» châtierai les opiniastres, et pardonnerai à ceux qui de
» bonne heure se reconnaistront ; qu'on le fasse entendre
» à ceux qui tiennent mes places sous M. de Mercœur. »

Ces paroles fermes eurent leur effet. Quelques soumissions vinrent fortifier encore le parti royaliste. Le roi se mit en route; Mercœur effrayé redoubla ses démarches pour traiter. La duchesse de Mercœur fut envoyée près de Henri IV pour préparer les voies à un accommodement; les larmes d'une femme désarmèrent le vainqueur, qui n'en exigea pas moins la renonciation du prétendant au gouvernement de Bretagne, moyennant une pension.

Cette indemnité ne fut pas la seule offerte au vaincu. On accepta, comme nouveau gage de la réconciliation, le mariage qu'il avait proposé de sa fille avec César de Vendôme, le fils du roi et de la belle Gabrielle, marquise de Monceaux.

L'édit contenant tous les détails de la transaction royale, et précédemment signé à Angers où le roi s'était arrêté, produisit à Rennes un grand enthousiasme, qui

se manifesta par des prières et des réjouissances publiques. La cour des comptes fut la seule à réprimer cet élan, en refusant d'enregistrer l'édit qui semblait apporter la paix. Plus tard le parlement, entraîné d'abord, fit ses réserves, mais sans résultat.

Le roi alors vint à Nantes, où il donna l'édit fameux qui prit le nom de cette ville, et régla les droits des réformés (15 avril). Après avoir reçu les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande, il allait quitter la Bretagne sans visiter Rennes, lorsque Sully l'engagea à s'y présenter pour se faire des amis. Il vint le 8 mai demander l'hospitalité à Mme la maréchale de Brissac, en son manoir de Fontenai, à deux lieues de notre ville, dans la paroisse de Chartres. Le lendemain, c'était la veille de la Pentecôte, il fit son entrée solennelle par la porte Toussaints. En traversant, pour y arriver, le faubourg de la Magdelaine, et au moment d'aborder le pont du premier boulevard, il fut harangué, au nom du présidial, par le fils du célèbre sénéchal Guy Le Meneust de Bréquigny. Au premier repos de l'orateur, le maréchal de Brissac présenta au roi les clefs d'argent doré, que portait Montbarot, et qui, payées 32 écus au soleil à l'orfèvre, pesaient un marc six onces trois gros. « — Voilà de belles » clefs, dit Henri en les baisant, mais j'aime mieux en» core les clefs des cœurs des habitants. » Il franchit alors les trois ponts-levis successifs, au bruit des cloches et du canon, et se dirigea avec son cortège vers la porte Saint-Germain, où l'on avait élevé un arc de triomphe en verdure, décoré du portrait du roi. Henri avait défendu toute dépense onéreuse; la joie sans frais n'est pas la moins pure. Les acclamations du peuple le suivirent à la cathédrale Saint-Pierre, à la porte de laquelle l'attendait le clergé. Il eut à essuyer là une nouvelle harangue du trésorier François Le Provost; puis le parlement en robes rouges vint le saluer, suivi de la chambre des comptes et

de la chancellerie. Ce ne fut qu'alors qu'il entra dans l'église, où l'on chanta un *Te Deum* et les vêpres, avec toute la musique du chœur.

Il logea au manoir épiscopal, où il retrouva son portrait, seul luxe que se permit, malgré ses ordres, la flatterie populaire. Ce courtisan-là ne lui parut pas dangereux.

Le lendemain l'évêque de Nantes, Charles de Bourg-Neuf, officia dans la cathédrale, en présence du roi qui communia de ses mains, puis toucha les scrofuleux selon la coutume des rois de France.

Le 14 mai Henri IV alla dîner et chasser à la Prévalaye, ou *Prée-Vallais*, comme on écrivait alors, qui appartenait à l'une des branches de cette famille Tierry du Bois-Orcand, que nous avons vue figurer parmi les membres de la communauté de ville.

Pendant cette promenade du roi, un prince étranger de sa suite fut assassiné dans la rue Reverdiais, hors ville, par six Anglais qu'on ne put découvrir. La chronique ajoute que ce crime fut commis dans une maison suspecte. Le prince de Moldavïe eut mieux fait de suivre le roi à la chasse, ou de l'attendre paisiblement en son logis de la rue Neuve-Mon-Confrère, chez sire Nicolas Gaultier, trésorier en l'église Saint-Sauveur. Il fut inhumé avec pompe au couvent de Bonne-Nouvelle, chez les Jacobins. Henri IV, profondément touché de cette mort, ne sortit pas le lendemain, si ce n'est la nuit pour aller au bal.

Le jour suivant, 15 mai, il entendit la messe à Saint-Pierre, puis il alla jouer à la paume entre les rues Coëtquen et Baudrairie, où était alors situé l'édifice destiné à ce jeu. Ce ne fut que plus tard, après l'incendie de 1720, qu'il en fut construit un autre près la porte aux Foulons. L'après-midi, accompagné de la noblesse, il passa la revue, ou comme on disait, il fit faire une

monstre de ses gens, des régiments français, dans le pré André où, le jour de son arrivée, la milice rennaise s'était rangée sur son passage. Après la revue, il retourna chasser à la Prévalaye, où l'attendait un de ces prodiges réservés aux chasseurs. On tua dans la plaine un lièvre monstre, pourvu de deux corps, huit jambes, une seule tête et trois oreilles « ainsi que plusieurs l'ont rapporté » qui étaient à la dite prinse », raconte ingénuement Me Jehan Pichart, notaire royal et procureur au parlement, qui nous a transmis les détails de cette partie de chasse, non moins digne du pinceau dramatique de Collé que celle de la forêt de Senart. La chasse fut suivie de luttes bretonnes sur le préau et de danses villageoises au chêne de Sainte-Foix.

Le soir en rentrant à Rennes, le prince alla souper chez l'abbé de Saint-Melaine, Mathurin de Montalais, auquel il voulait donner un témoignage d'estime pour sa fidélité.

Parmi les détails du passage de Henri IV à Rennes, nous ne devons pas omettre de noter sa visite à l'hôtel de ville, où il fut reçu par la communauté dans un pavillon élevé à la hâte, auquel on arrivait par un perron de deux volées. Les incidents imprévus ne manquèrent pas non plus au séjour du roi pour varier ses plaisirs. Dans la rue, à la porte de la cathédrale d'où sortait le prince, un homme vint à lui brusquement et lui dit : « Je suis duc de Bretagne, je vous fais prisonnier. » Le roi s'amusa beaucoup de cette saillie; mais le pauvre fou, nommé Gravelle, dont on avait voulu se saisir, se cramponna si fortement aux jambes de Montbarot, qu'il reçut un violent coup sur la tête, avant de lâcher prise. On le fit enfermer, et Montbarot essuya des reproches du roi pour l'avoir exposé à cette rencontre qui pouvait offrir quelque danger.

Toute la noblesse bretonne, qui afflua dans notre ville

à cette époque, offrit son hommage au Béarnais, et celui-ci, avec cette malice d'à-propos qui lui était si naturelle, dit à l'un de ces gentilshommes, en présence des plus récalcitrants : Sourdéac, la fête des rois est passée.

Un événement assez commun dans sa vie retarda d'un jour le départ du roi. Une belle damoiselle, fille d'un avocat et femme d'un capitaine nommé Des Fossez, captiva le Béarnais par ses charmes, et lui fit oublier un instant ceux de la marquise de Monceaux. Elle fut honorée d'une audience particulière. Son mari devint sergent-major à Calais, et elle-même obtint la survivance de Gabrielle à la cour.

Enfin ce ne fut qu'à regret, le 17 mai, que Henri IV quitta Rennes, le cœur plein de vifs et tendres souvenirs. Il s'en alla par Vitré, laissant dans notre ville Sully, baron de Rosni, pour le représenter près des états, qui s'ouvrirent le 18 mai aux Jacobins.

Le roi y fit remise au peuple de tous les arrérages d'impôts dûs exclusivement jusqu'à 1597; abolit la levée pour les gens de guerre et les impôts établis par le duc de Mercœur; promit l'abolition de l'aide sur le vin, mais il demanda des fonds suffisants pour l'accomplissement des traités concernant la Bretagne, la réduction des places fortes, les récompenses dues aux seigneurs soumis, le licenciement des Suisses, les garnisons, la garde spéciale de M. de Brissac, les navires achetés à Nantes. Huit cent mille écus furent promis par les états sur la taxe du vin. Six mille écus furent en outre offerts à Sully, qui les refusa, mais qui accepta les dix mille que lui fit donner le roi par les mêmes états. N'était-ce point là le cas de répéter ses propres paroles : « Où est-ce que ces pauvres » Bretons pourront prendre tout l'argent qu'ils m'ont » promis ? »

Le samedi 25 mai, dit le Ms. de Pichart, la duchesse de Mercœur arriva à Rennes en assez pauvre équipage,

eu égard au temps passé. Elle logea à l'hôtel de l'Ecu de France, vau Saint-Germain, et elle partit le jour du petit sacre, 28 du même mois.

L'hôpital Saint-Yves éprouva un effet de cette bienveillante équité qui cherchait à étouffer tous les mécontentements, en tâchant de concilier tous les intérêts. Un arrêt du conseil « en considération des grandes pertes que » l'hôpital Saint-Yves avait souffertes pendant les guerres » de la ligue pour le paiement et la nourriture des gens » de guerre, octroya audit hôpital, pendant neuf ans, le » quart des deniers casuels du domaine royal, en la juridiction et sénéchaussée de Rennes. »

Un grand nombre de gens de guerre, gentilshommes et autres, s'étaient retirés à Rennes, en la ville et faubourgs depuis la fin des troubles. Leur présence pouvait être nuisible à la tranquillité publique, dont on était désormais si avide. Le gouverneur Montbarot, de concert avec la communauté, leur donna l'ordre de rejoindre l'armée et les enseignes du maréchal de Brissac.

René Marec, seigneur de Montbarot, La Martinière, de Plessis-Baliczon, etc, continué dans le gouvernement de notre ville, nomma, comme il en avait le droit, pour son lieutenant, Jean-Jacques de Lombar, escuyer, par une lettre datée de son logis de la tour aux Foulons, le 9 juillet 1598.

La communauté imposa une amende de 20 sols au profit des pauvres, à ceux de ses membres qui, sans excuse valable, ne se trouvaient pas aux assemblées aux heures indiquées par le sergent. Les ecclésiastiques même n'étaient pas exempts de cette peine, qui était une garantie d'assiduité, la seule possible en pareil cas pour protéger les intérêts publics contre l'égoïsme ou l'insouciance.

Nous verrons plus d'une fois encore la communauté occupée de son réglement intérieur, ne parvenir que peu à peu à le rendre efficace et complet. Un autre soin plus

important appela dans ce moment son attention. L'hôtel de ville, bien que réparé pour le passage de Henri IV, menaçait ruine de nouveau; il fallait songer à en acquérir un autre. On traita avec M. de Montbarot pour qu'il cédât son hôtel situé au puits du Mesnil. Cette acquisition coûta à la ville 28,500 l., qui furent pris sur les deniers du sol et liard pour pot de vin et cidre. On quitta l'ancienne maison commune, et l'hôtel Montbarot servit pendant quelques années aux réunions du corps de ville.

L'évêque, Arnaud d'Ossat, créé cardinal, fut transféré de Rennes à l'évêché de Bayeux, et remplacé dans notre ville, qui ne le connaissait pas, par Séraphin Olivier, qui ne fut pas davantage connu de ses diocésains. Nonce du pape en France, il resta près de Henri IV. La Bretagne, étrangère à ces deux prélats, n'avait été pour eux qu'un degré vers la fortune.

Nous voici parvenus à la fin de ce seizième siècle, si plein de faits et d'avenir. Poursuivons notre récit, et cherchons quelle part le dix-septième siècle apporta aux progrès de notre ville.

§ VII.

RENNES AU XVIIe SIÈCLE, SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII.

(1600.) Henri IV achevait, par l'or et la diplomatie, la conquête de son royaume commencée par les armes. Les huit cent mille écus que lui avait promis la Bretagne pour acheter les soumissions n'étaient pas encore votés définitivement, et les états, réunis à Rennes, semblaient y mettre une condition. La taxe sur les blés était encore l'objet de leur attention la plus vive. Ils insistaient pour qu'on la réduisît, après avoir obtenu la liberté d'exportation d'une province à l'autre.

Notre ville obtint à la même époque la concession de

l'une de ces taxes, qui avaient pris le nom d'*octrois*, parce qu'en effet elles étaient alors octroyées sur la requête des bourgeois. Le roi accorda à ceux de Rennes pendant neuf ans la levée d'un sol pour chaque pot de vin qui se vendrait en la ville et faubourgs, et le produit devait en être employé dans la proportion des deux tiers pour le bâtiment du palais, et d'un tiers pour les besoins de la ville. L'impôt et billot levé depuis sur les débitants au profit de la communauté par les fermiers des octrois, dut son origine à cette taxe dont l'établissement fut octroyé par Henri IV, qui se faisait ainsi un titre pour s'immiscer dans l'administration des revenus communaux.

Continuons de noter, sans les dédaigner, si petits qu'ils soient, ces événements de notre existence municipale, seuls témoignages de nos progrès.

(1604.) La cour ordonna aux habitants de Rennes de s'assembler en communauté afin d'aviser d'avoir des seaux de cuir pour les incendies. On négligeait trop ces soins prudents qui auraient épargné un grand désastre à notre ville.

Guy Eder de la Fontenelle, saisi comme complice de Biron, fut amené à Rennes et déposé en la maison de la Butte, près du Champ-Jacquet, sous la garde du sénéchal, qui le fit surveiller jour et nuit par deux sergents jusqu'au moment où il fut transféré à Paris pour y être jugé et exécuté. Sa tête, envoyée à Rennes, fut placée sur la porte Toussaints par ordre de la cour, qui fut bientôt obligée de diriger des poursuites sans résultat contre ceux qui l'enlevèrent.

Notre ville allait enfin avoir un évêque breton et qui daignerait se fixer dans ses murs. Séraphin Olivier, qui n'y était jamais venu, eut le bon esprit de se démettre de sa dignité honoraire en faveur de François Larchiver, de Tréguier, qui n'hésita pas à quitter Rome où il résidait en qualité de grand pénitencier des Bretons. Il fit son

entrée solennelle à Rennes, le 1er septembre, dans la forme et avec les honneurs accoutumés. Précédé du clergé séculier et régulier, il se présenta à la porte Mordelaise qui était ouverte. Le clergé entra, mais immédiatement après lui la porte se referma et le prélat resta dehors. Le guichet cependant resta ouvert; les échevins se placèrent en dehors des deux côtés du pont-levis, que l'on devait traverser pour y arriver. Le seigneur évêque y fut complimenté par le procureur des bourgeois, qui devait plus tard prendre le titre de maire; il prêta serment de maintenir et garder les priviléges de la ville, et de préférer aux étrangers, dans la nomination des bénéfices, les enfants de Rennes « lorsqu'ils se trouveront capables de les » posséder ». Il lui fut permis alors de pénétrer dans la ville et d'aller se faire sacrer dans la cathédrale.

Il existait alors à Rennes, sous le nom de *sacre*, une autre solennité religieuse, qu'ailleurs on nommait plus justement *Fête-Dieu*, et à laquelle assistait le corps de ville en habits de cérémonie. Nous trouvons néanmoins que ce fut en l'année 1608 qu'il marcha pour la première fois à la procession, ainsi désignée par une expression locale dont l'origine n'est pas facile à retrouver. Il fut offert à cette occasion à MM. les échevins un déjeûner qui coûta 21 l. 11 s. Ce fut un précédent qui ne se perdit pas.

(1603.) A peine le nouvel évêque avait-il pris possession de son siége qu'il se vit dans l'obligation de plaider contre la communauté, pour entrer au manoir épiscopal. Le maréchal de Brissac s'en était mis en possession, et l'absence continuelle des évêques avait empêché qu'il s'élevât aucune plainte contre cette occupation illégale.

La communauté, mise en demeure de chercher un autre domicile pour le gouverneur de la ville, eut recours à l'hôtel Montbarot, qui prit alors le nom de Brissac, et l'évêque recouvra son manoir épiscopal.

« La rivière de Villaigne fut déclarée à cette époque » publique à toute personne, sans qu'il s'y puisse lever » aucun droit ou devoir, fors pour construction des » écluses, chaussées, bardeaux. » — Les gentilshommes furent assujétis à Rennes aux devoirs sur les boissons, malgré leurs réclamations contre ces impositions roturières, sauf à eux à se pourvoir ainsi qu'ils verraient.

Mais la grande affaire de cette époque à Rennes fut l'établissement des Jésuites au collége Saint-Thomas. Dès 1586, la communauté leur avait abandonné cet établissement, et les états avaient ajouté à ce don celui d'une somme de 5,000 l. Un édit du mois de septembre vint confirmer toutes ces faveurs. Des lettres patentes furent délivrées aux frères de la société de Jésus à la requête des bourgeois, qui avaient aussi adressé une supplique au pape (1604). Le clergé voulut ajouter son tribut, et donna une année des dîmes du diocèse. Plusieurs particuliers, stimulés par l'exemple, apportèrent aussi leur offrande. 1,800 l. d'abord, puis bientôt 1,200 l. furent empruntées par la communauté à l'hôpital Saint-Yves pour la construction du nouveau collége. Elle indemnisa les propriétaires voisins qu'il fallut exproprier; enfin 12,000 l. furent accordées par les états pour la même cause. On y mit seulement une condition qui blessa les Jésuites, et contre laquelle ils réclamèrent longtemps, mais en vain; c'est que la communauté aurait l'administration et surveillerait l'emploi de ces 12,000 l.

Un autre ordre religieux, celui des Capucins, s'établit dans nos murs le 26 août 1604. On acheta pour eux, moyennant la somme de 2,820 l., un terrain situé près de la rue de la Reverdiais, et sur lequel se trouvait un grand corps de logis au nord, un jardin nommé des *Sept-Huis*, plus quelques sillons de terre labourable. La communauté de ville y fit construire à ses frais le couvent et l'église, planter et enclore le jardin des nouveaux religieux.

Les états, qui se réunirent cette année à Rennes, virent naître une discussion pour la présidence entre l'évêque de notre ville et celui de Dol. Il fut décidé que cette présidence serait alternative; mais cette décision devait plus tard être modifiée par les réclamations de l'évêque de Nantes.

(1605.) L'invention de l'arquebuse avait, nous l'avons vu, modifié le jeu du papegault, en substituant l'arme à feu à l'arc et à l'arbalète. Il avait fallu admettre un troisième tir; mais peu à peu on sentit que les deux derniers devenaient inutiles, et un édit intervint qui les supprima, en se basant sur cette raison : « que nos dits subjets ont » besoin de s'exercer à l'arquebuse pour la défense du » pays. » L'édit ne se bornait pas à la suppression de l'arc et de l'arbalète, comme il était rationnel; il profitait de l'occasion pour réunir au domaine du roi, qui les baillerait à ferme au plus offrant, les priviléges et immunités déjà énumérés de ce jeu du papegault. Les habitants réclamèrent; de nouveaux édits maintinrent l'usurpation royale, et ce fut sur les produits de ce bail du papegault de l'arquebuse que le parlement alloua aux Jésuites les 5,000 l. promises sous la condition d'admettre gratuitement 25 gentilshommes bretons au collége, comme boursiers.

Les Jésuites, qui ne furent pas toujours fidèles à remplir l'obligation imposée, à en juger par les nombreuses réclamations qui s'élevèrent contre eux, recevaient de plus 10,000 l. par an du fermier des impôts et billots, comme condition de son bail, sans préjudice de l'augmentation qu'ils espéraient, dit le registre des états.

Nous rencontrons ici un fait qui signale assez nettement jusqu'à quelle limite il faut étendre le chemin fait à cette époque par les idées philosophiques. Un arrêt du parlement enjoignit à l'exécuteur de la haute justice qui résidait à Rennes, de porter d'une manière apparente sur

ses vêtements le dessin d'une potence et d'une échelle, afin qu'il pût être reconnu facilement. C'était la rouelle jaune des Juifs! et pourtant celle-ci tombait en désuétude.

Pendant que Henri IV mûrissait son impossible et gigantesque projet politique sur l'abaissement de l'Autriche pour arriver à la paix de l'Europe, Rennes sollicitait et obtenait son approbation pour la concession nouvelle qu'elle venait de faire aux Jésuites des prieurés de Notre-Dame de Breguin, dans l'évêché de Dol, de Saint-Martin de Noyal et de Notre-Dame de Livré; elle faisait estimer et acquérait les maisons qui se trouvaient sur la ligne que devait parcourir la rue d'Orléans et le quai projeté du Pré-Botté; elle commençait aussi l'acquisition des terrains pour la construction du palais. La communauté ne reculait, on le voit, devant aucune dépense d'embellissement ou d'utilité publique.

Les états de leur côté n'oubliaient rien de ce qui pouvait favoriser le commerce de la Bretagne. Ils obtenaient la suppression de l'édit du sol pour livre sur les toiles. Attentifs à ne pas laisser croître l'impôt sans mesure, ils faisaient des remontrances et une sérieuse opposition quand on voulait augmenter la levée des taxes pour l'entretien des garnisons.

(1607.) Le consentement du général des Jésuites étant enfin parvenu à Rennes, la communauté régla les obligations des pères qu'elle avait établis au collége, et ratifia de nouveau les diverses cessions qu'elle leur avait faites. Ils s'engagèrent à ouvrir leurs classes au jour Saint-Luc suivant, et à commencer à la même date, 18 octobre, à rendre leurs redevances à la communauté en qualité de leur fondatrice. Ces redevances, nous le verrons plus d'une fois, n'étaient guère que des actes de pure forme et de simple reconnaissance des droits honorifiques de fondatrice, que se réservait la communauté.

Le 18 octobre suivant, comme il avait été réglé, le corps de ville se rendit au collége, après l'invitation prescrite pour entendre la messe d'ouverture des classes. Le Prevost et le procureur-syndic, Jean Louvel, sieur de la Chauvelière, marchèrent à la place des connétables absents.

A cette époque, la communauté avait établi des messagers-piétons de Rennes à Paris, qui négligeaient à ce qu'il paraît leurs obligations, car elle les fit comparaître devant elle pour leur adresser des réprimandes en pleine assemblée, et l'un d'eux, Jacques Lambert, reçut spécialement l'ordre « d'aller au logis de M. de Béthune à » Paris, à chacun de ses voyages, pour savoir s'il avait » quelque chose à écrire à la communauté. » On s'étonnera peut-être de l'existence de ce mode imparfait de correspondance, quand Louis XI avait déjà établi les postes. L'institution n'avait pas prospéré pour nous.

La police était moins arriérée. Conformément à une délibération des bourgeois, le capitaine et gouverneur de la ville fit faire sommation par le trompette-sergent à tous vagabonds et gens sans aveu de se retirer dans vingt-quatre heures, sous peine d'être saisis et incarcérés par les dixainiers, à qui il fut enjoint d'en faire perquisition.

(1608.) Le corps de ville fut bientôt appelé à délibérer sur les honneurs à rendre à M. de Vendôme, ce gouverneur-enfant donné à la Bretagne par Henri IV comme un des gages de sa paix avec Mercœur. Il était alors âgé de dix ans; il était temps qu'il fît son entrée solennelle dans la ville principale de son gouvernement qui ne le connaissait pas. Grand fut l'embarras des bourgeois; la plupart n'avaient point de robes *échevinales*. Pour prévenir toute excuse à cet égard, on supplia Messieurs de la cour « d'en- » joindre auxdits bourgeois de se trouver avec leurs robes » aux assemblées de la maison de ville, sous peine de » telles amendes qu'elle aviserait. » Ceci nous montre un

côté hiérarchique inaperçu jusqu'à ce moment. Le parlement avait une autorité sans doute mal définie, et produit des circonstances sur le corps de ville qui s'y soumettait, comme s'il eût obéi à une coutume ayant force de loi.

Quoi qu'il en soit, on s'habilla selon le règlement, et l'on fit des préparatifs pour recevoir dignement et suivant les honneurs traditionnels le délégué de la royauté. Les rues qu'il devait traverser furent tapissées; les compagnies de la milice se rangèrent en bataille sur son passage, près le tertre de Joué, dans un champ préparé exprès.

Ce fut alors que la ville commença l'établissement de l'hôpital de la Santé, près le faubourg de la Croix-Rocheran, dans un lieu où nous avons dit qu'on enterrait les pestiférés. Une procession générale eut lieu pour poser la première pierre de la chapelle : l'évêque de Rennes, le président de la cour, M. de Bréquigny, le lieutenant du gouverneur et le procureur-syndic vinrent y frapper tour à tour. Cet hôpital devait, d'agrès son règlement, demeurer sous la dépendance de celui de Saint-Yves.

La communauté admit dans son sein, avec voix délibérative, les capitaines cinquanteniers, dérogeant ainsi au principe électif de son institution, et peut-être par extension de la coutume qui donnait la présidence de droit au capitaine de la ville. Il est vrai que ces nouveaux membres étaient eux-mêmes le produit d'une autre élection, et que leurs voix réunies ne furent comptées que pour une. Ceux qui jouirent les premiers de ce nouveau privilége se nommaient Lenrivain, Le Duc et Poirier.

M. de Béthune, qui présidait alors, demanda et obtint que la nouvelle rue que l'on perçait dans la direction du Pré-Botté, serait nommée d'Orléans, en reconnaissance des bienfaits dont l'avait comblé le duc de ce nom. La ville crut sans doute gagner un protecteur puissant, en se chargeant d'acquitter ainsi les dettes d'un autre.

Le même M. de Béthune fit mettre en délibération la construction d'une nouvelle porte, qui fut ouverte au Champ-Dolent.

(1609.) La communauté supplia le roi d'ordonner que le palais fût construit ailleurs qu'au couvent de Saint-François, et des lettres patentes de Henri IV l'autorisèrent à en choisir l'emplacement au lieu, place et jardins de Touriel, hors ville, près des fossés et de la contrescarpe, entre les portes aux Foulons et Saint-Georges; espace qui devait être compris dans le nouveau projet d'accroissement de la ville, que nous avons déjà décrit et qui envelopperait toute la partie nord jusqu'à la rivière d'Ille, terrain occupé aux premiers siècles par la ville romaine. Quant à ce lieu de Touriel, c'est celui où s'établirent depuis les Visitandines, lorsque la ville revint à son premier projet d'enfermer le palais dans les anciens murs. Mais en ce moment on avisa sérieusement aux moyens d'exécuter le double projet de construction du palais et d'accroissement de la ville. Ainsi l'on obtint du roi la continuation pendant huit ans du subside d'un sol pour pot de vin et de trois deniers pour pot de cidre vendus en détail dans le diocèse. Tous les propriétaires des terrains et édifices situés dans l'enceinte projetée devaient être expropriés et indemnisés à dire d'experts. Les murailles et le palais élevés, les rues et les places une fois tracées, la ville pouvait revendre des emplacements pour bâtir, afin de s'indemniser elle-même. Toutes les métairies, dans un rayon de deux lieues autour de la ville, furent taxées à deux journées de harnais et chevaux par an, tant que durerait le travail, « si mieux les propriétaires desdites » métairies n'aiment payer la somme de 60 sols qui est » à raison de 30 sols par chaque journée. »

Ce gigantesque travail devait cette fois dépasser, sinon le zèle, au moins les ressources financières de la cité. Le produit de l'impôt, toujours donné à ferme selon l'usage,

suffit à peine aux dépenses du palais, ainsi que nous le verrons, car il s'écoula encore bien des années avant que la première pierre en fût posée, et que ce projet, déjà vieux, reçût enfin un commencement d'exécution. Henri IV et Sully qui l'avaient ordonné ne devaient pas même le voir commencer.

On ne s'en doutait guère alors. Il paraît néanmoins que le zèle de MM. les membres de la communauté se ralentissait par fois sous le fardeau de tant d'entreprises, car le premier syndic crut devoir se plaindre « que les bourgeois *méprisaient* d'assister aux assemblées de ville, » malgré l'arrêt et règlement de la cour, attendu qu'on » ne tire à rigueur les amendes ordonnées contre les défaillants. » C'était à tel point que le procureur, Louis Deshayes, ne trouva un jour dans l'assemblée que 18 ou 20 personnes, que plus tard son substitut, Yves Garnier de la Bergerais, n'y en trouva que 15, sans compter le miseur et le greffierr On poursuivit les absents; le sergent Davy fut chargé de les contraindre par toutes les voies à payer l'amende. Il y en eut jusqu'à 11 qui avaient passé par la charge de miseur, de condamnés à 20 s. chacun. Cette mesure arrêta pour un temps les progrès du mal, que nos jours ont malheureusement recueilli dans toute son intensité.

Pour combler apparemment les lacunes, on eut recours à une innovation, en suppliant MM. du siége présidial de Rennes de députer deux membres de leur compagnie pour assister aux assemblées. C'était une nouvelle atteinte volontaire au principe de l'élection, dont on comprenait, il semble, fort peu l'importance.

Il n'en était pas de même de la présidence, dont le droit fut maintenu avec fermeté par M. de Lombart, au gouverneur dont il était le délégué.

Les tentatives d'usurpation, sans cesse renouvelées, firent sentir la nécessité de prendre quelques précautions

pour le bon ordre de l'assemblée. Le sergent de ville placé à la porte du conseil, était chargé d'interdire l'entrée « à toutes personnes qui n'ont voix délibérative, et » il ne pouvait y entrer lui-même que lorsqu'il serait ap» pelé. » Il était obligé de porter sa casaque, sa hallebarde et une épée au côté quand il allait avertir les membres de se rendre à l'assemblée, dont les séances avaient lieu tous les vendredis à une heure, du 1er novembre jusqu'à Pâques, et à deux heures le reste de l'année.

(1610.) Un triste et cruel événement allait enlever notre ville à ses soins d'intérieur, et la plonger de nouveau dans un morne effroi de l'avenir. Henri IV était mort assassiné le 14 mai à Paris, dans sa voiture, en se rendant chez Sully, malade à l'arsenal. Rennes, comme toute la France, éprouva un deuil profond et sincère. Les maîtresses de Henri IV avaient fait moins de tort au pays que ne lui avaient fait de bien ses vertus et les grandes qualités de Sully. On craignait le retour de l'anarchie à laquelle ils avaient arraché le royaume.

Cependant notre ville n'avait pas encore célébré le service du roi, qu'elle regrettait comme un père, qu'elle apprit la régence de la reine Marie de Médicis, et bientôt le sacre du roi mineur Louis XIII, pour lequel il fallut faire des réjouissances publiques, quand tous les cœurs étaient encore pleins de tristesse et d'inquiétudes.

Ces tristes présages ne tardèrent pas à se réaliser. La Bretagne pourtant ne ressentit pas immédiatement l'influence des désordres inséparables d'une régence, grâce à la protection de ses états et de son parlement.

L'adjudication pour la construction du Pont-Neuf et de l'écluse de la Poissonnerie fut faite cette année (1610), moyennant la somme de 20,500 l.

N'ayant pas reçu en même temps que la cour des lettres du roi pour lui donner avis de son sacre, la communauté refusa d'assister au *Te Deum* chanté à cette occasion en

l'église Saint-Pierre. Mais à peine ce *Te Deum* était-il fini, les lettres qui faisaient défaut arrivèrent dans l'après-midi. Le lendemain le corps de ville à son tour se rendit à la cathédrale pour ouïr la messe et l'*exaudiat*, et à l'issue de la cérémonie, il fit faire des feux de joie dans tous les carrefours.

(1611.) La communauté, qui avait montré tant de susceptibilité dans ses relations avec la royauté de Louis XIII, ne tarda pas néanmoins à recevoir des lettres de confirmation de ses anciens priviléges, parmi lesquels était rappelé surtout le droit de faire dresser par son greffier tous les actes qui concernaient les intérêts de la ville.

Bientôt après elle reçut une requête de l'abbesse de Saint-Georges, qui réclamait l'exemption du droit de guet et de garde pour tous les valets de l'abbaye, tels que sergents, boulangers, lavandiers, charretiers, forestiers, etc., en vertu des lettres des ducs de Bretagne confirmées par les rois de France.

Après avoir fait droit à ce privilége, reste de l'ancienne protection du seigneur sur ses vassaux, la communauté s'occupa d'un règlement en quarante-deux articles sur l'administration intérieure de l'hôpital Saint-Yves.

Ce fut dans la même année que commença l'exécution de la promesse royale, qui avait fixé au 25 septembre de chaque année la réunion régulière des états. Ils furent convoqués le 22 décembre, et depuis l'époque varia sans cesse, comme nous le verrons.

Rennes profitait du calme politique pour continuer ses nombreux travaux publics. Un sinistre arrivé dans ses murs vint l'agiter plus que tous les orages lointains, dont elle n'éprouvait pas l'influence immédiate.

Vingt-sept barils de poudre avaient été entassés imprudemment dans la halle du Cartage, auprès du poids du roi « où il y avait déjà grand nombre de bois, paille,
» foin, graisse, suif, cire et autres matières combustibles. »

Le 18 décembre, entre 4 et 5 heures du soir, une horrible détonation se fit entendre, et un violent incendie se manifesta dans ce foyer, où disparut non seulement la halle, mais une partie des maisons voisines. Après le désastre, les plaintes des victimes se firent entendre. Etienne Bachelot et sa sœur présentèrent une requête au parlement pour faire condamner la communauté de Rennes à rebâtir une partie de leur maison ruinée par l'incendie. La communauté à son tour présenta requête au siége présidial pour faire condamner le fermier à reconstruire la halle incendiée par sa faute. Deux ans après, la justice renvoya les parties hors de cause; le fermier, suivant son contrat, ne fut obligé qu'aux travaux de réparation et d'entretien.

Ce fut alors qu'eut lieu l'introduction illégale des avocats dans l'assemblée de ville. Le procureur-syndic se vit obligé de se plaindre qu'ils y venaient faire des brigues, et qu'ils prenaient part aux délibérations.

On ne put les expulser; on transigea. Il fut arrêté que « dorénavant ceux de ces avocats qui seraient fils de bourgeois de qualité et ancienne famille de la ville seulement, auraient voix délibérative en ladite assemblée, et, avertis par le sergent, seraient tenus de s'y trouver à toutes occasions, du moins une douzaine de fois l'an. »

Les heures d'assemblée que nous avons indiquées ci-dessus furent un peu modifiées, et fixées à 2 heures après-midi de la première semaine de carême jusqu'à la Toussaints, et à 1 heure de la Toussaints au mercredi des cendres.

Le bureau des pauvres, institution mal comprise et peut-être mal administrée, excita des réclamations, quand il n'aurait dû faire naître que des réformes. On n'y vit peut-être aussi qu'un double emploi des hôpitaux; on parla de supprimer la taxe qui l'alimentait. Une députation fut envoyée à ce sujet à Messieurs de la cour, et une délibération même eut lieu un dimanche chez M. de Rennes,

l'évêque François Larchiver. La suppression fut rejetée, et l'on s'occupa l'année suivante, de faire un nouveau règlement pour le bureau des pauvres. C'était la mesure par laquelle on eût dû commencer.

Avant d'avoir fixé les bases sur lesquelles on asseoirait la répartition et l'administration de la taxe des pauvres, la communauté eut à répondre sur une nouvelle demande de fonds. Les tours du portail de Saint-Pierre, dont les fondements avaient été jetés en 1541, étaient loin encore d'être terminées. On proposa à la communauté d'y contribuer, et elle donna 1,500 l.

Les droits et devoirs du greffier furent tracés à cette époque, et parmi ceux-ci il lui fut interdit de prendre le titre de député de la communauté.

On traça de même les obligations des miseurs; car l'organisation du corps municipal ne s'achevait que lentement et par des modifications successives, qu'il est impossible de grouper, comme si elles étaient nées à la même époque, et pour ainsi dire à l'origine de l'institution. Nous pensons que les laisser à leur place, c'est donner une idée plus juste et d'elles-mêmes et du temps qui les a amenées, comme une nécessité.

Les miseurs, qui n'étaient que les receveurs de la communauté, comme le greffier en était le secrétaire, n'avaient point fait primitivement partie du conseil. Peu à peu cependant, comme ils y assistaient, et qu'ils y avaient pris l'habitude des affaires, leurs fonctions devinrent un titre pour être admis plus tard dans cette assemblée, dont ils n'avaient été qu'un des agents. Pendant l'année de leur charge, et les six mois suivants qui leur étaient accordés pour rendre compte, ils étaient privés de voix délibérative. Ils ne pouvaient même siéger dans l'enclos du parquet; ils s'asseyaient sur un banc derrière; mais si leur compte était rendu avant les six mois de délai, ils prenaient aussitôt rang dans le conseil. Si au contraire ils

tardaient à rendre leur compte, et n'obéissaient pas à la première sommation qui leur en était faite après le délai, ils étaient déchus des honneurs, droits et priviléges concédés par sa Majesté aux bourgeois de la communauté.

On oubliait trop souvent que cette concession n'était que la reconnaissance d'un droit ancien, et l'on en faisait trop bon marché aux nouvelles capacités qu'on ne cessait de s'adjoindre; on semblait plus chatouilleux sur de vains droits de préséance, même entre eux, dans les cérémonies publiques.

On prenait l'emblême du pouvoir pour le pouvoir lui-même. La communauté eut souvent, à l'égard de ces droits honorifiques, des reproches à faire aux Jésuites. Ils devaient, un mois avant l'ouverture des classes, inviter ladite communauté comme fondatrice, à entendre la messe de rentrée, et lui présenter comme redevance, par les mains de son recteur, un cierge de cire blanche aux armes de la ville. Le catalogue des livres adoptés pour les études était soumis en même temps à la communauté, à laquelle on offrait de plus un regal, à l'issue de la messe de la Saint-Luc, où les violes étaient surtout exigées. Quand arrivait la distribution des prix, la même iuvitation « de » se trouver aux jeux des écoliers » était adressée à l'assemblée en corps, et non pas au procureur-syndic seulement; on lui présentait le programme des jeux imprimé sur un tissu de satin blanc. Elle avait accordé une somme de 60 l. pour le prix de l'églantine décerné aux lauréats.

Mais les Jésuites, par oubli ou à dessein, tentaient souvent de se soustraire à ces petites obligations, qui perpétuaient les droits de la ville, déjà constatés par deux plaques de cuivre établies l'une à la maison commune, l'autre à la chapelle des Jésuites, comme à celle des Capucins, et indiquant par une inscription que les habitants de Rennes étaient seigneurs et fondateurs du collége.

(1613.) Le monde chrétien était occupé alors de la

canonisation de Saint-Ignace, le fondateur des Jésuites. Rennes voulut à son tour témoigner sa joie par des réjouissances publiques. Elle était loin de penser alors que cinquante ans plus tard la puissance dont elle fêtait l'avénement, serait bannie de ses murs avec le même enthousiasme.

Ce mouvement passé, elle retourna à ses paisibles devoirs de famille, laissant désormais à la France le souci des événements politiques.

On n'avait pas encore déterminé la place où serait construit le palais. Après bien des hésitations, que nous avons déjà signalées, une commission fut nommée pour informer sur le lieu le plus propre à l'édifice projeté. Cette commission fut composée de quatre bourgeois et de quatre membres du parlement.

L'entretien des fontaines publiques était l'objet des soins constants de la communauté. Une nouvelle pompe fut établie près de l'église Saint-Germain, et l'on y amena l'eau d'une source située dans les fossés de la ville, au pied de la tour Le Bat. L'aquéduc passait devant l'église Saint-Georges, longeait la rue Corbin et arrivait devant le portail sud de Saint-Germain, où était l'ancien cimetière de cette paroisse.

Henri IV avait ordonné, on se le rappelle, la démolition des châteaux qui avaient servi de repaire à la guerre civile. Parmi ces forteresses proscrites, il avait compris les tours où logeaient à Rennes les connétables, ainsi que les gouverneurs et lieutenants. Cet ordre ne fut pas complètement suivi chez nous, comme nous l'avons pu voir, sous prétexte que c'eût été nuire à la défense de la ville. Mais du moins on n'accorda plus aux officiers en question qu'une indemnité de logement sur les deniers d'octroi, qui élevait leurs gages à 200 l.

Dès 1609, les états avaient voté 6,000 l., promises en 1580, pour la publication d'une nouvelle édition de

l'histoire de Bretagne par d'Argentré, et confiée à son fils Charles, sieur de la Boissière, conseiller au parlement. Ce dernier reçut, en 1615, 3,000 l. à valoir sur ce travail, qui devait être remis en 1616 au greffe des états, pour y subir, avant l'impression, l'examen d'une commission des trois ordres ; mais comme l'ordre du tiers ne figurait là, comme ailleurs, que pour mémoire, il s'est trouvé tout naturellement qu'il n'a pu combler la lacune qui le concerne. Editeurs de leur propre histoire, les états n'ont eu garde d'y rien laisser qui leur fût contraire. Nos efforts doivent donc tendre à suppléer ce vide dans les annales d'une partie de nos ancêtres. Le devoir de la critique moderne est de travailler à cette restitution importante dont elle s'occupe, il faut le dire, avec un zèle consciencieux.

Les états, qui n'avaient payé qu'à regret les dettes de la royauté, n'hésitèrent pas à faire une *aumône* de 3,000 l. à ceux dont les maisons ou meubles avaient été incendiés près le carrefour Jouault, dans la nuit du 4 au 5 novembre. Les sinistres de cette nature devenaient fréquents à Rennes. On ne fut pas assez attentif à ces tristes présages ; il fallut qu'un plus grand désastre vînt recommander les précautions qu'on eût pu prendre dès lors.

Le produit des amendes fut affecté à l'achèvement des tours Saint-Pierre par le parlement. Le millésime de cette année, 1615, fut inscrit par reconnaissance sur l'une des colonnes de l'édifice.

La lettre de convocation des états à Nantes ne demandait que deux députés à notre ville ; on en élut cinq.

Les villes qui députèrent à ces états furent d'abord au nombre de 42. Celui de 25, fixé primitivement, avait été peu à peu dépassé par de nouvelles concessions accordées à la faveur ou à des services rendus. Dans ces états même, il fut porté à 44, mais on supplia le roi de ne plus l'augmenter à l'avenir, comme si l'on eût craint l'envahisse-

ment du tiers. On voit qu'il avait du chemin à parcourir avant d'arriver à une représentation égale à celle des deux autres ordres. . . . .

Notre ville cependant ne cessait de poursuivre son mouvement intérieur, dont l'impulsion était désormais toute sa vie. Elle avait promis une église aux Jésuites ; il fallait ouvrir de nouvelles ressources. Des lettres patentes ordonnèrent que le tiers du produit de l'impôt du sol et liard sur les boissons serait attribué à la construction de ladite église, et qu'un autre tiers serait consacré à celle du palais. . . . .

Un connétable, le sieur de la Touche-Grippart, venait de mourir. La communauté résolut de supprimer cet office, désormais plus onéreux qu'utile, mais « M. de la » Chalottais (1) s'en fit pourvoir, et le sieur de Brontay, » lieutenant du gouverneur, prétendit le recevoir et l'ins- » taller dans ses fonctions, sans prendre l'avis de la com- » pagnie. » La lutte paraissait devoir devenir sérieuse. Les lettres de nomination furent communiquées au procureur-syndic, et après mûre réflexion, la communauté se désista de son opposition, en considération de ce que le sieur de la Chalottais était de la ville, et sous la condition qu'en l'absence du gouverneur et de son lieutenant, toutes les clefs de la ville seraient portées au plus ancien des connétables, sans que l'un d'eux pût prétendre avoir les clefs de la haute ville, et l'autre celles de la basse ville. La communauté réclama de plus le droit de nommer les connétables, puisqu'ils étaient à ses gages, sauf à eux à se faire approuver par le roi.

Elle avait de toutes parts à repousser des tentatives d'usurpation. Il n'était pas jusqu'au grand portier qui n'eût refusé de lui présenter ses clefs, selon la coutume, le 1er

(1) P. 10, Manusc. de Jean Louvel, sieur de la Chauvelière, procureur des bourgeois; p. 8, 11, 12, 37 du registre du greffe de la communauté, année 1614.

janvier, sous prétexte que le connétable les possédait et ne voulait s'en dessaisir. On lui ordonna d'aller les chercher, et de se conformer à l'usage, sous peine d'être privé de ses gages.

Peu confiante dans toutes les promesses qu'on lui avait faites par lettres royales, la communauté avait député en cour le connétable de la Chalottais, avec de nouvelles réclamations, qui n'étaient que trop fondées, sur les violences continuelles des gens de guerre commandés par le marquis de Camors, et cantonnés aux environs de Rennes. Le connétable arriva bientôt avec une lettre de la reine régente. Ce ne fut néanmoins qu'après la tenue des états dont nous avons parlé plus haut, que cessèrent les désordres dont souffrait le peuple de la campagne voisine de Rennes.

Il n'entrait pas dans notre sujet de décrire le cérémonial de l'entrée du roi et de la reine aux états tenus à Nantes; cependant nous ne pouvons omettre un fait qui s'y passa et qui tient à l'histoire de notre ville. Les députés de Rennes, en entrant dans la salle, avaient pris possession du premier banc de l'ordre du tiers. Les députés de Nantes qui arrivèrent après, réclamèrent la même place; on la leur refusa. Louis Charrette, sénéchal et maire de Nantes, se fit apporter un escabeau et le plaça violemment pour s'y asseoir en tête du banc en litige; mais Ecuyer Guy Jouault, sieur de Sauvegrand, député de Rennes, qui occupait la première place sur ce banc, et l'avait vivement disputée, prit la parole et fit maintenir à sa ville les droits qu'on lui déniait, droits anciens et fondés, dit-il, sur les priviléges de capitale. Il est vrai que Nantes s'appuyait sur le même privilége, qui n'appartenait guère moins à l'une qu'à l'autre, d'après tout ce que nous avons vu précédemment, et les déclarations des rois mêmes qui donnaient indifféremment ce titre à l'une et à l'autre dans leurs lettres patentes.

Rennes, pendant ces débats, s'occupait de ses constructions, et continuait de s'enfermer dans les soins de son administration intérieure. Nous l'y suivrons, non pas la loupe à la main, afin de ne rien laisser échapper des petits faits qui constituent désormais son existence, mais en récoltant çà et là les plus importants, ceux qui nous semblent le mieux révéler ses progrès.

Parmi ceux-ci, sous le rapport matériel, il faut noter en première ligne le commencement de la construction du palais destiné au parlement. Son emplacement venait d'être enfin fixé (1615) dans l'intérieur des murs, près de l'enclos de Saint-François. Parmi les propriétaires indemnisés et expropriés à ce sujet, on trouve le nom de M. d'Argentré, le fils de l'historien, dont l'hôtel occupait une partie du terrain désigné. Trois ans après (15 septembre 1618), la première pierre fut posée solennellement. L'architecte du roi, Desbrosses, avait été envoyé sur les lieux pour faire le devis. Il fut remplacé par l'architecte Cormeau qui dirigea les travaux; Merault et Chauvel furent les receveurs des deniers destinés à la construction du nouvel édifice, dont le projet, déjà vieux de plus d'un règne, devait en voir naître un autre avant d'atteindre sa complète exécution.

Pendant que le palais parlementaire sortait du sol, le chapitre du benoît moustier de Saint-Georges s'était rassemblé et avait élu un des chapelains « pour représenter » l'abbesse et les religieuses aux assemblées de l'hôtel de » ville, et y donner voix tout ainsi que pourraient faire » lesdites dames, si elles pouvaient y être en personne. » Un contemporain affirme que ce fut la première fois qu'elles usèrent de ce privilége, qui avait sans doute pris naissance dans leur ancien titre de seigneurs d'une partie de la ville, comme l'évêque et le capitaine-gouverneur.

Une nouvelle admission se fit encore à cette époque en la communauté, celle du *controlle*, comme on disait alors.

Le sieur des Grouaseliers-Boulogne, qui occupait alors ces fonctions, fut autorisé à siéger dans l'assemblée, au bout du bureau, revêtu de la robe et du bonnet d'usage. Eut-il dès-lors voix délibérative? Cela est probable.

L'évêque, chaque fois qu'il s'y présentait, occupait seulement la première place des ecclésiastiques.

Le bureau des pauvres s'était enfin organisé. La communauté donna pouvoir aux députés qu'elle avait chargé de son administration de nommer et choisir, dans chaque cinquantaine, avec l'avis du procureur-syndic « des personnes capables pour recueillir les aumônes des pauvres. » Nos pères ne songeaient pas à nous donner une leçon dont nous n'avons pas su profiter.

Tandis que Richelieu arrivait au pouvoir, les avocats dans notre ville tentèrent d'envahir la communauté. Non contents de la concession qu'on leur avait faite, en admettant ceux qui seraient fils de bourgeois de qualité, ils demandaient de nouvelles faveurs municipales. On limita celles qu'ils avaient obtenues; il fallait être originaire de la ville, et avoir passé par la charge de procureur-syndic pour avoir droit de suffrage.

Après les avocats, vinrent les capitaines de la milice qui prétendirent entrer, avec l'épée au côté, en la chambre du conseil de ville. Il fut arrêté que le gouverneur seul, ou celui qui commanderait en son nom, aurait le droit d'entrer armé, mais que les capitaines-cinquanteniers quitteraient leurs armes avant de délibérer. Quelques-uns obéirent, les autres préférèrent de se retirer. D'après le règlement, le procureur-syndic devait opiner le premier, et après lui ceux qui l'avaient précédé dans la même charge et qui, pour cette cause, étaient invités à siéger au banc d'en haut de la chambre du conseil, près de la cheminée.

L'un des droits de la communauté consistait dans la nomination des officiers de la milice. Le connétable ayant

exposé que la cinquantaine de la rue Vasselot manquait de capitaine-enseigne, on appela le capitaine Mallet et les dixainiers de ladite cinquantaine. Après les avoir consultés, Claude Maxère, dixainier, fut élu enseigne, et Georges Jaunier fut nommé dixainier à sa place. Les sieurs de la Retardais et de la Chalotais étaient alors connétables de la ville haute et de la ville basse.

Une des plus utiles fonctions de la milice, celle de la patrouille de nuit, fut créée à cette époque. On avait déjà le guet ; mais ses devoirs ne s'étendaient guère qu'à la garde des portes et des murs. On plaça trente hommes sous le commandement d'un capitaine du guet pour veiller à la sûreté des rues pendant la nuit.

Les états, dont nous ne pouvons noter toutes les sessions dans notre ville, y furent réunis en 1617, et nommèrent une commission prise dans les trois ordres pour examiner la nouvelle édition de l'histoire de d'Argentré, dont le manuscrit avait été déposé au greffe. Ce ne fut que l'année suivante que le rapport fut fait par MM. des requêtes, et que la permission d'imprimer fut délivrée par le garde des sceaux.

Un procès-verbal que la communauté fit faire à cette époque (1618) de l'état des fontaines publiques, nous apprend que quatorze robinets en fonte répandaient l'eau dans les diverses parties de la ville. Quatre sources les alimentaient ; celles de Quincé, du Coupant, de Goulle-Brune et de Cucillé. On ne se plaignait pas qu'elles fussent insuffisantes, et quand elles le devinrent, on n'hésita pas à en ajouter de nouvelles qui ne manquaient pas aux environs. L'avenir, qui est devenu notre présent, eût mieux fait d'agir ainsi plutôt que de laisser périr, sous prétexte d'insuffisance, un établissement utile, qui dut réellement sa première ruine à une tout autre cause, comme nous le verrons dans la suite. Pour réparer cette perte réelle, et ramener les eaux qui manquent dans notre ville, il

nous reste à profiter des ressources puissantes et peu dispendieuses que nous offrent de nos jours les progrès de la science hydrodynamique.

Mais revenons au XVII[e] siècle. Les établissements religieux vont croître dans notre ville : nous devons un souvenir à chacun d'eux. Les Carmes, après s'être adressés préalablement à l'évêque, présentèrent au conseil de ville, par l'intermédiaire du père Philippe Thébault, provincial, assisté du père André, une requête tendante à permettre aux Carmélites « de bâtir une église et une maison convenable à l'observance de leur règle, au lieu le plus commode désigné en la ville ou près d'icelle par MM. les bourgeois. » Ceux-ci accueillirent favorablement la demande, et, pour demeurer fondateurs, ils donnèrent le fonds du couvent, « sous la condition que les religieuses ne pourraient mendier, ni faire mendier dans la ville ni au-dehors. » La communauté leur accorda de plus une somme de 6,000 l. payable en trois ans ; mais l'arrêt de la cour des comptes qui autorisa ce don, ajouta ces mots : « sans que les habitans se puissent dire fondateurs d'icelui couvent. » C'était détruire les conditions de la donation. L'abbé de Saint-Melaine à son tour approuva l'établissement des religieuses dans son fief, à l'endroit nommé le Touriel, près le faubourg d'Antrain ou Reverdiais.

L'année suivante (1619) le révérend père Camart, religieux minime, demanda l'autorisation d'établir un couvent de son ordre dans l'un des faubourgs de Rennes, « se soumettant à acquérir un emplacement, à y bâtir et à s'entretenir, sans être à charge au public, ne voulant ériger à leurs dépens qu'un petit couvent. » La communauté consentit à l'établissement des Minimes « aux charges et conditions portées dans ladite requête, et non autrement. » Il fut stipulé de plus que les pères Minimes ne pourraient choisir le lieu de leur établissement que sur l'avis de la communauté, et en présence de ses députés.

Par suite sans doute de leurs discussions avec l'université, les Jésuites avaient transféré le collége de Rennes de la province de France dans celle de Guyenne. La communauté de ville se plaignit de n'avoir pas été consultée, comme fondatrice, pour cette translation, utile au vues particulières des Jésuites, mais qu'elle n'approuvait pas. Elle refusa en conséquence de se rendre à l'invitation d'usage du père recteur, lors de la rentrée des classes, jusqu'à ce que le père général eût rétabli les choses dans l'état primitif, ce qui n'eût lieu que deux ans après.

Rennes perdit, au commencement de cette discussion, son évêque François Larchiver, qui fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, et dont le père Camart prononça l'oraison funèbre. Pierre Cornulier lui succéda, après avoir été transféré du siége de Tréguier à celui de Rennes, où il fit son entrée solennelle au mois de septembre.

Un arrêt du parlement publia pour la première fois à cette date un règlement de police au sujet des incendies, du curage des rues, des messagers, boulangers, hôteliers, bouchers, etc. Ce fut une espèce de code de police, où l'on réunit les dispositions isolées qui, naissant avec chaque besoin et selon l'intérêt du moment, avaient jusqu'alors réglé l'administration intérieure de la cité.

Une nouvelle histoire de Bretagne fut offerte aux états par le père Dupaz, jacobin, et ils votèrent 900 l. pour l'impression déjà commencée de l'ouvrage. Ce fut à la même date qu'ils attribuèrent d'abord exclusivement la présidence de l'ordre du tiers au sénéchal de Rennes, puis au sénéchal de la ville ou du ressort où se tiendrait l'assemblée.

Pendant que Louis XIII guerroyait dans le Poitou contre les protestants, notre ville célébrait avec une pompe inusitée les funérailles du maréchal de Brissac, son gouverneur (1621). Le cœur du maréchal, placé dans une boîte de plomb, enfermé dans une pierre de taille qui portait

une inscription sur plaque de cuivre, fut déposé sous l'orgue de la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge. Son corps fut transporté en Anjou au château de Brissac. Le comte de Vertus lui succéda dans sa charge.

Mais une préoccupation bien plus grave vint s'emparer de la ville. La contagion qui s'y était déclarée depuis quelques mois (1624) y avait fait de tels progrès, que la cour ordonna de congédier le collége avant les vacances. On était au 29 juillet, et la communauté dispensa les Jésuites de la distribution des prix. Ce fut par suite de cette contagion, qui dura plusieurs années, que l'on fit vœu d'offrir à la Vierge un plan en relief de la ville, tout en argent, et que l'on institua une procession, dont la première n'eut lieu cependant que douze ans après, lors de l'inauguration de l'ex-voto à Bonne-Nouvelle. Nous la décrirons à sa date. En attendant on fit des prières publiques, et une procession générale fut renouvelée pendant trois jours (1627). La communauté y marcha en habits de cérémonie, avec tous les corps judiciaires et militaires.

Une solennité bien différente succéda à celle-ci. Le nouveau gouverneur, maréchal de Thémines, fit son entrée d'usage en notre ville la même année. Madame la maréchale, qui était fille de Lanoue, Bras de Fer, était arrivée la veille et avait reçu des honneurs particuliers. Ils allèrent habiter la maison de la Muce sur le Champ-Jacquet.

A peine quitte de ces hommages toujours dispendieux, la communauté, réglementée contre son gré par un nouvel édit royal, eut à s'occuper d'une requête qui lui était présentée par dame Renée du Quengo de la Haultaye, pour obtenir son consentement à l'établissement d'un couvent de Visitandines. La ville y consentit sous la condition imposée à d'autres de ne demander aucune dotation, de ne faire aucun acte de mendicité, enfin de prendre

l'avis de la communauté sur le choix du lieu où elles voudraient s'établir. Les Carmélites, qui s'étaient fixées dans les jardins du sieur de la Daulphinois et autres particuliers, près la Reverdiais, vendirent aux Visitandines le lieu de Touriel, où celles-ci formèrent leur premier établissement (1628).

Le grand événement de cette année est le siége et la prise de la Rochelle. Rennes, comme quelques autres villes bretonnes, avait prêté des canons pour ce siége, où tomba la dernière puissance des protestants. Elle fut obligée de les réclamer avec instance par l'intermédiaire des états pour les recouvrer.

L'arrivée presqu'inattendue du prince de Guise qui allait présider les états à Vannes (1629), et son retour quelques semaines après, vinrent mettre de nouveau notre ville en émoi, au sujet des honneurs à lui rendre, par un débat de préséance entre deux membres de la communauté. Le sieur de la Chalotais, premier connétable, et le sieur Racinoux, ancien syndic, avaient été nommés députés pour aller au-devant du prince; mais on avait omis de régler lequel des deux porterait la parole. Ils se la disputèrent, et le prince faillit entrer sans être harangué. Le connétable cependant l'emporta.

Une compagnie de vingt-huit archers, qui n'étaient pas encore armés de fusils à pierre, mais d'arquebuses à mèche, étaient alors chargés de la police dans notre ville sous les ordres du grand prévôt.

Une lettre du roi (1630) vint demander à la communauté une autorisation d'établissement pour les religieuses de la congrégation du Mont-Calvaire. On y consentit, mais hors de l'enclos de la ville. On leur offrit et elles acceptèrent l'ancien couvent de Saint-Cyr, à l'extrémité du faubourg de l'Evêque. Comment cette maison avait-elle cessé d'appartenir à la congrégation religieuse qui l'avait fondée? C'est ce que ne nous apprennent pas les documents contemporains.

Le maréchal de Thémines étant venu à mourir sur ces entrefaites (1631), le cardinal de Richelieu se fit pourvoir du gouvernement de Bretagne, et nomma pour son lieutenant-général un de ses favoris et son parent, messire Charles de la Porte, chevalier, seigneur de la Meilleraye, huguenot converti.

La communauté de ville luttait en vain contre l'établissement des ordres religieux qui l'envahissaient, et dont les états eux-mêmes devaient bientôt tenter d'arrêter l'essor. Les Carmes déchaussés vinrent à leur tour présenter requête pour obtenir la permission de s'établir à Rennes « en offrant de ne point mendier et de ne point être à » charge à la ville. » (1632.)

Enfin l'hôpital de la Santé se terminait et allait s'ouvrir aux nombreux malades que frappait la contagion, toujours aussi intense; la communauté de ville projetait de percer un canal pour arriver de la Vilaine à cet établissement. Pierre Glet, sieur de la Hurlaye, était alors connétable.

La ville était alors exclusivement préoccupée du vœu qu'elle avait fait pour obtenir du ciel la fin de la contagion qui la décimait. Un plan figuratif de la ville avait été envoyé à Paris, comme modèle, à l'ouvrier chargé de la confection de l'ex-voto en argent. Bientôt une lettre d'avis écrite de la capitale à MM. de la communauté leur apprit qu'on avait remis à la messagerie et à leur adresse deux caisses qui contenaient le vœu. Aussitôt une délibération régla le cérémonial de la procession qui devait avoir lieu pour sa translation de la maison de ville à la cathédrale et de là au couvent de Bonne-Nouvelle, où il devait être déposé sur l'autel de la Sainte Vierge, sous l'intercession de laquelle se plaçait la ville. Des marchés furent passés pour la construction de cet autel en marbre.

Enfin le monument attendu arriva (1634), et fut déposé à l'hôtel de ville pour y rester jusqu'à la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, jour fixé pour la cérémonie.

Il représentait en relief la ville avec ses remparts, ses tours et ses édifices publics, le tout surmonté de l'image de la Vierge étendant la main sur la cité, et portant l'enfant Jésus qui la bénissait. L'ouvrier demandait deux mille livres pour son travail, dont il avait fourni la matière; mais attendu qu'il ne pesait pas cent vingt marcs, il subit une réduction.

Le 8 septembre, un cortége solennel sortit de l'hôtel de ville. Les hérauts, vêtus de leurs casaques de velours blanc semé d'hermines, ouvraient la marche, suivis de violons et de cent enfants en costumes éclatants, rangés sous douze guidons. Le vœu venait ensuite, porté sur un brancard couvert d'une housse de satin blanc semé d'hermines, précédé des musettes, de la grande enseigne, des hautbois, et accompagné de vingt-quatre enfants vêtus en anges, portant chacun un écu où était figuré l'un des miracles de la Sainte Vierge. Le corps de ville en habits de cérémonie fermait le cortége, qui se rendit à la cathédrale. Un autel avait été dressé au haut de la nef pour recevoir le vœu. Les chanoines, les religieux de l'abbaye de Saint-Melaine, le parlement, le présidial, en robes, étaient placés autour. Le corps de ville, après avoir fait déposer le vœu sur cet autel, se rangea au bas du parquet, immédiatement après le présidial.

L'évêque, Pierre Cornulier, fit alors un sermon, puis célébra la messe. Les échevins, après l'office, présentèrent le vœu au prélat sur l'estrade de l'autel. Les deux connétables et le procureur-général-syndic prirent la parole successivement pour exposer le sujet du vœu, supplier l'évêque de le bénir et l'offrir à la Sainte Vierge, comme un hommage pieux de la ville et de ses habitants pour son saint nom. La bénédiction terminée, on chanta le *Te Deum* en musique, et l'on fit une procession à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle pour y transporter le vœu.

Les confréries marchèrent en avant avec leurs bannières

et celles de toute la ville. Ils étaient suivis de la compagnie des cent enfants, d'une troupe de musiciens vêtus de coton, et de quatre hautbois en robe de flanelle blanche rayée de rouge, et couronnés de fleurs, faisant retentir l'air du chant de l'*Ave maris stella*. Le clergé régulier marchait ensuite, chaque paroisse sous sa croix; puis venaient les prêtres séculiers avec des cierges, les religieux de Saint-Melaine, en ornements de fête, suivis de quatre hautbois en casaque de futaine blanche rayée de soie bleue et incarnat, couronnés de fleurs et jouant l'hymne *O gloriosa domina!* Après eux paraissait un grand étendard de taffetas blanc, de dix-huit pieds carrés, semé de fleurs de lys et d'hermines, représentant d'un côté la sainte Vierge avec l'enfant Jésus planant au-dessus de la ville, de l'autre saint Sébastien et saint Roch avec les armes de France et de Rennes. Vingt-quatre enfants en anges, vêtus d'étoffes d'or ou d'argent, et la tête couronnée de petits soleils entourés de lauriers, accompagnaient le vœu qui suivait l'étendard. Précédé d'une nouvelle troupe de musiciens, le chapitre venait ensuite avec le parlement, le présidial et le corps de ville, escortés de plus de cinquante mille personnes. Les rues étaient tendues de tapisseries; un arc de triomphe de vingt-cinq pieds de haut, orné de sept tableaux, s'élevait à l'entrée du cimetière Sainte-Anne. Un chœur de musique s'y faisait entendre. Les armes du pape, du roi, de la Bretagne, du cardinal de Richelieu, de l'évêque et de la ville ornaient la porte du cimetière de Bonne-Nouvelle. A l'entrée de l'église, un portique à trois colonnes était décoré de deux figures d'anges vêtues de satin blanc brodé d'or, qui présentaient de l'encens et des fleurs.

Lorsque la procession eut parcouru lentement les rues qui séparaient la cathédrale de l'église des Jacobins, et qu'elle fut entrée et rangée solennellement à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, on plaça le vœu sur un autel de

marbre noir, soutenu par des colonnes de marbre jaspé de l'ordre corinthien, à chapiteaux dorés. Une plaque aussi de marbre noir portait, sur cet autel, ces mots gravés en lettres d'or et en latin : « Vœu consacré à Dieu et à la » sainte Vierge mère, pour avoir délivré de la peste la » ville de Rennes, l'an 1632. » Après avoir déposé le vœu à la place qu'il devait désormais occuper, la procession retourna à la cathédrale dans le même ordre. Chemin faisant, on mit le feu à un bûcher préparé sur les Lices. La fête dura jusqu'au soir, et l'on commença des prières de quarante heures.

Le lendemain une nouvelle procession eut lieu et se dirigea vers l'hôpital de la Santé, où l'évêque célébra une messe pour les morts. Les clefs de l'hôpital, et celles des maisons des morts pestiférés furent portées devant l'image de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Pendant les quatre jours que dura la solennité, « il se rencontra une si grande » affluence de personnes étrangères, que le pain blanc man- » qua à Rennes ces jours-là. » Ogée porte à 250,000 personnes la population de la ville en ce moment.

Cette procession du vœu se renouvela pendant quelques années, puis finit par tomber en désuétude, et une messe fondée le 8 septembre par le corps de ville dans la cathédrale, resta le seul souvenir de cette solennité religieuse. Une dispute de préséance entre le présidial et la communauté, le refus de l'évêque de laisser mettre les armes de la ville dans la chapelle du vœu, furent les véritables causes qui firent renoncer à la cérémonie publique. Le cierge offert par les Jésuites le jour de la Saint-Luc, fut donné à Bonne-Nouvelle le jour de la messe annuelle, pour laquelle les Jacobins obtinrent une exemption de droits d'écluse.

Les Visitandines demandèrent à cette époque un second établissement, sous prétexte qu'elles ne pouvaient être plus de trente-trois religieuses dans chaque couvent de leur

ordre, qui seul admettait les infirmes. Elles s'appuyèrent d'ailleurs de la protection spéciale du roi, et la communauté consentit à leur ouvrir un second monastère, dit du Colombier, en la rue de la Verrerie, près le faubourg de la Magdeleine.

Les avocats, que l'on nommait *pères des pauvres*, et qui étaient à peu près ce que l'on a appelé depuis administrateurs des hospices, obtinrent voix délibérative au conseil de ville. L'hospice Saint-Yves reçut alors quatre religieuses hospitalières de la Miséricorde, de l'ordre de Saint-Augustin, venues à la requête de la communauté du monastère de Dieppe en Normandie. L'évêque les installa lui-même en 1644, sous les conditions prescrites par la communauté.

Notre ville avait reçu avant cette époque un nouvel ordre religieux. Les Catherinettes de l'ordre de Saint-Dominique vinrent de Dinan à Rennes (1636), sous la protection de M. Delanoue des Aubiers, doyen du parlement, et présentèrent requête à la communauté, qui permit leur établissement dans les faubourgs de Rennes, sous la condition d'avoir « un fonds assuré et suffisant pour se nourrir, s'entretenir et se loger sans mendier, malgré l'opposition formée par l'abbesse et les religieuses de Saint-Georges. » Elles s'établirent en la rue Hüe, et y firent élever la maison qui depuis est devenue l'hôpital général.

Les lettres qui venaient de produire le Cid, firent naître en Bretagne une œuvre nouvelle dédiée aux états. Le père Albert Le Grand, de Morlaix, avait écrit la vie des Saints bretons, et l'avait présentée à l'assemblée souveraine, qui la fit déposer dans ses archives, en envoyant 1,000 l. de récompense au couvent des Jacobins de Morlaix.

L'enfant royal, qui depuis fut Louis XIV, venait de naître (1638), et cet événement, qui assurait un héritier à la couronne, fut célébré par des témoignages publics d'allégresse dans notre ville. Une grand'messe fut chantée avec

le *Te Deum* à la cathédrale « en actions de grâces de » l'heureux accouchement de la reine et de la naissance » de Monseigneur le Dauphin, à Saint-Germain-en-Laye, » le 5 septembre à onze heures du matin. » Une procession se forma, après l'office où avaient assisté tous les corps de la ville, « qui allèrent ensuite mettre le feu au » bûcher dressé dans le Champ-Jacquet. Toutes les com» pagnies de la milice s'y rendirent et saluèrent le feu en » passant, puis elles se retirèrent trois par trois aux » chantiers, où les attendaient des feux de joie particu» liers, auxquels les trois capitaines des cinquantaines mirent » la torche embrâsée. »

Le vœu de Louis XIII qui venait de placer la France sous la protection de la Sainte Vierge, fit célébrer cette même année la première procession de l'Assomption dans notre ville.

L'évêque, Pierre Cornulier, mourut l'année suivante, et Henri de la Motte-Houdancourt lui succéda. Docteur, proviseur du collége de Navarre, théologal de Paris, plus tard premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, il ne parut guère dans son diocèse.

§ VIII.

RENNES SOUS LA RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE ET LOUIS XIV.

(1645). Louis XIII avait suivi de près son ministre Richelieu dans la tombe. Rennes célébra avec la pompe ordinaire un service pour le roi qu'elle perdait sans beaucoup de regrets. Mazarin gouverna la France sous le nom de la reine régente, et son administration racheta par des victoires au dehors les vices qu'on lui reprochait justement à l'intérieur. Rocroy, qui vit naître la puissance de l'infanterie, amena en Bretagne des prisonniers espagnols qui y furent traités avec cette humanité que les Français cap-

tifs à leur tour, sous l'empire, ne rencontrèrent pas sur les pontons de Cadix.

Le maréchal de la Meilleraye continua de gouverner la Bretagne, comme lieutenant-général, après la mort du cardinal de Richelieu. Il n'y eut point de gouverneur jusqu'au moment où Anne d'Autriche ambitionna ce titre pour elle-même en 1647.

Sous le titre de charte des marchands, la communauté publia des règlements sur les confréries qui résumaient les anciens priviléges accordés par les ducs de Bretagne et les rois de France, et dont la rédaction fut confiée aux treize maîtres élus de la confrérie, assemblés en leur maison commune. Sans revenir sur ce que nous avons déjà dit ailleurs de l'origine et de l'organisation de cette féodalité industrielle qui succédait à celle des seigneurs, nous ajouterons que la chapelle Saint-James était le lieu de leurs réunions religieuses. L'assemblée mensuelle où étaient discutés les intérêts de la frérie, avait lieu le premier jeudi de chaque mois. Les treize maîtres élus la présidaient revêtus de leurs robes, sous peine de trois livres de cire d'amende à la chapelle. Ces maîtres ou provôts étaient chargés d'une surveillance qui s'exerçait spécialement quatre fois l'an sur tous les marchands privilégiés ou non, dont ils vérifiaient les poids et mesures, en se faisant toutefois assister d'huissiers et sergents du présidial dans leurs visites de jour et de nuit. Les serges de Rennes formaient un des articles les plus importants du commerce de la confrérie.

La fronde était maîtresse de Paris (1649); mais cette guerre d'émeutes, résultat de passions particulières, plutôt que de blessures faites à l'intérêt général, ne pouvait avoir de prise sur notre ville, bien que le lieutenant de la reine, le maréchal de la Meilleraye, s'y trouvât mêlé et y fit preuve de dévouement à la royauté. Les lettres écrites par lui à la communauté témoignent seulement des inquiétudes

que faisaient naître les assemblées du sieur de Rohan et de la noblesse, réunions qui aboutirent loin de nos murs à la révolte et au siége d'Angers.

Quand la fronde se calma, une lettre de Louis XIV, en ordonnant la réunion des états de la province, annonça une convocation d'états généraux du royaume pour le 8 septembre en la ville de Tours. C'est ici une des rares occasions où la monographie peut compléter ou rectifier l'histoire générale. Si, comme il est vrai, les états généraux en question n'eurent pas lieu, on ne peut nier du moins que le projet n'en ait été sérieusement formé, puisqu'on l'annonçait officiellement à une communauté de ville. Les lettres postérieures n'en firent plus mention, et tous les historiens ont affirmé qu'il n'y eût que de vagues propositions à ce sujet.

Malgré la supplique des états à l'évêque, au sujet de la multiplicité des maisons religieuses à Rennes; malgré la mesure plus ferme prise par la communauté, qui arrêta qu'elle n'en recevrait plus, notre ville en vit naître une nouvelle en 1652. Il est vrai qu'elle était destinée à une œuvre de charité. Madame Yvonne Le Métayer, veuve de M. Siméon Brandin, sieur de Belestre, conseiller à la cour, présenta à la communauté de ville « une requête dans » laquelle elle exposait qu'ayant acheté les maisons et » jardins du Plessis-Goueré, situés près de la rue Saint-» Etienne, dans l'intention d'y construire des logements » convenables pour les filles et femmes qui, par fragi-» lité ou libertinage, étaient tombées dans le péché, et » qui désiraient s'en retirer, elle demandait la permission » d'y fonder une maison de charité sous le nom de cou-» vent de Sainte-Magdeleine. ». Cet établissement, qu'autorisa la communauté, fut transféré treize ans plus tard de la rue Saint-Etienne au contour de la Motte, et y prit plus tard la dénomination de *Bon-Pasteur*, lors de la création de la première maison de ce nom à Paris vers 1686.

Pendant que Mazarin ressaisissait le pouvoir, et que les derniers efforts des grands contre la royauté tombaient avec la fronde, pendant que le comte de Rieux, rebelle pardonné, rentrait à Rennes avec les honneurs dûs à sa naissance, notre ville fondait au tertre de Joué (1653), un nouvel hôpital sous le nom de Saint-Méen, grâce aux bienfaits de Guillaume Regnier, qui dotait l'établissement destiné à recevoir, lors de leur passage, les pauvres attaqués du mal Saint-Méen, et qui se rendaient au grand Saint-Méen. Les fous et autres malades des deux sexes étaient aussi reçus dans cette maison du tertre de Joué, sur l'ordre des directeurs et administrateurs.

La religion protestante avait survécu dans nos murs à la persécution moins longue et moins rigoureuse qu'ailleurs. Elle possédait un temple au village de Cluné, paroisse de Toussaints (1654). On ne songeait point à la troubler dans l'exercice de son culte, lorsque la procession de la Fête-Dieu venant à passer au puits du Mesnil, devant la maison d'un réformé, celui-ci eut l'imprudence de réveiller, par un acte inconvenant, le fanatisme populaire, qui peut-être était l'agresseur. Le dimanche suivant, les écoliers, suivis de la populace qu'ils avaient soulevée, allèrent incendier le temple de Cluné, croyant venger ainsi la majesté divine par un acte contraire à ses préceptes. Ce n'était là qu'un prélude des nouvelles persécutions qui attendaient les réformés sous le règne du grand roi. Sept ans après, le temple protestant relevé de ses ruines fut encore incendié dans une émeute, et la communauté fut condamnée, par arrêt du conseil, à le relever à ses frais.

Un fait qui se rattache à ceux que nous venons de citer, se manifesta dans l'opposition que fit le clergé à l'enregistrement des lettres de provisions obtenues par le marquis de la Moussaye, comme gouverneur de Rennes, parce qu'il faisait profession de la religion réformée. Les états ayant cédé à ces réclamations, le marquis leur demanda une indemnité de 50,000 l.

Le palais du parlement était enfin achevé, après trente-six ans de travaux, sinon dans tous ses détails, au moins dans son ensemble. On en admirait le grand escalier, les pavillons et les galeries intérieures garnies de splendides magasins de marchands. Le parlement n'y fut installé que l'année suivante (1655). Les Cordeliers, où il avait si longtemps tenu ses séances, furent abandonnés, et l'inauguration de sa grande salle se fit avec une solennité extraordinaire. Le corps de ville, en costume officiel, reçut les conseillers sur le perron, et les harangua par l'organe de son procureur-syndic. Après une messe qui fut dite dans la chapelle du palais, le parlement se rendit à la grande chambre, où le corps de ville, admis dans le parquet, fit constater le droit qu'il avait de mettre les armes de la ville au haut du perron. L'audience finie, le corps de ville alla mettre le feu au bûcher dressé devant le palais, aux acclamations du peuple et au bruit de l'artillerie.

Cette autorisation de placer les armes de la ville sur le haut du perron demeura sans résultat. L'année suivante, la communauté ayant fait sculpter l'écusson municipal sur une pierre, et reproduit son droit, le parlement ne se ressouvint plus de sa promesse, qui n'ayant point été consignée sur ses registres, ne put être exécutée.

Ce n'était pas la première fois que la ville éprouvait l'ingratitude de ceux qu'elle obligeait de ses deniers. Une nouvelle dépense, non moins urgente, allait tomber encore à sa charge. L'*annonnerie*, que par une vicieuse consonnance on nommait la nonnerie, ou halle au blé, menaçait ruine, et la communauté songeait à en construire une nouvelle sur le Pré-Botté. Néanmoins la pénurie des finances de la ville fit longtemps ajourner le projet, et l'ancienne halle, quoiqu'en mauvais état, resta dans la rue de la Cordonnerie.

Notre ville, qui n'avait pris aucune part aux agitations

de la France sous Mazarin, se sentit tout à coup émue au moment où le calme renaissait ailleurs sous la main de Colbert et de Louis XIV. Les vexations de ceux qui, en pillant le peuple, percevaient l'impôt et le dilapidaient, selon l'exemple donné sous Mazarin, avant que le trésor pût en recevoir une faible partie, telle fut sans doute la cause d'une émeute qui éclata à Rennes au mois de mars 1661, et se vengea sur les traitants de l'absence de la protection royale. Celle-ci s'éveilla bientôt; une lettre du roi fut adressée aux lieutenant, connétables, échevins et habitants de Rennes. En conséquence, dès le lendemain, le duc de la Meilleraye, gouverneur, fit une ordonnance qui prescrivait au marquis de Coëtlogon, lieutenant, aux connétables et échevins, de faire prendre les armes aux compagnies de la milice pour prévenir le retour des désordres. Grâce aux efforts de cette garde nationale du XVIIe siècle, l'ordre public ne fut plus troublé, et si l'impôt ne devint pas plus léger, au moins fut-il perçu d'une manière plus équitable et plus humaine.

Rennes vit naître à cette époque, et à peu de distance l'un de l'autre, René-Joseph Tournemine qui devint célèbre dans l'ordre des Jésuites par son érudition et sa collaboration au journal de Trévoux, et le bénédictin Guy-Alexis Lobineau, qui devait être un des historiens les plus estimés de la Bretagne.

La résistance de la communauté contre l'invasion des maisons religieuses éprouva, en 1662, encore un échec, qui ne fut pas le dernier. Les Augustins réformés de la communauté de Bourges, munis de lettres patentes du roi, présentèrent au conseil de ville une requête tendante à leur permettre d'établir un hospice hors du faubourg de l'Evêque. La communauté, cédant aux désirs du roi et à ceux de la reine mère, accorda l'autorisation qu'on lui demandait, en stipulant que les maisons et jardins du nouvel établissement seraient situés hors des barrières du

faubourg. Neuf ans après, ils s'établirent au carrefour Jouaust.

A peine avait-elle fait cette concession, qu'elle fut obligée d'en faire une autre du même genre au nouvel évêque de Rennes. Son prédécesseur, M. Henri de la Motte-Houdancourt, avait été transféré à l'évêché d'Auch; Charles-François de la Vieuville lui avait succédé en 1665. Ce dernier donna à deux religieuses de la Trinité, venues de Caën sur son invitation, une maison et un jardin situés vis-à-vis du manoir épiscopal, près des murailles de la ville. Une dame Charlotte Constantin, douairière du Boisfévrier, légua aux mêmes religieuses une somme de 5,000 l. pour élever un édifice destiné à servir de retraite aux filles et femmes pénitentes. Il fut bientôt commencé près de la tour Saint-Mauran, qui servait alors à renfermer, par ordre de police, les femmes de mauvaise vie.

La célèbre compagnie des Indes, établie à Paris à cette époque (1664), faisait adopter son nom et une nouvelle organisation à la société commerciale instituée sous Louis XIII à Lorient. Une lettre du roi adressée aux échevins et habitants de Rennes, les invitait à s'associer à cette puissante compagnie, qui devait leur apporter les richesses de l'Inde en échange de leurs produits.

Il ne paraît pas qu'ils répondirent bien vivement à cet appel. Ils formèrent le projet d'élever un cellier ou salorge près de la Vilaine, à l'extrémité en dedans de la contrescarpe qui aboutissait à Salleverte. Ces bâtiments existent encore, mais pour peu de temps, à l'extrémité des quais près Saint-Yves, vis-à-vis du bassin qui occupe la place de l'ancien port. L'édit sur la gabelle, de 1625, avait fait du commerce du sel en Bretagne un monopole royal, en créant des greniers à sel, sorte d'entrepôts où, de peur de la fraude, les provinces voisines devaient s'approvisionner. Quant aux particuliers, indigènes ou habitants de la Bretagne, ils avaient le choix de s'approvisionner « sur les

» marais ou dans la ville avec les marchands fournisseurs » du grenier du roi. » Les amendes, la confiscation et les galères perpétuelles étaient les peines prononcées contre les faux saulniers qui tentaient d'exporter ou de vendre à leur profit dans l'intérieur le sel privilégié, dont le roi se réservait la vente exclusive partout ailleurs qu'en Bretagne. Ajoutez à cette prohibition contre tout ce qui dépassait la consommation intérieure, ajoutez les vexations, la violence même de la douane des archers de la gabelle établis sur la frontière bretonne, vous verrez que le privilége primitif avait été resserré dans des limites aussi étroites que possible, et que l'on tendait par tous les moyens à sa suppression.

Mais les esprits, confiants dans la vigilance des états, ne s'inquiétaient pas beaucoup d'un avenir si éloigné, bien qu'inévitable. Toute à ses intérêts privés, la communauté ouvrait alors (1665) la poterne Saint-François, dont le passage ne devait être permis qu'aux piétons, quand le parlement serait rassemblé. On abandonna aux Cordeliers les terrains voisins de cette nouvelle porte en dedans des murs, à la condition qu'ils diraient tous les ans, le jour Saint-François, une messe solennelle à laquelle serait invitée la communauté, qui y assisterait en habits de cérémonie.

Le maréchal de la Meilleraye se démit, en 1669, de ses fonctions de lieutenant-général, et fut remplacé par le marquis de Lavardin, auprès de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, qui allait devenir gouverneur de Bretagne.

Mais un événement beaucoup plus important aux yeux des habitants de notre ville, allait en renouveler l'un des plus notables édifices. L'abbaye de Saint-Georges tombait de vétusté; Magdeleine de la Fayette, alors abbesse, entreprit de la reconstruire complètement, et fit élever le vaste bâtiment qui sert aujourd'hui de caserne, ainsi que l'attestent les deux inscriptions qui nous ont été conser-

vées, et qui seraient au besoin corroborées par les lettres de fer retraçant le nom de la fondatrice sur toute la façade du monument. La première de ces inscriptions est ainsi conçue : « In nomine Domini altissimi, illustrissimus » D. Carolus-Franciscus de la Vieuville, episcopus Rhedonensis, harum ædium inchoationi adfuit, benedixit, » omnibusque Jesu-Christi sponsis eas habitaturis veram » pacem exoptavit. Anno Christi M. DC. LXX. Ind. VIII. » IX kalend. april. »

La seconde, réservée en l'honneur de la fondatrice, s'exprimait en ces termes : « Deo optimo maximo favente, » D. Magdalena de la Fayette, natalibus virtutibusque » clarissima, hujus monasterii Sancti-Georgii abbatissa, » has ædes vetustate ruentes, in ampliorem formam à fun- » damentis renovandas singulari zelo suscepit, inchoavit- » que anno Christi M. DC. LXX. Indict. VIII. IX. kal. » april. »

Pendant que le nouveau monastère de Saint-Georges s'élevait lentement sur de plus larges bases que l'ancien, dont l'église romane était seule conservée, les Jacobins, Carmes, Cordeliers et Minimes présentèrent une requête pour être exemptés des droits d'entrée sur le vin et autres denrées, en qualité d'ordres mendiants. Afin d'éviter l'abus, ils furent admis par édit royal à déclarer leur provision annuelle devant le procureur au présidial, le procureur-syndic, et les habitants siégeant en communauté de ville.

L'imprimerie, qui avait fait jusqu'alors peu de progrès à Rennes, commença à nous indiquer des noms que nous devons recueillir avec intérêt, comme une des preuves de la marche de la civilisation dans notre cité. Ainsi l'on trouve à cette époque la veuve Coupard, établie comme imprimeur-libraire rue Saint-Germain.

L'abbaye de Saint-Georges était loin d'avoir terminé sa dernière restauration, quand celle de Saint-Melaine fut entreprise par l'évêque de Condom. Elle tombait en ruines,

abandonnée depuis un siècle par ses abbés. L'évêque de Condom, Jean Destrades, en fit choix pour ses exercices de piété, et la releva en moins de deux ans. Les parties restaurées furent notamment le dernier côté du cloître, la maison abbatiale (aujourd'hui l'évêché), l'ancienne tour servant de portail et de clocher, masse dont les débris s'élevaient encore à cent dix pieds, depuis sa chûte au commencement du siècle. En fouillant la terre pour la reconstruction de cette tour, on découvrit trois tombeaux, dans l'un desquels on trouva l'inscription suivante, gravée en traits dentelés sur une croix de plomb de dix-neuf pouces de long sur quatorze de large : « Anno ab incarna» tione Domini millesimo XC, indictione XIII, epacta » XXVIII, concurrente uno id. augusti, obiit Constan» tia, Britanniæ Comitissa, comitis Alani Fergens conjux » nobilissima, Willielmi regis Anglorum filia. » La tombe en maçonnail était formée à trois pieds sous terre de deux petits murs, à la distance de vingt pouces, et d'une hauteur de quinze, rapprochés vers l'une de leurs extrémités comme les châsses. Le peuple, attiré par le bruit de ces découvertes, se jeta avidement sur les restes qu'enfermait la tombe, et les pilla comme des reliques, avant que les religieux eussent pu les recueillir.

Les deux autres tombeaux, juxta-posés et séparés par un mur commun de six pouces d'épaisseur, étaient à la même profondeur dans le même lieu. L'un d'eux contenait une hache d'armes, des ferrailles, un bout de fourreau d'épée et des os cariés. Le mémoire signé P. H. (Pierre Hévin) auquel nous empruntons ces détails, et qui fut imprimé chez Pierre Garnier, marchand libraire à la Bible-d'Or, vis-à-vis le palais, ne dit rien du nom des personnages inhumés dans ces deux derniers tombeaux, où l'on ne trouva pas d'inscription. D. Lobineau pense que c'étaient ceux de Conan II et de son épouse.

Si la restauration de l'antique abbaye de Saint-Melaine,

qui nous est parvenue telle que la fit l'évêque de Condom, ne coûta rien à la ville de Rennes, il n'en fut pas de même de l'établissement des Jésuites. Le duc de Chaulnes lui imposa, aux fins d'ordre du roi, un nouveau sacrifice en leur faveur. On leur alloua, sur les deniers d'octroi, un revenu annuel de 2,000 l. qui devait durer douze ans, sous la condition d'entretenir un régent pour enseigner les mathématiques, la chirographie et la science de la marine en langue française, plus un père chargé de diriger la congrégation des artisans. L'année suivante (1674) une transaction arrêta d'une manière irrévocable toutes les clauses précédentes, et les Jésuites renoncèrent à jamais rien demander, et s'obligèrent à placer dans leur église, élevée aux frais de la communauté, un banc privatif portant sculptées les armes de la ville.

On dirait qu'à cette époque toute l'existence administrative de notre cité est dans ses relations avec les maisons religieuses qui y naissent de toutes parts. Après les Jésuites, la communauté eut à délibérer sur le monastère des filles pénitentes. Quinze religieuses seulement, dites de la Trinité, y furent admises sous la direction de l'évêque. Les filles pénitentes présentées par les juges de police devaient y être reçues sans nombre limité.

Cependant d'autres faits plus graves se préparaient dans un avenir prochain. La guerre de Hollande n'avait produit que des victoires stériles, une retraite honteuse, et des impôts qui avaient fait éclater l'émeute à Nantes. Le duc de Chaulnes, malgré son habileté vantée par Saint-Simon, était devenu le but de toutes les haines, et Mme de Sévigné nous en a conservé plus d'un curieux témoignage. Rennes ne pouvait tarder à prendre sa part de cette émotion populaire, qui fait foi, ainsi que beaucoup d'autres circonstances, que le grand règne ne fut pas aussi calme qu'on se l'imagine à la lecture de nos historiens enthousiastes.

Deux nouveaux impôts (1675) venaient d'être établis dans notre ville, l'un sur le timbre, l'autre sur le tabac introduit en France en 1560, et devenu peu à peu matière imposable à Rennes, notamment depuis 1641. On l'avait soumis alors à un *devoir* comme les boissons (1). Cette première tentative ayant réussi à la volonté royale, elle osa davantage, et ne craignit pas de violer les priviléges de la province. Les états eux-mêmes auraient eu peine à créer les nouvelles taxes exigées sans leur concours. La puissance de Louis XIV le fit, mais non sans violence et sans d'horribles cruautés, d'autant plus barbares qu'elles étaient inutiles. Le peuple se souleva, et croyant faire disparaître l'impôt en détruisant le bureau où se faisait la perception, il le pilla et l'incendia. Le duc de Chaulnes marcha contre les rebelles avec ses gardes, et fut repoussé à coups de pierres. La communauté intervint avec la milice et parvint à étouffer l'émeute; mais la perception de l'impôt restait suspendue. L'insulte faite au pouvoir royal dans la personne du gros duc de Chaulnes ne pouvait demeurer impunie. Des troupes furent dirigées sur la Bretagne, sous le commandement du gouverneur et de son lieutenant, M. de Lavardin.

Ces derniers écrivirent et ordonnèrent à la communauté de rétablir le bureau du papier timbré, et de faire les dispositions nécessaires pour le séjour des troupes qui seraient mises en garnison à Rennes aux frais des habitants. Le temps de la résistance était passé; on se soumit humblement, et le peuple contenu par la milice n'osa plus bouger. Les troupes arrivèrent bientôt avec une nombreuse artillerie, et vécurent, dit Mme de Sévigné, comme en un pays de conquêtes. La potence et les galères furent prodiguées aux rebelles soumis, avec un luxe qui faisait dire à la spirituelle marquise que l'on a accusée d'indiffé-

(1) Registre des états, 1641 à 1642.

rence : Je prends part à la tristesse et à la désolation de toute la province. Le duc de Chaulnes se vengea plus cruellement que ne l'exigeait le service du roi, des injures que les Bretons avaient adressées à son volumineux embonpoint.

Une taxe plus lourde que l'impôt repoussé, fut exigée des bourgeois dans un court délai, comme dans une ville conquise, et levée par classes avec une rigueur soldatesque.

Une lettre suppliante fut enfin adressée au roi, comme seul remède en cette extrémité, par les membres de la communauté rennaise, affligée de tant de maux qu'elle n'avait point mérités. Le ministre, Arnaud de Pompone, leur répondit bientôt que « sa Majesté avait reçu avec sa-
» tisfaction les témoignages qu'ils avaient donnés de leur
» douleur pour une telle émeute, et du zèle qu'ils avaient
» déployé pour la réprimer. »

Le roi lui-même daigna leur écrire. Quoi qu'il en soit, le cousin royal, duc de Chaulnes, abusa un peu des pleins pouvoirs que lui donnait Sa Majesté. A défaut des lettres de Mme de Sévigné, sa contemporaine, qui était sur les lieux, nous pourrions citer les siennes même en témoignage. Les juges enfin se lassèrent de condamner et les bourreaux de pendre. Le calme était revenu, l'ordre régnait, comme nous dirions aujourd'hui, mais bien des familles étaient dans la désolation, les unes privées de leur fortune, les autres de quelques-uns de leurs membres. Les dépenses extraordinaires qu'entraînent toujours ces troubles pesèrent longtemps sur la ville. Elle dût payer des indemnités, à titre de récompenses, à tous ceux qui avaient fait preuve de zèle pour réprimer l'émeute. Le sergent de ville et le concierge Yves Pinot reçurent chacun 50 l. sur les octrois pour leurs peines extraordinaires. Les quatre tambours de la milice eurent 40 l., mais ces dépenses n'étaient rien auprès de celles qu'occasionnèrent

les logements de troupes, leurs subsistances et les remèdes fournis aux soldats malades par les apothicaires. Quelque touché que fût le roi, d'après sa lettre, des témoignages du repentir de nos concitoyens, il ne les en punit pas moins fort rigoureusement. Cependant il se contenta de déroger pour une fois seulement aux coutumes et usages privilégiés de la communauté, en ordonnant d'élire un nouveau syndic avant le temps prescrit. Il paraît que l'ancien avait démérité en ne prévenant pas l'émeute au lieu de l'étouffer. L'édit du roi, sous ce rapport, était bien plus coupable que le syndic.

Le duc de Chaulnes, plus curieux d'embellir la ville que de se concilier l'affection des habitants, fit faire à cette époque, par corvées, la promenade du mail. Il fut défendu aux bateliers de décharger aucune marchandise sur ledit cours.

(1676.) Un sinistre vint bientôt glacer d'un nouvel effroi les âmes timorées dans notre cité. Le feu du ciel incendia les tours de Toussaints, et leur réparation, adjugée cinq ans après à Yves Pinot, coûta 600 l. Franklin n'était pas encore venu nous révéler les effets de l'électricité, et nous enseigner les moyens de s'en préserver. L'ignorance est toujours crédule et poltronne en face des phénomènes naturels.

Notre ville faisait pourtant ses progrès intellectuels, à en juger par le nombre croissant de ses imprimeurs. Nous en trouvons un nouveau établi, sous le nom de Guillaume Champion, à l'enseigne de l'image de Notre-Dame, rue Saint-Michel.

Les établissements religieux continuaient de se multiplier avec persévérance. Les Hospitalières présentèrent à la communauté une requête tendante à obtenir l'usage de l'église Saint-Yves, leur chapelle intérieure étant désormais trop étroite. Elles obtinrent l'autorisation qu'elles demandaient, mais à la condition de ne se servir du maître-

autel qu'aux heures qui ne troubleraient point le gardien et autres chapelains de l'hôpital; de ne placer dans l'église aucun tronc, plats, boîtes ni personne pour quêter; enfin d'entretenir l'édifice convenablement, et de le relever s'il tombait en ruines.

Un nouveau couvent, celui des filles du séminaire de la sainte Vierge, fut fondé par Mme Budes, dont elles prirent le nom, dans la rue d'Orléans, depuis le Pont-Neuf jusqu'au carrefour Toussaints; mais elles transférèrent plus tard leur établissement ailleurs.

Les religieuses de Notre-Dame de Charité et de Refuge de la Trinité aggrandirent leur enclos de quelques vieilles maisons que leur donna la communauté, et d'un vaste jardin pris dans les fossés le long de la Lice.

Pendant que les maisons religieuses naissaient de toutes parts dans nos murs, le duc de Chaulnes de son côté forçait la ville non seulement à souffrir, mais à faire les établissements qu'il jugeait utiles. Il lui enjoignit par ordonnance de rechercher aux environs du pré Raoul un lieu propre à bâtir un manège, ce qu'elle s'empressa de faire, et elle désigna le lieu où existent encore les édifices construits à cette époque, et qui ont jusqu'à nos jours servi au même usage.

Le despotisme royal pesait de plus d'une manière sur notre cité. Un arrêt du 24 septembre attribua exclusivement au domaine la possession des remparts, murailles, portes, fossés et terrains de fortifications qui, abandonnés à la ville, avaient été affermés par les maires et échevins. On traita d'usurpation un droit ancien qui avait souffert déjà, il est vrai, plus d'une exception.

(1679.) Notre ville obéissait de loin à l'impulsion du grand ministre Colbert; elle s'occupait de l'extinction de la mendicité, œuvre inachevée, léguée par le passé aux administrations modernes, qui auraient dû chercher là leur plus beau titre à la reconnaissance de leurs conci-

toyens. Des lettres-patentes du roi autorisèrent la création d'un hôpital général destiné à la réclusion des pauvres de l'un et de l'autre sexe; et en attendant qu'on en eût choisi l'emplacement et construit les édifices, il fut décidé que l'hospice de la santé serait consacré à l'établissement provisoire, auquel on réunit l'hôpital Saint-Yves et celui du petit Saint-Méen, avec tous leurs revenus. Seize directeurs furent chargés de l'administration, et l'évêque, le président du parlement, le procureur-général en firent de droit partie. On lui créa des ressources en lui accordant un débit de viande pendant le carême, en exigeant à son bénéfice un droit de 6 l. 8 s. de chaque officier reçu au parlement, et de 5 l. 8 s. de ceux admis au présidial, en imposant aux marchands une taxe de 5 l. 8 s. pour leurs brevets d'apprentissage, et de 40 s. aux gens de métiers. Les compagnons et les pauvres acquéraient le droit de maîtrise après six ans de service à l'hôpital, dont le roi voulut être conservateur et protecteur, en faisant mettre l'écusson de ses armes sur la principale porte; mais parmi tous les priviléges accordés au nouvel établissement, il en est un qui peint avec naïveté cette époque d'arbitraire : il fut enjoint, par ordonnance royale, aux testateurs de faire un don à l'hôpital, et aux notaires d'insérer cet avis dans l'acte testamentaire qu'ils étaient appelés à rédiger, sous peine de 6 l. d'amende.

Pour compléter les droits dudit hôpital et atteindre plus sûrement le but de son institution, « il fut fait défense à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, valides ou invalides, de l'un et de l'autre sexe, de mendier en aucuns lieux de la ville, sous peine de prison pour la première fois, du fouet pour la seconde, et d'être rasées et mises au cachot, ou autres peines à l'arbitrage des directeurs, qui avaient toute juridiction sur les pauvres, excepté pour les

» crimes à renvoyer devant les juges ordinaires. » Afin d'assurer l'exécution de leurs jugements, un nombre illimité d'archers, en casaques particulières à la marque de l'hôpital, fut mis à la disposition des directeurs, qui eurent le droit d'avoir dans l'intérieur de leurs maisons des poteaux, carreaux et prisons, celles de sa Majesté pouvant leur servir au besoin. Mais la force est une base vicieuse pour faire le bien; aussi, malgré son utilité, l'établissement s'est écroulé et ne s'est point relevé. Il ne pouvait l'être sur les mêmes fondements; honneur à l'administration municipale, qui, comprenant son époque, renouvellera, avec d'autres moyens dont l'expérience est faite, cette indispensable institution de notre civilisation moderne.

(1680.) Cette tendance à l'abus de la force, que nous venons de signaler, se manifesta bientôt dans un autre fait relatif au même hôpital. Des quêtes, qui s'étaient faites jadis pour l'hospice de la Santé, et dont l'usage avait été aboli par le Parlement, se renouvelèrent à l'époque où nous sommes, avec la différence que l'aumône facultative devint obligatoire. Une taxe des pauvres fut imposée à chaque citoyen. Nous avons pu juger en Angleterre les conséquences d'un tel système.

Bien des années vont maintenant s'écouler, où nous n'aurons plus que quelques faits à glaner. Notre cadre nous interdit également les détails trop minutieux et les empiétements sur l'histoire générale. Bornons-nous donc à citer d'abord le vote fait par les États réunis à Dinan (1685), d'une statue à Louis XIV vivant, qui ne la verra pas élever, et que notre ville inaugurera quarante-et-un ans après le vote. Signalons en passant le retour de ces États à Rennes (1689), après une absence de quarante-quatre ans; l'institution du premier intendant, M. de Pommereul (1690), et arrêtons-nous un instant à une époque importante dans nos fastes municipaux.

M. de Nointel venait de succéder à M. de Pommereul

dans l'intendance, dont le siége à Rennes était alors à l'hôtel de Brie; un édit créa l'office de maire, et Pierre Gardin, écuyer, en fut pourvu par commission du 17 août 1693, signée Louis. Le connétable Benjamin de Ravenel, sieur du Boisteilleul, protesta contre l'innovation, et la communauté seconda sa résistance. Il ne faut pas croire que le grand roi, sur lequel on s'est fait tant d'illusions, ne rencontra jamais qu'une soumission servile, un dévoûment aveugle à son despotisme. On défendit à la communauté rebelle d'élire aucun échevin avant que l'office de maire fût rempli. Le procureur syndic, Charles Avril, sieur des Plantes, donna enfin sa démission, et l'on procéda à l'installation de son successeur.

Divers édits avaient réglé d'avance ses droits et ses devoirs, car la tradition du passé était rompue par la volonté royale qui, violant ses propres engagements, avait mis sa signature à la place de la coutume.

Le nouveau maire, qui n'était plus qu'un officier du roi auquel il prêta serment, fut autorisé à porter la robe rouge, comme les principaux officiers des présidiaux, qui ne virent pas cela d'un bon œil, et furent menacés de 500 l. d'amende s'ils s'y opposaient. Il eut des gages qui le remboursèrent peu à peu de la *finance* payée par lui. Son entrée au parlement, où il eut droit de se faire recevoir, lui coûta 100 l., parce que le taux de ses finances excédait 6,000 l. Il présida et convoqua les assemblées de l'hôtel de ville à l'exclusion de tous autres. Il eut des assesseurs à gages comme lui, et sous le nom de conseillers, qui avaient droit de préséance sur les procureurs du roi.

Les seigneurs, acquéreurs de charges de maires, furent autorisés à les faire exercer par leurs officiers dans leurs terres.

Les réunions du corps de ville devaient se faire dans son hôtel; mais il était en reconstruction. Les séances furent

tenues au couvent des religieux Minimes. La gratification de deux livres de bougie blanche, outre la rétribution ordinaire aux grandes solennités, fut maintenue.

Un autre édit (1694) reforma la milice et attribua au maire les fonctions de colonel.

L'année suivante un nouveau maire, M. du Baty-Rallier, succéda au premier, sans que les registres nous disent s'il était décédé. Toutefois l'hérédité de la charge fut une règle inobservée dès le commencement, car le nouveau titulaire, qui n'était pas l'héritier du précédent, paya une finance qui s'élevait à 22,550 l., plus 2,255 l. de décime, qu'on appelait les 2 sols pour livre, puis 70 l. de marc d'or ou du droit de sceau.

Nous trouverons bien d'autres preuves de ce que nous avons dit plus haut de l'instabilité des institutions sous un gouvernement absolu.

Le nouveau maire prêta serment, selon l'usage, devant le parlement, et ses conseillers assesseurs le prêtèrent à leur tour entre ses mains. Julien Boullet, sieur de la Rabinardière, l'un des anciens échevins, avait présidé à l'installation en présence de l'intendant, marquis de Nointel, commissaire du roi.

Pendant que notre ville changeait de maire, la Bretagne changea de gouverneur. Le duc de Chaulnes donna, bon gré, mal gré, une démission *volontaire*, pour faire place au fils naturel de Louis XIV, Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse.

Trois incendies se succédèrent comme autant d'avertissements donnés à notre ville, du malheur qui la menaçait. Indépendamment des seaux de cuir fournis par la communauté, il n'existait point alors d'autres secours que ceux apportés volontairement et sans ensemble par les citoyens sur le lieu du sinistre. Aussi le zèle était-il récompensé pour qu'il ne fît pas défaut. La milice bourgeoise qui, par son organisation, aurait pu prêter des secours

beaucoup plus efficaces en pareil cas, ne paraît pas avoir été jamais convoquée pour un tel service.

Le séminaire des pauvres écoliers de Rennes, situé hors ville, à main droite en sortant de la porte Blanche, acquit alors du domaine royal le terrain sur lequel il était construit, vis-à-vis la tour Meslin, et qu'il ne faut confondre ni avec l'établissement en face, aujourd'hui maison de détention, ni avec l'établissement postérieur des dames Budes, qui n'eut lieu qu'après (1758). Le petit séminaire pour les prêtres ne fut établi à Rennes qu'en 1708.

Notons ici la naissance de la Chalotais dans nos murs (1701) et l'achèvement des tours Saint-Pierre, puis le passage de quelques évêques et notabilités administratives ou gouvernementales.

Monseigneur Charles-François de la Vieuville avait laissé en mourant (1677) le siége épiscopal à Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, qui l'occupa jusqu'en 1713, et eut pour successeur Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzai.

Le maréchal de Châteaurenaud était venu occuper à Rennes l'hôtel de Montbarot, en qualité de lieutenant-général du comte de Toulouse (1704).

L'intendant, M. de Nointel, avait été remplacé par M. Feydau de Brou (1708), qui lui-même le fut bientôt par M. Ferrand (1710). La fin du règne presque séculaire de Louis XIV approche (1712); avant de passer à une autre époque, inscrivons un fait honorable pour notre ville : le malheureux esprit de fiscalité dont était empreint le pouvoir, avait poussé ce dernier dans des voies illégales, qui devaient tôt ou tard porter le pays à des actes de résistance, dernier levain de cette vieille indépendance que Louis XIV lui-même n'avait pu étouffer. Le don gratuit offert par les États pour prix de la conservation de ses franchises était devenu obligatoire. Les villes durent subir, sans murmurer, leur part de cette

sorte d'emprunt forcé. Rennes cependant, taxée à la somme de 120,000 l., osa faire quelques remontrances bien humbles. Un arrêt du conseil la força de se soumettre à la loi commune. Ce ne devait pas être le dernier effort de la Bretagne contre l'arbitraire.

§ IX.

RENNES SOUS LA RÉGENCE ET LOUIS XV.

Le 1er septembre, le grand roi mourut à Versailles, et sa volonté écrite ne lui survécut pas même un jour. Le duc d'Orléans fut revêtu de la régence, et tout changea d'aspect. Notre ville, qui ne regrettait guère plus que le reste de la France le monarque, dont le règne avait paru si long, célébra cependant ses obsèques par une cérémonie funèbre, et continua de s'occuper de la statue dont les états avaient fixé la pose dans notre ville. Un inventaire des marbres et bronzes livrés au célèbre sculpteur, Antoine Coysevox, que les documents contemporains nomment l'entrepreneur de la statue, et une lettre du prince de Léon aux maire et échevins au sujet de l'érection du monument, prouvent l'importance qu'on y attachait et le zèle qu'on mettait à le terminer. C'était sans doute la royauté qu'on honorait ainsi dans celui dont on venait d'annuler la volonté.

Le maréchal de Montesquiou ayant été envoyé en Bretagne par le régent avec le titre de commandant général, malgré la présence du comte de Toulouse, déjà revêtu du titre de gouverneur, il fut reçu dans notre ville avec tous les honneurs dus à sa dignité et prescrits par l'usage. Les clefs de la ville lui furent présentées sur un bassin d'argent qu'on avait été obligé d'emprunter. Le maréchal retint et les clefs et le bassin, puis il donna ce dernier à son capitaine des gardes, qui ne consentit à s'en dessaisir

que moyennant 250 l. qu'il fallut bien lui compter sans marchander pour pouvoir rendre le bassin à son propriétaire. L'histoire fit du bruit et les Nantais furent plus avisés.

Une autre charge, celle du casernement, se régularisa à cette époque sans être moins lourde. La communauté fut obligée de louer des maisons pour loger les troupes, et de leur fournir des lits pendant leur séjour, des charrettes à leur départ, cinq par bataillon pour le transport de leurs bagages et malades; enfin de donner des chevaux aux officiers. L'inconvénient du logement chez l'habitant était, comme on le voit, assez compensé.

Le régent, au nom du roi pupille Louis XV, confirma les priviléges, franchises, droits, libertés, dont la province jouissait sous les ducs de Bretagne et les rois ses prédécesseurs. Notre ville eut sa part de cette reconnaissance des droits de l'ancien duché, en vertu desquels la Bretagne votait et répartissait seule ses impôts.

C'est alors que le titre d'imprimeur ordinaire des états fut accordé à M. Vatar. Suivant le marché fait avec lui par l'intermédiaire de l'évêque, Crissé de Sanzai, il recevait 1,500 l. pour l'impression de deux cents exemplaires des délibérations de chaque tenue.

(1717.) Un événement remarquable vint agiter les esprits à Rennes l'année suivante. Une lettre du comte de Toulouse avait d'abord défendu « d'ordonner des assemblées de ville et d'y faire lire lettres ou mémoires » sans l'autorisation du roi ou de ceux qui agissent par ses ordres. Bientôt un édit, méconnaissant les anciens priviléges accordés à la ville par Henri IV, supprima tout à coup l'office de maire dans un but fiscal, et remit les choses dans l'état où elles étaient avant 1692. Une supplique du corps de ville à sa Majesté demanda aussitôt le rétablissement de l'office supprimé. On devait l'accorder plus tard moyennant finances. Toutes les traditions

du règne précédent n'étaient pas effacées. Néanmoins on refusa pour le moment. M. Rallier, privé de son titre de maire qu'il avait acheté, fut élu procureur-syndic comme avant l'édit de Henri IV.

Après cette prétendue réforme, dont on a déjà vu plus d'un exemple, et qui atteignait aussi les lieutenants de maire, on s'occupa d'un règlement pour l'administration de l'hôpital Saint-Yves, que les commissaires chargés de sa rédaction firent homologuer au parlement.

La conspiration de Cellamare, qui fit tomber à Nantes sur l'échafaud des têtes de gentilshommes bretons, plutôt dupes que coupables, vint augmenter dans notre ville l'irritation causée dans toute la Bretagne par la dissolution des états réunis à Dinan l'année précédente, et qui avaient refusé de voter d'acclamation le don gratuit.

(1719.) L'année suivante pourtant, tandis que les troupes royales parcouraient encore la province par ordre du régent, et la menaçaient de ses rigueurs, notre cité, qui n'était pas sortie de ses paisibles habitudes, malgré son indignation, ne parut plus même occupée de ce qui se passait au dehors. Elle vit rétablir avec joie l'office de maire dont M. Rallier reprit possession un mois après.

Cependant au milieu de ces calmes occupations, une époque sinistre s'approchait pour notre ville jusqu'alors privilégiée contre les malheurs publics qui éclataient autour d'elle. La chûte du système de Law, la peste de Marseille, l'exécution de quatre gentilshomme bretons à Nantes n'avaient point altéré sa tranquillité. Elle s'était endormie dans les soins de son administration privée; mais elle allait payer bientôt son tribut à l'infortune générale, dont le ciel ne l'avait point exemptée.

Au milieu de la nuit du 22 au 23 décembre, un incendie éclata chez un maître menuisier nommé Henri Boutrouel, et surnommé la Cavée, dans de la rue dite Tristin. Ce sinistre, dû à l'ivresse de cet homme, se fût sans

doute borné, comme tous ceux du même genre, dès lors assez fréquents à Rennes, à la perte d'une maison, à la ruine d'un individu recommandé par son malheur à la charité publique, si une foule de circonstances imprévues et pourtant permanentes ne se fussent réunies pour développer le germe du mal, et en faire un désastre immense pour toute la cité. Ces circonstances malheureuses, il ne faut pas les chercher, à notre avis, ailleurs que dans la construction en bois de la plupart des édifices à cette époque, dans l'étroitesse des rues et dans la mauvaise organisation des secours, qui dépendaient presque du hasard, peut-être dans la saison qui est celle où l'atmosphère est le plus agitée par les tempêtes, et fournissait ainsi un nouvel aliment à l'incendie; enfin dans la terreur qui s'empara de la ville à chaque nouvelle maison qui s'embrâsait et semblait défier tous les secours. Ces causes, toutes naturelles, nous paraissent justifiées par le silence même des documents contemporains, sauf un seul sur ce point : Après avoir indiqué l'ivresse du menuisier comme l'origine du mal, ils se taisent sur les circonstances qui ont contribué à le développer.

Celles que nous avons énoncées n'avaient pas besoin de l'être à l'époque de l'événement, et l'on ne songeait guère à la postérité. S'il eût existé quelque cause extraordinaire, on n'eût pas manqué de nous la révéler, et si le pouvoir s'y fût opposé, elle nous fût parvenue par une voie moins officielle que les délibérations de la communauté.

Dans cette conviction, doit-on regarder comme authentique la tradition populaire, qui attribue le sinistre en question à une vengeance de grand seigneur? Je ne le crois pas. Cette tradition, née sous l'impression de l'épouvante, avait des bases toutes trouvées dans les mécontentements engendrés en Bretagne par la dissolution des états et l'exécution des gentilshommes bretons. Ces deux grandes

iniquités avaient semé dans les esprits une haine qui rendit crédule aux calomnies. L'esprit du peuple cherche toujours une cause étrangère aux choses les plus naturelles. Mais quelle apparence qu'un grand seigneur eût osé incendier toute une ville pour se venger d'une injure personnelle, dont il pouvait obtenir autrement une éclatante réparation, et qu'il eût employé à commettre ce crime tout un régiment à ses ordres, sans que la cité victime se fût plainte au roi, qui lui montra tant de commisération et prodigua les deniers de l'état pour la relever de ses ruines? Quelle apparence que le roi lui-même eût été complice de ce crime, à ses propres dépens, pour se montrer aussitôt si dévoué à le réparer? Néron incendiait Rome, mais il n'épuisait pas son trésor à la rebâtir.

La brochure où cette tradition orale a pris un corps, et a été imprimée pour la première fois est un poëme, trop évidemment dicté par l'esprit de parti pour être considéré comme renfermant la preuve historique d'un fait qu'il ne cite qu'en passant, et dont il donne les détails dans une note.

Sans nous inquiéter davantage des causes du sinistre, cherchons-en les résultats si pleins d'un triste intérêt, dans les délibérations même du corps municipal.

Pendant cinq jours et cinq nuits consécutives, les flammes dévorèrent la ville avec une activité si effrayante, qu'elle parut alimentée par la malveillance. A peine s'en rendait-on maître sur un point qu'elles renaissaient sur un autre. Le foyer allumé dans la rue Tristin ne fut bientôt plus le seul. Les rues voisines s'embrasèrent de proche en proche. La rue Neuve fut la première atteinte, et après elle la Vieille-Laiterie, la Grande-Pompe, la Mitterie, le grand bout de Cohue, l'église et rue Saint-Sauveur, la Ferronnerie, le petit bout de Cohue, la grande Halle, la rue Puette, la petite rue Saint-Michel, les deux cours de Rennes, les prisons, le présidial, les rues de Change, de

la Filanderie, des Presses, du puits du Mesnil, la petite rue Saint-François, la place du Palais, la Charbonnerie, la Fannerie avec l'hôtel Montbarot, la haute Baudrairie et la Sine. La tour Saint-James, où était l'horloge publique, et la chapelle de la confrérie des marchands qui en était voisine, ne furent pas épargnées. Un grand nombre d'autres quartiers souffrirent aussi de l'incendie, mais ne furent consumés qu'en partie. De ce nombre étaient le Champ-Jacquet, les rues de la Cordonnerie, de la basse Baudrairie, d'Orléans, de la Poissonnerie, du vau Saint-Germain, de Saint-Georges, la grande rue Saint-François et la rue aux Foulons, auxquelles on peut ajouter toutes celles situées sur la rive gauche de la Vilaine.

Tel est l'espace où furent consumées environ huit cent cinquante maisons, formant plus d'un cinquième de la ville; mais une perte beaucoup plus grande et qui devint irréparable fut celle des richesses des habitants incendiés. La plupart étaient des hommes de loi chez lesquels étaient déposés les titres d'un grand nombre de familles. Papiers, meubles, argent, rien ne fut sauvé. Quand une maison s'embrâsait, on se hâtait de transporter ailleurs ce qu'elle contenait de plus précieux. Mais bientôt l'incendie atteignait le lieu du dépôt, et il fallait procéder à un nouveau délogement où se perdait encore une partie de ce qu'on avait voulu sauver. Les malheureux voyaient ainsi leur échapper peu à peu les derniers débris de leur fortune, heureux quand ils n'y laissaient pas leur vie ou quelqu'un des leurs. Les rues, éclairées par une lueur sinistre, étaient encombrées de meubles brisés, ou de gens désespérés courant çà et là avec des fardeaux qu'ils ne savaient où déposer. On les entassait pêle-mêle dans les églises, sur les places publiques, sous la garde des enfants et des vieillards, qui mêlaient leurs lamentations aux cris des travailleurs. Les femmes elles-mêmes étaient au nombre de ces derniers et des plus actives à s'utiliser. Mais les ma-

lades transportés successivement dans vingt maisons, et fuyant inutilement devant l'incendie, succombaient parfois à la peine. Plus d'une mère, sous l'influence de la terreur, donna le jour à un enfant précoce qu'elle ne tarda pas à suivre dans la tombe; plus d'un vieillard descendit dans les angoisses de l'isolement, au milieu de cette foule en proie à l'épouvante; plus d'un enfant demeura orphelin près d'un père qui pleurait son fils, et n'eut d'autre appui que la charité publique.

Le désastre de Hambourg, qui explique si bien celui qu'a subi notre cité, ne fut pas plus fertile en malheurs particuliers.

L'exaspération se mêlant au désespoir, le peuple qui cherchait dans la malveillance une cause à sa détresse, s'en prit aux troupes qui formaient la garnison, et demanda à grands cris leur expulsion immédiate de la ville. C'étaient pour lui les agents du crime. Le bruit courait que l'on avait vu des soldats allumer l'incendie sur divers points éloignés. Il n'en fallut pas davantage pour échafauder toutes les suppositions dont nous avons parlé. De là vint sans doute la tradition populaire que nous avons cherché à réfuter.

Quoi qu'il en soit, notre malheureuse ville, en se privant de travailleurs organisés, n'en continua pas moins d'être dévorée par les flammes. Les rues que nous avons désignées ne formaient plus qu'un vaste embrâsement, où de désespoir on laissait les ruines s'amonceler au lieu d'isoler le foyer de l'incendie, lorsqu'enfin le 28 décembre l'intendant, M. de Brou, convoqua extraordinairement la communauté en l'hôtel de ville « pour rémédier au dé-
» sordre et prendre, au milieu de l'incendie qui durait
» encore, les mesures qui seraient jugées les plus nécessaires
» tant pour la subsistance des habitants incendiés, et la
» fourniture des denrées et autres choses indispensables à
» la ville, que pour arrêter le cours du feu qui n'était pas
» encore éteint. »

Et après une longue délibération sur ce qui paraissait le plus pressant dans cette circonstance, « Monseigneur » l'intendant fut prié, de la part de la compagnie, de » rendre ses ordonnances pour faire fournir à la ville le » pain, la viande, et les autres denrées nécessaires pour » la subsistance des habitants, et de les envoyer pu- » blier dans toutes les paroisses et marchés environnants » d'icelle. »

Bientôt on vit affluer sur toutes les routes les secours demandés pour les malheureux qui bivouaquaient sur les places publiques, et que la charité n'avait pu recueillir dans les maisons déjà encombrées. Mais laissons parler un contemporain, une victime elle-même du désastre ; sa relation, retrouvée par hasard, tout en confirmant nos assertions précédentes, nous dira plus fidèlement la situation des esprits et les détails du sinistre au moment où il s'accomplit.

Quelques jours après l'événement, un religieux qui y avait assisté, mais qui ne nous a point laissé son nom, écrivait de Vitré, à son supérieur à Metz, en Lorraine :

« Mon très-révérend père,..... Le feu prit le 22 dé- » cembre, dimanche au soir à dix heures, dans la bou- » tique d'un menuisier qui demeurait au milieu de la rue » Tristin. Depuis ce triste moment, il ne fit qu'aug- » menter et continuer jusqu'au samedi suivant, 28 du » même mois, jour auquel il cessa sur les quatre heures » après-midi. Pendant ces fâcheux jours, clairement ex- » primés dans une des centuries de Nostradamus, par ces » mots : *En 1720, la grosse Françoise tombera et Senner* » *brûlera*. La grosse horloge nommée Françoise, et Rennes » par les mêmes lettres renversées dans le mot de *Sen-* » *ner*. Effectivement, le feu gagna aussitôt la tour de » l'horloge qui tomba à minuit et demi du lundi au » mardi, sans faire presqu'aucun bruit. Elle est actuelle- » ment au bas de la tour, partie fondue et l'autre cassée.

» Jugez de l'activité du feu qui de Tristin, première rue » où il prit, gagna trente-deux tant places que rues. »

Ici l'auteur de la lettre fait une énumération des rues incendiées qui ne diffère de la nôtre, prise dans les registres des délibérations municipales, que par les noms de la Parcheminerie, Saint-Guillaume, Derval, Four-du-Chapitre, Saint-Yves, vieille Laiterie, des Dames, du Griffon, et Borluer ou *Boluer*. Il est probable que ces rues, comme quelques-unes que nous avons nommées, ne furent qu'endommagées. Cependant la lettre ajoute :

« Toutes ces places et rues sont entiérement brûlées, » à la réserve de l'hôtel de Tizé et de Robien, et si en- » tièrement brûlées, qu'on ne distingue plus où étaient les » rues. On abattit aussi la moitié du cimetière Sainte- » Anne, du côté de la douve, et quatre à cinq maisons » qui vont dans la rue Saint-Melaine, comme les Quatre- » Bœufs. Ce feu, dont on ne saurait donner de raisons » trop certaines, quoiqu'il ait commencé par la maison » de ce menuisier, était si ardent, que dans les trois » premières heures il avait déjà brûlé près de deux rues, » et il était, un jour après, en quatre et cinq quartiers » de la ville tout à la fois. Cependant il y eut beaucoup » de la faute d'un chacun : 1° les soldats, qui voulurent » de droit commander aux habitants qui ne voulurent pas » s'y soumettre, intervalle qui donnait au feu lieu d'agir; » 2° les premiers même de la ville, qui donnaient des » 1,000 écus et 10,000 l., et ivraient les ouvriers pour » ne pas couper leurs maisons; 3° on ne trouva dans la » maison de ville que cinq seaux de cuir et quatre haches; » 4° des vents impétueux qui transportaient les flammes » d'un quartier à l'autre, et c'est un miracle évident qu'il » a cessé aux portes de la ville, parce qu'on était si épuisé » et affamé, les vivres ayant manqué, que les deux der- » niers jours on ne travaillait plus, ayant tout abandonné » à la Providence. »

Le zèle pourtant n'avait pas fait défaut jusqu'à ce moment. Après avoir ainsi déduit les causes *certaines* du développement de l'incendie, causes qu'il semblait ne pas voir d'abord, l'auteur continue :

» Vous eussiez vu, pendant trois ou quatre jours, tra» vailler à la satisfaction d'un chacun, l'évêque, l'inten» dant, les présidents, conseillers, religieux et religieuses, » tous en veste et habits de toile et cuir, avec des sabots, » car on ne pouvait plus marcher autrement, tout n'étant » que feu. On sonna le tocsin jusqu'à cinq lieues à la » ronde, d'où se rendirent plus de 25,000 personnes, ce » qui ne contribua pas peu à y mettre la famine. Dans » cet incendie si surprenant, c'est quelque chose d'assez » particulier qu'il n'y ait eu, à dire vrai, qu'une seule » église brûlée, encore était-ce par le nombre de meubles » qu'on y avait renfermés. C'est Saint-Sauveur qui était » achevé et d'une beauté à ravir. A la vérité on décou» vrit une partie de la cathédrale, de Saint-Germain, de » la Rotonde, de Saint-Yves et des Cordeliers, qui seuls » y perdirent 10 à 12,000 l. de rentes, toutes leurs mai» sons ayant été brûlées.

» Le feu qui fit tomber l'horloge prit par la girouette, » ce qui paraîtrait inconcevable, si je pouvais vous ca» cher plus longtemps qu'une pluie de feu visible tom» bait sur tous ces endroits; tous l'ont vu et l'assurent. »

Sans donner cette opinion comme historique, nous devons la consigner comme une des croyances de l'époque et l'un des témoignages de cette ardeur de l'esprit humain à chercher du merveilleux dans tout ce qui le frappe.

« Pour vous figurer, ajoute la lettre, et cette idée » était bien naturelle chez un religieux, pour vous figu» rer la situation de cette infortunée ville, rappelez-vous, » si vous voulez, ou Rome ou Troie, ou les villes cri» minelles; ce n'est plus qu'un monceau de cendres et » un tas fumant de débris.

» Par le détail qu'on a fait depuis de tout ce qui » était compris dans ce malheur, on y compte trente-» deux rues, même plus, 5,284 maisons et 15,100 mé-» nages, plus de 58,000 personnes intéressées, 6 à 7,000 » tant tuées, étouffées, écrasées qu'estropiées; plus de » 90,000,000 de perte. Un seul de nos conseillers y » perd 1,500,000 l.; c'est M. de Comadeuc. Le palais » n'eut que peur, parce qu'on coupa neuf à dix maisons » prochaines, et heureusement il a été sauvé. »

Le 30 décembre l'incendie durait toujours, au moins parmi les décombres, quoiqu'en dise le document que nous venons de citer, et dont nous allons reprendre bientôt les précieux détails, malgré quelques exagérations de chiffres bien excusables; la communauté de ville fut de nouveau convoquée extraordinairement pour entendre lecture des arrêts de la cour de parlement au sujet de l'incendie, et pour nommer une commission de huit membres chargée de recevoir les déclarations des incendiés. Elle fut composée du maire, M. Rallier; de Berthelot aîné, Vedier, Prudhomme, Dumaine l'aîné, Bureau, Bodin et Cassard. Outre cette commission chargée d'enregistrer les détails du sinistre, on nomma des commissaires qui devaient visiter les quartiers incendiés ou non, et contrôler les déclarations des victimes, en constatant sur les lieux ce que les flammes avaient détruit ou épargné. Ce fut le sieur Tilly pour les rues Saint-Georges, Corbin, Derval, Trassart, des Violiers, des Francs-Bourgeois, pompe et vau Saint-Germain, d'Orléans et Basse-Baudrairie. — Les sieurs Berthelot puîné et Legault pour les rues Poissonnerie, Saint-Yves, du Chapitre, du Griffon, des Lauriers, des Dames, de Saint-Sauveur, de la Psalette, l'église Saint-Sauveur, de la Cordonnerie, place Saint-Pierre, de la Monnaie, porte et boulevard Mordelaise, — Les sieurs Bain, Clemenceau, Dorré et Uliot pour le Champ-Jacquet, la rue et le pont aux Foulons,

la place Sainte-Anne, la Poulaillerie, les rues Fracasière, Saint-Michel, le placis et boulevard du même nom. — Les sieurs Gazon et Luceron pour les Lices, la rue Saint-Louis, le carrefour Jouault, la rue Basse, Saint-Etienne, le faubourg, la Perrière, les Peaulieux, le pré Raoul et Salleverte. — Le sieur Lebreton fils pour la rue Saint-Dominique et le pont Saint-Martin. — Les deux connétables Guillaume de Troncq et Lebel avec les sieurs Leroy et Coupé pour les Capucins, le quartier de Forge-Courbé, la Reverdiaye, Saint-Melaine, la barre Saint-Just, la rue de la Quintaine, le contour de la Motte à madame et la rue Hüe. — Les sieurs de La Croix, procureur, et Esnault, pour les rues Saint-Germain, Saint-Thomas, le Pré-Botté, la rue au Dret, le boulevard et la porte Blanche, la rue Saint-Hellier. — Les sieurs Ballan, Dumaine fils, Bertrand et Ribault pour les rues Vasselot, Saint-Benoît, Chalende, Toussaint, le carrefour et boulevard du même nom, la rue de l'Entonnoir, le faubourg de la Madeleine. — Les sieurs Lemasson et Delanoë pour les rues de la Parcheminerie, Champ-Dolent et de l'Ille.

La ville, ainsi partagée en neuf quartiers, fut soumise à une enquête rigoureuse, dont le résultat devait mettre de l'ordre, de l'équité dans l'administration des secours, et qui, en constatant le chiffre des pertes, indiquait au pouvoir l'étendue des sacrifices qu'il avait à faire pour réparer ce désastre, dont on l'accusait d'être coupable. Les secours qu'il prodigua auraient cependant suffi pour le justifier.

« Le roi, dit la lettre que nous continuons de copier,
» a député M. le maréchal d'Estrées pour lui faire un
» plus juste détail d'une ville qu'il dit aimer, et on es-
» père avoir remise du don gratuit qui allait, dans la
» dernière tenue de nos états, à 3,000,000; de plus on
» aura aussi les petits devoirs et le revenu des bénéfices
» vaquants du royaume. Sur ces entrefaites, sa Majesté

» a fait distribuer 40,000 écus aux pauvres incendiés. » M. d'Estrées en a donné 10,000, et M. de Montesquiou 5,000; et tout cela est peu, car si vous voyiez » et dans les champs voisins et autour de la ville le » nombre d'infortunés qui y sont réduits, vous seriez » pénétré de la plus vive douleur, et il faudrait être de » marbre pour ne pas pleurer amèrement sur les malheurs » subits de cette capitale. »

Après les premiers secours aux victimes du sinistre, on s'occupa de la réédification de la ville.

« On parle, continue la lettre, à présent d'un autre » plan de ville qui consistera en cinq rues seulement de » longueur, avec des petites de traverse, deux grandes » places et une troisième devant le palais, qui sera la » place royale, où l'on placera la statue équestre de Louis » XIV. Toutes les paroisses du diocèse vont travailler pendant l'hiver à la corvée pour vider les débris de ce feu » si violent qu'on le voyait de cinq lieues. »

D'autres mesures furent aussi prises dans ces tristes circonstances, et la lettre les détaille avec soin :

« On parlait de faire aller le parlement ou à Vannes » ou ici; mais on a représenté au roi qu'absolument on » aimait mieux se gêner que d'accabler entièrement ce » reste de ville, si on peut l'appeler de ce nom. C'est » ce qui fait qu'on renvoie tous les vagabonds, gens sans » métier, et tous ceux qui y étaient inutiles. Le présidial s'assemble à l'hôtel de Tizé. La prison est actuellement dans la tour Le Bat. Les dames de Saint-Georges se retirent une partie chez nos dames. Les » maisons qui doublaient, comme Visitation, Ursulines, » seront réduites à une. On réforme le nombre des maisons d'hommes, surtout les mendiants. Nous ne savons » encore si nous y avons part. Ce ne sera que si nous le » voulons, car Monseigneur m'a dit à moi-même que le » quartier de notre côté nous devait l'obligation de » n'avoir pas été brûlé. »

Et à ce sujet le bon religieux entre aussitôt dans de nouveaux détails :

» Le feu, dit-il en marge, prit dans la rue Haute, » vis-à-vis notre maison, mais il ne brûla que huit à » neuf maisons, parce qu'on coupa, et nous abattîmes » nos boutiques. C'est la seule perte que nous ayons faite. »

Puis poursuivant ailleurs l'énumération de ce qu'ils ont fait pour le quartier qu'ils habitent :

« Tous les habitants nous y adorent, ajoute naïvement » le bon Jacobin. Aussi avons-nous reçu sans distinction » tous ceux qui nous ont demandé asile dans notre mai- » son. Actuellement l'église et le reste sont pleins de » meubles d'un chacun. Dans tous les cloîtres, il y a » des lits des deux côtés comme dans les hôpitaux. Nous » couchions trois à trois indifféremment, et nous avions » plus de six cents personnes chez nous. »

Enfin il termine en laissant échapper de nouveaux traits qui complètent sa description :

» Priez Dieu, dit-il, qu'il nous console et qu'il appaise » son ire, et surtout qu'il nous fasse la grâce de souffrir » patiemment les suites d'un tel accident, qui a tout fait » renchérir si considérablement, qu'on ne peut plus vi- » vre, le vin valant ici quarante et soixante écus la bar- » rique, et le blé cinq livres le boisseau. Ils ont tous » manqué et il faut ressemer (1). »

Mais ce document n'est pas le seul que nous ayons à consulter sur le triste événement qui nous occupe. La cour du parlement prit le 30 décembre 1720 un arrêt « qui ordonne que les officiers tant du haut que du bas » palais seront tenus de faire leur déclaration dans quin- » zaine des maisons qu'ils ont perdu par le feu, de la

(1) Cette lettre, dont la signature a disparu avec la feuille sur laquelle elle se trouvait, a été rencontrée par M. Deslandes de Bédé dans des papiers mis au rebut. Elle est actuellement en la possession de M. Legall, conseiller à la cour royale de Rennes, à l'obligeance duquel nous en devons la communication.

» valeur desdites maisons et des meubles qui étaient de-
» dans, de celles qui ont été abattues, et des meubles
» qui ont été enlevés ou volés dans le désordre, en-
» semble des papiers dont ils étaient chargés pour le
» public, qui se sont trouvés incendiés soit en tout, soit
» en partie, lesquels particuliers seront tenus d'affirmer
» leurs déclarations véritables, et qu'à l'égard des con-
» seillers, ils seront tenus de dresser leur procès-verbal
» tant de leurs maisons et meubles incendiés ou perdus,
» de la valeur desdites maisons et meubles, que des sacs
» et procès dont ils étaient chargés, et qui se sont trou-
» vés perdus chez eux, même de ceux qu'ils avaient
» prêté par confiance aux avocats ou aux procureurs des
» parties, lesquels procès-verbaux signés d'eux demeure-
» ront annexés à la minute du procès-verbal qui sera
» dans la suite dressé de toutes lesdites déclarations. »

Les avocats, procureurs et huissiers du présidial, les notaires, furent tenus de faire de pareilles déclarations devant le sénéchal; les bourgeois les firent dans le même délai devant le maire et les échevins; on arriva ainsi à une juste appréciation des pertes éprouvées. Elles étaient immenses; bien des familles furent ruinées, malgré les secours bienfaisants qui vinrent les chercher de toutes parts, humbles ou puissants.

Qu'on permette à l'auteur de ce récit de consigner ici, comme une preuve et un exemple, un souvenir de famille authentique. Par un des traits du tableau, on se fera plus aisément une idée du reste :

Madame de la Grandmaison, surprise par l'incendie au milieu des douleurs de l'enfantement, fut successivement transportée dans trois maisons différentes, où la poursuivirent sans cesse les flammes. Enfin à peine délivrée dans le dernier asile où l'on venait de la déposer, elle en fut encore chassée par le sinistre, et transportée cette fois à la campagne dans l'une de ses terres. Ce fut le seul débris

qu'elle conserva d'une grande fortune ; elle y vécut, privée du luxe qui était dans ses habitudes, et réduite au nécessaire au milieu d'une nombreuse famille, dont plus d'un membre avait été victime du désastre. Combien de ruines pareilles s'entassèrent sur celles qui fumaient encore ! Aucune ne se releva de ces décombres. Heureux du moins les naufragés auxquels il resta encore une planche de salut ! Que de malheureux qui ne conservèrent pas même des bras ou de la santé pour travailler et gagner le pain de chaque jour !

Un long temps s'écoula avant que les débris qui couvraient le sol fussent enlevés, et qu'un espace libre s'ouvrît à la nouvelle ville projetée. Nous verrons peu à peu s'accomplir d'année en année les progrès qui renouvelèrent la face de la malheureuse cité.

On n'en était encore qu'à constater l'étendue du désastre. Il résulta des déclarations faites par divers habitants, dans trente-six rues incendiées en tout ou en partie, une perte en meubles, effets et marchandises d'une valeur de 2,507,947 l. Un procès-verbal estimatif du revenu des maisons incendiées s'éleva à 293,246 l. Le sol d'une partie de ces maisons fut évalué à 462,000 l., mais les églises, sauf Saint-Sauveur, et les édifices publics ne furent compris dans aucune estimation. Il en fut de même des titres perdus de crédits et rentes foncières.

Parmi les déclarations qui furent faites à la communauté en cette circonstance, il ne faut pas omettre celle de Pierre Villet, qui attesta que l'incendie commença, ainsi que nous l'avons déjà dit, la nuit du dimanche au lundi, 22 décembre 1720, dans la rue *Trichetin* (Tristin), qu'il embràsa des deux côtés en peu de temps.

Des vols nombreux avaient été commis au milieu du long désordre occasionné par l'incendie. Le parlement rendit un arrêt qui ordonna à tous détenteurs de meubles et effets recueillis, de les apporter à l'hôtel de ville sous peine de poursuites extraordinaires.

Un autre arrêt, prévenant l'inconvénient de l'avidité des propriétaires, défendit à ceux-ci d'augmenter le prix de leurs loyers.

Le maire et les échevins ayant adressé au roi une supplique pour implorer ses secours, le chancelier d'Aguesseau leur répondit au nom de sa Majesté « qu'on leur » procurerait tous les soulagements dont ils avaient be- » soin pour faire sortir leur malheureuse ville de ses » cendres, et que sa Majesté était si portée à leur faire » sentir sa protection, qu'il n'était pas nécessaire de l'y » exciter. » En effet un arrêt exempta de la capitation et autres impôts pour deux ans, les locataires et propriétaires des maisons incendiées qui continueraient de résider dans la ville.

Divers autres arrêts du conseil s'occupèrent immédiatement de la reconstruction de la ville. Le grand maître des eaux et forêts au département d'Alençon, le sieur Dubourg, fut chargé de délivrer des bois gratis dans les forêts de sa Majesté, et en cas d'insuffisance, dans celles des bénéficiers et communautés aux alentours de Rennes.

Le sieur Robelin, ingénieur-directeur des fortifications des places de Bretagne, vint de Brest par ordre du roi pour procéder à des adjudications au rabais pour la fourniture des matériaux nécessaires à la reconstruction, avec la faculté accordée à l'adjudicataire d'extraire ses matériaux des décombres, en dédommageant le propriétaire du fonds. L'ingénieur Robelin s'occupa en outre d'un plan de réédification qui, par ordre de l'intendant, fut déposé pendant quinze jours dans une salle de l'hôtel de ville, « afin que le public pût facilement le voir et l'examiner. » Un privilége fut accordé aux habitants incendiés qui voudraient rebâtir leurs maisons. Il leur fut permis, par ordonnance de l'intendant au détriment de l'adjudicataire, de choisir parmi les décombres conduits dans les douves, les pierres, tuiles, terres et sables qui pourraient leur

convenir. Les restes de la grosse horloge enfouis dans les ruines de la tour et chapelle Saint-James en furent extraits par arrêt de la cour, de crainte des voleurs, et déposés dans les magasins de l'hôtel de ville par les soins du maire et des échevins.

Ce fut alors que le jeu de paume, situé entre les rues Coëtquen et Baudrairie, fut transformé en halle à la boucherie, en attendant qu'on pût relever celle qui avait été incendiée.

La milice bourgeoise reçut à la même époque une répartition nouvelle entre les différents quartiers.

(1722.) La ville dévastée réparait peu à peu ses désastres avec une ardeur et une persévérance qui absorbaient toutes ses pensées.

Cent quatre-vingt-six lanternes avaient été consumées dans l'incendie; l'adjudicataire de l'éclairage fut déchargé de son bail.

On toisa l'emplacement des maisons détruites et de celles qu'on devait élever dans les îlots tracés sur le nouveau plan.

Un arrêt du conseil ordonna de délivrer aux habitants qui voudraient rebâtir, le bois existant dans les chantiers de la ville, au prix de 16 s. le pied cube.

Une déclaration du roi intervint pour régulariser tous les efforts tentés dans l'intérêt de la malheureuse ville, et l'ingénieur Robelin fit un mémoire sur la direction et les frais approximatifs des travaux.

On s'occupa aussi de l'avenir, et on chercha à prévenir le retour de pareils malheurs, en faisant venir de Hollande deux pompes à incendie, qui furent visitées à leur arrivée par les commissaires de la communauté, en même temps qu'une ancienne machine, que possédait déjà la ville, mais qui, par son imperfection et son isolement, n'avait pu être que d'un faible secours dans le sinistre.

Une mesure non moins efficace fut le projet de règlement

que l'on dressa pour l'ordre à établir dans l'administration des secours, pendant la durée des incendies. Bien que malheureusement tardive, cette prévoyance n'en était pas moins digne d'éloges, et devint le germe d'une institution qui a grandi depuis et rendu d'immenses services.

Parmi les embellissements que devait recevoir la nouvelle ville, la statue équestre de Louis XIV était l'un de ceux dont on s'occupait le plus alors, malgré les embarras qui naissaient de toutes parts.

Aucune maison ne sortait encore de terre, et déjà l'ingénieur Robelin était accusé par les habitants de chercher à éterniser, par ses négligences et ses vexations dans l'exécution des travaux, le honteux avantage d'une pension extraordinaire qui lui était allouée en cette circonstance, et dont il avait besoin pour entretenir la délicatesse de sa table. Neuf sujets de plaintes furent argués contre lui dans un mémoire, signé entr'autres par Gerbier père et fils, Le Chapelier et de La Bourdonnaye.

Cent trente particuliers avaient acheté des emplacements pour bâtir, mais quatre-vingts, lassés de tant d'abus, perdirent courage et revendirent. Douze ou quinze maisons commençaient alors à peine à sortir des décombres. N'était-ce pas la meilleure preuve de la coupable incurie ou des hideuses spéculations de l'ingénieur.

Rennes changeait alors de gouverneur, et le marquis de Pézé commençait son administration en s'occupant, avec la communauté, de la fonte d'une nouvelle horloge publique, et des moyens d'obtenir la navigation de la Vilaine de Rennes à Vitré. Malheureusement ce dernier projet resta sans résultat.

Les plaintes et les difficultés auxquelles avait donné lieu l'exécution du plan de M. Robelin, fit appeler un autre ingénieur, M. Gabriel, pour examiner la valeur de ces obstacles. Une requête avait été présentée au roi contre M. Robelin; des lettres, des mémoires avaient été publiés

pour et contre son plan, contre le projet du nouveau canal de la Vilaine et les quais qui devaient le border dans la traverse de la ville.

L'incendie qui n'avait atteint que légèrement le palais, n'en avait pas moins causé un grand désordre dans les papiers des états, par suite du transport précipité qu'on leur avait fait subir dans diverses parties de l'édifice ou ailleurs, pour les mettre plus en sûreté, croyait-on. Beaucoup de ces papiers furent perdus. Des députés avaient été nommés par les trois ordres pour vérifier et inventorier ce qui restait. Les trois clefs des archives avaient été confiées en 1716, la première à l'évêque, la seconde au procureur-général-syndic, la troisième au greffier. Lors de l'incendie elles furent déposées à Saint-Cyr, puis à Saint-Pierre; mais depuis, en 1723, on les avait rétablies entre les mains des personnes désignées en 1716.

Rennes changea alors d'évêque. M. Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzai fut transféré à Nantes, et M. Charles Le Tonnellier de Breteuil vint occuper le siége épiscopal de notre ville.

Les craintes de la communauté rennaise au sujet de la stabilité des offices municipaux furent bientôt justifiées. Un nouvel édit les supprima.

M. Gabriel, qui avait été appelé pour faire une enquête sur le plan et la conduite de l'ingénieur Robelin, dressa un procès-verbal des changements à faire au plan primitif, pendant que les états délibérant enfin sur les secours à donner à la ville, votaient une somme de 500,000 l. pour être employée aux ouvrages et édifices publics d'icelle.

De son côté, l'administration municipale faisait creuser un nouveau puits au-dessus de la chapelle Saint-Just, près de l'abbaye de Saint-Melaine. Les aquéducs rompus par suite de l'incendie n'étaient pas encore rétablis, et l'on regardait d'ailleurs toute nouvelle fontaine ouverte

dans la ville comme une mesure de précaution en cas de nouveau désastre.

Le maréchal d'Allègre fit son entrée à Rennes à cette époque, comme gouverneur de la province, ou plutôt comme commandant au nom du roi en Bretagne. Le gouverneur, comte de Toulouse, avait déjà vu ce titre rival du sien accordé en 1716 à M. de Montesquiou.

On trouve aussi à cette époque, sur les registres des délibérations de la mairie, une nouvelle demande de translation de l'université de Nantes à Rennes, translation que nous avons déjà vu s'accomplir en 1589.

(1725.) Tout n'était pas faveur cependant pour les habitants de Rennes. Une nouvelle charge vint s'ajouter à toutes celles qui pesaient déjà sur la ville. L'intendant, M. Feydau de Brou, écrivit à la communauté qu'il voulait quitter l'hôtel de Brie, qu'on avait précédemment affermé pour lui, et qu'il désirait habiter la maison abbatiale de Saint-Melaine. Il paraît que l'abbé était tout disposé à cet arrangement, car il fit aussitôt un bail de neuf ans à la communauté, pour 2,000 l. par an, et 900 l. de pot de vin.

Mais ce qui était plus important pour la ville, dont les ruines ne disparaissaient que lentement, c'est que les changements indiqués par le sieur Gabriel aux plans primitifs furent enfin arrêtés, et que le roi accorda, pour leur exécution, une somme de 667,635 l. 6 s. 8 d.

Le pont de l'Ille, le pont Neuf et le pont Saint-Germain furent les seuls conservés des cinq qu'on avait proposé de bâtir. Les sieurs Le Mousseux et Huguet furent adjoints pour la surveillance au sieur Gabriel. 5,000 l. furent affectées à la reconstruction de Saint-Sauveur; une indemnité de 20,000 l. allouée pour la démolition et l'expropriation de l'hôtel Crévi.

Par le même plan projeté, la démolition du perron du palais fut aussi arrêtée, et les Cordeliers, qui possédaient

deux boutiques sous ce perron, eurent droit à une indemnité; la pente de la place du Palais devait être adoucie. Enfin le bois de construction existant dans les chantiers publics de la ville fut tarifé à un certain prix, pour que l'avidité des marchands n'abusât pas de la pénurie à laquelle n'avait pu complètement remédier la concession royale faite dans les forêts de Rennes et du Gâvre.

(1726.) Bientôt le fontainier du roi à Versailles, le sieur Anceau, fut envoyé à Rennes pour estimer la dépense et diriger le travail nécessaire au rétablissement des fontaines publiques, l'un des principaux objets du plan proposé. Il évalua les frais de cette opération à la somme de 86,810 l.

L'hôtel de la Monnaie fut reconstruit, non à la place qu'il occupait précédemment, vis-à-vis l'ancienne maison de ville, mais dans la rue qui depuis a gardé son nom, quand l'hôtel perdit le sien pour prendre celui des messageries, qui s'y établirent.

Le grand événement de cette année fut la pose de la statue équestre votée en 1685. Il avait fallu près d'un demi-siècle pour élever ce monument; il ne fallut guère plus d'un demi-siècle pour le voir disparaître.

Quoiqu'il en soit, la statue, nouveau chef-d'œuvre de Coysevox, était arrivée dans nos murs avec les bas-reliefs destinés à son piédestal. La communauté nomma des commissaires pour recevoir l'image du grand roi et dresser procès-verbal de ses diverses parties. A leur tour les états, sur l'invitation de la communauté, envoyèrent des commissaires qui, avec le procureur général syndic, assistèrent à la pose de la première pierre du piédestal, où l'on renferma deux plaques, l'une de plomb, l'autre de cuivre rouge, sur lesquelles était gravé l'abrégé historique du monument. Enfin le jour où la statue devait être posée arriva, et fut célébré avec une grande solennité. Les commissaires des états y prirent part avec

les membres de la communauté, et un feu de joie, qui devait rappeler de sinistres souvenirs d'incendie, manifesta l'allégresse publique obligée.

Trois inscriptions avaient été soumises aux états pour le piédestal. Ils en choisirent une qui fut gravée et placée sur l'une des faces. Cinq autres furent aussi gravées sur la base du monument.

L'occasion sembla favorable pour obtenir du nouveau roi la confirmation des privilèges de la communauté, réglés par l'édit de 1592, et reconnus par les lettres-patentes de tous les rois qui avaient régné depuis. On adressa donc un placet au jeune monarque, qui y fit droit, et reçut en même temps la moitié de la taxe de confirmation, comme don de joyeux avènement à la couronne.

Les états qui s'ouvrirent à Rennes en 1728 aux Cordeliers, selon l'usage, furent remarquables par une vive et longue discussion au sujet des gratifications à faire à la maréchale d'Estrées et à la princesse de Léon. L'ordre de la noblesse passa deux jours et une nuit en permanence sur le *théâtre* élevé pour elle dans la salle, avant de voter sur le point en litige, parce que le prince de Léon s'opposait à ce qu'on le fît au scrutin secret, selon l'usage des états. Le roi, informé du débat, exigea un mémoire justificatif qui fut dressé par le procureur-général, et prouva l'irrégularité de toute délibération qui ne serait prise au scrutin secret.

(1729.) L'administration si calme du cardinal de Fleury semblait promettre à notre ville le repos dont elle avait besoin pour sortir de ses ruines, quand elle se vit frappée tout-à-coup dans ses affections. Le maire, qui avait été témoin de l'incendie, et qui avait montré dans ce moment critique et depuis, tant de dévoûment aux intérêts de ses administrés, M. Rallier vint le 1er janvier remettre ses pouvoirs à la communauté, en prononçant ces paroles :

« Si l'autorité souveraine, que je respecterai toujours,
» m'a dépouillé, en supprimant mon état, de l'héritage
» de mes pères, il me reste du moins cette consolation
» d'avoir toujours marché dans les voies de l'honneur. »

C'était la seconde fois qu'il était victime de ces édits fiscaux de suppression d'offices, malheureusement trop fréquents, et toujours suivis de nouveaux édits de rétablissement. Les membres de la communauté, d'une voix unanime, le supplièrent de continuer ses fonctions au moins pendant l'année, en dépit de l'édit royal, qui ne pouvait que lui ôter le titre de maire. En effet cette suppression, remettant les choses dans l'état primitif, M. Rallier pouvait administrer comme procureur-syndic, du consentement de la communauté, s'il ne pouvait plus le faire comme maire, moyennant finance payée au trésor royal. Or, ses concitoyens n'hésitérent pas à lui donner un témoignage d'estime, que méritait sa bonne administration, et qu'ils réitérèrent d'année en année jusqu'à sa mort. Ce reste d'indépendance ne compromettait pas l'unité gouvernementale.

M. Rallier céda aux honorables prières de ses concitoyens, et continua de s'occuper des intérêts de la ville avec le même zèle que par le passé.

Un arrêt du conseil du 25 mai 1750 venait d'autoriser les plans dressés par le sieur Gabriel pour la reconstruction de la tour de l'Horloge, du Présidial, d'un nouvel Hôtel-de-Ville, des fontaines publiques, et de la maison du gouvernement ou l'hôtel destiné aux délégués de l'autorité royale en Bretagne; il fallut procéder au devis de ces différents travaux.

Les décombres obstruaient encore tous les emplacements où l'on devait construire; on mit à exécution une ordonnance de l'intendant, qui prescrivait aux constructeurs de faire conduire les débris inutiles des maisons incendiées par la porte des Francs-Bourgeois, dans les fos-

sés destinés à être comblés de ce côté de la ville pour y faire un port, qui prit plus tard le nom de l'intendant, M. de Viarme, sous l'administration duquel il fut achevé.

Pendant ce temps les états de 1750 votaient un fonds de 10,000 l. pour commencer à ouvrir un canal de Rennes à Saint-Malo, sous la surveillance des députés qu'ils nommeraient à cet effet. Cet utile travail, dont la première idée est due aux états bretons, n'a été terminé que de notre temps, sous le nom de canal d'Ille-et-Rance.

Ces mêmes états, si économes des revenus de la province en présence des prétentions de la royauté, n'hésitèrent pas à voter 1,200 l. pour contribuer à l'impression du dictionnaire français-breton du frère Grégoire de Rostrenen, capucin, à la charge par lui d'en fournir deux cents exemplaires auxdits états.

Ils prirent une résolution non moins éclairée en attribuant aux réparations des chemins 12,000 l., qu'on leur proposait de consacrer à la construction d'un hôtel à Rennes pour le gouverneur.

(1751.) M. Rallier venait d'être continué dans ses fonctions, lorsque le comte de Volvire fut nommé lieutenant du roi à Rennes et commandant, selon l'usage, dans les quatre évêchés de la Bretagne. Il ne vint pourtant prendre possession de sa dignité que vers la fin de l'année.

L'année suivante (1752) vit encore pour la quatrième fois M. Rallier prorogé dans ses pouvoirs par la communauté, et celle-ci reçut quelques mois après une lettre de M. Louis-Guy Guérapin de Vauréal, qui annonçait sa nomination à l'évêché de Rennes, vacant par la mort de M. de Breteuil, décédé le 24 avril de la même année.

Elle eut à s'occuper dans le même temps d'un projet de médailles à frapper pour être déposées dans les fondations des nouveaux édifices publics qu'on allait commencer.

Un autre soin appela encore en ce moment l'attention de la communauté. Les états allaient s'ouvrir à Rennes, et la ville n'avait point d'hôtel pour le gouverneur. Une lettre de l'intendant proposa d'affermer l'hôtel de Blossac pour cette destination; car le projet de construction, dont nous avons parlé, était loin de son exécution. La communauté, vu l'urgence, accueillit la proposition de l'intendant, et fit dresser par des commissaires l'état des lieux avant de conclure le bail, qui fut accordé pour 6,000 l. par an. Ce fut le maréchal d'Estrées qui vint occuper l'hôtel en question comme président des états, qui s'ouvrirent, selon la coutume, dans la salle des Cordeliers, le palais étant exclusivement réservé aux séances du parlement.

Rennes fournit trois députés à l'assemblée dont nous parlons, et il faut noter qu'ils furent jusqu'à cette époque inclusivement toujours inscrits les premiers sur la liste du tiers, quelque part que s'assemblassent les états.

(1733.) Le pouvoir semblait se jouer de tous les droits acquis. Les officiers municipaux, supprimés par l'édit de 1724, et dont M. Rallier avait été victime, furent rétablis l'année suivante par un édit contraire. Il ne paraît pas que M. Rallier reprît ses fonctions de maire; ses concitoyens lui continuèrent celles de procureur-syndic, dont il s'acquittait à la satisfaction générale, et dont malheureusement pour eux il ne devait pas jouir longtemps désormais. Du moins jusqu'à la fin il consacra ses instants aux intérêts de sa ville natale : les embarras de toutes sortes n'y manquaient pas; on travaillait aux fondations du nouvel hôtel-de-ville. M. Rallier en fit dresser le procès-verbal.

Un établissement religieux, dont nous avons eu l'occasion de parler, celui du Bon-Pasteur, demandait, selon la coutume, l'autorisation municipale pour sa translation dans l'enceinte de la ville. C'était près de la rue

Saint-Etienne, comme nous l'avons dit, que devait être faite cette translation demandée, qui n'y eut point lieu, malgré l'autorisation obtenue. Seulement il faut croire, d'après les termes de la délibération, que cette rue, ou du moins le nouvel emplacement choisi était dans l'enceinte de la ville, bien qu'on n'en trouve aucune preuve dans la topographie contemporaine. Au reste nous verrons définitivement cet établissement s'asseoir hors ville près de la Motte à madame.

La communauté s'occupa encore à cette époque de la célébration du jeu du Papegault, dont le roi, pour cette année, fut un nommé Bameulle. L'emplacement n'était plus à la tour du Chesne, derrière l'ancien hôtel-de-ville, mais dans les douves de Saint-Georges, comblées et appropriées depuis long-temps à cet usage.

L'année 1754 n'avait pas fini son troisième mois, lorsque M. Rallier, dont la communauté venait de proroger les pouvoirs pour la sixième fois, termina, le 25 mars, son honorable carrière, au milieu de la douleur publique, la plus vraie de toutes les oraisons funèbres. Un deuil général couvrit la ville; chaque famille semblait avoir perdu l'un de ses membres. Ses funérailles furent célébrées avec une grande pompe et aux frais de la communauté. Tous les corps y assistèrent solennellement.

Cette perte de l'homme de bien, ferme et actif, qui eût été profondément sentie dans tous les temps, le fut encore davantage dans les circonstances où l'on se trouvait. Tous les esprits pressentaient qu'on aurait à lutter contre les iniquités du pouvoir; et tous les jours les embarras de la réédification allaient croissants. L'absence de M. Rallier devenait de plus en plus regrettable. Quel est l'homme qui oserait se présenter, à son défaut, pour faire face à tant de difficultés? qui soulèverait le fardeau que la mort seule l'avait forcé d'abandonner?

Le plus ancien syndic, M. Bodin, se chargea de l'in-

terim avec les deux connétables, Guillaume de Troncq et Dutertre.

A peine installés, il leur fallut ordonner la fête dans laquelle on poserait la première pierre des nouveaux édifices municipaux, et on placerait dans les fondations les médailles qui devaient consacrer le souvenir de ce jour solennel.

Le 12 avril, vers dix heures du matin, des milices se rassemblèrent en armes et sous leurs enseignes de quartiers aux diverses couleurs, sur la place nouvelle ouverte parmi les décombres, en face des fondations déjà prêtes. Le corps de ville, en habit de cérémonies, alla prendre à l'hôtel de Blossac le comte de Volvire, qui devait représenter le gouverneur de Bretagne, comte de Toulouse. L'ingénieur Abeille, absent aussi, était représenté par son fils. Le cortége arrivé sur la place à travers les flots du peuple, au son des fanfares et des tambours, au bruit des cloches et de l'artillerie des murs, présenta à M. le comte de Volvire trois boîtes en plomb, sur lesquelles on avait gravé ces mots : « Cette médaille a été placée par » M. le comte de Volvire, commandant en Bretagne au » nom de S. A. S. Mgr. le comte de Toulouse, gouver- » neur de la province. — La communauté présente en » habits de cérémonie (le 12 avril 1734). » Chacune de ces boîtes renfermait une médaille en bronze, portant à la face pour légende autour du type royal : *Ludovicus Rex Christianissimus ;* au revers, une déesse tenant de la main droite une pique, de la gauche un écusson aux armes de la ville sur lequel elle s'appuyait, avec ces mots pour seconde légende : *Rhedonæ incensæ anno* 1720, *restauratæ anno* 1731, et au-dessous dans le champ, 1732. Le module de ces médailles était sans doute celui du grand bronze, quoique rien ne l'indique dans le document où nous avons puisé.

La première boîte fut posée dans les fondations de la

tour de l'horloge, en une pierre creusée, trois pieds plus bas que le pavé, au midi et du côté de la place, dit le procès-verbal; la seconde, sous la porte principale de l'hôtel de ville, également vers le sud; la troisième, entre la première et la deuxième assise au-dessus du pavé, dans l'angle formé par l'avant-corps et le pied droit de l'arcade, au côté sud de l'entrée du vestibule du présidial. Deux de ces médailles furent déposées aux archives. Que sont-elles devenues? On en distribua à tous les notables personnages. Le marquis de Montalaire, lieutenant du roi, reçut l'une de celles frappées en argent. L'autre fut remise au comte de Volvire pour le comte de Toulouse, avec celle en or destinée au roi. Vingt-quatre en bronze, restées sans emploi, demeurèrent provisoirement aux archives municipales. Ne serait-il pas possible d'en retrouver une seule?

M. de Pontcarré de Viarme avait remplacé M. de La Tour dans l'intendance, dès le commencement de cette année, dont la fin fut attristée par une nouvelle perte, à laquelle la ville pourtant fut moins sensible qu'à celle de son ancien maire. Hubert de Courtaruel, chevalier, marquis de Pezé, brigadier des armées du roi, et gouverneur de Rennes, vint à mourir; et la population qu'il avait administrée assez bénignement, s'empressa, toujours avide de spectacle, d'assister au magnifique service qui fut célébré pour lui aux Minimes, où deux cents billets d'invitation eurent seuls le droit d'entrer. Le peuple se consola en admirant à sa sortie les richesses du convoi et celles des belles tentures noires qui décoraient la grande porte de l'hôtel de ville.

Tous ces emplois offerts à l'ambition des grands seigneurs du temps, et qui semblaient surgir à l'envi l'un de l'autre dans nos villes de province, comme les jets gourmands d'une sève, mal dirigée, n'étaient réellement qu'une sorte de superfétation qui détournait d'un emploi plus utile une grande partie des subsides fournis par la province;

car la plupart ne faisaient que se doubler mutuellement, et susciter entr'eux des querelles d'attributions.

Une autre dignité d'une origine plus ancienne, et dont l'utilité n'avait pas toujours été contestée, subsistait encore en ce moment, malgré les efforts qu'on avait faits pour la supprimer, en la modifiant progressivement, parce qu'elle ne rapportait rien au fisc, et lui était au contraire à charge par ses priviléges. Le roi du papegault fut encore élu cette année, et un nommé Masson honoré de ce titre, jouit des avantages qui y étaient encore attachés. Il ne faut pas oublier ces derniers héritiers d'une royauté qui s'en allait.

Les années qui suivirent (1755—1762) furent pour Rennes une époque de calme, dans laquelle nous n'aurons à signaler rapidement qu'un petit nombre de faits locaux, comme transition vers les grands événements, qui occupèrent toute la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Ainsi nous noterons, dans l'intervalle désigné, l'admission à l'hospice Saint-Méen des dames de la congrégation dite de Saint-Thomas de Ville-Neuve; l'organisation d'un corps de pompiers, composé de vingt-quatre hommes; le remplacement du marquis de Pezé, comme gouverneur de la ville, par le marquis de Beringhen, qui envoya ses pouvoirs à M. Joseph Arot, avocat au parlement; la protestation de la communauté contre la levée du dixième et la capitation, et l'annulation de sa délibération sur ses registres par l'intendant Pontcarré de Viarme, en vertu d'arrêt du conseil; la suppression des élections municipales; l'établissement de la faculté de droit à Rennes, et son installation dans l'ancien hôtel-de-ville; l'entrée solennelle du jeune duc de Penthièvre comme gouverneur de Bretagne après la mort du comte de Toulouse; l'introduction des frères des écoles chrétiennes, des filles de la Sagesse et de Saint-Thomas; les solennités dramatiques du collége; l'élection bientôt an-

nulée de M. Dutertre-Leroy comme maire (1759); son remplacement par M. Hevin, conseiller au présidial, qui lui-même fut bientôt remplacé par le sénéchal M. Baillon aux fins d'édit royal; la fondatien de l'hôtel des gentilshommes par l'abbé de Kergus; la création d'un jardin botanique dans une partie du pré Raoul; le projet du canal d'Ille-et-Rance, dont le plan fut dressé par l'ingénieur Abeille; l'inauguration au pied de la tour de l'horloge de la statue de Louis XV; la réception de Vignerot de Richelieu, duc d'Aiguillon, comme lieutenant-général en Bretagne; l'arrêt du conseil, qui, sous son influence, modifia l'organisation de la communauté, en créant une commission spéciale sous le nom de bureau *servant;* la construction d'une salle de spectacle près de l'hôtel de Brissac; enfin les fêtes célébrées à l'occasion de la victoire de Saint-Cast, et l'épigramme de la Chalotais, qui flétrit les lauriers du vainqueur.

Mais tout cela était bien peu de chose auprès de la grande querelle qui s'élevait entre l'Etat et les jésuites, querelle dans laquelle notre ville devait jouer un rôle important.

Les jésuites, rétablis en France par Henri IV, qui en avait peur, avaient, malgré la résistance de l'université, ouvert partout des colléges qui jouissaient d'une grande faveur. Pourtant les querelles religieuses dont nous avons parlé leur avaient fait tort dans l'opinion publique. Un procès fameux perdu par la société dans la personne de leur général, qui fut condamné à payer ses dettes, puis leur expulsion du Portugal, achevèrent de les perdre, en provoquant l'examen officiel et judiciaire des livres, avoués par eux, qui renfermaient leurs doctrines.

Le parlement de Bretagne procéda à cet examen, en vertu d'un arrêt du mois d'août 1761. Le procureur-général Louis-Réné de Caradeuc de la Chalotais, fut chargé par la cour de lui rendre compte de deux volumes, petit

in-folio, intitulés *Institutum societatis Jesu*, déposés au greffe par le frère Le Pays, recteur du collége, sur l'ordre de ladite cour. Ces deux volumes contenaient la collection complète de tout ce qui était relatif à l'institution et à la doctrine des Jésuites. Le procureur-général lut son célèbre compte-rendu au parlement, chambres assemblées, les 1er, 3, 4, 5 décembre 1761, dans une suite de séances qui duraient près de trois heures chacune, et le 7 du même mois, il donna ses conclusions non seulement sur les deux volumes indiqués, mais sur plusieurs autres livres également avoués des Jésuites, et relatifs à la doctrine de leur société. Ces conclusions ne pouvaient leur être favorables, malgré l'avis contraire de quarante-cinq évêques qui faisaient partie de l'assemblée, réunie à Paris par l'ordre du roi, pour donner leur opinion sur l'utilité de la société des Jésuites. Elle avait fait son temps; rien ne pouvait empêcher sa ruine.

Le 23 décembre, le parlement prononça de fait la dissolution de ladite société dans le ressort de la cour. Il lui accorda néanmoins jusqu'au 2 août suivant pour évacuer les colléges occupés par elle. Ses membres, ainsi expulsés, devaient se retirer en tel lieu que bon leur semblerait, sans pouvoir toutefois sortir du royaume qu'en vertu de la permission expresse du roi. Cet arrêt, qui proscrivait la règle et l'habit de la société dissoute, fut bientôt suivi d'un autre, qui, renouvelant l'appel comme d'abus admis dans le précédent, et prononçant de nouveau la dissolution du régime de la société des *soi-disant* jésuites, répéta les dispositions du premier arrêt, et « ordonna » que les prêtres et écoliers de la société ne pourraient » en aucun temps être admis à aucun bénéfice à charge » d'âmes, vicariats, emplois ou fonctions ayant même » charge, aucune chaire ou enseignement public, aucune » charge civile ou municipale, office de judicature ou » autres ayant des fonctions publiques, qu'au préalable

» ils ne justifient de l'acte du *serment* par eux fait en
» personne pardevant le juge royal des lieux, d'être in-
» violablement fidèle au roi, de tenir et enseigner les
» quatre propositions de l'assemblée du clergé de France
» de 1682, et les libertés de l'église gallicane. »

Du reste un certain nombre de livres désignés par l'arrêt et renfermant la doctrine des jésuites, furent lacérés et brûlés par la main du bourreau au pied du grand escalier du palais; des poursuites furent dirigées contre ceux qui ne déposeraient pas au greffe ceux des ouvrages condamnés qu'ils possédaient; les parents reçurent la défense d'envoyer leurs enfants au collége au-delà du délai prescrit.

Le jour de l'expiration du délai arrivé, les jésuites réunirent solennellement leurs élèves pour leur faire leurs adieux. La haine y mêla sans doute beaucoup d'aigreur; ils cherchèrent à exalter les jeunes têtes qui leur étaient confiées. Ils menacèrent leurs ennemis, et surtout le procureur-général, M. de la Chalotais, qui n'avait fait que seconder l'élan donné par le parlement de Paris et obéir aux ordres de celui de Bretagne (1). Il va sans dire que les proscrits n'épargnèrent pas les prédictions, dont ils rendirent le ciel garant, et qu'ils jurèrent à leurs auditeurs d'être immortels (2).

La population prit sans doute une part très-active à tous ces débats. Sollicitée par les bons pères, elle brûla en effigie dans les carrefours le procureur-général, et le chansonna à sa manière sur tous les tons. Les libelles se succédèrent et passaient des mains avides du public dans

(1) « Les parlements avaient ce droit; ils l'exercèrent avec bonne foi, avec une pleine conviction, que cette question intéressait à la fois et les droits du monarque, et les libertés publiques et leur propre existence. » (Plaidoyer de M. Bernard, de Rennes, avocat, aujourd'hui député et conseiller à la cour de cassation, dans le procès intenté par les héritiers de M. de la Chalotais contre le journal dit l'Étoile. 1826.)

(2) Le grand-père de M. Ducrest de Villeneuve, qui se trouvait alors parmi ces jeunes auditeurs, lui a transmis ces détails et une partie de ceux qui suivent.

celles du bourreau, qui en faisait autant d'auto-da-fé au pied du grand escalier. Des assemblées nocturnes, des menaces, des calomnies entretenaient l'effervescence, qu'on eût bien voulu changer en guerre civile. La religion, comme il arrive toujours, servait de prétexte à tous ces troubles, à toutes ces cabales.

Cependant la cour du parlement s'occupait des moyens de procurer des secours et des pensions à ceux qu'elle venait de congédier. Ceux qui étaient âgés de trente-trois ans au moins avaient droit à une pension viagère; les autres, novices, frères convers, écoliers destinés à l'enseignement, et profès, reçurent un double secours sous le nom de *vestiaire* et *itinéraire*.

Pour fournir à toutes ces dépenses, on exigea de chaque écolier une contribution momentanée de 12 l., réductible à chaque extinction, jusqu'au moment où l'instruction deviendrait tout-à-fait gratuite.

Mais cette ressource, plus spécialement destinée à l'entretien des nouveaux professeurs, étant insuffisante, on fit porter à la monnaie l'argenterie que les jésuites possédaient au collége, pour que le produit en fût versé dans la caisse de l'économe, à l'exception de quatre calices et leurs patènes, un ciboire et une clef du tabernacle, réservés pour la chapelle, ainsi que cinq chasubles et dix aubes.

Dans le même but, le parlement demanda au roi d'autoriser la vente des biens immeubles appartenant aux jésuites, et renouvela la promesse de procurer l'instruction *entièrement gratuite* dans les trois colléges du ressort de la cour. L'autorisation obtenue, l'ordre fut donné aux fermiers de payer entre les mains de l'économe du collége Réné l'Hermite.

Après l'arrêt de dissolution, un des premiers soins du parlement avait été de songer à réorganiser le collége; la ville avait réclamé et fait reconnaître ses droits de

fondatrice. Déjà les maire et échevins avaient été invités à fournir au procureur-général, dans un délai fixé, des mémoires sur ce qu'ils estimeraient convenable pour l'éducation de la jeunesse. La faculté de droit établie à Rennes, et même l'université de Nantes avaient été consultées.

Tous les avis pris et pesés, on arrêta l'organisation : on créa d'abord un *bureau d'administration*, auquel étaient confiés tous les intérêts moraux et temporels de l'établissement. Au-dessous de cette espèce de conseil suprême, on plaça un principal, dont le traitement fut fixé à 2,000 l., plus 400 l. de menues dépenses; deux sous-principaux, à 1,200 l. chacun; des professeurs de théologie, philosophie, rhétorique, au même traitement de 1,200 l., un régent d'humanités à 1,000 l., quatre autres régents de la troisième à la sixième payés 900 l. chacun, et enfin deux valets au gage de 20 l. par mois.

Le choix des sujets destinés à remplir ces diverses fonctions fut remis à la communauté de ville, en vertu de ses priviléges de fondatrice. Elle devait fournir sa liste au procureur-général le 15 juillet suivant, et la cour devait cette fois seulement pourvoir aux nominations, sauf dans la suite à les abandonner à la voie du concours ou aux droits des fondateurs, ainsi qu'il serait vu appartenir.

En conséquence la communauté, déférant aux ordres de la cour, nomma d'abord un principal, et ce fut un prêtre, M. Pierre Thé Duchâtellier, qui réunit les suffrages. Puis, en présence de ce dernier, elle élut pour sous-principaux Jean-François Laurent et Yves-Laurent Berthelot; pour professeur de physique Michel Lemarchant, de logique Joseph-François-Alexandre Ory, de rhétorique Joseph-Pierre Bérard; pour régents d'humanités Guillaume-Joseph Legraverend, de troisième Félix-Mathurin Camus, de quatrième Joseph Roulle, de cinquième Jérôme Rivière, de sixième Sylvestre-Augustin-

Hyacinthe-Pierre Haye. On soumit ces nominations à l'homologation de la cour, qui reçut un premier serment de chacun des professeurs, et leur enjoignit, sous peine de destitution, de s'occuper uniquement de l'éducation de la jeunesse.

La communauté de ville fut moins heureuse dans la juste réclamation qu'elle avait faite des titres qui confirmaient ses droits sur le collége. M. de Lamoignon écrivit à ce sujet au premier président du parlement de Bretagne.

« Monsieur, j'ai reçu une lettre des maire et échevins » de la ville de Rennes, qui me demandent de leur re- » mettre les titres du collége des jésuites de cette ville. » Ces titres sont maintenant en la main du roi, à qui je » les ai remis, lorsque je me les suis fait envoyer par son » ordre. J'ai rendu compte au roi de la demande des » maire et échevins, et sa Majesté me charge de vous » écrire que vous ayez à les mander pour leur dire que » son intention est de les garder et de ne les remettre » à personne. »

La ville, privée de ses titres, n'en fit pas moins reconnaître ses droits par le parlement. Son procureur-syndic, Jean-François Lemeur, présenta et fit admettre une requête à ce sujet.

Cependant on découvrit une masse de papiers qu'on avait enfouis pour les soustraire aux recherches du parlement. Les cabales, les assemblées nocturnes continuaient d'agiter la ville sous l'influence des jésuites et de leurs partisans. On répandait de fausses nouvelles, on calomniait les nouveaux maîtres du collége; on circonvenait les membres des états, alors assemblés à Rennes, pour les engager à s'opposer aux arrêts du parlement. Celui-ci, sur le rapport de son procureur-général, ordonna aux jésuites restés à Rennes de se présenter sous huitaine au greffe de la cour, sous peine d'y être contraints, pour

y faire inscrire leurs noms et leur demeure, y rendre compte de leurs occupations, de leur intention de rester ou de partir. Le même arrêt défendit de plus à qui que ce fût de solliciter le rappel des jésuites, à peine d'être considéré comme fauteur du régicide.

Un autre fait y occupa les esprits, du moins au barreau. Le célèbre avocat au parlement, Duparc-Poullain, reçut à cette époque la récompense habituelle accordée aux hommes qui s'illustraient par leur science ou leurs belles actions; le roi lui envoya des lettres de noblesse; la postérité lui réservait une autre gloire.

(1764.) Les noms célèbres abondent à cette époque. Après Duparc-Poullain et le président de Robien, nous avons à parler de la Chalotais, déjà célèbre par son compte-rendu, et qui va le devenir encore davantage par sa disgrâce et sa réhabilitation.

Louis-Réné de Caradeuc de la Chalotais, procureur-général au parlement de Bretagne depuis 1751, donna sa démission pure et simple des fonctions qu'il avait remplies avec tant de gloire, et le roi pourvut de son office son fils, Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc; mais le démissionnaire eut le privilége de pouvoir continuer l'exercice de sa charge concurremment avec son fils, et, en cas de prédécès de celui-ci, de rentrer en possession de ladite charge, sans être obligé d'en obtenir d'autres provisions, ni de prêter un nouveau serment, « ses pouvoirs, droits » et appointements courant du reste comme s'il n'y avait » pas eu démission. »

Ainsi semblait se retirer de la scène publique celui qui y avait fait tant de bruit à l'époque de l'expulsion des jésuites. Il y reparaîtra avec plus d'éclat encore, et n'y retrouvera plus les mêmes acteurs.

(1765.) Les justes prétentions d'indépendance des parlements furent à cette époque une des plus vives préoccupations du ministre tout-puissant; il fit mander celui

de Bretagne à Versailles le 21 février, pour lui faire intimer par le roi l'ordre de ne plus s'opposer à la perception de la nouvelle taxe des deux sols pour livre, qu'un simple arrêt du conseil avait créée illégalement sans le recours aux états. La royauté, mal conseillée, suivait toujours, on le voit, la même pente fatale.

Le parlement, appuyé par les états, alors réunis à Nantes, fort de l'assentiment unanime du peuple, qui s'était ému dans notre ville, le parlement se rendit près du roi et lui présenta d'énergiques remontrances. Louis XV le blâma avec une fermeté qui ne lui était pas ordinaire, et le renvoya à son service en lui prescrivant une obéissance silencieuse. Le parlement, de retour, se rassembla immédiatement pour déclarer qu'il se démettait de ses fonctions et suspendait le cours de la justice. L'acte de ces démissions, complètes à l'exception de douze, fut adressé au roi par la poste; il contenait soixante-seize noms.

Alors la querelle nécessairement descendit dans la rue, et les scènes de tumulte qui avaient eu lieu dès l'année précédente aux portes du Palais, se renouvelèrent dans toute la ville et se manifestèrent cette fois surtout par l'ironie et cette causticité française qui est chez nous de l'opposition légale. Les douze membres dissidents furent chansonnés comme le ministre; leurs portes étaient chaque nuit couvertes de dessins railleurs, de potences, et de toutes sortes d'instruments de justice. Une caricature représenta leurs noms sur un cartouche formé par des ifs, où l'on avait semé, sous ombre de *rebus*, les lettres I F entrelacées et surmontées de la devise : *Ne sedeas in umbrâ*. Le nom des *Ifs* resta aux faibles qui s'étaient séparés de la compagnie.

On ne se borna pas à ces démonstrations bouffonnes : des esprits ardents rêvèrent une nouvelle séparation de la Bretagne. La communauté de ville, les ordres reli-

gieux, les officiers de justice, la faculté de droit, avaient manifesté leur adhésion à la résistance du Parlement, en le complimentant sur son retour.

Choiseul crut éteindre l'incendie en faisant arrêter et emprisonner au château du Taureau l'ancien procureur-général et son fils, Louis-Réné et Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc de la Chalotais; leur secrétaire Boudesseul, MM. Picquet de Montreuil, Charette de la Gacherie et Charette de la Colinière, conseillers arrêtés en même temps, furent conduits les uns au mont Saint-Michel, les autres au château de Nantes; d'autres enfin reçurent l'ordre de se rendre dans leurs terres, ou furent exilés à un rayon de vingt lieues; les moins punis furent exclus de l'enceinte de la ville seulement.

Les satires manuscrites ou gravées étaient parvenues jusqu'au ministre. On commença des poursuites judiciaires contre les complices présumés, ne pouvant atteindre les auteurs. Le graveur Ollivaut, soupçonné d'avoir prêté son burin, fut enlevé par la maréchaussée, conduit à Vitré, puis à la Bastille; on lança sur Rennes des agents de police nommés *hocquetons*, qui enlevèrent le marquis de la Roche, M. de la Bellangerais, dont l'esprit parut suspect, et les distributeurs que l'on put saisir. Quelques gentilshommes furent aussi arrêtés; un jeune homme de vingt-trois ans, nommé Bouquerel, frère d'un négociant de la ville, fut envoyé à la Bastille sur le simple soupçon d'avoir écrit une lettre anonyme au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'état. Il finit par avouer sa culpabilité, en s'excusant sur le blâme public et unanime qui poursuivait à Rennes les magistrats dissidents, blâme dont on déversait une partie sur ceux qui approchaient le roi.

Il indiqua aussi dans ses interrogatoires l'origine de cette dénomination ironique infligée aux douze ministériels : Un jour, dit-il, au Thabor, il avait vu passer

plusieurs membres du parlement en habits galonnés, et du nombre des démissionnaires ou *orangistes*, qui en voyant passer deux de leurs confrères en habit noir, dirent entr'eux : Ce sont des *Ifs*. Telle fut la traduction polie des caustiques initiales que les dissidents traduisirent vainement par *judex fidelis*.

La dénomination d'orangistes, par laquelle on désignait leurs adversaires, venait du bouquet de fleur d'oranger, dont ils furent seuls gratifiés cette année, à la procession de la Fête-Dieu, par les dames de la halle, qui jusque-là avaient offert ces bouquets à tous les membres de la Cour indistinctement.

Le duc d'Aiguillon, en calomniant la Bretagne près du Souverain, n'y avait pas seulement attiré des persécutions sur les membres du parlement; des troupes y étaient venues pour exécuter les arrestations, et augmentaient par leur présence les charges du pays.

Une voie à la réconciliation, sous condition d'obéissance, fut cependant ouverte aux magistrats démissionnaires. Le parlement, sur les ordres du roi, se réunit pour délibérer sur l'enregistrement pur et simple de la déclaration illégale de deux sols pour livre. Il rejeta de nouveau la déclaration qui violait *le plus essentiel des droits de la province*. Sa fermeté fut récompensée par la menace d'un procès criminel contre les six détenus.

Mais pour ne pas les distraire de leurs juges naturels, il fallait reconstituer le parlement; on l'essaya. Un ordre du roi prescrivit une nouvelle organisation, dans laquelle furent compris dix des anciens parlementaires, qui avaient donné leur démission. Tous ne répondirent pas à l'appel; dix-sept membres seulement se trouvèrent à l'ouverture, qui eut lieu le 5 décembre 1765. Le chapitre de la cathédrale refusa de célébrer la messe solennelle du Saint-Esprit, que les Cordeliers chantèrent, comme chapelains ordinaires du palais. Les procureurs appelés au serment le

prêtèrent. Le présidial, ayant à sa tête le sénéchal, M. de Coniac, assista, contre l'usage, à la cérémonie. Les avocats, les députés du chapitre et des abbayes ne vinrent point occuper leurs places ordinaires et réservées.

Néanmoins on avait l'ombre d'une cour souveraine. Le public y voyait l'espoir d'une médiation prochaine et du retour des magistrats exilés. On crut pouvoir commencer le procès criminel contre les six inculpés. Des ordres furent donnés pour leur translation immédiate à Rennes.

Depuis plus d'un mois que MM. de Caradeuc étaient enfermés au château du Taureau, ils n'avaient pu se voir que les premiers jours. Cette consolation leur avait été enlevée dès le 24 novembre. On les sépara violemment, et leurs chambres mal éclairées, où la fumée les asphyxiait, furent trouvées trop commodes pour des prisonniers.

On enferma le fils dans une casemate éloignée, et le père fut obligé de coucher dans un lit de Procuste, où il ne pouvait dormir sans le secours de l'opium. On leur refusa encre et papier; toute communication même épistolaire avec leur famille leur fut interdite. Des sentinelles veillaient nuit et jour à leurs portes.

Telle était la prison, mieux gardée encore par ses rochers et les flots, de laquelle on fit extraire, vers la mi-décembre, l'illustre procureur-général et son fils, pour les conduire à Rennes séparément, et sous l'escorte d'un détachement de dragons de Beaumont d'Antichamp. En arrivant dans notre ville, vers onze heures du soir, le 17 décembre, ils furent déposés aux Cordeliers, où l'on avait préparé pour les recevoir deux chambres au rez-de-chaussée de l'infirmerie, ainsi qu'un corps-de-garde où furent installés douze dragons. Comme précaution surabondante, un officier coucha dans l'appartement au-dessus de celui de M. de la Chalotais, et la maison conventuelle vit ses portes gardées nuit et jour par des sentinelles.

Le lendemain de son arrivée, M. de la Chalotais, sans voir son fils, sans connaître même sa présence si près de lui, fut porté en chaise à son hôtel, escorté d'un officier, d'un maréchal-des-logis et de six dragons armés. L'hôtel avait été entouré de sentinelles. A son arrivée et en sa présence, l'intendant de la province et les subdélégués firent procéder à la levée des scellés apposés sur ses papiers, dont un notaire dressa l'inventaire. On ne trouva parmi ces derniers que des lettres de vieux amis, « un » projet de réformation des finances, et un discours sur » la nécessité de la reprise du service par le parlement. »

Le jour suivant, la même visite domiciliaire eut lieu à l'hôtel de M. Caradeuc fils et en sa présence. On saisit sa correspondance, et le lendemain, 20 décembre, à cinq heures du matin, on le fit partir pour le château de Saint-Malo, sous l'escorte d'un détachement de dragons. Son père ne tarda pas à l'y rejoindre.

Les papiers de leurs cinq compagnons d'infortune furent visités et saisis de la même manière que les leurs.

(1766.) Une chambre criminelle fut établie à Saint-Malo par commission du conseil royal pour juger les prévenus. M. de Calonne en fut nommé procureur-général.

Le nouveau parlement réduit, rentré le 16 au palais sur l'ordre du roi, avait rapporté l'arrêté exprimant sa résolution de ne plus visiter le duc d'Aiguillon ; il s'empressa d'écrire au roi pour demander le rappel des magistrats exilés, et la suspension des poursuites dirigées contre ceux qui étaient à Saint-Malo.

Cependant l'instruction du procès criminel suivait son cours. Le futur ministre de Louis XVI, Calonne, avait déposé contre les prévenus un dossier de cent treize pièces, parmi lesquelles figuraient deux billets anonymes attribués à M. de la Chalotais, et adressés au secrétaire d'état Saint-Florentin.

Les autres charges de l'accusation étaient, contre M. de

la Gascherie, d'avoir excité des recherches sur l'administration des chemins. Un arrêt du 26 juin 1764 l'avait chargé spécialement d'une instruction sur cet objet.

MM. de Montreuil et de Kersalaun étaient accusés d'avoir rendu compte au parlement d'une conversation recueillie par eux à Versailles, au sujet de leur députation. Ils n'avaient fait qu'obéir à l'engagement pris avant leur départ.

Quant aux autres, ils n'étaient pas moins coupables d'avoir osé signaler les abus du pouvoir, représenté par le duc d'Aiguillon, dont la main et la vengeance s'aperçoivent aisément derrière tout cet amas d'accusations, sans corps de délit.

M. de Calonne lui-même semblait en reconnaître la faiblesse, en ajoutant la calomnie à ces imputations sans preuves. Il ne rougit pas de répandre à Rennes même le bruit que « M. de la Chalotais s'enivrait souvent; que » dans cet état d'ivresse il avait écrit les billets anonymes; » que c'était un cerveau brûlé, troublé, un homme perdu, » et que M. de Caradeuc était devenu fou. » C'était maladroitement servir la haine de celui sur lequel il comptait pour arriver au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, la commission extraordinaire assemblée à Saint-Malo prononça, après cinq heures de séance, un décret de prise de corps contre les cinq magistrats détenus, et M. Lenoir commença les interrogatoires. On avait hâte d'en finir. Les commissaires s'assemblèrent matin et soir pour aller plus vîte. La condamnation semblait si certaine, que l'on faisait déjà en secret tous les préparatifs de l'exécution. Le sieur Mazin, ingénieur, avait fait conduire la nuit à la citadelle deux ou trois charretées de planches et de poutreaux pour construire un échafaud, dont il avait dessiné le plan, qu'il eut l'indiscrétion de montrer à quelques personnes. Le hasard amena une autre découverte qui compléta la signification de la première.

Deux étrangers, accompagnés d'une caisse d'instruments dont ils révélèrent l'importance par le soin qu'ils en prenaient, se présentèrent dans le même temps aux portes de Saint-Malo, et l'on observa avec étonnement qu'ils ne furent pas fouillés, selon l'usage, par ordre du commandant, et que celui-ci, en les dispensant de la formalité, ajouta qu'il les connaissait. On ne tarda pas d'apprendre que c'étaient des bourreaux.

Cependant on apprit bientôt à Rennes, avec une joie mêlée de surprise, que la commission criminelle, nous dirions aujourd'hui prévôtale, établie à Saint-Malo, était dissoute par ordre du roi (14 février 1766), et que les commissaires, déclarés incompétents, arrivaient dans notre ville. Ils y vinrent en effet, et se rendirent sur-le-champ à l'hôtel d'Aiguillon.

Ils ne pouvaient être bien accueillis que là seulement. La ville était agitée par plus d'un intérêt. Celui des Jésuites, qui n'avait jamais quitté la partie, compliquait encore la querelle parlementaire.

La nouvelle cour réformée avait, sur la requête de l'avocat-général M. Le Prêtre de Châteaugiron, enregistré, sans modification, l'édit de novembre 1764, qui confirmait l'extinction de la société des Jésuites. Ceux-ci, qui n'étaient pas encore proscrits par la papauté (1775), remuèrent de nouveau les esprits par leurs prédications. Abusant de la faculté de résider dans le royaume que leur accordait l'édit, ils affluèrent à Rennes et prêchèrent dans la chapelle Saint-Yves, qui servait encore de cathédrale. Mais malgré la protection de l'évêque, ils ne purent prêcher dans les paroisses : partout les marguilliers les repoussèrent.

Les membres du conseil, envoyés de Paris pour compléter le nouveau parlement, ne furent pas mieux accueillis. Toutes les portes leur furent fermées, excepté celles de l'évêque, de l'intendant et de Mgr le duc d'Aiguillon.

Ceux qui auraient été obligés de les recevoir s'étaient retirés à la campagne. On les fuyait jusque dans les rues.

Une autre cause d'agitation se mêlait aux deux premières. Les avocats n'avaient pas voulu reprendre leurs fonctions près de la nouvelle cour. Leur bâtonnier, M. Even, les assembla pour leur communiquer une lettre du ministre Saint-Florentin, qui leur exprimait le mécontentement royal et l'ordre de continuer leur service au palais. Il fut arrêté séance tenante, au scrutin, et à la majorité de 52 contre 41, qu'il n'y avait lieu de délibérer, et la lettre du ministre fut remise au duc d'Aiguillon. Celui-ci fit menacer les avocats récalcitrants de leur envoyer des billets de patrouille, et de faire tirer leurs enfants au sort pour la milice.

Leur opposition n'en devint que plus opiniâtre. Cependant la nouvelle cour ne pouvait fonctionner sans eux. En vain avait-elle été grossie de *quinze* magistrats démissionnaires; elle était loin d'atteindre le nombre de soixante fixé par l'édit. En vain procédait-elle matin et soir aux interrogatoires contre les complices des accusés, qui devenaient nombreux. Le chevalier de la Chalotais et Melle de Caradeuc qui étaient allés à Paris pour solliciter; Mme de Caradeuc qu'on entourait d'espions, leurs secrétaires Loisel et Boudesseul, le comte de la Fruglaye, M^elles^ de la Gascherie, MM. de Kerguesec, de Piré, Begasson, du Poulpry, du Bourgblanc, et bien d'autres furent emprisonnés, assignés ou décrétés.

Mais toutes ces poursuites menaçaient de demeurer sans résultat, si les avocats s'obstinaient dans leur silence. Des lettres patentes du 22 mars 1766 avaient renvoyé devant le parlement de Bretagne les accusés détenus à Saint-Malo. Il fallait agir. Le duc de Choiseul ordonna de comprendre dans les rôles dressés pour le tirage de la milice, tous les avocats au-dessous de cinquante ans qui n'exerçaient pas leur profession. On les menaça de nouveau de leur

faire faire le guet avec les artisans. Cette dernière menace resta sans effet ; mais leurs fils furent portés par les marguilliers des paroisses sur les rôles de la milice. Tout cela ne servit pas à vaincre leur résistance. On eut recours à d'autres moyens plus efficaces. A force de sollicitations, on engagea quelques avocats à demander une nouvelle assemblée de l'ordre. Elle eut lieu ; mais la délibération fut renvoyée au mois suivant.

Dans l'intervalle, M. de Montbourcher fut nommé président, le sénéchal de Coniac, conseiller. Ils réunirent leurs instances à celles de l'avocat-général, Le Prêtre de Châteaugiron, et décidèrent M. Morice Dulerain à plaider. Son exemple fut bientôt suivi par plusieurs autres.

On était donc en mesure de poursuivre l'affaire avec l'activité que ne cessait de prescrire le ministre. On commença par les accessoires. On s'occupa de l'accusation intentée à Loisel, secrétaire de M[me] de Caradeuc. L'évêque de Rennes, Monseigneur Henri-Louis-Réné Desnos, vint prendre séance, en qualité de conseiller d'honneur né, à l'audience publique du 17. Quelques magistrats s'étaient récusés. La cour admit les motifs de six d'entr'eux, et rejeta ceux que quatre autres présentèrent. Elle fut blâmée par le ministre pour n'avoir pas repoussé toute demande de récusation, et le président de Montbourcher reçut un nouvel ordre d'activer le procès.

En conséquence, M[me] Marie de Coëtmen, épouse de M. de Caradeuc, et M[elle] Anne-Jacquette Royer de la Mancellière, tante de M[me] de Caradeuc, subirent un long interrogatoire sur le fait d'avoir donné, reçu et fait copier les remontrances du parlement de Paris. Après de longs débats, qui tinrent la ville en émoi, M[elle] de la Mancellière, menacée de prise de corps, fut comprise dans l'accusation générale par ordre du ministre.

Au milieu de ces embarras, la disette vint faire naître une cause encore plus sérieuse d'agitation. La ville n'était

plus approvisionnée, par suite de violation des règlements de police; le pain renchérit, et le peuple, comme toujours, s'en prit au commerce des grains, dont la liberté absolue lui devient toujours suspecte en pareille occasion. Le parlement crut bien faire en rappelant à l'exécution des règlements violés, et en défendant d'acheter des blés ailleurs qu'au marché. Le peuple rentra dans l'ordre; mais le contrôleur général Laverdy blâma, en termes un peu vifs, l'arrêt du parlement. Il fut rapporté, après une nouvelle mercuriale de Mgr le duc d'Aiguillon, qui venait d'arriver à Rennes, pour faire des reproches à tout le monde.

Après le parlement, l'ordre des avocats eut son tour, dans la personne de son bâtonnier. Le soir même de son arrivée, le duc alla voir le président de Montbourcher et lui dit : « La volonté du roi est que vous jugiez au plus » tôt le procès des prisonniers de Saint-Malo, et qu'il soit » terminé avant l'assemblée des états. Sa Majesté veut » et entend que vous jugiez sur l'instruction faite par les » commissaires. »

M. Geffroy de la Villeblanche avait été nommé par le conseil pour remplir les fonctions de procureur-général. Il reçut le 25 juin un paquet adressé par le ministre, et contenant l'immortel mémoire que M. de la Chalotais avait tracé dans sa prison à Saint-Malo avec un cure-dent trempé dans un peu de suie délayée, sur le seul papier qu'on eut laissé pénétrer dans son cachot pour envelopper ses aliments. Malgré la vigilance de ses geôliers, et la haine plus vigilante encore de ses ennemis, l'héroïque prisonnier avait trouvé moyen de lancer dans le monde son éloquente justification. Elle avait été répandue à Bordeaux parmi les membres de ce parlement par lequel la Chalotais demandait à être jugé.

En effet il avait fait signifier au procureur-général son successeur, une cédule évocatoire par laquelle il récusait

ses juges, et demandait à être renvoyé devant le parlement Bordelais. Le roi rejeta l'évocation demandée, et le célèbre mémoire, dénoncé comme libelle, fut supprimé par arrêt du conseil. C'était doubler son légitime succès.

Des lettres patentes du 5 juillet, qui ordonnaient la continuation de la procédure devant le parlement de Bretagne, l'avaient bornée aux billets anonymes dont voici le texte :

« — Tu est J. F. autant que les douze J. F. magis» trats qui ont échappé à la déroutte généralle. Rapporte » ceci à..... pour qu'il comance donc nos affaires, et » puis écris en son non maies sans son su belle épîtres » au douze J. F. magistrats. »

« — Dis à ton maître que malgré lui nous chasserons » les douze J. F. et toi aussi. »

Ces billets, qu'il suffisait de lire pour justifier l'accusé, devinrent la base unique de l'accusation. Ils avaient été adressés au comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'état, qui en fit un crime de lèse-majesté, le crime de ceux qui n'en ont pas.

Pendant que Mme de Caradeuc et M. de la Fruglaye, gendre de M. de la Chalotais, allaient solliciter de nouveau à Paris, on s'attendait chaque jour à Rennes à y voir transférer de nouveau le principal accusé et son fils. Le duc d'Aiguillon avait fait prendre dans ce but, au couvent des Cordeliers, de telles précautions, qu'il le nommait lui-même le fort Saint-François.

Cependant ce ne fut point l'illustre procureur-général, mais son coaccusé Bouquerel, dont nous avons déjà parlé, qui vint habiter pour le moment la nouvelle prison d'état. Le 17 juillet, un poste de dragons y fut établi, et la nuit suivante Bouquerel y fut transféré à pied, sous la garde d'un officier et de neuf dragons. Il venait de l'hôpital Saint-Méen, ou du tertre de Joué, où on l'avait déposé provisoirement le 14 à son arrivée de

la Bastille, sous la surveillance de M. Clémenceau, ex-jésuite et gardien de cette maison, où le provincial du même ordre, Frey de la Neuville, faisait aussi sa résidence.

Le procès recommençait, on le voit, par les accessoires. Le parlement avait donné acte au procureur-général de la Villeblanche de sa plainte contre le nommé Bouquerel, ses fauteurs et adhérents, mais sans en désigner aucun. Il arrêta qu'on ferait venir de Paris quatre experts en écriture pour vérifier celle des billets anonymes. La loi voulait qu'on les prît sur les lieux.

En attendant que l'art conjectural de ces experts vînt donner une base à la sentence arrêtée, M. Bonin de la Villebouquay, nommé commissaire-rapporteur, procéda longuement à l'interrogatoire du malheureux Bouquerel. Le bruit courut même qu'il lui ferait subir la question préparatoire pour le forcer d'avouer que c'était par la suggestion de M. de la Chalotais qu'il avait écrit l'un des billets anonymes à M. de Saint-Florentin. Ce qu'il y a de certain, c'est que le malheureux tomba dans de violentes agitations nerveuses, qui firent prendre le parti de le traiter comme un aliéné furieux. On le garotta, on le saigna au pied, on lui fit prendre des bains et des douches sur la tête. MM. Dubois père et Dulattay, médecins, M. Rapatel, chirurgien, attestèrent que le prisonnier était atteint de folie.

L'accusation, privée de cette ressource, se retourna contre la Chalotais. Le procureur-général demanda que les billets incriminés lui fussent représentés, et qu'il fût sommé de déclarer s'il les avait écrits. Un des plus habiles criminalistes de l'époque, Ory, dit Le Roy par anagramme, fut envoyé de Paris à Rennes pour diriger l'instruction et empêcher qu'il ne s'y glissât quelque vice de forme.

On fit partir pour Saint-Malo deux détachements de

25

dragons qui devaient en ramener la Chalotais, dont les célèbres mémoires du 15 janvier et du 10 février commençaient à circuler à Rennes, malgré l'arrêt du conseil. Leur lecture acheva d'aliéner tous les esprits au pouvoir.

La nuit même que Bouquerel, presque mourant, était transféré de nouveau des Cordeliers à Saint-Méen, dans une chaise à porteurs, et sous l'escorte d'un piquet de dragons, la Chalotais arrivait pour la seconde fois dans ce couvent de Saint-François, transformé pour lui en place de guerre. Ses coaccusés restèrent à Saint-Malo, et Bouquerel disparut de Saint-Méen. On fit courir le bruit de sa mort, puis celui de sa translation à la Bastille par ordre du roi, sans qu'on ait pu savoir la vérité.

Quelques jours après, la Chalotais transmit à la cour ses protestations qui furent rejetées, et vingt-un avocats des plus célèbres du barreau de Rennes signèrent une consultation remarquable qui repoussait toute preuve fondée sur la science conjecturale des experts en matière d'écriture.

L'accusé ne cessait de recevoir des témoignages d'estime. Les présidents d'Amilly et de Montbourcher l'allèrent voir, et répandirent dans la ville qu'ils n'avaient pu s'empêcher d'admirer l'illustre procureur-genéral, qui leur avait parlé avec cette netteté, cette force, cette dignité qui caractérise l'innocence.

Le parlement saisissait toutes les occasions de ralentir sa marche. L'intendant Flesselles en fit de vifs reproches au président. Un sieur de la Noue, dévoué au duc d'Aiguillon, ayant voulu gourmander aussi M. d'Amilly, celui-ci le reçut fort mal et se vengea sur lui de ce qu'il n'avait pu dire à l'intendant.

M. de la Chalotais et ses coaccusés avaient présenté une nouvelle requête au roi, et il fit notifier au parlement un exploit qui les requérait de surseoir jusqu'à la décision de sa Majesté.

Pendant ce temps, les experts avaient travaillé. L'un d'eux, nommé Paillasson, était déjà reparti pour Paris avec son collégue Dautrepe et l'émissaire de police attaché à leurs pas. Pendant leur séjour à Rennes, il ne leur avait été permis de communiquer qu'avec Ory et les espions de l'intendant.

Eux partis, deux autres arrivèrent, Lefevre et Royllet. A peine arrivés à l'hôtel des Trois-Avocats, rue de la Reverdiais, l'un d'eux se rendit sur-le-champ à l'intendance, où il eut une longue audience de M. de Flesselles, qui lui fit remettre quelques heures après des paquets cachetés.

Une nouvelle preuve de son intelligence avec eux perça bientôt dans le public aux aguets. On observa qu'il leur faisait porter du vin. La corruption devenait manifeste. De plus, le sieur Ory et le major de la milice, Audouard, leur faisaient de fréquentes visites.

Cet Audouard, qu'on ne devait guère s'attendre à trouver là, avait précédemment donné des gages de son dévoûment servil au pouvoir, en apposant lui-même en 1764 une affiche illégale que personne ne voulait placarder, parce qu'elle relatait un arrêt du conseil qui cassait celui du parlement.

Un autre fait avait témoigné de l'influence secrète du pouvoir sur les deux agents dont nous parlons. A leur arrivée, un commissaire de police s'était présenté à l'hôtel où ils étaient descendus, pour s'informer de leurs noms et qualités. Le plus vieux, Royllet, avait refusé de décliner le sien. On ne l'avait pas inquiété. Un exempt de la maréchaussée, nommé Duchesne, avait pris par ordre les deux étrangers sous sa surveillance.

Ces tentatives d'incognito que déjoua bien vîte la curiosité publique, devinrent le sujet de tous les entretiens. On répétait partout une conversation que le président d'Amilly avait eue sur ce sujet avec Mmes de Caradeuc et

de la Fruglaye. — « Qui a pu mander cet homme ?
» avaient dû dire ces dames en parlant de Roylet. C'est
» sans doute M. de Saint-Florentin. — Comment vou-
» driez-vous que cela fût autrement? avait répondu M.
» d'Amilly. Puis il avait ajouté en parlant d'Ory : Cet
» homme a été envoyé à Rennes pour servir de greffier
» dans le procès criminel intenté aux détenus, et diriger
» la marche des *rentrés*. — Mais vous n'y songez pas,
» s'écrièrent ces dames, un greffier du Châtelet chargé
» de diriger la procédure du parlement ! — Comment
» voudriez-vous qu'on fit autrement? répéta le président.
» Cette affaire est d'une espèce toute exceptionnelle; il
» faut bien quelqu'un capable pour l'instruire. Qui vou-
» driez-vous qui s'en chargeât ici ? »

On racontait encore qu'un conseiller, M. du Boisbaudry, avait dit à ses confrères dans un mouvement d'indignation : « Il est scandaleux de voir la manière dont
» on procède. Ces deux hommes, Lefevre et Roylet,
» ont des relations continuelles avec l'intendance. »

Ory, descendu chez Raudin, le subdélégué de l'intendance, n'excitait pas moins de soupçons dans ses rapports mystérieux avec M. de la Villeblanche.

Vainement pour se justifier M. de Flesselles écrivait-il à M. du Boisbaudry, et répétait-il à tout venant qu'il ne connaissait point Roylet; mais qu'ayant su que cet homme était malade, il était vrai qu'il lui avait fait porter trois bouteilles de vin de Bourgogne. Le manteau de la charité abritait mal ici le mensonge.

Que faisait cependant la cour? Elle avait entendu le 19 la lecture de la requête présentée au roi par les accusés, et décidé qu'elle ne devait point suspendre l'instruction.

En conséquence, dès le lendemain, on avait reçu la déposition de l'expert Roylet, qui avait déclaré que les billets anonymes lui avaient paru de la même écriture que

les pièces de comparaison présentées à son examen. Les deux autres experts, Dautrepe et Paillasson, avaient fait une déclaration identique.

La cour, après avoir rejeté la déposition de Royllet, ordonna une nouvelle vérification d'écriture par deux experts, l'un de Paris, l'autre de Lyon. Cette décision, qui surprit tout le monde, avait été prise à l'unanimité, moins un seul, M. Apvril de Trévénegat, et contrairement aux conclusions du procureur-général la Villeblanche. On attribua ce succès à la nouvelle requête présentée au parlement par les enfants de M. de la Chalotais, requête qui fut accueillie avec faveur par les magistrats, et déposée par leur ordre au greffe « pour y avoir égard en » tant que besoin. »

Un autre démarche tentée par sa famille en faveur de l'accusé eut malheureusement moins de succès. Mme de la Fruglaye se rendit à Paris, accompagnée de M. Etasse, son avocat, et y distribua aux membres du conseil des dépêches, une seconde requête au roi au nom des six magistrats accusés. Le comte de Saint-Florentin reçut fort mal cette dame lorsqu'elle s'adressa à lui. Une méprise dans laquelle il tomba en la voyant, rendit encore son accueil moins bienveillant. Il crut voir en elle Melle de la Chalotais, qu'il avait fait enfermer par lettre de cachet au couvent de Sainte-Marie, faubourg Saint-Jacques, où elle mourut depuis sans communication avec sa famille. Elle était malade alors, et n'avait pu obéir à l'ordre de retourner en Bretagne. Mme de la Fruglaye et M. Etasse ne tardèrent pas à recevoir un pareil ordre, et furent contraints de s'y soumettre immédiatement.

Cependant une lettre favorable les avait précédés à Rennes de quelques jours. Elle annonçait que les deux requêtes présentées au roi étaient admises au conseil. De plus, une consultation de jurisconsultes estimés avait établi que la seule charge existant contre M. de la Chalotais

était la déposition des experts, et qu'elle ne suffisait pas pour soutenir l'accusation.

Sur ces entrefaites, on fit circuler à Rennes quelques exemplaires d'une lettre écrite de Saint-Malo au comte de Saint-Florentin, et dans laquelle M. de Calonne n'était pas ménagé. Cette lettre produisit un effet plus favorable encore que le célèbre mémoire, s'il était possible.

L'espoir renaissait de tous côtés. Le 19 septembre, l'intendant de Flesselles remit au chevalier de la Chalotais, de la part de M. de Saint-Florentin, un arrêt qui ordonnait au greffier du parlement de transférer à Paris, dans le délai d'un mois, au greffe du conseil, les procédures commencées tant à Rennes qu'à Saint-Malo, en vertu des lettres patentes du 16 novembre 1765 et du 5 juillet 1766, pour être statué ainsi qu'il appartiendrait. Cet arrêt fut signifié le lendemain à la requête des accusés au greffier criminel Blin, par Hillard, huissier.

Cependant les nouveaux experts mandés arrivèrent à Rennes le 21. C'étaient Tiré, de Paris, et Mathieu Bordes, de Lyon. On faillit ne pas trouver d'huissier pour les assigner à comparaître devant la cour. Le nommé Richard fut le seul qui consentit à s'en charger. Il avait déjà donné des preuves de sa soumission au pouvoir, en citant devant les maîtres des requêtes envoyés à Rennes les témoins qu'ils cherchaient contre la Chalotais.

En attendant l'exécution de l'arrêt du 13 septembre, relatif à l'évocation du procès au conseil, les nouveaux experts commencèrent leur opération sous la surveillance d'un émissaire de la police, qui ne les perdait pas de vue.

La lettre de Voltaire parvint alors à Rennes, cette lettre où il rend un si bel hommage à l'héroïque fermeté du procureur-général. Tout le monde voulut lire ces énergiques paroles qui flétrissaient si éloquemment le pouvoir injuste. « Mon sang a bouilli quand j'ai lu ce mémoire

» écrit avec un cure-dents, et gravé pour l'immortalité.
» Malheur à qui la lecture de cet écrit ne donne pas la
» fièvre! Mais le malheur des honnêtes gens est d'être
» lâches; on gémit, on se tait, on soupe et l'on oublie. »

Malgré l'arrêt de translation, les rigueurs n'en redoublaient pas moins envers les accusés. La haine pressentait qu'ils allaient lui échapper. Ceux qu'on avait retenus à Saint-Malo, et au nombre desquels était M. de Caradeuc, furent privés de prendre l'air sur la plate-forme du château où ils étaient enfermés. Cette inutile vexation fut bientôt suivie d'une autre plus étrange encore : le commandant du château, le sieur De Fontette (il était de la race des *Hudson-Lowe*), somma ses prisonniers de payer leurs aliments, et, sur leur refus, il les menaça de les en priver. Pendant qu'il dressait procès-verbal pour rendre compte *à son gouvernement*, les habitants de Saint-Malo, instruits de ce qui se passait, déposèrent une somme de 10,000 l. aux mains du traiteur chargé de la nourriture des prisonniers. Cette preuve d'estime et d'affection n'était pas la première qu'ils leur donnaient, et la haine impuissante s'en irritait davantage.

Pendant ce temps, la cour ordonnait l'envoi de la procédure au greffe du conseil, et suspendait ses séances jusqu'à nouvel ordre de sa Majesté. Plusieurs conseillers partirent même pour la campagne. On était à la fin de septembre. Les états auraient dû être convoqués pour le 25, selon l'usage; mais on craignit l'effervescence qu'avait répandue dans toute la Bretagne le procès intenté à la Chalotais et à ses coaccusés. On renvoya au 29 décembre la convocation de l'assemblée souveraine, dans l'espoir que le procès serait terminé à cette époque, et que les esprits seraient devenus plus calmes.

Les accusés furent transférés à la Bastille dans le mois de novembre. La famille de la Chalotais, qui l'a suivi jusqu'aux portes de sa nouvelle prison, ne peut pénétrer

jusqu'à lui, même pour un instant; sa fille mourante ne peut lui dire un dernier adieu.

Rennes, toute la Bretagne, la France même, attendent avec anxiété le dénoûment de ce drame, que le roi tient dans sa main. Enfin, après une longue attente, l'honneur des accusés est mis hors de cause, et le parlement de Bretagne reçoit la lettre suivante du comte de Saint-Florentin :

« Le roi me charge, Messieurs, de vous faire part de » la détermination qu'il a prise sur le compte qu'il s'est » fait rendre du procès intenté aux sieurs de la Chalotais, » de Caradeuc et autres, et dont l'instruction a été en» tièrement achevée sous ses yeux. Sa Majesté a bien » voulu éteindre par un acte de son pouvoir suprême » tout délit et toute accusation; mais, résolu de ne pas » rendre sa confiance à ses deux procureurs-généraux, » elle a jugé à propos de les éloigner de sa province de » Bretagne, et elle vous ordonne de veiller à ce qu'il soit » suppléé à toutes leurs fonctions... Elle ne se départira » jamais de sa décision, et les efforts qu'on pourrait faire » pour y porter atteinte seront inutiles. Sa Majesté main» tiendra pareillement de toute son autorité l'exécution » de son édit du mois de novembre 1765. Le nombre » auquel elle a fixé les charges de présidents et de con» seillers qui doivent composer à l'avenir son parlement » de Bretagne, lui a paru suffisant pour l'administration » de la justice en cette province. La liquidation de la » plupart des offices supprimés a été faite en vertu de » ses ordres, et l'indemnité due à aucuns des offices con» servés a été réglée. Enfin sa Majesté, après toutes les » mesures qu'elle a jugées nécessaires pour rétablir et » maintenir la tranquillité dans une province qui lui a » donné en tant d'occasions des preuves d'affection, etc. »

La Chalotais était parti pour Saintes, lieu de son exil. Ses coaccusés, innocents et punis comme lui, avaient été

envoyés sur différents points de la France. L'étrange pardon qui les bannissait, en imposant un silence absolu sur des faits incriminés et restés sans jugement, semblait trahir l'embarras et la faiblesse de celui qui écrivait au pied d'un mémoire justificatif que lui présentait Calonne : « Je » vous autorise à faire imprimer ce mémoire; vous n'a- » viez pas besoin de justification auprès de moi; je rends » justice à vos talents et à la droiture de votre conduite; » comptez sur toute ma protection. »

Que pouvaient espérer après cela les proscrits? Le roi en son conseil avait déclaré que leur honneur n'était pas compromis; c'était assez : ils demandèrent en vain des juges; on leur envoya dans l'exil des agents pour leur faire donner leur démission. Duclos, le célèbre maire de Dinan, l'ami de la Chalotais, ne craignit pas de solliciter un pareil acte de son ami, qui lui ouvrit ses bras et lui fit oublier sa honteuse négociation.

Tous demeurèrent inflexibles aux ruses du pouvoir; mais il s'écoula bien du temps, bien des faits s'accomplirent avant que le parlement de Bretagne recouvrât tous ses exilés.

Que se passait-il à Rennes à la fin de cette année déjà si remplie d'événements? Elle vit, sinon avec la même indifférence, au moins avec le même calme mêlé d'une secrète indignation, l'ordre intimé de par le roi au sieur Hévin, maire, de ne plus assister aux assemblées de la communauté, ni s'immiscer aux affaires qui la concernent. Cette brutale révocation donna lieu à une démarche honorable du *bureau servant*. Il réclama en faveur du chef qu'on lui arrachait près du bon duc de Penthièvre, qui ne pouvait rien pour sa province, près du comte de Saint-Florentin, près de M. le duc d'Aiguillon, le véritable auteur de la disgrâce, et même près de Monseigneur l'intendant de Flesselles, son agent. La supplique répétait à chacun que « rien de répréhensible n'avait jamais été

» vu dans la conduite et administration de M. Hévin, » qui, dans toutes les occasions, avait donné des preuves » de son zèle pour le bien public et l'avantage des ci- » toyens. » Il fallait prouver de plus, c'était là le point important, qu'il n'avait pas déplu au duc d'Aiguillon en prenant parti pour les magistrats accusés. Comme ceux-ci, M. Hévin attendit patiemment le jour de la justice; le doyen des échevins, Baudot, présida à sa place, et l'on sut gré au bureau de la preuve de courage civil qu'il venait de donner. Le duc d'Aiguillon, qui l'avait organisé pour ses fins, n'osa le dissoudre.

Les libelles, on doit le penser, n'avaient pas cessé d'inonder le public, avide de tout ce qui manifeste de l'opposition.

Enfin l'époque fixée pour l'ouverture des états à Rennes, le 29 décembre, arriva. Le duc d'Aiguillon, qui venait malheureusement à Rennes siéger comme principal commissaire, était arrivé depuis le 24, après s'être fait précéder d'une lettre au parlement, dans laquelle il protestait de son amour pour la Bretagne et de son dévoûment à ses intérêts. Sa présence allait tout compromettre et détruire tout espoir de conciliation. Elle était possible, sinon facile, sous une main plus prudente que la sienne.

(1767.) A peine, depuis quelques jours, l'assemblée s'était-elle ouverte, suivant l'habitude, aux Cordeliers, que l'espérance de voir disparaître toutes les causes de troubles sembla renaître de toutes parts. On trouvait un remède à chaque difficulté.

Ces généreuses illusions furent bientôt déçues : le duc d'Aiguillon, en flattant les vœux secrets du clergé et en corrompant le tiers, d'ailleurs peu nombreux, avait ainsi sous sa main deux ordres, dont la réunion entraînait toute délibération dans les matières où l'unanimité des trois ordres n'était pas exigée. Il avait su saisir et exploiter avec une certaine habileté perfide, qu'on ne saurait nier,

les causes de divisions qui existaient entre la noblesse, l'église et le tiers. Il ne faut point faire honneur à ce dernier de vues larges sur son avenir. Sauf quelques rares exceptions, il n'était nullement encore dans le secret de sa destinée providentielle. Trop souvent blessé par la noblesse, il saisissait toutes les occasions de s'en venger, même aux dépens de la nationalité bretonne. La noblesse, il est vrai, avait longtemps et dédaigneusement dominé les délibérations des états. Sa tyrannie lui échappait au moment où seule elle soutenait les vrais intérêts du pays. Qu'importe! le clergé, écrasé par elle, ne lui pardonnait pas plus que le tiers son injuste domination, et voulait la lui ravir à tout prix. Tous deux se faisaient à l'envi les instruments du pouvoir aveugle, qui, à son tour, allait se voir dominé par eux.

Mais la marche, bien que rapide désormais, sera longue encore. Continuons d'observer les incidents de la route dans leurs rapports avec notre ville.

Enfin le 25 mai le duc d'Aiguillon fit la clôture des états, « et l'assemblée se sépara dans le plus morne si- » lence. » Avant de la congédier, on avait lu devant les deux ordres de l'église et du tiers un nouveau règlement, qui ne fut pas soumis à leur délibération, et contre lequel protesta encore la noblesse, de même que contre tout ce qui s'était fait sans son concours pendant la tenue. Ce règlement, que la chambre des comptes refusa d'enregistrer, et qui contenait plus de deux cent trente articles, conserva soigneusement la prépondérance de deux ordres sur le troisième, dans les cas même où l'unanimité jadis était exigée. L'ordre opposant perdit jusqu'au droit de constater sa protestation. La noblesse vit rétrécir encore les limites de son droit d'admission. Il fallut, outre les vingt-cinq ans déjà exigés, posséder des biens fonds dans la province, être imposé à 50 l. de capitation, descendre de ceux qui avaient droit de voter en 1552, ou

avoir été maintenu noble d'extraction par la réforme de 1668.

Aussi jeta-t-elle les hauts cris ! « Si ce règlement avait » lieu, dit un document contemporain, les états n'exis- » teraient plus. Ce ne serait plus une assemblée de déli- » bérants, de représentants du peuple, des organes du » vœu public ;..... ce ne serait qu'un assemblage purement » factice d'instruments mécaniques de la volonté arbitraire » et momentanée du commandant..... »

La vie politique se manifestait à chaque instant et tendait à tout envahir. Les étudiants en droit n'avaient pas été les derniers à prendre part au mouvement qui entraînait la Bretagne et la France. Ils s'étaient constitués en assemblée délibérante sous la présidence de leur prévôt, avec un greffier qni tenait un régistre des délibérations que l'on prenait à la majorité des voix, en nombre suffisant. Cette organisation qu'ils s'étaient donnée de leur propre autorité, et qui n'avait fait que s'accroître, datait de 1756, c'est-à-dire, de l'époque à peu près à laquelle le duc d'Aiguillon avait acheté le gouvernement de la Bretagne. Le procureur, ou plutôt son substitut, l'avocat-général, dénonça comme illicite cette assemblée à la cour, qui supprima le registre de ses délibérations, en ordonna le dépôt au greffe, défendit aux étudiants de s'assembler pour d'autres objets que ceux concernant leurs études et le maintien de leurs priviléges, qui consistaient à entrer gratis aux spectacles au nombre de treize, et leur interdit de porter l'épée dans la ville, sous peine d'étudier une quatrième année de plus, conformément à l'édit d'avril 1684, et aux arrêts de la cour de janvier 1756.

Après les étudiants vinrent les procureurs. Ils levèrent leur enseigne contre le nouveau parlement, en distribuant dans la ville une requête au roi, signée par douze d'entr'eux, et dans laquelle la cour était fort mal traitée.

Les signataires furent mis en prison, mais bientôt relâchés après amende honorable. Ce ne fut pas la dernière insurrection de la basoche contre les *rentrés*, ainsi qu'on appelait les membres de la nouvelle cour.

Celle-ci faisait tous les efforts possibles pour recouvrer sa considération en obtenant le rappel de ses membres exilés. Elle ne se lassait point d'adresser au roi de nouvelles suppliques qui restaient sans réponse; cependant, cette année même, quelques membres démissionnaires furent rappelés par lettres du 10 août.

La communauté de ville obtenait à cette époque des lettres-patentes portant confirmation du collége, et lui donnant une nouvelle organisation, dans laquelle les honoraires des professeurs étaient beaucoup réduits. Elles portaient aussi que l'enseignement devait être *gratuit* et donné par des ecclésiastiques ou par des séculiers, au choix de la communauté, qui nomma M. Lemarchand à la chaire de physique, Laurent, prêtre, à celle de logique, Courné, prêtre, à celle de rhétorique, Rivière comme régent de seconde, Haye de troisième, Courné jeune de quatrième, Germé de cinquième, Emery de sixième. Les administrateurs du bureau du collége réclamèrent contre la communauté au sujet de ces nominations les droits qui leur avaient été donnés en 1762. Les choix de la communauté furent notifiés quoiqu'incomplets, car les lettres-patentes voulaient qu'il y eut deux professeurs de théologie et deux de philosophie.

Les religieuses Catherinettes, dont la communauté avait autorisé l'établissement à Rennes dans la rue Hue en 1656, n'avaient pas prospéré depuis cette époque. Réduites à trois, « et ne pouvant vivre à cause de leur grande pau- » vreté, » elles allèrent rejoindre leurs sœurs dans l'établissement qu'elles possédaient à Hédé. La maison qu'elles venaient de quitter fut occupée par le petit séminaire des pauvres écoliers de l'évêché de Rennes.

Le bruit se répandit qu'une tentative d'empoisonnement avait été faite sur la Chalotais, après d'inutiles instances pour lui arracher sa démission. On disait que divers individus avaient été gagnés pour commettre ce crime.

(1768.) Un nouvel intendant, M. Daguay, avait remplacé M. de Flesselles, l'agent dévoué de M. le duc d'Aiguillon. L'on pensa que ce dernier ne tarderait pas à s'éloigner aussi de la Bretagne et à succomber sous l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. Il était assez puissant pour le braver.

Ce fut cette même année (1768) que les dames Budes opérèrent enfin leur translation de la rue Toussaints au faubourg Saint-Hellier, et qu'elles cédèrent leur ancien établissement, aux fins de l'arrêt de 1758, à la communauté de ville, qui le revendit en treize portions à divers particuliers.

(1769.) L'évêque de Rennes, M. H. L. R. Desnos, ancien abbé de Redon, fut transféré à Verdun, et céda son siége à M. François Barreau de Girac, qui lui-même quittait l'évêché de Saint-Brieuc.

La nouvelle année qui s'ouvrait fut remarquable par un événement bien plus important, qui excita des transports de joie unanimes, et semblait devoir calmer toutes les causes d'irritation. Cédant enfin aux suppliques incessantes du parlement et au vœu de l'opinion publique, le roi, par une lettre du 9 juillet, rappela tous les anciens membres qui composaient le parlement avant l'édit de novembre 1765. La rentrée solennelle eut lieu le 15, aux acclamations de toute la ville; les divers corps vinrent complimenter la cour sur son rétablissement.

Le soir de ce même jour le palais fut illuminé, et quelques jours après la cour se rendit à Saint-Germain, où elle assista à une messe solennelle et un *Te Deum* chanté en actions de grâces.

La Bretagne, à son tour, envoya tous ses corps judi-

ciaires, militaires ou religieux, complimenter la cour, qui atteignait maintenant le nombre de soixante-dix conseillers.

Il devait s'écouler encore quelques années, un autre règne devait naître avant qu'ils vinssent reprendre leurs siéges.

La cour, en enregistrant la lettre du roi, ne put s'empêcher de déclarer qu'elle voyait avec peine substituer « au jugement légal une forme nouvelle, dangereuse, » inouie, » et qu'elle n'ordonnait l'enregistrement que « dans la confiance de revoir incessamment dans l'exer- » cice de leurs fonctions des magistrats dont l'éloigne- » ment dégénérait en proscription, peine inconciliable » avec la déclaration de sa Majesté. »

Parmi les témoignages de félicitation que reçut la cour, nous ne devons pas omettre ceux que lui offrirent les élèves de l'hôtel des gentilshommes, dirigé par l'abbé de Kergus, et les étudiants de logique du collége, qui ne voulurent pas être confondus dans la foule.

La cour, voulant à son tour donner un témoignage de satisfaction aux écoles, dispensa un certain nombre d'étudiants en droit, au choix de leurs camarades, de la partie des droits de chapelle dus par eux au palais lors de leur réception. Parmi les noms qui furent inscrits sur la liste d'exemption, on remarqua ceux du prévôt, Jean Lefèvre de Volozenne, de Quintin; de Jean-Denis de Lanjuinais, de Rennes; de Paul-Alexis-Thomas de la Plesse, de Vitré; d'Emmanuel-André Legraverend, de Rennes; de Pierre Le Minihy, de Rennes; de François-Philippe de Tronjoly, de Rennes; de François Blanchard de la Muce, de Nantes.

Encouragés par ce témoignage public d'estime, les étudiants présentèrent à la cour une requête tendant à obtenir la restitution de leur registre des délibérations; et sur leur déclaration « de n'entendre former un corps po-

litique, » on leur rendit le registre supprimé avec le droit de s'assembler toutes les fois que le réclamerait l'intérêt de leurs études ou de leurs priviléges. Ils ne devaient pas jouir long-temps de leur conquête (1769). Les événements vont marcher vite avec la fin du siècle, et le lendemain détruira souvent le triomphe de la veille. Le but providentiel, l'unité nationale, restera seul immuable, et absorbera toutes les agitations qui se feront autour de lui.

Poursuivons notre narration de ceux des détails du drame qui concernent notre ville. Son histoire est désormais celle du parlement. La communauté s'efface pour ainsi dire et se réduit au rôle de simple spectatrice, en attendant que la nécessité l'appelle à son tour sur la scène. Cependant elle ne faillit à aucuns de ses devoirs, et se renferma silencieusement dans son humble sphère, pour les accomplir tous avec dévoûment.

Le parlement, moins calme, voyait ses délibérations biffées militairement sur ses registres tantôt par le maréchal comte de Goyon, tantôt par le duc de Fitz-James. Les états subissaient la même injure. Les magistrats bretons n'en firent pas moins de nouvelles remontrances pour obtenir des juges à la Chalotais et son fils, et s'opposèrent énergiquement à l'enregistrement des édits refusés par le parlement de Paris exilé (1771). La protestation collective des princes du sang contre les édits du chancelier Maupeou excita l'enthousiasme et encouragea la résistance. De nouvelles rigueurs tombèrent sur le parlement breton. Le substitut du procureur-général, M. Brossays, fut enlevé, après une fouille dans ses papiers. Les libelles commencèrent à pleuvoir. Le parlement renouvela ses auto-da-fé au pied du grand escalier du palais. Des attroupements de laquais et d'artisans eurent lieu le dimanche dans les rues Basses. Chaque réunion amenait une rixe violente, qui laissait de nombreux blessés

sur le terrain. Le parlement fit fermer le jardin public où étaient nées ces querelles.

Le 25 octobre 1771, le duc de Fitz-James vint procéder militairement à l'enregistrement des lettres patentes qui supprimaient tous les offices de la cour souveraine, en ordonnaient le remboursement, et portaient que le seigneur roi se réservait de pourvoir à l'administration de la justice en sa province de Bretagne, ainsi qu'il verrait bon être. Le lendemain un nouveau parlement, créé en vertu de l'édit de septembre de la même année, fut installé par le duc, commandant en chef en Bretagne, en l'absence de M. le duc de Penthièvre. L'identité n'était pas complète entre les nouveaux membres et les anciens. Sous prétexte d'abolir la vénalité des charges, on s'était débarrassé de tous ceux dont l'indépendance était redoutée.

Rennes fut privée de la tenue des états l'année suivante. C'était lui enlever l'une de ses ressources les plus puissantes. La misère s'accrut dans notre ville.

Les étudiants, auxquels on enleva de nouveau leur registre des délibérations, n'en continuèrent pas moins de se réunir pour le maintien de leurs priviléges. Celui qui leur permettait l'entrée gratuite des spectacles, au nombre de treize, reçut une extension inouie qui donna lieu à de vives plaintes de la part des directeurs. Le parlement supprima le privilége et l'élection du prévôt, et donna au sénéchal le droit de réunir les étudiants et de recevoir leurs réclamations.

Au milieu de cette effervescence la mort du roi approchait. Aussitôt que la nouvelle de sa maladie parvint à Rennes (1774), le parlement arrêta qu'il serait célébré tous les jours une grand'messe aux Cordeliers, aumôniers ordinaires du palais, et que la cour y assisterait en corps jusqu'à la convalescence de sa Majesté. On était au 4 mai; le 15 on reçut une lettre du successeur de Louis XV.

§ X.

RENNES AU XVIII[e] SIÈCLE, SOUS LOUIS XVI.

La France avait changé de monarque, et l'espoir d'un meilleur avenir renaissait avec le nouveau règne. Le parlement nomma aussitôt une députation pour aller saluer Louis XVI et lui porter l'hommage de son respectueux dévoûment. Le roi la dispensa de partir, et se contenta de l'expression manuscrite du respect de ses conseillers bretons.

Les états qui s'ouvrirent cette année à Rennes ne manquèrent pas de misères à soulager. Après le feu, l'eau était venue dévaster notre ville. La Vilaine, qui tous les hivers sortait plus ou moins de son lit, se déborda cette année avec une violence inattendue, et submergea totalement, disent les documents contemporains, toute la ville basse. Beaucoup de maisons s'écroulèrent; un grand nombre de personnes furent noyées, et celles qui restèrent dans les étages que l'eau n'avait pas atteints n'eurent pendant longtemps de communications avec le reste de la ville que par des bateaux.

Le bon duc de Penthièvre, auquel on permit de revoir enfin la Bretagne, vint représenter aux états la nouvelle royauté sous des traits et des vertus dignes d'elle. Tout prit alors en politique un aspect riant. Le duc d'Aiguillon, Maupeou, l'abbé Terray étaient congédiés; Turgot et Malesherbes leur succédaient. Malheureusement le comte de Maurepas remplaçait Choiseul, et par cette première faiblesse, Louis XVI donnait la mesure de son caractère et de son impuissance à faire le bien qu'il désirait.

Les anciens parlements furent rappelés. La Bretagne applaudit au retour de ses exilés. La Chalotais vint finir

ses jours dans ses pénates, et son fils, Anne-Jacques Raoul de Caradeuc, reprit son siége de procureur-général.

Un nouvel intendant, M. Caze de la Bove, venait effacer les souvenirs pénibles laissés par ses prédécesseurs, et notre ville voyait avec plaisir conférer à M. Léon de Treverret, l'office de sénéchal, dont la vénalité était supprimée.

Un autre événement heureux pour notre ville y répandait la confiance dans tous les esprits, en donnant une nouvelle preuve des bonnes intentions du jeune roi qui avait dit, dès son premier conseil : « Tout ce qui est » injuste est impossible. » M. Hévin, l'ancien maire, si brutalement destitué par l'influence de M. le duc d'Aiguillon, en 1766, fut réintégré dans ses fonctions par ordre exprès du roi, le 23 février 1775.

L'année suivante fut signalée par une faveur royale envers la Chalotais. Des lettres patentes érigèrent en marquisat les terres et seigneuries de Caradeuc, près Bécherel, en ajoutant que « si le monarque avait paru jusque-là » différer de comprendre MM. les procureurs-généraux » dans les grâces répandues sur les illustres magistrats, » victimes de la calomnie, et objets de la persécution, » ce n'était pas que le roi désirât se convaincre davantage » de leur innocence et de leurs sentiments de respect. »

Deux ans s'étaient écoulés à peine, la communauté de ville se vit privée du droit de s'assembler et de délibérer sur ses affaires. Des commissaires furent nommés dans une réunion générale pour rédiger une requête qui fut présentée par eux au parlement, et que celui-ci accueillit avec faveur, en ordonnant qu'elle fût déposée au greffe pour servir de base aux remontrances qui seraient adressées à ce sujet à sa Majesté.

Les états qui s'ouvrirent encore à Rennes cette année, y fondèrent un hôtel destiné aux demoiselles nobles sans fortune, et qui complétait l'institution commencée par

l'hôtel des gentilshommes. L'abbé de Kergus en fut également le directeur. Un certain nombre de dames administraient la maison sous ses ordres. Cet établissement porta depuis le nom de couvent de l'Enfant-Jésus, et était situé faubourg d'Antrain.

La première édition du dictionnaire d'Ogée, nous ne devons pas l'omettre, parut à cette époque, non pas sous le haut patronage des états, comme il avait été d'usage jusque-là pour tous les grands travaux consacrés à la Bretagne, mais sous celui de la nation bretonne, à laquelle il fut dédié par son auteur, sous l'influence peut-être des événements contemporains.

Ces événements prenaient chaque jour une nouvelle gravité. Des troubles se manifestèrent à plusieurs reprises dans nos rues et au spectacle. L'émeute cependant semblait avoir choisi de préférence la rue Royale. Les poursuites du parlement modérèrent, mais n'étouffèrent pas le mal.

La communauté, présidée par un nouveau maire, Yves-Vincent de la Motte-Fablet, obtenait enfin son rétablissement en recevant une nouvelle organisation (1780). A peine installée, elle fit démolir la porte Toussaints, et s'occupa de la translation de ses divers cimetières hors de la ville. Elle fut d'abord projetée dans la lande de la Courouse, et ne fut exécutée que longtemps après dans un autre lieu.

La question politique marchait plus vîte et prenait le pas sur toutes les autres. Les réunions délibérantes se multipliaient malgré les efforts du parlement. Le peuple avait faim; il menaçait chaque matin d'enlever aux boulangers le pain qu'ils apportaient à la halle. Il fallut employer les soldats de la garnison pour le contenir. Il en résulta des rixes et des blessures que l'hôpital ne guérissait pas toujours.

Les édits bursaux se succédaient au parlement ainsi que

les lettres de jussion et les enregistrements d'autorité. L'hiver était rigoureux (1784). La misère des pauvres augmentait. On fixa un maximum pour le prix du bois; on acheta du grain pour faire des aumônes. Malgré ces soins prévoyants, la tranquillité publique fut encore menacée. Les troubles au spectacle recommencèrent.

Sur ces entrefaites les états s'ouvrirent encore à Rennes (1785), et la circonstance la plus remarquable de leur session fut la présence inattendue de La Fayette, qui vint y siéger un instant sur le banc des barons, près du président de la noblesse. Les applaudissements de l'assemblée l'accueillirent à son arrivée, et ceux du peuple l'accompagnèrent dans la rue partout où il se montra. On fêtait en lui le héros d'une paix honorable conquise par ses efforts et ceux de Washington.

Les mêmes états avaient voté d'enthousiasme une statue à Louis XVI. Rennes s'émut cette même année d'un événement plus important pour elle : la Chalotais était tombé gravement malade. Le parlement envoya deux conseillers s'informer de ses nouvelles chaque jour. Quelques jours après, le 2 juillet 1785, l'illustre procureur-général mourut. Ses parents et amis se présentèrent, selon la coutume, au parquet, et demandèrent l'entrée du parlement, qui leur fut accordée. L'avocat-général Hercule du Bourgblanc les présenta, en suppliant la cour en leur nom d'assister aux obsèques qui furent célébrées le 5 juillet dans l'église de la paroisse Saint-Jean, en présence du parlement et des présidiaux. La ville entière fut en deuil.

Au milieu de ces circonstances, les rigueurs du pouvoir vinrent encore frapper le parlement, au sujet de l'impôt du tabac. Le comte de Montmorin vint enregistrer militairement des lettres patentes qui cassaient tous les arrêts de la cour relatifs à la vente du tabac en Bretagne, et lui interdisaient toute surveillance sur la qualité de la matière soumise à l'impôt. La cour protesta en vain

contre le danger de ces violations de la loi. Quelques mois après, le comte de Goyon vint renouveler la scène du comte de Montmorin.

Les états allaient s'ouvrir encore à Rennes (1787). Calonne assemblait à Paris les notables du royaume, parmi lesquels notre ville avait ses représentants, et le comte de Thiard, Henri-Charles de Bissy, faisait enregistrer au parlement sa commission de commandant en chef de la province. Quand on enlevait l'exercice direct du pouvoir au bon duc de Penthièvre, la Bretagne avait déjà l'expérience que c'était pour elle un présage de mesures violentes. Un conseiller, M. de Kersalaun, avait été enlevé et conduit à la Bastille. La cour supplia vainement sa Majesté de le faire élargir ou renvoyer devant un tribunal compétent. La faculté de droit ayant voulu à son tour faire de l'opposition, le doyen et un autre membre reçurent l'ordre de se rendre à Versailles.

Pendant ce temps la cour prononçait des arrêts contre les abus que pouvaient faire des gens inexpérimentés, du bienfait de l'inoculation introduit depuis peu à Rennes. Le doyen des échevins, M. Robinet, remplaçait M. de la Motte-Fablet dans la présidence des assemblées municipales. On continuait la démolition de l'ancien évêché près des tours Saint-Pierre. M. Bareau de Girac, l'évêque actuel, ne l'avait point habité; car il menaçait ruine depuis longtemps. La maison abbatiale de Saint-Melaine qui avait servi d'hôtel aux gouverneurs, devint le nouvel évêché. L'hôtel de la Bourdonnaye, rue de Montfort, devint celui des gouverneurs.

M. de Thiard ne devait pas tarder à venir l'habiter, et avec lui la discorde et la guerre civile. Il écrivit à la cour (mai 1788) pour annoncer son arrivée. On arrêta de le recevoir à la manière accoutumée; mais trois jours après, la cour, pressentant le danger qui la menaçait, « déclarait protester contre toute loi nouvelle qui pour-

» rait porter atteinte aux lois constitutives du royaume, » aux droits, franchises et libertés de la province de » Bretagne en particulier, aux droits de la magistrature » essentiellement liés à ceux de la nation, contre toute » transcription illégale sur ses registres. »

Les adhésions arrivèrent de toutes parts. Le comte de Botherel présenta celle de la noblesse et des commissions intermédiaires des états. Le bureau d'administration de la ville, sur la requête du procureur-syndic, Phelippes de Tronjolly, arrêta d'écrire aux ministres pour les supplier, au nom de l'intérêt de la ville, de ne faire aucun changement dans l'état actuel du parlement. La faculté de droit, les juges du consulat, les officiers de la milice bourgeoise, le chapitre, protestèrent à leur tour, et ce dernier députa même vers M. de Thiard. La protestation du parlement fut envoyée dans tous les siéges du ressort. Un de Messieurs les conseillers proposa de dénoncer le garde des sceaux et d'envoyer une députation au roi.

L'émotion, l'anxiété de la ville au milieu de ces mouvements précurseurs de l'orage, ne pouvaient se comparer qu'à une sorte de fièvre, qui menaçait d'emporter le malade quand elle cesserait de le galvaniser. On était avide de la moindre nouvelle qui sortait du palais ou des salons de la magistrature; on entourait celle-ci d'encouragements et de suffrages flatteurs. Les troupes que faisait venir le comte de Thiard augmentaient l'agitation des esprits; désormais les récits qui circulaient dans la ville dépassaient à chaque instant la limite du possible et du vrai.

Cependant les événements marchaient. La cour renouvelait sa demande d'états généraux, et le lendemain, 10 mai, dès cinq heures du matin, elle s'assemblait pour délibérer sur l'ordre du comte de Thiard, qui la convoquait pour sept heures. On fit fermer les portes de la salle des délibérations pour protester contre toute irruption de la force armée. Pendant ce temps, les troupes stationnaient

sur la Motte, ou se logeaient aux Cordeliers. Bientôt le comte de Thiard, accompagné de l'intendant, Bertrand de Molleville, escorté de ses gardes, se présente aux portes extérieures du palais qu'il franchit. La foule le presse de tous côtés en criant : Vive le parlement! Parvenu à l'entrée de la grand'chambre, il somme en vain d'ouvrir. Le greffier en chef vient lui demander ses lettres de créance; il répond qu'il les remettra à la cour. Pendant que le greffier va porter cette réponse au président, le tumulte s'accroît sous les voûtes et dans les couloirs du palais. Le comte et l'intendant vont être enlevés par la foule. Les troupes des Cordeliers viennent rétablir l'ordre. Le greffier, renvoyé par la cour vers le comte de Thiard, le somme de se retirer; mais celui-ci fait forcer l'entrée de la salle du parquet par des grenadiers de Rohan-Montbazon, et s'y enferme avec le greffier, auquel il remet l'ordre du roi. Cet ordre est aussitôt transmis à la cour qui, après en avoir pris connaissance, ordonne aux huissiers d'ouvrir « pour éviter une scène dangereuse aux citoyens » déjà violemment agités. » Le comte et l'intendant suivis de leur cortége entrent en se découvrant, et demandent à la cour de leur assigner leurs places. La cour reste couverte et garde le silence. Les huissiers s'étaient retirés par son ordre.

Enfin le président demande au comte de Thiard ses lettres de créance, et sur son refus le somme de se retirer, en ajoutant que sa présence et celle des troupes empêchent la cour de délibérer.

Alors les choses se passent comme il était d'usage en pareille circonstance. Le comte de Thiard remet trois lettres closes au premier président, aux conseillers, au greffier en chef, qui leur défendent de désemparer; puis il somme le procureur-général de prendre des conclusions favorables à l'enregistrement de lettres patentes qu'il présente, et qui étaient relatives à l'érection des présidiaux

en grands bailliages; à celle des juridictions royales en présidiaux; à la suppression des juridictions exceptionnelles; à la liberté des accusés en matière criminelle; à l'établissement d'une *cour plénière* supérieure aux parlements; enfin à la réduction des offices parlementaires. Sur le refus du procureur-général, le comte de Thiard ordonne au greffier en chef de procéder à l'enregistrement desdites lettres patentes, dont la lecture avait été faite. Cette fois la cour ne se retira pas, et silencieuse, elle assista à l'enregistrement illégal qu'elle ne pouvait empêcher. La formalité terminée, le comte intima l'ordre au parlement de se retirer. Le président répondit en témoignant de la douleur de la cour, et de son intention de porter ses remontrances aux pieds du trône.

La séance fut levée aussitôt, et le premier président, en sortant du palais, fut accueilli par les acclamations du peuple qui le reconduisit à son hôtel au milieu des cris de « Vive le parlement! Vive le premier président! »

Quand le comte de Thiard et l'intendant voulurent se retirer, la scène changea d'aspect. Des cris de mort, des projectiles de toute espèce commencèrent à pleuvoir sur les imprudents satellites du ministère, malgré la protection des bayonnettes qui les entouraient. L'un d'eux, M. Bertrand de Molleville, en regagnant son hôtel, aujourd'hui la préfecture, fut renversé dans sa chaise brisée et blessé à la tête. Le comte de Thiard fut frappé par une bûche à l'épaule au milieu de ses gardes. Il atteignait la rue de Montfort, lorsqu'il y fut assailli par une nouvelle foule qui tentait de désarmer les nouveaux soldats accourus pour protéger le comte. — « Mes amis, s'écria » l'officier qui commandait, ne nous égorgeons pas; je » suis citoyen comme vous! » et au même instant il ordonne à ses soldats d'arrêter. Ce généreux élan est applaudi de la foule, composée en partie d'étudiants et dirigée par eux. On saisit, on enlève pour le porter en triomphe celui

qui vient de proférer de si nobles paroles, tandis que le comte de Thiard oublié gagne en sûreté son hôtel. Mais les soldats, comprenant peu l'honneur qu'on veut faire à leur chef, se précipitent, pour le délivrer, sur la foule qui riposte par des pierres, dont l'une atteint le triomphateur, M. Blondel de Nonainville. Quelques mots de sa bouche, et les efforts de trois magistrats, parmi lesquels était le doyen des échevins, Robinet, font reconnaître l'erreur et calment de nouveau l'émeute.

Ce ne pouvait être pour longtemps. La jeunesse enthousiaste avait été la première à prendre part à ces scènes, qui préludaient, à son insu, à la guerre civile. Les étudiants, dirigés par leur prévôt, Moreau, s'étaient jetés à sa voix partout où il y avait eu du danger, ou une manifestation honorable à faire éclater. Le calme revenu, ils prêtèrent serment de « lier leur sort à celui des magis- » trats opprimés, et de renoncer à la profession à la- » quelle ils se destinaient, si ces magistrats perdaient, » autrement que par délibération nationale, le pouvoir » dont ils étaient investis, et s'ils étaient remplacés par » des juges que l'opinion publique eût désavoués. » En accueillant ce serment prêté entre ses mains, la cour, renouvelant la déclaration de la noblesse du 20 mai, notait d'infamie ceux qui consentiraient à faire partie de la cour plénière, instituée par l'une des ordonnances illégalement enregistrées.

Les séances du parlement étaient restées suspendues par ordre depuis le coup d'état du 10 mai jusqu'au 29. Le 31, les chambres assemblées extraordinairement envoyèrent des commissaires vers le comte de Thiard pour l'engager à retirer les nouvelles troupes qui venaient d'arriver dans la ville. La question n'était pas de nature à être résolue par des démarches obséquieuses. A peine les commissaires de retour eurent-ils rapporté au parlement la réponse du comte de Thiard, que le procureur-général-syndic des

états, M. de Botherel, suivi d'un grand nombre de membres de la noblesse, demanda l'entrée de la cour, qui lui fut accordée immédiatement. Il lut alors, au nom de l'ordre de la noblesse, en attendant l'ouverture des états, une protestation contre les illégalités de la séance du 10; puis deux délibérations du même jour prises par les commissions intermédiaires décernant acte à M. de Botherel de leur adhésion à la protestation de la noblesse.

La cour, après cette lecture et le départ de M. de Botherel, manda son procureur-général, Anne-Jacques-Raoul de Caradeuc, qui conclut à ce qu'il fût dressé procès-verbal de la séance du 10, puis qu'on suppliât le roi de retirer les ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, dont la transcription avait été faite militairement sur les registres par le sieur comte de Thiard.

Cependant la cour envoya de nouveaux commissaires vers le commandant pour le requérir de retirer les troupes. Il refusa en des termes qui blessèrent la cour. Celle-ci déclara qu'elle rendait le comte de Thiard responsable envers le roi et la province de tous les événements auxquels le séjour des gens de guerre pourrait donner lieu.

La ville était tout entière pour le parlement, et le tiers, malgré les divisions qui avaient eu lieu précédemment dans les états, ne distinguait pas encore nettement sa cause de celle de la noblesse de robe ou d'épée. Cet accord ne devait pas durer plus longtemps que les circonstances, et celles-ci changeaient tous les jours.

L'assemblée extraordinaire fixée précédemment au 2 juin, eut lieu dans l'hôtel de l'un de MM. les conseillers, Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé, qui l'avait offert à la compagnie. Quand la séance s'ouvrit, MM. de Talhouet, du Boisbaudry, de Malfilâtre, de Freslon de Saint-Aubin, déposèrent sur le bureau les lettres de cachet qu'ils avaient reçues. Ils n'étaient pas les seuls; d'autres moins heureux

avaient été forcés d'y obéir, et le doyen, M. Euzenou de Kersalaun déposa sur le bureau les procès-verbaux qui constataient la violence employée à leur égard.

Pendant que la cour s'occupait de la lecture de ces lettres et procès-verbaux, et en ordonnait le dépôt en mains sûres, le comte de Thiard poursuivait l'exécution de ses mesures militaires. Dès la veille, un quatrième régiment, celui d'Orléans-Dragons, était arrivé dans la ville consternée. Un noble exemple, il est vrai, avait été donné par le chevalier Bonin de la Villebouquay, capitaine au régiment de Penthièvre, qui, sacrifiant le fruit de vingt-quatre ans de services, avait offert sa démission et refusé de tourner ses armes contre son pays. Tous les officiers bretons imitèrent cette généreuse conduite au moment d'entrer à Rennes. Le comte de Thiard se vit obligé de les renvoyer dans leur garnison avec les drapeaux et tous les militaires de leur pays. Les autres officiers allèrent en corps visiter le premier président, et lui exprimèrent leurs regrets d'être forcés de rester à Rennes. Les chefs des régiments ne craignirent pas même de déclarer au comte de Thiard qu'ils ne se chargeraient point d'ordres particuliers ni de lettres de cachet contre les magistrats.

Le comte de Thiard, sur leur refus, choisit pour l'exécution de ses ordres un gentilhomme breton, M. de Melesse, grand prévôt de la maréchaussée. En vain celui-ci, pour s'excuser, s'appuya de la dispense accordée aux officiers bretons; en vain il offrit sa démission, bien que sa charge fût sa seule ressource. On le menaça de vingt ans de prison, s'il n'obéissait pas. Mme de Melesse, à peine convalescente, en apprenant cette brutale exigence du commandant, se rend à son hôtel accompagnée de sa tante, la marquise de Bonteville. Le comte de Thiard leur fait refuser sa porte.

Il était dix heures du soir; un courrier arrive chez le comte de Thiard. La ville s'agitait et observait les mou-

vements de la garnison. Vers minuit on voit sortir de l'hôtel du commandant des soldats qui vont porter des ordres aux casernes et aux officiers. Bientôt M. de Melesse est forcé de se présenter chez le premier président avec vingt hommes armés pris dans les trois régiments, tandis que d'autres, conduits par un brigadier de la maréchaussée, se rendent chez les magistrats qu'on leur a désignés. A deux heures du matin la garnison prend les armes. Le régiment d'infanterie Rohan stationne sur la Motte; celui de Forêt sur la place Louis XV, ou de la Mairie; celui de Penthièvre, sur la place du Palais. Les sacs sont pleins de cartouches.

L'alarme devient générale. Les magistrats éveillés et avertis par leurs amis, avant toutes ces évolutions militaires, s'étaient rendus en hâte à l'hôtel de Cuillé, comme nous l'avons dit, quelques-uns en robes, d'autres en *chenilles*. Plusieurs d'entre eux, déjà investis dans leurs demeures, ont été obligés de s'évader par des fenêtres ou des portes dérobées. Echappés aux patrouilles qui parcourent les rues, ils trouvent l'hôtel de Cuillé cerné. Sous divers déguisements ils escaladent les murs, et parviennent après de nombreux efforts à rejoindre ceux de leurs collègues qui siégent déjà et délibèrent sur les violences dont quelques-uns d'entre eux ont été victimes.

Pendant que les attroupements augmentent et enveloppent la force militaire; pendant que les boutiques à peine ouvertes se referment précipitamment, et que la population inquiète, irritée, attend dans les rues le résultat de tant de menaces, la cour poursuit avec calme ses délibérations. Trois huissiers sont bientôt envoyés à l'hôtel de Thiard avec un arrêt qui enjoint au commandant de faire retirer les troupes qu'il a introduites dans le palais « à » l'effet que la cour puisse vaquer librement à ses fonc» tions. » A peine sont-ils de retour, un grand tumulte s'élève dans la rue. M. de Melesse, l'air abattu, les yeux

pleins de larmes, et suivi d'une foule de peuple, demande l'entrée de la cour à laquelle il est chargé de notifier cinquante-huit lettres de cachet; elle lui est refusée. En ce moment, trois nouveaux conseillers viennent prendre place en déclarant que la violence les a empêchés de se rendre plus tôt à la séance.

Un nouveau tumulte se fait entendre au dehors. Les cris de la multitude se mêlent au choc des armes et au bruit des chevaux. Le colonel d'Hervilly, du régiment de Rohan, vient d'arriver à la tête d'un détachement qu'aucun officier n'a voulu commander. Il fait barrer par ses dragons le passage entre les deux portes Saint-Georges, où se trouve une partie de l'hôtel de Cuillé, dont on menace de forcer l'entrée. Quoi qu'il en soit, des gentilshommes arrivent et trouvent moyen de pénétrer dans l'intervalle gardé par les soldats. La foule suit leur exemple; les uns se précipitent sur les chevaux, les autres passent sous leur ventre. L'espace étroit est bientôt rempli d'une masse compacte, au milieu de laquelle les soldats n'ont plus la liberté de leurs mouvements. Pressés, menacés de toutes parts, ils ne peuvent obéir aux ordres de leur colonel. Les gentilshommes cherchent à calmer l'exaspération de M. d'Hervilly, qui continue de répéter ses ordres. L'indignation du peuple augmente. Des épées nues pleuvent sur l'imprudent colonel, qui ordonne alors à ses soldats de rester immobiles à leurs postes. L'orage va se calmer, mais quelques gentilshommes veulent entrer dans l'hôtel; M. d'Hervilly s'y oppose. Le tumulte renaît. Les gens du roi descendent, par ordre de la cour, et viennent se mêler à la foule; ils supplient, ils ordonnent; la voix de la raison ne peut plus être entendue. On s'est jeté sur le colonel; on veut lui arracher ses épaulettes. Les soldats font des efforts pour dégager leur chef; celui-ci commande de charger les armes. L'irritation est à son comble. Quelques gentilshommes mettent l'épée à la main,

en reprochant au colonel la honte de sa mission et l'insulte qu'il vient de faire à un membre de la noblesse.

Pour augmenter le trouble, une nouvelle compagnie de chasseurs arrive et s'efforce de pénétrer dans la foule compacte. Les fusils sont chargés et dirigés sur le peuple. Celui-ci, dans sa fureur, ne voit plus ni bayonnettes ni chevaux; il se précipite en criant : aux armes! au tocsin! écrasons ces troupes! Un grand nombre de jeunes gens courent chercher des armes, tandis que les gens du roi, de concert avec plusieurs gentilshommes et d'autres citoyens, redoublent d'efforts pour appaiser la multitude. Celle-ci fait ses conditions; on décharge les fusils; elle consent à se retirer, et se porte vers la Motte en recommençant de crier : au tocsin! aux armes! Les grenadiers de Rohan veulent barrer le passage; les bayonnettes cèdent sous les mains de la foule. Les rangs vont être enfoncés. Des officiers humains et sages, dont les noms, malheureusement inconnus, devraient être placés à côté de celui de *Nonainville*, interviennent et arrêtent toutes les violences.

Tout n'était pas fini cependant. Le colonel d'Hervilly paraît, l'émeute recommence. On le hue, on le pousse, on le menace. Une jeune personne, pensionnaire d'une communauté, perce la foule et propose un cartel au sieur d'Hervilly. On bat des mains à la nouvelle Clorinde; on recommence à huer le colonel qui ne voulait pas être un Tancrède. Les grenadiers redemandent leur chef à grands cris et finissent par le dégager. La foule calmée pour un moment par les nouveaux efforts des gens du roi, tourne ses regards vers l'intendance, devant laquelle vient de se ranger un escadron de cavalerie.

La cour, pendant ce temps, recevait une lettre de son président, qui venait bientôt prendre séance, mais sans présider ni délibérer, attendu la nature des ordres qu'il avait reçus de sa Majesté. Elle arrêtait de plus d'envoyer

les gens du roi déclarer au comte de Thiard qu'il eût à faire retirer les troupes qui entouraient l'hôtel où la cour tenait actuellement ses séances.

Il était onze heures du matin. Les gens du roi, accompagnés de leurs substituts et des huissiers, Richard et Cornu, se rendent à l'hôtel de Thiard au milieu des acclamations de la multitude qui ne cesse de crier : Vive le parlement ! Vive les lois ! Vive le parquet ! Mais parvenus à l'hôtel, ils en trouvent l'entrée interdite. Le procureur-général parle avec énergie à l'officier chargé de la garde, et le menace en vain de ses huissiers. Le peuple impatient se précipite, ouvre un passage au milieu des bayonnettes et des chevaux. Messieurs les gens du roi entrent dans l'hôtel et parviennent près du comte de Thiard. Celui-ci à leur aspect trahit un grand embarras. Il ne veut prendre aucun parti sans consulter l'intendant Bertrand de Molleville, assiégé, il le savait bien, dans son hôtel, par le peuple qui le guettait comme une proie. Les dragons qui défendaient sa porte ne lui semblaient pas une protection suffisante pour se hasarder dans la rue. On eut recours à la ruse pour lui ménager une sortie. Un officier, suivi de quelques dragons, s'élance le sabre nu sur la Motte, comme s'il allait porter un ordre pressé. La foule curieuse le suit, se divise ; l'hôtel devient plus libre. Grâce à cette diversion stratégique, le sieur Bertrand s'échappe sous un déguisement, protégé par quelques dragons, et parvient, en suivant des rues détournées, jusqu'à celle de Montfort, où il laisse sa garde. Mais bientôt il est reconnu ; la foule le poursuit en criant : Haro ! à la potence ! au feu l'intendant ! Cependant la troupe accourt, lui ouvre ses rangs ; il entre à pas précipités dans l'hôtel de Thiard. Une pierre qui lui était destinée se brise contre un mur, et ses éclats frappent un militaire.

Le tumulte ne tarde pas à renaître plus violent que jamais. Les dragons et l'infanterie rangés devant la porte

sont enfoncés. La foule envahit le corps-de-garde. On brise les meubles; on coupe les brides des chevaux; la guérite de la sentinelle est enlevée et mise en morceaux qu'on se dispute.

En ce moment les gens du roi sortent de l'hôtel; ils recommandent la paix, et le peuple calmé, changeant d'enthousiasme, les suit, les porte en triomphe jusqu'à l'hôtel de Cuillé, en criant : Vive les lois! Vive le parlement! Rentrés à la cour, les gens du roi rendent compte de leur mission sans résultat. Sur ces entrefaites, M. de Melesse, par ordre du comte de Thiard, se présente à l'hôtel de Cuillé, dont l'entrée lui est de nouveau refusée. En proie à une émotion violente, ses traits s'altèrent, une sueur froide l'inonde, il tombe sans connaissance dans la rue. On s'empresse autour de lui pour le secourir. On le dépose sur un lit dans une maison voisine; des médecins accourent et le saignent. Cinq heures après on put enfin le transporter chez lui, et pendant plus de quinze jours on craignit pour sa vie.

Pendant ce temps, la cour délibérait sur la réponse du comte de Thiard. Une nouvelle députation reprit le chemin de son hôtel, avec les mêmes honneurs et les mêmes acclamations populaires. Elle revint bientôt sans avoir rien obtenu. Un brigadier de la maréchaussée se présente aussitôt avec l'ordre de dissoudre l'assemblée. On le renvoie, et la cour continue de délibérer.

Il était quatre heures de l'après-midi. Un grand bruit se fait entendre autour de l'hôtel de Cuillé, mais il n'a rien d'effrayant. L'émeute ne rugit plus, elle bat des mains; les troupes se retirent. La cour, après avoir renouvelé ses protestations, renvoie la séance au vendredi suivant, pour la lecture du procès-verbal qui doit être expédié aux différents siéges de la province. Les deux commissions intermédiaires, et la noblesse précédée de son doyen, le chevalier de Champsavoye, viennent donner

à la cour des témoignages d'intérêt et de confiance. A six heures du soir, le procureur-général remontre qu'il existe toujours beaucoup de fermentation dans le peuple; que le comte de Thiard envoie un nouveau brigadier de maréchaussée annoncer à la cour qu'il va exercer contre elle les violences dont il l'a déjà menacée. Elle lève alors la séance, en protestant contre la force qui l'oblige à se séparer. Tous les conseillers défilèrent au milieu des acclamations, des larmes et des applaudissements de la multitude qui les protégeait. Le cortége populaire ne les abandonna que lorsqu'ils se furent isolés pour rentrer dans leurs demeures, où de nouveaux dangers les attendaient. Dès le soir même elles étaient investies par des détachements de maréchaussée.

Malgré la vigilance des sentinelles placées à leurs portes, un grand nombre de conseillers trouvèrent moyen de se réunir encore le lendemain, 3 juin, à l'hôtel de Cuillé, dès six heures du matin. Les scènes de la veille ne se renouvelèrent pas. La force militaire ne fit aucune démonstration menaçante; le peuple resta tranquille.

La cour s'occupa d'une proposition qui lui avait été faite dès la veille, de lancer un décret de prise de corps contre les sieurs Bertrand et de Thiard. Après une délibération d'une heure et demie, le décret fut rejeté par vingt-six voix contre vingt-deux. Vingt-quatre conseillers déposèrent sur le bureau les lettres de cachet qui leur avaient été notifiées le matin même. D'autres remirent des procès-verbaux de ce qui s'était passé le matin en leur hôtel entre eux et les soldats envoyés par le comte de Thiard. Enfin de nouveaux membres échappés à leurs gardes vinrent se réunir aux chambres assemblées, qui les félicitèrent de leur zèle.

Sur les conclusions du procureur-général, une ordonnance de police fut rendue contre les attroupements, et l'on supprima celle du comte de Thiard, qui défendait

toute assemblée, même dans les chambres littéraires et salons de lecture, sous peine de 3,000 l. d'amende, dont la moitié accordée aux dénonciateurs. Avant de se séparer, la cour renouvela ses protestations contre toute atteinte portée aux droits de la nation, de la province de Bretagne et de la magistrature.

Ce ne fut que le vendredi suivant, 6 juin, comme elle l'avait arrêté, qu'elle se réunit de nouveau, sous la présidence de M. de Jacquelot. Réduite à dix-neuf membres, elle ne put que protester contre la violence qui avait arraché à leurs fonctions la plupart des magistrats, puis elle renvoya indéfiniment la séance.

Quelques jours après cette séance, l'intendant Bertrand de Molleville adressa au présidial de Rennes une décision du roi concernant les officiers des grands bailliages et siéges présidiaux. « Cette décision, lui fut-il répondu, ne » renfermant que des objets étrangers à notre tribunal, » c'est par erreur qu'elle nous est adressée. Nous avons » l'honneur de vous la renvoyer. »

Un arrêt du conseil d'état du 20 juin ayant supprimé les délibérations et protestations des cours, et autres corps et communautés, faites depuis le lit de justice du 8 mai, on eut recours de nouveau à la voie des remontrances. Le tiers réclama aussi à sa manière. La fermentation des esprits n'en était pas moins vive pour n'être plus le drame de la rue. L'épigramme s'était emparée de la scène et concluait à son tour à la place des magistrats. Un arrêt du conseil d'état du peuple français, imprimé chez la veuve de la liberté, au symbole de l'espérance, cassa l'arrêt du conseil d'état du 20 juin. Une protestation parut au nom des dames de la noblesse de Rennes, qui ne réclamèrent pas contre la plume ingénieuse, laquelle s'était chargée de traduire leurs pensées d'une manière plus ou moins vraie.

Une grande députation fut bientôt nommée pour porter

à Versailles les remontrances de la cour et de la noblesse. Elle était composée du vicomte de la Houssaye, de Talhouet, de Kersalaun, du Boisbaudry, Demué, de la Bourdonnaye, de Lucinière, de Combles, du Bouetiez, de la Bintinaye, de Lesguern, de Lanoüe, et du procureur-général Anne de Caradeuc.

Bientôt on reçut une lettre du roi qui blâmait cette démonstration, et l'on apprit que les douze députés avaient été mis à la Bastille, ainsi que ceux envoyés par les commissaires des états au nom de la noblesse.

Enfin le 8 octobre, la cour instruite que les troupes qui n'avaient cessé depuis le 10 mai d'occuper le palais, s'étaient retirées le matin, elle s'y rendit sur-le-champ, et y reçut les félicitations de tous les corps de la ville. Necker avait remplacé Brienne au ministère.

Le premier usage qu'elle fit de sa liberté fut d'écrire au roi pour le supplier de rappeler ceux qu'il avait disgrâciés. Elle voulut signaler aussi sa rentrée par des faveurs et des bienfaits. Aux étudiants en droit elle fit encore remise des droits de chapelle dus au parlement; aux pauvres de la ville elle fit distribuer par les recteurs des paroisses une aumône de 5,000 l.; aux prisonniers elle fit donner 600 l.; aux hôpitaux et aux sœurs grises elle fit remettre une pareille somme par son receveur, Augenard, qui fut autorisé à prendre ces diverses gratifications sur les gages des membres de la cour.

A l'occasion de l'enregistrement de la déclaration royale qui rappelait les parlements et convoquait les états généraux, « elle déclara qu'il avait suffi que la violence eût » cessé pour qu'elle se fût empressée de reprendre ses fonc- » tions, sans qu'il fût besoin de réintégration. Elle remercia » très-respectueusement sa Majesté du rapprochement de la » tenue des états généraux, parce que les gens des trois » états de la province de Bretagne seraient inviolablement » maintenus dans tous leurs droits. »

Invitée par la communauté de ville à un *Te Deum* d'actions de grâces, elle y assista en corps et en robes rouges dans l'église des Jacobins. En revenant au palais, elle s'arrêta devant les prisons de la conciergerie, et le premier président enjoignit au concierge d'extraire les nommés Yves Thomas, Jean Cauchu et Jean Bautu, détenus pour dettes, qu'elle fit élargir sur-le-champ, en remboursant leurs créanciers; puis elle se rendit à la place royale où elle alluma un feu de joie. Dès le lendemain elle reprit ses fonctions, et fit déposer au greffe les arrêts pris pendant les troubles et déposés en diverses mains.

Rennes à cette époque changeait de maire. M. Tréhu de Monthierry remplaçait M. de la Motte-Fablet, ou plutôt l'échevin Robinet qui en faisait les fonctions depuis 1787. Il fut lui-même souvent suppléé par MM. Lucas de Montrocher et Le Gomeriel de Listré qui prirent la signature en son absence.

Une nouvelle députation fut encore ordonnée par arrêt du 1er décembre, pour porter au roi des remontrances de son parlement de Bretagne qui demandait toujours le rappel de ses membres disgrâciés.

L'année qui allait s'ouvrir ne devait pas être moins féconde en événements que celle qui venait de s'écouler, et le grand fait de l'ouverture des états généraux, en rompant avec les temps anciens et en apportant de brillantes promesses aux exigences des temps modernes, ne pouvait suffire à calmer tout-à-coup la fièvre populaire excitée par les imprudences du pouvoir. C'est au milieu des accès les plus violents de cette fièvre que s'ouvrira cette assemblée, qui posera un nouveau jalon dans notre récit. Mais avant qu'elle attire à elle seule toute la vie nationale, et que nous la suivions pas à pas dans chaque phase de son existence, nous avons à raconter encore quelques faits spéciaux à notre ville, derniers liens qui l'attachent au passé, et qui furent un des épisodes les

plus émouvants de l'histoire de ces jours que l'on peut appeler l'agonie des temps anciens.

Les états de la province avaient été orageux presque dès le jour de leur ouverture. L'ordonnance royale du 27 décembre venait d'accorder au tiers, dans les futurs états généraux, une représentation égale à celle du clergé et de la noblesse réunis. Il pensait logiquement que la même faveur devait lui être faite dans les états particuliers de la province. Il sentit que sa force était toute dans son inertie. Il s'obstina à ne point agir avant d'avoir obtenu cette justice. Les deux autres ordres s'y refusèrent avec la même obstination. Les rôles, on le voit, étaient bien changés depuis 1764. Le tiers s'adressa au roi pour obtenir la réforme qu'il sollicitait vainement de ses collégues. Le commandant de la province, le comte de Thiard, présenta le 7 janvier 1789 à l'assemblée, un arrêt du conseil qui suspendit les séances jusqu'au 3 février, et enjoignait aux députés du tiers de demander de nouveaux pouvoirs à leurs commettants. Ceux-ci en effet avaient impérativement défendu à leurs représentants de prendre part à aucune opération de l'assemblée avant la lecture des griefs, et ils prévinrent même les ordres du roi en annulant les pouvoirs remis à leurs délégués. Ces derniers se retirèrent en silence le 9 janvier avec leur président Borie, sénéchal de Rennes, au moment où le chevalier de Guer proposait de s'engager par serment à ne point changer la forme de la constitution des états.

Conformément à l'arrêt du conseil, les corporations et les communautés s'assemblèrent dans la forme ordinaire pour renouveler et modifier les pouvoirs de leurs députés. Quelques-uns de ces derniers se rendirent à Paris pour observer la cour. Les deux ordres de la noblesse et du clergé avaient protesté contre l'ordre de suspension et prétendaient continuer à siéger. Le parlement, contrairement aux ordres du roi, défendit toute assemblée des

corporations et communautés sans distinction, et décréta d'ajournement les syndics qui n'obéiraient pas. Les assemblées n'en eurent pas moins lieu; quelques-unes dans les églises. On s'y porta avec enthousiasme. Le parlement avait perdu sa popularité. Le mal s'envenimait chaque jour. Le peuple, qui avait applaudi ses députés dans les tribunes de la salle des états, qui avait fêté par des feux de joie la nouvelle de la concession qui lui était faite pour sa représentation dans les états généraux, le peuple était agité par de sourdes instigations, par des libelles que supprimait en vain le parlement. En vain celui-ci s'efforçait de justifier ses intentions et celles des deux ordres avec lesquels il sympathisait d'intérêts, en répandant cette tardive protestation : « « Non, non, Messieurs, » jamais les ordres de l'église et de la noblesse ne se sont » liés, jamais ils ne se lieront par le serment de ne pas » consentir à l'égale répartition des impôts! Le vœu con» traire à cette égalité n'a jamais été formé ni prononcé » par le parlement, et s'il ne s'est pas cru permis de » prévenir la délibération des états actuellement assem» blés, il a du moins annoncé son vœu particulier. » Des promesses ne suffisaient plus; on voulait des droits.

La noblesse avait protesté contre la seconde assemblée des notables, où Necker avait fait admettre la double représentation du tiers. On vendait à Rennes dans les rues de petites figures mobiles, qui avaient l'air de consentir à tout ce qu'on leur demandait, et l'on criait : A deux sols les notables! Les pamphlets inondaient la ville et la campagne; les lettres du chevalier de Guer au peuple de Rennes attirèrent des réponses plus ou moins vives. Non content de ce genre d'opposition, l'on en vint à exciter des scènes populaires dont on croyait l'effet plus sûr. Des portefaix et des gagne-deniers en simarre parodièrent sous les fenêtres du comte de Thiard le grand bailliage créé par les édits. Les mêmes acteurs une fois organisés

servirent à de nouvelles scènes. On essaya de jeter du ridicule sur les assemblées des corps de métiers et des communautés, qui ne s'étaient pas soumis aux arrêts du parlement, en les faisant parodier en public. Puis abandonnant l'épigramme, on poussa le peuple par des agents secrets à faire une démarche solennelle près du parlement. Des billets répandus avec profusion le convoquèrent à une assemblée au champ de Montmorin (champ de Mars). Les acteurs des premiers jours y sont rendus avant tous. On reconnaît parmi eux les domestiques des maisons nobles; mais il y a plus encore de curieux que d'intéressés dans la foule, comme il arrive toujours. Un homme au service de la commission des canaux, un nommé Dominique Hélaudais, s'élance sur une table et harangue la multitude trop peu nombreuse, trop peu ardente à son gré, qui se presse autour de lui. Pour être plus sûr de l'entraîner, il parle moins de la cause politique que de la cherté du pain. Il propose une députation en masse au parlement pour en demander la diminution. Il se met en marche suivi de ses affidés; tout le monde le suit, sinon pour agir, du moins pour voir.

Le parlement, informé du rassemblement illicite qui a lieu au champ de Montmorin, nomme à l'instant six conseillers qui doivent s'y rendre, pour calmer le peuple et dissoudre l'attroupement. Mais à peine ces commissaires sont-ils hors de la chambre des délibérations, que la foule qui inonde déjà l'intérieur du palais, les arrête dans la grande salle des pas perdus, en criant : Vive le roi! la noblesse! et le parlement! Un individu sort de la foule et remet un placet aux conseillers. Les acclamations recommencent, les applaudissements éclatent, les chapeaux se lèvent en signe de respect. Un autre main remet encore un placet aux commissaires dont les exhortations sont enfin entendues, et le peuple se retire.

Mais l'orage ne se calme pas si vîte, ou plutôt ce

n'étaient là que ses préludes. Les mouvements tumultueux de la foule avaient attiré tout le monde aux portes et aux fenêtres sur la place du palais. Quelques jeunes gens sortis du café de l'Union, au bas de cette place, regardaient sans défiance « *les réclamants de la constitution noble* », comme on disait alors, qui venaient de porter leurs suffrages et leurs placets à la cour souveraine, où on leur avait dit qu'ils étaient annoncés.

(1789, 26 janvier.) Personne ne s'attendait à être assailli, lorsque la multitude qui s'écoulait du palais, pleine de joie et de vin, dit une relation, provoqua les jeunes gens groupés à la porte du café, et des injures passant aux coups, saisit des armes dans un monceau de bois qui venait d'être déchargé tout près de là, envahit le café, tomba sur les jeunes gens peu nombreux et désarmés, qu'elle allait infailliblement assommer, si les commissaires du parlement et la maréchaussée n'étaient venus à leur secours. Ils se jettent courageusement au milieu de l'émeute qu'ils s'efforcent en vain de calmer. La lutte est devenue sanglante. De part et d'autre on s'est procuré des armes plus dangereuses que des bâtons; les pistolets, les couteaux, les cannes à épée, menacent dans les deux partis. Des combats particuliers s'établissent de tous côtés. Ici c'est un domestique de la noblesse qui, sur le point d'assommer un jeune homme, est arrêté par un garde de ville, puis délivré par M. le marquis de Tremergat qui menace d'un pistolet l'agent de police; là, ce sont des jeunes gens désarmés que leurs agresseurs poursuivaient de rue en rue, et jusque dans les maisons qui s'ouvrent pour les sauver.

Cependant, grâce aux efforts des magistrats, de la maréchaussée et du comte de Thiard, qui parcourt la ville avec une escorte de gentilhommes qui blâmaient le complot de la noblesse, le calme renaît peu à peu sur quelques points. La cour rend un arrêt qui ordonne aux habitants

de rentrer dans leurs demeures, leur défend de se réunir plus de quatre pendant le jour et trois pendant la nuit en public, de porter des armes offensives, et prescrit à la maréchaussée ainsi qu'aux patrouilles de la milice bourgeoise d'emprisonner tout contrevenant.

Mais l'arrêt n'est pas imprimé que l'émeute recommence. Les commissaires du parlement se partagent les différents quartiers de la ville pour les surveiller et y éteindre tout commencement d'incendie. Les étudiants en droit se rassemblent dans la salle de l'école. Les commissaires s'y rendent et parviennent à en détacher quelques-uns qu'ils emmènent. D'autres sont sollicités par des gentilshommes de les suivre aux états; ils refusent cette offre qui semblait prouver que tous les membres de la noblesse n'avaient pas approuvé le complot de quelques-uns d'entr'eux. Ils rentrent ou retournent siéger près de leurs camarades, dans la salle de l'école, où ils restèrent en permanence toute la nuit.

Il fallait se préparer au lendemain. Moreau présidait l'assemblée et dirigeait les délibérations auxquelles vinrent prendre part bien des membres du tiers étrangers à l'école.

Le parlement de son côté avait, selon sa promesse, fait baisser le prix du pain, autorisé les boulangers forains et la dénonciation des accapareurs de blé. Il avait ordonné de fréquentes patrouilles pendant la nuit. Tous ces remèdes étaient impuissants, et ces précautions furent encore annulées par une imprudence. Des poursuites judiciaires avaient été commencées par le présidial contre les auteurs de l'émeute de la veille. Bien des calomnies avaient été répandues de part et d'autre, mais il était du devoir de la justice d'éclaircir la vérité en punissant les vrais coupables. Le tiers attendait avec impatience le jugement qui devait prouver qu'il n'était pas l'agresseur. Il accusait la noblesse d'avoir ameuté, payé, enivré ses valets pour attaquer les jeunes gens. Il désignait Vignon comme le

principal agent du complot, dont la scène au champ de Montmorin n'avait été qu'un accessoire. Il se disait calomnié par des libelles répandus à dessein et qu'on vendait jusque chez les dames nobles.

A son tour la noblesse accusait les jeunes gens d'avoir fait circuler un pamphlet, où l'on excitait les bourgeois de Rennes à égorger pendant la nuit les gentilshommes qui logeaient chez eux; de s'être armés et cuirassés au nombre de soixante pour attaquer la multitude à sa sortie du palais; enfin d'avoir pris part aux assemblées tumultueuses des paroisses, d'avoir troublé les délibérations des états par leurs applaudissements dans les tribunes, d'avoir insulté les deux premiers ordres par des chansons et des feux de joie lors de l'édit de suspension.

C'est au milieu de ces récriminations mutuelles que commença la journée du 27, à laquelle on s'était préparé de part et d'autre. Le matin fut assez calme; mais lorsqu'on apprit que le parlement avait enlevé au présidial l'instruction de l'affaire de la veille, et qu'on avait l'intention de la renvoyer au parlement de Bordeaux, l'agitation ne tarda pas à renaître. La communauté s'assembla pour protester et se pourvoir contre cet arrêt, que l'on soupçonnait de vouloir étouffer les poursuites, en enlevant les accusés à leurs juges naturels. Bientôt la liberté de Dominique Hélaudais vint confirmer ces soupçons.

Vers quatre heures et demie, les gentilshommes se rendirent séparément aux états, malgré l'ordre de suspension, comme ils l'avaient déjà fait la veille, sous prétexte d'aviser à prévenir les troubles. Vainement quelques-uns d'entre eux conseillèrent de renoncer à cette réunion.

Ils ne furent pas écoutés comme le jour précédent, et de nouveaux malheurs allaient désoler la ville.

Les jeunes gens, réunis à l'école de droit, délibéraient de leur côté, lorsqu'un artisan, qui venait d'être frappé à leur porte d'un coup de couteau par un laquais, se

présenta la main sanglante dans l'assemblée. Celle-ci en masse se dirige aussitôt vers les états, et parvenue sur la place du Palais, près du café de l'Union, elle en trouve la porte gardée par des hommes armés, et le grand prévôt avec le procureur-général cherchent à saisir dans la foule qui les enveloppe celui qui a frappé l'artisan, et ceux qui excitent une nouvelle émeute. Les jeunes gens s'adressent au procureur-général et lui demandent l'arrestation de Vignon, comme agent secret des complots de la noblesse. Pendant qu'ils formulaient leur demande et qu'ils discutaient à ce sujet avec le magistrat, c'était alors M. de Cherville, quelques gentilshommes sortirent de la salle des états pour voir ce qui se passait, et menacèrent les jeunes gens de leurs armes s'ils ne se retiraient. Plusieurs coups de pistolet furent même tirés sur les plaignants sans les atteindre. Cette imprudente agression devint le signal du renouvellement de la lutte sanglante de la veille. Des combats particuliers, des rencontres individuelles eurent lieu presque dans chaque rue. La ville devint un champ de bataille. Le tocsin vint augmenter le désordre et l'effroi, en jetant ses sons lugubres parmi le tumulte de la mêlée. Plusieurs gentilshommes furent blessés dès le commencement, malgré la protection de la maréchaussée rangée devant les Cordeliers, et à l'abri de laquelle ils faisaient feu. D'autres, moins prudents, se lancèrent dans la foule où ils trouvèrent des adversaires dignes d'eux, et payèrent leur audace de leur vie. L'un d'eux, M. de Boishue, tombe, après une lutte de quelques instants, dans la rue Royale, sous l'épée de son antagoniste. Une femme à une fenêtre crie, excite, applaudit. C'est sa mère; elle n'a pas reconnu son fils qui meurt sous ses yeux.

Ailleurs M. de Saint-Riveul attaque avec un acharnement inoui des jeunes gens qui le supplient de se retirer, et il périt frappé par l'un d'eux à son corps défendant.

Il fut porté, comme M. de Boishue, par ceux qu'il avait assaillis, dans une maison voisine, pour y recevoir des secours s'il était temps encore.

Des traits de courage et de générosité se multipliaient sur tous les points. M. de Montbourcher qui, la veille avait employé toute son activité pour arrêter la fureur des valets, déploya le lendemain la même ardeur pour sauver au moins quelques victimes de l'émeute qu'il n'avait pu prévenir, ni calmer. Attaqué lui-même par un bourgeois nommé *Ulot* (1), et forcé de se battre, il désarme son adversaire, le presse affectueusement dans ses bras en s'écriant : « C'est ainsi que je me bats contre un » concitoyen ! » Un jeune homme, nommé Louason, va tomber sous les mains des valets excités par un gentilhomme; quelques jeunes gens surviennent et mettent les valets en fuite. Mais un autre danger menace le jeune Louason. Le gentilhomme offre de le protéger. « J'aime » mieux mourir, répond le jeune homme avec exalta- » tion. »

Le comte de Goyon, maréchal de camp, celui-là même qui était venu plus d'une fois au parlement exécuter par la force les ordres illégaux de la royauté, se voit deux fois en péril, malgré ses cheveux blancs, de succomber sous cette violence, la raison du plus fort, dont il a jadis donné l'exemple. Sauvé par un artisan qui le supplie de se défaire de son épée et de sa croix pour échapper plus facilement au danger, le vieillard refuse et ne parvient à gagner la salle des états que sous la protection de l'avocat Le Chapelier.

Un père, le marquis de Bedée, un fusil à la main, parcourt les rues avec inquiétude pour trouver son fils. Il essuie deux coups de feu, et sans chercher à se venger

(1) M. Duchâtellier le nomme *Ulliac*. p. 240, vol. I de l'histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne.

il remet son arme aux magistrats de police, qui la réclament au nom de la loi. Il faut dire pourtant que, sauf quelques rares exceptions, tout homme pacifique put se retirer en sûreté et traverser les groupes de jeunes gens sans coup-férir. Le comte Duparc, le marquis de Kersalaun ne doivent leur salut qu'à la maréchaussée, qui les arrache aux mains des adversaires qu'ils avaient attaqués.

Le sang des jeunes gens et des bourgeois ne coule pas moins que celui des nobles. Les dangers sont les mêmes; la valeur souvent pareille. Mais des coups impossibles à parer pleuvent de chaque fenêtre, où les femmes même ne craignent pas de se montrer pour protéger ou encourager un parent, un ami. Des projectiles de toute espèce tombent sur les combattants. Un avocat, Lemérer, est sauvé de l'épée qui menace sa vie par une chaise lancée du second étage sur son ennemi.

Le parlement et le comte de Thiard se sont encore jetés au milieu de l'émeute, et la cour, cette fois, y est en masse, suivie de la maréchaussée et des gardes du commandant. Ils se précipitent partout où le danger les appelle : la foule s'ouvre devant eux et se referme derrière comme les flots; c'est à peine s'ils peuvent saisir quelques-uns des plus ardents; leurs exhortations ne sont point entendues : ils font cesser le tocsin; mais le magasin du roi est enfoncé et les armes en sont enlevées.

Ce n'est qu'au bout de quelques heures d'efforts inutiles et de courses dans les rues, qu'ils parviennent à se faire écouter de la noblesse, qui se retire peu à peu dans la salle des états, sous la présidence du comte de Boisgélin, cherchant à contenir l'exaspération des plus jeunes. Ceux-ci, couverts de sang et de blessures, voulaient fondre de nouveau sur leurs ennemis. L'épée d'une main, la torche de l'autre, ils avaient dépouillé un magasin d'armurier dans le cloître des Cordeliers, et formé une compagnie par diocèse. Les évêques et les vieillards cal-

mèrent, non sans peine, cette ardeur juvénile, qui eût attiré de nouveaux malheurs. Tous les dangers n'étaient cependant point passés. Pendant que la noblesse s'enfermait au cloître des Cordeliers dans l'attente des événements, que faisait la jeunesse? Que faisait le peuple, dont l'agitation ne pouvait se calmer plus rapidement que celle de ses adversaires?

La jeunesse s'associait et prenait pour signe de ralliement un ruban avec un emblême du tiers et la devise vaincre ou mourir. Elle traitait en armes avec le comte de Thiard pour une suspension d'hostilités.

Le peuple déchirait à mesure qu'on l'affichait le nouvel arrêt qu'avait rendu le parlement en rentrant aux chambres, pour évoquer la procédure criminelle de l'émeute. Il proposait d'incendier la salle des états ou de forcer les gentilshommes à en sortir, en menaçant les dames de la noblesse.

Quoi qu'il en soit, les Cordeliers étaient surveillés, assiégés par la multitude, et soixante-douze heures se passèrent ainsi dans l'anxiété de l'attente de nouveaux malheurs. Le comte de Thiard, malgré les nouvelles troupes qui arrivaient, prévoyant que la violence était un moyen peu sûr pour rétablir la tranquillité dans la ville, résolut de dissoudre les états; mais le plus pressé était de faire sortir en sûreté ceux que l'on tenait bloqués; il fallait un arrangement entre les parties hostiles. La difficulté n'était pas moins grande de ce côté. L'hôtel-de-ville était assemblé et jetait des paroles conciliantes entre les deux partis. Les pères de famille, dans l'ordre du tiers, avaient proposé de se rendre cautions de la tranquillité du peuple et des jeunes gens; la noblesse refusa. Enfin, après bien des pourparlers, le comte de Thiard proposa à son tour un accommodement, qui fut accepté des deux partis. Les gentilshommes sortirent de la salle sans autre arme que l'épée (30 janvier).

Le même jour, avant de se séparer, les deux ordres du clergé et de la noblesse votèrent l'impôt pour un an.

Il était temps que la paix fût signée. De nouveaux combattants arrivaient sur la scène, qu'ils n'auraient fait qu'ensanglanter davantage. Dès le 26, les jeunes gens avaient député à Nantes un des leurs, *Omnès-omnibus*, qui appartenait à cette ville, et devait la moitié de son nom à un trait d'humanité. En 1784 il avait sauvé deux personnes qui se noyaient dans leur voiture, entraînée sous la glace. Le ministre Breteuil lui avait remis, au nom du roi, une médaille d'or sur laquelle on avait gravé *Omnès-omnibus*. Depuis ce temps, le jeune *Omnès* avait vu son nom de consonnance latine agrandi de moitié par un jeu de mots honorable, qui lui formait un blason peu commun.

Quatre cents Nantais répondirent d'abord à son appel, et furent suivis le lendemain d'un plus grand nombre. On se mit immédiatement en marche, et l'on s'organisa en route, en se faisant précéder de deux députés, qui en rencontrèrent un autre venant de Rennes, avec la nouvelle du traité de paix. Malgré la lettre signée Raoul, Gérard fils, Olivier, Datard, Jouaust, Ulliac, Josse, Elleviou, qui les engageait à retourner sur leurs pas, les Nantais résolurent de continuer leur voyage pour fraterniser avec les Rennais, et vinrent coucher à Bain le 30, après avoir envoyé de nouveaux députés, qui rapportèrent bientôt que M. de Thiard ne voulait accorder l'entrée de la ville qu'à trente d'entre eux. *Omnès-omnibus* avait été décrété par le parlement; on renvoya les députés au comte de Thiard, et l'on se remit en route quelques heures après. Au Pont-Péan, l'évêque de Nantes et le capitaine des gardes du commandant viennent leur signifier l'ordre de rétrograder. Cependant, après quelques pourparlers, on leur accorde l'entrée du faubourg de la Madelaine, sous la condition d'y déposer leurs armes.

Ils arrivent à six heures du soir, et obtiennent la permission de pénétrer dans la ville sans armes, sans bruit, et par petits groupes (31 janvier).

L'enthousiasme qui les accueillit n'en fut pas moins vif; ils avaient reçu de nombreuses visites pendant leur séjour à Bain, et depuis sur la route. On se disputa le plaisir de leur offrir l'hospitalité. La municipalité avait inutilement pris le soin de pourvoir à leurs logements.

(1er février). Le lendemain de leur arrivée, ils envoyèrent une députation au comte de Thiard, et se réunirent à l'école de droit pour en attendre le résultat, qui fut conforme à leurs désirs : ils avaient demandé une copie authentique du traité entre la noblesse et le tiers, on la leur donna, en les félicitant de leur esprit d'ordre et de conciliation. En effet, rien ne troubla leur séjour à Rennes. Quelques jours après (7 février) ils étaient de retour à Nantes, avec un pacte d'union, dont le premier article était de jurer au monarque amour, respect et fidélité.

Après leur départ, la guerre ne tarda pas à renaître, non pas avec les armes, mais avec la plume. Chaque parti tenait à se justifier; chacun rédigea sa relation avec des variantes entre lesquelles se trouvait la vérité. On prit de part et d'autre la royauté pour juge. Elle évoqua les poursuites relatives aux émeutes des 26 et 27 janvier, au parlement de Bordeaux. Le corps des avocats appuya les réclamations par une consultation, par un placet, par une démarche devant la cour et un discours prononcé par Gerbier. Le tiers envoya trente députés présenter en cour sa justification (13 février); le présidial fit des représentations : le parlement avait fait des remontrances. Le roi renvoya tous les plaignants dans leur province, en leur disant : « Retournez à vos fonctions; j'adresserai à mon parlement deux déclarations qui lui feront connaître mes intentions, et j'attends de son zèle et de son amour

pour le bien public qu'il concourra avec empressement aux vues de sagesse et de modération qui m'animent. »

Cependant on ne cessait de prendre des précautions pour maintenir la tranquillité publique, toujours menacée. L'on n'avait pas oublié que le comte de Thiard, ayant rencontré M. de Bédée armé d'un fusil en pleine rue, lui avait reproché cette démonstration hostile; puis, sur son affirmation que l'arme n'était pas chargée, avait insisté pour que le fait fût vérifié sur l'heure, et que les deux coups du fusil double, tirés en l'air, avaient attesté la réalité des soupçons formés contre le gentilhomme qui avait enfreint les conditions du traité de paix. De pareils traits, qui se renouvelaient sous une forme ou sous l'autre, manifestaient l'agitation secrète des esprits.

Le calme continua de se maintenir à la surface : on s'en tint à la guerre de plume; le tiers venait d'y acquérir un puissant allié. Un jeune homme à la vie retirée, à la figure ouverte, au regard pénétrant et fascinant, et qui commençait à son insu, comme tant d'autres à cette époque, son immortalité, Volney, le futur auteur *des Ruines*, se mit à rédiger *la Sentinelle du peuple*. Elle faisait bonne garde, et son vigilant Qui Vive? révélait chaque matin, avec une verve de logique et de style inconnue jusqu'alors, tous les torts des privilégiés, tous les abus du régime qu'ils voulaient maintenir.

Un si redoutable adversaire ne pouvait manquer de s'attirer la haîne et les poursuites de ceux qu'il flagellait si rudement.

Il travaillait seul incognito avec sa plume et sa presse dans son humble domicile de la rue Saint-Georges. On l'avertit que ses ennemis avaient découvert son asile et projetaient de l'y saisir lui et ses armes. Il alla se réfugier sur la route de Fougères, au château de Maurepas, qu'une croyance populaire disait hanté par des esprits. Il n'y travailla que la nuit; personne ne vint l'y déranger. Chaque

matin la feuille, humide encore d'impression, était apportée furtivement dans les paniers d'une laitière, et déposée sur les comptoirs de la librairie Vatar, d'où elle était aussitôt enlevée par d'avides lecteurs, au nombre desquels la noblesse elle-même ne craignait pas de se ranger parfois. Messieurs du parlement y trouvaient souvent leurs arrêts parodiés par une cour des ramoneurs, dont les séances avaient lieu en toge sur la Motte ou la place du Palais, et dont la Sentinelle rendait compte avec une exactitude impitoyable, n'omettant pas un seul auto-da-fé des arrêts condamnés au feu par la cour populaire.

C'était par des épigrammes qu'on se préparait à la grande œuvre des états-généraux. On discutait en riant, en attendant le moment d'agir. On publia une requête des dames, adressée à l'assemblée des notables, pour demander leur admission aux états-généraux. Toute fille ou femme de quinze ans et au-dessus devait être électeur, et celle qui serait mère, éligible; il ne leur serait permis de parler à la tribune que par monosyllabes.

Toutes ces plaisanteries se mêlaient cependant à des choses plus graves, qui prouvaient que la raison n'avait pas abdiqué ses droits en revêtant par fois le costume de la folie. Les jeunes gens, malgré l'ordre du roi qui interdisait toute discussion au sujet des événements des 26 et 27 janvier, se voyaient forcés de reprendre la plume pour se justifier des nouvelles imputations de la noblesse. Ils s'adressaient alors au ministre Necker pour obtenir justice de l'arrêt du parlement de Paris, qui les condamnait sans les entendre.

Ils demandèrent une consultation au corps des avocats, qui leur conseilla « de porter leur plainte non devant les » tribunaux, mais devant les représentants du tiers-état » de la sénéchaussée de Rennes assemblés, devant les ci» toyens réunis pour nommer des députés aux états-gé» néraux. »

En effet, on s'occupait de la rédaction du cahier des vœux et griefs, qui devait être remis aux députés et appuyé par eux, comme un mandat impératif, dans l'assemblée.

Il est à remarquer que ce cahier, qui exprimait le vœu de tant de réformes radicales, recommandait aux députés « de conserver soigneusement les droits et les franchises » de la Bretagne, notamment son droit de consentir en » ses états la loi, l'impôt et tous changements dans l'ordre » public de cette province. »

L'art. 18 du titre deuxième émit le vœu imprudent trop bien suivi que nul ne pût être député à deux tenues successives d'états-généraux.

Du reste, le cahier prescrivait le vote par tête et non par ordre; l'établissement de bureaux de correspondance avec la députation; la fixation d'un traitement à chaque député, 12 l. par jour et 500 l. de frais de voyage; l'augmentation du nombre des députés de la sénéchaussée de Rennes. Cent quatre-vingt-dix-sept signatures furent apposées au pied de ce mandat, qui fut confié au zèle éclairé des sept députés, qu'on ne tarda pas à élire. Les noms de Glezen, Lanjuinais, Huart, Hardy de la Largère, Le Chapelier, Gérard, Defermon, réunirent la majorité des suffrages, et ceux de Varin et Bodinier leur furent adjoints comme suppléants, aux fins de l'art. 2 additionnel du cahier des vœux, pour que les députés pussent être remplacés sans délai en cas de nécessité.

Conformément à l'art. 5, l'assemblée, avant de se séparer, nomma les membres du bureau de correspondance, au nombre de vingt, parmi lesquels on remarque les noms de Gohier, avocat, Moreau, prévôt de l'école de droit, Sevestre de la Metterie, commis au greffe des états, Duclos, notaire, Aubrée, avocat, Tréhu de Monthierry, maire de Rennes, Toullier, avocat, Codet, *id.* Ce bureau devait correspondre non-seulement avec la dé-

putation, mais avec des bureaux particuliers dans toutes les villes du ressort, et qui devaient être ouverts à jours et heures fixes pour tous les citoyens. La province faisait les frais de la correspondance.

Le haut clergé, en s'unissant aux protestations de la magistrature et de la noblesse, n'avait pas manqué de désavouer les élections spéciales accordées au bas clergé. Ainsi la prévoyance royale, qui avait isolé en Bretagne seulement les trois ordres partout ailleurs confondus, cette prévoyance avait été trompée dans ses vues bienveillantes; mais les deux ordres dissidents, malgré leurs tardives concessions, ne pouvaient arrêter la France, dont ils se séparaient seuls. Elle marcha sans leur concours. Quelques membres seulement, parmi lesquels nous trouvons le nom de M. de Talhouet, président à la chambre des vacations, s'opposèrent à ces folles prétentions de la noblesse.

CHAPITRE VI.

TEMPS MODERNES.

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

§ Ier.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Le 5 mai vit s'ouvrir à Versailles ces états-généraux si impatiemment attendus, et gros d'un avenir qu'on ne pouvait connaître. La noblesse de Bretagne y laissa sa place vide, et le tiers y fut représenté par quarante-quatre votants.

Quelques jours après, la cour du parlement se réunissait à Rennes pour adresser au roi de pressantes supplications où le repentir tardif perce sous l'obstination appuyée d'une logique qui ne manque pas de raison et de dignité. Mais tout cela fut et devait être inutile à l'heure qu'il était. Il fallait accepter les armes nouvelles qu'on offrait au vaincu pour se défendre.

L'enthousiasme qu'avait excité l'ouverture des états-généraux, et surtout les promesses royales ; la nouvelle des premières luttes du tiers contre les deux ordres privilégiés, produisirent dans notre ville un essai de fédération qui eut son retentissement dans toute la Bretagne.

Nôtre garnison se composait alors des quatre régiments de l'Isle de France, de Lorraine, d'Artois et d'Orléans. Le 19 mai chaque compagnie nomma des députés, qui admis et invités à prendre séance au conseil d'administration de la milice bourgeoise, déjà désignée sous le titre de nationale, présentèrent une adresse que lut le sergent-major Agé, au nom de ses camarades. Le lendemain huit commissaires pris dans les quatre régiments firent part à la municipalité d'un projet de pacte fédératif, dont elle approuva la rédaction faite par le fourrier *Fririon*, et ses collégues. Il fut ensuite présenté à l'acceptation des compagnies, ainsi qu'à celle des officiers qui y donnèrent unanimement leur adhésion.

Le prévôt général, Picquet de Melesse, Gardin de la Glétière, et Dieupar de Fermelaude, tous deux officiers de maréchaussée, furent admis, sur leur demande, à faire partie de la fédération.

Elle fut solennisée, au champ de Montmorin, le dimanche suivant, par une fête qu'avait annoncée la veille une salve de vingt-et-un coups de canon.

Vannes eut pour représentants à cette fête le capitaine Boucher et le sergent-major Bernard. Toute la Bretagne envoya successivement son adhésion au pacte fédératif.

Cette joie si confiante ne tarda pas à être altérée par de nouvelles inquiétudes. La scission des trois ordres dans les états-généraux avait eu lieu au sujet de la vérification des pouvoirs.

Une déclaration du roi ordonna le jugement prévôtal et en dernier ressort de tous ceux qui seraient arrêtés pour cause d'émotions populaires.

Bientôt le serment du Jeu de Paume retentit dans toute la France.

Les nouvelles graves qui se succédaient, en frappant coup sur coup notre ville, y avaient ramené l'inquiétude, les soupçons contre le pouvoir. La chûte de la Bastille y détermina une explosion en vain contenue depuis quelques jours. Des bruits sourds avaient circulé sur les projets de la force armée, commandée par le comte Langeron. On affirmait qu'il faisait venir secrètement de nouvelles troupes. Le matin du jeudi 16 les habitants courent au dépôt d'armes et s'en emparent : une assemblée pour diriger leurs mouvements était organisée dans l'église du collége. Les soldats viennent de leur propre mouvement s'y enfermer avec les citoyens; bientôt on se précipite vers la salle de police, et l'on délivre ceux qui y étaient enfermés.

La municipalité se rend chez le comte Langeron, et demande l'éloignement des troupes qu'il a mandées. Il promet de faire droit à la requête des officiers municipaux. Ceux-ci se transportent à l'église du collége, et rendent compte de leur démarche à l'assemblée, qui se sépare. Les soldats rentrent aux casernes.

Bientôt le bruit se répand que le comte Langeron a fait charger quatre pièces de canon dans la cour de l'hôtel Blossac, qu'il habite depuis vingt-quatre heures. Ce fait imprudent n'est que trop vrai. Les citoyens se portent en foule à l'hôtel, s'emparent des canons, les conduisent au collége avec cinq barils de cartouches à balles, deux

caissons de gargousses et quatre coffrets. Les soldats s'unissent aux citoyens et restent assemblés en permanence toute la nuit dans l'église du collége.

Le lendemain, 17 juillet, la municipalité vient y siéger aussi vers onze heures du matin. Un courrier arrive et apporte une relation de la séance du 15 juillet à l'assemblée nationale. Necker est rappelé; Bailly, maire de Paris, La Fayette, général en chef de la garde nationale. L'espérance renaît de toutes parts; la joie éclate dans l'assemblée.

On se rend chez le comte Langeron en masse et enseignes déployées. Il remet, sur la demande qu'on lui en fait, les guidons d'Orléans aux dragons de ce corps, réunis à la milice citoyenne; le maire lui communique les dépêches que l'on vient de recevoir, et lui demande le congé du sieur Belhotel, qu'il accorde. En sortant de l'hôtel du commandant, la municipalité rennaise alluma un feu de joie sur la place Royale. Les soldats ne retournèrent plus aux casernes, mais logèrent chez l'habitant.

Le lendemain, 18 juillet, une députation de la municipalité se rendit chez le comte Langeron et lui demanda l'exécution de l'ordonnance du roi, qui défendait la punition militaire des coups de plat de sabre. Elle exigea en outre la réduction des appels à deux par jour, la délivrance des congés à époque fixe, et la suppression de la retenue de l'excédant de masse.

Pendant ce temps, l'assemblée civile et militaire s'était formée de nouveau dans l'église du collége. On y prit la cocarde rouge et bleue, en attendant celle qui fut adoptée quelques jours après par l'assemblée nationale. Les drapeaux de la milice citoyenne et de la garnison se croisaient sur l'autel avec ceux de la jeunesse de Rennes et de Saint-Malo, qui avait envoyé une députation. M. Sevestre s'était rendu à l'Hôtel-de-ville pour souscrire, au nom de la jeunesse et des citoyens, à tout ce qu'avait

fait l'assemblée nationale. Une lettre lui fut adressée par M. Duplessis de Grenédan, conseiller au parlement, et cette lettre fut lue à l'assemblée du collége qui arrêta par acclamation de décerner à M. Duplessis un témoignage public de satisfaction. Gohier propose à cette occasion une fête patriotique pour effacer la tache du 26 janvier sur le champ Montmorin. La motion est accueillie avec faveur, et l'exécution fixée au lendemain.

En attendant, on se rend immédiatement à l'hôtel Duplessis. Après un discours du maire, M. Duplessis de Grenédan est conduit solennellement sur la place du Palais au centre de la garnison sous les armes. On lui pose une couronne de chêne sur la tête, au milieu des acclamations de la foule; puis, placé entre le maire et le premier syndic, il est conduit à l'église du collége où il renouvelle de vive voix et avec une émotion profonde, sa profession de foi politique, au bruit des applaudissements qui éclatent de toutes parts. Gohier lui adresse des félicitations au nom de l'assemblée, et il est conduit à l'hôtel-de-ville.

19 juillet. Le jour suivant, fixé pour la fête, le vœu d'argent de 1634 était exposé dans l'église des Dominicains, et l'on adressait au ciel des prières publiques pour obtenir la fin des pluies qui menaçaient la moisson. Le temps s'éclaircit entre midi et une heure. On chanta un *Te Deum* à Saint-Melaine, qui commença dès-lors à servir de cathédrale. Après la messe, les troupes se rendirent au champ de Montmorin, où il y eut parade. Le soir on les réunit de nouveau sur la place royale, où l'on alluma un feu de joie en leur présence. Enfin une illumination générale compléta le programme ordinaire de la fête, qui eût ressemblé à toutes celles de nos jours, si elle n'avait eu cela de remarquable qu'on diminua en cette circonstance le prix du pain pour les pauvres, et qu'on l'augmenta pour les riches.

Pendant la fête, la nouvelle de la visite du roi à l'hôtel-de-ville de Paris parvint à Rennes par le baron Scott qui arrivait de la capitale. L'enthousiasme populaire augmenta de vivacité, et s'accrut encore les jours suivants par l'arrivée des députés que la Bretagne envoyait dans notre ville pour exprimer leur sympathie à l'élan patriotique dont elle donnait l'exemple, comme si elle eût été fidèle à son rôle de capitale bretonne.

La place n'était plus tenable pour le comte Langeron. La jeunesse de Rennes s'empara de l'arsenal et des principaux postes de la ville. En vain le comte Langeron voulut-il faire marcher d'Artois, de Lorraine et d'Orléans. Lorsque les deux troupes furent en présence, elles crièrent de concert : Vive la nation! Huit cents soldats passèrent sous les drapeaux de la ville; le reste rentra dans les casernes après avoir juré de ne jamais tremper ses mains dans le sang français. Effrayé, le comte Langeron mande deux nouveaux régiments, puis leur donne contre-ordre. Il veut prendre les couleurs nationales; on lui refuse cet honneur. Il se résigna enfin à quitter notre ville, de crainte qu'une émeute ne l'y forçât tôt ou tard.

Rennes, maintenant plus tranquille que Paris, allait porter toute son attention sur les événements qui s'accomplissaient avec une magique rapidité autour et dans le sein de l'assemblée nationale. La municipalité de Rennes, dès le mois précédent, malgré la décision de l'assemblée nationale du 17 mai, avait ordonné de suspendre la levée de tous impôts pour le roi et de toute contribution pour les seigneurs, justifiant par ces vagues dénominations une mesure aussi imprudente qu'illégale, dont elle propagea l'exemple en expédiant à toutes les villes de Bretagne des députés chargés de leur communiquer l'arrêté de la commune rennaise, et de les inviter à s'armer. Celles-ci répondirent en mettant 40,000 hommes à la disposition de l'assemblée nationale, qui s'efforça en vain

d'arrêter par ses décrets l'abus de ces refus d'impôts, et la persécution naissante contre les nobles et les prêtres.

Le résultat des funestes journées des 5 et 6 octobre vint accroître encore l'élan des provinces.

(1790.) Attentive aux grands faits de sa destinée qui s'accomplissaient loin d'elle, notre ville avait eu à s'occuper d'événements plus prochains, qui n'avaient pas moins sérieusement captivé son attention. Ainsi dès le mois d'octobre de l'année qui venait de s'écouler, elle avait été appelée à porter à ses frères le secours qu'elle en avait reçu naguère. Des troubles avaient éclaté à Lannion au sujet des grains. Rennes, comme toute la Bretagne, y avait envoyé un détachement de sa force armée. Cette réunion fortuite de tous les Bretons, unis dans la même pensée, avait donné l'idée d'une fédération, qui eut lieu au commencement de l'année suivante.

Pontivy avait été choisi pour cette solennité comme le point le plus central. Rennes y fut représentée par Moreau, qui présida et signa pour elle le pacte fédératif où l'on arrêtait de « renouveler au père tendre, au monarque » citoyen, qui met sa gloire et son bonheur dans celui de » ses peuples, l'hommage respectueux des jeunes citoyens » français. » La Bretagne en cette occasion devançait encore Paris.

Jalouse de tenir la première les engagements pris à Pontivy, notre ville, donnant l'exemple à la Bretagne, envoyait au secours du château du Bois de la Roche un détachement de sa garnison, composé de cinquante hommes du régiment d'Artois, de seize dragons d'Orléans, et de trente gardes nationaux, parmi lesquels on trouve les noms de Leménter, Defermont, Leplat, Binet, Le Graverend, Elliot, Botmard, Besnet, etc. Un grand nombre d'autres faits pareils témoignèrent à cette époque de l'esprit de conciliation qui régnait dans notre ville.

Plusieurs gentilshommes venaient prêter le serment

civique devant notre municipalité, et M. Begasson de la Lardais portait pour eux la parole.

L'esprit d'opposition était cependant encore vivace dans la noblesse parlementaire. La chambre des vacations, en l'absence de la cour, refusait d'enregistrer les décrets de l'assemblée nationale et même la déclaration du roi qui lui en intimait l'ordre. Citée à la barre de la Constituante, elle y comparut dans la personne de son président, M. de la Houssaye, et de dix conseillers du parlement breton. Sa justification, présentée avec adresse et dignité par M. de la Houssaye, soutenue et appuyée par Mirabeau, fut combattue par les députés bretons Le Chapelier, Defermon, Lanjuinais, qui malgré les efforts de Cazalès, et avec l'appui des grands orateurs de l'assemblée, firent prononcer un décret improuvant la conduite des magistrats bretons, et les déclarant inhabiles à toute fonction, jusqu'à ce qu'ils n'eussent prêté serment de fidélité à la constitution acceptée par le roi.

3 février. Bientôt un nouveau décret vint remplacer l'ancien parlement par une cour supérieure qui fut installée au palais le 18 février, sous la présidence de M. Talhouet de Bois-Orhand, ancien président au parlement. Vingt conseillers siégèrent avec lui. La compagnie d'artillerie de la garde nationale célébra cette installation par une salve.

Les réformes pleuvaient des mains laborieuses de l'assemblée nationale. La France avait été divisée en 85 départements, et notre ville était devenue le chef-lieu de celui d'Ille-et-Vilaine.

Les administrations départementales et municipales s'étaient formées en vertu de la nouvelle organisation décrétée par l'assemblée nationale.. M. Tréhu de Monthierry avait été réélu maire; mais à la fin de la même année, (24 novembre 1790), nommé membre du directoire de département, il fut remplacé par M. de Talhouet.

Notre ville, à l'exemple de Paris, eut aussi à cette

époque sa société populaire, qui s'intitula des amis de la constitution, dans laquelle entrèrent beaucoup d'ecclésiastiques, et qui eut pour présidents Lelivec, Robinet; pour secrétaires, Ponsard, Lesbeaupin, Sevestre, Dufour; et pour rédacteurs, Gohier, Surville, Besnard.

La fédération, qui avait solennisé à Paris l'anniversaire de la prise de la Bastille, eut son retentissement à Rennes, lorsque les députés qu'elle avait envoyés pour la représenter revinrent avec la bannière fédérale qui devait en consacrer le souvenir. La nouvelle fête ne fut pour notre ville qu'une seconde édition de celle qui avait cimenté l'année précédente son union avec la garnison.

Malgré toutes ces manifestations conciliantes, les troubles naissaient dans les campagnes environnantes, et la municipalité faisait de vains efforts pour calmer les paysans.

(1791.) La constitution civile du clergé avait semé dans notre pays les causes les plus actives de désordre. Votée dès le 12 juillet de l'année précédente, elle n'avait pas encore reçu son application en Bretagne. Notre ville en fit pour ainsi dire le premier essai par l'élection de son nouvel évêque l'abbé Le Coz, ancien principal du collége de Quimper. Il n'avait accepté les suffrages des électeurs de Rennes, qu'après avoir fait tous ses efforts pour déterminer M. Bareau de Girac à ne pas renoncer à son siége en refusant de se mettre sur les rangs pour la candidature, et de subir les conditions imposées par la loi.

La persécution ne se déclara pas immédiatement, et les partis vécurent quelque temps en présence dans une paix apparente. On cherchait à se convaincre mutuellement. La société populaire fit aussi ses efforts dans cette œuvre de conciliation, vers laquelle la poussait une généreuse illusion. Une adresse signée Gohier, président, Lesbeaupin, Robinet, Tardiveau, secrétaire, fut faite aux habitants des campagnes pour les calmer, en leur démontrant les bienfaits de la révolution.

Mais celle-ci, encore imparfaitement comprise dans les départements, continuait de marcher dans une voie peu conciliante. Mirabeau luttait trop tard contre le torrent, et non pas sans entacher sa popularité; bientôt il mourut, et peut-être à propos. Un deuil général couvrit la France. Notre ville y prit part d'une manière publique, en arrêtant que ses officiers municipaux ne paraîtraient qu'en vêtement noir pendant quelques jours.

Un autre événement vint bientôt frapper les esprits prévoyants d'une tristesse non moins profonde. Le roi avait tenté d'abandonner la France et avait été arrêté à Varennes. Mais entre la fuite et l'arrestation, il y avait eu dans les départements un moment d'angoisse qui se manifesta par des mesures subites contre les ennemis cachés qu'on avait tolérés jusqu'alors. A Rennes, la garnison se leva spontanément et vint offrir son serment à la nation. M. de Toustain, son commandant, donna le premier l'exemple. Tous les corps administratifs se réunirent et reçurent successivement le serment prescrit par les décrets des 11 et 15 juin.

Les administrations de département se constituèrent en permanence. La surveillance la plus active épia les mouvements de ceux qu'on soupçonnait. Bientôt on apprend l'arrestation du roi et sa mise en surveillance. La constitution achevée au milieu d'embarras sans nombre par l'assemblée nationale, à laquelle elle valut le nom de Constituante, réclame un nouveau serment prêté avec transport; puis mise presqu'aussitôt en exécution, cette constitution appelle, avec le décret du 28 mai, les électeurs aux assemblées primaires pour nommer les nouveaux députés, qui doivent remplacer ceux de la Constituante, dont la mission est terminée, et qui ont le tort immense d'exclure ses membres de la seconde législature. Enfin la garde nationale reçoit une nouvelle organisation, presqu'au même instant où s'ouvre l'assemblée législative.

§ II.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

M. Le Chapelier, qui avait fait partie de la députation à l'assemblée nationale, s'était fait inscrire, à son retour à Rennes, dans la société des amis de la constitution. L'admission semblait ne devoir souffrir aucune difficulté pour celui qui avait tant fait preuve d'éloquence et de talent à la tribune. Mais il était accusé d'avoir fait partie du club modéré des Feuillants, établi à Paris pour balancer l'influence de celui des Jacobins, qui tendait à dominer la France en s'affiliant toutes les sociétés du royaume. Bien que la société rennaise, où présidait alors Lanjuinais, eût refusé cette affiliation, l'admission du nouveau membre devint une cause sérieuse de discorde. Toute la ville fut en émoi pendant trois jours que durèrent les débats. Achille Sevestre, membre de la société, et chef du parti opposant, reprochait à son ancien collègue, Le Chapelier, d'avoir parlé à la tribune contre les assemblées populaires, et favorisé l'établissement de la liste civile. Un pamphlet intitulé l'Ordre du jour ou les Deux Evangiles, fut répandu dans la ville et anima les esprits déjà trop divisés. Les vainqueurs allaient se proscrire entr'eux. On ne s'entendait plus sur les moyens d'arriver au but. Cependant, malgré la menace que firent les sociétés affiliées de cesser de correspondre, si Le Chapelier était admis, il fut reçu après de longs débats, au bout desquels cent vingt membres firent scission et formèrent une seconde société. Le nouvel élu fut bientôt nommé président de celle qui s'était épurée par cette retraite, ce qui n'empêcha pas cette société de s'affilier plus tard au club des Jacobins; mais elle professait alors des principes plus modérés.

Par malheur, l'exception allait prendre sans cesse la place de la règle, et la dictature nécessitée par les événements devait étouffer la liberté proclamée dans les personnes et dans les choses. Le refus de sanction du roi aux décrets contre les émigrés et les prêtres, entretenaient une agitation qui devait être non moins funeste que les menaces de guerre parties de l'étranger.

(1792.) La nouvelle année s'ouvrit avec une ère nouvelle que l'on nomma celle de la liberté, et que l'on fit remonter à 89. Déjà quatre ans s'étaient écoulés depuis que la France avait voulu rompre avec la tradition du passé; elle était loin de se douter de ce que l'avenir lui réservait dans les quatre années qui allaient suivre.

Celle qui commençait n'était pas moins grosse d'événements. N'ayant point à les décrire, nous n'avons qu'à en constater le contre-coup dans notre ville. On y apprit avec joie la déclaration de guerre à l'étranger et le commencement des hostilités. La révolution devait faire ses preuves dans l'Europe incrédule et jalouse, mais la tentative anarchique du 20 juin attrista tous les esprits comme un funeste présage qui devait se réaliser tôt ou tard. La coalition et le manifeste de Brunswich parurent moins redoutables que ces essais de bouleversement intérieur.

Rennes avait envoyé ses fédérés à la frontière comme toute la Bretagne, au premier appel de la patrie. Les Brestois avaient même passé par notre ville, mais elle apprit bientôt que retenus à leur passage à Paris, ils avaient pris part à la journée du 10 août, qui sans eux et les Marseillais eut peut-être encore été un échec pour les Parisiens de Santerre.

La déchéance de Louis XVI, son emprisonnement au Temple avec sa famille, les massacres dans Paris, affectèrent diversement les esprits dans notre ville et y répandirent une inquiétude générale. On y voulait, on y croyait possible la révolution avec le roi.

La municipalité déclara alors seulement la patrie en danger, comme l'assemblée législative l'avait fait dès le 11 juillet devant les menaces du manifeste du roi de Prusse. Tous les citoyens en état de porter les armes furent convoqués par une proclamation lue au prône, dans la salle du conseil de la commune, pour s'y inscrire comme volontaires. On ouvrit en même temps un registre pour assurer par souscription des secours aux femmes et aux enfants de ceux qui seraient aux frontières. M. de Châteaugiron souscrivit pour 2,000 l. Les enrôlements ne se firent pas attendre. Une compagnie s'organisa et fut casernée, mais il lui manquait des armes. Elle demandait des fusils. On ordonna un recensement des armes et munitions qui se trouvaient chez les citoyens. Quelques-uns, M. Geslin de Chasteaufur, en offrirent en nature ou en argent; d'autres, M. de Châteaugiron, donnèrent des chevaux. Bientôt la compagnie fut armée, et l'on en organisa une nouvelle dite des Chasseurs, en attendant qu'on pût former les deux bataillons que l'Ille-et-Vilaine envoya plus tard aux frontières.

D'autres devoirs plus difficiles à remplir exigèrent tout le zèle et tous les moments de la municipalité. Des visites domiciliaires devinrent indispensables pour empêcher les réunions clandestines contraires à la loi. La municipalité défendit aux prêtres insermentés de se réunir plus de trois dans le même lieu, et de sortir de la ville. Elle ordonna de rentrer dans l'enceinte à ceux qui résidaient en dehors, et de se présenter deux fois par jour à la maison commune pour y répondre à l'appel et y donner leur adresse.

Un décret avait supprimé les titres, et avait ordonné leur destruction dans les dépôts publics. La municipalité rennaise dut obéir, et fit incendier sur la place, le 5 août, les titres généalogiques déposés dans ses diverses archives.

M. de la Motte-Fablet, ancien maire, qui avait emporté l'estime de tous ses administrés, estime dont un témoignage public est resté dans le nom de l'une de nos rues, M. de la Motte-Fablet se vit gardé à vue chez lui, comme autrefois les membres proscrits du parlement. Mais il échappa bientôt à la sentinelle placée à sa porte, et fut accusé d'avoir manqué à la parole qu'on lui avait arrachée de vivre ainsi captif dans sa propre maison.

Le premier bataillon des volontaires d'Ille-et-Vilaine, soupçonné de *feuillantisme*, c'est-à-dire de modération, fut renvoyé de la frontière dans une place de guerre. Les prêtres insermentés que l'on avait seulement surveillés jusqu'alors dans notre ville, furent réclus d'abord à Saint-Melaine, puis à la Trinité, et les Jacobins et Capucins enfermés au petit séminaire. On exigea la suppression du costume ecclésiastique; on fit évacuer les maisons religieuses; on exhuma les châsses en plomb des caveaux des communautés et du chapitre, pour faire des balles. On ordonna la destruction des armoiries publiques et privées.

Rennes eut alors ses premiers juges de paix dans Messieurs Buchet, Gautier, Kerollier et Legué.

D'autres soins non moins graves occupèrent en ce moment les esprits. L'assemblée législative avait, en présence des événements du 10 août, appelé une convention nationale pour lui succéder avec des pouvoirs plus étendus et proportionnés aux intérêts qui venaient de surgir. Conformément à son décret du 11, tous les citoyens âgés de vingt-un ans, artisans ou propriétaires, se réunirent le 20 dans notre ville, en assemblée primaire, pour nommer des électeurs âgés de vingt-cinq ans, qui, à leur tour, devaient élire des députés à la convention nationale. Les suffrages tombèrent sur MM. Lanjuinais, Defermon, Duval, Chaumont, Lebreton, Dubignon, Tardiveau, Obelin, Beaugeard. Ils eurent pour suppléants MM. Morel, Gilbert, Courné, Trouhard.

Talhouet et Gohier furent nommés en même temps adjoints à la députation comme hauts jurés.

Sur ces entrefaites, des commissaires du pouvoir exécutif arrivèrent à Rennes. C'étaient des délégués du conseil souverain entre les mains desquels la législative avait abdiqué une partie de ses pouvoirs dès le 14 août. Ils étaient envoyés de Paris dans les départements « pour y » accélérer toutes les mesures propres à sauver la patrie. » Parmi celles qui furent prises en cette circonstance, il ne faut pas omettre de citer l'enlèvement du cheval de bronze élevé sur la place du palais. Déjà la statue de Louis XIV et celle de Louis XV avaient été transférées dans l'église Saint-Germain. Le cheval resté seul devait être converti en canons, mais l'ordre ne fut pas exécuté immédiatement.

Bientôt une proclamation vint apprendre aux citoyens de Rennes que la convention nationale s'était constituée, et qu'elle avait aboli la royauté en proclamant la république.

§ III.

CONVENTION NATIONALE.

L'inauguration de la troisième assemblée nationale, et celle de l'ère républicaine qu'elle venait de créer, sur la motion de Collot-d'Herbois, furent célébrées à Rennes par une illumination, une salve d'artillerie et tous les détails obligés de ces fêtes patriotiques. Les décrets de la convention furent proclamés dans les rues par la municipalité, accompagnée de la garde nationale, et l'an Ier de la république, qui ne devait pas tarder à devenir celui d'une dictature terrible, commença au milieu des inquiétudes, des dévoûments et des préoccupations politiques de toutes sortes. La société populaire venait de se constituer

sous le nom des amis de la liberté et de l'égalité. Les assemblées primaires divisées en huit sections, qui aboutissaient à un comité central, étaient convoquées pour renouveler les membres de l'administration départementale. Une compagnie de cavalerie s'organisait, et la ville demandait huit canons pour sa défense. Un drapeau était arboré, les jours de marché, sur les places Sainte-Anne, des Lices et du Pré-Botté. Les rues prenaient des dénominations républicaines.

Nos armées triomphaient et envahissaient à leur tour le territoire ennemi. Notre ville célébrait leurs victoires par des fêtes civiques, pleines de joie et d'espérance.

Elle voyait avec satisfaction l'un de ses plus dignes citoyens, M. Codet, appelé à Paris au ministère pour donner ses vues snr l'instruction publique.

Mais ces heureux présages étaient bientôt attristés par des circonstances sinistres. Des complots se tramaient dans l'ombre; la ville était menacée de voir se renouveler plus sanglantes peut-être les scènes tumultueuses auxquelles elle échappait à peine. On parlait d'enrôlements clandestins, d'évasions de prisonniers qui allaient grossir une armée de rebelles. On citait des tentatives d'embauchage; on avait vu des recrues s'exercer dans les jardins de l'hôtel d'Artois, chez le sieur Augustin Déan. Bientôt de nombreux prévenus sont arrêtés. Un procès criminel s'instruit et tient toute la ville dans une agitation qui explique le vif intérêt que l'on porte aux accusés, et la nécessité de l'exemple à donner à ceux qui seraient tentés de les imiter. Treize accusés furent condamnés à des amendes de 500 l. et à une détention plus ou moins longue; mais Charles Elliot et Réné Maleuvre, convaincus d'embauchage, et moins heureux ou moins adroits que les autres dans leur défense, se virent condamner seuls à la peine de mort

Le nouvel instrument de mort, adopté par l'assemblée

législative, sous le nom de son inventeur, la guillotine se dressa pour la première fois dans notre ville, au bas de la place du Palais, à l'entrée de la rue de Bourbon, ou plutôt de l'Egalité, et la force armée vint se ranger à l'entour pour assurer l'exécution de la loi.

Il était deux heures après-midi; la population agitée ne se calma vers la fin du jour que devant les bayonnettes de la garde nationale. D'autres événements entraînèrent bientôt ailleurs l'attention publique.

Le maire, M. Talhouet, venait d'être appelé par les électeurs à l'administration départementale, ainsi que quelques autres membres du conseil de la commune. Il fallut les remplacer. Leperdit entra comme notable dans la nouvelle administration municipale, et Duplessis de Grenédan, celui-là même qui, le 18 juillet 89, avait été couronné par la jeunesse de Rennes, fut installé comme maire le 17 décembre. Le Graverend fut nommé procureur de la commune.

Cette installation, qui se fit avec la solennité d'usage, fut suivie de celle des tribunaux criminel, civil et de commerce, dont le renouvellement avait dû avoir lieu, conformément au décret du 22 septembre.

Mais une mesure qui agita vivement notre ville à cette époque fut celle de l'émission des *billets de confiance* créés à la demande des négociants et manufacturiers, pour le soulagement de la classe ouvrière.

L'année 1792 finissait dans notre ville au milieu de nombreuses préoccupations politiques, et celle qui commençait n'en apportait pas de moins vives ni de moins multipliées. Tous les esprits, tous les regards étaient alors tournés vers la grande scène qui se passait dans le sein de la convention nationale. Le jugement de Louis XVI était commencé; il avait comparu deux fois à la barre de l'assemblée avec une dignité calme. Son éloquent défenseur, Desèze, avait été entendu de toute la France. Lanjuinais

avait demandé l'ajournement; l'agitation de Paris était extrême et retentissait dans les départements.

Dans la députation d'Ille-et-Vilaine, tous furent unanimes pour la culpabilité. Trois demàndèrent l'appel au peuple, trois la réclusion, trois la détention, et quatre seulement sur dix votèrent la mort.

La consternation fut générale dans notre ville. On sut gré à Lanjuinais d'avoir protesté contre l'illégalité et l'irrégularité du jugement de Louis XVI; d'avoir motivé son vote contre la peine de mort, sans égard aux considérations politiques. On prévit tous les excès dans lesquels allait entraîner la guerre civile et la guerre étrangère; on se dévoua pour sauver le pays, et toute autre préoccupation disparut devant celle-là.

Ce fut à cette époque que l'on demanda l'établissement d'une école d'artillerie à Rennes. Aucun intérêt local n'échappait à l'activité de la commune; elle se déclarait bientôt en permanence. Un officier municipal et deux notables se relevaient toutes les deux heures jour et nuit, suivant l'ordre du tableau. Les sections s'assemblaient sous la présidence des commissaires de la municipalité, pour l'exécution du décret du 24 février sur la levée de trois cent mille hommes, et le zèle patriotique dépassait les limites du contingent qui devait alimenter les neuf armées de la république.

Une mention honorable était votée au civisme de la compagnie d'artillerie, qui envoyait cinquante-quatre hommes à la défense des côtes. En ce moment, le général Bourdonnais, chef de l'armée destinée à les défendre, venait fixer son quartier-général à Rennes, et les commissaires de la convention, Rochegude, Defermon, Prieur, arrivaient investis de pouvoirs illimités et chargés d'organiser la défense de la Bretagne.

La révolte éclatait partout dans les campagnes au sujet de la réquisition. La garde nationale envoyait des déta-

chements dissiper et saisir les rebelles. Il fallait se livrer à tous les soins à la fois : sur une pétition des amis de la république, dans la société populaire, la municipalité arrêtait de faire enlever le cheval de bronze de la place de l'égalité, et d'y élever une pyramide en marbre avec cette inscription : « Aux mânes des défenseurs de la ré» publique ! » Les citoyens Veillon, Leroux et Binet furent chargés de l'exécution. Le transport seul du cheval fut effectué au cimetière Saint-Germain. Le piédestal demeura encore debout quelque temps avec ses bas-reliefs.

La disette des grains se faisait sentir aux marchés de Rennes. On demanda au ministre six cents sommes de froment pour les approvisionner. Bientôt, grâce aux démarches de Lanjuinais, la convention accorda un secours de cent mille livres à notre ville. Elle obtenait aussi l'établissement d'une fonderie de canons. Si la discorde régnait dans les campagnes, le zèle s'exaltait dans les villes. L'union devint plus forte en présence du danger. Les scènes de dévoûment se renouvelèrent à chaque occasion.

Les jeunes gens se réunissent-ils au collége, sous la présidence du commissaire de la municipalité, Malézieux, pour exécuter la loi sur le recrutement, ils s'inscrivent d'enthousiasme sur les feuilles d'enrôlement, sans attendre que le sort les désigne, et jurent de ne déposer les armes qu'après avoir délivré la patrie de ses ennemis. La société populaire donne le même exemple, et voit les membres de l'administration départementale, saisis du même entraînement, venir dans son sein renouveler le serment de vivre libre ou mourir, et beaucoup tinrent parole.

Joseph Sauveur, président de district à la Roche-Bernard, ne venait-il pas d'acquitter un pareil serment avec un courage sublime? Tous les cœurs s'émurent au récit de sa mort tragique. Notre ville célébra un service funèbre en mémoire du jeune homme qui avait vu le jour dans son sein, et pour les cendres duquel elle demandait une place au Panthéon.

De pareils traits devaient surtout s'imprimer en caractères de feu dans l'esprit de la jeunesse. Les écoliers du collége de Rennes, jaloux de donner à leur manière une preuve de leur dévoûment, offrirent à la commune de consacrer la valeur de leurs croix d'empereurs au secours des volontaires. On accepta, et ils reçurent pour insigne « un ruban national avec cette inscription en lettres d'or : » Prix du mérite ; et en exergue : Collége de Rennes ; puis » au revers : An II de la république. »

Convaincue du zèle public, la commune affichait au coin des rues : « Avis aux citoyennes patriotes! Celles qui » voudraient employer quelques instants de loisir à tri- » coter des bas pour nos frères des frontières, peuvent » s'adresser aux citoyens Bâcon, rue d'Estrées ; Bouvard, » hôtel-de-ville ; Galbois, place des Lices ; Gallonnais, » place du Champ-Jacquet, qui leur fourniront la matière » première. »

De nouveaux commissaires de cettc infatigable assemblée qui siégeait aux Tuileries, Merlin, Gillet, Cavaignac et Sevestre arrivaient à Rennes et étaient reçus solennellement dans le conseil de la commune, d'où ils adressaient une proclamation aux habitants de l'ouest pour les engager à rentrer dans l'ordre. Les efforts de notre garde nationale avaient un effet plus réel, du moins dans nos environs.

Malheureusement un puissant et dangereux exemple allait les rendre sans effet pour la tranquillité du pays. Le 31 mai approchait, et la convention, sous l'influence de l'anarchie, proscrivait une partie de ses membres accusés de modération. Les Jacobins terrassaient les Girondins à l'aide de l'émeute qui devait les terrasser eux-mêmes un jour. La représentation nationale était violée, et la Bretagne s'en indignait en préparant ses moyens de résistance contre le nouveru despotisme qui menaçait le pays.

Rennes avait vu avec admiration l'inébranlable courage de Lanjuinais protester contre l'illégalité. La commune

lui écrivit « pour lui exprimer l'horreur qu'elle ressentait » des attentats dont il était victime » avec ses collègues bretons ou girondins. Des adresses étaient envoyées à la convention nationale pour lui déclarer qu'on ne la croyait plus libre. On ne se bornait pas à ces manifestations écrites, on agissait. Avant la chute des Girondins, aux premiers indices de discorde dans la convention, une commission de cinq membres, Gilbert, Duplessis, Piet, Courné, Blin, avait été formée dans notre ville pour s'occuper de l'examen des trois questions suivantes : la convocation des assemblées primaires, l'envoi d'une force armée près de la convention, le rappel des représentants en mission. A la nouvelle de l'arrestation des 22, sur la liste desquels avait aussi été porté Defermon, à la demande de Marat, les autorités se constituèrent en permanence, et sur la proposition du maire, arrêtèrent de répondre à l'appel des autres départements de la Bretagne. On organisa un comité central où vinrent se réunir les délégués de toutes les villes bretonnes, et qui prit la suprême direction des mesures à prendre. Deux députés de la Gironde vinrent y soumettre ce malheureux plan de fédéralisme, qui rompait l'unité de la France; grave illusion, premier et seul tort, cruellement expié, d'hommes jeunes, éloquents, pleins de générosité et d'inexpérience qui, forts de la protestation de soixante-treize d'entre eux, ne craignirent pas de commettre les destinées de la France aux chances d'une double guerre civile. Cependant pas une voix ne s'éleva dans le comité contre l'erreur fatale de l'union des départements de l'Ouest et du Midi pour combattre la convention. C'était fournir à celle-ci un terrible argument. Quoi qu'il en soit, et pendant qu'une force armée s'organisait sous le nom de fédérés, on décida, avant d'en venir à l'action, dont on compromettait ainsi le succès, de tenter d'obtenir la liberté des députés détenus. Douze commissaires élus par l'Ille-et-Vilaine et le Finistère

se rendirent à Paris, où ils faillirent partager le sort de ceux dont ils venaient réclamer la liberté. Ils revinrent bientôt à Rennes, après avoir eu l'espoir fugitif d'obtenir à leur cause l'adhésion de 66 départements. L'inutilité de leur mission démontrée, on n'hésita pas à renouveler le serment de « faire une guerre éternelle aux tyrans, aux » traitres et aux anarchistes; de maintenir la liberté, » l'égalité, la république *une et indivisible*, la sûreté » des personnes et des propriétés, en même temps que » la souveraineté nationale. » Les termes de ce serment prouvent, il nous semble, autre chose qu'une contradiction, dont on ne se mettait guère en peine. On ne concevait pas la république sans unité, et la France morcelée en parties à la fois dépendantes et indépendantes de l'ensemble national. On la voulait *une et indivisible*, après avoir vaincu; mais les lenteurs dont on s'entourait accumulaient chaque jour un danger de plus.

Au milieu de ces circonstances critiques, et pendant que le comité central s'occupait des moyens de réunir une armée, notre ville cherchait à remplacer quelques-uns de ses officiers municipaux qui avaient donné leur démission. Mais les notables, et parmi eux Leperdit, refusaient d'accepter les fonctions que leurs collégues abandonnaient. Les démissions étaient alors rejetées, et tous restaient à leur poste, au moment du danger, sauf quelques-uns que leur santé tint éloignés.

Ce fut aussi alors qu'on plaça un bonnet de la liberté sur la tour de l'Horloge, et qu'un incendie terrible dévora une partie de la rue de Pezé. Notre ville dut à ce sinistre, qui rappela celui de 1720, la première organisation de sa compagnie de pompiers.

Cependant l'armée fédérée se réunissait à Caën, sous les ordres du général Wimpfen. Lanjuinais arrivait à Rennes, se présentait au conseil de la commune et le remerciait de l'intérêt qu'il lui avait témoigné pendant son

arrestation illégale. Le maire lui donnait l'accolade, au nom du conseil, et lui exprimait de nouveau ses sentiments de bienveillance.

Les sections appelées à voter sur le départ du maire, comme député près de l'armée fédérée, le retenaient à Rennes, et envoyaient à Caën Le Graverend pour les représenter.

Presqu'au même instant elle apprenait l'échec de l'armée fédérée et la victoire des troupes montagnardes. Les Girondins proscrits venaient, sous la protection des fédérés bretons, chercher un asile que ces derniers leur avaient offert dans leur pays. Le bataillon d'Ille-et-Vilaine, après avoir confié leur sort non sans peine aux fédérés du Finistère, rentra dans les murs de Rennes, avec ses canons, que n'avaient pu lui arracher les Parisiens. Lanjuinais et Defermon se cachèrent dans les environs de notre ville chez des amis généreux, qui n'hésitèrent pas à exposer leurs jours pour sauver ceux des proscrits. Il fallait courber la tête et laisser passer l'orage; il menaçait de plus d'un côté. Les Vendéens assiégeaient Nantes. Le bruit se répandit tout-à-coup à Rennes qu'ils s'en étaient emparés. Grande fut la terreur; elle ne dura pas longtemps. On apprit bientôt que les assiégeants avaient été repoussés. Ce danger échappé, un autre allait surgir. La vengeance de la montagne ne pouvait se faire attendre, et l'on cherchait à la désarmer par des soumissions empressées.

Mais cela ne pouvait sauver Rennes des griffes du chaud patriote du Cantal, qui venait pour la régénérer au nom de la convention montagnarde. Il y arrivait le 1er septembre, au milieu des témoignages d'adulation populaire, qu'il eût trouvés si coupables,, donnés à un prince. Sa présence, comme on disait alors, fut un coup de foudre pour les conspirateurs et les fédéralistes, c'est-à-dire pour tous ceux qui étaient soupçonnés de *modérantisme*, ou qui avaient quelques ennemis parmi les terroristes, car de

ce jour commença dans notre ville ce qu'on appela si justement le régime de la Terreur. Après avoir fait vérifier ses pouvoirs aux sections, Carrier se rendit à la société populaire où il développa les motifs de sa mission.

Après son discours, le redoutable orateur fut reconduit par la société en masse à l'hôtel Montluc, rue Saint-Georges, où il demeurait, et qu'on s'était empressé de désigner sous un nom plus convenable au zèle ardent du féroce montagnard. Le peuple se pressa sur son passage et l'accompagna en faisant retentir l'air de cris d'allégresse, de chants de liberté.

La municipalité, soupçonnée et dédaignée par le représentant, envoya chez lui une députation composée de Leperdit, Dufour, Moro et Baymé, qui lui soumirent une lettre du ministre de la justice, Gohier, annonçant la prise de Toulon par les Anglais, et recommandant des mesures sévères contre les étrangers. Les délégués de la commune venaient s'entendre avec lui sur l'établissement de ces mesures. Carrier les congédia en disant qu'il se chargeait seul de ce soin. Il ne voulait pas reconnaître l'autorité municipale jusqu'à ce qu'il ne l'eût épurée à sa manière.

Cela ne devait pas tarder; mais c'était la société populaire qu'il prenait pour base de son pouvoir, pour moyen d'influence sur l'esprit public, et pour conseil dans ses choix. Le lendemain de son arrivée, il y retourna pour justifier la Montagne de la révolution du 31 mai, et convaincre ses auditeurs, qui n'avaient garde de le contredire, que « sans elle la France pleurerait sa chère liberté. »

8 septembre. Le dimanche suivant, portant l'écharpe tricolore en bandoulière, il passa en revue la garnison et la garde nationale, et leur exprima la reconnaissance de la convention pour leur conduite. Puis accompagné d'une double haie de citoyennes et de membres de la société populaire qu'il dominait de sa haute taille, suivi de

toute la force armée, au son du tambour et de la musique, il se rendit sur la place de l'Egalité pour y planter un arbre de la liberté. Les cris de : vive la république ! vive la Montagne ! ne cessèrent de flatter ses oreilles pendant la cérémonie. On fit un auto-da-fé des attributs du despotisme monarchique, du portrait de Louis XVI et du drapeau de la force départementale fédérée. Des salves d'artillerie retentirent, et les danses, auxquelles les suspects eux-mêmes vinrent se montrer, se formèrent autour de l'arbre symbolique et durèrent jusqu'à l'aurore.

Le délégué de la Montagne devait être content. Cependant cette joie factice ne faisait pas oublier la disette qui s'approchait. Carrier crut devoir prendre la parole sur ce sujet à la société populaire. Il ne manqua pas d'attribuer la cherté du grain à l'égoïsme, à l'accaparement. Il proposa un recensement des grains du département, et de proportionner leur prix au salaire de l'ouvrier et aux travaux du cultivateur. Mais l'exécution de ces mesures difficiles ne pouvait être confiée qu'aux corps constitués, et la ville ni le département n'en avaient plus. Il dit qu'il s'occupait de leur organisation, et que les mesures indiquées seraient ajournées forcément jusqu'à l'époque prochaine du renouvellement des autorités municipales.

Le jour suivant, il présenta à la société le citoyen Pochole son collègue. A l'aspect de cet autre *Caius*, disent les documents contemporains, tous les cœurs se dilatèrent. Des applaudissements prolongés, des élans de joie accueillirent le digne montagnard, qui reçut le baiser fraternel du président.

Quelques jours après, une autre ovation avait lieu dans la même enceinte. Carrier à la tribune justifiait les décrets de la convention et surtout la loi sur le maximum des grains, lorsqu'il fut interrompu par une députation de citoyennes ornées de guirlandes en feuilles de chêne, qui venaient lui offrir des témoignages de fraternité. L'une

d'elles, après avoir chanté quelques couplets en l'honneur de la Montagne, présenta à son délégué une couronne civique, comme récompense des travaux des législateurs avec lesquels il avait concouru à sauver la liberté. La séance fut levée après cette scène, qui servit de péroraison au discours du représentant.

Reconduit chez lui en grande pompe, il ne se laissa point attendrir par tant d'adulations populaires, et ceux qui crurent sa férocité endormie en ce moment, s'aperçurent vite qu'ils s'étaient fait illusion, en voyant repoussées par des cris de bête fauve leurs timides sollicitations en faveur de quelques victimes.

Enfin il songea à déléguer une partie de son pouvoir proconsulaire à quelques subordonnés qu'il pourrait tenir tremblants sous sa main. Le 20 septembre, il se rendit avec son collégue Pochole à la grande salle de la maison commune, pour installer la nouvelle municipalité, dont il avait choisi seul les membres, en vertu de ses pouvoirs illimités. Le principe électoral était suspendu par la dictature de la Montagne. Après avoir prononcé un discours énergique, il proclama le citoyen Elias comme maire; douze officiers municipaux parmi lesquels il conserva Leperdit; trente notables; un procureur de la commune et son substitut, qui vinrent individuellement prêter serment entre les mains du représentant. Puis le nouveau maire prit la parole et reçut l'accolade républicaine. Après quoi les représentants se retirèrent. Le maire reçut les serments des juges-de-paix et commissaires de police désignés par Carrier, puis la nouvelle municipalité procéda à son organisation intérieure pour la division du travail entre sept bureaux, mais elle ne prit aucune mesure que de concert avec les représentants. Tous les actes de la vie politique et administrative de la cité allaient cependant aboutir à elle comme par le passé; tout, jusqu'à la fabrication du pain et sa distribution entra dans sa responsabilité.

Elle dut autoriser son commis aux subsistances, le citoyen Morin, à délivrer la quantité de farine nécessaire pour la fabrication du pain à distribuer aux halles.

(22 septembre an II.) Carrier, comptant sur sa soumission, et voulant se mettre à l'abri derrière ses complaisances, lui demanda une liste des citoyens qui s'étaient compromis dans le fédéralisme girondin. C'était une liste de proscription. On la refusa, et Leperdit fut chargé de transmettre la réponse au terrible représentant. Celui-ci, dans une de ces colères dont il avait l'habitude, menaça Leperdit de la prison, de la mort, et ne pouvant ébranler sa fermeté républicaine, finit par le renvoyer à la municipalité où il le consigna. Il voulut établir un registre de dénonciations et ne fut pas plus heureux. Il trouva sur sa voie d'autres courages non moins intrépides qui le firent prendre la résolution de faire sa besogne lui-même.

Il n'osa pourtant épurer la municipalité qu'il avait lui-même choisie, et la laissa s'enfermer dans les soins multipliés dont l'accablaient les circonstances, en se réservant la haute direction politique, c'est-à-dire l'approvisionnement des prisons. Pendant que l'administration municipale faisait briser les diverses statues entassées au cimetière Saint-Germain; qu'elle chargeait Leperdit de placer le premier drapeau tricolore sur la maison commune, à l'exemple de celui que les représentants avaient fait placer sur le temple de la loi; pendant qu'elle célébrait l'anniversaire de la prise de la Bastille au pied de l'arbre de la liberté, en y déposant deux pierres, dont l'une portait inscrite la déclaration des droits de l'homme, et l'autre était un plan en relief de la Bastille; pendant qu'elle s'occupait surtout de dresser le rôle de l'imposition confié, même pour le recouvrement, à ses soins; Carrier continuait ses instructions de sans-culottisme à la société populaire, où tout le monde devait se montrer

pour éviter d'être suspect, en passant sous l'inspection des tricoteuses assemblées à la porte et chargées de noter les assidus.

Carrier souriait quand il voyait une poignée d'exaltés venir, au nom des jeunes gens de Rennes, demander à être les *vengeurs* du peuple. C'était le nom qu'on donnait alors au bourreau. La pétition fut prise en considération.

Ces exemples fanatiques du petit nombre opéraient une sorte de réaction modérée dans l'esprit de la majorité, et la fermeté de quelques-uns s'en accroissait davantage. Leperdit recevait-il du terrible conventionnel le reproche d'avoir favorisé la fuite de prêtres ou d'émigrés hors la loi. Ils n'étaient pas hors l'humanité! répondait avec calme le digne représentant de la cité. Un autre jour, Carrier voulait-il se porter à des mesures rigoureuses envers des femmes de mauvaise vie, suspectes de royalisme: Ce sont aussi mes administrées, disait Leperdit en les protégeant de son écharpe municipale. Chaque jour voyait naître un nouveau trait d'opposition à la volonté de l'inflexible conventionnel. On citait le trait énergique du chef de bataillon de la garde nationale, Pougerard, qui avait jeté son sabre aux pieds de Carrier, en jurant qu'il ne le teindrait pas du sang de ses concitoyens. On applaudissait à la généreuse réponse de Blin, l'un des notables, qui avait osé dire au proconsul en fureur : « J'ai » vu la mort sous toutes les formes, sans la craindre, » sur le champ de bataille et dans nos villes; je ne redoute pas la tyrannie, et je saurai la combattre sous » quelque enveloppe qu'elle se présente. » C'était signer son arrêt de mort, et il ne tiendra pas à Carrier qu'il ne soit exécuté. Il dresse en secret sa liste de proscription; il excite l'ardeur du comité de surveillance qu'il a établi. Personne n'échappera : Elias, même, le maire qu'il a choisi, paiera de sa tête la prudence dont il semble s'en-

velopper. Mais ses vengeances attendent pour éclater que la convention, dont il dépassera les ordres, ferme les yeux sur le sang dont il inondera Nantes.

La prison lui garde ses victimes, cela lui suffit. Ceux pour qui elle ne s'est pas encore ouverte ne vont pas tarder à y entrer. L'évêque de Rennes, Le Coz, coupable d'avoir arraché à ses juges un jeune prêtre insermenté, fut traduit devant Carrier, siégeant au milieu des clubistes dans la grande salle du palais. Le représentant de la convention, dans un langage non plus républicain, mais grossièrement terroriste, demanda à l'évêque ses lettres de prêtrise. Le Coz, chrétien sincère et ferme, lui répondit par ces vers que l'on a souvent cités : Abandonner un Dieu que l'on craint dans son cœur, etc.

Il fut immédiatement conduit, par les soldats qui l'entouraient, dans une des prisons de Rennes, d'où il fut bientôt transféré au mont Saint-Michel, au milieu de trois cents prêtres insermentés, comme une leçon vivante.

Carrier, lassé de toutes ces résistances, quitta bientôt Rennes pour Saint-Malo, puis pour Nantes, d'où il dicta ses ordres à son collégue Pochole, qu'il avait laissé dans notre ville pour les exécuter. Grâce à l'énergie de quelques-uns de ses citoyens, Rennes échappa ainsi à la sanglante destinée de sa sœur bretonne, dont les richesses tentèrent aussi sans doute le féroce proconsul. Délivrée de lui, notre cité respira, bien qu'il lui eût laissé dans le procureur de la commune un autre délégué digne de terminer sa tâche révolutionnaire. Pochole et Hervé se donnèrent la main pour achever l'œuvre du sans-culotte Carrier. Mais notre ville fut heureuse encore d'être quitte à ce prix de la présence du terrible conventionnel.

Notre municipalité continua de s'occuper avec un patriotique dévoûment des intérêts qui lui étaient confiés et que multipliaient encore les circonstances. Son membre le plus actif, Leperdit, commissaire du casernement,

l'était encore des prisons, où son nom était vénéré comme une garantie d'équité. Partout où quelque vertu était nécessaire, on avait recours à Leperdit. Ce fut à lui que ses collégues, surs de sa probité et de sa fermeté républicaines, confièrent l'une des clefs de la caisse municipale.

Mais le zèle, la probité et le dévoûment ne suffisaient pas à réparer tous les désordres, à satisfaire tous les besoins créés par les circonstances. L'hôpital général manquait de pain et en demandait à la commune, qui implorait à son tour la convention.

Parmi les événements dont notre ville ressentit le contre-coup, il en est un surtout qui l'affecta plus particulièrement. L'armée qui avait capitulé à Mayence, et qui se rendait dans la Vendée, où elle allait tout ravager, sous le nom de Colonne Infernale, passa en partie à Rennes où elle fit peser avec rigueur l'impôt du logement. La ville ne fut pendant un mois qu'une vaste caserne. Les églises regorgeaient de chevaux ; l'évêché était envahi par l'état-major et les bureaux d'administration des convois militaires. Pochole mettait en réquisition les manteaux des citoyens pour vêtir les cavaliers qui en manquaient. Les habitants des contrées envahies par les Vendéens refluaient sur Rennes et demandaient un asile. La commune les renvoyait aux représentants.

La municipalité cependant, toujours fidèle à sa tâche, réunissait en ateliers à la commission intermédiaire et dans une partie de l'évêché, les sabotiers et faiseurs de socques pour fournir des chaussures aux habitants, pendant que les cordonniers en fabriquaient pour les soldats, du cuir mis en réquisition chez les tanneurs. Elle mettait à la disposition des agents des poudres et salpêtres les chaudières des brasseries et teintureries. Elle faisait transférer les femmes suspectes au Bon-Pasteur, et s'ingéniait pour faire distribuer du pain privilégié aux malades deux fois par semaine. Deux de ses membres étaient jour et nuit en

permanence à la maison commune, avec deux tambours et deux courriers.

Les Vendéens, après leur échec à Granville, avaient envahi la Bretagne vers Antrain et Dol, avec l'espoir de trouver un appui dans l'insurrection du Morbihan et dans les partis royalistes disséminés ailleurs. Rennes avait vu avec effroi rentrer dans ses murs une partie des soldats républicains battus à Antrain par l'armée vendéenne. Les représentants du peuple en mission en Bretagne, Bourbotte, Prieur, Esnue Lavallée, Turreau, Boursault, réunis à Pochole, vinrent tenir à Rennes un conseil de guerre pour arrêter les mesures propres à réparer la défaite d'Antrain, et à empêcher l'invasion de dépasser Dol. Ils avaient sous leurs ordres Kléber et Marceau, Westerman et Marigny, mais aussi Rossignol et Muller. Une nouvelle défaite devant Dol vint augmenter les dangers de la position et l'épouvante dans notre ville. Le courage cependant ne fit pas défaut, du moins chez un grand nombre, en ces circonstances critiques. On compléta avec ardeur, sous les ordres du général Dembarrère, les faibles moyens de défense que pouvait offrir la place. Un arrêté des représentants prescrivit d'entasser dans le même lieu toutes les matières combustibles. Esnue Lavallée avait dit dans sa proclamation : « Rennais, votre enceinte fut le » berceau de la liberté, elle sera le tombeau des hordes » de la Vendée, si elles osent y porter leurs pas. » En conséquence il fut décidé qu'on se battrait jusqu'à la dernière extrémité aux remparts et dans les rues, et que si la nécessité y forçait, on aurait recours à l'incendie, et qu'on ne laisserait à l'ennemi qu'un monceau de cendres.

Cette résolution énergique et prise d'enthousiasme n'eut pas besoin d'être mise à exécution. L'armée vendéenne, ne commettant pas moins de fautes que l'armée républicaine, et négligeant ses avantages, s'en alla de désastre en désastre périr à Savenay.

La municipalité, effacée dans le tumulte de ces événements, donna signe de vie au retour du calme, en demandant instamment la levée de l'état de siége qu'on lui avait imposé. De grands dégats avaient été faits aux propriétés; de nombreux torts aux particuliers. Les habitants des faubourgs ne pouvaient rentrer chez eux par suite de la rigueur des ordres militaires. Cependant le danger n'existait plus. Leperdit et Bouvet furent envoyés vers le représentant Esnue Lavallée et le général en chef pour faire cesser cette situation. Leur requête fut repoussée pour le moment. Cependant Leperdit ayant fait un rapport sur la position malheureuse des faubourgs, et des réclamations urgentes arrivant de toutes parts, l'état de siége fut enfin levé quelques semaines après.

Satisfaite d'avoir réussi à protéger ainsi les intérêts de ses administrés, en attendant qu'elle pût les indemniser, la municipalité se livra avec un nouveau zèle aux travaux qui réclamaient tous ses moments.

Au milieu de ces embarras, elle vit avec effroi son procureur Hervé tracer d'autorité les mots suivants sur son registre des délibérations : « Faisant fonctions d'agent na- » tional soussigné, requière que les ordres donnés par le » représentant Carrier soient exécutés dans toute leur » étendue. » Quels étaient ces ordres? L'arrestation immédiate de vingt-sept individus, avec faculté d'étendre la liste indéfiniment.

Leperdit seul échappa à la liste fatale, et pourtant il n'était pas moins coupable que les autres. Commissaire des prisons, il ne négligeait aucune occasion de faire rendre la liberté à un innocent. Un jour il rencontre à la tour Le Bat une jeune fille de 18 ans, Julienne Glé, détenue, on ne sait sur quel motif, par ordre du parlement, depuis le mois de juin 1790. L'écrou ne contient aucune allégation de délit. Sur le rapport de Leperdit au conseil de la commune, la jeune fille est mise en liberté.

Un autre jour, dans la même prison, s'adressant aux religieuses enlevées à l'Hôtel-Dieu par Carrier : « Que » faites-vous ici, leur dit-il du ton du bourru bienfaisant? » Votre prison, c'est l'hôpital; les malades vous y at- » tendent : c'est là que vous pouvez servir utilement la » patrie. » Et sans écouter leurs excuses, il leur fait ouvrir les portes, les reconduit lui-même à l'hospice où il les consigne, toujours grondant. Les juges eurent le bon sens de ne pas réclamer.

Nous ne finirions pas, si nous voulions tout citer.

De pareils traits de courage civique ne pouvaient manquer d'attirer sur leurs auteurs la vengeance des délégués de la convention. Carrier se chargea de punir au nom de tous, et s'il n'osa pas tracer le nom de Leperdit sur sa liste de proscription, il l'y comprit, du moins intentionnellement, parmi ceux qui pourraient être arrêtés comme suspects. Mais, nous le verrons, plus d'une victime lui échappa.

Assez d'autres tombèrent sous les arrêts de la commission militaire présidée par Brutus Magnier. Plus de quatre cents avaient été exécutés; des enfants même avaient été condamnés.

(1794.) Le terrible tribunal, qui tenait la guillotine en permanence sur nos places publiques, acquitta cependant l'ancien maire de Rennes, Talhouet.

Pochole lui-même, couvert de la protection de Carrier, ne fut pas à l'abri des soupçons de cette époque inquiète. Il fut obligé de se justifier devant le comité révolutionnaire de Rennes, d'avoir fait mettre des citoyens suspects en liberté.

C'est au milieu de ces tristes circonstances, quand chaque famille n'était jamais assurée du pain du lendemain, et avait souvent passé la nuit à l'attendre à la porte de la halle, sous le temps le plus rigoureux, c'est alors que des fêtes publiques essayaient de tromper la

faim des habitants. La convention venait d'en décréter une nouvelle qui fut célébrée le 9 janvier au champ de Mars.

Quelques jours après, une autre fête populaire inaugurait le temple de la Raison dans l'ancienne église Saint-Sauveur.

Sur ces entrefaites, le tribunal militaire, qui avait longtemps siégé au présidial de Rennes, et qui s'était transporté à Antrain pour y juger les Vendéens que l'invasion y avait laissés, vint à perdre un de ses membres, victime de l'épidémie qui régnait dans les prisons et que l'on redoutait à Rennes même. Le citoyen Remacly en mourant, avait exprimé le vœu d'être inhumé au pied de l'arbre de la liberté. Il fut exaucé, mais non sans opposition. La commune osa prendre d'abord une délibération contraire.

Nous devons noter, à l'occasion de la fête funéraire qui fut célébrée alors, que, quelques jours après, un membre de la société populaire vint déposer au conseil de la commune « deux plaques trouvées, dit-il, dans les » fouilles » faites sur la place de l'Egalité pour la plantation de l'arbre, et « contenant des inscriptions dont » il n'a pas été jugé nécessaire de faire état. » On n'était guère archéologue ni historien alors. Les plaques, sans doute curieuses pour l'histoire de notre ville, furent envoyés à l'arsenal pour servir à la fabrication des armes, comme les débris du cheval de bronze, auquel elles avaient probablement rapport.

Cette municipalité si zélée, si ferme, si laborieuse, avait fait son temps. Elle allait céder la place à une nouvelle, selon le vœu de la loi du 4 décembre précédent qui, en organisant un gouvernement révolutionnaire provisoire, avait exigé le renouvellement de tous les corps constitués, sous l'autorité absolue du comité de salut public. Ce fut le 22 février que notre ville se conforma

à ces prescriptions de la loi nouvelle, et que les représentants Esnue Lavallée et François proclamèrent les choix qu'ils avaient faits au nom du comité de salut public, en déclarant toutefois, que ce n'était point pour raison d'incivisme qu'ils avaient opéré « quelques changements dans » la municipalité. » En effet quelques-uns des anciens membres furent conservés, et Leperdit, l'un d'eux, le plus digne de leur aveu même, fut nommé maire.

La société populaire subit aussi son épuration comme la municipalité, et reçut du ministre de la justice Gohier, les bustes de Marat, Pelletier, Brutus et Rousseau. Les sections signaient une adresse à la convention.

A peine à son poste, et dès qu'il eut prêté serment, Leperdit se voua tout entier à ses nouvelles fonctions avec un zèle qu'il ne fit que continuer. Un de ses premiers soins fut d'inviter les habitants qui avaient souffert de l'invasion des *brigands* ou des travaux des fortifications, de fournir, pour obtenir l'indemnité, un certificat de civisme de leur section, ou des capitaines de leur compagnie. On exigea des femmes une attestation de dix personnes constatant qu'elles n'avaient point tenu de propos tendant à dénigrer le gouvernement. Tous ceux qui ne purent pas produire ces preuves de civisme furent privés de l'indemnité allouée par la commune, et elle se réserva d'annuler celles qui lui parurent trop complaisamment accordées, ou déméritées par quelque fait récent.

Le danger incessant, la famine, était toujours aux portes de la ville. Leperdit se multipliait pour la combattre. Un grenier d'abondance, qui devait contenir 40,000 quintaux de blé pour la commune et le département, avait été fondé à Rennes, mais il était loin d'être suffisamment approvisionné. Il fallait 400,000 l. pour payer les achats. Une souscription avait été faite, avec promesse de rembourser à la récolte. L'argent, naturellement défiant, n'arrivait pas dans la caisse des subsistances. Les sections

furent invitées à signaler les citoyens qui n'avaient pas souscrit ou ne l'avaient pas fait en raison de leurs moyens. Aucune souscription nouvelle ne put être moindre de 5 l. Malgré tous ces efforts pour le soulager, le peuple, disposé par ses souffrances aux excitations de la calomnie, crut, selon l'habitude, à des spéculations sur sa misère, et se porta en foule à la maison commune, où il demanda le maire à grands cris. Leperdit ne se fit pas attendre; il parut au balcon et voulut parler. Un malveillant, un condamné nommé Toinel, dirigeait l'émeute. Les cris : du pain! du pain! interrompirent le courageux magistrat qui ne put faire entendre que ces mots : Je n'en ai point. La fureur de la multitude augmenta. On demanda sa tête au maire intrépide qui ne pouvait donner de pain. Il descendit aussitôt malgré les efforts de ses collègues. Il repoussa les bayonnettes de la garde nationale qui voulaient le protéger : J'ai mon écharpe, dit-il, et j'ai fait serment de mourir pour le peuple. Il se livre à la foule qui hésite et semble vouloir l'écouter, mais au moment où il reprend la parole, une pierre l'atteint au front, son sang coule. Alors la fureur des mutins s'apaise subitement. « Je ne » puis changer les pierres en pain, dit Leperdit en sou- » riant à ceux qui l'entouraient. Si mon sang peut vous » nourrir, je vous le donne jusqu'à la dernière goutte. » Puis, essuyant le sang qui inonde son visage, il profite du calme qui s'établit, pour faire connaître et justifier les mesures prises par la commune. L'émeute se retire honteuse et pleine de confiance dans ses paroles.

Des ateliers sont installés à l'évêché, à l'hôtel Caradeuc. Les cordonniers, les tailleurs sont mis en réquisition pour l'habillement des volontaires, mais leur rétribution ne peut les faire vivre; ils demandent à être payés en nature, et la commune y consent pour une partie du salaire. Les veuves des soldats tués en combattant reçoivent des secours. On enlève quelques grains d'autorité

dans les campagnes voisines; on en achète du côté de Redon. La tranquillité renaît dans la ville avec l'abondance, pour quelques jours.

La terreur poursuivait son cours et dévorait ses victimes. Robespierre, dont l'influence commençait à dominer la convention, se défaisait peu à peu de ses rivaux d'ambition. Hébert et ses complices étaient tombés sous le nom de fédéralistes. Notre ville reçut en même temps la visite du général Santerre et du représentant Dubois-Crancé, envoyés en mission dans l'Ouest par le comité de salut public.

Ce fut alors que Blin l'aîné abjura devant le conseil de la commune « l'erreur qui l'avait fait prendre le parti de » la Gironde », et sa rétractation fut, sur sa requête, insérée au bulletin, pour que tous les citoyens en eussent connaissance. La persécution politique devenait plus ardente, comme si elle eût senti sa fin approcher.

(1794.) La peur, ou un sentiment de faiblesse qui n'en est pas éloigné, causait de nombreuses et fréquentes absences parmi les membres du corps municipal. On les rappela par une lettre officielle au sentiment du devoir. Leperdit, fidèle à son poste, faisait face, avec quelques-uns de ses collégues, à toutes les fatigues, à tous les dangers, exposait quand il le fallait, sa tête pour les intérêts de ses administrés, et plein de foi dans l'avenir de la grande œuvre commencée en 89, attendait que la dictature terroriste passât, comme un orage, avec les circonstances qui l'avaient fait naître.

La persécution s'attachait encore, malgré les efforts de Leperdit, aux femmes qui s'étaient dévouées au soulagement des indigents, sous prétexte que c'étaient des religieuses. Elles présentèrent une pétition à la municipalité, qui les maintint à leur poste. L'esprit de modération et d'ordre surgissait sans cesse dans notre ville à travers tous les excès du moment. Elle était inondée des réfugiés de

la Vendée, malheureux qu'on exportait par masse de leur pays. Nantes les déversait sur Rennes, qui s'efforçait de pourvoir à leur logement et à leur subsistance, en attendant qu'on l'en délivrât, conformément à l'arrêté des représentants qui ordonnait de les transporter à vingt lieues des côtes et du théâtre de la guerre.

Leperdit continuait de braver la vengeance de Carrier avec la conscience calme d'un honnête homme. Ne pouvant faire disparaître l'échafaud en permanence sur la place d'armes, il le fit transférer sur la place Egalité, au-dessus de la grille de l'aquéduc, par la raison qu'il répugnait à une bonne police de voir ruisseler le sang en public. Il remplaça par neuf citoyennes à 500 l. par an les ci-devant religieuses hospitalières qu'il n'avait pu maintenir à leur poste, sans qu'elles justifiassent de leur serment civique. Il enleva l'accusé Villambe à l'accusateur De Fiennes, de la commission révolutionnaire, sous prétexte de renseignements importants à tirer de celui qu'il voulait sauver. Il ne craignit pas d'inviter Esnue Lavallée à indiquer aux détenus le motif de leur incarcération.

Tant de services rendus aux citoyens et à la chose publique, tant de dévoûment qui faisait négliger à Leperdit ses propres intérêts, lui valurent de la part de ses collégues un noble témoignage d'estime et de reconnaissance. Le conseil à l'unanimité vota une indemnité au généreux citoyen qui sacrifiait jusqu'à sa modeste aisance aux intérêts de ses administrés. Ce ne fut pas la seule ni la dernière preuve de considération qu'il reçut de ses concitoyens.

Nous devons signaler ici en passant un discours sur la nécessité du divorce, qui fut prononcé dans le temple de la Raison par le citoyen Boquet, acteur du théâtre, et qui fut imprimé aux frais de la commune au nombre de mille exemplaires. Quelques jours après, la fête de l'Etre suprême nouvellement décrétée par la convention, sous

l'influence de Robespierre, était célébrée pour la première fois à Rennes, et le discours qu'y prononça le citoyen Feburier, fut également imprimé et distribué aux frais de la commune.

Une loi venait de suspendre les commissions militaires. Rennes espéra être délivrée de la sienne et de son terrible président, Brutus Magnier, mais elle réclama en vain le bénéfice de la loi; l'existence de la fatale commission fut encore prolongée par le représentant Laignelot, qui vint à Rennes à cette époque.

Malgré cela, Leperdit n'en arrachait pas moins des détenus aux prisons, toutes les fois qu'il le pouvait. Antoine Botherel recouvra en ce moment la liberté dont il avait été privé par lettre de cachet.

La commission révolutionnaire, dont la commune n'avait pu obtenir la suppression, était rappelée de Vitré à Rennes, et le représentant Esnue Lavallée menaçait notre ville de la création d'un nouveau tribunal, criminel militaire, lorsque Leperdit, entrant au conseil le 15 août, dit à ses collègues : « Vous avez connaissance des nou» velles arrivées ce matin de Paris, concernant une nou» velle conspiration contre la liberté, qui a été décou» verte et détruite aussitôt par la convention. » C'était la chute de Robespierre qui suivait sur l'échafaud ses victimes et ses complices. La convention venait de se décimer encore une fois; le régime de la terreur allait finir; la guillotine disparaître de nos places publiques; les prisons s'ouvrir. Une réaction complète, qui existait déjà dans les esprits, allait se manifester dans les actes du gouvernement.

A la nouvelle de cet événement, qui remplissait de joie et d'espérance tous les cœurs, notre municipalité vota et expédia aussitôt une adresse de félicitations sincères à la convention. Les victoires de nos armées aux frontières, et le nom de Moreau, l'ancien prévôt du droit, qui s'y

trouvait souvent mêlé, augmentèrent encore la confiance publique dans l'avenir. En attendant avec calme la nouvelle direction du pouvoir, notre ville reprit le cours de ses habitudes tranquilles, c'est-à-dire qu'elle se voua avec son zèle accoutumé au soulagement des besoins créés par les circonstances.

Une partie des officiers municipaux fut renouvelée à cette époque par le représentant Laignelot; mais ce renouvellement partiel exigé par la loi ne porta point heureusement sur Leperdit, qui continua sa carrière de dévoûment au profit de notre ville.

Il fit demander au représentant Esnue Lavallée de subvenir aux besoins du prisonnier Des Nétumières, qui lors de son arrestation avait été dépouillé d'une somme de 5,000 l. remise aux mains dudit représentant. Il s'occupa avec ardeur de l'organisation des écoles primaires, et présida une distribution de prix donnée par la commune au lycée national, qui ne possédait alors que quatre cours d'études. Les jeunes gens qui suivaient les écoles ou les cours du Lycée furent seuls admis à faire partie du bataillon, l'Espoir de la patrie.

La réaction, comme il arrive toujours, avait amené un relâchement dans les ressorts trop tendus jusque-là du gouvernement. La municipalité de Rennes crut devoir voter à ce sujet une adresse à la convention. La garde nationale, si ardente, si infatigable jusqu'à ce jour, négligeait maintenant son service que désorganisaient de nombreuses exemptions. La commune les supprima presque toutes, et prescrivit une revue périodique obligatoire.

Le premier soin du représentant Boursault, le nouveau délégué de la convention dans notre ville, fut de s'occuper du renouvellement des autorités dans le sens actuel du pouvoir. Il demanda aux administrations des listes de sujets capables, et des membres de chacune d'elles, avec indication de l'origine de leur nomination, du lieu de

leur naissance, domicile et profession, avant et depuis la révolution. Après s'être entouré de tous les renseignements que purent lui donner la société populaire, le comité révolutionnaire et surtout les patriotes « qui jouissaient de l'estime et de la confiance de leurs concitoyens », il fit son choix qu'il soumit au peuple assemblé dans le temple de l'Etre suprême, église Saint-Sauveur. Quand, à la fin de son discours, il proclama d'abord le nom de Leperdit, des acclamations de joie, des applaudissements unanimes éclatèrent de toutes parts. Ceux des noms qui n'obtinrent pas le suffrage public furent immédiatement remplacés par d'autres plus heureux et plus dignes. Leperdit fut félicité par ses collègues, qui prêtèrent serment entre ses mains, et auxquels il adressa cette courte et simple allocution : « Citoyens, l'union fait notre force; » c'est à celle qui a régné entre les membres de l'ancienne municipalité que l'on doit les services qu'elle a » rendus à la chose publique et notamment à cette commune. Je vous invite, au nom de la Patrie, à vous » unir de même pour déjouer plus sûrement la malveillance et remplir l'attente de vos concitoyens. » Il reçut ensuite le serment des nouveaux juges-de-paix, des commissaires de police et des membres de la commission philantropique, instituée par le représentant pour informer sur les détenus à élargir.

L'après-midi du même jour, Leperdit se transporta, entouré du conseil de la commune, au temple de la Loi, lieu des séances de l'autorité départementale, et y reçut, conformément aux décrets de la convention, le serment des nouveaux administrateurs, celui des juges des tribunaux criminel et de district.

Le jour suivant, l'organisation civile et judiciaire de notre ville ayant été complétée par l'installation des tribunaux militaire, de conciliation, de commerce, de la commission révolutionnaire et de la police correctionnelle,

le régime de la terreur disparut chez nous jusque dans ses derniers vestiges, dans ses acteurs comme dans ses actes. La modération de la Gironde avait vaincu à son tour les excès de la Montagne. Il est vrai que les circonstances extérieures étaient bien changées; nos armées étaient partout victorieuses. La guerre civile n'était pas encore étouffée, mais elle ne luttait plus qu'avec peine, depuis la défaite de la Vendée.

La terreur avait été moins sanglante qu'ailleurs dans notre ville; la réaction y fut aussi plus modérée. Elle se borna à remplacer les hommes et à livrer les plus coupables à la surveillance et à la justice du pouvoir central. Notre municipalité, de concert avec la commission philantropique, ouvrit les prisons aux suspects qu'on y avait entassés sans preuves. Des réfractaires de la première réquisition détenus à Kergus, dans la misère et le besoin, demandèrent à rejoindre leurs frères d'armes à la frontière. On leur accorda leur requête.

Le citoyen Bigot faisait à la section de la Montagne la motion d'établir un *Muséum* à Rennes, et l'assemblée municipale appelant aussitôt dans son sein des commissaires des huit sections, signait et adressait un rapport sur ce sujet aux représentants du peuple, en mission, à la convention nationale et au comité d'instruction publique.

L'espoir de la paix et le retour de la modération ramenaient à des pensées d'études. Cependant la disette et la guerre civile menaçaient toujours. Hoche venait seconder les efforts pacifiques des représentants Guezno et Guermeur, tous deux Bretons. Lanjuinais et Defermon reparurent dans notre ville, même avant la levée de leur ban, et y furent accueillis par une joie unanime. Les représentants n'avaient pas hésité à se montrer avec eux en public, et on leur en sut gré. L'évêque Le Coz, détenu au mont Saint-Michel, où il avait failli être brûlé vif, lors de l'invasion vendéenne, ne tarda pas non plus à voir s'ouvrir sa prison.

Pendant que les proscrits, échappés à l'échafaud de la terreur, rentraient dans le sein de la convention que leur avait rouvert le triomphe de la faction thermidorienne, Carrier expiait à son tour ses forfaits sur cet échafaud, où il avait immolé tant de victimes, et Rennes devait en partie cette justice nationale à la fermeté de l'un de ses concitoyens, Phelippes de Tronjolly, qui pourtant avait d'abord présidé ce tribunal révolutionnaire, dont Carrier trouvait la justice trop lente, et qu'il avait remplacé par une commission militaire.

(1795.) La réaction contre les terroristes avait eu pour résultat des entrevues pacifiques avec les chefs royalistes. Rennes vit à cette époque Cormatin, major-général de l'armée catholique, entrer dans ses murs et entamer avec Hoche de longues conférences, comme préliminaires de la pacification. Mais ces entrevues isolées étaient insuffisantes. On invita les royalistes à envoyer leurs délégués pour une conférence générale qui pacifiât la Bretagne, comme la Vendée venait de l'être par le traité de la Jaunais. On mit à leur disposition le château de la Prévalais qui appartenait à un de leurs chefs et que l'on avait meublé exprès. De leur côté, les représentants Guezno, Defermon, Corbel, Grenot, Bollet, Chaillou, Lanjuinais, Guermeur et Jary se réunissent à Rennes dans l'hôtel Cuillé. La maison de la Mabilais, intermédiaire entre ces deux points, et située aux abords de la ville, non loin de l'ancien hospice de la Santé, devait, comme terrain neutre, servir de lieu de réunion aux deux partis. Tout cela fut accepté de part et d'autre, et cependant les hostilités ne cessaient pas. La garde nationale s'épuisait en courses inutiles de jour et de nuit; la caisse municipale faisait des pertes énormes sur le prix du pain qu'elle distribuait aux pauvres; la commune avait eu de nouveau recours à la convention impuissante; elle lui avait député deux de ses membres, Percelat et Pongerard, pour de-

mander un envoi de troupes et un secours de 450,000 l. Ils revinrent avec des promesses et une autorisation d'emprunt. Les représentants donnèrent en attendant 8,000 l. qui furent distribuées aux indigents par les commissaires des sections.

Ce fut au milieu de ces circonstances que s'ouvrirent à la Mabilais les conférences pour la pacification. Hoche seul ne partagea pas la confiance générale sur leur résultat. Il refusa d'y prendre part, et surveilla les mouvements de l'ennemi qu'il soupçonnait. On remarqua parmi les chefs royalistes délégués, Cormatin, de Busnel, de Chantereau, Boishardy, de Silz, Louis de Frotté, de Tinténiac, Guillemot, Bellevue, et beaucoup d'autres moins connus ou pourvus de commandements moins importants. Les royalistes de la Sarthe et de la Mayenne n'envoyèrent point leurs délégués, malgré leur promesse.

La première entrevue du 12 germinal fut suivie d'une autre le 14, où, sur l'insistance des représentants, les royalistes reconnurent la république par une parole d'honneur qui devait demeurer secrète. C'était du reste une formalité préliminaire à laquelle Charrette lui-même n'avait pas refusé de se soumettre lors du traité de la Jaunais. Il semblait que les bases du nouveau traité seraient faciles à poser ; mais des difficultés ne tardèrent pas à surgir. On allait se séparer sans rien conclure. Les royalistes demandaient qu'on envoyât vers le chef absent, Stofflet, pour avoir son adhésion. La proposition fut acceptée, comme terme moyen, et l'on expédia en même temps de nouveaux délégués vers les cantonnements insurgés qui n'avaient pas de représentants aux conférences. Une suspension d'hostilités devait être la conséquence de cette mesure, mais elle ne fut pas mieux observée que celle qui avait dû précéder les conférences.

En attendant le retour des envoyés, on continua les conférences provisoires. Sur ces entrefaites trois frégates

anglaises vinrent tenter un débarquement dans les Côtes-du-Nord. Cette nouvelle cause de rupture fut écartée par une démarche loyale des chefs royalistes, Cormatin, Frotté, Tinténiac, Boishardy et Solihac, qui repoussèrent le secours inopportun de l'Angleterre. Mais les arrangements n'avançaient pas. Une nouvelle émeute des faubourgs avait menacé la convention, mais le désarmement des terroristes et le traité de paix avec la Prusse, proclamé à Rennes, ramenaient l'espoir et la joie dans tous les esprits. Les chefs royalistes se décidèrent enfin à traiter; Stofflet lui-même, qui n'avait point posé les armes dans la Vendée, envoyait de nouveaux députés à la conférence. Cependant des bruits sinistres se répandaient; de nouvelles menaces de débarquement faisaient soupçonner la bonne foi des royalistes. La ville était inquiète; tout nouveau retard devenait un danger. On se réunit le 30 germinal pour en finir. Après de longues et vives discussions, un traité analogue à celui de la Vendée fut signé par les chefs royalistes, qui déclarèrent se soumettre aux lois de la république, et consentir à ne jamais porter les armes contre elle, malgré la résistance et les protestations de quelques-uns d'entre eux, qui se retirèrent.

Les signataires suivirent à Rennes, comme Charrette l'avait fait à Nantes, les représentants du peuple, qui, après leur avoir fait accepter les couleurs de la république, les présentèrent à la garnison sous les armes, et s'acheminèrent avec eux vers l'hôtel Cuillé, au son de la musique guerrière, du bruit des salves d'artillerie et des cris enthousiastes de la foule : Vive la paix! Vive la république! Un repas fraternel célébra cette réconciliation qui malheureusement ne devait pas être de longue durée (1).

(1) Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, par Duchâtellier, vol. 4, p. 421-446.

Bientôt de nouvelles inquiétudes naquirent de toutes parts. Les royalistes parlaient déjà du retour des Bourbons et des émigrés. Sur ces entrefaites, Cormatin est saisi à Rennes avec quelques autres chefs royalistes. La guerre civile, tramée sourdement, allait éclater de nouveau. Le moment prévu par Hoche est arrivé; il est sur ses gardes. Il renforce la garnison de Rennes, et s'occupe de fortifier notre ville comme un des points de la ligne qui doit isoler les rebelles de la Bretagne de ceux de la Mayenne et de la Normandie. Les colonnes mobiles de gardes territoriales sont réorganisées à Rennes par les représentants Bollet et Grenot, qui font aussi quelques changements dans l'administration municipale. Malgré ces précautions, notre ville est en proie à une sourde agitation. Sur le rapport de Lanjuinais, la convention a autorisé l'exercice public du culte catholique, et cette mesure, dont le besoin s'était fait sentir avec la fin de la terreur, est sur le point d'exciter une émeute à Rennes.

Tout s'apaisa, grâces aux mesures conciliatrices des représentants. Hoche était parti de Rennes pour se diriger vers Quibéron. Pendant qu'Auray et Vannes, après sa victoire, ruisselaient de sang comme aux jours de la terreur, Rennes célébrait la fin de ce régime dans l'anniversaire du 9 thermidor.

Une pétition signée d'un grand nombre de citoyens et de citoyennes avait demandé de rendre au culte catholique la ci-devant église Saint-Sauveur; mais la commune, sur les conclusions de l'agent national, ne put céder encore au vœu public, sous prétexte que le local demandé était utile aux réunions décadaires pour la lecture des lois et l'instruction du peuple. Le culte catholique était cependant autorisé, comme tous les autres, et une affiche avait annoncé aux habitants que les prêtres qui, devant la municipalité, auraient fait acte de soumission aux lois de la république, pourraient exercer leur culte

dans le lieu désigné par eux, en se renfermant dans son enceinte, sous peine de mille livres d'amende contre eux et les citoyens qui les auraient appelés. Un registre fut ouvert pour recevoir les déclarations de ceux qui voulaient suivre un culte quelconque. Les édifices qui avaient appartenu au culte catholique ne lui furent pourtant pas rendus, conformément à la loi du 11 prairial an III; mais il commença à s'exercer dans des lieux particuliers qu'on lui consacra dans plus d'une maison de la ville.

Une partie des officiers municipaux étaient renouvelés conformément à la loi, et M. Corbière s'y trouvait appelé pour la première fois. La tranquillité publique sans cesse menacée, et toujours maintenue, exigeait du nouveau conseil, à peine organisé, une surveillance active et pleine de cette fermeté légale qui ne blesse que les malveillants. La ville était inondée de brochures séditieuses; on fit des visites domiciliaires.

Les nouveaux dangers de la convention avaient leur retentissement dans notre ville. La constitution de l'an III venait d'être votée; elle était soumise aux sections. Les espérances et les menées royalistes, à Rennes comme à Paris, entretinrent une fermentation qui n'amena pas chez nous un 13 vendémiaire, mais y fit prendre des précautions extraordinaires. La générale battit dans nos rues et annonça le danger; la commune rendit leurs armes aux citoyens qu'elle en avait privés; les soldats furent consignés aux casernes par le chef de brigade, Clédat, qui commandait la place; les habitants eurent l'ordre de ne pas sortir de chez eux après 10 heures sans lumière.

Ce fut au milieu de ces précautions rigoureuses que la nouvelle constitution, dite de l'an III, fut acceptée dans notre ville, et que l'on procéda à la nomination des trente-trois électeurs accordés par elle à notre ville.

§ IV.

RENNES SOUS LE DIRECTOIRE.

Après la victoire du 13 vendémiaire, qu'elle devait à Bonaparte, la convention termina sa longue dictature, en installant les pouvoirs qui devaient lui succéder.

A peine le directoire fut-il organisé, que notre ville, dans un mémoire énergique, s'empressa de lui peindre les besoins de la commune, et de lui demander les secours que sa position rendait indispensables. L'agitation, née à l'occasion des élections, continuait toujours; des rassemblements nocturnes avaient lieu à l'auberge dite le *Duc de Bretagne*, à l'extrémité du faubourg l'Evêque. Des visites domiciliaires, faites à l'improviste par la troupe, parvinrent à les dissoudre sur ce point. Il fut défendu de sortir de la ville avec des armes à feu. On fit abattre tous les arbres autour de l'arsenal dans un rayon de cent toises, de peur de surprise. Tous les bateaux furent coulés sur la rivière dans un délai de quarante-huit heures, par ordre du général Rey. On transféra encore des prisonniers de guerre anglais à Saint-Malo pour y attendre un échange.

Cependant la douceur du nouveau régime, qui ne devait pas tarder à dégénérer en faiblesse, comme toute réaction à la violence, se faisait déjà sentir dans notre ville. La municipalité était obligée de se défendre contre des calomnies que son zèle n'avait pu lui épargner.

Nous rencontrons pourtant ici sur les registres (1) de ses délibérations, un fait qui prouve l'estime qu'elle méritait. Le maire Leperdit « expose que les citoyens Le

(1) Ces mêmes registres ont été la source où nous avons puisé constamment tous les faits relatifs à l'époque révolutionnaire dans notre ville.

» Prestre de Châteaugiron, Talhouet de Bonamour, Bel-
» lier de la Fresnière, Dubois-Dessausais, et autres per-
» sonnes bienfaisantes, lui donnèrent l'an dernier diffé-
» rentes sommes pour distribuer aux pauvres; que ces
» dons sont relatés sur les registres de la municipalité,
» quoique ce fût à lui particulièrement qu'on eût donné
» ces sommes pour en faire la distribution aux malheu-
» reux, sans être tenu d'en rendre compte. Il demande
» acte de la représentation qu'il fait de la liste des indi-
» gents malheureux qu'il a soulagés avec les deniers lui
» donnés, contenant la quotité de ce qu'il a compté à
» chaque individu, montant en total à 2,490 l. 15 s.

» Le procureur de la commune entendu, le corps mu-
» nicipal, obtempérant aux désirs du citoyen maire, sur
» son réquisitoire, lui a décerné acte par lui demandé,
» en lui observant que les personnes bienfaisantes qui lui
» ont donné des aumônes pour distribuer aux malheu-
» reux, savaient qu'il était incapable de les faire tourner
» à d'autres usages. »

La municipalité s'honorait dans l'hommage qu'elle rendait ainsi à la probité si bien reconnue de son maire. Quoi qu'il en soit, elle allait céder la place à de nouveaux élus. Les assemblées primaires, conformément à la loi, avaient renouvelé les membres du conseil municipal, et Leperdit les proclama, puis se retira avec ses anciens collégues aux cris de : Vive la république!

M. Philippe Jouin, premier élu, fut nommé au scrutin par ses collégues, président de la nouvelle administration municipale, car la vieille dénomination de maire était supprimée. M. Corbière faisait aussi partie de cette administration, bien qu'il eût été élu juge de police par la précédente. Si Leperdit ne fut plus au nombre des officiers municipaux, il continua de siéger parmi les notables adjoints au conseil, car on le trouve désigné par la nouvelle municipalité pour l'office de *minager*, c'est-à-dire, de commissaire chargé de la rédaction des mercuriales.

Bientôt la commune de Rennes fut mise en état de siége et privée du nouveau régime constitutionnel, sans qu'aucun événement grave eût paru motiver cette excessive prudence. Quoi qu'il en soit, deux officiers municipaux demeurèrent en permanence. Le général La Barollière, qui commandait alors la garnison, exigea de chaque propriétaire une déclaration des armes et munitions qu'il possédait. Une sourde agitation naquit alors et entretint dans l'esprit du pouvoir les soupçons de royalisme nés contre la commune de Rennes à l'époque des dernières élections. Malheureusement de petites circonstances venaient parfois fortifier cette opinion.

Les nouvelles fêtes inventées par le directoire et consacrées à la jeunesse, aux époux, à la reconnaissance, aux victoires, étaient célébrées sans enthousiasme, souvent avec une économie suspecte. Ce moyen de moralisation, sans base religieuse, n'avait aucune prise sur l'esprit du peuple. Comme distraction, ces fêtes sans attrait manquaient encore leur but politique.

La fête de la république était celle qui excitait encore le plus d'enthousiasme. Célébrée le 1er vendémiaire de chaque année, elle en marquait le commencement, et ranimait le désir de compléter l'œuvre commencée en 89, mais si souvent interrompue par les nécessités tyranniques des circonstances et l'oppression dictatoriale qui en découlait, sous le nom désormais inapplicable de république.

La Bretagne, malgré la chute des chefs de la Vendée, luttait encore sans espoir. Hoche revenait pour y comprimer un reste de guerre civile. Il avait rétabli son quartier-général à Rennes. De là il publia ces ordres du jour où respire ce caractère ferme et humain qui lui valut le titre de pacificateur de l'Ouest. La persuasion et la force, ses deux grands moyens de pacification, amenèrent la soumission de tous les chefs royalistes. Les environs de Rennes redevinrent tranquilles au moins pour quelque

temps, car Hoche éloigné, la chouannerie ne devait pas tarder à renaître. Le directoire récompensa le pacificateur en lui offrant des armes et des chevaux, et Rennes faillit le voir succomber sous le pistolet d'un assassin qui l'attendait à la sortie du spectacle. L'auteur de cette criminelle tentative, nommé Morio, fut saisi et emprisonné à Rennes.

Le retour de la paix, dont notre ville devait sa part à Hoche, amena des loisirs favorables à ses intérêts privés, et surtout au besoin impatient de plaisirs qui s'emparait comme une folle réaction, de toutes les classes de la société. Sous ce rapport, les fêtes du directoire favorisèrent cette tendance et exprimèrent l'une des faces des mœurs du temps.

Du moins les pauvres gagnèrent quelque chose à cette ardeur de dissipation qui succédait comme le soleil à la tempête. Le dixième de la recette des spectacles fut attribué aux filles de la charité, et perçu à Rennes pour la première fois à cette époque.

Malheureusement ce secours était bien insuffisant. Les hôpitaux manquaient de pain et les administrateurs voulaient se retirer. On refusa leur démission jusqu'à ce qu'ils fussent remplacés, et l'on s'adressa au trésor public qui était impuissant à secourir tant de détresse.

On dansait cependant, et l'on ouvrait les prisons aux prêtres détenus. Tandis que la municipalité était occupée à cet acte de clémence, elle eut à repousser de nouvelles calomnies qui l'accusaient de tolérer des marchés publics et considérables de fusils, et d'avoir mal accueilli le législateur Lanjuinais. Une délibération fut prise pour démentir ces faits injurieux, et le commissaire du directoire exécutif, Corbière, fut chargé d'en transmettre une expédition aux journaux, le Républicain Français et l'Ami des Lois, qui avaient imprimé ces odieuses inculpations dont le but, disait-on, était d'amener la suspension du

régime constitutionnel dans notre ville. Cela ne tarda pas en effet.

On s'occupait des listes des candidats aux fonctions publiques exigées par la loi du 25 fructidor an IV. Les assemblées primaires et communales qui devaient choisir entre ces candidats et nommer aux diverses fonctions, étaient ouvertes à tout citoyen inscrit sur le registre civique tenu par la municipalité, conformément à l'art. 8 de la constitution. Elles étaient donc soumises à des influences diverses; chaque parti voulait faire triompher ses candidats, et il en résultait dans la ville une certaine fermentation dont nos élections modernes ne donnent qu'une faible idée.

Le nom de Corbière sortit de l'urne pour la députation au corps législatif. Vanier fils, son substitut, lui succéda dans ses fonctions de commissaire du directoire exécutif.

(1797.) La liberté complète, entière, n'était encore possible pour aucun des partis. Chacun d'eux ne voulait que la moitié de la vérité qui lui convenait, et cherchait à semer le désordre là où il ne pouvait rester maître. Le serment de *haîne à la royauté*, qui fut bientôt exigé des nouveaux élus, n'écarta point tous ceux dont on redoutait la présence aux affaires.

La municipalité, qui venait de renouveler la moitié de ses membres, conformément à l'art. 185 de la constitution, se vit obligée de lutter contre des désordres de plus d'une espèce. Des duels, des rixes violentes avaient lieu tous les jours en public. On se dispensait de porter la cocarde tricolore imposée à tous les citoyens et citoyennes par la loi du 5 avril 93. Enfin une nuit, quelques jours après l'anniversaire du 14 juillet, l'arbre de la liberté de la place d'armes fut abattu par un malheureux fou. Le lendemain une proclamation de la municipalité apprit que l'auteur de l'attentat avait été saisi, et autorisa la garde municipale indignée à en replanter un immédiatement à

la même place, « sauf à le replacer en saison convenable » en cas que la chaleur le fasse périr. »

A toutes ces causes d'aigreur et de réaction vint s'en joindre une nouvelle. Une pétition calomnieuse fut déposée par une main inconnue au corps-de-garde. La municipalité s'y transporta, sur la dénonciation du chef de poste, et après l'avoir lue, en envoya des copies au directoire, au corps législatif, au ministre. Toutes ces précautions ne la sauvèrent pas du coup qu'elle redoutait; elle était désormais suspecte. Son obéissance même aux lois était transformée en délit. Elle avait rouvert au culte catholique les églises du Collége, de Saint-Germain, Saint-Melaine, Saint-Aubin, Saint-Etienne, Saint-Laurent et Saint-Hélier. L'acte était légal, mais inopportun, comme on dirait aujourd'hui à la tribune.

Au milieu de cette irritation, à laquelle faisaient à peine diversion les succès répétés et glorieux de nos armées, vint tout-à-coup retentir la nouvelle des événements du 18 fructidor. Le général Rouland commandait alors à Rennes. Tout individu sans cocarde tricolore fut arrêté et puni selon la rigueur des lois. Bientôt celle du 19 fructidor vint annuler toutes les élections faites par les assemblées primaires, et un arrêté du directoire destitua la municipalité.

Le citoyen Parcheminier, l'un des administrateurs nommés par le même arrêté, fut élu au scrutin par ses collègues, président de l'administration municipale. Il institua un jury pour les fêtes républicaines, et en nomma membres les citoyens Rabillon, littérateur et professeur de l'école centrale, Lemierre, musicien, qui déjà avait dirigé plus d'une fois les symphonies patriotiques.

Ce nouveau jury eut bientôt une solennelle occasion de prouver son utilité. Hoche venait de mourir à l'âge de vingt-neuf ans, au milieu de ses victoires. La république perdait un de ses héros les plus purs. Toute la

France le pleurait. Rennes, qui l'avait connu et aimé, ne pouvait tarder à exprimer ses regrets d'une perte si douloureuse. La fête funéraire, ordonnée par le corps législatif dans toute l'étendue de la république, avait été fixée au 30 vendémiaire (21 octobre). Elle fut remise à Rennes au lendemain, 1er brumaire, à cause du mauvais temps.

La perte du grand homme ne tarda pas à se faire sentir encore à notre ville. Son absence avait fait renaître la chouannerie; les rigueurs du directoire ne l'étouffèrent pas, en rappelant les mesures de la terreur.

Au milieu de ces inquiétudes qui faisaient craindre le retour des mauvais jours passés, la nouvelle de la paix se répandit à Rennes. Les succès du jeune Bonaparte en Italie avaient plus d'une fois excité l'admiration dans nos murs. Le traité de Campo-Formio venait y mettre le comble, en procurant à la France une paix glorieuse dont elle était avide. Aux premiers bruits qui circulèrent à Rennes, la compagnie de garde nationale à cheval partit pour aller à la rencontre du courrier et protéger ses dépêches. Elle rentra quelques heures après avec lui, entourée et suivie d'une grande affluence de peuple qui s'était porté sur la route, et qui les escorta aux cris de Vive la république ! La paix est faite avec l'empereur !

Une salve de vingt-sept coups de canon, par ordre du général Rouland, vint bientôt confirmer l'heureuse nouvelle. La ville et les faubourgs s'illuminèrent spontanément; la foule inondait les rues et manifestait sa joie par de nouvelles acclamations. A sept heures du soir, la municipalité sortit aux flambeaux, accompagnée des autres autorités civiles et militaires, précédée d'un piquet de cavalerie, des tambours et de la musique, escortée d'un détachement de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, et proclama solennellement sur chaque place, à chaque carrefour, la paix avec l'empereur, en ajoutant,

à la grande joie des auditeurs attentifs, que le vainqueur de l'Italie et le général Desaix viendraient bientôt dans notre cité. En effet le directoire, déjà embarrassé de la gloire de son jeune général, songeait à l'exiler du théâtre de ses exploits, et avait donné l'ordre d'annoncer ce voyage qui ne devait jamais se réaliser. L'espoir seul n'en excita pas moins un grand enthousiasme.

On profita du calme que répandait ce grand événement pour renouveler la demande de l'établissement définitif d'une école d'artillerie, qui déjà avait été accordée à notre ville en l'an III, et qui fut confirmée quelques mois après par un nouvel arrêté du directoire (25 pluviôse an VI). Il devait s'écouler encore bien du temps avant que cet arrêté reçût son exécution complète. Le droit était établi ; le fait suivra.

On n'avait guère cessé de rechercher les plaisirs publics, même dans les moments de crise. Les bals nommés *redoutes*, les concerts des pauvres, les spectacles continuaient avec la même ardeur. Le théâtre, transféré depuis quelque temps dans un ancien jeu de paume, au haut de la place du Champ-Jacquet, reçut une nouvelle entrée plus facile, celle qui existe encore aujourd'hui.

(1798.) Cette douce quiétude fut bientôt troublée par un nouveau coup de foudre. Le conseil des cinq cents décida que l'assemblée électorale accordée par la loi au chef-lieu, serait, pour cause d'indignité, transférée à Dol. L'administration municipale réclama avec vivacité. Quoi qu'il en soit, le corps législatif maintint sa décision, et notre malheureuse commune se plaignit en vain d'être poursuivie par un système de diffamation, dont elle avait plus d'une fois éprouvé les effets.

Cette disgrâce imméritée n'empêcha pas de célébrer avec enthousiasme, quelques jours après, la fête de la paix de Campo-Formio. L'hymne de la liberté par Mehul y fut exécuté et demandé à plusieurs reprises, en pré-

sence de la statue de la Paix élevée sur un vaste globe, dans le temple qui lui avait été consacré, place de la Révolution, sous le dôme de l'ancienne chapelle du Calvaire.

Une nouvelle fête, celle de la souveraineté du peuple, créée par le directoire, fut célébrée sur la Motte, deux mois après, et eut du moins l'attrait de la nouveauté pour notre population qui commençait à se blaser sur ces spectacles populaires. Comme ceux donnés à Catherine de Russie, ils n'étaient qu'un masque gai sur un visage souffrant.

Le commerce de Rennes eut alors sa *bourse*, où il se réunissait tous les jours pairs de la semaine. L'institution n'a pas prospéré ; le sol n'y était sans doute pas favorable.

Parmi les fêtes qui continuèrent d'animer notre ville à la surface, nous devons citer encore celle de l'agriculture. C'était un germe fécond que s'efforcent de développer nos comices agricoles, et que l'avenir recueillera avec soin pour l'utiliser dans de meilleures conditions.

(An VII.) La conscription militaire, qui devait faire tant de torts à l'agriculture, venait d'être décrétée sur le rapport de Jourdan au corps législatif, et la loi du 3 vendémiaire en ordonnait la première application, en demandant deux cent mille conscrits. L'Ille-et-Vilaine fut dispensée de fournir pour cette fois son contingent, destiné au maintien de la tranquillité intérieure. Mais afin d'habituer les esprits à ce nouveau mode de recrutement, on exigea l'inscription de tous ceux qu'atteignait la loi sur des tableaux ouverts à ce sujet dans chaque municipalité. La population de notre ville s'élevait alors officiellement à 24,954 âmes.

Une compagnie de suppléants avait été formée dans la garde municipale pour dispenser du service ordinaire, moyennant une taxe, ceux qu'une absence, une affaire

quelconque empêcheraient de se présenter à l'appel; mais la concession avait vite dégénéré en abus. On réorganisa cette compagnie, dont l'existence fut la première source des négligences dans le service personnel. Et cependant il devenait de jour en jour plus indispensable. La chouannerie renouait sa trame; Georges Cadoudal recrutait à Rennes même. La guerre civile préparait de nouveaux dangers à notre ville, qui n'en dormait pas moins tranquille, comptant sur son beffroi pour la reveiller quand il serait utile. Cette cloche du beffroi, installée dans les tours Saint-Pierre, fut maintenue à son poste par la municipalité, et continua de sonner le couvre-feu chaque soir à dix heures.

Le marché au poisson fut établi alors près de la halle à la boucherie, et l'administration du bureau de bienfaisance fut séparée de celle des hospices.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de l'assassinat des ministres français à Rastadt (1799) parvint à Rennes, et leur mémoire y fut honorée d'une pompe funèbre.

Notre ville, épargnée par la conscription, utilisait sa garde nationale, en y puisant tantôt des colonnes mobiles, tantôt des compagnies franches, qui parcouraient le pays et le maintenaient tranquille au moins à la surface.

(An VIII.) Cette situation pénible était sans cesse aggravée par de nouvelles alertes. Le général Rouland déclare un jour à la municipalité que la ville est en danger; les chouans doivent l'attaquer la nuit suivante. La population s'agite, et l'imagination grossit le mal. En allant à la source de ces bruits alarmants, on découvre qu'ils s'appuient uniquement sur le témoignage d'un grenadier qui a vu rentrer le soir des ouvriers avec leurs instruments. La municipalité, malgré la requête du général, déclare qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures extraordinaires, et se borne à ordonner des visites domiciliaires pour le jour suivant.

Toutes ces causes légères n'entretenaient pas moins l'inquiétude. On reçut, comme une compensation, trois dépêches télégraphiques, dont l'une annonçait le retour de Bonaparte, et les deux autres les victoires de l'armée d'Helvétie et de celle de Hollande.

Le directoire, en transmettant ces nouvelles aux départements, prenait, on le voit, ses précautions contre le vainqueur de l'Egypte, qui revenait sans ordre, sous prétexte de venger les humiliations de la France. La joie fut unanime dans notre ville. La proclamation des trois dépêches eut lieu au son de la musique et des salves d'artillerie. Une illumination générale et spontanée témoigna de l'enthousiasme public, qui ne se manifesta pas moins par les cris de vive Bonaparte! auxquels on mêla, non comme protestation, mais comme expression de l'opinion commune, ceux de vive la république! On commençait à croire le directoire impossible, mais on rêvait une association qui ne l'était guère moins.

La Bretagne, désolée par ses chouans, crut voir l'homme qui la délivrerait de cette plaie que Hoche ne pouvait plus guérir.

Elle ne se doutait guère des moyens qui seraient employés pour arriver à ce but. Au moment où notre ville, heureuse de ses espérances, faisait un appel aux bourses de ses citoyens pour l'éclairage de ses rues, et empruntait 6,000 l. pour ses hôpitaux, elle fut subitement déclarée en état de siége et administrée militairement. La municipalité perdit tous ses pouvoirs; le droit de police même lui fut enlevé. . . . . .

Ce fut dans ces circonstances que la nouvelle de la révolution du 18 brumaire parvint à Rennes. Cet événement semblait attendu; si la joie fut moins publiquement manifestée qu'au retour de Bonaparte, elle n'en fut pas moins unanime. Quelques esprits seuls virent les conséquences éloignées de ce fait qui n'était qu'une nouvelle et auda-

cieuse violation de cette liberté légale tant proclamée depuis 89. La masse n'en jugea que la nécessité présente et y applaudit.

CHAPITRE VII.

ÉPOQUE CONSULAIRE.

BONAPARTE PREMIER CONSUL.

La dictature militaire entre les mains de Bonaparte n'effrayait personne. La révolution s'était faite sans effusion de sang. On apprit en même temps la suppression du directoire, la formation d'une commission consulaire présidée de fait par Bonaparte, et le projet en voie d'accomplissement d'une nouvelle constitution. Elle est bientôt présentée à l'acceptation du peuple, toujours consulté pour la forme, et qui d'ailleurs cette fois se jetait avec joie au-devant du maître qu'il se donnait. Trois consuls disposent du pouvoir : Napoléon Bonaparte est le premier ; les deux autres étaient Cambacérès et Lebrun. Un tribunat discute les lois, un corps législatif les décrète, et un sénat les conserve.

L'administration municipale de Rennes s'empresse d'adresser aux citoyens consuls un long exposé justificatif de la situation politique de la ville.

(1800.) Quelle ne fut pas sa stupeur, lorsqu'au milieu des efforts qu'elle faisait pour accomplir ce qu'on exigeait d'elle, l'arrêté des consuls vint la frapper d'une *mise hors la constitution*. Cette mesure s'étendait à tout le département, ainsi qu'à ceux du Morbihan, de la Loire-Inférieure et des Côtes-du-Nord.

On avait attendu autre chose du 18 brumaire. Brune était déjà dans le Morbihan, agissant avec rigueur contre les rebelles, et les forçant de signer une pacification, qui ne pouvait être plus sincère que les autres, mais que l'on espérait maintenir par une police ferme et active.

Bientôt le général qui était venu recommencer l'œuvre de Hoche fut annoncé à Rennes. La garde nationale prit les armes pour le recevoir; les citoyens se portèrent en foule à sa rencontre. L'administration municipale se rendit à son hôtel pour le complimenter. On pensait que son appui allait faire lever l'interdiction qui pesait sur notre ville.

En effet, le lendemain de son arrivée, Brune déclara que Rennes, ainsi que les départements interdits, rentrait sous l'empire de la constitution consulaire. La joie se prononça grande et unanime, bien que l'état de siége fût encore maintenu. On proclama la déclaration solennellement dans nos rues au son de la musique. La municipalité fit une adresse aux habitants, et son président, le citoyen Parcheminier, fut chargé d'exprimer au vainqueur la reconnaissance publique.

On n'oublia pas non plus ceux qui avaient généreusement ouvert leurs bourses pour l'acquittement de l'impôt, à bref délai. On leur vota des remercîments, et on s'occupa de rembourser leurs avances, mais on ferma obstinément les caisses publiques au général, qui voulait y puiser avant d'y être autorisé, et menaçait de les ouvrir de force. Le despotisme militaire se vit obligé de rentrer dans la légalité et d'attendre l'autorisation consulaire.

Par un arrêté des consuls, en date du 28 pluviôse, et conformément à la nouvelle constitution, le territoire français avait été divisé en préfectures et sous-préfectures ou arrondissements communaux. M. Borie fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine. On ne pouvait faire un choix plus agréable à notre ville. Le souvenir du patriotisme éclairé

de l'ancien sénéchal, président du tiers, n'était pas effacé dans l'esprit de ses concitoyens. L'administration municipale lui adressa aussitôt ses félicitations, et la réponse du nouveau préfet témoigna de l'affectueuse sympathie qu'il avait gardée à notre cité.

Celle-ci avait besoin de l'administration sage, sous laquelle elle allait retrouver son calme habituel, pour réparer les pertes qu'elle avait éprouvées par le contre-coup de la guerre civile.

L'armée, commandée par Brune, n'avait point passé à Rennes sans y faire des réquisitions, dont le poids se ferait longtemps sentir. Et au milieu de cette détresse, un arrêté du 26 octobre supprima les dépenses municipales. Les membres de l'administration voulurent se retirer. Une lettre du préfet les engagea à rester à leur poste jusqu'à la nouvelle organisation prescrite par la constitution de l'an VIII. Ils y consentirent, et leur dévoûment méconnu s'attacha à donner une dernière preuve de zèle pour les intérêts de la cité qui les avait élus deux fois. Dans un long rapport adressé à ceux qui leur succéderaient, ils donnèrent d'excellents conseils, de précieuses indications sur tous les points de l'administration municipale.

Une lettre du préfet, pleine d'éloges flatteurs, vint rendre justice à leur dévoûment, lorsqu'ils cessèrent leurs fonctions. « Le gouvernement, dit M. Borie, a sans doute » approuvé votre administration, puisqu'il a choisi parmi » vous la moitié de vos successeurs. » C'était en effet la plus solide preuve d'estime qu'il pût leur donner.

La nouvelle administration, qui eut pour président M. Lorin, conserva aussi Leperdit. Ils ne prêtèrent point de serment. Cette formule, usée par tant de parjures forcés ou volontaires, avait été supprimée par la loi du 21 nivôse an VIII. Ils firent, conformément à cette loi, la promesse d'être fidèles à la constitution.

Ce fut avant leur installation que l'on apprit à Rennes

la nouvelle insurrection préparée par Georges Cadoudal en Bretagne, à son retour d'Angleterre; sa nomination par les princes émigrés au commandement de l'Ille-et-Vilaine, à la place de M. de la Prévalais, qui avait voulu rester fidèle à sa parole, et avait envoyé aux consuls 65,000 fr. destinés à l'insurrection; l'explosion de la machine infernale qui avait failli trancher la vie du premier consul à son retour d'Italie, et l'arrivée de Bernadotte en Bretagne pour étouffer cette chouannerie.

(1801.) La paix de Lunéville vint bientôt réunir tous les esprits dans un même sentiment de joie et d'admiration pour le premier consul. La municipalité, en ouvrant sa séance au cri de vive la république! vota et signa sur-le-champ une adresse de félicitations à l'heureux négociateur. Elle n'oublia pas le général Moreau, et lui adressa des témoignages flatteurs pour la part qu'il avait prise à cette paix par ses victoires.

Rien ne vint plus troubler, pour longtemps du moins, la paix si nécessaire que notre ville dut, ainsi que la France, aux victoires et à la fermeté de son nouveau maître. Le seul événement qui vint la distraire du soin de ses intérêts, fut la formation des nouvelles listes électorales.

Ce fut un moment d'animation politique qui ne détourna pas cependant des autres intérêts. On demanda le rappel des religieuses hospitalières à Saint-Yves et des filles Saint-Thomas à l'hospice général. Elles y furent réintégrées l'année suivante. On s'occupa d'un projet de pont pour conduire au Champ-de-Mars, dans le prolongement de la rue Egalité. On n'y parvenait alors que par la rue de la Grippe, ou par un pont en bois situé dans la direction de la rue du Lycée; mais ce dernier avait été coupé pendant l'état de siége. C'est aussi à cette époque qu'on établit pour la première fois et qu'on distribua, à l'hospice général, des soupes à la Rumford pour les pauvres.

Nous devons noter ici encore une longue discussion judiciaire qui, à peine terminée avec l'Etat, recommença au sujet de la propriété des halles avec Mme de Cheffontaines, héritière du comte de Pontual, qui les avait obtenues à titre de concession ou d'indemnité. Les incidents de cette procédure, qui se prolongea bien des années encore, se rencontreront plus d'une fois sur notre route. Nous les noterons au passage, jusqu'à la solution définitive qui, après des chances variées, fut en faveur de Mme de Cheffontaines.

(An X.) Pour le moment, la ville resta propriétaire, et s'occupa de dresser le bilan de ses besoins et de ses ressources; mais ce qui l'occupa surtout, ce fut la réorganisation de ces établissements d'éducation publique qui faisaient jadis l'une des bases de la prospérité de notre ville, et que le désordre révolutionnaire avait emportés, en ne laissant, selon son usage, que le principe à la place de ce qu'il détruisait. Le préfet fut invité à demander, avec les plus vives instances, au gouvernement, pour la ville de Rennes, une école spéciale de médecine, une école de législation et un Lycée. Le collége, la maison de Kergus, le ci-devant évêché et le manége furent proposés pour recevoir ces établissements. Elle faisait valoir à l'appui de sa demande sa position au milieu des terres qui la privait des moyens de richesse et de prospérité que fournit le commerce; le nombre des ressources qu'elle avait perdues par la ruine des établissements dont l'avaient dotée les états.

Le gouvernement consulaire prit cette demande en considération, grâce à l'appui de M. Defermon, auquel on vota des remercîments.

En attendant le succès de sa requête, la ville fut obligée de disposer de l'évêché qu'elle avait offert. Le concordat avait été signé entre Pie VII et le premier consul; un nouvel évêque arrivait dans nos murs. M. Bareau de

Girac avait donné sa démission, et Monseigneur Jean-Baptiste-Marie de Maillé de la Tour-Landry venait occuper le siége qu'abandonnait son ancien possesseur. Il fut accueilli à Rennes avec tous les honneurs compatibles avec les idées nouvelles, car il y avait un siècle d'événements entre son installation et celle de son prédécesseur. La municipalité envoya une députation pour le saluer à son arrivée, et Leperdit en fit partie. Le maire porta la parole.

A peine venait-on d'adresser des félicitations au prélat, qu'il fallut exprimer des regrets au préfet sur son départ. M. Borie était appelé à l'assemblée législative et remplacé par M. Mounier. Le maire, au nom du conseil municipal, lui remit une lettre flatteuse, et la copie de la délibération où elle avait été votée.

C'est sous l'administration de son successeur qu'il fut question pour la première fois de l'établissement d'un polygone sur la lande de la Courouse, pour compléter l'institution de l'école d'artillerie, dont les exercices se faisaient sur la lande de Tellé. MM. Lorin, maire, et Loysel, secrétaire, furent envoyés à Paris pour solliciter cet établissement, ainsi que ceux déjà demandés.

Le moment pouvait paraître favorable. Un senatus-consulte, qui avait changé la constitution, venait de proclamer Napoléon Bonaparte consul à vie, et notre ville s'était empressée de lui témoigner par une adresse « l'allégresse générale qu'avait excité cette nouvelle dans la commune. »

Une autre faveur encore était demandée au sénat et au tout-puissant consul. Ce dernier avait fait créer la légion-d'honneur. « Le conseil municipal, considérant qu'il était de son devoir de faire connaître au gouvernement ceux qui avaient des droits à la reconnaissance publique, arrêta d'inviter le sénat conservateur à comprendre le citoyen Leperdit dans la formation de la légion-d'honneur. » Leperdit, comme tant d'autres qui l'ont mé-

rité depuis, ne fut point décoré. L'oublia-t-on? Refusa-t-il? Nous n'avons pu le savoir. Le témoignage d'estime que lui donnaient ses concitoyens, par cette honorable démarche, eut sans doute à ses yeux plus de prix que l'étoile Napoléonienne.

Notre ville, peu accoutumée aux faveurs gouvernementales sous le régime consulaire, fut privée à cette époque de la possession de ses halles, qu'un arrêté du nouveau préfet, en date du 2 fructidor an X, rendit à Mme de Cheffontaines à son retour d'émigration. Mais la victoire en changeant de côté ne fit que rendre la lutte plus ardente. La ville qui succombait à son tour chercha un appui qui la fît triompher de nouveau.

(An XI.) En attendant, et comme un heureux présage, le maire revint de Paris, comblé de promesses, et racontant avec enthousiasme le bon accueil du premier consul, qui lui avait parlé de « son vif intérêt pour la » Bretagne et pour Rennes en particulier. » Les conseillers d'état Defermon, Bigot-Préameneu et Petiet, le sénateur Lanjuinais, le tribun Malherbe, le législateur Borie avaient promis d'appuyer de leur crédit les demandes de la ville.

Chaque cité cherchait à réparer ses pertes à l'aide des bienfaits du pouvoir. Chaque chose rentrait dans son état normal. Le culte nouvellement doté par le concordat, et depuis longtemps rétabli dans notre ville, n'y avait cependant point encore de temple spécialement désigné, et qu'un caprice du pouvoir ne pût lui enlever. Il avait dû, conformément à la loi, recouvrer ceux qui n'avaient pas été vendus; mais la commune et l'état en avaient disposé. Quelques-uns avaient été rouverts, il est vrai, et nous les avons indiqués, mais il fallait que la restitution fût légalement constatée, et que la commune prît les réparations à sa charge, ce qu'elle fit de bonne grâce sur une simple lettre de l'évêque, en désignant les églises de Saint-Melaine,

du Collége, de Saint-Sauveur, des Augustins, aujourd'hui le nouveau Saint-Etienne, et Saint-Aubin; puis elle chargea son architecte du devis des réparations à faire.

L'église des Cordeliers fut alors cédée à l'artillerie en échange de celle des Augustins qui lui avait été abandonnée comme magasin, et M. Saint-Marc, acquéreur, n'exigea aucune indemnité pour cette concession à laquelle il eût pu s'opposer.

La conscription, cette plaie jeune encore du régime qui commençait, fut à cette époque un événement pour notre ville. La manière dont elle s'opéra n'était pas alors ce qu'elle fut depuis. Le conseil municipal, qui ouvrait toujours ses séances par le cri de : Vive la république! pour mémoire sans doute, se réunit afin de juger ceux qui étaient aptes au service militaire, et de fixer l'indemnité exigée de ceux qui ne pouvaient servir. Puis, au lieu de confier au sort la désignation de ceux qui devaient former le contingent imposé, il invita les conscrits à s'arranger entre eux à l'amiable pour désigner ceux qui partiraient. Ils se rassemblèrent et vinrent bientôt présenter eux-mêmes au conseil les dix-neuf hommes demandés, qui furent examinés et acceptés.

C'est alors que fut résolue (1803) la fixation définitive de l'école d'artillerie dans notre ville, et que l'on décida l'achat du polygone. L'ancien édifice de la commission intermédiaire fut destiné dès ce moment aux leçons de théorie. On reçut de M. Defermon la première nouvelle de cette faveur tant sollicitée, dont on lui devait une bonne part.

L'office canonial, qui avait été supprimé à Saint-Yves en 93, fut transféré à Saint-Melaine vers le même temps.

Les Hospitalières rentrèrent à Saint-Yves, et notre ville se vit bientôt appelée à donner, avec la France entière, son adhésion au sénatus-consulte qui conférait au premier consul le titre d'empereur (1804), et en fixait l'hérédité dans sa famille.

CHAPITRE VIII.

ÉPOQUE IMPÉRIALE.

Quelques mois après, Napoléon se faisait sacrer et couronner à Notre-Dame avec l'impératrice Joséphine, par le pape Pie VII. Notre ville fut représentée à cette cérémonie par une députation, à la tête de laquelle était le maire, M. Lorin. Celui-ci utilisa son séjour à Paris en obtenant la restitution des halles. Un décret du 25 ventôse an XIII déclara l'incompétence du préfet, et réintégra la ville dans ses anciens droits.

La fête du couronnement fut célébrée dans nos murs par des mariages, dont la commune faisait les frais en offrant la dot et le repas de noces aux époux. Les maris étaient choisis parmi des soldats retraités pour blessures.

M. Lorin fut continué dans les fonctions de maire, et Leperdit dans celles d'officier municipal, par décret impérial, sur les présentations faites par les assemblées de canton. Un nouveau préfet, M. Bonnaire, succédait à M. Mounier, devenu baron et appelé à d'autres fonctions. Un nouvel évêque, Monseigneur Etienne-Célestin Enoch, succédait aussi à Monseigneur Maillé de la Tour-Landry, mort à Paris vers la fin de l'année précédente.

Nous devons noter en passant que l'on rétablit à cette époque l'usage encore existant de nos jours, de sonner la grosse cloche de l'horloge pour convoquer les membres de la municipalité au conseil.

Pendant que l'empereur proposait vainement la paix à l'Angleterre, et se faisait couronner roi d'Italie, pendant que la marine française succombait à Trafalgar, et que l'amiral Villeneuve venait se suicider à Rennes, chez M. Ledéan, hôtel de la Ratrie, rue aux Foulons, notre ville

poursuivait ses projets d'embellissement et d'utilité publique.

Le besoin d'une halle au blé se faisait sentir. On demanda pour sa construction l'emplacement et les matériaux de l'édifice commencé pour cathédrale. Cette singulière requête eût donné une étrange destination aux tours Saint-Pierre.

Le nouvel évêque fut mis à cette époque en possession de la partie de l'ancien évêché ou maison abbatiale de Saint-Melaine, qui n'était pas occupée par le musée.

L'empereur, forcé par ses ennemis à de nouvelles victoires, venait de vaincre la Prusse à Iéna, et était entré à Berlin. Les *Te Deum*, les fêtes, l'enthousiasme populaire célébraient dans notre ville chacune de ces glorieuses batailles qui portaient si haut le nom français. La conscription seule, par ses coupes réglées, refroidissait un peu la joie de tant de triomphes. Nos villes étaient dépourvues de garnisons, nos côtes sans défense, nos places fortes à peine gardées. Un décret daté de Berlin organisa les gardes nationales de France, dont le besoin ne s'était pas fait sentir depuis l'extinction de la guerre civile. Des sénateurs étaient envoyés dans les départements pour hâter cette organisation et surveiller l'esprit public. De nouvelles levées d'hommes étaient sans cesse demandées par le vainqueur, et complaisamment accordées par le sénat. La population murmurait en obéissant. Le zèle des préfets avait besoin d'être soutenu. Le sénateur Démont vint à Rennes (1807).

Deux arrêts du conseil d'état venaient de maintenir notre ville dans la possession de ses halles, et elle obtint un décret qui lui accordait l'emplacement de l'ancienne cathédrale et les matériaux de la nouvelle, sous la condition de payer à la fabrique une rente de 2,000 f. remboursables en quatre termes. Une halle foraine était projetée sur la place Sainte-Anne; une autre pour la pois-

sonnerie, au lieu dit le Brulis, au bas de la rue de Rohan. On sollicitait le rappel des frères des écoles chrétiennes.

Pour mériter tant de faveurs, on montra le plus de zèle possible. Un décret ordonnait de célébrer, les 15 et 16 août de chaque année, les fêtes de saint Napoléon et de la naissance de l'empereur. On dépensa 2,588 f. dans ces deux jours, et, quelques mois après, l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz n'excitaient pas un enthousiasme moins dispendieux. Un soldat retraité et une fille *sage*, au choix du préfet, furent unis et dotés en cette occasion par la commune, selon la forme usitée.

On doit remarquer, à l'éloge de l'administration de ce temps, dont le budget était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui, que le tarif d'octroi soumettait les modes à une taxe, et dégrévait les aliments du peuple. C'est un exemple que l'on a trop négligé de féconder.

La modicité de ses ressources n'empêcha pas notre ville d'accomplir d'utiles travaux publics. Elle commença d'ouvrir la rue de Berlin; elle fit démolir la porte Saint-Michel; elle agrandit le Champ-de-Mars, et fit construire la première serre au jardin des Plantes, alors dirigé par M. de la Villarmois. Elle trouva moyen de payer un professeur de botanique et un conservateur du musée des tableaux, M. Logerot. Elle institua une école gratuite de dessin; elle accorda enfin à l'évêque une indemnité de 1,500 f. par an, pour la partie de l'évêché qu'occupait le musée.

Bien d'autres dépenses allaient tomber à sa charge. Au moment où elle s'occupait de pourvoir au casernement des conscrits, qui passaient par fréquents et nombreux détachements à Rennes, la maison de Saint-Cyr, dont on avait fait une caserne, fut donnée par décret à la mère Eugénie, protégée de Madame-mère, et religieuse de la maison de la Trinité, dite du Refuge. La municipalité réclama et proposa vainement en échange la maison du Bon-Pasteur.

Sur ces entrefaites (1808), le bruit du voyage de l'empereur en Bretagne se confirma. Dans l'espoir qu'il passerait à Rennes, on vota des frais de réception que l'on fut obligé de prendre sur les fonds destinés aux pavés. 1,200 f. furent consacrés à l'exécution d'un portrait en pied de Napoléon, dans son costume du couronnement. Ce travail destiné à l'ornement de la grande salle de la mairie, fut confié à M. Logerot.

Déjà deux compagnies de gardes d'honneur, l'une d'infanterie, l'autre de cavalerie, s'étaient organisées dès la première nouvelle (une troisième se forma plus tard), et la ville arrêta qu'il serait donné à chacune d'elles un guidon en velours nacarat relevé d'une broderie en or, avec cette inscription : A Napoléon le Grand, la ville reconnaissante ! Puis aux angles, des *N* surmontées de la couronne impériale, et au revers ces mots : garde d'honneur à cheval, ou garde d'honneur à pied. Dès le 8 mai, la compagnie de cavalerie reçut le sien avec une solennité qui prouve que tout autre intérêt était absorbé par celui de l'approche de l'empereur, grandi encore, s'il était possible, depuis Friedland, Tilsitt et la promulgation des codes.

On ne s'occupait que des préparatifs de la réception présumée de l'empereur et roi. On invita M. le préfet à en donner connaissance au ministre de l'intérieur, et l'on inaugura le portrait impérial dans la salle de la mairie. Une distribution d'aumônes fit participer les pauvres à la joie publique.

Mais au milieu de tout ce mouvement, l'administration municipale est tout-à-coup changée. M. Lorin est remplacé dans les fonctions de maire par M. de la Bourdonnaye de Blossac. Cependant Leperdit est conservé dans le conseil. De nouveaux fonds sont votés par la municipalité. Les préparatifs sont entrepris sur une base plus large. L'hôtel-de-ville, le présidial, l'évêché, sont destinés à recevoir l'empereur et sa suite.

Le département fut appelé à concourir à toutes ces dépenses. La compagnie d'infanterie des gardes d'honneur reçut à son tour son guidon avec la même solennité que la compagnie à cheval.

Mais bientôt le maire annonce au conseil que « Sa Majesté l'empereur et roi est attendu à Nantes le 8 août » prochain; que son arrivée y est certaine à cette époque; » qu'au très-grand regret de la ville de Rennes, après un » séjour de deux jours à Nantes, il se rendra directement à » Paris par Angers. » Il proposa de former une députation chargée de porter au souverain « l'expression du vif amour » des Rennais pour sa personne sacrée, des regrets qu'ils » ont témoignés lorsqu'ils ont été assurés qu'ils seraient » dans le moment actuel privés du bonheur de le posséder à Rennes, et enfin de l'espoir et du vif désir qu'ils » conservaient de le voir à une autre époque, la plus » rapprochée possible. » Cet espoir devait se renouveler encore à quelques années de là, et jamais se réaliser.

La députation désignée par la voie du scrutin fut composée de MM. Rapatel, Leperdit, d'Armaillé et Petit. « L'empereur ayant, avec bienveillance, remarqué plusieurs fois sur son passage dans la ville un certain » nombre de gardes d'honneur de Rennes, il leur avait » fait dire par son excellence le ministre secrétaire d'état » qu'il leur permettait d'accompagner la députation de la » ville. En conséquence ils se trouvèrent réunis sur la » place du Cours. La députation en les rencontrant descendit de voiture, traversa la place avec eux et entra » dans les appartements. » (C'étaient ceux de la préfecture.)

« Un moment après, l'empereur fit dire par son chambellan à M. le maire d'entrer seul dans son cabinet. » Dans cette audience de quelques minutes, le maire vit » avec plaisir que Sa Majesté rendait justice au bon esprit qui anime les habitants de Rennes. Il saisit avec

» une grande satisfaction l'occasion de confirmer une opi-
» nion si flatteuse et si méritée pour la ville. Il revint
» ensuite rejoindre la députation avec laquelle il fut in-
» troduit, accompagné de tous les gardes d'honneur de
» cavalerie et d'infanterie qui s'étaient rendus à Nantes
» au nombre d'environ 25 à 30. »

« L'empereur répondit avec bonté et affabilité qu'il
» était fâché de ne pas pouvoir en ce moment visiter la
» bonne ville de Rennes. Il donna l'assurance positive
» qu'il se rendrait le plus tôt possible aux vœux qui lui
» étaient exprimés à ce sujet. Il daigna adresser indivi-
» duellement quelques questions aux membres de la dépu-
» tation et des gardes d'honneur. »

Leperdit fut du nombre de ceux qu'il entretint le plus longtemps. La relation officielle n'a pu nous conserver les détails de cette entrevue, où le maire républicain montra tant de dignité devant le grand homme qui l'interrogeait, en marchant plus qu'il n'écoutait, selon son habitude. Napoléon tenta vainement de faire fléchir ses opinions républicaines. Les propositions les plus séduisantes ne réussirent pas mieux que les raisonnements les plus adroits, les plus logiques en apparence. Tête de fer! s'écria-t-il en le quittant. Plus tard, à l'occasion du baptême du roi de Rome, le nouveau maire de Rennes, M. de la Bourdonnaye de Blossac, fut décoré de la croix de la légion-d'honneur, qu'on avait naguère demandée pour Leperdit. Celui-ci revint avec son calme digne et habituel aux travaux de sa profession et à ceux de l'administration municipale, dans laquelle son bon sens savait toujours ouvrir des avis utiles et estimés.

Depuis le passage de l'empereur à Nantes, notre ville n'avait cessé d'être inondée de troupes qui se rendaient en Espagne, sans séjourner. Bientôt de nouvelles victoires vinrent apprendre les exploits des braves que l'on avait quittés naguère épuisés de lassitude, mais non de

courage. Napoléon était entré à Madrid, et notre ville célébrait de nouveau par des *Te Deum* et des fêtes les triomphes de son empereur.

On ne songeait guère alors à autre chose. Les élections qui émeuvent aujourd'hui le pays passaient presque inaperçues. On avait cependant conservé une ombre de droits politiques à une classe fort restreinte de citoyens, qui renouvelaient le corps législatif par cinquième. Le tribunat, d'abord réduit, avait été supprimé. Il fallait encore une dictature pour tant de combats. Pendant que Napoléon et ses généraux terrassaient l'Angleterre en Espagne, on allait réélire en France une partie du corps législatif. Le cardinal Fesch vint présider à Rennes le collége électoral, tandis que le comte Defermon, ministre et conseiller d'état, présidait celui de la Mayenne. Notre ville, qui trouvait toujours en ce dernier l'un de ses plus dévoués protecteurs, l'invita à venir dans ses murs. Mais l'absence de l'empereur interdisait les congés. Notre compatriote dut se refuser à l'empressement de ceux qui voulaient lui donner un nouveau témoignage d'estime et de reconnaissance, et se bornèrent à lui adresser officiellement l'expression de leurs regrets.

(1809.) La cinquième coalition s'était formée, pour donner, on le croirait, à Napoléon, l'occasion de nouveaux triomphes. Les fonds alloués au budget de notre ville pour les fêtes publiques étaient devenus insuffisants; il fallut les augmenter. Cependant bien des dépenses plus urgentes réclamaient l'emploi de nos ressources financières. On s'occupait de construire la halle à la poissonnerie; on élargissait le pont de la nouvelle rue de Berlin, qui d'abord n'avait été qu'une simple passerelle destinée aux piétons; on donnait des secours aux sœurs de la Sagesse.

La municipalité, renouvelée à cette époque en partie, par décret du 24 mars 1809, car l'élection ne descendait plus à ce dégré de la représentation nationale, la muni-

cipalité fut obligée de pourvoir à la garde de la ville en créant une compagnie de cinquante hommes sous le titre de guet. Les conscrits ne restaient pas même à se former dans les garnisons.

(1810.) Napoléon, après avoir forcé l'Autriche à la paix par une seconde entrée à Vienne et la victoire de Wagram, était revenu à Paris entouré de courtisans couronnés. Notre ville eut bientôt à partager la douleur de la France en apprenant que le sénat avait prononcé la dissolution du mariage de l'empereur et de Joséphine, et qu'une archiduchesse d'Autriche allait remplacer sur le trône de France celle dont le dévoûment se manifestait par cette sublime et nouvelle preuve. Une partie de l'amour des Français la suivit dans sa retraite, où elle emportait la fortune de Napoléon.

On ne s'en doutait guère alors que tout retentissait du bruit du mariage impérial. Notre municipalité signa l'adresse d'usage et vota 6,000 fr. pour les fêtes, qui furent célébrées le 22 avril. Elle y maria et dota dix militaires retraités; c'était son contingent dans les 6,000 mariages ordonnés dans l'empire. Les cérémonies furent celles que nous avons déjà décrites, si ce n'est que le maire donna de plus l'alliance, le bouquet et les gants, et que le souvenir de l'événement était consigné sur l'anneau, par la date et le nom de la ville.

Tous ces frais si souvent renouvelés n'empêchèrent pas les travaux publics de faire quelques progrès. Un dépôt de mendicité fut établi aux Dames-Budes; malheureusement ses bases étaient vicieuses, et au lieu de l'améliorer, on l'a supprimé. On organisa l'école d'équitation dont on avait enfin obtenu la fixation à Rennes; on installa un amphithéâtre d'anatomie au cimetière Saint-Etienne; on rectifia le méridien de l'hôtel-de-ville; on projeta plus encore qu'on n'accomplit.

(1811.) La fête du mariage de Napoléon fut bientôt suivie de celle de la naissance de son fils.

La joie publique n'attendit pas cette fois, pour se manifester, les ordres municipaux. La ville s'illumina d'elle-même; les danses se formèrent spontanément. Le nom de Marie-Louise commença d'avoir une part dans l'amour de la nation pour l'empereur; on crut alors seulement que l'impératrice pourrait devenir française.

Pendant qu'à Rennes on s'occupait des préparatifs de la fête du baptême, et que les vers de nos poëtes chantaient l'avenir du fils de l'homme jusque sous la plume latine des élèves du lycée impérial, le bruit se répandit tout-à-coup que l'empereur allait traverser le département d'Ille-et-Vilaine; mais Rennes ne se trouverait point encore sur sa route; il se rendrait à Saint-Malo en passant par Dol et Fougères. C'est dans la première de ces villes que la députation, dont Leperdit cette fois ne fit point partie, fut chargée de présenter à Napoléon l'adresse de notre municipalité.

L'étoile impériale ne devait plus passer dans notre ciel breton. Le maire de Rennes, M. de la Bourdonnaye de Blossac, fut mandé à Paris, comme ceux de toutes les bonnes villes de France, pour assister au baptême du roi de Rome; deux députés l'accompagnèrent, MM. Petit, négociant, et Moncuit; leurs gens portèrent la livrée de la ville.

La députation, à son retour de Paris, déposa sur le bureau de la municipalité une médaille commémorative en or, qui lui avait été donnée pour la ville; chacun des membres en avait reçu une pareille d'un plus petit module. Ils rapportèrent aussi un décret impérial qui autorisait notre cité à porter des armoiries « d'hermines au » chef des bonnes villes de l'empire, qui est de gueules » à trois abeilles en fasce d'or; ayant pour livrée, blanc, » noir, rouge, jaune; pour ornements extérieurs une » couronne *murale* à sept créneaux, sommée d'une aigle » naissante, le tout d'or, soutenu d'un caducée en fasce

» du même, posé au-dessus du chef avec deux festons » servant de lambrequins, l'un à dextre de chêne, l'autre » à senestre d'olivier d'or, noués et rattachés par des » bandelettes de gueule. »

Ainsi furent supprimées les anciennes armoiries ducales de la ville de Rennes. Là est l'origine de la couronne murale, qui depuis a pris illégitimement la place de la couronne *comtale*.

Le maire, qui en cette circonstance avait été décoré comme tous ses collégues, de la croix de la légion-d'honneur, n'obtint pas toutes les autres faveurs plus réelles qu'il avait été chargé de demander pour la ville. Ainsi la manufacture des tabacs dont on avait sollicité l'établissement à Rennes, ne nous fut point accordée; la maison de Saint-Cyr, qui avait été donnée à la ville par décret du 19 juillet 1810, pour caserne, réclamée d'abord par la mère Eugénie, fut enfin remise à Mme Depry, supérieure. En revanche il fut décidé que le canal d'Ille-et-Rance ferait sa jonction avec la Vilaine dans nos murs.

(1812.) Des temps rigoureux se préparaient. La France était appelée à faire de nouveaux efforts pour vaincre ses ennemis, et elle était menacée de la disette. Des inquiétudes graves se manifestèrent dans notre ville sur ce dernier point. On ouvrit des ateliers de travaux publics; on vota 50,000 fr. pour établir un grenier de réserve; 150,000 fr. pour achat de grains; on prit des mesures sévères pour l'approvisionnement des marchés.

A la nouvelle du désastre qui suivit nos victoires et l'occupation de Moscou, le premier ban de la garde nationale se mobilise en cohortes, auxquelles notre cité fournit son contingent avec enthousiasme. Quatre cent mille conscrits accourent à la voix de Napoléon. Notre ville offre vingt-cinq cavaliers équipés à ses frais.

(1813.) La sixième coalition s'est formée contre l'empereur. Rennes lui renouvelle l'expression de sa fidélité

par une adresse. Les gardes d'honneur, créées à l'époque du passage de Napoléon à Nantes, étaient appelées à tenir leur serment, et s'équipaient à leurs frais pour voler au secours du pays. Notre ville fournit son contingent aux dix mille demandés par le sénat. Les alliés sont de nouveau battus; chaque victoire est accueillie par un cri d'espoir enthousiaste; on dévore les bulletins; on se réunit dans les lieux publics pour les lire en commun. Le congrès de Prague fait espérer un instant la paix; mais la guerre renaît bientôt, et Rennes apprend avec indignation que Moreau est dans l'armée ennemie.

Le conseil municipal de Rennes fait une adresse à l'impératrice reine et régente, en l'absence de Napoléon. On s'empresse d'organiser les gardes urbaines chargées de remplacer les garnisons à l'intérieur.

(1814.) Cependant l'orage approche rapidement. L'ennemi a passé le Rhin. Un bruit sinistre se répand; Paris est investi; Paris a capitulé, malgré la généreuse et inutile résistance des écoles, de la garde nationale et des invalides.

Notre ville attend, tête baissée, les événements qui vont suivre une si grande catastrophe. Le sénateur comte Canclaux commande à Rennes. Une députation du conseil municipal se rend près de lui « pour lui rendre compte » de la situation des esprits et se concerter sur la conduite à tenir pour empêcher l'effusion du sang et les » malheurs dont la ville est menacée. » Il y régnait une certaine effervescence royaliste, dans le but de proclamer Louis XVIII, à l'exemple de Bordeaux. Paris ne l'avait pas fait encore.

Avant que le prince exilé débarquât à Calais, mais alors que Napoléon, trop grand pour faire la guerre civile, avait abdiqué à Fontainebleau, et partait pour l'île d'Elbe, notre ville signait une adresse au roi, et nommait au scrutin une députation de quatre membres pour accom-

pagner le maire à Paris, et la présenter au nouveau monarque.

CHAPITRE IX.

RENNES SOUS LA RESTAURATION.

§ Ier.

LOUIS XVIII.

Après avoir octroyé une charte à la France, le frère de Louis XVI était enfin entré à Paris. Le comte de Ferrières, commissaire du roi, était envoyé à Rennes pour relever de ses fonctions le préfet Bonnaire, et la municipalité demandait Saint-Cyr et les Dames-Budes pour servir de casernes supplémentaires aux 4,000 hommes de garnison qui lui étaient destinés.

Aucune trace ne se trouve sur les registres municipaux d'un voyage que fit le duc d'Angoulême à cette époque en Bretagne, et de son passage dans notre ville.

L'on n'y apprit pas sans étonnement que le maréchal duc de Dalmatie, Soult, était envoyé dans nos murs comme gouverneur de la 13e division militaire. La municipalité se refusa à faire seule les dépenses de l'ameublement de l'hôtel qu'il habiterait; elle en rejeta les 4/5es sur les autres départements de la Bretagne.

Cette municipalité, d'origine impériale, n'avait pas encore été renouvelée. Elle le fut par une ordonnance du 30 décembre 1814; Leperdit y fut conservé, et M. Pongerard appelé comme membre du conseil.

(1815.) Le nouveau préfet, M. de Brévannes, fut nommé par ordonnance du 26 janvier.

Pendant qu'on prêtait serment à Rennes, et qu'on demandait le rétablissement des anciennes armoiries de la ville, Napoléon, débarqué à Cannes depuis six jours, marchait à grandes journées sur Paris, en groupant à chaque halte ses vieux soldats autour de son aigle. Bientôt on apprend qu'il a remplacé Louis XVIII aux Tuileries.

§ II.

LES CENT JOURS.

(20 mars.) A la nouvelle du merveilleux retour de l'aigle impériale, la garnison de notre ville se laissa entraîner par un enthousiasme véhément. Des salves d'artillerie annoncèrent ce prodige à tous les environs étonnés. Il avait dévancé les espérances les plus audacieuses; pas un coup de fusil n'avait été tiré.

La municipalité s'empressa de signer une adresse à l'empereur par l'intermédiaire du nouveau préfet, le baron Méchin.

Quelques jours après, on prêtait de nouveau serment aux constitutions de l'empire, et le préfet installait M. Lorin, ainsi que de nouveaux membres du conseil parmi lesquels Leperdit était toujours conservé.

Le comte Caffarelli avait été envoyé par l'empereur avec les pouvoirs de commissaire extraordinaire, et le lieutenant-général Travot, émule et compagnon de Hoche, fut nommé commandant des départements de l'Ouest.

Le glorieux désastre de Waterloo, où Wellington apprit qu'il était vainqueur quand il commençait à fuir, fut l'effort suprême et le dernier acte du règne militaire de Napoléon.

Une dépêche télégraphique annonce bientôt à notre ville l'abdication de l'empereur en faveur de son fils.

Deux proclamations, l'une du préfet, l'autre du général Taraire, commandant par intérim la division, sont communiquées au conseil municipal, qui en ordonne le dépôt dans ses archives, et invite le maire à concourir de tous ses moyens, « de concert avec les autorités supé» rieures, au maintien de la tranquillité publique dans » cette importante circonstance. » Elle ne fut pas troublée; l'enthousiasme royaliste attendait pour se manifester la rentrée de Louis XVIII à Paris. Les fédérés que Rennes avait armés, et qui, après avoir offert leur secours aux Nantais, étaient allés battre les chouans à Auray sous les ordres du général Bigarré, commandant alors la 13e division, les fédérés, réduits à un petit nombre, maintinrent la ville dans un calme que plus d'une tentative s'efforça vainement de troubler. Leperdit, enrôlé l'un des premiers, malgré son âge, était l'un des plus actifs de cette milice nationale, qui ne consentit à se dissoudre que lorsque le pays et la ville n'eurent plus besoin d'elle.

§ III.

RETOUR DE LOUIS XVIII.

Napoléon s'était livré à la générosité anglaise qui l'envoyait à Sainte-Hélène.

Le baron Méchin quittait notre ville avec un honorable témoignage du conseil municipal pour la sagesse et la justice de son administration, avec les regrets de tous les citoyens amis de l'ordre et du bien public. Il était remplacé par M. d'Allonville.

Une adresse était présentée au roi par une députation de cinq membres.

La patrie dont parlait cette adresse était menacée du fardeau et de la honte de l'occupation étrangère. Notre ville en eut sa part. Une lettre du préfet annonça bientôt

au conseil municipal l'arrivée des troupes prussiennes. M. de la Villebrune faisait alors les fonctions de maire. Le conseil arrêta que deux de ses membres resteraient en permanence à l'hôtel-de-ville, et nomma au scrutin une commission (1), « chargée de concourir avec le maire » aux mesures que le passage des troupes prussiennes et » leur séjour à Rennes pourraient rendre nécessaires. »

Bientôt les *clairons des barbares*, selon l'expression de Béranger, retentirent dans nos murs et dans nos campagnes. L'occupation devait d'abord se borner à une garnison de 2,400 hommes d'infanterie et 500 chevaux pendant un mois; mais de fréquents passages inondèrent bientôt notre ville. Le zèle de la commission, auquel il faut rendre justice, devint insuffisant à prévenir ou réparer toutes les vexations dont on lui portait plainte ou qui se commettaient à son insu. Notre ville ressemblait à un camp dont les soldats s'attendaient à être délogés d'un moment à l'autre. Leur inquiétude se trahissait dans les mesures de surveillance et de sévérité qu'ils ne cessaient de prendre. Le moindre bruit dans la rue leur faisait croire à l'explosion de quelque complot. Leur imagination effrayée ne rêvait que vêpres siciliennes; nos soldats étaient plus à leur aise à Vienne et à Berlin.

Enfin cette oppression, causée par la présence de l'étranger, finit du moins pour notre ville, après quelques semaines d'angoisses et de sacrifices. Le traité de Paris avait relégué l'occupation à la frontière.

Le second voyage du duc d'Angoulême dans notre ville eut lieu à cette époque; mais les registres municipaux n'en font nulle mention.

(1816.) Rennes vit avec douleur la condamnation du général Travot, dont la chambre des députés avait ho-

(1) Elle fut composée de MM. Pongerard, Laumailler, Martin d'Angers, Lemintier et Wuillaume.

noré la conduite dans la Vendée par une déclaration solennelle portant qu'il avait bien mérité de la patrie et de l'humanité ; ce digne général avait fait sa soumission au roi, et s'était retiré, avec une pension, dans sa famille, à Lorient, où il fut saisi, malgré l'amnistie.

Au milieu des embarras de l'occupation étrangère, et des vengeances de la réaction, les intérêts de l'administration locale avaient été fort négligés. Une nouvelle municipalité avait été installée. On voulut y conserver Leperdit, qui n'avait pas reparu au conseil depuis le retour de Louis XVIII. Le vieillard refusa ; le préfet le menaça, dit-on. Mais que pouvaient les paroles d'un jeune homme sur celui que les séductions de l'empereur n'avaient pu entraîner ? Il rentra dans sa vie modeste, où ne l'oublia point l'estime publique. On aimait à le voir promener sur cette place, où il avait exposé sa tête pour ses concitoyens. Les tristesses du découragement n'ébranlèrent jamais la fermeté de ses convictions ni son espoir dans l'avenir.

Il fut remplacé par M. Ch. Desnos, et M. Morel-Desvallons continua les fonctions de maire qu'il exerçait depuis quelques mois.

Le premier acte de la nouvelle municipalité fut une adresse au roi pour protester contre l'attentat du 21 janvier 1793. On en vota bientôt une nouvelle sur le mariage du duc de Berry. L'ancienne cathédrale fut enfin restituée au chapitre qui la réclamait depuis longtemps. Les régiments changeaient alors de nom. Celui qui se trouvait en garnison dans nos murs s'appela, par ordre du roi, *Régiment de Rennes*, et reçut pour son drapeau une cravate brodée aux armes de notre cité.

Mais un intérêt plus grave appelait les soins de notre municipalité. La propriété de ses halles lui était de nouveau contestée ; le décret du 16 mars 1807 qui les lui avait restituées, était annulé par l'ordonnance royale du

29 juillet 1816. Il fallut recommencer à plaider pendant plusieurs années.

En attendant le résultat de ce long procès, notons les changements qui s'opèrent dans notre cité. Sa vie municipale fournira seule désormais les éléments de notre récit, sauf quelques échappées politiques où l'entraînèrent de temps à autre et indirectement les événements qui s'accomplissaient loin d'elle. Ses élections n'eurent pas même le pouvoir de l'occuper beaucoup à cette époque. M. Corbière, qui l'avait déjà représentée sous le directoire, fut de nouveau désigné par les suffrages des électeurs à deux dégrés.

C'est alors que le musée des tableaux fut transféré de l'évêché dans la chapelle où existait l'école de droit avant 1789, près de l'église du collége. Le cabinet d'histoire naturelle fut relégué, hors des yeux du public, dans un espace étroit des attiques de l'hôtel-de-ville. Avant d'en venir à cette extrémité, il faut le dire, on essaya de trouver un local plus convenable. L'église de la Visitation parut offrir des conditions suffisantes; mais celles du propriétaire furent inacceptables. Il fallut y renoncer. Au lieu de demander un sursis avant de restituer la partie de l'évêché occupée par nos seules richesses artistiques et naturelles; au lieu de chercher ailleurs, ou de faire un sacrifice nécessaire, on augmenta le mal en transférant en masse le musée dans la petite chapelle, et en se bornant, par une économie inintelligente, aux réparations indispensables.

Ici je ne puis croire encore que notre municipalité ait été tout-à-fait libre de ses résolutions. Elle le fut davantage sans doute, et se montra plus éclairée en établissant des travaux de charité publics ou à domicile pendant l'hiver. C'était là un bon germe à développer. Il en est un qui date aussi de la même époque. Les écoles chrétiennes, aujourd'hui municipales, furent fondées par l'abbé Mau-

gendre, chanoine, ancien curé de Saint-Pierre (1817). On adopta aussi le rétablissement des dames de la Visitation, sous la condition expresse de se livrer à l'instruction de la jeunesse.

D'utiles travaux publics furent projetés ou entrepris dans le même temps. On arrêta le plan d'une halle qui devait être élevée sur la place Toussaints, et consacrée à la fois au commerce des blés et des toiles.

Le Champ-de-Mars recevait un nouvel agrandissement. On s'occupait d'éloigner de la ville le magasin à poudre situé sur les murs de porte Blanche.

Rennes changea cette même année de maire et de préfet. M. de Lamarre remplaça M. Morel-Desvallons qui avait présidé par intérim l'administration municipale, et M. Frain de la Villegontier, qui a laissé de si bons souvenirs dans nos murs, releva M. d'Allonville à l'administration départementale.

Pendant que la nouvelle chambre des députés demandait la diminution de l'armée d'occupation étrangère qui pesait encore sur la France, de nouvelles inquiétudes se répandaient dans notre ville au sujet de la conservation de l'école d'artillerie. Il en résulta un projet de construction d'écuries militaires pour suppléer celles de Saint-Georges; projet d'après lequel la ville offrit d'abord de concourir pour un tiers, puis pour moitié. Il était urgent de fournir à l'établissement qu'on nous enviait, tout ce qui pouvait assurer sa conservation dans nos murs. Chaque sacrifice était un nouveau lien qui l'y attachait.

Rassurée sur ce point, la municipalité poursuivit ses travaux d'utilité publique. Le commerce des toiles, si important pour notre ville, réclamait une halle indispensable. On avait renoncé à l'établir sur la place Toussaints. On adopta un projet qui la fixait sur le Pré-Botté, où nous la verrons s'élever lentement, près du pont de Berlin.

L'armée alliée commença d'évacuer la France; Paris inaugurait la statue de Henri IV, et Rennes faisait peindre le portrait du roi par M. Logerot.

Notre ville, appelée par la charte à renouveler sa députation, désignée par le sort dans le cinquième annuel sortant, avait réélu M. Corbière, et lui avait adjoint MM. Le Graverend et Monthierry, qui faisaient partie de l'opposition. Cet élément nouveau, mais indispensable, s'introduisait enfin dans le régime constitutionnel.

L'enseignement mutuel créé à Paris pendant les cent jours pénétrait dans notre cité.

C'est alors que furent commencées les opérations cadastrales dans la commune, et que l'on décida la démolition de la tour Saint-Georges, ainsi que la reconstruction du pont du Champ-de-Mars.

(1820.) Le gouvernement offrit à notre ville la statue du général Moreau, tué dans les rangs de l'armée russe à la bataille de Dresde. Le conseil municipal fut invité à délibérer sur la place qu'on lui assignerait. Il se réunit, mais pour décider, sous la présidence de M. de Roquefeuil, adjoint, chargé de l'intérim, que l'on refuserait l'offre imprudente, en alléguant que la présence de cette statue serait une cause de discorde dans notre ville. Des groupes de citoyens se formaient chaque soir sur la place plantée en face de la mairie, pour crier: Vive la charte! La garnison fut mise sous les armes pour dissiper ces attroupements innocents. Cette petite fièvre se renouvela pendant plusieurs jours et disparut avec les causes qui l'avaient fait naître. Si elle avait peu de gravité quant aux résultats actuels, ces symptômes n'en révélaient pas moins un mal profond.

Notre municipalité, qui en subissait les conséquences, sans pouvoir y apporter aucun remède, si ce n'est en modérant les esprits autour d'elle, donna du moins l'exemple et le conseil de cette modération politique,

dans son adresse au roi lors de la naissance du duc de Bordeaux.

Une députation fut envoyée au baptême du jeune prince destiné à rejoindre dans l'exil le fils de Napoléon, qui par la voix de Béranger, lui avait signalé les causes de son séjour à Vienne.

Après avoir célébré par une fête, onéreuse pour ses finances, la naissance du prince, elle entreprit d'exécuter le percé projeté des Cordeliers et de régulariser la place du Palais; de créer une nouvelle entrée au Thabor, plus convenable que celle ouverte provisoirement dans la ruelle de la Palestine; d'achever enfin la halle aux toiles pour laquelle le commerce lui offrait un prêt de 40,000 f.

Elle projeta aussi l'établissement d'un nouvel hospice d'aliénés aux Dames-Budes; mais ce projet devait recevoir ailleurs et plus convenablement son exécution. M. Charles de Mannay vint remplacer sur le siége épiscopal M. Etienne-Célestin Enoch, qui avait donné sa démission pour se retirer à Saint-Denis.

(1821.) Une partie du conseil municipal fut renouvelée, et M. de Roquefeuil continua d'exercer les fonctions de maire par intérim, jusqu'à ce que l'année suivante, M. de Lorgeril y fût nommé, et commença l'une des plus actives et des plus longues administrations qui eussent dirigé notre ville, depuis celle de M. Rallier.

M. Corbière entra cette même année au ministère de l'intérieur, sans cesser de représenter notre ville à la chambre des députés.

Le secours de 600 f. accordé à l'enseignement mutuel lui fut retiré à cette époque.

Au milieu des résistances de l'opinion, la municipalité qui en occupait trop peut-être sa police, n'abandonna point cependant les travaux d'utilité publique. La halle aux blés fut terminée et reçue non sans de longs débats

sur ses défauts de construction. Les fondations de la halle aux toiles, qui sortaient de terre, firent naître les mêmes embarras. La fatalité s'attachait à tout ce qu'entreprenait la ville. Le pont du Champ-de-Mars, nouvellement construit, s'écroula; il fallut plaider contre l'entrepreneur. L'école d'équitation, pour laquelle on avait fait tant de sacrifices, allait être supprimée en vertu d'ordre ministériel, par suite du refus que le conseil de département avait fait d'acquitter sa part accoutumée de la dépense. La municipalité offrit de la prendre entièrement à sa charge pour conserver l'établissement qu'elle a supprimé depuis.

Un dernier effort fut tenté pour installer quelque part le musée d'histoire naturelle déposé dans des greniers; mais ces bonnes intentions n'aboutirent qu'à le reléguer pour longtemps près de la salle des archives de la mairie.

Il fut placé, l'année suivante, sur l'avis de M. Legrand, sous la surveillance active et éclairée de M. Pontallié, qui s'adjoignit M. Colback.

Comme si ce n'eût pas été assez de tous ces contretemps, un incendie considérable vint encore effrayer la ville. Dans ce mois de décembre, dont le souvenir était si triste pour elle, le magasin de fourrages militaires, situé dans l'ancienne église des Jacobins, fut complètement dévoré par les flammes, malgré l'activité et le dévoûment toujours prêt de notre compagnie de pompiers.

Leperdit, rivalisant de courage avec eux, reçut dans cet incendie une blessure dont il ne guérit pas, et qui hâta peut-être la fin de cette vie dévouée au salut des autres. Une nouvelle épreuve lui était pourtant encore réservée. Les conspirations éclataient de toutes parts. Le fils de Leperdit s'était compromis dans celle du général Berton; il est tombé victime à Saumur. On veut cacher ce malheur au vieillard souffrant, qui comprend et se tait de son côté pour éviter une nouvelle douleur à sa famille.

Ce n'est qu'au dernier moment, après dix-huit mois de souffrances et de résignation, que le vieillard en expirant laissa échapper ces paroles : « Je le savais.., ; que Dieu leur pardonne ! » Celui qui avait dévoué sa tête pour protéger celles de ses concitoyens, pendant et avant sa périlleuse administration ; celui qui avait mérité la reconnaissance de toutes les classes, ne l'obtint que d'une seule quand toutes auraient dû s'unir pour rendre un hommage public à la probité, en honorant les restes du plus honnête homme que la ville eût possédé. Ce ne fut point la municipalité qui lui fit don d'une fosse, mais la générosité de quelques citoyens qui lui éleva une colonne de granit sur laquelle on lit ces simples mots, dont une belle vie est le commentaire :

LEPERDIT, ANCIEN MAIRE DE RENNES,
DOYEN DES TAILLEURS.
1752-1825.

M. le ministre de l'intérieur, contemporain et collégue de l'*ancien maire de Rennes*, venait d'appeler alors l'attention de la municipalité sur l'érection d'un monument qui remplacerait « celui qui avait été détruit pendant les » troubles de la révolution. » C'était désigner assez Louis XIV. Cependant on proposa successivement Louis XII et Henri IV. Le gouvernement devait donner le bloc de marbre, et le sculpteur Cartellier était chargé de l'exécution, aux frais de laquelle le département concourrait avec la ville. Ce n'était pas l'œuvre d'un jour. Nous verrons ce que devint ce projet, dont l'urgence ne semblait pas bien constatée au moment où il fallait acheter une partie de la propriété du Crosco pour pratiquer une nouvelle entrée au Thabor, cette promenade, dont Rennes se glorifie, et que l'on avait rendue presqu'inutile en rendant ses abords difficiles et éloignés.

D'autres besoins semblaient aussi plus pressants, tels que l'impression du catalogue de la bibliothéque, les secours à l'enseignement mutuel et à celui de la musique confié à M. Lebreton; l'établissement des fontaines du Champ-Jacquet et de Saint-Aubin; l'achat des terrains que devait traverser le canal d'Ille-et-Rance pour faire sa jonction à Rennes; même la démolition de la porte Saint-Georges destinée à procurer du travail aux ouvriers.

Quoi qu'il en soit, on porta 6,000 f. au budget pour la statue de Louis XVI, que l'on arrêta d'élever sur la place de l'Hôtel-de-Ville, là où avait été Louis XV.

Une dépense plus utile que vota en même temps le conseil, fut celle destinée à couvrir les frais de l'exposition des produits de l'industrie départementale qui eut lieu à Rennes au mois de juillet de cette année. Une distribution de médailles d'encouragement fut faite à la suite de cette solennité, qui malheureusement n'a pas été renouvelée. C'était une utile préparation à la grande exposition nationale; un stimulant fécond pour les forces industrielles qui se perdent dans les centres éloignés. Combien de germes précieux périssent ainsi faute d'un peu de soleil.

Il en est un que l'on essaya de développer alors, et qui est demeuré depuis comme au jour de sa naissance. Nous voulons parler de la société maternelle et de la Providence, cette dernière destinée à élever les filles pauvres pour en faire des ouvrières et des domestiques. C'est dans ces institutions qu'est en grande partie l'avenir prospère d'une ville.

Notre ville était alors livrée toute entière à l'achèvement de la place du Palais et à la construction des écuries provisoires de Saint-Georges.

Cependant quelques événements s'accomplissaient dans la sphère politique. La prise du Trocadero avait été célébrée par un *Te Deum*, une illumination et un feu de joie. La société maternelle reçut un secours de 400 fr. On remit 500 fr. aux bureaux de charité.

(1824.) Notre ville perdait son préfet, M. de la Villegontier, qu'absorbait la chambre des pairs, et qui en s'éloignant emportait un honorable témoignage d'estime auquel il répondait par ces paroles non moins honorables pour notre municipalité. « Cet extrait de vos délibérations, » écrivait-il, sera pour moi un titre de famille. Mes en» fants se glorifieront de ce que leur père, en quittant » l'administration du département où il était né, emporta » vos regrets et votre estime. »

Pendant que notre ville s'occupait d'élever une nouvelle école chrétienne sur les murs; pendant que l'on ouvrait le percé de la Trinité; que l'on votait 50,000 f. pour rétablir la statue de Louis XIV sur la place du Palais, et une prime de pareille valeur pour l'achèvement de cette place; que l'on dressait le plan d'une école de médecine et de chirurgie, dont l'exécution aurait lieu près le pont de Chaulnes; que l'on demandait au ministre de l'intérieur, dont la bienveillance semblait devoir être acquise à notre ville, la création d'une faculté de médecine dans nos murs, et qu'il lui envoyait le tableau représentant la mort de Du Guesclin, la France perdit son monarque. Notre municipalité signa une adresse à Charles X, sans se douter qu'on pourrait bientôt dire de lui ce que Louis XII disait de son successeur.

(1825.) Le sacre du nouveau roi, comme par un funeste présage, devint pour notre ville l'occasion d'un sinistre qu'elle n'avait pas encore éprouvé. Le matin du 19 mai, sous un beau soleil de printemps, au milieu des préparatifs de la fête du couronnement, une effrayante détonation vint tout-à-coup ébranler la cité paisible. Une gerbe immense de feu, de débris et de fumée s'éleva dans l'air comme une éruption volcanique, puis tout rentra dans un silence de mort. La salle d'artifice venait de sauter sur les murs de Champ-Dolent. La compagnie de pompiers s'était précipitée sur le lieu du sinistre avant même

que la ville fut revenue de la première surprise. Elle prodigua les premiers secours aux blessés; ils furent immédiatement transportés à l'hôpital militaire, et l'incendie fut limité et étouffé dans ses décombres.

Quand vint le jour de la fête, on distribua 600 f, entre celles des victimes qui ne succombèrent pas à leurs blessures; on donna 200 f. aux pompiers et 600 f. aux pauvres. Les troupes reçurent la gratification ordinaire qui, cette fois, fut portée à 1,100 fr. N'eût-elle pas été mieux employée à assurer un avenir aux blessés qui ne purent rentrer dans leurs corps?

M. le maire représenta la ville au sacre du roi, mais à ses frais, le ministre ayant refusé d'autoriser le crédit de 8,000 f. proposé pour les frais de voyage.

La municipalité témoigna sa reconnaissance au ministre pour l'appui qu'il avait donné aux intérêts de la ville, et pour les ouvrages *nombreux et précieux* envoyés par lui à la bibliothèque. C'est cette année seulement que M. Claude-Louis de Lesquen vint prendre possession du siége épiscopal de Rennes, auquel il était nommé depuis 1825.

Les travaux publics firent quelques progrès. La halle aux toiles fut terminée et reçue après de longues contestations.

Les projets étaient plus nombreux encore que les travaux. On proposa d'ouvrir une rue en face de la cathédrale, à travers les portes Mordelaises, pour se rendre directement au faubourg de Brest; de prolonger la rue de Bordeaux parallèlement à la rue Saint-François, pour aboutir à une place circulaire d'où partirait une nouvelle rue qui couperait la rue Saint-Melaine et se dirigerait vers le faubourg d'Antrain; de creuser un bassin au point de jonction du canal d'Ille-et-Rance et de la Vilaine; de continuer le percé des Cordeliers à travers les terrains de l'ancienne église Saint-Georges, et de construire au bas de la Motte un vaste perron qui servirait de dégagement

à la promenade, fort escarpée sur ce point, et dont une partie serait enlevée.

(1826.) Bien d'autres projets encore, nous le verrons, signalèrent cette administration si active. On dressa un devis pour construire un abattoir dans la prairie des Incurables ; la place Saint-Melaine fut élargie aux dépens du jardin de la préfecture, et du consentement du préfet, M. de Vendeuvre ; les écuries provisoires de Saint-Georges furent terminées ; on fit des accroissements à l'hospice Saint-Méen ; on en projeta aux Catherinettes ; la ville promit alors de remplacer par un secours les aliénations qu'elle ferait des biens des hôpitaux ; enfin les travaux de la place du Palais, entrepris par M. Louise, marchèrent avec une rapidité qui fit prévoir leur terme prochain.

Les filles de la Retraite, dites de la Sainte Vierge, furent autorisées à s'établir aux Dames-Budes, au moment où l'on s'occupait de nouveau de relever une statue à Louis XIV sur la place du Palais, et une autre à Louis XVI dans la niche de l'hôtel-de-ville. Le statuaire Molchnet fut chargé de l'exécution de cette dernière. Il ne restait plus qu'à obtenir le bloc de marbre promis par le ministre. Il fut accordé, et le travail, aussitôt commencé, devait être terminé en 1828.

(1827.) C'est à cette époque qu'il faut rapporter les études préparatoires pour la restauration des anciennes fontaines publiques ; l'établissement d'une pompe *Noria* au puits de Saint-Aubin ; le projet d'une collection minéralogique locale ; celui d'un médailler qui reçut un commencement d'exécution ; l'achèvement du catalogue de la bibliothèque ; enfin l'estimation des terrains destinés à l'abattoir, dont la construction venait d'être approuvée par ordonnance royale.

Au milieu de ces tranquilles occupations, notre ville changea soudain de préfet. M. de Vendeuvre fut remplacé par M. de Curzay. Le bruit se répandit de la prochaine

arrivée de la duchesse d'Angoulême. Elle vint et visita la Prévalais et le vieux chêne de Sainte-Foix, contemporain de Henri IV. On planta un ormeau près de l'arbre centenaire pour recueillir ses souvenirs mêlés à ceux du passage de la princesse, dont l'origine remonte au roi populaire.

L'année suivante, eut lieu dans notre ville le passage de la duchesse de Berry, que l'on fêta comme celui de la dauphine.

Le travail de la place du Palais touchait à sa fin et fut terminé quelques mois après. On dressait un devis pour élever une chapelle funéraire à l'entrée du cimetière, et M. de Lorgeril donnait quatre colonnes de granit pour cette construction. Rennes confia alors son mandat législatif à son maire, le même M. de Lorgeril. On forait pour essai des puits artésiens en divers endroits de notre ville. On proposait de rétablir l'usage des jetons de mairie aux armoiries de la commune, pour récompenser ceux des membres qui auraient bien mérité de l'administration. On votait de nouveaux fonds pour l'achèvement des statues de Louis XIV et de Louis XVI.

(1829.) Maintenue dans la possession de ses halles par un jugement du tribunal de première instance, en date du 4 avril 1826, notre ville les avait perdues par arrêt de la cour royale du 9 août 1827, contre lequel elle s'était pourvue en cassation; mais l'arrêt qui lui était contraire avait été maintenu par une décision récente. Il fallait donc restituer ou payer une indemnité réglée à l'amiable ou par experts : on prit ce dernier parti.

Devenue plus prévoyante, la municipalité acquit du domaine l'emplacement de la Trinité, pour y construire plus tard de nouvelles halles, que nous verrons peut-être élever un jour.

Tout en continuant de nouvelles études sur le terrain pour le rétablissement des fontaines publiques, elle im-

porta chez nous une utile institution qui, bien qu'imparfaite, a rendu et rend encore de grands services, en attendant la réforme indipensable qui la complétera sans la détruire. La caisse d'épargnes fut fondée au moyen d'un premier fonds de dotation de 5,000 fr. Nons n'étions pas des premiers à adopter une mesure aussi morale; nous venons toujours un peu tard dans la voie des perfectionnements.

(1830.) Nous avions encore changé de préfet; M. de Curzay était remplacé par M. Jordan.

La statue de Louis XVI était terminée, et l'on s'occupait des dépenses nécessaires pour son transport et la restauration du piédestal sur lequel elle devait être posée.

Pour faire de Rennes « le chef-lieu destiné à l'éducation » des enfants de toute la province », on projetait la construction, sur la place aux arbres, en face de l'hôtel-de-ville, d'un édifice assez vaste pour réunir tous les établissements scientifiques de notre ville à cette époque, les écoles de droit, de peinture, sculpture et dessin, d'architecture pratique, de géométrie appliquée aux arts, le musée, le cabinet d'histoire naturelle et la bibliothéque.

Soudain, au milieu de ce calme municipal, auquel on s'habitue facilement dans notre cité, un coup de tonnerre vint à retentir. L'adresse des 221 a fait dissoudre la chambre. Les colléges électoraux, convoqués pour le 23 juin, nomment de nouveau la majorité des 221. M. Bernard, avocat, fut élu à Rennes.

Bientôt les ordonnances du 25 juillet font éclater l'orage. Le premier sentiment qu'on éprouve dans notre ville est la stupeur. On a peine à en croire ses yeux en les voyant affichées sur nos murs. La seconde pensée se tourne vers Paris, appelé seul à trancher désormais toutes les grandes questions politiques. Que fera Paris? Que décideront les chambres?

Nous nous arrêterons ici. Nous parlons aux contem-

porains des événements de cette époque. Pas n'est besoin de leur dire ce qu'ils ont fait eux-mêmes. Le temps n'est pas venu peut-être de le raconter à la postérité. Nous ajouterons seulement que quelques jours après une municipalité était installée par le nouveau préfet, M. Leroy, et que l'autorité militaire était aussi remplacée. Dès le premier moment, le général Bigarré avait été invité à revenir prendre provisoirement la place qu'il occupait en 1815. Il y fut maintenu par le roi.

FIN.

NOTES.

P. 20. L'opinion émise sur le bloc de granit de la Croix-Rouge, faubourg de Paris, est extraite du manuscrit de M. de Penhoüet sur la ville de Rennes. Nous devons ajouter, car nous n'avons pas prétendu admettre exclusivement cette induction archéologique, que M. Moët de la Forte-Maison est d'un avis contraire. Dans une notice sur le temple de Lanleff, qu'il a eu l'obligeance d'envoyer à M. Ducrest de Villeneuve, comme rédacteur de l'*Album Breton*, il s'exprime ainsi : « .... Il y a » même à Rennes, à la Croix-Rouge, dans le faubourg de Paris, » un chapiteau renversé qui sert de piédestal à la croix. Il est » en granit rougeâtre, d'un travail aussi grossier que ceux de » Lanleff, et on y aperçoit sur la corbeille deux animaux jouant » de la même manière (superposés). Plus bas est un troisième » animal sur le dos qui joue avec ceux-ci. On voit donc que » tout cela n'est qu'un pur caprice de l'ouvrier..... »

P. 99. Au lieu de : Les états réunis à Ploërmel par *Jean II*, lisez : par Artur II.

P. 183. La poterne des Arches, qui n'est point nommée sur le plan d'Hévin, est ainsi désignée dans le manuscrit de Jean Louvel, sieur de la Chauvelière, p. 16.

M. D. V. doit saisir ici l'occasion de remercier M. Jausions de la communication obligeante qu'il lui a faite du manuscrit de Jean Louvel, où il a puisé de nombreux et curieux documents.

P. 205. Au lieu de *amenage*, inusité, lisez : emménagement. L'académie n'a pas encore autorisé, en ce sens, le mot *aménagement*, que de bons écrivains, de l'académie pourtant, ont parfois appliqué en dehors de sa signification étroite et spéciale. Mais attendons; Nodier a dit : Les dictionnaires sont l'expression et non la règle de l'usage.

P. 273. La mairie de Rennes ne donnait point la noblesse comme celle de Nantes; mais on voit par l'exemple cité, qui n'est pas le seul, que les offices municipaux étaient un nouveau moyen d'atteindre le but auquel visait toute ambition bourgeoise. Il ne faut pas oublier d'ailleurs de rapprocher de ce fait ce que nous avons dit plus loin, p. 334, du privilége conféré aux maires de Rennes, par l'édit de 1693, de se faire recevoir au parlement moyennant 100 l. de finance.

P. 405. La présence de Lafayette aux états de Bretagne, bien qu'il fût natif d'Auvergne, s'explique par l'origine bretonne de sa mère, dont la fortune était en grande partie située dans notre province. Aussi la reine ayant fait témoigner à M. de Lafayette son mécontentement de ce que, sans être breton, il avait pris part à la résistance parlementaire, il répondit : « qu'il était breton de la même manière que la reine » appartenait à la maison d'Autriche. »

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE VI.

TEMPS MODERNES. — ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

FIN.

lication des Notes.

…ent à la cité, les communes à la Ville neuve, et les lettres

33 Chapelle St Jamet, fondée par l'ancienne Confrérie des merciers et épiciers de Rennes.

34 Chapelle dans le Cimetière de St Germain où se faisait le Catéchisme, et où était le reliquaire.

35 Prieuré de St Thomas. Lorsqu'on fonda un collège à Rennes, le prieuré de St Thomas forma la première dotation de ce Collège, qui a porté le nom de St Thomas jusqu'en 1604, qu'il fut donné aux Jésuites.

36. Chapelle de la Congrégation. En 1731 les leçons de la faculté de droit se donnèrent dans l'une des salles de l'hôtel de Ville, à l'occident de la place St Pierre. Vers 1750 elle fut placée dans une salle ouvrant dans le Cloître des Cordeliers; après la suppression des Jésuites, elle occupa la Chapelle de la Congrég^on^ jusqu'en 1793, époque où elle cessa ses leçons. Cette Chapelle contient aujourd'hui le musée des tableaux.

Couvents.

37 La trinité où était renfermé le prieuré de St Moran.

38. Les Calvairiennes de Cucé, le monastère de St Cyr, était le premier des deux couvents de bénédictines du Calvaire que Rennes possédait. En 1671 De Bourgneuf de Cucé, premier président au parlement de Bretagne, songea à procurer dans la ville un second établiss^t^ à ces religieuses, et leur donna son hôtel qu'il convertit en monastère, et qui fut appelé le Calvaire de Cucé. L'église en forme de Panthéon était digne d'être vue.

39 Les Cordeliers. St Yves a étudié dans leur Couvent.

40 Les Carmes — 41. Les Ursulines — 42. Les dames de la retraite.

43 Les augustines — 44 Les minimes — 45 La Visitation (hors Ville)

46. Le Colombier. Les filles de Ste Marie appelées Visitandines furent instituées en 1610, par St François de Sales, évêque de Genève. Elles vinrent à Rennes sous l'épiscopat de Pierre de Cornulier. Leur premier monastère était situé dans la rue St Melaine. Le second dit le Colombier, fut formé par une Colonie de religieuses sorties du 1er Couvent. C'est aujourd'hui la Caserne du régi^t^ d'artillerie.









